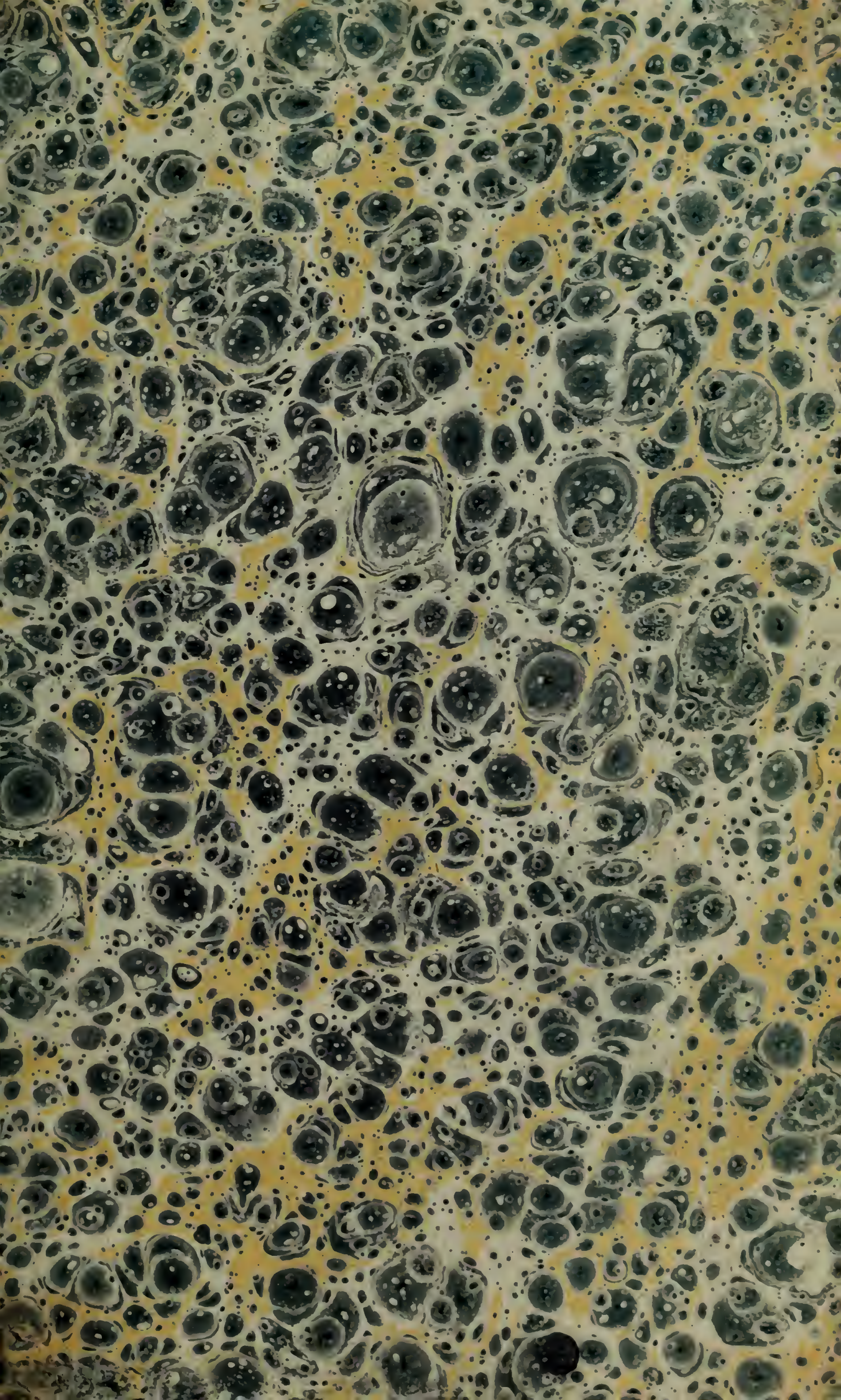

U d'/ of Ottawa
39003002865417





DE M. T. CICERON.



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

TOME IV.

OUVRAGES DE RHÉTORIQUE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

1821.

Cet ouvrage se trouve aussi :

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD.

ÉDITION PUBLIÉE

PAR JOS.-VICT. LE CLERC,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE CHARLEMAGNE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

M. DCCC. XXI.

LES

TROIS DIALOGUES

DE L'ORATEUR,

ADRESSÉS PAR CICÉRON A SON FRÈRE;

TRADUCTION NOUVELLE, PAR A. TH. GAILLARD,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE HENRI IV.

PRÉFACE.

CICÉRON nous apprend, au commencement de ses Dialogues *de l'Orateur,* dans quelles vues et à quelle occasion il composa cet ouvrage. Peu satisfait de quelques traités de rhétorique, dans lesquels il n'avait fait probablement que présenter une analyse des leçons de ses maîtres et comme un résumé de ses études, à un âge où il n'avait pas encore acquis le droit de s'ériger lui-même en maître, il voulut plus tard, à la sollicitation de son frère Quintus, développer, dans un ouvrage plus digne de lui, ses propres idées sur l'éloquence. Si, comme c'est l'opinion générale, ces *ébauches imparfaites, échappées,* dit-il, *à sa jeunesse,* et dont il parle avec dédain (I, 2), sont les mêmes ouvrages qui nous sont parvenus sous le titre de *Rhétorique à Herennius,* Livres *de l'Invention,* il y a loin de ces faibles essais sur l'éloquence artificielle, aux trois Dialogues *de l'Orateur,* et il faut reconnaître dans ceux-ci toute la supériorité d'un talent perfectionné par trente années d'expérience et de triomphes. Cicéron, lorsqu'il les écrivit, était dans toute la force de l'âge, et au point le plus brillant de sa glorieuse carrière. Plusieurs passages de ses Lettres (*Ep. fam.,* I, 9, etc.) doivent nous les faire rapporter à l'an de Rome 698. L'auteur, âgé de cinquante-deux ans, avait alors prononcé la plupart de ses grands Discours, les Verrines, toutes les harangues consulaires, les plaidoyers pour Cluentius, pour Archias, pour Sextius, pour Célius, etc. Il est curieux de voir un homme de génie tracer lui-même les règles d'un art où il s'est fait un nom

immortel, d'entendre raisonner sur l'éloquence, celui que l'éloquence a placé si haut, que dans l'ancienne Rome il est resté sans rival, et que l'antiquité tout entière ne nous présente qu'un seul homme digne de lui être opposé. Quel traité de rhétorique, que celui où l'orateur le plus parfait, peut-être, qui fût jamais, daigne nous apprendre la route qu'il a suivie, nous initier aux secrets de son talent, et nous montrer, pour ainsi dire, son génie à découvert! Tel est le point de vue sous lequel il faut considérer les Livres *de l'Orateur.*

Les premiers traités de Cicéron, où il ne s'occupe presque que de la partie matérielle de l'art, se ressentent plus ou moins de l'aridité des doctrines scolastiques. Dans celui-ci on voit qu'il s'est formé aux études des philosophes. Il emprunte leur méthode : tout est fondé sur les principes de la raison, sur la nature de l'homme, sur la connaissance du cœur humain. A la manière d'élever et de généraliser les idées, on reconnaît le disciple de Platon. Il porte son sujet à la hauteur de son talent : à la fois précis, brillant et profond, il saisit, il embrasse tout, depuis les questions les plus graves de l'art oratoire jusqu'aux détails de la composition du style, de l'élocution figurée, du rhythme et de l'harmonie. La forme même de l'ouvrage, le ton piquant du dialogue, le nom et la dignité des interlocuteurs, cette conversation imposante entre les plus grands orateurs et les premiers personnages de leur temps, tout intéresse et attache, tout contribue à augmenter l'autorité des préceptes. Jamais on n'a parlé de l'éloquence d'une manière plus éloquente, ni donné une plus haute idée du talent oratoire.

Cependant, il faut en convenir, toutes les parties de cet admirable traité ne présentent pas un égal attrait à la

curiosité du lecteur. Quelque soin que l'auteur ait pris d'éviter la sécheresse des discussions subtiles de l'école, bien des détails encore paraîtront arides ou minutieux à des critiques élevés dans un autre ordre de choses et de pensées. « Cicéron, dit La Harpe (*Cours de Littérat.*, t. II), « parle à des Romains, et il y a long-temps qu'il n'y a plus « de Romains. Plus ses traités oratoires sont habilement « appropriés à l'instruction de ses concitoyens, et plus il « doit s'éloigner de nous. Ce n'est pas que les principes « généraux, les premiers éléments ne soient en tout temps « et en tous lieux les mêmes; mais tous les moyens, toutes « les finesses, toutes les ressources de l'art, tout ce qui « appartient aux convenances de style, aux bienséances « locales, tous ces détails si riches sous la plume d'un « maître tel que Cicéron, sont adaptés à des idées, à des « formes, à des mœurs qui nous sont entièrement étran- « gères. »

La haute importance qu'on attachait dans les anciennes républiques, et surtout à Rome, au talent de la parole, les immenses avantages dont ce talent était la source, en rendaient l'étude beaucoup plus longue et plus pénible que chez les modernes. Les succès en ce genre exigeaient dans l'orateur une telle réunion de qualités, et se composaient de tant d'éléments divers, que l'art de l'éloquence en devenait très compliqué. Rien n'était indifférent de ce qui pouvait donner quelque valeur au langage, et le rendre plus puissant sur les esprits. Tout était observé avec soin, méthodiquement analysé, réduit en principes, et chacune de ces théories partielles formait un enseignement nouveau, et exigeait des travaux particuliers. De là ces longues études, auxquelles suffisait à peine la vie de l'homme le plus laborieux; de là aussi cette multitude

de règles, d'observations et de préceptes, dont la longueur rend presque toujours fastidieuse la lecture des rhéteurs anciens, et se fait quelquefois sentir dans Cicéron même, à travers tout le charme de la diction.

Les Dialogues *de l'Orateur* n'en sont pas moins restés au nombre de ces livres précieux, où l'autorité du génie consacre et rappelle à tous les siècles les principes de la raison et du bon goût. Nul ouvrage didactique n'offre à un plus haut degré le rare mérite de donner de l'intérêt et de l'agrément à des matières scientifiques. Combien d'observations vraies et profondes! combien d'aperçus fins et délicats, d'idées fortes et ingénieuses, rendues plus piquantes encore par la forme animée de la discussion! Le style a partout cette perfection qu'on doit attendre de celui de tous les hommes qui paraît avoir le plus approfondi l'art du langage. On reconnaît en outre, au fini de la diction et à l'éclat de quelques morceaux, comme à la complaisance avec laquelle Cicéron s'exprime sur cet ouvrage (*Ep. fam.*, I, 9; *ad Attic.* IV, 13), qu'il l'avait travaillé avec un soin particulier. Aussi le mérite de l'expression ne peut être porté plus loin : c'est une élégance qui ne se dément jamais, qui répand du charme sur les moindres détails, et triomphe de l'aridité et de la monotonie des préceptes par l'inépuisable fécondité de l'élocution la plus riche et la plus variée. Il est inutile d'ajouter que ce genre de beauté étant celui qu'il est le plus difficile de faire passer d'une langue dans une autre, la tâche du traducteur devient ici plus pénible et plus épineuse que jamais; car dans les écrivains comme Platon et Cicéron, ne point traduire le style, c'est presque toujours dénaturer la pensée.

Nous ne dirons rien de ceux qui ont tenté jusqu'ici cette

périlleuse entreprise, et qui tous laissent beaucoup à désirer. A leur tête se trouve l'abbé Cassagne (1674), le même dont le nom figure dans Boileau, associé à celui de Cotin. Sa traduction, qui vraisemblablement vaut bien ses Sermons et ses Poésies, a moins contribué à sa célébrité que le trait du satirique. Quoique le travail de ceux qui sont venus après lui ait paru plus estimable sous divers rapports, il nous a semblé que la traduction des Dialogues *de l'Orateur* restait encore à faire. Nous souhaitons, plutôt que nous n'osons l'espérer, qu'on n'en dise pas autant après avoir lu la nôtre. Si le respect pour un grand modèle, le soin, l'exactitude, le désir d'être utile à ceux qui étudient l'art oratoire, suffisaient pour vaincre tant de difficultés, nous aurions mérité de réussir.

TH. G.

ARGUMENTS.

LIVRE PREMIER.

Le Livre premier a pour objet de fixer l'idée qu'on doit se faire de l'orateur, et de déterminer la nature et l'étendue de ses connaissances. Après d'assez longues réflexions sur la difficulté de l'éloquence et le petit nombre des hommes éloquents, Cicéron met en scène ses interlocuteurs, Q. Mucius Scévola, grand-pontife et profond jurisconsulte, L. Licinius Crassus, son gendre, et M. Antoine, tous deux consulaires, et les premiers orateurs de leur temps; enfin, P. Sulpicius Rufus, et C. Aurélius Cotta, jeunes gens de la plus grande espérance. L'entretien a lieu dans une maison de campagne de Crassus, à Tusculum, pendant la célébration des jeux publics, l'an de Rome 662. Cicéron était alors dans sa seizième année : aussi ne parle-t-il que d'après le récit de Cotta (I, 7).

La forme du Dialogue, plus sensible dans ce Livre que dans les suivants, en rend aussi l'analyse plus difficile à présenter. Les interruptions fréquentes des interlocuteurs, la vivacité des répliques, les écarts et le désordre presque inévitables dans une conversation longue et animée, laissent désirer quelquefois une liaison plus rigoureuse dans les idées. Nous nous contenterons d'indiquer les points principaux de la discussion.

Crassus, d'après la haute idée qu'il se fait de l'orateur, exige de lui l'instruction la plus étendue : il veut qu'il connaisse la rhétorique, la philosophie, la politique, l'histoire, la jurisprudence, etc. Il insiste particulièrement sur la philosophie, qui nous donne les moyens d'émouvoir les passions des hommes, et sur l'étude du droit, dont il fait ressortir la né-

cessité et l'importance. Antoine combat ce système : il s'attache à déterminer les limites qui séparent les sciences humaines ; il resserre beaucoup la carrière que Crassus avait ouverte à l'éloquence. Par des raisonnements plus spécieux que solides, il cherche à prouver que l'orateur n'a pas besoin de si vastes connaissances, et qu'il lui suffit de joindre au talent naturel et à l'expérience quelques études rapides et superficielles.

LIVRE SECOND.

A la place de Scévola, qui a pris part au premier dialogue, paraissent deux nouveaux interlocuteurs, Q. Catulus et C. Julius César, distingués, l'un par la douceur et l'élégance de la diction, l'autre par le talent de la plaisanterie.

Ce Livre est consacré tout entier à l'*invention* et à la *disposition*. Comme Antoine excellait surtout dans cette partie de l'art oratoire, c'est lui qui est chargé d'en développer les principes. Après un brillant éloge de l'éloquence, il examine, depuis le chapitre X jusqu'au chapitre XVIII, les différents genres sur lesquels elle peut s'exercer. Cette partie est terminée par une digression sur l'histoire. Il réfute ensuite les doctrines des rhéteurs grecs, comme insuffisantes, et s'étend (XIX-XLI) sur la nature des causes, sur la manière de les considérer, sur le choix des arguments et des preuves ; il indique les sources où il faut les puiser. Enfin, il enseigne (XLII-LIII) les moyens de se concilier la bienveillance des juges, et d'émouvoir leurs passions. César à son tour (LIV-LXXI) donne des préceptes détaillés sur la plaisanterie. Antoine continue alors (LXXII-LXXXIII) à exposer sa méthode sur l'invention et la disposition. Il passe en revue les différentes parties du discours, et les règles qui conviennent à chacune. Dans les derniers chapitres, il traite rapidement du genre délibératif, du panégyrique, et de la *mémoire* artificielle.

LIVRE TROISIÈME.

Crassus reprend la parole, et traite de l'*élocution* et de l'*action*. Le Livre commence par un morceau pathétique sur la mort de cet orateur, et sur la destinée malheureuse des autres interlocuteurs du dialogue.

Il établit (VII-XIII) que, malgré la diversité des talents, et la différence des genres que l'éloquence embrasse, on peut l'assujettir cependant à des règles fixes et générales. Il indique, comme premières qualités de l'élocution, la correction et la clarté, sur lesquelles il ne croit pas devoir insister. Avant de passer aux qualités plus importantes, il considère (XIV-XXIII) l'art de l'orateur sous son point de vue le plus élevé, et dans une digression éloquente, remonte jusqu'au temps où l'on ne séparait pas l'art de bien penser de celui de bien dire, la sagesse de l'éloquence. Il se plaint de cette injuste séparation, et conseille aux orateurs d'étudier la philosophie. Il recommande ensuite (XXIV-XXXVI) à ceux qui veulent donner au discours les ornements convenables de se faire, avant tout, par des études sérieuses, le fonds d'idées le plus riche qu'ils pourront. Il examine (XXXVII-LIV) les mots pris isolément et réunis; il s'étend sur la composition de la phrase, sur le rhythme et le nombre; il donne un aperçu rapide des figures de mots et de pensées. Les six derniers chapitres sont consacrés à la convenance du style, et à l'action oratoire.

M. T. CICERONIS

AD Q. FRATREM

DIALOGI TRES

DE ORATORE.

DIALOGUS, SEU LIBER PRIMUS.

I. Cogitanti mihi sæpenumero, et memoria vetera repetenti, perbeati fuisse, Quinte frater, illi videri solent, qui in optima republica, quum et honoribus, et rerum gestarum gloria florerent, eum vitæ cursum tenere potuerunt, ut vel in negotio sine periculo, vel in otio cum dignitate esse possent. Ac fuit [1] quidem, quum mihi quoque initium requiescendi, atque animum ad utriusque nostrum præclara studia referendi, fore justum et prope ab omnibus concessum arbitrarer, si infinitus forensium rerum labor, et ambitionis occupatio, decursu honorum, etiam ætatis flexu, constitisset. Quam spem cogitationum et consiliorum meorum, quum graves communium temporum, tum varii nostri casus fefellerunt. Nam, qui locus quietis et tranquillitatis

[1] *Sic edidit Ernest. e mss. vestigiis et edd. vett. Fere omnes alii, pro* quidem, *habent* tempus illud.

LES

TROIS DIALOGUES

DE L'ORATEUR,

ADRESSÉS PAR CICÉRON A SON FRERE.

DIALOGUE, OU LIVRE PREMIER.

I. Lorsque je réfléchis, et que je me reporte dans le passé, il m'arrive souvent, mon cher Quintus, d'envier le sort de ces hommes qui, au sein d'une république florissante, comblés d'honneurs, entourés de l'éclat de leurs actions, ont pu, pendant le cours d'une vie heureuse, trouver la sécurité dans les affaires, ou quelque gloire encore dans le repos. Il y eut un temps où je me flattais aussi de trouver enfin ce calme désiré, et de revenir à ces nobles études que nous chérissons tous deux; j'espérais qu'alors il me serait permis de jouir du repos, et qu'après avoir parcouru la carrière des dignités, j'aurais acquis le droit d'oublier sur la fin de mes jours les fatigues infinies du barreau, et la pénible poursuite des honneurs. Cet espoir où se reposaient mes pensées, les infortunes publiques et les traverses de ma vie l'ont fait évanouir; et le temps où je croyais rencontrer le calme et la paix, a été pour moi le temps des ennuis et des orages. Ainsi mes vœux les plus chers

plenissimus fore videbatur, in eo maximæ moles molestiarum, et turbulentissimæ tempestates exstiterunt. Neque vero nobis cupientibus atque exoptantibus fructus otii datus est ad eas artes, quibus a pueris dediti fuimus, celebrandas, [1] inter nosque recolendas. Nam prima ætate incidimus in ipsam perturbationem disciplinæ veteris; et consulatu devenimus in medium rerum omnium certamen atque discrimen; et hoc tempus omne post consulatum objecimus iis fluctibus, qui, per nos a communi peste depulsi, in nosmet ipsos redundarunt. Sed tamen in his vel asperitatibus rerum, vel angustiis temporis, obsequar studiis nostris, et, quantum mihi vel fraus inimicorum, vel causæ amicorum, vel respublica tribuet otii, ad scribendum potissimum conferam. Tibi vero, frater, neque hortanti deero, neque roganti. Nam neque auctoritate quispiam apud me plus valere te potest, neque voluntate.

II. Ac mihi repetenda est veteris cujusdam memoriæ non sane satis explicata recordatio, sed, ut arbitror, apta ad id, quod requiris, ut cognoscas, quæ viri omnium eloquentissimi, clarissimique senserint de omni ratione dicendi. Vis enim, ut mihi sæpe dixisti, quoniam quæ pueris, aut adolescentulis nobis ex commentariolis nostris inchoata ac rudia exciderunt, vix hac ætate digna, et hoc usu, quem ex causis, quas diximus, tot tantisque consecuti sumus; aliquid iisdem de rebus politius a nobis

[1] Interque nos.

ont été trompés, et je n'ai jamais pu goûter cet heureux loisir, nécessaire à la culture des arts, auxquels je me livrai dès l'âge le plus tendre, et dont j'aurais voulu reprendre l'étude avec vous. Mes premières années ont vu l'antique constitution de l'état ébranlée par les révolutions; mon consulat s'est trouvé jeté au milieu de ces combats qui décident du sort des peuples; et depuis, j'ai eu sans cesse à lutter contre les flots, qui, repoussés par mes efforts loin de la patrie qu'ils allaient engloutir, ont fini par retomber sur ma tête. Toutefois ces conjonctures épineuses, ces pénibles épreuves, ne me feront pas oublier nos anciennes études, et je veux leur consacrer tous les instants que me laisseront l'acharnement de mes ennemis, les devoirs de l'amitié, et le soin des affaires publiques. Je dois surtout, mon frère, déférer à vos prières et à vos conseils; car il n'est personne au monde qui ait plus d'empire que vous sur mon cœur, et plus d'ascendant sur ma volonté.

II. Je veux retracer ici un ancien entretien dont le souvenir est un peu confus dans ma pensée, mais qui me semble propre à remplir vos vues, en vous faisant connaître l'opinion que les plus habiles et les plus illustres orateurs se sont formée de l'éloquence. Vous désirez, vous me l'avez dit souvent, que je revienne sur les premiers essais échappés à ma jeunesse. Ces recueils imparfaits, ces faibles ébauches vous semblent peu dignes de l'âge où je suis, et de l'expérience que tant de causes fameuses m'ont acquise; et vous voulez que je produise sur le même sujet quelque ouvrage plus complet et plus achevé. Souvent aussi, en traitant en-

perfectiusque proferri; solesque nonnunquam hac de re a me in disputationibus nostris dissentire: quod ego prudentissimorum hominum artibus eloquentiam contineri statuam; tu autem illam ab elegantia doctrinæ segregandam putes, et in quodam ingenii atque exercitationis genere ponendam.

Ac mihi quidem sæpenumero in summos homines ac summis ingeniis præditos intuenti, quærendum esse visum est, quid esset, cur plures in omnibus rebus, quam in dicendo admirabiles exstitissent. Nam, quocumque te animo et cogitatione converteris, permultos excellentes in quoque genere videbis, non mediocrium artium, sed prope maximarum. Quis enim est, qui, si clarorum hominum scientiam rerum gestarum vel utilitate vel magnitudine metiri velit, non anteponat oratori imperatorem? Quis autem dubitet, quin belli duces præstantissimos ex hac una civitate pæne innumerabiles, in dicendo autem excellentes vix paucos proferre possimus? Jam vero, consilio ac sapientia qui regere ac gubernare rempublicam possent, multi nostra, plures patrum memoria, atque etiam majorum exstiterunt, quum boni perdiu nulli, vix autem singulis ætatibus singuli tolerabiles oratores invenirentur. Ac, ne quis forte cum aliis studiis, quæ reconditis in artibus, atque in quadam varietate litterarum versentur, magis hanc dicendi rationem, quam cum imperatoris laude, aut cum boni senatoris prudentia comparandum putet; convertat animum ad ea ipsa artium genera, circumspiciatque,

semble ces questions, j'ai remarqué que nous différions de sentiment sur un point : selon moi, l'idée de l'éloquence renferme en elle cet ensemble de connaissances que doit posséder l'homme le plus éclairé; vous, au contraire, vous la concevez indépendamment de cette instruction, et vous la faites consister dans une sorte de talent naturel joint à l'exercice de la parole.*

En jetant les yeux sur les hommes supérieurs, sur ceux qui ont étonné le monde par leur génie, je me suis souvent demandé pourquoi on en a vu bien moins exceller dans l'éloquence que dans les autres arts. En effet, parcourez tous les genres, vous trouverez, même dans les plus relevés et les plus difficiles, une multitude de modèles. Si l'on mesure la grandeur du mérite par l'utilité et l'importance des résultats, qui ne préférera un général à un orateur ? Cependant Rome toute seule n'a-t-elle pas produit un nombre presque infini de grands capitaines, tandis qu'elle compte à peine quelques orateurs distingués? De même nous avons vu paraître au sénat d'habiles politiques, de grands hommes d'état; nos pères et nos ancêtres en ont vu davantage encore, tandis que plusieurs siècles se sont écoulés sans produire un bon orateur, et qu'on en trouve à peine un supportable par génération. Peut-être dira-t-on que les talents d'un général, ou les lumières d'un sénateur ont peu de rapport avec l'éloquence, et qu'il faudrait plutôt la comparer avec ces arts que l'on cultive dans la retraite, et qui forment le domaine des lettres; mais en considérant ces arts eux-mêmes, en comptant tous ceux qui s'y sont distingués, il sera facile de re-

* On verra cette opinion soutenue avec beaucoup d'esprit par Antoine dans la seconde partie du premier Livre. Elle est réfutée par Crassus, ou plutôt par Cicéron, dans tout le reste de l'ouvrage.

qui in iis floruerint, quamque multi : sic facillime, quanta oratorum sit, semperque fuerit paucitas, judicabit.

III. Neque enim te fugit [1] artium omnium laudatarum procreatricem quamdam, et quasi parentem eam, quam φιλοσοφίαν Græci vocant, ab hominibus doctissimis judicari; in qua difficile est enumerare, quot viri, quanta scientia, quantaque in suis studiis varietate et copia fuerint, qui non una aliqua in re separatim elaborarint, sed omnia, quæcumque possent, vel scientiæ pervestigatione, vel disserendi ratione comprehenderint. Quis ignorat, ii, qui mathematici vocantur, quanta in obscuritate rerum, et quam recondita in arte et multiplici subtilique versentur? quo tamen in genere ita multi perfecti homines exstiterunt, ut nemo fere studuisse ei scientiæ vehementius videatur, quin, quod voluerit, consecutus sit. Quis musicis, quis huic studio litterarum, quod profitentur ii, qui grammatici vocantur, penitus se dedidit, quin omnem illarum artium pæne infinitam vim et materiam scientiæ cogitatione comprehenderit? Vere mihi hoc videor esse dicturus, ex omnibus iis, qui in harum artium studiis liberalissimis sint doctrinisque versati, minimam copiam poetarum egregiorum [2] exstitisse. Atque in hoc ipso numero, in quo perraro exoritur aliquis excellens, si diligenter, et ex nostrorum, et ex Græcorum copia comparare voles, multo tamen pauciores oratores, quam poetæ boni reperientur. Quod hoc

[1] Laudatarum artium omnium. — [2] Exstitisse : atque.

connaître combien dans tous les temps a été limité le nombre des véritables orateurs.

III. Vous n'ignorez pas que la science appelée chez les Grecs philosophie, est regardée par les hommes les plus habiles comme la mère de toutes les connaissances libérales. Or, combien de philosophes se sont illustrés par la profondeur, par la variété et l'étendue de leur savoir! encore n'était-ce pas à une seule partie de la science que se bornaient leurs études; ils embrassaient la nature entière par l'activité de leurs recherches et la puissance de leur raison. Qui ne sait combien sont abstraites et subtiles les spéculations des mathématiciens, et quelles en sont les ténèbres et les difficultés? cependant tel est le nombre de ceux qui s'y sont distingués, qu'il semble que cette science n'a point de secret impénétrable pour une application persévérante. Quel homme s'est jamais adonné entièrement à la musique, ou à ce genre d'érudition qui est le partage des grammairiens, sans être parvenu à posséder cette foule de connaissances, cette variété presque infinie d'objets dont ces études se composent? Je ne puis nier que parmi tous ceux qui se sont livrés avec succès à l'étude des lettres et à tous ces nobles exercices de l'esprit, la classe la moins nombreuse est, sans contredit, celle des grands poètes; et cependant, à examiner ce que Rome et la Grèce ont produit dans ce genre même où il est si difficile d'exceller, on trouvera encore moins de bons orateurs que de bons poètes. Ce qui rend cette différence plus surprenante encore, c'est que les autres arts reposent sur des règles plus cachées, sur des principes plus secrets: l'art de la parole au contraire est, pour ainsi dire, à découvert; ses procédés sont simples, et à la

etiam mirabilius debet videri, quia ceterarum artium studia fere reconditis atque abditis e fontibus hauriuntur; dicendi autem omnis ratio in medio posita, communi quodam in usu, atque in hominum more et sermone versatur : ut in ceteris id maxime excellat, quod longissime sit ab imperitorum intelligentia sensuque disjunctum, in dicendo autem vitium vel maximum sit a vulgari genere orationis atque a consuetudine communis sensus abhorrere.

IV. Ac ne illud quidem vere dici potest, aut plures ceteris artibus inservire, aut majore delectatione, aut spe uberiore, aut præmiis ad perdiscendum amplioribus commoveri. Atque, ut omittam Græciam, quæ semper eloquentiæ princeps esse voluit, atque illas omnium doctrinarum inventrices Athenas, in quibus summa dicendi vis et inventa est et perfecta : in hac ipsa civitate profecto nulla unquam vehementius, quam eloquentiæ studia viguerunt. Nam posteaquam, imperio omnium gentium constituto, diuturnitas pacis otium confirmavit, nemo fere laudis cupidus adolescens, non sibi ad dicendum studio omni enitendum putavit. Ac primo quidem totius rationis ignari, qui neque exercitationis ullam viam, neque aliquod præceptum artis esse arbitrarentur, tantum, quantum ingenio et cogitatione poterant, consequebantur. Post autem, auditis oratoribus Græcis, cognitisque eorum litteris, adhibitisque doctoribus, incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagraverunt. Excitabat eos magnitudo et varietas, multitudoque in omni genere causarum,

portée de chacun; son instrument est le langage usuel des hommes. Dans les autres genres on excelle d'autant plus qu'on s'élève davantage au-dessus des idées et de l'intelligence du vulgaire; dans l'éloquence, le plus grand de tous les défauts serait de s'écarter de la manière de parler et de sentir commune à tous les hommes.

IV. Et qu'on ne dise pas que les autres arts ont été plus généralement cultivés, ou qu'ils présentent une étude plus agréable, des espérances plus brillantes, de plus magnifiques récompenses; car sans parler de la Grèce, qui a toujours prétendu à la palme de l'éloquence, ni d'Athènes, ce berceau de tous les arts, où l'art de la parole prit naissance, et fut porté à sa perfection; dans notre république même, quelle autre étude fut jamais cultivée avec plus d'ardeur? Lorsque Rome eut achevé la conquête du monde, et qu'une longue paix eut assuré du loisir aux esprits, tous les jeunes gens qui se sentaient quelque amour pour la gloire tournèrent leurs vues et leurs efforts du côté de l'éloquence. D'abord, ils ne connurent ni règle, ni méthode, et n'imaginant pas même que l'art de la parole pût avoir des lois, et fût soumis à des principes, ils allèrent jusqu'où ils pouvaient atteindre par le génie et la réflexion. Mais plus tard, lorsqu'ils eurent entendu les orateurs Grecs, lorsqu'ils eurent admiré les modèles, et qu'ils se furent formés aux leçons des rhéteurs, ils se portèrent à l'étude de l'éloquence avec une incroyable ardeur. Sans cesse animés par l'importance, la variété, la multitude des causes, ils voulaient joindre aux lu-

ut ad eam doctrinam, quam suo quisque studio assecutus esset, adjungeretur usus frequens, qui omnium magistrorum præcepta superaret. Erant autem huic studio maxima, quæ nunc quoque sunt, exposita præmia, vel ad gratiam, vel ad opes, vel ad dignitatem. Ingenia vero (ut multis rebus possumus judicare) nostrorum hominum multum ceteris hominibus omnium gentium præstiterunt. Quibus de causis, quis non jure miretur, ex omni memoria ætatum, temporum, civitatum, tam exiguum oratorum numerum inveniri? Sed nimirum majus est hoc quiddam, quam homines opinantur, et pluribus ex artibus studiisque collectum.

V. Quis enim aliud, in maxima discentium multitudine, summa magistrorum copia, præstantissimis hominum ingeniis, infinita causarum varietate, amplissimis eloquentiæ propositis præmiis, esse causæ putet, nisi rei quamdam incredibilem magnitudinem, ac difficultatem? Est enim et scientia comprehendenda rerum plurimarum, sine qua verborum volubilitas inanis, atque irridenda est; et ipsa oratio conformanda, non solum electione, sed etiam constructione verborum; et omnes animorum motus, quos hominum generi rerum natura tribuit, penitus pernoscendi; quod omnis vis ratioque dicendi in eorum, qui audiunt, mentibus aut sedandis, aut excitandis expromenda est. Accedat eodem oportet lepos quidam facetiæque, et eruditio libero digna, celeritasque et brevitas et respondendi et lacessendi, subtili venustate atque urbanitate conjuncta. Te-

mières qu'ils puisaient dans leurs études des leçons plus précieuses que tous les préceptes, celles que donne une pratique journalière. Alors, comme aujourd'hui, l'émulation de l'orateur avait en perspective les plus puissants encouragements, le crédit, la fortune, les honneurs. Mille preuves aussi nous attestent que du côté du génie la nature a partagé plus avantageusement les Romains que toute autre nation *. Qui ne s'étonnera donc de voir que dans tous les siècles et chez tous les peuples, le nombre des orateurs a toujours été si restreint? C'est que l'éloquence, en effet, est quelque chose de plus grand qu'on ne pense, et qu'elle demande une immense réunion d'études et de talents.

V. Si donc, malgré la multitude de beaux génies qui s'y sont livrés, malgré l'habileté des maîtres, la variété infinie des causes, et la grandeur des récompenses, un si petit nombre d'hommes s'y sont distingués, n'en cherchons pas la raison ailleurs que dans l'incroyable difficulté de l'art lui-même. L'éloquence exige une foule de connaissances variées, sans quoi il ne reste plus qu'une vaine et futile abondance de mots. Il faut, dans la composition du discours, choisir les termes, et en étudier l'arrangement; il faut connaître à fond toutes les passions que la nature a mises dans le cœur de l'homme, puisque tout l'effet du discours consiste à émouvoir ou à calmer les âmes; il faut joindre à ces qualités les grâces, l'enjouement, l'élégance d'un homme bien né, la rapidité et la précision dans la réplique ou dans l'attaque, jointes à la délicatesse et à l'urbanité. L'orateur doit encore avoir une connaissance approfondie de l'antiquité, afin de s'appuyer au besoin de

* *Voy.* le début de la première *Tusculane*.

nenda præterea est omnis antiquitas exemplorumque vis; neque legum, aut juris civilis scientia negligenda est. Nam quid ego de actione ipsa plura dicam? quæ motu corporis, quæ gestu, quæ vultu, quæ vocis conformatione ac varietate moderanda est; quæ sola per se ipsa quanta sit, histrionum levis ars et scena declarat : in qua quum omnes in oris, et vocis, et motus moderatione elaborent, quis ignorat, quam pauci sint, fuerintque, quos animo æquo spectare possimus? Quid dicam de thesauro rerum omnium, memoria? quæ nisi custos inventis cogitatisque rebus et verbis adhibeatur, intelligimus, omnia, etiamsi præclarissima fuerint [1] in oratore, peritura. Quamobrem mirari desinamus, quæ causa sit eloquentium paucitatis, quum ex iis rebus universis eloquentia constet, quibus in singulis elaborare permagnum est; hortemurque potius liberos nostros, ceterosque, quorum gloria nobis et dignitas cara est, ut animo rei magnitudinem complectantur, neque iis aut præceptis, aut magistris, aut exercitationibus, quibus utuntur omnes, sed aliis quibusdam, se id, quod expetunt, consequi posse confidant.

VI. Ac mea quidem sententia nemo poterit esse omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus. Etenim ex rerum cognitione efflorescat et redundet oportet oratio : quæ, nisi subest res ab oratore percepta et cognita, inanem quamdam ha-

[1] In oratore peritura.

l'autorité des exemples, et il ne doit pas négliger l'étude des lois et du droit civil. Parlerai-je de l'action, qui comprend les attitudes, le geste, l'expression des traits, les inflexions si variées de la voix? Cette seule partie renferme elle-même d'extrêmes difficultés; et l'art frivole du comédien peut nous en donner une idée. Les acteurs passent leur vie à former leur voix, à composer leurs traits et leurs gestes; et cependant combien il en est peu dont nous soyons satisfaits! Que dirai-je de la mémoire, ce trésor de toutes nos connaissances? Si elle ne conserve les conceptions de la pensée, si elle ne recueille fidèlement et les idées et les mots, les talents les plus précieux seront perdus pour l'orateur. Cessons donc de nous étonner de ce qu'il y a si peu d'hommes éloquents*, puisque l'éloquence se compose d'une réunion de qualités dont chacune exige les plus pénibles efforts. Exhortons plutôt nos enfants, et ceux dont la gloire et les succès nous intéressent, à bien se pénétrer de la grandeur de ce bel art; engageons-les à ne pas se contenter de méthodes, d'exercices et de maîtres vulgaires, et à se persuader qu'il leur faut d'autres secours pour atteindre un si noble but.

VI. A mon sens, on ne saurait devenir un orateur parfait, si l'on ne possède tout ce que l'esprit humain a conçu de grand et d'élevé. Cet ensemble de connaissances positives peut seul soutenir et alimenter le discours, qui, s'il n'est appuyé sur des notions précises et solides, ne sera plus qu'un vain et frivole étalage de mots. Ce n'est pas que je veuille trop exiger des ora-

* Voy. *Brutus*, chap. 7, 97, etc.

bet elocutionem et pæne puerilem. Neque vero ego hoc tantum oneris imponam nostris præsertim oratoribus, in hac tanta occupatione urbis ac vitæ, nihil ut iis putem licere nescire : quanquam vis oratoris, professioque ipsa bene dicendi, hoc suscipere ac polliceri videtur, ut omni de re, quæcumque sit proposita, ab eo ornate, copioseque dicatur. Sed quia non dubito, quin hoc plerisque immensum infinitumque videatur, et quod Græcos homines non solum ingenio et doctrina, sed etiam otio studioque abundantes, partitionem quamdam artium fecisse video, neque in universo genere singulos elaborasse, sed seposuisse a ceteris dictionibus eam partem dicendi, quæ in forensibus disceptationibus judiciorum, aut deliberationum versaretur, et id unum genus oratori reliquisse : non complectar in his libris amplius, quam quod huic generi, re quæsita, et multum disputata, summorum hominum prope consensu est tributum; repetamque, non ab incunabulis nostræ veteris puerilisque doctrinæ quemdam ordinem præceptorum, sed ea, quæ quondam accepi in nostrorum hominum eloquentissimorum, et omni dignitate principum, disputatione esse versata : non quod illa contemnam, quæ Græci dicendi artifices et doctores reliquerunt; sed, quum illa pateant, in promtuque sint omnibus, neque ea interpretatione mea aut ornatius explicari, aut planius exprimi possint, dabis hanc veniam, mi frater, ut opinor, ut eorum, quibus summa dicendi laus a nostris hominibus concessa est, auctoritatem Græcis anteponam.

teurs, de ceux de Rome surtout, au milieu de tant d'occupations et de devoirs, ni leur imposer la nécessité de ne rien ignorer, bien que le nom qu'ils portent, et l'art de la parole dont ils font profession, semble annoncer l'engagement de parler avec agrément et abondance sur tous les sujets qui leur seront proposés. Mais outre que le plus grand nombre trouverait, sans doute, une pareille obligation trop pesante, nous voyons que les Grecs eux-mêmes, qui, à tout leur génie et leur savoir, joignaient encore beaucoup de loisir, ont établi des divisions et reconnu des genres. Un seul homme chez eux ne les embrassait pas tous, et dans le partage qu'ils ont fait du domaine de l'éloquence, ils ont réservé à l'orateur les causes judiciaires et les harangues délibératives. Je me renfermerai donc dans ces limites, que les meilleurs esprits ont posées de concert après un examen sévère et réfléchi; mais je n'irai pas chercher, dans l'enseignement scolastique dont on occupait notre enfance, des préceptes surannés et frivoles. J'exposerai les principes que discutèrent un jour des orateurs romains, célèbres par leur éloquence, par leur rang et par leurs vertus. Je ne dédaigne point, sans doute, ce qu'ont laissé sur ce sujet les rhéteurs grecs; mais leurs ouvrages sont dans toutes les mains, et en présentant moi-même leurs préceptes, je n'oserais me flatter de leur donner plus d'élégance ou de clarté *. Vous me permettrez donc, mon cher Quintus, de préférer à l'autorité des Grecs celle d'orateurs à qui les suffrages de nos concitoyens ont assigné le premier rang dans l'art de bien dire.

* On trouve les préceptes des rhéteurs grecs dans les ouvrages purement didactiques des deux volumes précédents. Ici, l'auteur parle plus souvent d'après son expérience et son génie.

VII. Quum igitur vehementius inveheretur in causam principum consul Philippus, Drusique tribunatus, pro senatus auctoritate susceptus, infringi jam debilitarique videretur; dici [1] mihi memini, ludorum romanorum diebus, L. Crassum, quasi colligendi sui causa, se in Tusculanum contulisse; venisse eodem, socer ejus qui fuerat, Q. Mucius [2] dicebatur, et M. Antonius, homo et consiliorum in republica socius, et summa cum Crasso familiaritate conjunctus. Exierant autem cum ipso Crasso adolescentes [3] duo, [4] Drusi maxime familiares, et in quibus magnam tum spem majores natu dignitatis suæ collocarant, C. Cotta, qui tum tribunatum plebis petebat, et P. Sulpicius, qui deinceps eum magistratum petiturus putabatur. Hi primo die de temporibus illis, deque universa republica, quam ob causam venerant, multum inter se usque ad extremum tempus diei collocuti sunt. Quo quidem in sermone multa divinitus a tribus illis consularibus Cotta deplorata et commemorata narrabat, ut nihil incidisset postea civitati mali, quod non impendere illi tanto ante vidissent; eo autem omni sermone confecto, tantam in Crasso humanitatem fuisse, ut, quum lauti accubuissent, tolleretur omnis illa superioris tristitia sermonis, eaque esset in homine jucunditas, et tantus in jocando lepos, ut dies inter eos curiæ fuisse videretur, convivium Tusculani.

[1] *Abest* mihi. — [2] *Sic Olivet. post multos alios. Ernest. lect. edd. pr. restituerat,* venisse eodem socerum ejus, qui fuisse Q. M. dicebatur. *Minus probabiliter.* — [3] *Abest* duo. — [4] Et Drusi.

VII. Dans le temps que le consul Philippe [1] attaquait le plus vivement les patriciens, et que le tribun Drusus, défenseur des droits du sénat, semblait s'affaiblir et résister plus mollement, L. Crassus, pendant les jours consacrés aux jeux romains [2], se rendit à sa campagne de Tusculum, pour s'y reposer de ses fatigues au sein de la retraite. Il était accompagné de Q. Scévola, son beau-père, et de M. Antoine, que les liens de l'amitié et la conformité de leurs opinions politiques lui rendaient doublement cher. Il avait encore amené avec lui deux jeunes gens, en qui ces vieux sénateurs espéraient trouver de dignes défenseurs de leurs droits : c'étaient C. Cotta et P. Sulpicius [3], tous deux tendrement attachés à Drusus. Cotta briguait alors la charge de tribun du peuple; Sulpicius devait se mettre sur les rangs pour l'année suivante. Le premier jour ils ne s'entretinrent que du sujet qui les avait rassemblés, c'est-à-dire des circonstances alarmantes où se trouvait alors la république; et leur conversation se prolongea jusqu'à la nuit. J'ai entendu dire à Cotta que les trois illustres consulaires s'abandonnèrent long-temps à ces tristes réflexions, et que dès lors, comme par une inspiration prophétique, ils prédirent l'orage qui nous menaçait, et tous les maux qui, depuis, vinrent fondre sur l'état. L'entretien terminé, ils prirent le bain, et se mirent à table. Alors Crassus, qui avait l'esprit agréable et enjoué, fit disparaître par son amabilité ce que la conversation avait eu de trop sévère; et si jusque-là leurs discours avaient rappelé la gravité du sénat, le repas fut digne de Tusculum.

Postero autem die, quum illi majores natu satis quiessent, et in ambulationem ventum esset, dicebat tum Scævolam, duobus spatiis tribusve factis, dixisse : Cur non imitamur, Crasse, Socratem illum, qui est in Phædro Platonis? nam me hæc tua platanus admonuit, quæ non minus ad opacandum hunc locum patulis est diffusa ramis, quam illa, cujus umbram secutus est Socrates, quæ mihi videtur non tam [1] ipsa aquula, quæ describitur, quam Platonis oratione crevisse : et quod ille durissimis pedibus fecit, ut se abjiceret in herbam, atque ita illa, quæ philosophi divinitus ferunt esse dicta, loqueretur, id meis pedibus certe concedi est æquius. — Tum Crassum : Imo vero commodius etiam; pulvinosque poposcisse, et omnes in iis sedibus, quæ erant sub platano, consedisse dicebat.

VIII. Ibi, ut ex pristino sermone relaxarentur animi omnium, solebat Cotta narrare, Crassum sermonem quemdam de studio dicendi intulisse. Qui quum ita esset exorsus, non sibi cohortandum Sulpicium et Cottam, sed magis utrumque collaudandum videri, quod tantam jam essent facultatem adepti, ut non æqualibus suis solum anteponerentur, sed cum majoribus natu compararentur : Neque vero mihi quidquam, inquit, præstabilius videtur, quam posse dicendo tenere hominum cœtus, mentes allicere, voluntates impellere, quo velit; unde autem velit, deducere. Hæc una res in omni libero populo, maximeque in pacatis tranquillisque civi-

[1] *Schütz*, ista. *Recte reprehendit Görenz in comment. libr. de Finibus.*

Le lendemain, lorsque les plus âgés eurent pris assez de repos, on se réunit à la promenade. Après deux ou trois tours d'allée : Mon cher Crassus, dit Scévola, que ne faisons-nous comme Socrate dans le Phèdre de Platon? ce qui m'y fait penser, c'est ce platane dont les branches touffues répandent la fraîcheur sur ces lieux : sans doute il n'était pas plus beau, celui dont l'ombrage plaisait tant à Socrate, et qui doit moins encore au ruisseau décrit par Platon, qu'au style de cet éloquent philosophe *. Si Socrate, qui ne craignait pas la fatigue, s'est couché sur l'herbe pour débiter ces admirables discours que les dieux semblaient lui dicter, la faiblesse de mes jambes mérite bien au moins le même privilége. — Sans doute, dit Crassus, et je veux même que vous soyez plus commodément que lui. Alors il fit apporter des coussins, et les fit ranger sous le platane, où tout le monde s'assit.

VIII. Ce fut là, Cotta me l'a souvent raconté, que pour faire oublier la gravité de l'entretien précédent, Crassus fit tomber la conversation sur l'éloquence. Il commença par dire que Sulpicius et Cotta n'avaient plus besoin de conseils : c'étaient plutôt des éloges qu'on leur devait, puisque déjà ils s'étaient élevés au-dessus des jeunes gens de leur âge, et qu'ils se rangeaient même à côté des orateurs les plus consommés. Pour moi, ajouta-t-il, rien ne me semble plus beau que de pouvoir, par la parole, captiver l'attention des hommes assemblés, charmer les esprits, pousser ou

* « Voyez-vous, Socrate, ce haut platane? — Oui, sans doute. — Eh bien! son feuillage épais, le doux zéphyre, le vert gazon, nous invitent à nous asseoir ou à nous coucher sous l'ombrage.... Là, coule une eau pure et transparente, aimée des jeunes filles, et témoin de leurs jeux. » *Phèdre* de Platon.

tatibus, præcipue semper floruit, semperque dominata est. Quid enim est aut tam admirabile, quam ex infinita multitudine hominum exsistere unum, qui id, quod omnibus natura sit datum, vel solus, vel cum paucis facere possit? aut tam jucundum cognitu atque auditu, quam sapientibus sententiis gravibusque verbis ornata oratio et polita? aut tam potens, tamque magnificum, quam populi motus, judicum religiones, senatus gravitatem, unius oratione converti? Quid tam porro regium, tam liberale, tam munificum, quam opem ferre supplicibus, excitare afflictos, dare salutem, liberare periculis, retinere homines in civitate? Quid autem tam necessarium, quam tenere semper arma, quibus vel tectus ipse esse possis, vel provocare improbos, vel te ulcisci lacessitus? Age vero, ne semper forum, subsellia, rostra, curiamque meditere, quid esse potest in otio aut jucundius, aut magis proprium humanitatis, quam sermo facetus ac nulla in re rudis? Hoc enim uno præstamus vel maxime feris, quod colloquimur inter nos, et quod exprimere dicendo sensa possumus. Quamobrem quis hoc non jure miretur, summeque in eo elaborandum esse arbitretur, ut, quo uno homines maxime bestiis præstent, in hoc hominibus ipsis antecellat? Ut vero jam ad illa summa veniamus; quæ vis alia potuit aut dispersos homines unum in locum congregare, aut a fera agrestique vita ad hunc humanum cultum civilemque deducere, aut, jam constitutis civitatibus, leges, judicia, jura describere?

ramener à son gré toutes les volontés [4]. Chez tous les peuples libres, dans les états florissants et calmes, cet art surtout a toujours été puissant et honoré. Eh! qu'y a-t-il de plus digne d'admiration que de voir un petit nombre de mortels privilégiés s'élever au-dessus de la foule des hommes, et se servir seuls d'un instrument que la nature a donné à tous? quel plus doux plaisir que de lire ou d'entendre un discours, où brillent la richesse de l'expression et la sagesse de la pensée? quelle plus noble faculté que de pouvoir, à l'aide de la parole, apaiser seul une sédition, commander à la conscience des juges, à la majesté du sénat? Est-il rien de plus grand, de plus généreux, de plus royal que de secourir les malheureux, de protéger les opprimés, d'arracher ses concitoyens au péril, à la mort, à l'exil? Est-il rien de plus nécessaire que d'avoir toujours en main des armes redoutables, pour se défendre soi-même, attaquer les méchants, ou se venger de leurs outrages? Mais pour ne pas nous occuper sans cesse du barreau, de la tribune et du sénat, quel délassement plus doux, quel plaisir plus délicat, qu'une conversation aimable et élégante? Le plus grand avantage que nous ayons sur les animaux, c'est de pouvoir converser avec nos semblables et leur communiquer nos pensées : ne devons-nous donc pas cultiver cette admirable faculté, et nous efforcer de l'emporter sur les autres hommes, dans ce qui élève l'homme lui-même au-dessus de la brute? Enfin, et c'est là le plus bel éloge de l'éloquence, quelle autre force a pu réunir dans un même lieu les hommes dispersés, leur faire quitter leur vie sauvage pour des mœurs plus douces, et après les avoir civilisés, les rendre dociles au joug des lois et de la société?

Ac, ne plura, quæ sunt pæne innumerabilia, consecter, comprehendam brevi; sic enim statuo, perfecti oratoris moderatione et sapientia non solum ipsius dignitatem, sed et privatorum plurimorum, et universæ reipublicæ salutem maxime contineri. Quamobrem pergite, ut facitis, adolescentes; atque in id studium, in quo estis, incumbite, ut et vobis honori, et amicis utilitati, et reipublicæ emolumento esse possitis.

IX. — Tum Scævola comiter, ut solebat: Cetera, inquit, assentior Crasso, ne aut de C. Lælii, soceri mei, aut de hujus, generi, aut arte, aut gloria detraham: sed illa duo, Crasse, vereor, ut tibi possim concedere; unum, quod ab oratoribus civitates et [1] ab initio constitutas, et sæpe conservatas esse dixisti; alterum, quod, remoto foro, concione, judiciis, senatu, statuisti, oratorem in omni genere sermonis et humanitatis esse perfectum.

Quis enim tibi hoc concesserit, aut initio genus hominum in montibus ac silvis dissipatum, non prudentium consiliis compulsum potius, quam disertorum oratione delinitum, se oppidis mœnibusque sepsisse? aut vero reliquas utilitates, [2] aut in constituendis, aut in conservandis civitatibus non a sapientibus et fortibus viris, sed a disertis et ornate dicentibus esse constitutas? An vero tibi Romulus ille aut pastores et convenas congregasse, aut Sabinorum connubia conjunxisse, aut finitimorum vim repressisse eloquentia videtur, non con-

[1] *Ernest. delet* ab. — [2] Aut instituendis.

Je ne veux pas entrer dans des détails qui seraient infinis, et je dirai en peu de mots que du talent et des lumières d'un grand orateur dépend non seulement sa propre gloire, mais le salut de plusieurs de ses concitoyens, et la sûreté de l'état tout entier. Persévérez donc, jeunes gens, dans vos nobles efforts; continuez à cultiver le bel art par lequel vous pourrez parvenir à la gloire, servir vos amis, et vous rendre utiles à la république.

IX. — Alors Scévola reprit avec sa douceur accoutumée : Je conviendrai volontiers de tout ce que vient d'avancer Crassus; je ne veux pas déprécier la gloire de Lélius, mon beau-père, ni rabaisser le talent de mon gendre. Mais il est deux points que je crains bien de ne pouvoir vous accorder : l'un, qu'il soit vrai que l'éloquence ait fondé et conservé les états; l'autre, que, même loin du barreau, de la tribune et du sénat, l'orateur doive posséder tout ce qui est du ressort du discours, tout ce qui rentre dans le domaine des lettres.

Comment croire avec vous que, dans les premiers siècles, les hommes, en abandonnant leurs forêts et leurs montagnes pour venir se renfermer dans l'enceinte des villes, aient cédé aux charmes d'un beau discours, plutôt qu'à la force de la raison; et que ce soit aux paroles d'un orateur disert, et non au génie des sages et des héros, qu'il faille attribuer tout ce qui a servi à établir et à conserver les empires? Lorsque Romulus rassembla des pâtres et des aventuriers, qu'il conclut les mariages avec les Sabins, qu'il repoussa les attaques des peuplades voisines; croyez-vous que ce soit l'éloquence qui l'ait servi, ou une sage et profonde politique? Et Numa, et Tullus, et les autres rois à qui

silio et sapientia singulari? Quid enim? in Numa Pompilio, quid? in Ser. Tullo, quid? in ceteris regibus, quorum multa sunt eximia ad constituendam rempublicam, num quod eloquentiæ vestigium apparet? Quid? exactis regibus (tametsi ipsam exactionem mente, non lingua, perfectam L. Bruti esse cernimus), sed deinceps omnia, nonne plena consiliorum, inania verborum videmus? Ego vero si velim et nostræ civitatis exemplis uti, et aliarum, plura proferre possim detrimenta publicis rebus, quam adjumenta, per homines eloquentissimos importata: sed, ut reliqua prætermittam, omnium mihi videor, exceptis, Crasse, vobis duobus, eloquentissimos audisse Ti. et C. Sempronios, quorum pater, homo prudens et gravis, haudquaquam eloquens, et sæpe alias, et maxime censor, saluti reipublicæ [1] fuit. Atque is non accurata quadam orationis copia, sed nutu atque verbo libertinos in urbanas tribus transtulit; quod nisi fecisset, rempublicam, quam nunc vix tenemus, jamdiu nullam haberemus. At vero ejus filii diserti, et omnibus vel naturæ, vel doctrinæ præsidiis ad dicendum parati, quum civitatem vel paterno consilio, vel avitis armis florentissimam accepissent, ista præclara gubernatrice, ut ais, civitatum, eloquentia, rempublicam dissipaverunt.

X. Quid? leges veteres, moresque majorum; quid? auspicia, quibus et ego, et tu, Crasse, cum magna reipublicæ salute præsumus; quid? religiones

[1] Fuit, atque.

Rome doit de si précieuses institutions; trouvons-nous en eux la moindre trace d'éloquence? On sait que ce fut par les ressources de son génie, et non par celles de la parole, que Brutus parvint à chasser les rois. Depuis cette révolution, je vois partout présider la sagesse, et la parole nulle part. Si je voulais puiser des exemples dans nos annales, et dans celles des autres peuples, il me serait facile de prouver que le talent des grands orateurs a été plus funeste qu'utile à leur patrie [5]. Je me contenterai de citer les deux Gracques, les deux hommes les plus éloquents avec Antoine et vous, Crassus, que j'aie jamais entendus. Leur père, homme sage et vertueux, mais nullement éloquent, rendit plus d'une fois les plus grands services à l'état, et surtout pendant sa censure. Il fit incorporer les affranchis dans les tribus [6]; et il n'employa pas des discours étudiés; un seul mot, un seul geste, lui suffirent. Sans cette mesure, la république, que nous avons tant de peine à maintenir aujourd'hui, eût cessé depuis long-temps d'exister. Ses fils réunissaient tous les talents que l'art, joint à la nature, peut donner à un orateur; et avec cette éloquence que vous décorez du titre de régulatrice des empires, ils jetèrent le désordre et l'anarchie dans cette même république, que la sagesse de leur père et les exploits de leur aïeul avaient élevée à un si haut degré de splendeur.

X. Mais quoi! nos lois antiques, les coutumes de nos ancêtres, les auspices auxquels vous et moi, Crassus, nous présidons pour le salut de Rome, les cérémonies de la religion, le droit civil, dont notre famille, qui ne

et cærimoniæ; quid? hæc jura civilia, quæ jam pridem in nostra familia sine ulla eloquentiæ laude versantur; num aut inventa sunt, aut cognita, aut omnino ab oratorum genere tractata? Equidem et Ser. Galbam, memoria teneo, divinum hominem in dicendo, et M. Æmilium Porcinam, et [1] C. ipsum Carbonem, quem tu adolescentulus perculisti, ignarum legum, hæsitantem in majorum institutis, rudem in jure civili; et hæc ætas nostra, præter te, Crasse, qui tuo magis studio, quam proprio munere aliquo disertorum, jus a nobis civili didicisti, quod interdum pudeat, juris ignara est.

Quod vero in extrema oratione, quasi tuo jure sumsisti, oratorem in omnis sermonis disputatione copiosissime posse versari, id, nisi hic in tuo regno essemus, non tulissem, multisque præessem, qui aut interdicto tecum contenderent, aut te ex jure manu consertum vocarent, quod in alienas possessiones tam temere irruisses. Agerent enim tecum lege primum Pythagorei omnes atque Democritici, [2] ceterique, in suo genere, physici vindicarent, ornati homines in dicendo et graves, quibuscum tibi justo sacramento contendere non liceret. Urgerent præterea philosophorum greges, jam ab illo fonte et capite Socrate, nihil te de bonis rebus in vita, nihil de malis, nihil de animi permotionibus, nihil de hominum moribus, nihil de ratione vitæ didicisse, nihil omnino quæsisse, nihil scire convince-

[1] Cn. ipsum. — [2] Ceterique, in suo gènere physici, vindicarentque.

s'est jamais piquée d'éloquence, tire son illustration, tout cela a-t-il été inventé par les orateurs? en font-ils l'objet de leurs recherches ou de leurs études? Je me souviens d'avoir vu Servius Galba, dont on admirait l'éloquence extraordinaire, M. Émilius Porcina *, et C. Carbon, que vous eûtes la gloire de vaincre en débutant dans la carrière; tous trois ignoraient les lois, connaissaient imparfaitement les coutumes de nos ancêtres, et n'avaient aucune idée du droit civil. De nos jours, excepté vous, Crassus, qui, pour satisfaire votre goût particulier, et non pour vous conformer à un devoir général, avez appris de moi le droit civil; tous nos orateurs sont en cela d'une ignorance qui me fait quelquefois rougir pour notre siècle.

Enfin vous n'avez pas craint de dire que l'orateur pouvait discourir sur quelque sujet que ce fût. Si nous n'étions pas ici sur votre terrain, je m'élèverais contre une pareille usurpation, et je me mettrais à la tête d'une foule d'opposants qui solliciteraient contre vous l'interdit du préteur, ou qui vous sommeraient de venir défendre votre droit, pour avoir envahi si inconsidérément le domaine d'autrui. Tous les disciples de Pythagore et de Démocrite, tous ces philosophes qui étudient la nature, et qui savent s'énoncer avec élégance et noblesse, ne manqueraient pas de vous prendre à partie, et vous perdriez infailliblement votre procès. Viendraient ensuite toutes les sectes de philosophes qui reconnaissent Socrate pour leur père et leur chef; elles vous prouveraient que vous n'avez rien appris, que vous ne savez rien de ce qui concerne les vrais biens et les vrais maux, les passions, les mœurs, la conduite

* Galba et Porcina ont été déjà cités ensemble dans le quatrième Livre de la *Rhétorique à Herennius*, chap. 5.

rent; et quum universi in te impetum fecissent, tum singulæ familiæ litem tibi intenderent. Instaret Academia, quæ, quidquid dixisses, id te ipsum [1] negare cogeret. Stoici vero nostri disputationum suarum atque interrogationum laqueis te irretitum tenerent. Peripatetici autem etiam hæc ipsa, quæ propria oratorum [2] putares esse adjumenta, atque ornamenta dicendi, ab se peti vincerent oportere; ac non solum meliora, sed etiam multo plura Aristotelem Theophrastumque de his rebus, quam omnes dicendi magistros, scripsisse ostenderent. Missos facio mathematicos, grammaticos, musicos, quorum artibus vestra ista dicendi vis ne minima quidem societate contingitur. Quamobrem ista tanta, tamque multa, profitenda, Crasse, non censeo. Satis id est magnum, quod potes præstare, ut in judiciis ea causa, quamcumque tu dicis, melior et probabilior esse videatur; ut in concionibus et sententiis dicendis ad persuadendum tua plurimum valeat oratio; denique ut prudentibus diserte, stultis etiam vere dicere videaris. Hoc amplius si quid poteris, non id mihi videbitur orator, sed Crassus sua quadam propria, non communi oratorum facultate, posse.

XI. — Tum ille, Non sum, inquit, nescius, Scævola, ista inter Græcos dici et disceptari solere. Audivi enim summos homines, quum quæstor ex Macedonia venissem Athenas, florente Academia, ut temporibus illis ferebatur, quod eam [3] Charma-

[1] Scire negaret. — [2] Putas esse. — [3] Carneades.

de la vie ; et après vous avoir attaqué toutes ensemble, elles vous livreraient chacune un assaut particulier. Les académiciens vous presseraient vivement, et vous forceraient de nier ce que vous auriez affirmé. Nos stoïciens, avec leurs arguments subtils et leurs questions captieuses, vous envelopperaient dans leurs filets. Les péripatéticiens prétendraient que vous êtes obligé de leur emprunter tout ce qui fait le charme et la force de l'éloquence, et vous prouveraient qu'Aristote et Théophraste ont beaucoup mieux et beaucoup plus écrit sur la rhétorique, que les rhéteurs de profession. Je laisse à part les mathématiciens, les grammairiens, les musiciens, avec qui votre art n'a pas le moindre rapport. Ainsi, Crassus, n'imposez pas à l'orateur de si vastes engagements. C'est un assez beau privilége que de pouvoir obtenir au barreau que la cause que vous défendez paraisse la meilleure et la plus juste, de faire triompher votre opinion au sénat et dans les assemblées; enfin de faire admirer aux habiles la force de votre éloquence, aux ignorants même la bonté de vos raisons. Si vous allez au-delà, je ne verrai plus l'orateur, mais seulement Crassus, et je reconnaîtrai en lui un talent qui n'est pas celui des orateurs, mais le sien.

XI. — Je n'ignore pas, Scévola, dit Crassus, que les Grecs soutiennent la même opinion que vous. J'ai entendu leurs plus habiles philosophes, lorsque je passai par Athènes, en revenant de Macédoine où j'avais été questeur. C'était, disait-on, une des belles époques de l'Académie. Charmadas [7] y dominait avec Eschine et Clitomaque. Alors y brillait aussi Métrodore, comme

das, et Clitomachus, et Æschines obtinebant. Erat etiam Metrodorus, qui cum illis una ipsum illum [1] Carneadem diligentius audierat, hominem omnium in dicendo, ut ferebant, acerrimum et copiosissimum. Vigebat auditor Panætii illius tui Mnesarchus; et peripatetici [2] Critolai Diodorus. Multi erant præterea [3] clari in philosophia et nobiles, a quibus omnibus una pæne [4] voce repelli oratorem a gubernaculis civitatum, excludi ab omni doctrina rerumque majorum scientia, ac tantum in judicia et conciunculas, tanquam in aliquod pistrinum, detrudi et compingi videbam. Sed ego neque illis assentiebar, neque harum disputationum inventori et principi longe omnium in dicendo gravissimo et eloquentissimo, Platoni, cujus tum Athenis cum [5] Charmada diligentius legi Gorgiam : quo in libro [6] in hoc maxime admirabar Platonem, quod mihi in oratoribus irridendis ipse esse orator summus videbatur. Verbi enim controversia jam diu torquet Græculos homines, contentionis cupidiores, quam veritatis.

Nam si quis hunc statuit esse oratorem, qui tantummodo in jure, aut in judiciis possit, aut apud populum, aut in senatu copiose loqui, tamen huic ipsi multa tribuat et concedat necesse est. Neque enim sine multa pertractatione omnium rerum publicarum, neque sine legum, morum, juris scientia, neque natura hominum incognita, ac moribus, in

[1] *Male hic Ernest.* Charmadam. — [2] Critolaus et Diodorus. — [3] *Vulg.* præclari. — [4] Repelli voce. — [5] Carneade. — [6] *Abest* in.

eux disciple zélé de cet illustre Carnéade, l'homme qu'ils admiraient le plus pour l'abondance et l'énergie. Mnésarque, qui avait eu pour maître votre Panétius, et Diodore, disciple du péripatéticien Critolaüs, y jouissaient d'une grande renommée. On y voyait encore plusieurs célèbres philosophes * : tous d'un commun accord excluaient l'orateur du gouvernement des états, lui fermaient l'entrée des sciences et de toutes les connaissances élevées, et ne lui laissaient pour tout domaine que les assemblées et le barreau, où ils le reléguaient et le confinaient comme dans une étroite prison. Mais je ne partageai jamais leur sentiment; je ne me rendis pas même à l'autorité du grand Platon, l'inventeur de ce genre de discussions, le plus sublime et le plus éloquent des philosophes. Pendant mon séjour à Athènes, Charmadas et moi, nous lûmes attentivement son Gorgias; et ce qui me frappait le plus dans ce livre, c'était de voir que tout en se moquant des orateurs, Platon se montre très grand orateur lui-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces querelles de mots occupent l'oisive curiosité des Grecs, plus amis de la dispute que de la vérité.

En réduisant même les fonctions de l'orateur à plaider au barreau, et à discuter les affaires publiques devant le peuple ou le sénat, encore faudra-t-il lui accorder une partie des connaissances que vous lui contestez. En effet, s'il ne s'est pas long-temps occupé des affaires publiques, s'il ne connaît ni les lois, ni la morale, ni le droit civil, s'il n'a étudié ni les passions ni la nature de l'homme, comment pourra-t-il parler

* La plupart de ceux-ci nous sont connus surtout par les ouvrages philosophiques de Cicéron.

his ipsis rebus satis callide versari, et perite potest. Qui autem hæc cognoverit, sine quibus ne illa quidem minima in causis quisquam recte tueri potest, quid huic abesse poterit de maximarum rerum scientia? Sin oratoris nihil vis esse, nisi composite, ornate, copiose eloqui: quæro, id ipsum qui possit assequi sine ea scientia, quam ei non [1] conceditis? Dicendi enim virtus, nisi ei, qui dicit, ea, de quibus dicit, percepta sint, exstare non potest. Quamobrem, si ornate locutus est, sicut fertur, et mihi videtur, physicus ille Democritus: materies illa fuit physici, de qua dixit; ornatus vero ipse verborum, oratoris putandus est. Et, si Plato de rebus a civilibus controversiis remotissimis, divinitus est locutus, quod ego concedo; si item Aristoteles, si Theophrastus, si Carneades in rebus iis, de quibus disputaverunt, eloquentes, et in dicendo suaves, atque ornati fuerunt: sint hæ res, de quibus disputant, in aliis quibusdam studiis; oratio quidem ipsa, propria est hujus unius rationis, de qua loquimur, et quærimus. Etenim videmus, iisdem de rebus jejune quosdam et exiliter, ut eum, quem acutissimum ferunt, Chrysippum, disputavisse, neque ob eam rem philosophiæ non satisfecisse, quod non habuerit hanc dicendi in arte aliena facultatem.

XII. Quid ergo interest? aut qui discernes eorum, quos nominavi, ubertatem in dicendo et copiam, ab eorum exilitate, qui hac dicendi varietate et

[1] *Ernest. ex ed. pr.* concedis.

convenablement et avec succès de tout ce qui se rapporte à ces matières? et s'il possède ces connaissances, sans lesquelles il est impossible, même dans les affaires ordinaires, d'établir les plus simples principes, peut-on lui reprocher d'ignorer rien d'important? Si vous voulez borner le talent de l'orateur à parler avec ordre, abondance, fécondité, je demande comment il pourra même y parvenir sans les lumières que vous lui refusez. L'art de bien dire suppose nécessairement dans celui qui parle une connaissance approfondie du sujet qu'il traite. Si donc Démocrite a su répandre les charmes du style sur des questions de physique, comme on le dit, et comme je le reconnais, son sujet appartenait au physicien, les ornements de sa diction à l'orateur. Si Platon a parlé avec une noblesse toute divine des matières les plus étrangères aux discussions civiles, et j'en conviens moi-même; si Aristote, si Théophraste, si Carnéade, ont paré des grâces de l'élocution et des ornements de l'éloquence les sujets qu'ils ont traités, leurs ouvrages, par le fond, appartiennent sans doute à d'autres genres; par la diction, ils rentrent dans celui dont nous nous occupons en ce moment. D'autres, en effet, ont écrit sur les mêmes matières avec un style aride, et dénué d'intérêt, comme a fait Chrysippe, dont on vante la sagacité; et cependant il n'en a pas moins rempli l'objet de la philosophie, pour n'y avoir pas joint un mérite étranger, celui de l'élocution.

XII. Quelle différence y a-t-il donc entre les uns et les autres, et comment distinguez-vous la richesse et l'abondance des premiers de la sécheresse de ceux qui n'ont ni le même charme, ni la même variété? La dif-

elegantia non utuntur? Unum erit profecto, quod ii, qui bene dicunt, [1] afferant proprium; compositam orationem, et ornatam, et artificio quodam et expolitione distinctam. Hæc autem oratio, si res non subest ab oratore percepta et cognita, aut nulla sit necesse est, aut omnium irrisione ludatur. Quid est enim tam furiosum, quam verborum, vel optimorum atque ornatissimorum, sonitus inanis, nulla subjecta sententia, nec scientia? Quicquid erit igitur quacumque ex arte, quocumque de genere, id orator, si tanquam clientis causam, didicerit, dicet melius et ornatius, quam ille ipse ejus rei inventor atque artifex.

Nam si quis erit, qui hoc dicat, esse quasdam oratorum proprias sententias atque causas, et certarum rerum forensibus cancellis circumscriptam scientiam: fatebor equidem in his magis assidue versari hanc nostram dictionem; sed tamen in his ipsis rebus permulta sunt, quæ isti magistri, qui rhetorici vocantur, nec tradunt, nec tenent. Quis enim nescit, maximam vim exsistere oratoris in hominum mentibus vel ad iram, aut ad odium, aut ad dolorem incitandis, vel ab hisce iisdem permotionibus ad lenitatem misericordiamque revocandis? [2] Quare, nisi qui naturas hominum, vimque omnem humanitatis, causasque eas, quibus mentes aut incitantur, aut reflectuntur, penitus perspexerit, dicendo, quod volet, perficere non poterit. Atqui totus hic locus philosophorum [3] proprius videtur;

[1] Afferunt. — [2] Quæ. — [3] *Cod. Bodleian.*, putatur proprius.

férence qui les sépare, c'est cet avantage particulier à ceux qui sont éloquents, je veux dire, un style orné, élégant, embelli et perfectionné par l'art et la méthode. Mais ce style lui-même, s'il n'est joint à une connaissance approfondie de la matière, ne produira point d'effet, ou ne s'attirera que le mépris des auditeurs. Eh! qu'y a-t-il de plus déraisonnable que des phrases brillantes et pompeuses, qui frappent l'oreille d'un vain bruit, et ne présentent à l'esprit ni pensées ni instruction[8]? Ainsi, quel que soit le genre, quel que soit le sujet dont s'occupe l'orateur, il commencera par s'en instruire, comme il s'instruit de la cause de son client; et alors il en parlera mieux et plus éloquemment que ceux même qui en ont fait l'objet particulier de leurs études.

Si l'on prétend encore qu'il y a un certain ordre d'idées et de matières particulièrement assignées à l'orateur, et que sa science est circonscrite dans les limites étroites du barreau, je conviendrai qu'en effet c'est là que son talent a le plus d'occasions de s'exercer : cependant, là même, il est un grand nombre de connaissances que les maîtres de rhétorique ne peuvent enseigner et ne possèdent pas. Qui ne sait que le triomphe de l'orateur est de faire naître dans les âmes l'indignation, la haine, la douleur, ou de les ramener de ces passions violentes aux sentiments plus doux de la pitié et de la compassion? S'il n'a pas étudié la nature de l'homme, s'il ne connaît à fond le cœur humain, et tous ces ressorts puissants qui soulèvent ou apaisent les âmes, jamais il n'obtiendra cette belle victoire. Ces connaissances, dit-on, semblent appartenir exclusivement aux philosophes; oui, et jamais l'orateur ne dira le contraire. Mais en leur accordant la théorie, qui fait

neque orator, me auctore, unquam repugnabit: sed, quum illis cognitionem rerum concesserit, quod in ea solum illi voluerint elaborare; tractationem orationis, quæ sine illa scientia nulla est, sibi assumet: hoc enim est proprium oratoris, quod sæpe jam dixi, oratio gravis, et ornata, et hominum sensibus ac mentibus accommodata.

XIII. Quibus de rebus Aristotelem et Theophrastum scripsisse fateor. Sed vide, ne hoc, Scævola, totum sit a me. Nam ego, quæ sunt oratori cum illis communia, non mutuor ab illis; isti, quæ de his rebus disputant, oratorum esse concedunt. Itaque ceteros libros artis isti suæ nomine, hos rhetoricos et inscribunt, et appellant. Etenim quum illi in dicendo inciderint loci (quod persæpe evenit), ut de diis immortalibus, de pietate, de concordia, de amicitia, de communi civium, de hominum, de gentium jure, de æquitate, de temperantia, de magnitudine animi, de omni virtutis genere sit dicendum, clamabunt, credo, omnia gymnasia, atque omnes philosophorum scholæ, sua hæc esse omnia propria; nihil omnino ad oratorem pertinere. Quibus ego, ut de his rebus omnibus in angulis, consumendi otii causa, disserant, quum concessero, illud tamen oratori tribuam et dabo, ut eadem, de quibus illi tenui quodam exsanguique sermone disputant, hic cum omni gravitate et jucunditate explicet. Hæc ego cum ipsis philosophis tum Athenis disserebam. Cogebat enim me M. Marcellus hic noster, qui nunc ædilis curulis est, et profecto, nisi

l'unique objet de leurs travaux, il revendiquera le mérite de l'élocution, qui est nul sans cette science; car, je le répète, ce qui est propre à l'orateur, c'est une diction noble, élégante, analogue à la manière de voir et de sentir commune à tous les hommes.

XIII. Aristote et Théophraste ont écrit sur ces matières, je l'avoue; mais prenez garde, Scévola, que cette observation ne soit tout à mon avantage. En effet, je ne vais pas emprunter aux philosophes les connaissances qui nous sont communes avec eux, tandis qu'ils reconnaissent que ce qu'ils disent sur l'art de la parole appartient à l'orateur. Aussi leurs autres livres portent le nom des sciences auxquelles ils sont consacrés; mais ceux-ci ils les intitulent livres de rhétorique. Lorsque l'orateur se trouvera obligé, ce qui arrive souvent, de parler des dieux, de la piété, de la concorde, de l'amitié, du droit public, du droit naturel des hommes et du droit particulier des nations, de l'équité, de la tempérance, de la magnanimité, enfin, de toutes les autres vertus, à l'instant tous les gymnases, toutes les sectes de philosophes vont s'écrier qu'on envahit leur domaine, et que rien de tout cela n'appartient à l'orateur. Je veux bien que, pour amuser leur loisir, ils s'occupent de ces grands objets dans la poussière de leurs écoles; mais lorsqu'ils les auront sèchement et froidement discutés, l'orateur saura leur donner du charme en les développant avec élégance et noblesse. Voilà ce que j'osais soutenir dans Athènes même, et devant des philosophes, à la sollicitation de notre ami M. Marcellus [9], qui dès lors montrait, presque au sortir de l'enfance, une ardeur merveilleuse pour cette noble

ludos nunc faceret, huic nostro sermoni interesset; ac jam tum erat adolescentulus his studiis mirifice deditus.

Jam vero de legibus instituendis, de bello, de pace, de sociis, de vectigalibus, de jure [1] civili generatim in ordines ætatesque descripto, dicant vel Græci, si volunt, Lycurgum, aut Solonem (quanquam illos quidem censemus in numero eloquentium reponendos) scisse melius, quam Hyperidem, aut Demosthenem, perfectos jam homines in dicendo, et perpolitos; vel [2] nostros decemviros, qui XII tabulas perscripserunt, quos necesse est fuisse prudentes, anteponant [3] in hoc genere et Ser. Galbæ, et socero tuo C. Lælio, quos constat dicendi gloria præstitisse. Nunquam enim negabo, esse quasdam artes proprias eorum, qui in his cognoscendis atque tractandis studium suum omne posuerunt; sed oratorem plenum atque perfectum esse eum dicam, qui de omnibus rebus possit varie copioseque dicere.

XIV. Etenim sæpe in iis causis, quas omnes proprias esse oratorum confitentur, est aliquid, quod non ex usu forensi, quem solum oratoribus conceditis, sed ex obscuriore aliqua scientia sit promendum [4] atque sumendum. Quæro enim, num possit aut contra imperatorem, aut pro imperatore dici, sine rei militaris usu, aut sæpe etiam sine regionum terrestrium aut maritimarum scientia; num apud populum de legibus jubendis, aut vetandis; num in senatu de omni reipublicæ genere dici sine summa

[1] Civium. — [2] *Lamb.* nostri. — [3] *Abest* in. — [4] Et assumendum.

étude, et qui assisterait, sans doute, à notre entretien, si ses fonctions d'édile ne le retenaient à Rome pour célébrer les jeux.

Quant à la confection des lois, à la paix, à la guerre, aux alliances, aux impôts, aux droits des citoyens pris collectivement, ou par individus, les Grecs peuvent dire, s'ils le veulent, que Lycurgue et Solon, qui d'ailleurs doivent être mis au nombre des hommes éloquents, ont été plus savants sur ces matières que Démosthène et Hypéride, ces orateurs accomplis; qu'on préfère encore pour cette science nos décemvirs à qui nous devons les Douze Tables, et qui certes n'avaient pas de médiocres lumières, à Serv. Galba, et à votre beau-père Lélius, dont l'éloquence a été si célèbre : je ne nierai pas que certaines connaissances semblent devenir le partage exclusif de ceux qui leur consacrent l'étude de leur vie entière; mais je ne reconnaîtrai pour véritable et parfait orateur que celui qui pourra parler sur tout avec abondance et variété.

XIV. En effet, dans les causes même qui, de l'aveu général, lui appartiennent en propre, il se rencontre souvent des questions étrangères à l'exercice du barreau auquel vous le réduisez, et qui dépendent de quelques autres sciences moins familières à l'orateur. Ainsi pourra-t-il parler pour ou contre un général, sans connaître l'art militaire *, souvent même la géographie terrestre ou maritime? Proposera-t-il au peuple d'approu-

* Le sophiste Phormion voulut prononcer devant Annibal une harangue sur la profession des armes. On demanda au Carthaginois ce qu'il pensait de l'éloquence de Phormion. Il répondit : « De tous les fous que j'ai vus, celui-là me paraît le plus fou. » *De Orat.*, II, 18.

rerum civilium cognitione, et prudentia; num admoveri possit oratio ad sensus animorum atque motus vel inflammandos, vel etiam exstinguendos (quod unum in oratore dominatur), sine diligentissima pervestigatione earum omnium rationum, quæ de naturis humani generis ac moribus a philosophis explicantur. Atque haud scio, an minus hoc vobis sim probaturus: equidem non dubitabo, quod sentio, dicere. Physica [1] ista ipsa, et mathematica, et quæ paullo ante ceterarum artium propria posuisti, scientiæ sunt eorum, qui illa profitentur. Illustrare autem oratione si quis istas ipsas artes velit, ad oratoris ei confugiendum est facultatem. Neque enim, si Philonem illum architectum, qui Atheniensibus armamentarium fecit, constat, perdiserte populo rationem operis sui reddidisse, existimandum est, architecti potius artificio disertum, quam oratoris, fuisse. Nec, si huic M. Antonio pro Hermodoro fuisset de navalium opere dicendum, non, quum ab illo causam didicisset, ipse ornate de alieno artificio copioseque dixisset? Neque vero Asclepiades is, quo nos medico amicoque usi sumus, tum, quum eloquentia vincebat ceteros medicos, in eo ipso, quod ornate dicebat, medicinæ facultate utebatur, non eloquentiæ. Atque illud est probabilius, neque tamen verum, quod Socrates dicere solebat, omnes in eo, quod scirent, satis esse eloquentes; illud verius, neque quemquam in eo disertum esse posse, quod nesciat, neque, [2] si id

[1] Ista ipsa, quæ paullo ante, et mathematica, et ceterarum artium. — [2] *Schütz*, si quid. *Vulgat. defendit Görenz ad libr. de Finib.*, II, 2.

ver ou de rejeter une loi ; examinera-t-il dans le sénat quelque partie des affaires publiques, s'il n'est initié aux mystères du gouvernement ? Ses discours sauront-ils pénétrer dans les cœurs, exciter, ou calmer les passions, ce qui est le triomphe de son art, s'il n'a fait une étude approfondie de tout ce que la philosophie enseigne sur le caractère et les mœurs des hommes ? Peut-être n'approuverez-vous pas ce que je vais ajouter : j'oserai néanmoins dire ma pensée. La physique, les mathématiques et les autres sciences dont vous faisiez tout à l'heure une classe particulière, appartiennent, il est vrai, plus exclusivement à ceux qui le cultivent ; mais on ne peut les embellir des ornements de la diction, sans recourir à l'art de l'orateur. S'il est vrai que l'architecte Philon, après avoir construit l'arsenal d'Athènes, rendit compte de ses travaux au peuple avec une grande éloquence, il dut cette éloquence à l'art de l'orateur, et non à celui de l'architecte. Si Antoine, qui m'écoute, avait eu à parler pour Hermodore sur la construction des ports, il aurait commencé par se bien faire instruire de la cause auprès de son client ; ensuite il eût parlé avec autant de charme que d'abondance d'un art si différent du sien. Asclépiade *, qui a été notre médecin et notre ami, s'exprimait plus élégamment que tous ses confrères ; mais ce mérite appartenait à l'orateur, et non au médecin. Socrate a dit, avec plus de vraisemblance que de vérité, qu'on parle toujours bien de ce qu'on sait ; il serait plus vrai de dire qu'on parle toujours mal de ce qu'on ignore, et qu'on ne parlera jamais bien même de ce qu'on connaît le mieux, si l'on

* *Voy.* Pline, XXVII, 3.

optime sciat, ignarusque sit faciundæ ac poliendæ orationis, diserte id ipsum posse, de quo sciat, dicere.

XV. Quamobrem, si quis universam et propriam oratoris vim definire, complectique vult, is orator erit, mea sententia, hoc tam gravi dignus nomine, qui, quæcumque res inciderit, quæ sit dictione explicanda, prudenter, et composite, et ornate, et memoriter dicat, cum quadam etiam actionis dignitate. Sin cuipiam nimis infinitum videtur, quod ita posui, quacumque de re, licet hinc, quantum cuique videbitur, circumcidat atque amputet: tamen illud tenebo, si, quæ ceteris in artibus aut studiis sita sunt, orator ignoret, tantumque ea teneat, quæ sint in disceptationibus, [1] atque in usu forensi; tamen his de rebus ipsis si sit ei dicendum, quum cognoverit ab iis, qui tenent, quæ sint in quaque re, multo oratorem melius, quam ipsos illos, quorum eæ sunt artes, esse dicturum. Ita si de re militari dicendum huic erit Sulpicio, quæret a C. Mario affini nostro, et, quum acceperit, ita pronuntiabit, ut ipsi C. Mario pæne hic melius, quam ipse, [2] illa scire videatur. Sin de jure civili; tecum communicabit, teque hominem prudentissimum, et peritissimum in iis ipsis rebus, quas abs te didicerit, dicendi arte superabit. Sin [3] quæ res inciderit, in qua de natura, de vitiis hominum, de cupiditatibus, de modo, de continentia, de dolore, de morte dicendum sit; forsitan, si ei sit visum

[1] Aut. — [2] Ille. — [3] Qua.

ne sait bien présenter ses pensées, et les revêtir des ornements de l'élocution.

XV. Ainsi, pour comprendre dans une définition générale tout ce qui constitue l'orateur, on ne pourra, selon moi, mériter ce beau nom, si l'on n'est en état de parler sur quelque sujet que ce soit, avec justesse, avec ordre, avec élégance, et si l'on ne joint à ces qualités la mémoire et l'action. Si l'on trouve que j'exige trop en disant qu'il doit parler sur quelque sujet que ce soit, chacun est libre de restreindre cette définition : je soutiendrai cependant que si l'on veut absolument réduire l'orateur aux discussions de la tribune et à la pratique du barreau, et lui interdire la connaissance des arts et des sciences qui y sont étrangères, lorsqu'il se trouvera forcé de parler sur ces matières, après avoir consulté ceux qui en ont fait une étude particulière, il en parlera beaucoup mieux qu'eux-mêmes. Que Sulpicius, qui est ici présent, ait à parler sur l'art militaire : d'abord il aura recours aux lumières de notre allié C. Marius; mais ensuite, en l'entendant parler, Marius sera tenté de croire que Sulpicius sait mieux la guerre que lui. Qu'il ait à traiter un point de droit, il viendra vous consulter, Scévola; et tout profond jurisconsulte que vous êtes, il s'énoncera mieux que vous sur les choses mêmes que vous lui aurez apprises. Si l'occasion se présente de parler de la nature et des vices des hommes, des passions, de la modération, de la continence, de la douleur, de la mort, bien que l'orateur doive posséder toutes ces matières, peut-être croirait-il devoir en conférer avec Sextus Pompée *, cet

* Philosophe stoïcien, géomètre et jurisconsulte. Voyez *Brutus*, chap. 47; *de Off.*, I, 6, etc.

(etsi hæc quidem nosse debet orator), cum Sex. Pompeio, erudito homine in philosophia, [1] communicarit: hoc profecto efficiet, ut quamcumque rem a quoque cognorit, de ea multo dicat ornatius, quam ille ipse, unde cognorit. Sed si me audierit, quoniam philosophia in tres partes est [2] tributa, in naturæ obscuritatem, in disserendi subtilitatem, in vitam atque mores; duo illa relinquamus, [3] atque largiamur inertiæ nostræ: tertium vero, quod semper oratoris fuit, nisi tenebimus, nihil oratori, in quo magnus esse possit, relinquemus. Quare hic locus de vita et moribus totus est oratori perdiscendus: cetera si non didicerit, tamen poterit, si quando opus erit, ornare dicendo, si modo erunt ad eum delata, et tradita.

XVI. Etenim si constat inter doctos, hominem ignarum astrologiæ, [4] Aratum ornatissimis atque optimis versibus de cœlo stellisque dixisse; si de rebus rusticis hominem ab agro remotissimum, Nicandrum Colophonium, poetica quadam facultate, non rustica, scripsisse præclare: quid est, cur non orator de rebus iis eloquentissime dicat, quas ad certam causam tempusque cognorit? Est enim finitimus oratori poeta, numeris adstrictior paullo, verborum autem licentia liberior, multis vero ornandi generibus socius, ac pæne par; in hoc quidem certe prope idem, nullis ut terminis circumscribat aut definiat jus suum, quo minus ei liceat eadem illa facultate et copia vagari, qua velit.

[1] Communicabit. Hoc. — [2] Distributa. — [3] Idque. — [4] Orn. a opt. v. Aratum.

homme si profondément versé dans la philosophie; et certes, quel que soit le sujet dont il se fasse instruire, il le traitera ensuite avec plus d'élégance que celui qui lui en aura donné des leçons. Comme la philosophie contient trois parties, la physique, la dialectique et la morale, laissons de côté les deux premières, par ménagement pour notre paresse; mais l'orateur, s'il m'en croit, s'attachera à la troisième, qui a toujours été de son ressort : la lui interdire, serait lui ôter le moyen de produire de grands effets. Il doit donc étudier avec soin cette partie de la philosophie; quant aux deux autres, il pourra, s'il le faut, les revêtir d'une diction élégante, après avoir consulté quelque philosophe qui lui aura transmis ses doctrines.

XVI. En effet, si l'on convient qu'Aratus [10], sans connaître l'astronomie, a composé un beau poëme sur le ciel et les étoiles, que Nicandre de Colophon [11], quoique étranger à l'agriculture, a chanté cet art avec succès, et que la poésie toute seule a suffi pour l'inspirer, pourquoi l'orateur ne pourrait-il pas aussi embellir de son éloquence des matières que la nécessité du moment lui aurait fait étudier ? Le poète se rapproche beaucoup de l'orateur. S'il est plus enchaîné par la mesure, il a aussi plus de liberté pour l'expression ; tous deux ont à leur disposition la même variété d'ornements; enfin, ce qui établit entre eux un rapport plus intime, c'est qu'ils ne se renferment pas dans d'étroites limites, mais qu'ils peuvent l'un et l'autre donner un libre essor à leur génie.

Namque illud quare, Scævola, negasti te fuisse laturum, nisi in meo regno esses, quod in omni genere sermonis, in omni parte humanitatis dixerim oratorem perfectum esse debere? Nunquam mehercule hoc dicerem, si eum, quem fingo, me ipsum esse arbitrarer. Sed, ut solebat C. Lucilius sæpe dicere, homo tibi subiratus, mihi propter eam ipsam causam minus, quam volebat, familiaris, sed tamen et doctus, et perurbanus : sic sentio, neminem esse in oratorum numero habendum, qui non sit omnibus iis artibus, quæ sunt libero dignæ, perpolitus; quibus ipsis, si in dicendo non utimur, tamen apparet atque exstat, utrum simus earum rudes, an didicerimus. Ut, qui pila ludunt, non utuntur in ipsa lusione artificio proprio palæstræ, sed indicat ipse motus, didicerintne palæstram, an nesciant; et qui aliquid fingunt, etsi tum pictura nihil utuntur, tamen, utrum sciant pingere, an nesciant, non obscurum est : sic in orationibus hisce ipsis judiciorum, concionum, senatus, etiamsi [1] proprie ceteræ non adhibentur artes, tamen facile declaratur, utrum is, qui dicat, tantummodo in hoc declamatorio sit opere jactatus, an ad dicendum omnibus ingenuis artibus instructus accesserit.

XVII. — Tum ridens Scævola : Non luctabor, inquit, tecum, Crasse, amplius. Id enim ipsum, quod contra me locutus es, artificio quodam es con-

[1] Propriæ — adhibeantur.

Pourquoi avez-vous dit, Scévola, que si vous n'aviez pas été sur mon terrain, vous vous seriez opposé formellement à ma prétention, lorsque j'avançais que l'orateur devait posséder tout ce qui fait l'objet du discours, et réunir toutes les connaissances? Certes, je n'aurais pas énoncé cette opinion, si je croyais être le modèle dont j'essaie de donner une idée. Je ne fais que répéter ce que disait souvent C. Lucilius *, qui gardait contre vous un peu de ressentiment, et pour cette raison me voyait plus rarement qu'il n'aurait voulu, mais qui d'ailleurs avait beaucoup d'urbanité et de grâce : il ne faut mettre au nombre des orateurs que celui qui possède toutes les connaissances qui conviennent à un homme bien né; et quoique nous n'en fassions pas toujours usage dans nos discours, on ne laisse pas cependant de s'apercevoir si nous les avons cultivées ou non. Celui qui joue à la paume n'a pas besoin d'employer les mouvements qu'enseigne la gymnastique; cependant l'attitude de son corps fait bientôt reconnaître s'il a suivi les exercices du gymnase. Le sculpteur ne se sert pas du pinceau lorsqu'il façonne l'argile; mais on distingue facilement s'il sait ou non le dessin. Il en est de même de l'orateur : entendez-le parler au barreau, à la tribune, au sénat; lors même qu'il ne fait pas usage des connaissances particulières qu'il peut avoir acquises, vous distinguerez bientôt si c'est un déclamateur qui ne sait rien au-delà de sa rhétorique, ou si c'est un esprit éclairé qui s'est formé à l'éloquence par les plus sublimes études.

XVII. — Scévola, en riant : Je ne veux plus lutter avec vous, Crassus; vous m'avez attaqué avec tant d'adresse, qu'après m'avoir accordé tout ce que je voulais ôter à

* Le poète satirique.

secutus, ut et mihi, quæ ego vellem, non esse oratoris, concederes; et ea ipsa nescio quomodo rursus detorqueres, atque oratori propria traderes. Hæc, quum ego prætor Rhodum venissem, et cum summo illo doctore istius disciplinæ Apollonio, ea, quæ a Panætio acceperam, contulissem : irrisit ille quidem, ut solebat philosophiam, atque contemsit, multaque non tam graviter dixit, quam facete. Tua autem fuit oratio ejusmodi, non ut ullam artem doctrinamve contemneres, sed ut omnes comites ac ministras oratoris esse diceres. Quas ego, si quis sit unus complexus omnes, idemque si ad eas [1] facultatem istam ornatissimæ orationis adjunxerit; non possum dicere, eum non egregium quemdam hominem atque admirandum fore : sed is, [2] si qui esset, aut si etiam unquam fuisset, aut vero si esse posset, tu esses unus profecto; qui et meo judicio, et omnium, vix ullam ceteris oratoribus (pace horum dixerim) laudem reliquisti. Verum si tibi ipsi nihil deest, quod in forensibus rebus civilibusque versetur, quin scias, neque eam tamen scientiam, quam adjungis oratori, complexus es; videamus, ne plus ei tribuas, quam res et veritas ipsa concedat.

— Hic Crassus, Memento, inquit, me non de mea, sed de oratoris facultate dixisse. Quid enim nos aut didicimus, aut scire potuimus, qui ante ad agendum, quam ad cognoscendum venimus; quos in foro, quos in ambitione, quos in republica, quos

[1] Facultates. — [2] Si quis.

l'orateur, vous êtes parvenu, je ne sais comment, à vous en ressaisir, et à lui en rendre la propriété. Lorsque j'étais préteur à Rhodes, je voulus répéter à ce célèbre rhéteur Apollonius les leçons que j'avais reçues de Panétius : il se moqua de la philosophie, selon sa coutume, en parla dédaigneusement, et la combattit avec plus d'enjouement que de gravité. Vous, loin de mépriser aucun art ni aucune science, vous avez eu l'adresse de les réunir autour de l'orateur pour en faire son cortége. Celui qui embrasserait de si vastes connaissances, en y joignant le charme d'une élocution parfaite, serait, j'en conviens, un homme extraordinaire et digne de toute notre admiration; mais si cet homme existait, s'il avait pu exister, ce serait vous, Crassus, vous qui, selon moi et de l'aveu général (les orateurs qui nous écoutent ne me contrediront pas), n'avez presque plus laissé de gloire à mériter dans la même carrière. Mais si vous, qui réunissez tout ce que peut exiger l'éloquence judiciaire et civile, reconnaissez pourtant que vous n'avez pas embrassé toutes les connaissances que vous attribuez à l'orateur, nous devons craindre tous les deux que vous ne lui accordiez plus que ne permet la vérité.

— Souvenez-vous, dit Crassus, que je ne parle pas de moi, mais du parfait orateur. Eh ! que puis-je avoir appris, et que pourrais-je savoir, moi qui ai parlé en public avant d'avoir étudié les premiers principes de l'art, moi qui, jeté dans les occupations du barreau, partagé entre la poursuite des honneurs, les intérêts de l'état et ceux de mes amis, ai vieilli, pour ainsi dire,

in amicorum negotiis, res ipsa ante confecit, quam possemus aliquid de rebus tantis suspicari? Quod si tibi tantum in nobis videtur esse, quibus etiamsi ingenium, ut tu putas, non maxime defuit, doctrina certe, et otium, et hercule etiam studium illud discendi acerrimum defuit : quid censes, si ad alicujus ingenium vel majus illa, quæ ego non attigi, accesserint? qualem illum oratorem, et quantum futurum?

XVIII. — Tum Antonius : Probas mihi, inquit, ista, Crasse, quæ dicis; nec dubito, quin multo locupletior in dicendo futurus sit, si quis omnium rerum atque artium rationem naturamque comprehenderit. Sed primum id difficile est factu, præsertim in hac nostra vita, nostrisque occupationibus; deinde illud etiam verendum est, ne abstrahamur ab hac exercitatione, et consuetudine dicendi populari, et forensi. Aliud enim mihi quoddam genus orationis esse videtur eorum hominum, de quibus paullo ante dixisti, quamvis illi ornate et graviter, aut de natura rerum, aut de humanis rebus loquantur. Nitidum quoddam genus est verborum et lætum, sed palæstræ magis et olei, quam hujus civilis turbæ ac fori. Namque egomet, qui sero, ac leviter græcas litteras attigissem, tamen quum proconsule in Ciliciam proficiscens Athenas venissem, complures tum ibi dies sum propter navigandi difficultatem commoratus : sed, quum quotidie mecum haberem homines doctissimos, eos fere ipsos, qui abs te modo sunt nominati, quumque hoc, nescio

dans les affaires avant d'avoir pu méditer sur de si grands objets? Si vous avez tant d'estime pour moi, qui, même en supposant ce talent naturel qu'il vous plaît de me prêter, n'ai eu ni assez de loisir pour étudier, ni ce zèle constant et infatigable qui veut tout savoir : que penseriez-vous donc d'un orateur qui à plus de génie réunirait encore tous ces avantages dont je suis privé ? à quelle hauteur un tel homme ne s'élèverait-il pas?

XVIII. — Antoine prit alors la parole : Vous prouvez très bien ce que vous avez avancé, Crassus, et je ne doute pas qu'un orateur qui posséderait tout cet ensemble de connaissances précieuses ne se formât une élocution plus riche et plus abondante. Mais d'abord il est difficile d'acquérir un si vaste savoir, en vivant à Rome, au milieu de toutes les occupations qui nous accablent. Ensuite, des études aussi étrangères à nos travaux habituels ne nous éloigneraient-elles pas trop du genre d'éloquence qui convient à la tribune et au barreau? Les philosophes que vous avez nommés ont parlé de physique ou de morale avec élégance et noblesse; mais leur élocution est bien différente de la nôtre. Leur style brillant et fleuri est plus fait pour les exercices pacifiques du gymnase que pour la place publique et le fracas des tribunaux. Pour moi je me suis mis fort tard à lire les auteurs grecs, et je n'en ai fait qu'une étude superficielle; mais lorsque je fus envoyé proconsul en Cilicie *, le mauvais temps m'ayant retenu plusieurs jours à Athènes, je passai tous mes instants avec des philosophes célèbres : c'étaient à peu près les mêmes que vous citiez tout à l'heure. Le bruit s'étant, je ne sais comment,

* Il avait été consul en 654.

quomodo, apud eos increbruisset, me in causis majoribus, sicuti te, solere versari, pro se quisque ut poterat, de officio et ratione oratoris disputabat. Horum alii, sicut iste ipse Mnesarchus, hos, quos nos oratores vocaremus, nihil esse dicebat, nisi quosdam operarios, lingua celeri et exercitata; oratorem autem, nisi qui sapiens esset, esse neminem; atque ipsam eloquentiam, quod ex bene dicendi scientia constaret, unam quamdam esse virtutem, et, qui unam virtutem haberet, omnes habere, [1] easque esse inter se æquales et pares; ita, qui esset eloquens, eum virtutes omnes habere, atque esse sapientem. Sed hæc erat spinosa quædam et exilis oratio, longeque a nostris sensibus abhorrebat. [2] Charmadas vero multo uberius iisdem de rebus loquebatur : non quo aperiret sententiam suam; hic enim mos erat patrius academiæ, adversari semper omnibus in disputando; sed [3] quum maxime tamen hoc significabat, eos, qui rhetores nominarentur, et qui dicendi præcepta traderent, nihil plane tenere, neque posse quemquam facultatem assequi dicendi, nisi qui philosophorum inventa didicisset.

XIX. Disputabant contra diserti homines, Athenienses, et in republica causisque versati, in quis erat etiam is, qui nuper Romæ fuit, Menedemus, hospes meus; qui quum diceret esse quamdam prudentiam, quæ versaretur in perspiciendis rationibus constituendarum et regendarum rerum publicarum,

[1] Easque ipsas. — [2] Carneades. — [3] Tum maxime.

répandu parmi eux qu'à Rome j'étais employé ainsi que vous dans les causes les plus importantes, chacun d'eux discourut à sa manière sur l'art et sur les fonctions de l'orateur. Quelques uns, et Mnésarque était du nombre, soutenaient que ceux à qui nous donnons le nom d'orateurs, ne sont que des espèces de manœuvres, qui ont la langue agile et bien exercée; qu'il n'y a d'orateur que le sage; que l'éloquence, qui consiste dans l'art de bien dire, est une vertu; que toutes les vertus sont égales et liées entre elles; que celui qui en possède une les possède toutes; qu'ainsi l'homme éloquent a toutes les vertus et n'est autre que le sage. Tels étaient leurs raisonnements, et ils les présentaient avec une sécheresse et une obscurité peu analogues à notre goût. Charmadas s'exprimait sur le même sujet avec plus d'abondance; mais il ne découvrait pas son opinion, suivant l'ancien usage de l'académie qui se borne à combattre tous les systèmes. Il s'attachait seulement à prouver que tous les rhéteurs, qui prétendent enseigner l'art de bien dire, sont des ignorants, et qu'un orateur ne possédera jamais la véritable éloquence, s'il ne s'instruit à l'école des philosophes.

XIX. Quelques Athéniens qui ne manquaient pas d'éloquence, et qui étaient versés dans l'administration et le barreau, défendaient le parti contraire; et à leur tête paraissait Ménédème, qui, dernièrement, était mon hôte à Rome. Il soutenait qu'on trouvait chez les rhéteurs des notions sur tout ce qui peut servir à fonder ou à régir les états; mais à la vivacité de son esprit, Charmadas opposait l'étendue de son savoir et

[1] excitabatur homo promtus ab homine abundanti doctrina, et quadam incredibili varietate rerum et copia. Omnes enim partes illius ipsius prudentiæ petendas esse a philosophia [2] dicebat, neque ea, quæ statuerentur in republica de diis immortalibus, de disciplina juventutis, de justitia, de patientia, de temperantia, de modo rerum omnium, ceteraque, sine quibus civitates aut esse, aut bene moratæ esse non possent, usquam in eorum inveniri libellis. Quod si tantam vim rerum maximarum arte sua rhetorici illi doctores complecterentur, quærebat, cur de prooemiis, et de epilogis, et de hujusmodi nugis (sic enim appellabat) referti essent eorum libri; de civitatibus instituendis, de scribendis legibus, de æquitate, de justitia, de fide, de frangendis cupiditatibus, de conformandis hominum moribus, littera in eorum libris nulla inveniretur. Ipsa vero præcepta sic illudere solebat, ut ostenderet, non modo eos illius expertes esse prudentiæ, quam sibi adsciscerent, sed ne hanc quidem ipsam dicendi rationem ac viam nosse. Caput enim esse arbitrabatur oratoris, ut et ipsis, apud quos ageret, talis, qualem se ipse optaret, videretur; id fieri vitæ dignitate, de qua nihil rhetorici isti doctores in præceptis suis reliquissent; et uti eorum, qui audirent, sic afficerentur animi, ut eos affici vellet orator; quod item fieri nullo modo posse, nisi cognosceret is, qui diceret, quot modis hominum mentes, et quibus

[1] *Hotomann. conj.* excipiebatur; *Gulielm.* exagitabatur, *quod Schütz admisit.* — [2] Docebat.

sa prodigieuse érudition*. Il prétendait que toutes ces notions ne pouvaient se puiser que dans les écrits des philosophes; que ce qui concerne le culte des dieux, l'éducation de la jeunesse, la justice, la force, la tempérance, la modération en toutes choses, enfin tous ces principes nécessaires à l'existence ou au bon ordre des états ne se trouvaient pas dans les livres des rhéteurs. Si leur art, ajoutait-il, embrasse tant de connaissances sublimes, pourquoi leurs traités sont-ils remplis de règles sur l'exorde, la péroraison, et d'autres futilités semblables (c'est le terme dont il se servait), tandis qu'ils ne disent pas un mot sur la constitution des empires, l'établissement des lois, l'équité, la justice, la bonne foi, les moyens de régler nos mœurs et de réprimer nos passions? Il allait jusqu'à se moquer de l'inutilité de leurs préceptes, et soutenait que non seulement ils n'ont pas ces lumières qu'ils s'attribuent, mais que même ils ignorent l'art de bien dire qu'ils enseignent. En effet, disait-il, le but principal de l'orateur est de se montrer aux auditeurs tel qu'il veut leur paraître**: or, c'est par la vertu seule qu'il peut y parvenir, et les maîtres de rhétorique n'en parlent pas. Il doit ensuite faire naître dans les cœurs tous les sentiments qu'il lui conviendra d'inspirer; mais il n'y parviendra pas, s'il ignore comment on peut maîtriser les âmes, par quels ressorts on les dirige, par quels discours on les pénètre des impressions les plus opposées; et cette connaissance est cachée et comme ensevelie

* Cicéron parle toujours de ce philosophe avec beaucoup d'estime. On peut voir ce qu'il fait dire à Pison au commencement du cinquième Livre *de Finibus*, tome XXIII, p. 396.

** Aristote établit ce principe dans le premier Livre de sa *Rhétorique*.

rebus, et quo genere orationis in quamque partem moverentur; hæc autem esse penitus in media philosophia retrusa atque abdita; quæ isti rhetores ne primoribus quidem labris attigissent. Ea Menedemus exemplis magis, quam argumentis, conabatur refellere: memoriter enim multa ex orationibus Demosthenis præclare scripta pronuntians, [1] dicebat, illum in animis vel judicum, vel populi, in omnem partem dicendo permovendis, non fuisse ignarum, quibus ea rebus consequeretur, quæ negaret ille sine philosophia quemquam scire posse.

XX. Huic ille respondebat, non se negare, Demosthenem summam prudentiam, summamque vim habuisse dicendi: sed sive ille hoc ingenio potuisset, sive, id quod constaret, Platonis studiosus audiendi fuisset; non, quid ille potuisset, sed quid isti docerent, esse quærendum. Sæpe etiam in eam partem ferebatur oratione, ut omnino disputaret, nullam artem esse dicendi: idque quum argumentis docuerat, quod ita nati essemus, ut et blandiri, et suppliciter insinuare iis, a quibus esset petendum, et adversarios minaciter terrere possemus, et rem gestam exponere, et id, quod intenderemus, confirmare, et id, quod contra diceretur, refellere, et ad extremum deprecari aliquid, et conqueri; quibus in rebus omnis oratorum versaretur facultas; et quod consuetudo, exercitatioque et intelligendi prudentiam acueret, et eloquendi celeritatem incitaret: tum etiam exemplorum copia nitebatur. Nam

[1] Docebat.

dans les profondeurs de la philosophie, dont ces rhéteurs n'ont pas même effleuré la surface. Ménédème s'efforçait de le réfuter, plutôt par des exemples que par des raisonnements : il récitait de mémoire les plus beaux passages des harangues de Démosthène, et il prouvait ainsi que ce grand orateur connaissait le moyen d'émouvoir l'esprit du peuple ou des juges, et qu'il avait su découvrir le secret qu'on prétendait n'appartenir qu'à la philosophie.

XX. Charmadas ne contestait, ni les lumières, ni l'éloquence de Démosthène. Mais, ajoutait-il, soit qu'il les trouvât dans son génie, soit qu'il en fût redevable aux leçons de Platon, dont on sait qu'il fut le disciple, la question n'est pas de savoir jusqu'où ce grand homme a pu s'élever, mais ce que peuvent enseigner les rhéteurs. Souvent même, dans la chaleur de la discussion, il s'avançait jusqu'à soutenir qu'il n'y a pas d'art de parler. Il démontrait que la nature nous apprend elle-même à demander une grâce d'une voix suppliante, à nous insinuer avec adresse dans l'esprit de celui dont notre sort dépend, à effrayer nos ennemis par un ton menaçant, à exposer un fait comme il s'est passé, à soutenir, par des preuves, l'opinon que nous voulons faire prévaloir, à réfuter celle de notre adversaire, à employer enfin le langage de la plainte ou de la prière. Il ajoutait que c'était là que se bornait tout le pouvoir de l'orateur, et qu'ensuite l'habitude et l'exercice développent l'intelligence, et donnent la facilité de l'élocution. Il appuyait aussi son opinion par des exemples. Il remontait jusqu'à un certain Corax, un certain

primum, quasi dedita opera, neminem scriptorem artis ne mediocriter quidem disertum fuisse dicebat, quum repeteret usque a Corace, nescio quo, et Tisia, quos artis illius inventores et principes fuisse constaret; eloquentissimos autem homines, qui ista nec didicissent, nec omnino [1] scire curassent, innumerabiles quosdam nominabat: in quibus etiam (sive ille irridens, sive quod ita putaret, atque ita audisset), me in illo numero, qui illa non didicissem, et tamen (ut ipse dicebat) possem aliquid in dicendo, proferebat. Quorum illi alterum facile assentiebar, nihil me didicisse; in altero autem me illudi ab eo, aut etiam ipsum errare arbitrabar. Artem vero negabat esse ullam, nisi quæ cognitis, penitusque perspectis, et in unum exitum spectantibus, et nunquam fallentibus rebus contineretur. Hæc autem omnia, quæ tractarentur ab oratoribus, dubia esse et incerta; quum et dicerentur ab iis, quibus non scientia esset tradenda, sed exigui temporis aut falsa, aut certe obscura opinio. Quid multa? sic mihi tum persuadere videbatur, neque artificium ullum esse dicendi, neque quemquam posse, nisi, qui illa, quæ a doctissimis hominibus in philosophia dicerentur, cognosset, aut callide aut copiose dicere. [2] In quibus dicere Charmadas solebat, ingenium tuum, Crasse, vehementer admirans, me sibi perfacilem in audiendo, te perpugnacem in disputando esse visum.

XXI. Tumque ego, hac eadem opinione adduc-

[1] Scisse. — [2] Quibus dicere Carneades.

Tisias [12], qui, les premiers, ont écrit sur la rhétorique, et en ont fait un art : depuis eux, on ne trouvait pas un seul rhéteur qui eût montré la moindre éloquence. Il nommait au contraire une foule de grands orateurs qui n'avaient jamais songé à étudier les préceptes; et même il me mettait du nombre, soit pour se moquer de moi, soit qu'il parlât sincèrement, et qu'on lui eût donné de moi cette opinion. Il disait que je n'avais jamais appris l'art oratoire, et que je n'en étais pas moins éloquent. Je passais aisément condamnation sur le premier point, c'est-à-dire que je n'avais pas étudié la rhétorique; mais pour l'autre, je lui répondais qu'il voulait plaisanter, ou qu'il était dans l'erreur. Il disait encore que tout art doit avoir des règles précises, évidentes, qui tendent à un même but, et dont l'application soit constante et invariable; que dans l'éloquence, au contraire, tout est vague et incertain, les orateurs ne possédant eux-mêmes qu'imparfaitement les choses dont ils parlent, et ne se proposant pas de présenter à leurs auditeurs des connaissances positives, mais de leur donner à la hâte quelques notions fausses, ou du moins obscures. Enfin, il réussit presque à me convaincre qu'il n'y a point d'art de la parole, et qu'il est impossible de parler avec richesse, ou avec sagacité, à moins d'avoir étudié les plus habiles philosophes. Dans tous ses entretiens, Charmadas montrait la plus grande admiration pour votre talent, et me disait qu'il avait trouvé en moi un disciple docile; en vous, Crassus, un antagoniste infatigable.

XXI. Séduit par l'opinion de ce philosophe, j'écrivis dans un petit traité qui m'échappa je ne sais comment,

tus, scripsi etiam illud quodam in libello, qui me imprudente et invito excidit, et pervenit in manus hominum, disertos me cognosse nonnullos, eloquentem adhuc neminem : quod eum statuebam disertum, qui posset satis acute, atque dilucide, apud mediocres homines, ex communi quadam opinione, dicere; eloquentem vero, qui mirabilius et magnificentius augere posset atque ornare, quæ vellet, omnesque omnium rerum, quæ ad dicendum pertinerent, fontes animo ac memoria contineret. Id si est difficile nobis, qui ante, quam ad discendum ingressi sumus, obruimur ambitione et foro; sit tamen in re positum atque natura. Ego enim, quantum auguror conjectura, quantaque ingenia in nostris hominibus esse video, non despero, fore aliquem aliquando, qui et studio acriore, quam nos sumus atque fuimus, et otio ac facultate discendi majore ac maturiore, et labore atque industria superiore, quum se ad audiendum, legendum, scribendumque dediderit, exsistat talis orator, qualem quærimus; qui jure non solum disertus, sed etiam eloquens dici possit : qui tamen, mea sententia, aut hic est jam Crassus, aut, si quis pari fuerit ingenio, pluraque quam hic, et audierit, et lectitarit, et scripserit, paullum huic aliquid poterit addere.

— Hoc loco Sulpicius, Insperanti mihi, inquit, et Cottæ, sed valde optanti utrique nostrum, cecidit, ut in istum sermonem, Crasse, delaberemini. Nobis enim huc venientibus jucundum satis fore

et devint public malgré moi, que je connaissais quelques hommes diserts, mais que je n'en avais pas encore vu un seul d'éloquent. Je donnais le nom de disert à celui qui s'exprime avec assez d'art et de clarté pour satisfaire le commun des hommes et mériter les suffrages des esprits vulgaires; j'appelais éloquent celui qui sait orner et ennoblir toute sorte de sujet par la magnificence et la hauteur des pensées, et qui trouve dans son génie et dans sa mémoire, comme dans une source inépuisable, tout ce qui peut donner de la vie au discours. Sans doute une pareille perfection est difficile à atteindre, pour nous surtout, dont tous les instants sont absorbés par la poursuite des magistratures et le travail du barreau, avant que nous ayons pu nous livrer à l'étude. Mais elle n'est pas une chimère; elle n'excède pas les forces de la nature humaine. Pour moi, et j'ose faire cette prédiction en voyant les heureuses dispositions de nos concitoyens, je ne désespère pas qu'il ne se rencontre quelque jour un homme [13] qui, avec plus de zèle que nous pour l'étude, plus de loisir pour le travail, un génie plus formé, une application plus constante, après avoir beaucoup lu, beaucoup entendu, beaucoup écrit, atteigne enfin à cette véritable éloquence que nous cherchons, et parvienne à réaliser ce modèle idéal que notre imagination conçoit. Mais cet orateur, ou c'est Crassus lui-même, ou ce sera quelque Romain qui, doué d'un génie égal au sien, avec plus de loisir pour étudier les modèles et s'exercer par la composition, pourra encore aller un peu plus loin que lui.

— Nous souhaitions vivement, Cotta et moi, dit alors Sulpicius, de vous voir traiter cette question, mais nous ne l'espérions pas. C'était déjà beaucoup pour nous, en assistant à cet entretien, de vous entendre discuter

videbatur, si, quum vos de rebus aliis loqueremini, tamen nos aliquid ex sermone vestro memoria dignum excipere possemus; ut vero penitus in eam ipsam totius hujus vel studii, vel artificii, vel facultatis disputationem pæne intimam veniretis, vix optandum nobis videbatur. Ego enim, qui ab ineunte ætate incensus essem studio utriusque vestrum, Crassi vero etiam amore, quum ab eo nusquam discederem, verbum ex eo nunquam elicere potui de vi ac ratione dicendi, quum et per memet ipsum egissem, et per Drusum sæpe tentassem : quo in genere tu, Antoni (vere loquar), nunquam mihi percunctanti, aut quærenti aliquid, defuisti, et persæpe me, quæ soleres in dicendo observare, docuisti. Nunc quoniam uterque vestrum patefecit earum rerum ipsarum aditum, quas quærimus, et quoniam princeps Crassus ejus sermonis ordiendi fuit, date nobis hanc veniam, ut ea, quæ sentitis de omni genere dicendi, subtiliter persequamini. Quod quidem si erit a vobis impetratum, magnam habebo, Crasse, huic palæstræ, et Tusculano tuo gratiam, et longe Academiæ illi ac Lyceo tuum hoc suburbanum gymnasium anteponam.

XXII. — Tum ille, Imo vero, inquit, Sulpici, rogemus Antonium, qui et potest facere [1] id, quod requiris, et consuevit, ut te audio dicere. Nam me quidem [2] fateor semper a genere hoc toto sermonis refugisse, et tibi cupienti atque instanti sæpissime negasse, [3] ut tute paullo ante dixisti. Quod ego non

[1] *Abest* id. — [2] *Abest* fateor. — [3] *Abest* ut.

même d'autres matières, et de pouvoir recueillir quelques unes de vos précieuses pensées. Mais que vous en vinssiez à dévoiler les mystères de cette étude, de cet art, ou de ce don de la nature, comme on voudra l'appeler, c'est ce que nous eussions à peine osé désirer. Pour moi, dès ma plus tendre jeunesse je vous ai recherchés avec empressement l'un et l'autre; mon attachement pour Crassus m'a constamment retenu près de sa personne; et cependant je n'ai jamais pu obtenir un seul mot de lui sur la nature et les règles de l'éloquence. Mes instances à cet égard et les sollicitations de Drusus ont toujours été inutiles. Quant à vous, Antoine, et je vous dois cette justice, vous n'avez jamais refusé de répondre à mes questions, de satisfaire à tous mes doutes, et souvent vous m'avez fait part des observations que votre expérience vous suggérait. Mais aujourd'hui, puisque vous avez tous deux commencé à nous découvrir ce que nous désirons si vivement savoir, et que Crassus a le premier amené cette question, continuez, je vous prie, cet agréable entretien, et faites-nous connaître votre opinion sur les différents genres d'éloquence. Si vous nous accordez cette grâce, j'en aurai une éternelle obligation aux jardins de Crassus et au séjour de Tusculum; l'Académie et le Lycée ne vaudront pas à mes yeux ce gymnase voisin de Rome.

XXII. — Crassus répondit: Adressons-nous plutôt à Antoine, qui est en état de satisfaire à votre désir, et qui a, de votre propre aveu, l'habitude de ces sortes d'entretiens. Pour moi, je ne les ai jamais aimés, et comme vous me le reprochiez tout à l'heure, je n'ai jamais cédé là-dessus à vos vœux et à vos instances. Ce n'est de ma part ni orgueil, ni mauvaise volonté; j'étais bien loin aussi de désapprouver en vous un si juste et

superbia, neque inhumanitate faciebam, neque quo tuo studio rectissimo atque optimo non obsequi vellem, præsertim quum te unum ex omnibus ad dicendum maxime natum, aptumque cognossem, sed mehercule istius disputationis insolentia, atque earum rerum, quæ quasi in arte traduntur, inscitia.

— Tum Cotta, Quoniam id, quod difficillimum nobis videbatur, ut omnino de his rebus, Crasse, loquerere, assecuti sumus : de reliquo jam nostra culpa fuerit, si te, nisi omnia, quæ percunctati erimus, explicaris, dimiserimus. — De his credo, rebus, inquit Crassus, ut in [1] cretionibus scribi solet, QUIBUS SCIAM, POTEROQUE. — Tum ille, Namque quod tu non poteris, aut nescies, quis nostrum tam impudens est, qui se scire aut posse postulet? — Jam vero, ista conditione, dum mihi liceat negare posse, quod non potero, et fateri nescire quod nesciam, licet, inquit Crassus, vestro arbitratu percunctemini.

— Atque, inquit Sulpicius, hoc primum ex te, de quo modo Antonius exposuit, quid sentias, quærimus : existimesne artem aliquam esse dicendi?

— Quid? mihi nunc vos, inquit Crassus, tanquam alicui Græculo otioso et loquaci, et fortasse docto atque erudito, quæstiunculam, de qua meo arbitratu loquar, ponitis? Quando enim me ista curasse, aut cogitasse arbitramini, et non semper irrisisse potius eorum hominum impudentiam, qui quum in

[1] *Valde jactat Ernest. lectionem hanc cod. sui Erlangensis; sed habent etiam* crecionibus (*sic*) *mss. regii nostri* 7704, 7706, 7753. *Olim mendose* orationibus, *vel* cognitionibus, *vel* cogitationibus.

si louable empressement, d'autant plus que vous êtes né pour exceller dans l'éloquence. Mais je ne suis point fait à ces discussions, et j'ignore toutes ces règles dont on a fait un art.

—Puisque la plus grande difficulté est vaincue, reprit Cotta, et que nous vous avons mis enfin sur ce sujet, ce serait maintenant notre faute si nous vous laissions aller avant que vous n'eussiez résolu tous nos doutes. — Du moins, dit Crassus, en ce qui n'excédera ni mes facultés ni mes connaissances, selon la clause usitée dans les actes [14]. — Qui de nous, répondit Cotta, aurait la prétention de savoir ce que vous ignorez, ou de pouvoir ce qui vous est impossible? — Eh bien! proposez-moi vos questions, j'y consens, pourvu que je puisse convenir franchement de tout ce qui sera au-dessus de mes forces ou de mes connaissances.

—Je commencerai, dit Sulpicius, par vous demander votre opinion sur un article dont Antoine parlait tout à l'heure. Pensez-vous qu'il y ait un art de bien dire?

— Eh quoi, reprit Crassus, me prenez-vous pour un de ces Grecs oisifs et babillards, qui divertissent quelquefois par leur vain savoir; et venez-vous me proposer une frivole question, pour que je la développe à mon gré? Croyez-vous que j'aie fait mon étude de ces futilités? et ne savez-vous pas que je me suis toujours moqué de ces charlatans qui, du haut de leur chaire, élèvent impudemment la voix au milieu d'une nombreuse assemblée pour demander qu'on leur fasse quel-

schola assedissent, ex magna hominum frequentia dicere [1] juberent, si quis quid quæreret? Quod primum ferunt Leontinum fecisse Gorgiam : qui permagnum quiddam suscipere ac profiteri videbatur, quum se ad omnia, de quibus quisque audire vellet, esse paratum denuntiaret. Postea vero vulgo hoc facere cœperunt, hodieque faciunt, ut nulla sit res, neque tanta, neque tam improvisa, neque tam nova, de qua se non omnia, quæ dici possunt, profiteantur esse dicturos. Quod si te, Cotta, arbitrarer, aut te, Sulpici, de iis rebus audire velle, adduxissem huc Græcum aliquem, qui vos istiusmodi disputationibus delectaret : quod ne nunc quidem difficile factu est. Est enim apud M. Pisonem, adolescentem jam huic studio deditum, summo hominem ingenio, nostrique cupidissimum, peripateticus Staseas, homo nobis sane familiaris, et, út inter homines peritos constare video, in illo suo genere omnium princeps.

XXIII. — Quem tu, inquit, mihi, Mucius, Staseam, quem peripateticum narras? Gerendus est tibi mos adolescentibus, Crasse : qui non Græci alicujus quotidianam loquacitatem sine usu, neque ex scholis cantilenam requirunt, sed ex homine omnium sapientissimo atque eloquentissimo, atque ex eo, qui non in libellis, sed in maximis causis, et in hoc domicilio imperii et gloriæ, sit consilio linguaque princeps, cujus vestigia persequi cupiunt, ejus sententiam sciscitantur. Equidem te quum in

[1] *Al. mss.* auderent.

que question ? On dit que ce fut Gorgias le Léontin qui le premier en donna l'exemple : il croyait faire preuve d'un rare et admirable talent, en s'engageant à parler sur toutes les matières qui lui seraient proposées. Depuis lui cette présomption est devenue commune ; elle l'est encore de nos jours, et il n'est pas de question, quelque neuve, quelque imposante qu'elle soit, que ces intrépides parleurs ne se croient en état de traiter à fond. Si j'avais pensé, Sulpicius et Cotta, que vous eussiez le désir d'entendre une dissertation de cette espèce, j'aurais amené ici quelqu'un de ces Grecs qui aurait pu vous satisfaire : maintenant encore il serait facile d'en trouver. Mon ami, M. Pison, jeune homme du plus rare talent, et qui a beaucoup de goût pour ces sortes d'exercices, a chez lui le péripatéticien Staséas [15]. Je connais beaucoup ce rhéteur, et, au jugement des gens habiles, il tient le premier rang parmi ceux de sa profession.

XXIII. — Que nous parlez-vous, dit Scévola, de Staséas et de péripatéticiens ? C'est à vous, Crassus, de contenter ces jeunes Romains : ils ne veulent pas entendre le frivole babil de quelque sophiste grec, ni les éternelles leçons de l'école ; ils veulent s'instruire auprès de l'homme le plus sage et le plus éloquent de notre siècle, auprès d'un orateur dont la réputation n'est pas fondée sur quelque futile traité, mais qui s'est fait admirer dans les causes les plus importantes, et à qui ses lumières et son talent ont mérité le premier rang dans cette capitale de l'univers. Comme ils ont l'ambition de marcher sur ses traces, ils désirent aussi s'éclairer de ses con-

dicendo semper putavi deum, tum vero tibi nunquam eloquentiæ majorem tribui laudem, quam humanitatis : qua nunc te uti vel maxime decet, neque defugere eam disputationem, ad quam te duo excellentis ingenii adolescentes cupiunt accedere.

— Ego vero, inquit, istis obsequi studeo, neque gravabor breviter meo more, quid quaque de re sentiam, dicere. Ac primum illud (quoniam auctoritatem tuam negligere, Scævola, fas mihi esse non puto) respondeo, mihi dicendi aut nullam artem, aut pertenuem videri, sed omnem esse contentionem inter homines doctos in verbi controversia positam. Nam si ars ita definitur, ut paullo ante exposuit Antonius, ex rebus penitus perspectis, planeque cognitis, atque ab opinionis arbitrio sejunctis, scientiaque comprehensis; non mihi videtur ars oratoris esse ulla. Sunt enim varia, et ad vulgarem popularemque sensum accommodata omnia genera hujus forensis nostræ dictionis. Sin autem ea, quæ observata sunt in usu ac ratione dicendi, hæc ab hominibus callidis ac peritis animadversa ac notata, verbis designata, generibus illustrata, partibus distributa sunt (id quod fieri potuisse video) : non intelligo, quamobrem non, si minus illa subtili definitione, at hac vulgari opinione, ars esse videatur. Sed sive est ars, sive artis quædam similitudo, non est quidem ea negligenda; verum intelligendum est, alia quædam ad consequendam eloquentiam esse majora.

seils. Je vous ai toujours regardé comme le roi des orateurs, et j'ai toujours reconnu en vous autant de bonté que d'éloquence. Donnez aujourd'hui une preuve de cette bonté, et ne vous refusez pas à une discussion dans laquelle deux jeunes gens aussi distingués brûlent de vous voir entrer.

— Soit, répondit Crassus, je me rendrai à leurs vœux, et j'examinerai chacune de leurs questions ; mais ce sera en peu de mots, selon ma coutume. Et d'abord, puisqu'il m'est impossible de me refuser à ce que vous exigez de moi, Scévola, je répondrai que selon moi, ou il n'y a point d'art de parler, ou que s'il y en a un, cet art est peu de chose en lui-même. Tout ce débat qui partage les savants n'est au fond qu'une dispute de mots. En effet, si, d'après la définition d'Antoine, tout art doit avoir des principes fixes, bien connus, indépendants de tout arbitraire, et réunis en corps de doctrine, il me semble qu'on ne peut pas dire qu'il y ait un art de parler, puisque le langage de l'orateur varie suivant les circonstances, et doit être approprié aux sentiments et au goût de l'auditoire. Mais si l'on a observé les moyens employés avec le plus de succès dans l'éloquence, si ces observations, recueillies avec soin par des esprits judicieux, ont pu être consignées dans des écrits, classées par genres, et réduites à des divisions bien distinctes, ce que l'expérience démontre, je ne vois pas pourquoi elles ne constitueraient pas un art, sinon dans toute la rigueur de la définition, du moins selon l'acception ordinaire de ce mot. Au surplus, que ce soit un art, ou seulement quelque chose qui ressemble à un art, il ne faut pas sans doute le négliger ; mais il faut se persuader qu'il est des moyens plus puissants pour atteindre à l'éloquence.

XXIV. — Tum Antonius vehementer se assentire Crasso dixit, quod neque ita amplecteretur artem, ut ii solerent, qui omnem vim dicendi in arte ponerent, neque rursum eam totam, sicut plerique philosophi facerent, repudiaret. Sed existimo, inquit, gratum te his, Crasse, facturum, si ista exposueris, quæ putas ad dicendum plus, quam ipsam artem posse prodesse.

— Dicam equidem, quoniam institui, petamque a vobis, inquit, ne has meas ineptias efferatis : quanquam moderabor ipse, ne, ut quidam magister atque artifex, sed quasi unus e togatorum numero, atque ex forensi usu homo mediocris, neque omnino rudis, videar, non ipse aliquid a me promsisse, sed fortuito in sermonem vestrum incidisse. Equidem, quum peterem [1] magistratum, solebam in prensando dimittere a me Scævolam, quum ei ita dicerem, me velle esse ineptum : id erat petere blandius ; quod nisi inepte fieret, bene non posset fieri. Hunc autem esse unum hominem ex omnibus, quo præsente ego ineptus esse minime vellem : quem quidem nunc mearum ineptiarum testem et spectatorem fortuna constituit. Nam quid est ineptius, quam de dicendo dicere, quum [2] ipsum dicere nunquam sit non ineptum, nisi quum est necessarium?

— Perge vero, Crasse, inquit Mucius. Istam enim culpam, quam vereris, ego præstabo.

XXV. — Sic igitur, [3] inquit Crassus, sentio, naturam primum, atque ingenium ad dicendum vim

[1] Magistratus. — [2] Id ipsum. — [3] Censeo, inquit Crassus, nat.

XXIV. — Antoine dit alors : Je suis tout-à-fait de votre avis, Crassus. Vous n'admettez pas un art de bien dire, dans le même sens que ces rhéteurs qui bornent là tous les secrets de l'éloquence ; vous ne faites pas non plus comme la plupart des philosophes qui n'en veulent reconnaître aucun. Mais vous nous ferez plaisir à tous, si vous voulez nous donner une idée de ces moyens qui, selon vous, sont plus puissants que l'art lui-même.

— Je poursuivrai, reprit Crassus, puisque j'ai commencé; mais je vous prie de ne pas divulguer les futilités dont je vais vous entretenir. Au reste, je n'ai pas la prétention de faire ici le rhéteur ; je m'exprimerai comme un sénateur, comme un homme qui a quelque usage du barreau, sans en avoir fait une étude approfondie, et qui ne s'est point engagé de propos délibéré à traiter un pareil sujet, mais qui se trouve amené fortuitement à prendre part à votre conversation. Lorsque je sollicitais les emplois, je commençais par me débarrasser de Scévola, en arrivant au forum. Retirez-vous, lui disais-je, je viens ici faire des bassesses. Il faut plaire au peuple, et c'en est le seul moyen. Vous êtes l'homme du monde devant qui il me coûte le plus de m'abaisser. Aujourd'hui le hasard va le rendre encore témoin de mes extravagances ; car qu'y a-t-il de plus extravagant que de discourir sur la manière de parler, quand c'est déjà une chose ridicule que de parler, lorsqu'il n'y a point nécessité de le faire ?

— Continuez, Crassus, dit Scévola ; si c'est une faute, je la prends sur moi.

XXV. — Je pense, continua Crassus, que c'est la nature avant tout et le génie qui contribuent puissamment

afferre maximam; neque vero istis, de quibus paullo ante dixit Antonius, scriptoribus artis, rationem dicendi et viam, sed naturam defuisse. Nam et animi atque ingenii celeres quidam motus esse debent, qui et ad excogitandum acuti, et ad explicandum ornandumque sint uberes, et ad memoriam firmi atque diuturni. Et si quis est, qui hæc putet arte accipi posse, quod falsum est (præclare enim se res habeat, si hæc accendi, aut commoveri arte possint: inseri quidem, et donari ab arte non possunt omnia; sunt enim illa dona naturæ): quid de illis dicet, quæ certe cum ipso homine nascuntur? linguæ solutio, vocis sonus, latera, vires, conformatio quædam et figura totius oris et corporis? Neque hæc ita dico, ut ars aliquid limare non possit (neque enim ignoro, et quæ bona sint, fieri meliora posse doctrina, et quæ non optima, aliquo modo acui tamen et corrigi posse): sed sunt quidam aut ita lingua hæsitantes, aut ita voce absoni, aut ita vultu, motuque corporis vasti atque agrestes, ut, etiamsi ingeniis atque arte valeant, tamen in oratorum numerum venire non possint. Sunt autem quidam [1] ita in iisdem rebus habiles, ita naturæ muneribus ornati, ut non nati, sed ab aliquo deo ficti esse videantur. Magnum quoddam est onus atque munus, suscipere, atque profiteri, se esse, omnibus silentibus, unum maximis de rebus, magno in conventu hominum, audiendum. Adest enim fere nemo, quin acutius atque acrius vitia in dicente,

[1] Ita naturæ muneribus in iisdem rebus habiles, ita ornati.

à nous former à l'éloquence; et quant aux rhéteurs dont nous parlait Antoine, ce ne sont pas les règles ni la méthode, c'est la nature qui leur a manqué. Il faut que l'orateur sente dans son âme ces mouvements rapides, cette chaleur vivifiante qui anime la pensée, féconde et enrichit l'élocution, et imprime dans la mémoire des traits fermes et durables. S'imaginer que l'art peut nous donner ces facultés, c'est une erreur. Certes, nous serions trop heureux, si l'art pouvait allumer le feu du génie. Non, jamais il ne saura faire naître en nous ces nobles élans que la nature seule peut donner. Mais en supposant qu'on puisse les acquérir, que dira-t-on de ces avantages physiques que l'homme apporte certainement en naissant; une langue souple et déliée, une voix sonore, des poumons vigoureux, une organisation forte, enfin une certaine dignité dans les traits et dans toute la personne? Je ne prétends pas que l'art ne puisse ajouter à la nature [16]; je sais que le travail peut perfectionner encore les bonnes qualités, corriger et réformer les imperfections; mais il est des hommes dont la langue est si embarrassée, et la voix si ingrate, chez lesquels le jeu de la physionomie et les mouvements du corps sont si durs et si repoussants, que malgré toutes les ressources du génie et de l'art, ils ne sauraient prendre rang parmi les orateurs. Il en est d'autres, au contraire, si richement pourvus de ces mêmes avantages, et tellement favorisés par la nature, qu'ils ne semblent pas nés comme les autres hommes, et qu'un dieu semble avoir pris plaisir à les former de ses mains. C'est une tâche périlleuse et difficile à remplir, que de s'engager à parler seul, sur les plus grands intérêts, au milieu d'une assemblée nombreuse, qui se tait pour vous écouter. Il n'est personne alors qui n'ait

quam recta videat: ita, quicquid est, in quo offenditur, id etiam illa, quæ laudanda sunt, obruit. Neque hæc in eam sententiam disputo, ut homines adolescentes, si quid naturale forte non habeant, omnino a dicendi studio deterream. Quis enim non [1] videt, C. Cœlio, æquali meo, magno honori fuisse, homini novo, illam ipsam, quamcunque assequi potuerit, in dicendo mediocritatem? Quis vestrum [2] æqualem, Q. Varium, vastum hominem atque fœdum, non intelligit, illa ipsa facultate, quamcunque habet, magnam esse in civitate gratiam consecutum?

XXVI. Sed quia de oratore quærimus, fingendus est nobis oratione nostra, detractis omnibus vitiis, orator, atque omni laude [3] cumulatus. Neque enim, si multitudo litium, si varietas causarum, si hæc turba et barbaria forensis dat locum vel vitiosissimis oratoribus, idcirco nos hoc, quod quærimus, omittemus. Itaque in iis artibus, in quibus non utilitas quæritur necessaria, sed animi libera quædam oblectatio, quam diligenter, et quam prope fastidiose judicamus? Nullæ enim lites, neque controversiæ sunt, quæ cogant homines, sicut in foro non bonos oratores, item in theatro actores malos perpeti. Est igitur oratori diligenter providendum, non uti illis satisfaciat, quibus necesse est; sed ut iis admirabilis esse videatur, quibus libere liceat judicare. Ac, si quæritis, plane, quid sentiam, enuntiabo apud homines familiarissimos, quod ad-

[1] Videat. — [2] Æqualem meum. — [3] Cumulandus.

les yeux plus perçants pour découvrir les défauts que pour apercevoir les beautés; et les moindres imperfections font disparaître ce que le discours peut avoir de plus louable. Si je signale ainsi les écueils, ce n'est pas que je veuille détourner de la carrière les jeunes gens à qui la nature aurait refusé quelques uns de ses dons. N'ai-je pas vu C. Célius [17], homme nouveau, se faire encore un nom avec le peu d'éloquence qu'il s'était acquis à force de travail? et Q. Varius, avec son extérieur ingrat et ses manières repoussantes, ne doit-il pas à ses talents, quels qu'ils soient, le crédit et l'autorité dont il jouit aujourd'hui dans Rome?

XXVI. Mais puisqu'il est question ici du véritable orateur, il faut nous le représenter exempt de tout défaut, réunissant tous les talents. Si la multiplicité des procès, si la variété infinie des causes, si ce tumulte et cette barbarie qui règnent dans le forum, y donne accès aux plus misérables parleurs, ce n'est pas une raison pour nous de nous écarter du but de nos recherches. Dans les arts qui n'ont rien de vraiment utile, et dont l'objet est d'amuser et d'occuper les loisirs, voyez comme nos jugements sont sévères et dédaigneux. Les procès et le soin de nos affaires nous forcent à tolérer au barreau les mauvais avocats; mais on n'a pas au théâtre les mêmes motifs d'indulgence pour les méchants acteurs. L'orateur ne doit donc pas se borner à satisfaire son client, qui a besoin de lui; il doit se faire admirer de ceux qui le jugent indépendamment de tout intérêt. Vous voulez savoir le fond de ma pensée : je puis dévoiler à des amis tels que vous ce que je n'ai jamais voulu découvrir à personne. L'orateur le plus habile, celui qui s'exprime avec le plus d'élégance et de facilité,

huc semper tacui, et tacendum putavi. Mihi etiam, quique optime dicunt, quique id facillime atque ornatissime facere possunt, tamen, nisi timide ad dicendum accedunt, et in [1] exordienda oratione perturbantur, pæne impudentes videntur : tametsi id accidere non potest. Ut enim quisque optime dicit, ita maxime dicendi difficultatem, variosque eventus orationis, exspectationemque hominum pertimescit. Qui vero nihil potest dignum re, dignum nomine oratoris, dignum hominum auribus efficere atque edere, is mihi, etiamsi commovetur in dicendo, tamen impudens videtur. Non enim pudendo, sed non faciendo id, quod non decet, impudentiæ nomen effugere debemus. Quem vero non pudet (id quod in plerisque video), hunc ego non reprehensione solum, sed etiam pœna dignum puto. Equidem et in vobis animadvertere soleo, et in me ipso sæpissime experior, ut exalbescam in principiis dicendi, et tota mente, atque omnibus artubus contremiscam. Adolescentulus vero sic initio accusationis exanimatus sum, ut hoc summum beneficium Q. Maximo debuerim, quod continuo consilium dimiserit, simul ac me fractum ac debilitatum metu viderit.

Hic omnes assensi, significare inter sese, et colloqui cœperunt. Fuit enim mirificus quidam in Crasso pudor, qui tamen non modo non obesset ejus orationi, sed etiam probitatis commendatione prodesset.

[1] Ordienda.

n'est à mes yeux qu'un effronté, s'il ne tremble en montant à la tribune, et s'il ne tremble pendant tout son exorde; mais c'est ce qui ne peut manquer d'arriver. En effet, plus un orateur est habile, plus aussi il connaît les difficultés de l'art, plus il redoute l'incertitude du succès, plus il craint de ne pas remplir l'attente des auditeurs. Celui de qui l'on ne peut rien espérer qui soit digne du nom et de la profession d'orateur, rien qui puisse satisfaire les hommes éclairés qui l'entendent, éprouvât-il l'émotion dont je parle, n'en est pas moins à mes yeux un impudent; car il ne suffit pas de rougir, il faut encore, pour échapper au reproche d'impudence, ne pas entreprendre ce qui est au-dessus de nos forces. Quant à ceux que jamais aucun trouble n'agite, et il en est beaucoup, non seulement je blâme leur assurance, mais je voudrais encore qu'on la punît. J'ai souvent remarqué en vous une impression que j'éprouve aussi moi-même en prononçant mon exorde: je sens que je pâlis, mes idées se confondent, et je tremble de tous mes membres. Un jour même que je m'étais porté pour accusateur, dans ma première jeunesse, je fus si interdit en commençant mon discours, que Q. Maximus, s'apercevant de mon désordre, renvoya la cause à un autre jour, et c'est un service que je n'oublierai jamais.

Ici les auditeurs, par un mouvement de tête, témoignèrent leur approbation, et se mirent à parler bas entre eux. Crassus avait en effet une extrême modestie; et cette défiance de lui-même, au lieu de nuire à son éloquence, lui donnait plus d'effet et de force, en faisant ressortir encore mieux la pureté de son âme.

XXVII. — Tum Antonius, Sæpe, ut dicis, inquit, animadverti, Crasse, et te, et ceteros summos oratores, quanquam tibi par, mea sententia, nemo unquam fuit, in dicendi exordio permoveri. Cujus quidem rei quum causam quærerem, quidnam esset, cur, ut in quoque oratore plurimum esset, ita maxime is pertimesceret, has causas inveniebam duas : unam, quod intelligerent ii, quos usus ac natura docuisset, nonnunquam summis oratoribus non satis ex sententia eventum dicendi procedere; ita non injuria, quotiescumque dicerent, id, quod aliquando posset accidere, ne tum accideret, timere. Altera est hæc, de qua queri sæpe soleo : ceterarum homines artium spectati et probati, si quando aliquid minus bene fecerunt, quam solent, aut noluisse, aut valitudine impediti non potuisse consequi, id quod scirent, putantur : Noluit, inquiunt, hodie agere Roscius; aut, crudior fuit : oratoris peccatum, si quod est animadversum, stultitiæ peccatum videtur. Stultitia autem excusationem non habet : quia nemo videtur, aut quia crudus fuerit, aut quod ita maluerit, stultus fuisse. Quo etiam gravius judicium in dicendo subimus. Quoties enim dicimus, toties de nobis judicatur : et, qui semel in gestu peccavit, non continuo existimatur nescire gestum; cujus autem in dicendo aliquid reprehensum est, aut æterna in eo, aut certe diuturna valet opinio tarditatis.

XXVIII. Illud vero, quod a te dictum est, esse permulta, quæ orator nisi a natura haberet, non

XXVII. — Ce que vous dites est vrai, Crassus, dit alors Antoine : j'ai souvent observé que vous étiez troublé pendant l'exorde de vos discours, et j'ai remarqué le même embarras dans les plus grands orateurs, dont aucun ne vous égale à mon avis. En examinant comment il se fait que les hommes les plus habiles sont aussi les plus émus, j'en ai trouvé deux raisons. D'abord, ceux qui joignent aux dons de la nature les leçons de l'expérience, savent que même pour les plus grands orateurs le succès n'est pas toujours proportionné aux efforts ; il est donc naturel que toutes les fois qu'ils parlent en public, ils redoutent un mauvais succès qui est toujours possible. Le second motif est une injustice dont je me suis souvent plaint : si celui qui excelle dans un autre art n'a pas réussi comme à son ordinaire, on juge ou qu'il ne l'a pas voulu, ou qu'il était mal disposé : Roscius, dit-on, s'est négligé aujourd'hui, ou bien il avait l'estomac chargé. Mais qu'un orateur ait paru faible, on suppose aussitôt que c'est faute d'esprit, et il paraît sans excuse ; car on ne manque pas d'esprit parce qu'on l'a voulu, ou parce qu'on est malade. On nous juge donc bien plus sévérement, et chaque fois que nous parlons en public, nous avons à subir un nouvel arrêt. Un acteur ne perdra pas sa réputation pour avoir mal joué un rôle, au lieu qu'un mauvais succès donne une idée désavantageuse des talents d'un orateur, et cette impression ne s'efface plus ou subsiste long-temps.

XXVIII. Vous avez dit qu'il est certaines qualités que l'orateur ne peut tenir que de la nature, et pour

multum a magistro adjuvaretur : valde tibi assentior, inque eo vel maxime probavi summum illum doctorem, Alabandensem Apollonium; qui, quum mercede doceret, tamen non patiebatur, eos, quos judicabat non posse oratores evadere, operam apud sese perdere, dimittebatque; et ad [1] quam quemque artem putabat esse aptum, ad eam impellere atque hortari solebat. Satis est enim ceteris artificiis percipiendis, tantummodo similem esse hominis; et id, quod tradatur, vel etiam inculcetur, si quis forte sit tardior, posse percipere animo, et memoria custodire. Non quæritur mobilitas linguæ, non celeritas verborum, non denique ea, quæ nobis non possumus fingere, facies, vultus, sonus. In oratore autem acumen dialecticorum, sententiæ philosophorum, verba prope poetarum, memoria jurisconsultorum, vox tragœdorum, gestus pæne summorum actorum est requirendus. Quamobrem nihil in hominum genere rarius perfecto oratore inveniri potest. Quæ enim singularum rerum artifices singula si mediocriter adepti sunt, probantur, ea, nisi omnia summa sunt in oratore, probari non possunt.

— Tum Crassus, Atqui vide, inquit, in artificio perquam tenui et levi, quanto plus adhibeatur diligentiæ, quam in hac re, quam constat esse maximam. Sæpe enim soleo audire Roscium, quum ita dicat, se adhuc reperire discipulum, quem quidem probaret, potuisse neminem : non quo non essent

[1] Quamcumque artem.

lesquelles toutes les leçons des maîtres ne sauraient être d'un grand secours. Je suis entièrement de votre avis, et j'ai toujours approuvé la conduite du célèbre rhéteur Apollonius d'Alabanda, qui, se faisant payer ses leçons, ne souffrait cependant pas que ceux de ses élèves qu'il jugeait incapables de devenir orateurs, perdissent leur temps à son école, et les renvoyait en les exhortant à s'adonner à la profession pour laquelle il croyait leur voir quelque aptitude. Pour réussir dans les autres professions, il suffit en quelque sorte d'avoir l'organisation humaine; il ne faut que concevoir et retenir quelques principes qu'on vous démontre, et que l'on fait comme pénétrer par force dans l'intelligence la plus rebelle. On n'exige de vous ni la flexibilité de l'organe, ni la rapidité de l'expression, ni d'autres qualités que nous ne pouvons nous donner nous-mêmes, telles que la physionomie, l'extérieur, la voix. Mais on veut que l'orateur réunisse la subtilité du dialecticien, la raison des philosophes, et presque l'élocution des poètes; la mémoire des jurisconsultes, l'organe des acteurs tragiques, et le geste des comédiens les plus habiles. Aussi n'y a-t-il rien de plus difficile à trouver au monde qu'un orateur parfait. Dans les autres arts, pour obtenir les suffrages, il suffit de posséder quelques qualités dans un degré médiocre; l'orateur, pour se faire estimer, doit les réunir toutes au plus haut degré.

—Voyez cependant, reprit Crassus, combien on donne plus de soin et d'étude à un art futile qu'on n'en donne à l'éloquence, le plus sublime de tous. J'entends souvent dire à Roscius* qu'il n'a jamais trouvé un seul élève dont il fût content: non pas qu'il ne s'en soit rencontré, dans le nombre, quelques uns qui eussent du talent, mais parce

* Voy. *pro Q. Roscio*, c. 11, tome VI, p. 286.

quidam probabiles, sed quia, si aliquid modo esset vitii, id ferre ipse non posset. Nihil est enim tam insigne, nec tam ad diuturnitatem memoriæ stabile, quam id, in quo aliquid offenderis. Itaque ut ad hanc similitudinem hujus histrionis oratoriam laudem dirigamus, videtisne, quam nihil ab eo, nisi perfecte, nihil nisi cum summa venustate fiat? nihil nisi ita, ut deceat, et uti omnes moveat atque delectet? Itaque hoc jamdiu est consecutus, ut, in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. Hanc ego absolutionem perfectionemque in oratore desiderans, a qua ipse longe absum, facio impudenter : mihi enim volo ignosci, ceteris ipse non ignosco. Nam qui non potest, qui vitiose facit, quem denique non decet, hunc (ut Apollonius jubebat) ad id, quod facere possit, detrudendum puto.

XXIX. — Num tu igitur, inquit Sulpicius, me, aut hunc Cottam, jus civile, aut rem militarem jubes discere? Nam quis ad ista summa, atque in omni genere perfecta, potest pervenire?

— Tum ille, Ego vero, inquit, quod in vobis egregiam quamdam ac præclaram indolem ad dicendum esse cognovi, idcirco hæc exposui omnia; nec magis ad eos deterrendos, qui non possent, quam ad vos, qui possetis, exacuendos accommodavi orationem meam ; et quanquam in utroque vestrum summum esse ingenium studiumque perspexi, tamen hæc, quæ sunt in specie posita, de quibus plura fortasse dixi, quam solent Græci dicere, in

qu'il ne peut souffrir en eux le moindre défaut. En effet, ce qui choque est toujours ce qui frappe le plus vite, et ce qu'on a le plus de peine à oublier. Appliquons à l'art oratoire l'exemple de cet acteur. Voyez-vous quelle grâce, quelle perfection il met dans ses moindres mouvements; comme tout en lui est conforme aux bienséances; comme tout émeut, enchante le spectateur? Aussi sa supériorité est si bien reconnue, que, pour faire entendre qu'un artiste excelle dans un art quelconque, on dit de lui : C'est le Roscius de son art. Mais, je le sens, exiger de l'orateur une perfection dont je suis si éloigné moi-même, c'est de ma part une prétention bien ridicule. Je demande grâce pour moi, et je n'ai d'indulgence pour personne. Oui, je l'avoue, je pense comme Apollonius : tout homme qui, dénué de talent et de goût, ne paraîtra pas né pour l'éloquence, doit être renvoyé à quelque profession plus analogue à ses moyens.

XXIX. — Eh quoi! dit Sulpicius, nous conseillez-vous, à Cotta ou à moi, d'abandonner l'éloquence pour le droit civil ou l'art militaire? Car qui pourrait se flatter d'atteindre à cette perfection en tout genre que vous exigez de l'orateur?

— Au contraire, dit Crassus; c'est parce que j'ai reconnu en vous les plus heureuses dispositions pour l'éloquence, que je suis entré dans de si longs détails. Mon intention était moins encore d'effrayer ceux qui ne sont pas nés pour cet art, que de vous encourager, vous qui êtes faits pour y exceller. Vous avez tous les deux beaucoup de talent naturel et beaucoup d'ardeur; et pour les qualités extérieures sur lesquelles j'ai insisté peut-être avec plus de force que les Grecs n'ont coutume de le faire, la nature, Sulpicius, vous les a

te, Sulpici, divina sunt. Ego enim neminem, nec motu corporis, neque ipso habitu atque forma aptiorem, nec voce pleniorem, aut suaviorem mihi videor audisse; quæ quibus a natura minora data sunt, tamen illud assequi possunt, ut iis, quæ habent, modice et scienter utantur, et ut ne dedeceat. Id enim est maxime vitandum, et de hoc uno minime est facile præcipere, non mihi modo, qui sicut unus paterfamilias his de rebus loquor, sed etiam ipsi illi Roscio; quem sæpe audio dicere, caput esse artis, decere : quod tamen unum id esse, quod tradi arte non possit. Sed, si placet, sermonem alio transferamus, et nostro more aliquando, non rhetorico, loquamur.

— Minime vero, inquit Cotta : nunc enim te jam exoremus necesse est, quoniam retines nos in hoc studio, nec ad aliam dimittis artem, ut nobis explices, quidquid est istud, quod tu in dicendo potes. Neque enim sumus nimis avidi : ista tua mediocri eloquentia contenti sumus, idque ex te quærimus (ut ne plus nos assequamur, quam quantulum tu in dicendo assecutus es), quoniam, quæ a natura expetenda sunt, ea dicis non nimis deesse nobis, quid præterea esse assumendum putes.

XXX. — Tum Crassus arridens, Quid censes, inquit, Cotta, nisi studium, et ardorem quemdam amoris? sine quo quum in vita nihil quidquam egregium, tum certe hoc, quod tu expetis, nemo unquam assequetur. Neque vero vos ad eam rem video esse cohortandos; quos, quum mihi quoque sitis

prodiguées. Je n'ai jamais connu personne qui eût plus de grâce dans le maintien, plus de noblesse dans les manières et dans tout l'extérieur, un organe à la fois plus agréable et plus sonore : avantages précieux, même lorsqu'on les possède à un degré moins éminent; car on peut toujours s'en servir avec justesse, et ne blesser aucune convenance. Car c'est là le point le plus important, et celui sur lequel il est le plus difficile de prescrire des règles, non seulement pour moi, qui m'entretiens ici avec vous comme un père avec ses enfants, mais pour Roscius lui-même, à qui j'ai souvent entendu dire que la convenance était le point capital de l'art, et le seul que l'art ne puisse enseigner. Mais il est temps de changer de discours et de laisser là le langage des rhéteurs, pour traiter quelque sujet plus digne de nous.

— Non, Crassus, dit Cotta; puisqu'au lieu de nous renvoyer à quelque autre profession, vous nous engagez à persister dans l'étude de l'éloquence, il faut que vous cédiez à nos instances, et que vous nous découvriez le secret de votre méthode, quel qu'il soit. Notre ambition n'est pas excessive : nous ne désirons pas aller au-delà de ce que vous appelez votre médiocrité; mais ne nous refusez pas vos conseils pour nous aider à y parvenir; et si, comme vous le dites, nous ne sommes pas tout-à-fait dépourvus des qualités que la nature seule peut donner, apprenez-nous, de grâce, ce qu'il faut y joindre.

XXX. — Rien, mon cher Cotta, dit Crassus en souriant, que ce zèle, ce noble enthousiasme, sans lequel on ne fait rien de grand sur la terre, et qui surtout est nécessaire pour atteindre le but où vous tendez. Au surplus, je vois que vous n'avez pas besoin d'être excités; votre empressement même, dont je me plains, me prouve assez l'ardeur qui vous anime. Mais le désir d'ar-

molesti, nimis etiam flagrare intelligo cupiditate. Sed profecto studia nihil prosunt perveniendi aliquo, nisi illud, quod eo, quo intendas, ferat deducatque, cognoris. Quare, quoniam levius quoddam onus imponitis, neque ex me de oratoris arte, sed de hac mea, quantulacunque est, facultate quæritis, exponam vobis quamdam, non aut perreconditam, aut valde difficilem, aut magnificam, aut gravem rationem consuetudinis meæ, qua quondam solitus sum uti, quum mihi in isto studio versari adolescenti licebat.

— Tum Sulpicius, O diem, Cotta, nobis, inquit, optatum! quod enim neque precibus unquam, nec insidiando, nec speculando assequi potui, ut, quid Crassus ageret, meditandi aut dicendi causa, non modo videre mihi, sed ex ejus scriptore et lectore Diphilo suspicari liceret; id spero nos esse adeptos, omniaque jam ex ipso, quæ diu cupimus, cogni-turos.

XXXI. — Tum Crassus, Atqui arbitror, Sulpici, quum audieris, non tam te hæc admiraturum, quæ dixero, quam existimaturum, tum, quum ea audire cupiebas, causam, cur cuperes, non fuisse. Nihil enim dicam reconditum, nihil exspectatione vestra dignum, nihil aut inauditum vobis, aut cuiquam novum. Nam principio illud, quod est homine ingenuo liberaliterque educato dignum, non negabo me ista omnium communia et contrita præcepta didicisse : primum, oratoris officium esse, dicere ad persuadendum accommodate; deinde, esse om-

river au but ne suffit pas, si l'on ne connaît les chemins qui y conduisent. Ainsi, puisque vous ne m'imposez pas une tâche au-dessus de mes forces, que vous ne me demandez pas de vous exposer la théorie de l'art oratoire, mais de vous rendre compte de mes propres idées, je veux bien vous satisfaire. N'attendez pas de moi quelque découverte importante ou difficile, ni quelque système profond et imposant; je vous dirai simplement quelle méthode je suivais dans ma jeunesse, lorsque j'avais le loisir de me livrer à cette étude.

— Alors, Sulpicius : Combien ce jour, Cotta, est heureux pour nous! En vain j'avais employé les prières et l'artifice auprès de Crassus pour pénétrer sa méthode de composition et le secret de son éloquence; en vain j'avais épié toutes les occasions de m'en instruire auprès de Diphile, son lecteur et son secrétaire. Mais nos souhaits sont enfin accomplis; il va nous découvrir lui-même ce que nous désirons depuis si long-temps savoir.

XXXI. — Je crains bien, reprit Crassus, qu'après m'avoir entendu vous n'éprouviez moins d'admiration que de regret d'avoir eu tant d'empressement pour si peu de chose. Je vous le répète, je ne vous dirai rien de nouveau ni d'extraordinaire, rien qui réponde à votre attente, rien enfin qui ne soit connu de vous, comme de tout le monde. Je commencerai par avouer, et cet aveu convient à un homme franc et loyal, que j'ai rempli ma mémoire de tous ces préceptes rebattus qui traînent dans la poussière des écoles. J'ai appris d'abord que la fonction de l'orateur est de parler de manière à persuader; que le discours a pour objet une question indé-

nem orationem aut de infinitæ rei quæstione, sine designatione personarum et temporum, aut de re certis in personis ac temporibus locata. In utraque autem re quidquid in controversiam veniat, in eo quæri solere, aut factumne sit, aut, si est factum, quale sit, aut etiam quo nomine vocetur, aut, quod nonnulli addunt, rectene factum esse videatur. Exsistere autem controversias etiam ex scripti interpretatione, in quo aut ambigue quid sit scriptum, aut contrarie, aut ita, ut a sententia scriptum dissideat: his autem omnibus partibus subjecta quædam esse argumenta propria. Sed causarum, quæ sint a communi quæstione sejunctæ, partim in judiciis versari, partim in deliberationibus; esse etiam genus tertium, quod in laudandis aut vituperandis hominibus poneretur; certosque esse locos, quibus in judiciis uteremur, in quibus æquitas [1] quæreretur; alios in deliberationibus, qui omnes ad utilitatem dirigerentur eorum, quibus consilium daremus; alios item in laudationibus, in quibus ad personarum dignitatem omnia referrentur. Quumque esset omnis oratoris vis ac facultas in quinque partes distributa, ut deberet reperire primum, quid diceret; deinde inventa non solum ordine, sed etiam momento quodam atque judicio dispensare atque componere; tum ea denique vestire atque ornare oratione; post memoria sepire; ad extremum agere cum dignitate ac venustate: etiam illa cognoram, et acceperam, antequam de re diceremus, initio

[1] Quæritur.

finie, sans désignation de temps ni de personnes, ou une question déterminée par les considérations des temps et des personnes; que dans les deux cas, quel que soit le sujet de la contestation, on examine si le fait est arrivé; puis, quelle en est la nature, ou quel nom il faut lui donner; ou encore, selon quelques uns, s'il est juste ou injuste; que la discussion a souvent pour objet l'interprétation d'un acte, lorsqu'il s'y trouve quelque équivoque, quelque contradiction, quelque opposition entre le sens et la lettre; que chacun de ces différents cas a ses moyens qui lui sont propres; que dans les causes qui n'appartiennent pas à la question générale, on distingue deux genres, le judiciaire et le delibératif; qu'il en existe encore un troisième, qui a pour objet l'éloge et le blâme *; que chacun de ces trois genres a ses *lieux communs*; que dans le premier, par exemple, on cherche de quel côté est la justice; dans le second, on examine ce qui est utile à ceux que l'on conseille; que dans le troisième, enfin, on développe tout ce qui est à l'avantage de ceux dont on fait l'éloge; que tout l'art de la rhétorique se divise en cinq parties; que l'orateur doit d'abord trouver les matériaux de son discours, puis les ranger non seulement dans un ordre convenable, mais les distribuer avec sagesse, de manière à leur donner plus de force; les embellir des ornements du style; ensuite les imprimer fortement dans sa mémoire; enfin, les débiter avec grâce et avec noblesse. J'appris encore qu'avant d'arriver au fait, il faut commencer par nous concilier les auditeurs, puis raconter le fait, établir le point de la question, faire valoir nos moyens, réfuter ceux des adversaires; enfin, en terminant le discours,

* Le genre démonstratif.



conciliandos eorum esse animos, qui audirent; deinde rem demonstrandam; postea controversiam constituendam; tum id, quod nos intenderemus, confirmandum; post, quæ contra dicerentur, refellenda; extrema autem oratione, ea, quæ pro nobis essent, amplificanda et augenda; quæque essent pro adversariis, infirmanda atque frangenda.

XXXII. Audieram etiam quæ de orationis ipsius ornamentis traderentur: in qua præcipitur primum, ut pure et latine loquamur; deinde ut plane et dilucide; tum ut ornate; post ad rerum dignitatem apte et quasi decore: singularumque rerum præcepta cognoram. Quin etiam, quæ maxime propria essent naturæ, tamen his ipsis artem adhibere videram: nam de actione et de memoria quædam brevia, sed magna cum exercitatione præcepta gustaram.

In his enim fere rebus omnis istorum artificum doctrina versatur, quam ego si nihil dicam adjuvare, mentiar. Habet enim quædam quasi ad commonendum oratorem, quo quidque referat, et quo intuens, ab eo, quodcumque sibi proposuerit, minus aberret. Verum ego hanc vim intelligo esse in præceptis omnibus, non ut ea secuti oratores, eloquentiæ laudem sint adepti, sed, quæ sua sponte homines eloquentes facerent, ea quosdam observasse, [1] atque id egisse; sic esse non eloquentiam ex artificio, sed artificium ex eloquentia natum:

[1] *Ernest. legendum putat,* ad artemque redegisse. *Schütz edidit,* atque digessisse.

amplifier et rehausser ce qui nous est favorable, atténuer et détruire ce qui nous est contraire.

XXXII. J'étudiais aussi les moyens d'orner un discours : ces moyens sont d'abord la pureté et la correction du langage; ensuite, la netteté et la clarté; puis l'élégance; enfin, la bienséance et la convenance du style avec le sujet. J'appris tout ce qu'on enseigne sur chacune de ces qualités. Je vis même que l'art avait donné des règles pour les choses qui dépendent le plus de la nature. Je m'attachai à quelques préceptes assez courts sur la prononciation et la mémoire, et je m'exerçai à les mettre en pratique.

Voilà à peu près tout ce que contient la doctrine des rhéteurs. J'aurais tort de prétendre qu'elle est inutile: elle éclaire l'orateur, elle guide sa marche; elle lui montre le but où il doit tendre, et l'empêche de s'en écarter. Mais sachons ne pas nous abuser sur la puissance des préceptes : ils n'ont pas formé les grands orateurs; mais on a observé la marche qu'avait suivie le génie guidé par la nature, et on a cherché à suivre ses traces. Ainsi ce n'est pas l'art qui a fait naître l'éloquence, mais l'éloquence qui a fait naître l'art. Cependant, je le répète, je suis loin de vouloir le rejeter. S'il n'est pas, pour l'orateur, d'une absolue nécessité, c'est du moins une connaissance digne d'orner son esprit. Il y a certains exercices oratoires auxquels je vous conseille de vous livrer : vous en

quod tamen, ut ante dixi, non ejicio; est enim etiamsi minus necessarium ad bene dicendum, tamen ad cognoscendum non illiberale. [1] Et exercitatio quædam suscipienda vobis est; quanquam vos quidem jampridem estis in cursu; sed [2] iis, qui ingrediuntur in stadium, quique ea, quæ agenda sunt in foro, tanquam in acie, possunt etiam nunc exercitatione quasi ludicra prædiscere ac meditari.

— Hanc ipsam, inquit Sulpicius, nosse volumus: attamen ista, quæ abs te breviter de arte decursa sunt, audire cupimus, quanquam sunt nobis quoque non inaudita. Verum illa mox: nunc, de ipsa exercitatione quid sentias, quærimus.

XXXIII. — Equidem probo ista, Crassus inquit, quæ vos facere soletis, ut, causa aliqua posita consimili causarum earum, quæ in forum deferuntur, dicatis quam maxime ad veritatem accommodate. Sed plerique in hoc vocem modo, neque eam scienter, et vires exercent suas, et linguæ celeritatem incitant, verborumque frequentia delectantur. In quo fallit eos, quod audierunt, dicendo homines, ut dicant, efficere solere. Vere enim etiam illud dicitur, perverse dicere, homines, perverse dicendo, facillime consequi. Quamobrem in istis ipsis exercitationibus, etsi utile est, etiam subito sæpe dicere, tamen illud utilius, sumto spatio ad cogitandum, paratius atque accuratius dicere. Caput autem est, quod, ut vere dicam, minime facimus (est enim

[1] Ea. — [2] *Ernest.* ii. *Minus recte.*

profiterez, quoique déjà très avancés dans la carrière. Ils seront encore plus utiles à ceux qui se disposent à la parcourir : ce sont comme des combats simulés, par lesquels ils se formeront d'avance aux combats plus sérieux du forum.

—Nous apprendrons avec plaisir, dit Sulpicius, ce que vous pensez à ce sujet. Cependant nous voudrions vous entendre développer ce que vous nous avez exposé en peu de mots sur les préceptes de la rhétorique; mais nous y reviendrons plus tard. Pour le moment, faites-nous connaître votre sentiment sur la méthode dont vous venez de nous parler.

XXXIII. —J'approuve sans doute, reprit-il, l'usage où vous êtes de supposer une cause à peu près semblable à celles qui se plaident au barreau, et de la traiter comme une cause véritable. Mais en se livrant à cet exercice, la plupart ne songent qu'à developper leur voix, sans lui donner les inflexions convenables; ils cherchent la volubilité de la langue et l'abondance des mots. Ils ont entendu dire qu'en parlant on apprend à parler, et c'est ce qui les abuse. On dit aussi, et avec autant de vérité, qu'en parlant mal on apprend à mal parler. Si donc il est utile, dans ces exercices, de parler souvent sans préparation, il l'est plus encore de prendre du temps pour réfléchir, méditer son sujet, et le traiter avec soin. Mais la méthode, sans contredit, la plus efficace, et, convenons-en, celle que nous suivons le moins à cause du travail qu'elle exige, c'est d'écrire beaucoup. La plume nous forme à bien dire; c'est là le premier et le plus habile des maîtres : vous voyez pourquoi. Autant

magni laboris, quem plerique fugimus), quam plurimum scribere. Stylus optimus et præstantissimus dicendi effector ac magister : neque injuria. Nam si subitam et fortuitam orationem commentatio et cogitatio facile vincit; hanc ipsam profecto assidua ac diligens scriptura superabit. [1] Omnes enim, sive artis sunt loci, sive ingenii cujusdam atque prudentiæ, qui modo insunt in ea re, de qua scribimus, anquirentibus nobis, omnique acie ingenii contemplantibus ostendunt se et occurrunt; omnesque sententiæ, verbaque omnia, quæ sunt cujusque generis maxime illustria, sub acumen styli subeant et succedant necesse est; tum ipsa collocatio conformatioque verborum perficitur in scribendo, non poetico, sed quodam oratorio numero et modo. Hæc sunt, quæ clamores et admirationes in bonis oratoribus efficiunt, neque ea quisquam, nisi diu multumque scriptitarit, etiamsi vehementissime se in his subitis dictionibus exercuerit, consequetur; et qui a scribendi consuetudine ad dicendum venit, hanc affert facultatem, ut, etiam subito si dicat, tamen illa, quæ dicantur, similia scriptorum esse videantur; atque etiam, si quando in dicendo scriptum attulerit aliquid, quum ab eo discesserit, reliqua similis oratio consequetur. Ut concitato navigio, quum remiges inhibuerunt, retinet tamen ipsa navis motum et cursum suum, intermisso impetu pulsuque remorum : sic in oratione perpetua, quum scripta deficiunt, parem tamen obtinet oratio reliqua cursum, scriptorum similitudine et vi concitata.

[1] Omnes enim sive.

une improvisation soudaine et rapide est inférieure au discours préparé d'avance par la méditation, autant celui-ci même le cédera à une composition écrite avec soin, et épurée par un travail assidu. Alors tous les développements, tous les traits saillants que le sujet peut fournir, qu'ils soient du domaine de l'art, du goût ou du génie, si par une vive contemplation l'esprit s'applique à les saisir, se présentent comme d'eux-mêmes et se dévoilent à nos regards; alors les pensées les plus brillantes, les expressions les plus heureuses, selon la nature de la composition, viennent nécessairement se placer sous la plume; les mots se rangent dans un ordre régulier, et les périodes s'arrondissent, non pas avec l'harmonie du langage des poètes, mais avec ce nombre qui convient à l'éloquence oratoire. Voilà ce qui, dans les grands orateurs, excite les acclamations et l'enthousiasme. En vain se serait-on exercé mille fois à ces déclamations improvisées; on ne produira jamais ces grands effets, si l'on ne s'est appliqué long-temps à écrire. Celui qui, avant de monter à la tribune, a su se former à cette précieuse habitude, obtient cet avantage, que lors même qu'il parle sans préparation il semble encore avoir écrit tout ce qu'il dit; et si après n'avoir confié au papier qu'une partie de son discours, il s'abandonne pour le reste aux inspirations de sa pensée, l'auditeur ne s'apercevra d'aucun changement dans la diction. Comme un navire lancé sur les flots, si les rameurs viennent à suspendre l'effort de leurs bras, s'avance encore et continue à voguer lorsque la rame ne l'agite plus [18], ainsi la marche du discours n'est pas interrompue au moment où l'orateur a cessé d'écrire; mais ce premier travail devient comme une inspiration puissante qui le soutient et l'anime.

XXXIV. In quotidianis autem cogitationibus equidem mihi adolescentulus proponere solebam illam exercitationem maxime, qua C. Carbonem, nostrum illum inimicum, solitum esse uti sciebam, ut aut versibus propositis quam maxime gravibus, aut oratione aliqua lecta ad eum finem, quem memoria possem comprehendere, eam rem ipsam, quam legissem, verbis aliis quam maxime possem lectis, pronuntiarem. Sed post animadverti, hoc esse in hoc vitii, quod ea verba, quæ maxime cujusque rei propria, quæque essent ornatissima atque optima, occupasset aut Ennius, si ad ejus versus me exercerem, aut Gracchus, si ejus orationem mihi forte proposuissem. Ita, si iisdem verbis uterer, nihil prodesse; si aliis, etiam obesse, quum minus idoneis uti consuescerem. Postea mihi placuit, eoque sum usus adolescens, ut summorum oratorum græcas orationes explicarem. Quibus lectis hoc assequebar, ut, quum ea, quæ legerem græce, latine redderem, non solum optimis verbis uterer, et tamen usitatis, sed etiam exprimerem quædam verba imitando, quæ nova nostris essent, dummodo essent idonea. Jam vocis, et spiritus, et totius corporis, et ipsius linguæ motus et exercitationes, non tam artis indigent, quam laboris; quibus in rebus habenda est ratio diligenter, quos imitemur, quorum similes velimus esse. Intuendi nobis sunt non solum oratores, sed etiam actores, ne mala consuetudine ad aliquam deformitatem pravitatemque veniamus. Exercenda est etiam me-

XXXIV. Dans les études de ma première jeunesse, j'essayai d'un exercice que je savais avoir été employé par C. Carbon [19], qui fut depuis mon ennemi. Je lisais avec attention, soit une tirade de beaux vers, soit un morceau de bonne prose; et lorsque je m'en étais bien pénétré, je les répétais, mais en employant d'autres termes, et les meilleurs que je pouvais trouver. Je ne tardai pas à m'apercevoir du vice de cette méthode. Ennius, si je m'étais exercé sur quelqu'une de ses poésies, ou Gracchus, si j'avais fait choix d'un de ses discours, avaient toujours employé les expressions les plus justes et les plus heureuses : ainsi cet exercice m'était inutile si je me servais des mêmes termes, et il devenait dangereux si j'en cherchais d'autres, parce qu'il m'accoutumait à en employer de moins bons. Plus tard, je m'arrêtai à une autre pratique, c'était de traduire les harangues des grands orateurs de la Grèce. Ce travail me fut utile : en donnant une forme latine à ce que j'avais lu en grec *, non seulement je pouvais me servir des meilleures expressions en usage parmi nous, mais l'imitation me conduisait à en imaginer d'autres qui, pour être nouvelles dans notre langue, n'en étaient pas moins heureuses. Pour ce qui concerne la voix, la respiration, le geste, les mouvements de la langue, on a moins besoin d'art que d'exercice. Le point important est de bien choisir les modèles sur lesquels on veut se former. Nous devons étudier non seulement la manière des orateurs, mais même celle des bons comédiens, si

* Quelques critiques, prétendant que Cicéron faisait sa propre histoire par la bouche de Crassus, se sont servis de ce passage pour prouver que la traduction des deux plaidoyers de Démosthène et d'Eschine ne pouvait être que de la jeunesse de l'orateur romain. *Voy.* ce qu'on a dit de cette opinion, tome V, p. 549 et 569.

moria, ediscendis ad verbum quam plurimis et nostris scriptis et alienis. Atque in ea exercitatione non sane mihi displicet adhibere, si consueris, etiam istam locorum simulacrorumque rationem, quæ in arte traditur. Educenda deinde dictio est ex hac domestica exercitatione et umbratili, medium in agmen, in pulverem, in clamorem, in castra, atque in aciem forensem. Subeundus usus omnium, et periclitandæ vires ingenii; et illa commentatio inclusa in veritatis lucem proferenda est. Legendi etiam poetæ, cognoscenda historia, omnium bonarum artium scriptores ac doctores et legendi, et pervolutandi, et exercitationis causa laudandi, interpretandi, corrigendi, vituperandi, refellendi; disputandumque de omni re in contrarias partes, et, quicquid erit in quaque re, quod probabile videri possit, eliciendum atque dicendum. Perdiscendum jus civile, cognoscendæ leges, percipienda omnis antiquitas, senatoria consuetudo, disciplina reipublicæ, jura sociorum, fœdera, pactiones, causa imperii cognoscenda est. Libandus etiam ex omni genere urbanitatis facetiarum quidam lepos; quo, tanquam sale, perspergatur omnis oratio. Effudi vobis omnia, quæ sentiebam, quæ fortasse, quemcumque patremfamilias arripuissetis ex aliquo circulo, eadem vobis percunctantibus respondisset.

XXXV. Hæc quum Crassus dixisset, silentium est consecutum. Sed quanquam satis iis, qui aderant, ad id, quod erat propositum, dictum videbatur, tamen sentiebant celerius esse multo, quam ipsi

nous voulons ne contracter aucune habitude vicieuse. Pour cultiver notre mémoire, nous apprendrons par cœur, le plus qu'il nous sera possible, et nos propres ouvrages et ceux des autres. Je ne m'oppose pas à ce qu'on s'aide, si l'on en a l'habitude, de ces moyens imaginés par l'art, qui se tirent de l'image des lieux et de la configuration des objets[20]. Lorsque l'éloquence se sera fortifiée ainsi dans le silence de la retraite, il faut la produire sur l'arène, et au milieu des cris et du tumulte du forum, l'accoutumer à affronter les dangers comme sur un champ de bataille : là, elle bravera les regards du public, elle déploiera toutes ses forces, et dévoilera au grand jour le secret de ses longs efforts. On doit aussi étudier les poètes, connaître l'histoire, lire et relire les bons écrivains et les maîtres en tout genre; puis, pour se former le goût, les louer, les commenter, les corriger, les blâmer, les réfuter; soutenir successivement le pour et le contre; enfin, trouver et exprimer tout ce qu'un sujet peut fournir à l'orateur. Ajoutez la science du droit civil, l'étude des lois, la connaissance de l'antiquité, des usages du sénat, des principes de notre gouvernement, des droits des alliés, des traités, des conventions, des différents intérêts de l'empire. Il faut enfin répandre, sur toutes les parties du discours, des grâces aimables et piquantes, et le charme d'une agréable plaisanterie. Voilà tout ce que je sais : le premier bon père de famille que vous eussiez arrêté vous en eût appris autant.

XXXV. Lorsque Crassus eut fini de parler, chacun gardait le silence. On sentait bien qu'il en avait dit assez pour répondre aux questions qui lui avaient été faites; mais chacun avait trouvé son discours plus

vellent, ab eo peroratum. — Tum Scævola, Quid est, Cotta, inquit, quid tacetis? nihilne vobis in mentem venit, quod præterea a Crasso requiratis? — Imo id mehercule, inquit, ipsum attendo. Tantus enim cursus verborum fuit, et sic evolavit oratio, ut ejus vim atque incitationem aspexerim, vestigia ingressumque vix viderim; et tanquam in aliquam locupletem ac refertam domum venirem, non explicata veste, neque proposito argento, neque tabulis et signis propalam collocatis, sed his omnibus multis magnificisque rebus constructis ac [1] reconditis: sic modo in oratione Crassi divitias atque ornamenta ejus ingenii per quædam involucra atque integumenta perspexi; sed ea quum contemplari cuperem, vix aspiciendi potestas fuit. Ita neque hoc possum dicere, me omnino ignorare, quid possideat, neque plane nosse, ac vidisse. — Quin tu igitur facis idem, inquit Scævola, quod faceres, si in aliquam domum, plenam ornamentorum, [2] villamve venisses? Si ea seposita, ut dicis, essent, [3] tu valde spectandi cupidus esses; non dubitares rogare dominum, ut proferri juberet, præsertim si [4] esses familiaris. Similiter nunc [5] petes a Crasso, ut eam copiam ornamentorum suorum, quam constructam uno in loco, quasi per transennam prætereuntes strictim aspeximus, in lucem proferat, et suo quidque [6] in loco collocet. — Ego vero, inquit Cotta, a te peto, Scævola (me enim, et hunc Sulpicium im-

[1] Reconditis. Sic. — [2] Villamque. — [3] Tuque. — [4] Esset. — [5] Petis. — [6] *Abest* in.

rapide qu'il ne l'eût souhaité. — Alors Scévola s'adressant à Cotta : Eh quoi, vous gardez le silence ; n'avez-vous donc plus rien à demander à Crassus ? — C'est à quoi je pensais, répondit Cotta ; car le discours de Crassus a été si rapide, ses pensées se sont succédé avec tant de vitesse, que j'en ai bien senti le mouvement et la force, mais que je n'ai pu bien suivre sa marche. Je ressemble à un homme qui serait entré dans une maison magnifique et remplie des objets les plus précieux, mais dont les étoffes, l'argenterie, les statues et les tableaux, couverts d'un voile, auraient été dérobés à ses regards. Ainsi Crassus vient de nous montrer comme à travers un voile les trésors de son esprit : j'étais impatient de les contempler, et à peine ai-je eu le temps de les apercevoir. Je ne saurais donc prétendre qu'ils me soient tout-à-fait inconnus, et je ne puis dire non plus que j'en aie une idée bien distincte. — Que ne faites-vous donc, reprit Scévola, ce que vous feriez dans cette maison magnifique dont vous nous parliez ? Si les meubles en étaient voilés, et que vous eussiez le désir de les voir, vous n'hésiteriez pas à prier le maître du logis de vous les faire découvrir, surtout si vous étiez lié avec lui. Adressez-vous de même à Crassus : il a accumulé dans un espace trop étroit des richesses qu'il ne nous a laissé entrevoir qu'en passant et à travers un voile ; priez-le de nous les montrer au grand jour, en rangeant chaque objet à la place qui lui convient. — C'est à vous, Scévola, à nous rendre ce service : ni Sulpicius ni moi n'oserions faire cette demande à Crassus. Nous savons qu'il dédaigne ce genre d'entretien, et nous croirions compromettre la gravité de son caractère si nous le rabaissions à ces éléments qui peut-être lui semblent tout au plus dignes d'occuper l'enfance. Mais vous-même,

pedit pudor ab homine omnium gravissimo, qui genus hujusmodi disputationis semper contemserit, hæc, quæ isti forsitan puerorum elementa videantur, exquirere). Sed tu hoc nobis da, Scævola, et perfice, ut Crassus hæc, quæ coarctavit et peranguste refersit in oratione sua, dilatet nobis atque explicet. — Ego mehercule, inquit Mucius, antea vestra magis hoc causa volebam, quam mea. Neque enim tantopere hanc a Crasso disputationem desiderabam, quantopere ejus in causis oratione delector: nunc vero, Crasse, mea quoque etiam causa rogo, ut quoniam tantum habemus otii, quantum jamdiu nobis non contingit, ne graveris exædificare id opus, quod instituisti. Formam enim totius negotii opinione majorem, melioremque video; quam vehementer probo.

XXXVI. — Enimvero, inquit Crassus, mirari satis non queo, etiam te hæc, Scævola, desiderare, quæ neque ego teneo, ut ii, qui docent; neque sunt ejus generis, ut, si optime tenerem, digna essent ista sapientia ac tuis auribus. — [1] Ain tu? inquit ille. Si de istis communibus et pervagatis vix huic ætati audiendum putas, etiamne illa negligere possumus, quæ tu oratori cognoscenda esse dixisti, de naturis hominum, de moribus, de rationibus iis, quibus hominum mentes [2] et incitarentur et reprimerentur, de historia, de antiquitate, de administratione reipublicæ, denique de nostro ipso jure

[1] An tu, inquit ille, si. — [2] *Ed. Omnibon.* et incitantur et reprimuntur.

soyez notre intercesseur, et obtenez de Crassus qu'il étende et développe davantage ce qu'il a resserré dans un discours trop succinct. — Si j'ai désiré, lui répondit Scévola, qu'il entrât dans ces détails, c'était plutôt pour vous que pour moi. J'aime mieux l'entendre plaider au barreau que discuter sur les bancs de l'école. Cependant, Crassus, puisque nous avons plus de loisir que nous n'en avons jamais eu, c'est aussi en mon nom que je vous prie d'élever l'édifice dont vous nous avez montré les dessins. Je suis charmé de votre plan, et je ne croyais pas qu'il fût possible d'en concevoir un si beau et si régulier.

XXXVI. Je m'étonne, Scévola, dit Crassus, que vous aussi vous vouliez m'obliger à parler sur des matières que je ne possède pas aussi bien que ceux qui les enseignent, et qui, lors même que je les posséderais, ne méritent pas d'arrêter l'attention d'un homme aussi éclairé que vous. — Eh quoi! répondit Scévola, si vous pensez que ces préceptes vulgaires de la rhétorique sont à peine dignes d'intéresser ces jeunes gens, pensez-vous aussi qu'il faille avoir la même indifférence pour tous les autres objets dont la connaissance est, selon vous, nécessaire à l'orateur, comme la philosophie, la morale, l'art d'exciter ou de calmer les passions, l'histoire, l'antiquité, l'administration de l'état, enfin, le droit civil, dont j'ai fait une étude particulière? Je savais bien qu'aucune de ces connaissances ne vous était étrangère; mais

civili? Hanc enim ego omnem scientiam, et copiam rerum, in tua prudentia sciebam inesse; in oratoris vero instrumento tam lautam supellectilem nunquam videram. — Potes igitur, inquit Crassus (ut alia omittam innumerabilia et immensa, et ad ipsum tuum jus civile veniam), oratores putare eos, quos multas horas exspectavit, quum in campum properaret, et ridens et stomachans Scævola, quum Hypsæus maxima voce, plurimis verbis, a M. Crasso prætore contenderet, ut ei, quem defendebat, causa cadere liceret, Cn. autem Octavius, homo consularis, non minus longa oratione recusaret, ne adversarius causa caderet, ac ne is, pro quo ipse diceret, turpi tutelæ judicio, atque omni molestia, stultitia adversarii, liberaretur? — Ego vero istos, inquit (memini enim mihi narrare Mucium), non modo oratoris nomine, sed ne foro quidem dignos putarim. — Atqui non defuit illis patronis, inquit Crassus, eloquentia, neque dicendi ratio aut copia, sed juris civilis prudentia: quod alter plus, lege agendo, petebat, quam quantum lex in XII Tabulis permiserat; quod quum impetrasset, causa caderet: alter iniquum putabat plus secum agi, quam quod erat in actione; neque intelligebat, si ita esset actum, litem adversarium perditurum.

XXXVII. Quid? his paucis diebus, nonne, nobis in tribunali Q. Pompeii, prætoris urbani, familiaris nostri, sedentibus, homo ex numero disertorum postulabat, ut illi, unde peteretur, vetus atque usitata exceptio daretur, CUJUS PECUNIÆ DIES FUISSET?

je n'avais pas cru que l'orateur fût obligé de les réunir toutes. — Pouvez-vous, dit Crassus (car je passe sous silence une multitude d'objets importants pour en venir tout de suite à votre droit civil), pouvez-vous donner le nom d'orateurs à ces ignorants, dont la sottise fit rire d'indignation et de pitié votre aïeul Scévola, et le retint pendant plusieurs heures, quoiqu'il fût pressé de se rendre aux comices; à cet Hypséus, qui, plaidant pour un pupille devant le préteur M. Crassus, prodiguait les cris et les paroles, et se donnait tout le mal imaginable pour faire perdre la cause à son client [21]; à ce Cn. Octavius, homme consulaire, qui, dans un discours non moins long, voulait à toute force empêcher son adversaire de perdre sa cause, et son client d'être affranchi, par la maladresse de son adversaire, d'un compte de tutelle qu'il ne pouvait rendre sans se couvrir de honte? — Non; loin de les mettre au nombre des orateurs, je ne les trouve pas même dignes de figurer au barreau, et je me rappelle que Scévola était du même avis. — Cependant, ajouta Crassus, ce n'était ni l'éloquence, ni la méthode, ni la facilité qui leur manquait; mais ils ignoraient le droit civil : l'un, en invoquant la loi des Douze Tables, demandait plus que cette loi n'accordait, et il ne pouvait obtenir sa demande sans perdre sa cause; l'autre trouvait injuste qu'on demandât plus que ne portait la formule, et il ne voyait pas que la partie adverse, s'il l'eût laissé faire, aurait perdu son procès.

XXXVII. Ces jours derniers, comme je servais d'assesseur à mon ami Q. Pompée, préteur de la ville *, n'ai-je pas vu un de ces avocats, à qui l'on accorde

* L'an de Rome 662. Il fut depuis consul avec Sylla, en 665.

quod petitoris causa comparatum esse, non intelligebat: ut si ille infitiator probasset judici, ante petitam esse pecuniam, quam esset cœpta deberi, petitor rursus quum peteret, exceptione excluderetur, QUOD EA RES IN JUDICIUM ANTEA VENISSET. Quid ergo hoc fieri turpius, aut dici potest, quam eum, qui hanc personam susceperit, ut amicorum controversias causasque tueatur, laborantibus succurrat, ægris medeatur, afflictos excitet, hunc in minimis tenuissimisque rebus ita labi, ut aliis miserandus, aliis irridendus esse videatur? Equidem propinquum nostrum, P. Crassum, illum Divitem, quum multis aliis rebus elegantem hominem et ornatum, [1] tum præcipue in hoc [2] efferendum et laudandum puto, quod, quum P. Scævolæ frater esset, solitus est ei persæpe dicere, neque illum in jure civili satis illi arti facere posse, nisi dicendi copiam assumsisset (quod quidem hic, qui mecum cos. fuit, filius ejus, est consecutus); neque se ante causas amicorum tractare atque agere cœpisse, quam jus civile didicisset. Quid vero ille M. Cato? nonne et eloquentia tanta fuit, quantam illa tempora, atque illa ætas in hac civitate ferre maximam potuit, et juris civilis omnium peritissimus? Verecundius hac de re jamdudum loquor, quod adest vir in dicendo summus, quem ego unum oratorem maxime admiror; sed tamen idem hoc semper jus civile contemsit. Verum, quoniam sententiæ atque opinionis meæ voluistis

[1] *Abest* tum. — [2] *Sic edd. vett. multæ, et cod. reg.* 7753. *Ernest.* ferendum.

du talent, plaidant pour un débiteur, réclamer le privilége en usage *pour les dettes payables à terme?* Il ne sentait pas que ce privilége avait été établi en faveur des créanciers, au lieu que s'il eût prouvé au juge que la demande en payement avait été faite avant l'échéance, ce créancier eût perdu son privilége, *pour avoir formé la demande en justice avant les délais* [22]. Qu'y a-t-il de plus honteux et de plus ridicule que de se donner pour le défenseur de ses amis, le protecteur des faibles, l'appui des malheureux, le vengeur des opprimés, et de faire dans les choses les plus simples des bévues qui nous rendent un objet de pitié pour les uns, de mépris pour les autres? P. Crassus *, notre parent, surnommé *Divès*, et recommandable à tant d'autres titres, méritait surtout des éloges, selon moi, pour avoir dit et répété à P. Scévola, son frère, qu'en vain il excellait dans le droit civil, s'il n'y joignait le secours de l'éloquence, précepte que son fils, qui a été consul avec moi, a mis en pratique; et que pour lui, il n'avait pas voulu se charger des intérêts de ses amis, ni paraître au barreau, avant d'avoir étudié les lois. Faut-il citer M. Caton? ne fut-il pas aussi éloquent qu'on pouvait l'être à Rome au siècle où il vivait? ne fut-il pas tout à la fois le plus habile jurisconsulte de son temps? Ce n'est pas sans quelque embarras que je parle ainsi devant un homme éloquent, que je mets au premier rang des orateurs, et qui a toujours montré le plus grand dédain pour le droit civil; mais puisque vous voulez connaître mes opinions et le fond de ma pensée,

* P. Crassus Mucianus *Divès*, fils de P. Mucius et frère de P. Scévola, avait été adopté par P. Crassus *Divès*, consul avec le premier Africain en 548. Il eut pour gendre C. Galba, fils du célèbre orateur.

esse participes, nihil occultabo, et quoad potero, vobis exponam, quid de quaque re sentiam.

XXXVIII. Antonii incredibilis quædam, et prope singularis et divina vis ingenii videtur, etiamsi hac scientia juris nudata sit, posse se facile ceteris armis prudentiæ [1] tueri atque defendere. Quamobrem hic nobis sit exceptus; ceteros vero non dubitabo primum inertiæ condemnare sententia mea, post etiam impudentiæ. Nam volitare in foro, hærere in jure ac prætorum tribunalibus, judicia privata magnarum rerum obire, in quibus sæpe non de facto, sed de æquitate ac jure certetur, jactare se in causis centumviralibus, in quibus usucapionum, tutelarum, gentilitatum, agnationum, alluvionum, circumluvionum, nexorum, mancipiorum, parietum, luminum, stillicidiorum, testamentorum ruptorum [2] aut ratorum, ceterarumque rerum innumerabilium jura versentur, quum omnino, quid suum, quid alienum, quare denique civis [3] aut peregrinus, servus aut liber quispiam sit, ignoret, insignis est [4] impudentiæ. Illa vero deridenda arrogantia est, in minoribus navigiis rudem esse se confiteri; quinqueremes, aut etiam majores, gubernare didicisse. Tu mihi quum in circulo decipiare adversarii stipulatiuncula, quum obsignes tabellas clientis tui, quibus in tabellis id sit scriptum, quo ille capiatur; ego tibi ullam causam majorem committendam putem? Citius hercule is, qui duorum scalmorum naviculam in portu

[1] Causas tueri. — [2] *Abest* aut ratorum. — [3] An — an. — [4] Imprudentiæ.

je ne dois rien vous taire, et autant que je pourrai, je vous ferai part de tous mes sentiments.

XXXVIII. Telle est l'étendue extraordinaire du talent d'Antoine, que sans la science du droit, il peut, avec les seules armes de son génie, faire triompher les causes qu'il défend. Ainsi, je commence par le mettre à part; mais quiconque, excepté lui, négligera cette étude, je ne crains pas de l'accuser de paresse, et même d'effronterie. En effet, se présenter tous les jours au forum, assiéger le barreau et les tribunaux des préteurs, entreprendre les causes les plus importantes, où il s'agit souvent, non d'un fait, mais d'une question de droit; traiter devant le tribunal des centumvirs des prescriptions, des tutelles, des droits de parenté ou de famille, de tout ce qui regarde les alluvions et les attérissements, les esclaves et les personnes libres à qui l'impuissance de payer fait perdre leurs droits, les servitudes de murs, de jours, de gouttières, les dispositions testamentaires, et une multitude d'autres objets, lorsqu'on ignore ce qui nous appartient, et ce qui appartient à autrui, ce qui fait le citoyen ou l'étranger, l'homme libre ou l'esclave, c'est assurément une effronterie formelle. N'y a-t-il pas une témérité ridicule à prétendre diriger les galères à cinq rangs de rames et les plus forts vaisseaux, lorsqu'on se reconnaît incapable de conduire la plus petite barque? Quoi! dans votre sphère étroite *, vous ne sauriez passer le plus petit acte sans vous laisser tromper; vous signez sans hésiter des dispositions qui contiennent la perte de votre client, et je vous confierais une cause importante! Autant vaudrait, au milieu du Pont-Euxin, abandonner la conduite du vaisseau des

* *In circulo*, c'est-à-dire *in conventu privato*.

everterit, in Euxino Ponto Argonautarum navem gubernarit.

Quid? si ne parvæ quidem causæ sunt, sed sæpe maximæ, in quibus certatur de jure civili; quod tandem os est illius patroni, qui ad eas causas sine ulla scientia juris audet accedere? Quæ potuit igitur esse causa major, quam illius militis? de cujus morte quum domum falsus ab exercitu nuntius venisset, et pater ejus, re credita, testamentum mutasset, et quem ei visum esset, fecisset heredem, essetque ipse mortuus : res delata est ad centumviros, quum miles domum revenisset, egissetque lege in hereditatem paternam, [1] testamento exheres filius. Nempe in ea causa quæsitum est de jure civili, possetne paternorum bonorum exheres esse filius, quem pater testamento neque heredem, neque exheredem scripsisset nominatim?

XXXIX. Quid? qua de re inter Marcellos et Claudios patricios centumviri judicarunt, quum Marcelli ab liberti filio stirpe, Claudii patricii ejusdem [2] hominis hereditatem, gente ad se rediisse dicerent; nonne in ea causa fuit oratoribus de toto stirpis ac gentilitatis jure dicendum? Quid? quod item in centumvirali judicio certatum esse accepimus, qui Romam in exsilium venisset, cui Romæ exsulare jus esset, si se ad aliquem quasi patronum [3] applicuisset, intestatoque esset [4] mortuus : nonne in ea

[1] *Ernest. post Lambinum glossam hic agnoscit. Habent fere omnes mss. regii.* — [2] *Sic iidem. Vett. edd., forte operarum vitio*, nominis. *Miror Lallem. servasse.* — [3] *Vulg.* applicavisset. *Sequimur aliquot e mss. reg.* — [4] *Post verbum hoc lacuna Ernestio videtur esse. Nobis non videtur.*

Argonautes, au pilote inhabile dont l'ignorance aurait fait périr un esquif dans le port.

Mais si toutes les causes, même les plus graves, peuvent offrir des questions de droit civil, de quel front un avocat ose-t-il s'en charger sans connaître les lois? Quelle cause plus importante que celle de ce soldat, dont on avait faussement annoncé la mort à l'armée? Le père, abusé par cette nouvelle, fait un nouveau testament, institue un héritier, et meurt. Le soldat, de retour, porte l'affaire au tribunal des centumvirs, et réclame l'héritage paternel, quoique déshérité par un testament. N'est-ce pas ici une question de droit civil? ne s'agit-il pas d'examiner si un fils peut être dépouillé de la succession paternelle, sans avoir été nommément exhérédé par le testament de son père?

XXXIX. Et dans cette cause que les centumvirs ont jugée entre la famille des Marcellus et celle des Claudius patriciens, qui toutes deux réclamaient la même succession, l'une par droit de souche, en remontant à un fils d'affranchi, l'autre par droit de patronage, les orateurs ne furent-ils pas obligés de discuter à fond ces deux droits? N'en fut-il pas de même dans cette autre affaire qui fut portée au même tribunal? Un étranger exilé avait obtenu la permission de venir passer à Rome le temps de son exil, et s'était attaché à un citoyen comme à un patron. Il décède sans faire de testament. Le Romain réclame la succession par droit d'*application*. Ne fallut-il pas que son défenseur éclaircît et débrouillât ce droit obscur et inconnu jusque-là? Dans la cause de C. Sergius Aurata, que j'ai plaidée contre Antoine, toute ma défense ne

causa jus applicationis, obscurum sane et ignotum, patefactum in judicio atque illustratum est a patrono? Quid? nuper, quum ego C. Sergii Auratæ contra hunc nostrum Antonium judicio privato causam defenderem; nonne omnis nostra in jure versata defensio est? Quum enim Marius Gratidianus ædes Auratæ vendidisset, neque, servire quamdam earum ædium partem, in mancipii lege dixisset; defendebamus, quidquid fuisset incommodi in mancipio, id si venditor scisset, neque declarasset, præstare debere. Quo quidem in genere familiaris noster M. Bucculeius, homo neque meo judicio stultus, et suo valde sapiens, et a juris studio non abhorrens, simili in re quodam modo nuper erravit. Nam quum ædes L. Fufio venderet, in mancipio lumina, uti tum essent, ita recepit. Fufius autem, simul atque ædificari cœptum est in quadam parte urbis, quæ modo ex illis ædibus conspici posset, egit statim cum Bucculeio, quod, cuicumque particulæ cœli officeretur, quamvis esset procul, mutari lumina putabat. Quid vero? clarissima M'. Curii causa M. que Coponii nuper apud centumviros, quo concursu hominum, qua exspectatione defensa est? quum Q. Scævola, æqualis et collega meus, homo omnium et disciplina juris civilis eruditissimus, et ingenio prudentiaque acutissimus, et oratione maxime limatus atque subtilis, atque, ut, ego soleo dicere, juris peritorum eloquentissimus, eloquentium juris peritissimus, ex scripto testamentorum jura defenderet, negaretque, nisi postumus et natus, et, an-

reposait-elle pas sur un point de droit ? Marius Gratidianus avait vendu une maison à Aurata, sans faire mention, dans le contrat, d'une servitude dont elle était chargée. Je soutins * que toutes les servitudes que le vendeur connaissait, et qu'il n'avait pas déclarées, restaient à sa charge. Notre ami Bucculéius, qui a bien quelque talent, et qui s'en croit plus encore, s'est mépris dans un cas à peu près semblable, malgré ses connaissances en droit. Il avait vendu une maison à L. Fufius, en lui garantissant les vues et les jours tels qu'ils étaient. Quelqu'un s'imagina de bâtir dans un quartier qu'on apercevait de cette maison; aussitôt Fufius prit à partie son vendeur, prétendant que ce nouveau bâtiment, quelque éloigné qu'il fût, en dérobant une partie quelconque de l'horizon, changeait les vues de sa maison. Qui ne se rappelle l'affaire récente de M'. Curius, et de M. Coponius? qui ne sait quel intérêt elle fit naître ? quel concours elle attira ? Q. Scévola, mon contemporain et mon collègue, l'homme du monde qui est le plus profondément versé dans la connaissance du droit, qui a le plus de talent et de savoir, le plus d'élégance dans le style, et de subtilité dans le raisonnement, enfin, que j'ai coutume d'appeler le plus grand orateur d'entre les jurisconsultes, et le plus grand jurisconsulte d'entre les orateurs, Scévola, dis-je, défendait Coponius par la lettre même du testament; et il soutenait qu'un homme institué héritier dans le cas où un posthume viendrait à naître, et mourrait avant d'avoir atteint sa majorité, n'a pas de droit à la succession, s'il ne naît pas de posthume. Moi, je me fondais sur l'intention évidente du

* Contre Antoine. On trouvera quelques détails de plus sur ce procès dans le troisième Livre des *Devoirs*, chap. 16, où Cicéron condamne Gratidianus, quoiqu'il fût son parent.

tequam in suam tutelam venisset, mortuus esset, heredem eum esse posse, qui esset secundum postumum, et natum, et mortuum, heres institutus: ego voluntatem defenderem; hac eum tum mente fuisse, qui testamentum fecisset, ut, si filius non esset, qui in tutelam [1] veniret, M'. Curius esset heres. Num destitit uterque nostrum in ea causa, in auctoritatibus, in exemplis, in testamentorum formulis, hoc est, in medio jure civili versari?

XL. Omitto jam plura exempla causarum amplissimarum, quæ sunt innumerabilia: capitis nostri sæpe potest accidere ut causæ versentur in jure. Etenim sic C. Mancinum, nobilissimum atque optimum virum, ac consularem, quum eum propter invidiam Numantini fœderis pater patratus ex S. C. Numantinis dedidisset, eumque illi non recepissent, posteaque Mancinus domum revenisset, neque in senatum introire dubitasset; P. Rutilius, M. filius, tribunus plebis, de senatu jussit educi, quod eum civem negaret esse; quia memoria sic esset proditum, quem pater suus aut populus vendidisset, aut pater patratus dedidisset, ei nullum esse postliminium. Quam possumus reperire ex omnibus rebus civilibus causam contentionemque majorem, quam de ordine, de civitate, de libertate, de capite hominis consularis; præsertim quum hæc non in crimine aliquo, quod ille posset infitiari, sed in civili jure consisteret? Similique in genere, inferiore ordine, si quis apud nos servisset ex populo fœde-

[1] *Male Ern.* venisset.

testateur, qui avait été d'instituer Curius son héritier, quand même il ne viendrait pas de posthume dont il fût le tuteur. N'avons-nous pas été forcés l'un et l'autre de citer à chaque instant des autorités, des exemples, des formules de testaments ; en un mot, de nous enfoncer dans le labyrinthe du droit civil ?

XL. Je ne citerai pas une multitude d'autres causes de la même importance. Souvent une affaire capitale peut dépendre d'un point de droit. C. Mancinus [23], personnage consulaire, recommandable par ses vertus comme par sa naissance, avait fait avec les Numantins un traité injurieux à l'état. Le sénat, mécontent, ordonna qu'il leur serait livré par le chef des féciaux. Les Numantins n'ayant pas voulu le recevoir, Mancinus revint à Rome. Il allait reprendre sa place parmi les sénateurs, lorsque le tribun P. Rutilius, fils de M. Rutilius, s'y opposa, soutenant qu'il était déchu du rang de citoyen romain, et que d'après une ancienne coutume, quiconque avait été vendu par son père ou par le peuple, ou avait été livré à l'ennemi par le chef des féciaux, avait perdu tous ses droits sans retour. Quelle cause fut jamais plus importante que celle où le rang, l'état, la liberté, la vie d'un consulaire, étaient compromis, et où il s'agissait, non d'un délit que l'accusé eût pu nier, mais d'un point de droit civil à éclaircir ? Il s'était élevé du temps de nos pères une question de même genre, quoique d'un ordre inférieur. Il s'agissait de savoir si un homme qui aurait reçu le jour chez nos alliés, et qui, après avoir été esclave parmi

rato, seseque liberasset, ac postea domum revenisset; quæsitum est apud majores nostros, num is ad suos postliminio rediisset, et amisisset hanc civitatem. Quid? de libertate, quo judicium gravius esse nullum potest, nonne ex jure civili potest esse contentio, quum quæritur, is, qui domini voluntate census sit, continuone, an ubi lustrum conditum, liber sit? Quid, quod usu, memoria patrum, venit, ut paterfamilias, qui ex Hispania Romam venisset, quum uxorem prægnantem in provincia reliquisset, Romæque alteram duxisset, neque nuntium priori remisisset, mortuusque esset intestato, et ex utraque filius natus esset; mediocrisne res in controversiam adducta est? quum quæreretur de duobus civium capitibus, et de puero, qui ex posteriore natus erat, et de ejus matre; quæ, si judicaretur, certis quibusdam verbis, non novis nuptiis, fieri cum superiore divortium, in concubinæ locum duceretur.

Hæc igitur, et horum similia jura suæ civitatis ignorantem, erectum et celsum, alacri et promto ore ac vultu, huc atque illuc intuentem, vagari magna cum caterva toto foro, præsidium clientibus, atque opem amicis, et prope cunctis civibus lucem ingenii et consilii sui porrigentem atque tendentem, nonne in primis flagitiosum putandum est?

XLI. Et quoniam de impudentia dixi, castigemus etiam [1] segnitiem hominum atque inertiam. Nam si

[1] *Nonius*, II, 808, *h. l. laudans legit* segnitatem.

nous, viendrait à recouvrer sa liberté et retournerait dans sa patrie, pourrait être rétabli dans sa qualité de citoyen, par son retour chez ses compatriotes. Lorsqu'il s'agit de la liberté, le plus précieux de tous les biens, la question ne peut-elle pas souvent dépendre d'un point de droit ? Par exemple, un esclave qui de l'aveu de son maître a déclaré l'état de ses biens, au dénombrement des censeurs, est-il libre dès ce moment même, ou ne l'est-il que quand les cérémonies du lustre sont terminées ? Nos pères furent témoins d'une affaire non moins grave : un homme abandonne sa femme grosse en Espagne, et revient à Rome, où il en épouse une autre, sans avoir répudié la première ; il meurt intestat, laissant un fils de chacune de ses deux femmes. Quelle question importante ! Il s'agit du sort de deux citoyens, le second fils et sa mère. Cette malheureuse femme allait être déclarée concubine, si l'on jugeait qu'un second mariage ne suffisait pas pour en dissoudre un premier, et qu'il était nécessaire de remplir les formalités du divorce.

Si donc, sur tous ces points et sur d'autres semblables, on ignore les lois de son pays, aller fièrement la tête levée, et le visage rayonnant, promener de tous côtés un regard assuré, parcourir le forum entouré d'un cortége nombreux, offrant avec complaisance sa protection à ses clients, son appui à ses amis, et à tous ses concitoyens le secours de son génie et de ses lumières, n'est-ce pas, je le demande, le comble de l'impudence ?

XLI. On voit quelle est la honte d'une telle conduite : la paresse qu'elle annonce est-elle moins condamnable ? Si l'étude du droit exigeait beaucoup de peines et

esset ista cognitio juris magna ac difficilis; tamen utilitatis magnitudo deberet homines ad suscipiendum discendi laborem impellere. Sed, o dii immortales! non dicerem hoc, audiente Scævola, nisi ipse dicere soleret, nullius artis faciliorem sibi cognitionem videri. Quod quidem certis de causis a plerisque aliter existimatur : primum, quia veteres illi, qui huic scientiæ præfuerunt, obtinendæ atque augendæ potentiæ suæ causa, pervulgari artem suam noluerunt; deinde, posteaquam est editum, expositis a Cn. Flavio primum actionibus, nulli fuerunt, qui illa artificiose digesta generatim componerent. Nihil est enim, quod ad artem redigi possit, nisi ille prius, qui illa tenet, quorum artem instituere vult, habeat illam scientiam, ut ex iis rebus, quarum ars nondum sit, artem efficere possit. Hoc video, dum breviter voluerim dicere, dictum a me esse paullo obscurius; sed experiar, et dicam, si potero, planius.

XLII. Omnia fere, quæ sunt conclusa nunc artibus, dispersa et dissipata quondam fuerunt : ut in musicis, numeri, et voces, et modi; in geometria, lineamenta, formæ, intervalla, magnitudines; in astrologia, cœli conversio, ortus, obitus, motusque siderum; in grammaticis, poetarum pertractatio, historiarum cognitio, verborum interpretatio, pronuntiandi quidam sonus; in hac denique ipsa ratione dicendi, excogitare, ornare, disponere, meminisse, agere; ignota quondam omnibus, et diffusa late videbantur. Adhibita est igitur ars quædam

d'efforts, son utilité serait encore un motif suffisant pour faire triompher des obstacles. Mais, ce que je n'oserais pas dire devant Scévola, s'il ne le répétait lui-même tous les jours, il n'est point d'art dont la connaissance soit plus facile à acquérir. Si cette opinion n'est pas généralement adoptée, on peut en donner plusieurs raisons. D'abord, ceux qui dans les siècles précédents ont possédé cette science, en ont fait un mystère pour augmenter leur crédit; ensuite, lorsqu'elle fut mieux connue, et que Cn. Flavius eut exposé les diverses formes d'*actions*, il ne se trouva personne qui sût donner à tous ces éléments un ordre méthodique. En effet, pour réduire en art des observations éparses, il ne suffit pas de bien connaître le sujet qu'on traite; il faut encore avoir le talent de réunir ces observations dans un corps de doctrine. Mais je m'aperçois qu'en voulant être précis, je deviens obscur; je vais tâcher de me faire mieux entendre.

XLII. Toutes les parties dont se compose aujourd'hui la théorie des arts étaient autrefois éparses et ne formaient point d'ensemble. On savait bien que la musique, par exemple, a pour objet des mesures, des tons et des modes; la géométrie, des lignes, des figures, des distances, des grandeurs; l'astronomie, les révolutions du ciel, les mouvements, le lever et le coucher des astres; la grammaire, l'explication des poètes, l'étude de l'histoire, la valeur des mots, et leur prononciation; enfin la rhétorique, l'invention et la disposition des idées, les ornements du discours, la mémoire et l'action. Mais ces différents objets, ou étaient mal connus, ou étaient disséminés de toutes parts. Il a donc fallu chercher hors

extrinsecus ex alio genere quodam, quod sibi totum philosophi assumunt, quæ rem dissolutam divulsamque conglutinaret, et ratione quadam constringeret.

Sit ergo in jure civili finis hic, legitimæ atque usitatæ in rebus causisque civium æquabilitatis conservatio. Tum sunt notanda genera, et ad certum numerum paucitatemque revocanda. Genus autem est id, quod sui similes communione quadam, specie autem differentes, duas aut plures complectitur partes. Partes autem sunt, quæ generibus iis, ex quibus emanant, subjiciuntur; omniaque, quæ sunt vel generum vel partium nomina, definitionibus, quam vim habeant, est exprimendum. Est enim definitio, earum rerum, quæ sunt ejus rei propriæ, quam definire volumus, brevis et circumscripta quædam explicatio. Hisce ego rebus exempla adjungerem, nisi, apud quos hæc haberetur oratio, cernerem : nunc complectar, quod proposui, brevi. Si enim aut mihi facere licuerit quod jamdiu cogito, aut alius quispiam, aut, me impedito, occuparit, aut mortuo effecerit, ut primum omne jus civile in genera digerat, quæ perpauca sunt; deinde eorum generum quasi quædam membra dispertiat; tum propriam cujusque vim definitione declaret : perfectam artem juris civilis habebitis, magis magnam atque uberem, quam difficilem atque obscuram. Atque interea tamen, dum hæc, quæ dispersa sunt, coguntur, vel passim licet carpentem et colligentem undique, repleri justa juris civilis scientia.

des arts eux-mêmes une méthode qui pût réunir tous ces éléments détachés, et les enchaîner entre eux par des liens étroits. Or, cette méthode, les philosophes prétendent qu'elle leur appartient tout entière.

Commençons donc par définir le droit civil une science qui maintient une exacte et impartiale équité dans les différents rapports des citoyens entre eux. Ensuite nous distinguerons les genres en les réduisant à un nombre limité. Le genre est ce qui renferme deux parties, ou davantage, semblables entre elles par un caractère commun, mais différentes par quelque chose de particulier. Ces parties ou espèces sont des subdivisions du genre, qui les comprend toutes. Il faudrait ensuite déterminer par des définitions la valeur des mots par lesquels ces genres et ces espèces sont désignés; car une définition n'est autre chose que l'explication exacte et précise de tout ce qui est propre à l'objet que nous voulons faire connaître. J'ajouterais ici des exemples, si je ne me rappelais quels sont ceux à qui je m'adresse. Voici donc en peu de mots ce que je veux vous dire. Si je puis réaliser un projet que j'ai formé depuis long-temps, ou si mes occupations m'en empêchent, ou que la mort me prévienne, et que quelque autre l'exécute à ma place; s'il peut parvenir à diviser le droit en un petit nombre de genres, et chacun de ces genres en différentes espèces, en ayant soin de tout éclaircir par de justes définitions, vous aurez alors une théorie complète du droit civil; et ce sera un art très étendu à la vérité, et très fécond, mais clair et facile. En attendant que les parties de cette belle science aient été réunies en un corps, on peut, en rassemblant ces débris épars, se composer un ensemble de connaissances lumineuses et précises.

XLIII. Nonne videtis, equitem romanum, hominem acutissimo omnium ingenio, sed minime ceteris artibus eruditum, C. Aculeonem, qui mecum vivit, semperque vixit, ita tenere jus civile, ut ei, quum ab hoc discesseritis, nemo de iis, qui peritissimi sunt, anteponatur? Omnia enim sunt posita ante oculos, collocata in usu quotidiano, in congressione hominum atque in foro; neque ita multis litteris aut voluminibus magnis continentur: eadem enim sunt elata primum a pluribus; deinde, paucis verbis commutatis, etiam ab iisdem scriptoribus, scripta sunt sæpius. Accedit vero, quo facilius percipi cognoscique jus civile possit (quod minime plerique arbitrantur), mira quædam in cognoscendo suavitas et delectatio. Nam, sive quem [1] aliena studia delectant; plurima est, et in omni jure civili, et in pontificum libris, et in XII Tabulis, antiquitatis effigies, quod et verborum prisca vetustas cognoscitur, et actionum genera quædam majorum consuetudinem vitamque declarant: sive quis civilem scientiam contempletur, quam Scævola non putat oratoris esse propriam, sed cujusdam ex alio genere prudentiæ; totam hanc, descriptis omnibus civitatis utilitatibus ac partibus, XII Tabulis contineri [2] videbit: sive quem ista præpotens et gloriosa philosophia delectat (dicam audacius), hosce [3] habebit fontes omnium disputationum suarum, qui jure civili et legibus continentur. Ex his enim

[1] *Wyttenbach, Biblioth. critic. vol.* I, *p.* 14, *conjicit* antiqua. *Et legimus* atica *in uno e mss. reg.* — [2] Videbitis. — [3] Habet.

XLIII. Vous connaissez le chevalier romain C. Aculéon, qui est et fut toujours mon ami, homme de beaucoup d'esprit, mais peu versé dans les autres arts : n'est-il pas parvenu à connaître si bien les lois, que si l'on excepte celui qui nous écoute, aucun de nos plus habiles jurisconsultes ne lui est préféré ? Dans l'étude du droit, les choses sont comme exposées sous nos yeux : l'expérience journalière, le commerce des hommes, l'usage du barreau, tout concourt à nous instruire. On n'a pas besoin de consulter de longs écrits et des ouvrages volumineux. Les mêmes matières ont été d'abord traitées par plusieurs auteurs ; elles ont été ensuite présentées plusieurs fois par les mêmes écrivains, presque dans les mêmes termes. En outre, ce qu'on a peine à croire, cette étude est accompagnée d'un charme particulier, qui en diminue singulièrement la difficulté. Veut-on satisfaire la curiosité de son esprit, les lois civiles, le recueil des Douze Tables, les livres des pontifes, nous retracent à chaque instant les souvenirs de l'antiquité ; nous y retrouvons le vieux langage de nos pères, et les exemples qui s'y rencontrent nous font connaître leurs mœurs et leurs usages. Veut-on s'attacher à la politique, cette science que Scévola croit étrangère à l'orateur, on la trouvera tout entière dans les Douze Tables, qui règlent ce qui concerne les intérêts et l'ordre des états. Enfin si la philosophie, cette majestueuse souveraine des sciences, a pour vous des attraits, j'ose dire que c'est dans les lois et le droit civil que vous trouverez les plus importants objets de ses méditations. Les lois ne nous font-elles pas aimer la vertu, lorsque nous les voyons décerner à la vérité, à la justice, à la probité, la gloire, les honneurs, les récompenses, tandis qu'elles flétrissent le vice et la mauvaise foi par des amendes,

et dignitatem maxime expetendam videmus, quum verus, justus, atque honestus labor honoribus, præmiis,[1] splendore decoratur; vitia autem hominum, atque fraudes, damnis, ignominiis, vinculis, verberibus, exsiliis, morte multantur; et docemur non infinitis, concertationumque plenis disputationibus, sed auctoritate, nutuque legum domitas habere libidines, coercere omnes cupiditates, nostra tueri, ab alienis mentes, oculos, manus abstinere.

XLIV. Fremant omnes licet; dicam quod sentio : bibliothecas mehercule omnium philosophorum unus mihi videtur XII Tabularum libellus, si quis legum fontes et capita viderit, et auctoritatis pondere, et utilitatis ubertate superare. Ac, si nos, id quod maxime debet, nostra patria delectat; cujus rei tanta est vis, ac tanta natura, ut « Ithacam illam, in asperrimis saxulis, tanquam nidulum, affixam, » sapientissimus vir immortalitati anteponeret : quo amore tandem inflammati esse debemus in ejusmodi patriam, quæ una in omnibus terris domus est virtutis, imperii, dignitatis? Cujus primum nobis mens, mos, disciplina, nota esse debet; vel quia est patria, parens omnium nostrum, vel quia tanta sapientia fuisse in jure constituendo putanda est, quanta fuit in his tantis opibus imperii comparandis. Percipietis etiam illam ex cognitione juris lætitiam et voluptatem, quod, quantum præstiterint nostri majores prudentia ceteris gentibus, tum facillime intelligetis, si cum illorum Lycurgo, et

[1] Atque splendore.

par l'ignominie, la prison, les verges, l'exil et la mort? Et ce n'est pas par de froides leçons, par des discussions vaines et obscures qu'elles nous instruisent; mais leur imposante autorité nous subjugue, et nous apprend à dompter nos passions, à mettre un frein à nos désirs, et tout en défendant nos propriétés, à ne jamais porter sur celles d'autrui nos yeux, nos mains, notre pensée.

XLIV. Dussé-je révolter tout le monde, je dirai hardiment mon opinion : le petit livre des Douze Tables, source et principe de nos lois, me semble préférable à tous les livres des philosophes, et par son autorité imposante, et par son utilité. Si, comme la nature nous en fait un devoir, nous portons dans notre cœur l'amour de la patrie, si telle est la force irrésistible de ce sentiment, que le plus sage des héros préférait à l'immortalité sa misérable Ithaque, suspendue comme un nid sur la pointe des rochers; de quel amour ne devons-nous pas être enflammés pour une patrie, qui seule dans l'univers est comme le sanctuaire de la vertu, de l'empire et de la majesté? Nous devons étudier avant tout, son esprit, ses usages et ses lois, et parce qu'elle est notre patrie, notre mère commune, et parce que nous devons être persuadés qu'elle a réglé les droits de ses enfants avec la même sagesse qui a présidé à l'immense accroissement de son empire. Vous aurez encore, en vous livrant à cette étude, le noble plaisir, le juste orgueil de reconnaître la supériorité de nos ancêtres sur toutes les autres nations, en comparant nos lois avec celles de leur Lycurgue, de leur Dracon, de leur Solon. En effet, on a de la peine à se faire une idée de l'incroyable et ridicule

Dracone, et Solone nostras leges conferre volueritis. Incredibile est enim, quam sit omne jus civile, præter hoc nostrum, inconditum, ac pæne ridiculum : de quo multa soleo in sermonibus quotidianis dicere, quum hominum nostrorum prudentiam ceteris omnibus, et maxime Græcis, antepono. His ego de causis dixeram, Scævola, iis, qui perfecti oratores esse vellent, juris civilis cognitionem esse necessariam.

XLV. Jam vero ipsa per sese quantum afferat iis, qui ei præsunt, honoris, gratiæ, dignitatis, quis ignorat? Itaque [1] non, ut apud Græcos infimi homines, mercedula adducti, ministros se præbent in judiciis oratoribus, ii, qui apud illos πραγματικοὶ vocantur, sic in nostra civitate; contra amplissimus quisque et clarissimus vir; ut ille, qui propter hanc juris civilis scientiam sic appellatus a summo poeta est :

Egregie cordatus homo, catus Æliu' Sextus;

multique præterea, qui, quum ingenio sibi [auctore] dignitatem reperissent, perfecerunt, ut in respondendo [2] jure, auctoritate plus etiam, quam ipso ingenio, valerent. Senectuti vero celebrandæ et ornandæ quod honestius potest esse perfugium, quam juris interpretatio? Equidem mihi hoc subsidium jam ab adolescentia comparavi, non solum ad causarum usum [3] forensium, sed etiam ad decus atque ornamentum senectutis; ut, quum me vires

[1] *Abest* non. *Damus e mss. reg.* — [2] *Ern. addit* de. *Frustra.* — [3] Forensem.

désordre qui règne dans toutes les autres législations; et c'est ce que je ne cesse de répéter tous les jours dans nos entretiens, lorsque je veux prouver que les autres nations, et surtout les Grecs, n'approchèrent jamais de la sagesse des Romains. Voilà les raisons qui m'ont fait dire, Scévola, que la connaissance du droit civil était nécessaire à celui qui voulait devenir un parfait orateur.

XLV. Qui ne sait d'ailleurs combien cette science procure à ceux qui la possèdent, d'honneur, de crédit et de considération? Ce n'est pas ici comme dans la Grèce, où pour un modique salaire, des hommes de la plus basse condition, connus sous le nom de *praticiens*, viennent aider les orateurs de leurs connaissances dans le droit civil. A Rome, les plus grands et les plus illustres personnages s'appliquent à cette étude, témoin celui dont un grand poète a dit, à cause de son savoir en jurisprudence :

Egregie cordatus homo, catus Æliu' Sextus;

et tant d'autres, qui, après s'être fait un nom par leur génie, se sont acquis, comme jurisconsultes, une autorité que leur génie seul ne leur eût jamais donnée. Quelle occupation plus noble, quel refuge plus honorable pour la vieillesse que l'interprétation des lois? Quant à moi, dès ma jeunesse, j'ai songé à me ménager cette précieuse ressource, moins encore pour l'usage journalier du barreau que pour répandre quelque lustre et quelque gloire sur mes vieux jours. Je voulais, lorsque mes forces commenceraient à m'abandonner, et je sens que ce moment n'est pas loin, je voulais préserver par là

(quod fere jam tempus adventat) deficere cœpissent, [1] ista ab solitudine domum meam vindicarem. Quid est enim præclarius, quam honoribus et reipublicæ muneribus perfunctum senem posse suo jure dicere idem, quod apud Ennium dicat ille Pythius Apollo, se esse eum, unde sibi, si non populi et reges, at omnes sui cives consilium expetant,

> Suarum rerum incerti; quos ego mea ope ex
> Incertis certos, compotesque consili
> Dimitto, ut ne res temere tractent turbidas.

Est enim sine dubio domus jurisconsulti totius oraculum civitatis. Testis est hujusce Q. Mucii janua et vestibulum, quod in ejus infirmissima valitudine, affectaque jam ætate, maxima quotidie frequentia civium, ac summorum hominum splendore celebratur.

XLVI. Jam vero illa non longam orationem desiderant, quamobrem existimem publica quoque jura, quæ sunt propria civitatis atque imperii, tum monumenta rerum gestarum, et vetustatis exempla, oratori nota esse debere. Nam ut in rerum privatarum causis atque judiciis depromenda sæpe oratio est ex jure civili, et idcirco, ut ante diximus, oratori juris civilis scientia necessaria est: sic in causis publicis judiciorum, concionum, senatus, omnis hæc et antiquitatis memoria, et publici juris auctoritas, et regendæ reipublicæ ratio ac scientia, tanquam alia materies, iis oratoribus, qui versantur

[1] *Male Ernest. delet* ista. *Reprehendit Görenz. ad Cic. Acad.*, I, 2, *p.* 15.

ma maison de l'abandon auquel nous expose un grand âge. Et quoi de plus beau pour un vieillard, après avoir parcouru avec honneur la carrière des dignités, que de pouvoir, comme Apollon dans Ennius, se glorifier sur la fin de ses jours de guider de ses conseils, sinon les peuples et les rois, du moins tous ses concitoyens, et dire comme le dieu :

Les mortels sont-ils irrésolus, je dissipe leur incertitude, j'éclaire et j'affermis leurs âmes ; et ils ne vont plus en aveugles s'égarer dans les sentiers obscurs de la vie.

En effet, la maison du jurisconsulte n'est-elle pas comme l'oracle de sa cité tout entière? J'en atteste Q. Mucius que nous voyons devant nous : malgré la faiblesse de sa santé et les infirmités de l'âge, il voit chaque jour ses portiques assiégés par tout ce que Rome a de plus distingué et de plus illustre.

XLVI. Je n'ai pas besoin sans doute d'employer de longs discours pour démontrer que l'orateur doit aussi connaître le droit public adopté par notre empire, ainsi que l'histoire des temps passés, et tous les exemples que nous ont laissés nos ancêtres; car si celui qui défend la cause d'un particulier est souvent obligé de puiser ses raisonnements dans le droit civil, ce qui, comme je l'ai déjà dit, lui en rend la connaissance indispensable, lorsqu'il faudra discuter des intérêts généraux, auprès des tribunaux et devant le peuple ou le sénat, c'est dans cette connaissance exacte du passé, dans cette intelligence du droit commun et des principes du gouvernement, que l'orateur qui traite une cause publique devra chercher ses matériaux. Rappelons-nous qu'il ne s'agit pas ici d'un de ces harangueurs

in republica, subjecta esse debent. Non enim causidicum nescio quem, neque proclamatorem, aut rabulam, hoc sermone nostro conquirimus, sed eum virum, qui primum sit ejus artis antistes, cujus quum ipsa natura magnam homini facultatem daret, tamen esse deus [1] putabatur, ut et ipsum, quod erat hominis proprium, non partum per nos, sed divinitus ad nos delatum videretur; deinde, qui possit, non tam caduceo, quam nomine oratoris ornatus, incolumis, vel inter hostium tela, versari; tum, qui scelus fraudemque nocentis possit dicendo subjicere odio civium, supplicioque constringere; idemque ingenii præsidio innocentiam judiciorum pœna liberare; idemque languentem labentemque populum aut ad decus excitare, aut ab errore deducere, aut inflammare in improbos, aut incitatum in bonos, mitigare; qui denique, quemcumque in animis hominum motum res et causa postulet, eum dicendo vel excitare possit, vel sedare.

Hanc vim si quis existimat, aut ab iis, qui de dicendi ratione scripserunt, expositam esse, aut a me posse exponi tam brevi, vehementer errat; neque solum inscientiam meam, sed ne rerum quidem magnitudinem perspicit. Equidem vobis, quoniam ita voluistis, fontes, unde hauriretis, atque itinera ipsa, ita putavi esse demonstranda, non ut ipse dux essem (quod et infinitum est, et non necessarium), sed ut commonstrarem tantum viam, et, ut fieri solet, digitum ad fontes intenderem.

[1] *Al.* putatur, *vel* putaretur.

obscurs, d'un de ces vils déclamateurs du barreau : nous cherchons un homme qui excelle dans cet art sublime dont on s'est fait une si haute idée, que bien que la nature en eût mis seule le germe dans nos âmes, nous avons mieux aimé en faire honneur à un dieu, afin que cette brillante faculté semblât moins le fruit de nos efforts que le résultat d'une inspiration divine; nous cherchons un homme qui, sans caducée [24], et couvert du seul nom d'orateur, puisse s'avancer sans rien craindre au milieu d'une armée ennemie; qui sache, sans autres armes que celles du génie et de l'éloquence, livrer le crime et la perfidie à l'indignation publique et au glaive des lois, ou faire triompher l'innocence injustement accusée; un homme qui puisse réveiller une nation engourdie, relever son courage abattu, la retirer de l'erreur, l'enflammer contre les méchants, ou l'apaiser et l'intéresser en faveur des bons; un homme enfin qui, selon que sa cause le demande, sache à son gré soulever ou calmer les passions dans l'âme de ses auditeurs.

Se figurer que les rhéteurs aient jamais dévoilé le secret d'une semblable éloquence, ou que je puisse moi-même le faire en si peu de mots, ce serait se tromper étrangement, et mal connaître mon insuffisance et la grandeur d'un tel sujet. Pour moi, cédant à vos instances, j'ai essayé de vous faire connaître les sources où vous pourriez puiser, et les routes qu'il vous faudrait suivre; mais je n'ai pas prétendu vous mener moi-même jusqu'au but : ce serait prendre une peine infinie et superflue. J'ai voulu seulement vous indiquer la route comme à des voyageurs, et du doigt vous montrer de loin les sources.

XLVII. — Mihi vero, inquit Mucius, satis superque abs te videtur istorum studiis, si modo sunt studiosi, esse factum. Nam, ut Socratem illum solitum aiunt dicere, perfectum sibi opus esse, si [1] quis satis esset concitatus cohortatione sua ad studium cognoscendæ percipiendæque virtutis (quibus enim id persuasum esset, ut nihil mallent se esse, quam bonos viros, iis reliquam facilem esse doctrinam) : sic ego intelligo, si in hæc, quæ patefecit oratione sua Crassus, intrare volueritis; facillime vos ad ea, quæ cupitis, perventuros ab hoc aditu, januaque patefacta.

— Nobis vero, inquit Sulpicius, ista sunt pergrata perque jucunda : sed pauca etiam requirimus, inprimisque ea, quæ valde breviter a te, Crasse, de ipsa arte percursa sunt, quum illa te et non contemnere, et didicisse confiterere. Ea si paullo latius dixeris, expleris omnem exspectationem diuturni desiderii nostri. Nam nunc, quibus studendum rebus esset, accepimus, quod ipsum est tamen magnum; sed vias earum rerum rationemque cupimus cognoscere. — Quid si, inquit Crassus, quoniam ego, quo facilius vos apud me tenerem, vestræ potius obsecutus sum voluntati, quam aut consuetudini, aut naturæ meæ, petimus ab Antonio, ut ea, quæ continet, neque adhuc protulit, ex quibus unum libellum sibi excidisse jamdudum questus est, explicet nobis, et illa dicendi mysteria enun-

[1] *Tres codd. reg.* qui.

XLVII. — Il me semble, Crassus, répondit Scévola, que vous en avez dit assez pour aiguillonner le zèle de ces jeunes gens, si toutefois ils en ont réellement. Socrate disait qu'il croyait avoir assez fait, lorsque ses discours avaient excité dans l'âme de ses disciples le désir de connaître et d'embrasser la vertu; persuadé que quand on est résolu à la préférer à tout, on n'a plus besoin de leçons: de même, si ces jeunes orateurs veulent entrer dans la carrière que vous venez d'ouvrir devant eux, ils pourront arriver au but en suivant la route que vous leur avez tracée.

— Sulpicius dit alors: Nous vous avons entendu, Crassus, avec un plaisir infini; mais nous avons encore quelques détails à vous demander, surtout sur les règles de l'art dont vous n'avez dit que quelques mots en passant, et que vous ne méprisez cependant pas, puisque, d'après votre propre aveu, vous les avez vous-même apprises. Si vous voulez vous étendre davantage sur cette matière, vous satisferez un désir ardent qui nous tourmente depuis long-temps. Nous savons déjà ce qu'il nous faut apprendre, et c'est beaucoup, sans doute: enseignez-nous maintenant quelle méthode nous devons suivre pour acquérir ces connaissances qui nous manquent. — Pour vous faire rester plus long-temps chez moi, reprit Crassus, je me suis rendu à vos prières, en traitant une matière tout-à-fait étrangère à mes goûts et à mes habitudes. Mais maintenant ne ferions-nous pas mieux de nous adresser à Antoine? ne serait-ce pas à lui à nous dévoiler tous ces secrets de l'art qu'il possède à fond, et sur lesquels, comme il nous le disait tout à l'heure, il a composé un petit ouvrage, parvenu malgré

tiet? — Ut videtur, inquit Sulpicius. Nam Antonio dicente, etiam quid tu [1] intelligas, sentiemus.

— Peto igitur, inquit Crassus, a te, quoniam id nobis, Antoni, hominibus id ætatis, oneris ab horum adolescentium studiis imponitur, ut exponas, quid iis de rebus, quas a te quæri vides, sentias.

XLVIII. — Deprehensum equidem me, inquit Antonius, plane video atque sentio, non solum quod ea requiruntur a me, quorum sum ignarus atque insolens, sed quia, quod in causis valde fugere soleo, ne tibi, Crasse, succedam, id me nunc isti vitare non sinunt. Verum hoc ingrediar ad ea, quæ vultis, audacius, quod idem mihi spero usu esse venturum in hac disputatione, quod in dicendo solet, ut nulla exspectetur ornata oratio. Neque enim sum de arte dicturus, quam nunquam didici, sed de mea consuetudine; ipsaque illa, quæ in commentarium meum retuli, sunt ejusmodi, non aliqua mihi doctrina tradita, sed in rerum usu causisque tractata : quæ si vobis, hominibus eruditissimis, non probabuntur, vestram iniquitatem accusatote, qui ex me ea quæsieritis, quæ ego nescirem ; meam facilitatem laudatote, quum vobis, non meo judicio, sed vestro studio inductus, non gravate respondero.

— Tum Crassus, Perge modo, inquit, Antoni. Nullum est enim periculum, ne quid tu eloquare, nisi ita prudenter, ut neminem nostrum pœniteat ad hunc te sermonem impulisse.

[1] *Ernest. e conjectura*, sentias, intelligemus.

lui à la connaissance du public? — Très volontiers, répliqua Sulpicius; d'autant plus qu'en écoutant Antoine nous sommes sûrs de connaître vos propres sentiments.

— Eh bien! Antoine, dit Crassus, puisque sans égard pour notre âge ces jeunes gens nous imposent cette tâche, je vous prie aussi de nous exposer votre opinion sur l'objet dont il est question.

XLVIII. — Me voilà engagé, répondit Antoine, dans un pas bien difficile; non seulement on me demande des choses que j'ignore et dont je n'ai aucune habitude, mais ces jeunes gens me forcent de parler après vous, Crassus, ce que j'ai toujours soin d'éviter dans les causes que je defends. Quoi qu'il en soit, je vais entrer dans la lice, rassuré par cette pensée que dans la discussion présente, comme dans mes discours ordinaires, on n'attendra pas de moi des paroles élégantes et ornées. Je ne vous parlerai pas de l'art que je n'ai jamais étudié, mais de ce que je pratique moi-même. Mon ouvrage ne contient pas autre chose: ce ne sont pas des principes fondés sur la science, mais seulement le résultat de l'expérience que j'ai acquise au barreau. Si cette méthode vous paraît peu digne d'hommes aussi éclairés que vous l'êtes, ne vous en prenez qu'à vous, qui me forcez à parler de choses que j'ignore, et sachez-moi gré de ma complaisance, puisque pour vous satisfaire je consens à entreprendre une tâche qui n'est nullement de mon goût.

—Entrez en matière, Antoine, dit Crassus, et je suis bien convaincu que la sagesse de vos discours ne fera repentir aucun de nous de vous avoir forcé à parler.

— Ego vero, inquit, pergam; et id faciam, quod in principio fieri in omnibus disputationibus oportere censeo : ut, quid illud sit, de quo disputetur, explanetur, ne vagari et errare cogatur oratio, si ii, qui inter se dissenserint, non idem esse illud, quo de agitur, [1] intelligant. Nam, si forte quæreretur, quæ esset ars imperatoris, constituendum putarem principio, quis esset imperator : qui quum esset constitutus administrator quidam belli gerendi, tum adjungeremus de exercitu, de castris, de agminibus, de signorum collationibus, de oppidorum oppugnationibus, de commeatu, de insidiis faciendis atque vitandis, de reliquis rebus, quæ essent propriæ belli administrandi; quarum qui essent animo et scientia compotes, eos esse imperatores dicerem; utererque exemplis Africanorum et Maximorum; Epaminondam atque Hannibalem, atque ejus generis homines nominarem. Sin autem quæreremus, qui esset is, qui ad rempublicam moderandam usum, et scientiam, et studium suum contulisset, definirem hoc modo : qui, quibus rebus utilitas reipublicæ pararetur augereturque, teneret, iisque uteretur; hunc reipublicæ rectorem, et consilii publici auctorem esse habendum; prædicaremque P. Lentulum, principem illum, et Ti. Gracchum patrem, et Q. Metellum, et P. Africanum, et C. Lælium, et innumerabiles alios quum ex nostra civitate, tum ex ceteris. Sin autem quæreretur, quisnam jurisconsultus vere nominaretur; eum dice-

[1] Intelligent.

— Je vais vous obéir, et je commencerai par où l'on devrait, ce me semble, commencer toutes les discussions, par bien déterminer l'objet de la question. Par là on évite de s'égarer dans ces vagues et stériles disputes après lesquelles on finit par s'apercevoir qu'on n'était pas parti du même point. Si l'on demande, par exemple, ce que c'est que la science du général, il me semble qu'il faudra d'abord arrêter ce qu'on doit entendre par général. Lorsqu'il aura été reconnu que c'est un homme chargé de diriger les opérations d'une guerre, nous traiterons successivement de l'armée, des campements, des manœuvres, des combats, de l'attaque des places, des convois, de l'art de dresser et d'éviter des embuscades; enfin, de tout ce qui concerne la guerre : celui dont le génie pourrait embrasser tous ces objets, nous lui donnerions le nom de général, et nous citerions pour exemples les Scipion, les Fabius, les Épaminondas, les Annibal, et d'autres guerriers illustres. S'il fallait caractériser le citoyen qui consacre à la chose publique ses soins, ses lumières, son expérience, je dirais : Celui qui sait distinguer et employer avec succès les moyens d'assurer et d'accroître la prospérité de sa patrie, voilà le véritable guide de l'état, l'homme capable de le diriger et de l'éclairer; et je nommerais P. Lentulus, cet illustre prince du sénat; Tibérius Gracchus le père *, Q. Métellus, Scipion l'Africain, Lélius et une multitude d'autres, tant parmi nous que chez les nations voisines. Si l'on me demande à qui l'on doit donner le titre de jurisconsulte, je répondrai : A celui qui, instruit des lois et des coutumes adoptées par son pays, peut donner des conseils à ses concitoyens qui le consultent, les guider et

* *Voy.* plus haut, chap. 9.

rem, qui legum, et consuetudinis ejus, qua privati in civitate uterentur, et ad respondendum, et ad [1] scribendum, et ad cavendum, peritus esset; et ex eo genere Sex. Ælium, [2] M'. Manilium, P. Mucium nominarem.

XLIX. Atque, ut jam ad leviora artium studia veniam, si musicus, si grammaticus, si poeta quæratur, possim similiter explicare, quid eorum quisque profiteatur, et quo non amplius ab quoque sit postulandum. Philosophi denique ipsius, qui de sua vi ac sapientia unus omnia pæne profitetur, est tamen quædam descriptio, ut is, qui studeat omnium rerum divinarum atque humanarum vim, naturam causasque nosse, et omnem bene vivendi rationem tenere et persequi, nomine hoc appelletur. Oratorem autem, quoniam de eo quærimus, equidem non facio eumdem, quem Crassus; qui mihi visus est omnem omnium rerum atque artium scientiam comprehendere uno oratoris officio ac nomine: atque eum puto esse, qui verbis ad audiendum jucundis, et sententiis ad probandum accommodatis uti possit in causis forensibus atque communibus. Hunc ego appello oratorem, eumque esse præterea instructum voce, et actione, et lepore quodam volo. Crassus vero mihi noster visus est oratoris facultatem non illius artis terminis, sed ingenii sui finibus, immensis pæne, describere. Nam et civitatum regendarum oratori gubernacula sententia sua tradidit: in quo per mihi mirum visum est, Scævola,

[1] Agendum. — [2] M.

défendre leurs intérêts. Je citerais Sex. Elius *, M'. Manilius et Scévola.

XLIX. Je suivrai la même marche pour les arts moins importants : faut-il donner une idée du musicien, du grammairien [25], du poète, je commencerai par déterminer la nature et les bornes de leur profession, et ce qu'on est en droit d'exiger de chacun d'eux. Enfin, le philosophe lui-même, qui semble tout embrasser dans son vaste domaine, j'essaierai encore de le définir. J'appellerai de ce nom l'homme qui s'applique à la connaissance des choses divines et humaines, qui raisonne et approfondit les secrets de la nature, qui étudie les principes de la morale et de la vertu. Quant à l'orateur dont il s'agit ici, je ne m'en fais pas la même idée que Crassus. Selon lui, pour porter dignement ce nom, il faut réunir des connaissances presque universelles; selon moi, l'orateur est celui qui, à la tribune ou au barreau, peut satisfaire le goût par les charmes du style; la raison, par la solidité des pensées : j'exige encore de lui un organe agréable et des grâces dans le débit. Crassus, à ce qu'il me semble, a moins défini l'orateur d'après les limites de l'art que d'après l'étendue de son talent, qui est prodigieux. Il met au nombre de ses attributions le gouvernement des états; et je suis surpris, Scévola, que vous ne lui contestiez pas cette prétention, vous qui, dans les délibérations les plus importantes, par quelques mots simples et précis, avez tant de fois entraîné tout le sénat dans votre opinion. Le plus grand de nos hommes d'état, M. Scaurus, se trouve en ce moment assez près

* *Voy.* chap. 45.

te hoc illi concedere; quum sæpissime tibi senatus, breviter impoliteque dicenti, maximis sit de rebus assensus. M. vero Scaurus, quem non longe, ruri, apud se, esse audio, vir regendæ reipublicæ scientissimus, si audierit, hanc auctoritem gravitatis et consilii sui vindicari a te, Crasse, quod eam oratoris propriam esse dicas; jam, credo, huc veniat, et hanc loquacitatem nostram vultu ipso aspectuque conterreat: qui quanquam est in dicendo minime contemnendus, prudentia tamen rerum magnarum magis, quam dicendi arte, nititur. Neque vero, si quis utrumque potest, aut ille consilii publici auctor ac senator bonus, ob eam ipsam causam orator est; aut hic disertus atque eloquens, si est idem in procuratione civitatis egregius, [1] illam scientiam dicendi copia est consecutus. Multum inter se distant istæ facultates, longeque sunt diversæ atque sejunctæ, neque eadem ratione ac via M. Cato, P. Africanus, Q. Metellus, C. Lælius, qui omnes eloquentes fuerunt, orationem suam et reipublicæ dignitatem exornabant.

L. Neque enim est interdictum aut a rerum natura, aut a lege aliqua atque more, ut singulis hominibus ne amplius, quam singulas artes, nosse liceat. Quare non, etsi eloquentissimus Athenis Pericles, idemque in ea civitate plurimos annos princeps consilii publici fuit, idcirco ejusdem hominis atque artis utraque facultas existimanda est; nec, si P. Crassus idem fuit eloquens, et juris peritus, ob

[1] *Sic Ernest. e Manutio. Vulg.* aliquam, *unde Wyttenbach conj.* alienam.

d'ici, à sa campagne : s'il apprenait, Crassus, que vous voulez lui ravir l'autorité imposante de sa sagesse et de ses conseils pour en faire la propriété de l'orateur, je suis sûr qu'il viendrait au milieu de nous, et que d'un seul de ses regards il foudroierait tout notre frivole verbiage. Et cependant, quoiqu'il ne manque pas d'éloquence, c'est bien moins par le talent de la parole que par ses profondes lumières en politique qu'il fait ainsi respecter son nom. Je suppose qu'on réunisse ces deux mérites; qu'un homme d'état soit l'âme des conseils publics, l'oracle du sénat, ce n'est pas pour la même raison qu'il est orateur; qu'un homme éloquent puisse en même temps se distinguer dans l'administration des affaires publiques, ce n'est pas au talent de la parole qu'il devra cet autre avantage. Ces deux talents sont distincts et différents : ils ne peuvent pas être confondus. Ce n'est pas par les mêmes moyens que M. Caton, Scipion l'Africain, Q. Métellus, C. Lélius, tous hommes éloquents, faisaient de beaux discours, et entouraient la république de puissance et de gloire.

L. Ni la nature, ni les lois, ni l'usage n'ont jamais défendu que le même homme s'appliquât à la fois à plusieurs arts différents. L'Athénien Périclès fut l'homme le plus éloquent de son siècle, et pendant plusieurs années domina dans les conseils de sa patrie; nous n'en conclurons pas que ces deux talents doivent être rapportés au même art, et appartenir nécessairement à la même personne. Si P. Crassus * fut grand orateur, et profond jurisconsulte, il ne s'ensuit pas que l'éloquence

* P. Crassus Mucianus.

eam causam inest in facultate dicendi juris civilis scientia. Nam si quisque, ut, in aliqua arte et facultate excellens, aliam quoque artem sibi assumserit, [1] ita perficiet, ut, quod præterea sciet, id ejus, in quo excellet, pars quædam esse videatur: licet ista ratione dicamus, pila bene, et duodecim scriptis ludere, proprium esse juris civilis, quoniam utrumque eorum P. Mucius optime fecerit; eademque ratione dicantur, et quos φυσικοὺς Græci nominant, iidem poetæ, quoniam Empedocles physicus egregium poema fecerit. At hoc ne philosophi quidem ipsi, qui omnia, sicut propria, sua esse, atque a se possideri volunt, dicere audent, geometriam, aut musicam, philosophi esse, quia Platonem omnes in illis artibus præstantissimum fuisse fateantur. Ac, si jam placet omnes artes oratori subjungere, tolerabilius est, sic potius dicere, ut, quoniam dicendi facultas non debeat esse jejuna atque nuda, sed aspersa atque distincta multarum rerum jucunda quadam varietate, sit boni oratoris multa auribus accepisse, multa vidisse, multa animo et cogitatione, multa etiam legendo percurrisse; neque ea, ut sua, possedisse; sed, ut aliena, libasse. Fateor enim, callidum quemdam hunc, et nulla in re tironem ac rudem, nec peregrinum atque hospitem in agendo esse debere.

LI. Neque vero istis tragœdiis tuis, quibus uti philosophi maxime solent, Crasse, perturbor, quod ita dixisti, neminem posse eorum mentes, qui au-

[1] Is perf.

soit renfermée dans la connaissance du droit civil. En effet, si de ce qu'un homme, qui excelle dans un art, vient par la suite à en apprendre un autre, on voulait conclure que ce dernier fait partie de celui qu'il savait déjà, autant vaudrait dire que la paume et le jeu de dames font partie du droit civil, parce que le jurisconsulte Scévola était très habile dans ces deux jeux; et que ceux auxquels les Grecs donnent le nom de physiciens, sont en même temps poètes, parce que le physicien Empédocle est auteur d'un beau poëme. Mais les philosophes eux-mêmes, malgré l'universalité de connaissances qu'ils s'arrogent, n'ont jamais osé faire entrer dans le domaine de la philosophie la géométrie ni la musique, quoique Platon, de l'aveu de tous, ait excellé dans l'une et dans l'autre. Si l'on veut absolument donner toutes les connaissances à l'orateur, il sera plus raisonnable de dire que puisque le talent de la parole ne doit pas être nu et aride, mais nourri de tout ce qui peut l'orner et le soutenir, le devoir d'un bon orateur est d'avoir beaucoup vu, beaucoup entendu, beaucoup lu, beaucoup médité; mais qu'il ne prétende pas tout approfondir parmi tant d'objets étrangers à son art; qu'il lui suffise de les effleurer. Il doit seulement, j'en conviens, sur quelque sujet qu'il parle, éviter de paraître ignorant ou novice; il doit faire croire que tout lui est familier.

LI. Ne croyez pas, Crassus, que j'aie été ébranlé par ce développement pathétique dans lequel, à l'exemple des philosophes, vous avez soutenu que l'orateur ne saurait parvenir à mettre en œuvre la plus belle et la

dirent, aut inflammare dicendo, aut inflammatas restinguere, quum eo maxime vis oratoris magnitudoque cernatur, nisi qui rerum omnium naturam, mores hominum atque rationes penitus perspexerit: in quo philosophia sit oratori necessario percipienda; quo in studio hominum quoque ingeniosissimorum otiosissimorumque totas ætates videmus esse contritas. Quorum ego copiam magnitudinemque cognitionis atque artis non modo non contemno, sed etiam vehementer admiror: nobis tamen, qui in hoc populo foroque versamur, satis est, ea de moribus hominum et scire, et dicere, quæ non abhorrent ab hominum moribus. Quis enim unquam orator magnus, et gravis, quum iratum adversario judicem facere vellet, hæsitavit ob eam causam, quod nesciret, quid esset iracundia, fervorne mentis, an cupiditas puniendi doloris? Quis, quum ceteros animorum motus aut judicibus, aut populo dicendo miscere atque agitare vellet, ea dixit, quæ a philosophis dici solent? qui partim omnino motus negant in animis ullos esse debere, quique eos in judicum mentibus concitent, scelus eos nefarium facere; partim, qui tolerabiliores volunt esse, et ad veritatem vitæ propius accedere, permediocres ac potius leves motus debere esse dicunt. Orator autem omnia hæc, quæ putantur in communi vitæ consuetudine, mala ac molesta, et fugienda, multo majora et acerbiora verbis facit; itemque ea, quæ vulgo expetenda atque optabilia videntur, dicendo amplificat atque ornat; neque vult ita sapiens inter stul-

plus puissante partie de son talent, celle par laquelle il excite ou calme à son gré les passions, s'il n'a pas approfondi les secrets de la nature, le cœur de l'homme, et les ressorts qui le font agir; et si par conséquent il ne s'adonne pas à l'étude de la philosophie, étude particulière de quelques hommes ingénieux, et seule occupation de leur loisir. Je suis loin de vouloir déprécier l'étendue et la multitude de leurs connaissances que j'admire beaucoup; mais pour nous qui parlons au peuple, et qui devons notre temps aux affaires du barreau, il nous suffit de savoir et de dire sur les mœurs ce qui est conforme à la nature et à l'expérience. Quel est le grand orateur, qui, voulant irriter son juge contre un adversaire, s'est jamais trouvé embarrassé, parce qu'il ne savait pas si la colère est une effervescence de l'âme, ou un désir de vengeance? Quel est celui qui, voulant exciter toute autre passion dans l'âme d'un juge, ou parmi le peuple, leur ait tenu le langage des philosophes? Parmi ces derniers, les uns proscrivent absolument toutes les passions, et regardent comme un crime de vouloir les faire naître dans le cœur des juges; les plus indulgents, ceux qui s'écartent le moins de la réalité de la nature humaine, ne permettent que quelques émotions légères et peu profondes. Au contraire, tous les mouvements que la philosophie réprouve dans la conduite de la vie, et qu'elle interdit comme des troubles dangereux, l'orateur, par ses paroles, les aigrit et en augmente la violence; tout ce qui attire les vœux et l'empressement du commun des hommes, il l'embellit et le rend plus séduisant encore. Il ne veut pas, en paraissant seul sage au milieu d'une foule d'insensés, se faire traiter par ses auditeurs de vain et ridicule pédant, ni en leur faisant applaudir son talent

tos videri, uti, qui audiant, aut illum ineptum [1] et Græculum putent, aut; etiamsi valde probent ingenium oratoris, sapientiam admirentur, se esse stultos moleste ferant : sed ita peragrat per animos hominum, ita sensus mentesque pertractat, ut non desideret philosophorum descriptiones, neque exquirat oratione, summum illud bonum in animone sit, an in corpore; virtute an voluptate definiatur; an hæc inter se jungi copularique possint; an vero, ut quibusdam visum, nihil certum sciri, nihil plane cognosci et percipi possit : quarum rerum fateor magnam multiplicemque esse disciplinam, et multas, copiosas, variasque rationes; sed aliud quiddam, longe aliud, Crasse, quærimus. Acuto homine nobis opus est, et natura usuque callido, qui sagaciter pervestiget, quid sui cives, iique homines, quibus aliquid dicendo persuadere velit, cogitent, sentiant, opinentur, exspectent.

LII. Teneat oportet venas cujusque generis, ætatis, ordinis, et eorum, apud quos aliquid aget, aut erit acturus, mentes, sensusque degustet; philosophorum autem libros reservet sibi ad hujuscemodi Tusculani requiem atque otium, ne, si quando ei dicendum erit de justitia et fide, mutuetur a Platone; qui, quum hæc exprimenda verbis arbitraretur, novam quamdam finxit in libris civitatem : usque eo illa, quæ dicenda de justitia putabat, a vitæ consuetudine, et a civitatum moribus abhorrebant. Quod si ea probarentur in populis atque in civitati-

[1] Aut Gr.

et admirer sa sagesse, les accabler par le sentiment de leur imperfection; mais il pénètre tellement dans les cœurs, il sait si bien manier tous les sentiments, toutes les pensées, qu'il n'a pas besoin de recourir aux définitions des philosophes, ni de chercher dans ses discours si le souverain bien est dans l'âme ou dans le corps, s'il se trouve dans la vertu ou dans la volupté, si ces deux choses peuvent s'allier ensemble; s'il est vrai, comme le prétendent quelques uns, qu'il n'y ait rien de certain, rien de positif, rien dont nous puissions acquérir une connaissance nette et précise; toutes questions qui, je l'avoue, peuvent donner matière à de profonds et nombreux raisonnements, et dont l'étude est aussi longue que pénible. Ce que nous cherchons, Crassus, est bien différent; il nous faut un homme qui ait reçu de la nature et de l'expérience assez de sagacité et de discernement pour s'insinuer dans l'âme de ses concitoyens et de ceux qu'il veut persuader, saisir leurs pensées, surprendre leurs sentiments, pénétrer leurs intentions et leurs désirs.

LII. Un tel homme doit étudier les inclinations diverses que détermine l'âge, le rang ou la naissance; il doit connaître à fond toutes les dispositions secrètes de ceux à qui il adresse ou doit adresser ses discours. Quant aux livres des philosophes, il fera bien de les réserver pour charmer les loisirs de la campagne; et s'il avait jamais à parler de la justice et de la bonne foi, il se gardera bien d'adopter les systèmes de Platon, qui, voulant traiter le même sujet, rêva je ne sais quelle chimère de république; tant ses idées sur la justice étaient éloignées des mœurs ordinaires et des habitudes communes de la vie. Si de telles opinions pouvaient prévaloir dans les états et chez les peuples, comment

bus; quis tibi, Crasse, concessisset, clarissimo viro, et amplissimo principi civitatis, ut illa diceres in maxima concione tuorum civium, quæ dixisti? « Eripite nos ex miseriis, eripite nos ex faucibus eorum, quorum crudelitas nostro sanguine non potest expleri; nolite sinere nos cuiquam servire, nisi vobis universis, quibus et possumus et debemus. » Omitto « miserias, » in quibus, ut illi aiunt, vir fortis esse non potest; omitto « fauces, » ex quibus te eripi vis, ne judicio iniquo exsorbeatur sanguis tuus; quod sapienti negant accidere posse: « servire » vero non modo te, sed universum senatum, cujus tum causam agebas, ausus es dicere? Potestne virtus, Crasse, servire, istis auctoribus, quorum tu præcepta oratoris facultate complecteris? quæ et semper, et sola libera est, quæque, etiamsi corpora capta sint armis, aut constricta vinculis, tamen suum jus, atque omnium rerum impunitam libertatem tenere debeat. Quæ vero addidisti, non modo senatum servire « posse » populo, sed etiam « debere, » quis hoc philosophus tam mollis, tam languidus, tam enervatus, tam omnia ad voluptatem corporis doloremque referens, probare posset? Senatum servire populo, cui populus ipse moderandi et regendi sui potestatem, quasi quasdam habenas, tradidisset?

LIII. Itaque hæc quum a te divinitus ego dicta arbitrarer, P. Rutilius Rufus, homo doctus, et phi-

eussiez-vous été accueilli, vous, Crassus, l'homme le plus illustre et le plus recommandable de notre ville, lorsque vous vous écriâtes au milieu de tous vos concitoyens assemblés : « Sauvez-nous de ces malheurs ; arrachez-nous à la férocité de ces monstres altérés de notre sang ; ne souffrez pas que nous soyons esclaves d'aucun autre que de vous tous, de qui seuls nous pouvons et devons l'être » [26] ? Passons sur les *malheurs*, quoique, suivant les philosophes, il n'y en ait pas pour l'homme vertueux ; passons encore sur cette *férocité* à laquelle vous demandez qu'on vous arrache pour ne pas vous voir dévorer par un jugement inique, ce qui, d'après leur opinion, ne saurait non plus arriver au sage ; mais être *esclaves*, non seulement vous, mais le sénat tout entier, dont vous défendiez alors les intérêts ! comment avez-vous pu, Crassus, tenir un pareil langage ? La vertu peut-elle donc jamais être esclave, selon ceux dont vous voulez que les préceptes fassent partie de l'art oratoire ? La vertu ! qui seule est toujours libre ; qui, lors même que le corps est entouré de poignards et chargé de chaînes, toujours maîtresse d'elle-même, sait conserver son indépendance et braver la tyrannie ! Vous ajoutez que le sénat, non seulement pouvait, mais devait même être esclave du peuple : quel est le philosophe, quelque faible, quelque lâche, quelque disposé qu'il soit à tout rapporter bassement à la douleur, ou au plaisir du corps, qui ne fût révolté d'une telle maxime ? Le sénat esclave du peuple ! lui à qui le peuple a remis, pour ainsi dire, les rênes en main pour le conduire et le gouverner en maître !

LIII. Aussi, lorsque je me récriais d'admiration sur ce passage de votre discours, P. Rutilius Rufus, homme

losophiæ deditus, non modo parum commode, sed etiam turpiter et flagitiose dicta esse dicebat. Idemque Servium Galbam, quem hominem probe [1] commeminisse se aiebat, pergraviter reprehendere solebat, quod is, L. Scribonio quæstionem in eum ferente, populi misericordiam concitasset, quum M. Cato, Galbæ gravis atque acer inimicus, aspere apud populum romanum et vehementer esset locutus; quam orationem in Originibus suis exposuit ipse. Reprehendebat igitur Galbam Rutilius, quod is C. Sulpicii Galli, propinqui sui, Q. pupillum filium ipse pæne in humeros suos extulisset, qui patris clarissimi recordatione et memoria fletum populo moveret, et duos filios suos parvos tutelæ populi commendasset, ac se, tanquam in procinctu testamentum faceret, sine libra atque tabulis, populum romanum tutorem instituere dixisset illorum orbitati. Itaque quum et invidia et odio populi tum Galba premeretur, his quoque eum tragœdiis liberatum ferebat; quod item apud Catonem scriptum esse video, « nisi pueris et lacrymis usus esset, pœnas eum daturum fuisse. » Hæc Rutilius valde vituperabat, et huic humilitati, dicebat, vel exsilium fuisse, vel mortem anteponendam. Neque vero hoc solum dixit, sed ipse et sensit, et fecit. Nam quum esset ille vir exemplum, ut scitis, innocentiæ; quumque illo nemo neque integrior esset in civitate, neque sanctior, non modo supplex judicibus esse noluit, sed ne ornatius quidem, aut liberius causam

[1] Nosse et commeminisse.

éclairé, et partisan zélé de la philosophie, non seulement le trouvait inconvenant, mais prétendait même qu'on ne pouvait sans honte et sans bassesse s'être exprimé de la sorte. Ce même Rutilius, se souvenant d'avoir entendu Servius Galba répondre à une accusation intentée contre lui par L. Scribonius, lui reprochait comme une lâcheté d'avoir cherché à exciter la compassion du peuple, après le discours vigoureux et véhément que venait de prononcer son redoutable ennemi, M. Caton, discours qu'il a conservé tout entier dans ses *Origines*. Rutilius reprochait à Galba d'avoir, pour ainsi dire, porté sur ses épaules le fils de C. Sulpicius Gallus, afin que la vue de ce jeune orphelin, en rappelant le souvenir de son illustre père, attendrît les assistants en sa faveur. Il lui reprochait d'avoir mis lui-même ses deux jeunes fils sous la protection du peuple, et, comme un militaire qui la veille d'une bataille fait son testament sans cire et sans tablettes, d'avoir dit publiquement qu'il instituait le peuple romain tuteur des enfants qu'il allait laisser orphelins : c'est à de pareilles scènes, disait-il, qu'il dut son salut, malgré le cri de la haine publique. C'est aussi ce que nous apprend Caton dans son ouvrage, lorsqu'il dit que *sans les larmes et les enfants, Galba n'eût pas échappé à la peine qu'il méritait*. Voilà ce qui excitait l'indignation de Rutilius, et il ajoutait que l'exil et la mort étaient préférables à une telle abjection. Il ne s'est pas contenté de tenir ce langage; sa conduite fut conforme à ces sévères principes [27]. Ce généreux citoyen, la probité même, le modèle de l'intégrité et de la vertu, loin de paraître en suppliant devant ses juges, ne permit pas même qu'on employât pour sa défense d'autre preuve que la justice, d'autre éloquence que la vérité. Il se relâcha un peu de

dici suam, quam simplex [1] ratio veritatis ferebat. Paullum huic Cottæ tribuit partium, disertissimo adolescenti, sororis suæ filio. Dixit item causam illam quadam ex parte Q. Mucius, more suo, nullo apparatu, pure et dilucide. [2] Quod si tu tunc, Crasse, dixisses, qui subsidium oratori ex illis disputationibus, quibus philosophi utuntur, ad dicendi copiam, petendum esse paullo ante dicebas; et, si tibi pro P. Rutilio non philosophorum more, sed tuo licuisset dicere : quamvis scelerati illi fuissent, sicuti fuerunt, pestiferi cives, supplicioque digni; tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evellisset vis orationis tuæ. Nunc talis vir amissus est, dum causa ita dicitur, ut si in illa commentitia Platonis civitate res ageretur. Nemo ingemuit, nemo inclamavit patronorum, nihil cuiquam doluit, nemo est questus, nemo rempublicam imploravit, nemo supplicavit. Quid multa? pedem nemo in illo judicio supplosit, credo, ne stoicis renuntiaretur.

LIV. Imitatus est homo romanus et consularis veterem illum Socratem, qui, quum omnium sapientissimus esset, sanctissimeque vixisset, ita in judicio capitis pro se ipse dixit, ut non supplex, aut reus, sed magister, aut dominus videretur esse judicum. Quin etiam, quum ei scriptam orationem disertissimus orator Lysias attulisset, quam, si ei videretur, edisceret, ut ea pro se in judicio uteretur, non invitus legit, et commode scriptam esse dixit :

[1] Oratio. — [2] Quid si tu nunc.

cette sévérité en faveur du talent de Cotta, son neveu. Pour Q. Mucius, qui plaida aussi dans cette cause, il s'exprima selon sa coutume avec la plus grande simplicité, et se contenta d'être clair et correct *. Si vous eussiez été chargé de cette cause, vous, Crassus, qui tout à l'heure prétendiez que l'art oratoire doit appeler à son aide les questions familières aux philosophes ; si vous eussiez pu défendre Rutilius, non pas à leur manière, mais à la vôtre, votre éloquence eût triomphé de toutes les ruses de la scélératesse, et vous eussiez arraché les âmes à l'oppression cruelle sous laquelle les retenaient des pervers, dignes du dernier supplice. Mais nous perdîmes le plus vertueux des Romains, parce que sa cause fut plaidée comme elle eût pu l'être dans la république imaginaire de Platon. Point de gémissements, point d'exclamations ni de plaintes lamentables ; personne qui invoquât la compassion d'un ton suppliant, personne qui implorât la république, personne enfin qui dans ce jugement mémorable osât frapper du pied la terre ; de peur sans doute que le bruit n'en vînt aux oreilles des stoïciens.

LIV. Un Romain, un consulaire, imita ainsi l'homme le plus sage et le plus irréprochable, Socrate, qui dans une cause où il y allait de sa vie, se défendit, non comme un accusé qui implore sa grâce, mais comme un maître qui vient donner des leçons à ses juges. Lysias, orateur éloquent, lui avait présenté un plaidoyer qu'il avait composé, afin qu'il l'apprît par cœur, s'il le jugeait à propos, et s'en servît pour sa défense. Il ne refusa pas de le lire et en loua la diction ; mais de même, dit-il, que si vous m'apportiez des souliers de Sicyone, je ne

* Voy. *Brutus*, chap. 30.

« Sed, inquit, ut, si mihi calceos Sicyonios attu-« lisses, non uterer, quamvis essent habiles et apti « ad pedem, quia non essent viriles; sic illam ora-« tionem disertam sibi et oratoriam videri, fortem « et virilem non videri. » Ergo ille quoque damnatus est; neque solum primis sententiis, quibus tantum statuebant judices, damnarent, an absolverent, sed etiam illis, quas iterum legibus ferre debebant. Erat enim Athenis, reo damnato, si fraus capitalis non esset, quasi pœnæ æstimatio; [1] et sententia quum judicibus daretur, interrogabatur reus, quam quasi æstimationem commeruisse se maxime confiteretur: quod quum interrogatus Socrates esset, respondit, sese meruisse, ut amplissimis honoribus et præmiis decoraretur, et ei victus quotidianus in Prytaneo publice præberetur; qui honos apud Græcos maximus [2] habetur. Cujus responso sic judices exarserunt, ut capitis hominem innocentissimum condemnarent. Qui quidem si absolutus esset; quod mehercule, etiamsi nihil ad nos pertinet, tamen propter ejus ingenii magnitudinem vellem: quonam modo istos philosophos ferre possemus, qui nunc, quum ille damnatus est, nullam aliam ob culpam, nisi propter dicendi inscientiam, tamen a se oportere dicunt peti præcepta dicendi? Quibuscum ego non pugno, utrum sit melius, aut verius: tantum dico, et aliud illud esse, atque hoc, et hoc sine illo summum esse posse.

LV. Nam quod jus civile, Crasse, tam vehe-

[1] Ex sent. — [2] Haberetur.

les prendrais pas, quelque bien faits qu'ils fussent, parce qu'une telle chaussure ne convient pas à un homme; de même votre discours me semble beau et élégant, mais je n'y trouve pas la fermeté et l'énergie qui conviennent au sage. Il fut donc condamné, non seulement par la première sentence dans laquelle les juges déclaraient l'accusé coupable ou absous, mais par le second arrêt que la loi leur ordonnait de prononcer. En effet, la législation athénienne permettait au condamné, lorsque le crime n'était pas capital, d'estimer lui-même la peine qu'il avait méritée, et les juges, avant de prononcer la seconde sentence, demandaient à l'accusé de prononcer lui-même. Lorsqu'on fit cette question à Socrate, il répondit qu'il avait mérité d'être comblé d'honneurs et de récompenses, et nourri dans le Prytanée aux dépens du public : c'était la plus glorieuse distinction qu'on pût recevoir chez les Grecs. Cette réponse irrita tellement les juges, qu'ils condamnèrent à mort le plus innocent des hommes. S'il eût été absous (et quoique cela semble nous intéresser peu, je le voudrais, ne fût-ce que par admiration pour un si beau génie), quelle serait la présomption de ces philosophes qui, même après avoir vu Socrate payer de sa tête son dédain pour l'éloquence, osent encore nous dire que c'est chez eux qu'il faut puiser les préceptes de l'art oratoire? Je n'examine pas si leurs principes sont plus conformes à la morale ou à la vérité ; je dis seulement qu'ils n'ont rien de commun avec l'éloquence, et que sans eux l'orateur peut atteindre à la perfection.

LV. Je vois, Crassus, pourquoi vous avez pris si chaudement la défense du droit civil; je le voyai même pen-

menter amplexus es; video, quid egeris. Tum, quum dicebas, videbam. Primum Scævolæ te [1] dedisti, quem omnes amare meritissimo pro ejus eximia suavitate debemus : cujus artem quum indotatam [2] esse et incomtam videres, verborum eam dote locupletasti et ornasti. Deinde quod in ea tu plus operæ laborisque consumseras, quum ejus studii tibi et hortator et magister esset domi, veritus es, nisi istam artem oratione exaggerasses, ne operam perdidisses. Sed ego ne cum ista quidem arte pugno. Sit sane tanta, quantam tu illam esse vis. Etenim sine controversia et magna est, et late patet, et ad multos pertinet, et summo in honore semper fuit, et clarissimi cives ei studio etiam hodie præsunt. Sed vide, Crasse, ne, dum novo et alieno ornatu velis ornare juris civilis scientiam, suo quoque eam concesso et tradito spolies atque denudes. Nam, si ita diceres, qui jurisconsultus esset, esse eum oratorem, itemque qui esset orator, juris eumdem esse consultum : præclaras duas artes constitueres, atque inter se pares, et ejusdem socias dignitatis. Nunc vero, jurisconsultum sine hac eloquentia, de qua quærimus, fateris esse posse, fuisseque plurimos; oratorem negas, nisi illam scientiam assumserit, esse posse. Ita [3] est tibi jurisconsultus ipse per se nihil, nisi leguleius quidam cautus et acutus, præco actionum, cantor formularum, auceps syllabarum; sed quia sæpe utitur orator subsidio juris in causis, idcirco istam juris scientiam eloquentiæ tanquam ancillulam pedisequamque adjunxisti.

[1] Dedidisti. — [2] Atque incomitatam et inc. — [3] Et tibi.

dant que vous parliez. D'abord vous avez voulu plaire à Scévola, que son extrême douceur nous rend justement cher à tous; et comme son art est simple et dénué d'ornements, vous avez voulu l'enrichir et le parer des charmes du style. Ensuite, vous vous êtes vous-même appliqué à cette étude, vous en avez trouvé des leçons dans votre propre famille; et vous faites valoir les avantages d'un art auquel vous vous livrez, dans la crainte d'être accusé d'avoir perdu votre temps. Certes je ne suis pas ennemi du droit civil, et je ne lui conteste pas toute l'importance que vous lui donnez. Son influence est grande et étendue, je l'avoue; il intéresse beaucoup de monde; il fut toujours honoré dans Rome, et même aujourd'hui nos citoyens les plus illustres le cultivent. Mais prenez garde, Crassus, qu'en voulant lui prêter une parure étrangère, vous ne lui fassiez perdre les ornements qui lui appartiennent, et que personne ne lui dispute. En effet, si vous eussiez dit que le jurisconsulte doit être orateur, et l'orateur jurisconsulte, vous mettiez les deux arts au même rang, et vous leur donniez les mêmes priviléges et la même gloire; mais vous convenez que sans l'éloquence dont nous nous occupons, on peut être jurisconsulte; vous en citez même des exemples; et vous soutenez qu'on ne saurait être orateur sans la connaissance du droit. Ainsi, selon vous, le jurisconsulte, réduit à lui-même, n'est plus qu'un praticien subtil et rusé, dont tout le talent se borne à intenter des actions, dicter des formules, peser des syllabes; mais l'orateur ayant quelquefois besoin de la jurisprudence dans les sujets qu'il traite, vous faites de celle-ci comme une esclave qui marche humblement à la suite de l'éloquence.

LVI. Quod vero impudentiam admiratus es eorum patronorum, qui aut, quum parva nescirent, magna profiterentur, aut ea, quæ maxima essent in jure civili, tractare auderent in causis, quum ea nescirent, nunquamque didicissent; utriusque rei facilis est et promta defensio. Nam neque illud est mirandum, qui, quibus verbis coemtio fiat, nesciat, eumdem ejus mulieris, quæ coemtionem fecerit, causam posse [1] defendere; nec si parvi navigii et magni [2] eadem est in gubernando scientia, idcirco qui, quibus verbis erctum cieri oporteat, nesciat, idem herciscundæ familiæ causam agere non possit. Nam, quod maximas centumvirales causas in jure positas protulisti: quæ tandem earum causa fuit, quæ ab homine eloquenti, juris imperito, non ornatissime potuerit dici? quibus quidem in causis omnibus, sicut in ipsa M'. Curii, quæ abs te nuper est dicta, et in C. Hostilii Mancini controversia, atque in eo puero, qui ex altera natus erat uxore, non remisso nuntio superiori, fuit inter peritissimos homines summa de jure dissensio. Quæro igitur, quid adjuverit oratorem in his causis juris scientia, quum hic jurisconsultus superior fuerit discessurus, qui esset non suo artificio, sed alieno, hoc est, non juris scientia, sed eloquentia, sustentatus. Equidem hoc sæpe audivi, quum ædilitatem P. Crassus peteret, eumque major natu, etiam consularis, Ser. Galba assectaretur, quod Crassi filiam C. filio suo despondisset, accessisse ad

[1] Defendere. Nec. — [2] *Schütz addit* non. *Frustra.*

LVI. Vous vous êtes récrié sur l'impudence de ces orateurs qui traitent de grands objets sans connaître les petits, qui osent toucher, dans leurs discours, aux questions les plus importantes du droit civil, sans l'avoir jamais appris. Il est aisé de vous répondre. De ce qu'un avocat ignore la formule du contrat de mariage, appelé *coemtio* *, s'ensuit-il qu'il ne pourra défendre la cause d'une femme qui s'est mariée suivant ce contrat? et de ce qu'il faut plus d'art pour diriger un vaisseau que pour conduire une barque, s'ensuit-il qu'on ne puisse plaider dans une affaire où il est question de partage, parce qu'on ne connaît pas les termes dans lesquels un partage doit être rédigé? Vous avez objecté que les causes les plus importantes, portées au tribunal des centumvirs, sont fondées sur le droit civil. Je le veux bien; mais en est-il une seule qu'un homme éloquent ne puisse traiter avec succès sans la connaissance du droit? Dans toutes les causes, en effet, dans celle même de M'. Curius, que vous avez plaidée dernièrement; dans celles de C. Hostilius Mancinus, ou de l'enfant né d'une seconde femme, sans que la première eût été répudiée, les plus habiles jurisconsultes étaient partagés. Or, je vous le demande, à quoi la connaissance du droit eût-elle servi à l'orateur dans de semblables causes, puisque le jurisconsulte lui-même ne pouvait pas être redevable de la victoire à ses armes ordinaires, mais à un art tout-à-fait étranger au droit civil; je veux dire à l'éloquence? Lorsque P. Crassus sollicitait la charge d'édile, et que Serv. Galba l'accompagnait au forum (quoique plus âgé que lui, et consulaire, il lui rendait cet honneur, parce que la fille de Crassus avait été promise à son fils), j'ai ouï dire

* *Voy.* sur les différentes sortes de mariages chez les Romains, la note 12 des *Topiques*, tome III, p. 425.

Crassum consulendi causa quemdam rusticanum: qui quum Crassum seduxisset, atque ad eum retulisset, responsumque ab eo verum magis, quam ad suam rem accommodatum abstulisset; ut eum tristem Galba vidit, nomine appellavit, quæsivitque, qua de re ad Crassum retulisset. Ex quo ut audivit, commotumque ut vidit hominem, Suspenso, inquit, animo et occupato Crassum tibi respondisse video: deinde ipsum Crassum manu prehendit, et, Heus tu, inquit, quid tibi in mentem venit ita respondere? Tum ille fidenter, homo peritissimus, confirmare, ita se rem habere, ut respondisset; nec dubium esse posse. Galba autem alludens varie, et copiose, multas similitudines afferre, multaque pro æquitate contra jus dicere; atque illum, quum disserendo par esse non posset (quanquam fuit Crassus in numero disertorum, sed par Galbæ nullo modo), ad auctores confugisse, et id, quod ipse diceret, et in P. Mucii, fratris sui, libris, et in Sex. Ælii commentariis scriptum protulisse, ac tamen concessisse, Galbæ disputationem sibi probabilem et prope veram videri.

LVII. Attamen, quæ causæ sunt ejusmodi, ut de earum jure dubium esse non possit, omnino in judicium vocari non solent. Num quis eo testamento, quod paterfamilias ante fecit, quam ei filius natus [1] esset, hereditatem petit? Nemo; quia constat, agnascendo rumpi testamentum. Ergo in hoc genere juris judicia nulla sunt. Licet igitur impune oratori

[1] Est.

qu'un homme de la campagne abordant Crassus pour le consulter, le prit à l'écart, lui exposa son affaire, et en reçut une réponse plus conforme au droit qu'à ses intérêts. Galba, qui s'aperçoit de sa tristesse, l'appelle, et lui en demande la cause; celui-ci le met au fait, et lui rapporte la décision de Crassus. Je vois, lui dit Galba, que Crassus était distrait et préoccupé lorsqu'il a décidé de cette manière. Alors prenant Crassus par la main: A quoi pensiez-vous, lui dit-il, quand vous avez fait une pareille réponse? Crassus, qui savait très bien la jurisprudence, se met à prouver que son opinion est fondée, et qu'il ne peut pas y avoir de doute. Galba défend la sienne, cite des exemples, établit des rapprochements, et prend éloquemment le parti de l'équité contre la rigueur du droit. Crassus, qui était éloquent, mais qui n'avait pas le talent de Galba, se trouvant confondu, a recours à des autorités; il allègue en faveur de son sentiment les ouvrages de P. Mucius, son frère, et les Commentaires de Sextus Élius; et il n'en finit pas moins par convenir que l'opinion de Galba lui paraît plus vraisemblable, et qu'il n'est pas éloigné d'y souscrire.

LVII. Que dis-je? les affaires où il ne peut y avoir de doute sur le droit ne deviennent guère la matière d'un procès. S'avise-t-on de réclamer une succession en vertu d'un testament fait par un homme qui n'avait point de fils, mais qui en a eu un depuis? Non, sans doute; car tout le monde sait que le testament devient nul par la naissance de ce fils. On ne saurait donc discuter une cause semblable. Ainsi l'orateur peut, sans inconvénient, ignorer cette partie du droit sur laquelle on ne dispute

omnem hanc partem juris [1] incontroversi ignorare, quæ pars sine dubio multo maxima est : in eo autem jure, quod ambigitur inter peritissimos, non [2] est difficile oratori, ejus partis, quamcumque defendat, auctorem aliquem invenire; a quo quum amentatas hastas acceperit, ipse eas oratoris lacertis viribusque torquebit. Nisi vero (bona venia hujus optimi viri dixerim, Scævolæ), tu libellis, aut præceptis soceri tui, causam M'. Curii defendisti. Nonne arripuisti patrocinium æquitatis, et defensionem testamentorum, ac voluntatis mortuorum? Ac mea quidem sententia (frequens enim te audivi, atque affui), multo majorem partem sententiarum sale tuo, et lepore, et politissimis facetiis pellexisti, quum et illud nimium acumen illuderes, et admirarere ingenium Scævolæ, qui excogitasset, nasci prius oportere, quam emori; quumque multa colligeres, [3] et ex legibus et ex senatusconsultis, et ex vita ac sermone communi, non modo acute, sed etiam ridicule ac facete, ubi si verba, non rem sequeremur, confici nil posset. Itaque hilaritatis plenum judicium ac lætitiæ fuit : in quo quid tibi juris civilis exercitatio profuerit, non intelligo; dicendi vis egregia, summa festivitate et venustate conjuncta, profuit. Ipse ille Mucius paterni juris defensor, et quasi patrimonii propugnator sui, quid in illa causa, quum contra te diceret, attulit, quod de jure civili depromtum videretur? quam

[1] *Sic Lambin. Fere omnes mss.* in controversiis. — [2] Esse. — [3] *Abest* et : *Habent vero quatuor nostri codd.*

pas, et l'on conviendra que c'est la plus étendue. Quant à celle sur laquelle les doctes ne sont pas d'accord, il n'est pas difficile à l'orateur, quel que soit le parti qu'il défende, de trouver des autorités parmi les jurisconsultes eux-mêmes, et de leur emprunter des traits qu'il lancera avec toute la vigueur de son éloquence. J'en demande pardon à Scévola; mais quand vous plaidiez pour M'. Curius, est-ce dans les ouvrages et les décisions de votre beau-père que vous avez cherché vos moyens? N'avez-vous pas fait valoir les motifs de l'équité, le respect dû aux testaments, à la dernière volonté des citoyens? Je vous ai suivi pendant toute cette affaire, j'ai entendu tous vos plaidoyers, et, selon moi, ce qui vous gagna le plus de suffrages, ce fut le sel piquant de vos discours et vos ingénieuses plaisanteries, lorsque vous tournâtes en ridicule la subtilité de nos jurisconsultes, que vous vous récriâtes sur cet admirable axiome de Scévola: *Il faut naître avant de mourir;* et qu'après avoir cité une multitude d'expressions tirées des lois, des sénatus-consultes, de la conversation et de la vie commune, vous fîtes remarquer, avec autant de malice que d'enjouement, à quelles conséquences absurdes on serait amené si l'on voulait suivre le sens littéral, et non pas l'intention [28]. Vos plaisanteries répandirent sur la discussion beaucoup de charme et de gaîté. Or, je ne vois pas à quoi vous servit la connaissance du droit civil; mais je vois que ce qui vous donna l'avantage, ce fut le talent de la parole joint à la grâce et à l'enjouement. Mucius lui-même, ce zélé défenseur de la jurisprudence, et qui en cela semble combattre pour son propre patrimoine, lorsqu'il défendit cette même cause contre vous, tira-t-il ses moyens du droit civil? quelle loi cita-t-il? dit-il un seul mot qui fût hors de la portée des moins habiles?

legem recitavit? quid patefecit dicendo, quod fuisset imperitis occultius? Nempe ejus omnis oratio versata est in eo, ut scriptum plurimum valere oportere defenderet. At in hoc genere pueri apud magistros exercentur omnes, quum in ejusmodi causis alias scriptum, alias æquitatem defendere docentur. Et, credo, in illa militis causa, si tu aut heredem, aut militem defendisses, ad Hostilianas te actiones, non ad tuam vim et oratoriam facultatem contulisses. Tu vero, vel si testamentum defenderes, sic ageres, ut omne omnium testamentorum jus in eo judicio positum videretur; vel si causam ageres militis, patrem ejus, ut soles, dicendo a mortuis excitasses; statuisses ante oculos; complexus esset filium, flensque eum centumviris commendasset; lapides mehercule omnes flere ac lamentari coegisset, ut totum illud, [1] UTI LINGUA NUNCUPASSIT, non in XII Tabulis, quas tu omnibus bibliothecis anteponis, sed in magistri carmine scriptum videretur.

LVIII. Nam quod inertiam accusas adolescentium, qui istam artem, primum facillimam, non ediscant; quæ quam sit facilis, illi viderint, qui ejus artis arrogantia, quasi difficillima sit, ita subnixi ambulant, deinde etiam tu ipse videris, qui eam artem facilem esse dicis, quam concedis adhuc artem omnino non esse, sed aliquando, si quis aliam artem didicerit, ut hanc artem efficere possit, tum esse illam artem futuram: deinde, quod sit plena delectationis; in [2] quo tibi remittunt omnes istam

[1] *Fere omnes, minus recte,* NUNCUPASSET. — [2] *Al.* qua.

Tout son discours roula sur la nécessité de s'en tenir aux écrits. Mais les écoliers qui s'exercent auprès de leurs maîtres ne font pas autre chose : dans des causes semblables, les uns sont chargés de défendre le sens littéral, les autres l'équité naturelle. Dans l'affaire du soldat [29], si vous aviez plaidé pour le légataire, ou pour l'héritier légitime, auriez-vous eu recours aux formules d'Hostilius plutôt qu'à la puissance de votre éloquence? Défenseur du testament, vous auriez, en généralisant la question, montré qu'elle intéressait tous les testaments; chargé de faire valoir les droits du soldat, vous auriez, par une figure qui vous est ordinaire, ranimé la cendre du père; vous l'auriez fait paraître aux yeux de l'assemblée; on l'eût vu embrasser son fils, le baigner de ses larmes, le recommander aux centumvirs; il eût attendri les pierres et arraché des larmes aux objets insensibles. Enfin, vous auriez fait oublier que cette sentence : *Réglez-vous sur les termes de l'acte*, se trouve dans la loi des Douze Tables, que vous préférez à tous les livres du monde; elle eût paru tirée des aphorismes de quelque maître inconnu.

LVIII. Vous accusez de paresse nos jeunes gens qui n'apprennent pas cet art, si facile, selon vous; mais nos jurisconsultes, si fiers de leur science, et qui s'en prévalent comme d'une chose qui leur a coûté beaucoup de peine, ne conviennent pas de cette prétendue facilité. Vous-même, qui assurez que la jurisprudence est un art facile, vous conveniez tout à l'heure que ce n'est pas même un art, mais qu'elle peut le devenir un jour, si quelqu'un avec le secours d'un autre art, prend la peine d'en réunir les éléments. Vous ajoutez que l'étude en est pleine de charme; c'est un plaisir qu'on vous abandonne, et qu'on n'est pas tenté de

voluptatem, et ea se carere patiuntur; nec quisquam est eorum, qui, si jam sit ediscendum sibi aliquid, non Teucrum Pacuvii malit, quam Manilianas venalium vendendorum leges ediscere. Tum autem quod amore patriæ censes nos nostrorum majorum inventa nosse debere: non vides, veteres leges aut [1] ipsa sua vetustate consenuisse, aut novis legibus esse sublatas? Quod vero viros bonos jure civili fieri putas, quia legibus et præmia proposita sint virtutibus et supplicia vitiis: equidem putabam, virtutem hominibus (si modo tradi ratione possit) instituendo et persuadendo, non minis, et vi, ac metu tradi. Nam ipsum quidem illud, etiam sine cognitione juris, quam sit bellum, cavere malum, scire possumus.

De me autem ipso, cui uni tu concedis, ut, sine ulla juris scientia, tamen causis satisfacere possim, tibi hoc, Crasse, respondeo, neque me unquam jus civile didicisse, neque tamen in iis causis, quas in jure possem defendere, unquam istam scientiam desiderasse. Aliud est enim, esse artificem cujusdam generis atque artis, aliud in communi vita et vulgari hominum consuetudine nec hebetem, nec rudem. Cui nostrum non licet fundos nostros obire, aut res rusticas vel fructus causa, vel delectationis, invisere? tamen nemo tam sine oculis, tam sine mente vivit, ut, quid sit sementis ac messis, quid arborum putatio ac vitium, quo tempore anni, aut quo modo ea fiant, omnino nesciat. Num igitur, si

[1] Ipsas.

vous envier; et si l'on nous laisse le choix de nos études, il n'est personne qui n'aime mieux lire le *Teucer* de Pacuvius que le Traité de Manilius sur les contrats de vente. L'amour de la patrie, dites-vous encore, doit nous donner le désir de connaître tout ce qu'ont établi nos ancêtres; mais ne voyez-vous pas que les vieilles lois, ou sont tombées en désuétude par leur antiquité même, ou que d'autres plus nouvelles les ont abrogées. Quant à l'influence morale que vous accordez à l'étude des lois, par les récompenses qu'elles décernent à la vertu, les peines qu'elles infligent au vice, je pensais que la vertu (si toutefois on peut l'inspirer aux hommes) s'inspire par la persuasion et par une bonne éducation, et non pas par les menaces, la force et la crainte. Assurément il n'est pas besoin du droit civil pour savoir qu'il est beau de s'abstenir du mal.

Vous voulez bien convenir que, sans savoir le droit, je puis plaider toutes sortes de causes; mais c'est un privilége que vous n'accordez qu'à moi. Je conviens que je ne l'ai point appris; j'ajouterai que dans toutes les causes qui m'ont été confiées, dans celles même qui roulaient sur des points de droit, je n'ai jamais eu lieu de regretter cette science; car il y a bien de la différence entre posséder un art à fond, et en connaître ce qui nous est indispensable pour l'usage journalier et le commerce des hommes. Qui de nous n'est pas à même d'aller visiter ses domaines et ses champs, soit pour faire ses récoltes, soit pour s'y divertir ? est-il quelqu'un qui soit assez dépourvu de la faculté de voir et de réfléchir, pour ignorer ce que c'est qu'ensemencer, faire la moisson, émonder les arbres et les vignes, comment et dans quelle saison on procède à ces différents travaux ? Si je veux visiter mes terres, faire à mon inten-

cui fundus inspiciendus, aut si mandandum aliquid procuratori de agricultura, aut imperandum villico sit, Magonis Carthaginiensis sunt libri perdiscendi? an hac communi intelligentia contenti esse possumus? Cur ergo non iidem in jure civili, præsertim quum in causis, et in negotiis, et in foro conteramur, satis instructi esse possumus ad hoc duntaxat, ne in nostra patria peregrini atque advenæ esse videamur? Ac si jam sit causa aliqua ad nos delata obscurior, difficile, credo, sit, cum hoc Scævola communicare; quanquam ipsi omnia, quorum negotium est, consulta ad nos et exquisita deferunt. An vero si de re ipsa, si de finibus, quum in rem præsentem non venimus, si de tabulis et [1] perscriptionibus controversia est, contortas res et sæpe difficiles necessario perdiscimus: si leges nobis, aut si hominum peritorum responsa cognoscenda sunt, veremur, ne ea, si ab adolescentia juri civili minus studuerimus, non queamus cognocere?

LIX. Nihilne igitur prodest oratori juris civilis scientia? Non possum negare prodesse ullam scientiam, ei præsertim, cujus eloquentia copia rerum debeat esse ornata; sed multa, et magna, et difficilia sunt ea, quæ sunt oratori necessaria, ut ejus industriam in plura studia distrahere nolim. Quis neget, opus esse oratori, in hoc oratorio motu statuque, Roscii gestum et venustatem? tamen nemo suaserit studiosis dicendi adolescentibus, in gestu

[1] Præscriptionibus. *Sed vid. orat. pro Q. Roscio, c.* 2.

dant quelque observation sur la culture, ou donner des ordres à mon fermier, serai-je obligé d'étudier l'ouvrage de Magon le Carthaginois [30] ? ne me suffira-t-il pas de l'intelligence commune à tous les hommes? Pourquoi ne ferions-nous pas de même pour le droit civil? L'habitude des affaires, les occupations du barreau, les plaidoyers que nous avons occasion de prononcer, tout cela ne peut-il pas nous donner assez de lumières pour ne pas paraître étrangers aux lois et aux usages de notre patrie? S'il nous tombe entre les mains une affaire obscure, est-il donc bien difficile de venir consulter Scévola? et même les parties ne nous en donnent pas la peine; car elles nous apportent toujours l'avis des jurisconsultes. Lorsqu'il s'agit d'une question de fait, lorsqu'il faut régler des limites, sans que nous nous soyons transportés sur les lieux, ou bien examiner la teneur d'un contrat, juger de simples écritures, nous sommes forcés de debrouiller des matières obscures et difficiles : craindrons-nous, si nous avons besoin de connaître les lois, ou les décisions des jurisconsultes, de nous trouver embarrassés, parce que nous n'aurons pas étudié le droit dès notre jeunesse?

LIX. Mais la science du droit n'est-elle donc d'aucune utilité pour l'orateur? Comme son eloquence a besoin d'être nourrie d'une grande variété de connaissances, je ne saurais prétendre qu'aucune science lui soit absolument inutile; mais celles qui lui sont indispensables sont si étendues, si difficiles et si multipliées, que je ne voudrais pas le voir partager son temps entre un trop grand nombre d'études. Niera-t-on que l'orateur, à la tribune, ne tirât un grand avantage du talent de Roscius pour régler son geste et son maintien? Personne cependant ne conseillera aux jeunes gens, qui

discendo histrionum more elaborare. Quid est oratori tam necessarium, quam vox? tamen, me auctore, nemo dicendi studiosus, Græcorum more, et tragœdorum, voci serviet, qui et annos complures sedentes declamitant, et quotidie, antequam pronuntient, vocem cubantes sensim excitant, eamdemque, quum egerunt, sedentes ab acutissimo sono usque ad gravissimum sonum recipiunt, et quasi quodam modo colligunt. Hoc nos si facere velimus, ante condemnentur ii, quorum causas receperimus, quam toties, quoties [1] perscribitur, pæanem, aut [2] munionem citarimus. Quod si in gestu, qui multum oratorem adjuvat, et in voce, quæ una maxime eloquentiam vel commendat, vel sustinet, elaborare nobis non licet; ac tantum in utroque assequi possumus, quantum, in hac acie quotidiani muneris, spatii nobis datur: quanto minus est ad juris civilis perdiscendi occupationem descendendum? quod et summatim percipi sine doctrina potest, et hanc habet ab illis rebus dissimilitudinem, quod vox et gestus subito sumi, et aliunde arripi non potest; juris utilitas, ad quamque causam quamvis repente vel a peritis, vel de libris depromi potest. Itaque illi disertissimi homines ministros habent in causis juris peritos, quum ipsi sint [3] peritissimi, et qui, ut abs te paullo ante dictum est, pragmatici vocantur. In quo nostri omnino melius multo, quod clarissimorum hominum auctoritate leges et jura

[1] *P. Manut. et Lamb. corrigunt,* præscribitur. — [2] *Multum variant mss. Schütz conjicit* nomium. *Satis apte.* — [3] *Ernest.* imperitissimi, *e Lamb. conjectura, quam levius probaverat Pearcius.*

se destinent à parler en public, d'étudier la pantomime avec autant de soin que les comédiens. Qu'y a-t-il de plus nécessaire à l'orateur qu'une belle voix? Je ne lui dirai pas cependant de la soigner comme font les Grecs et certains acteurs, qui passent plusieurs années à déclamer assis, et qui, les jours qu'ils doivent monter sur la scène, exercent leur voix pendant qu'ils sont au lit, l'animent, l'élèvent peu à peu, et après la représentation, la font redescendre du ton le plus aigu jusqu'au ton le plus grave, comme pour la recueillir et la faire rentrer en eux-mêmes. Si nous voulions en user ainsi, nos clients seraient condamnés, avant que nous eussions pu saisir le rhythme et la cadence. Si nous n'avons pas le temps de donner beaucoup de soin au geste, qui est d'un si grand secours à l'orateur, ni à la voix qui soutient et relève si bien l'éloquence, si nous ne pouvons y consacrer que le peu d'instants que nous laissent nos occupations journalières, à plus forte raison ne devons-nous pas perdre notre temps à l'étude du droit; car on peut, même sans maître, en prendre une connaissance générale. Il y a d'ailleurs cette différence, qu'on ne peut pas au besoin emprunter la voix et le geste d'un autre; au lieu que, dans quelque cause que ce soit, on peut s'éclairer à l'instant même, en recourant, soit aux livres, soit aux jurisconsultes. Aussi les orateurs grecs, quelque habiles, quelque savants qu'ils soient, ont toujours auprès d'eux des jurisconsultes qui leur prêtent le secours de leurs lumières, et qu'on désigne, comme vous venez de le dire*, sous le nom de *praticiens*. L'usage des Romains est plus sage, sans doute, puisque chez eux l'autorité des hommes les plus illustres semble donner aux lois un caractère plus impo-

* Chap. 45.

tecta esse voluerunt. Sed tamen non fugisset hoc Græcos homines, si ita necesse esse arbitrati essent, oratorem ipsum erudire in jure civili, non ei pragmaticum adjutorem dare.

LX. Nam quod dicis senectutem a solitudine vindicari juris civilis scientia : fortasse etiam pecuniæ magnitudine. Sed nos, non quid nobis utile, verum quid oratori necessarium sit, quærimus. Quanquam, quoniam multa ad oratoris similitudinem ab uno artifice sumimus, solet idem Roscius dicere, se, quo plus sibi ætatis accederet, eo tardiores tibicinis modos, et cantus remissiores esse facturum. Quod si ille, adstrictus certa quadam numerorum moderatione et pedum, tamen aliquid ad requiem senectutis excogitat, quanto facilius nos non laxare modos, sed totos mutare possumus? Neque enim hoc te, Crasse, fallit, quam multa sint, et quam varia genera dicendi, et quod haud sciam, an tu primus ostenderis, qui jamdiu multo dicis remissius et lenius, quam solebas; neque minus hæc tamen tua gravissimi sermonis lenitas, quam illa summa vis et contentio probatur : multique oratores fuerunt, ut illum Scipionem audimus, et Lælium, qui omnia sermone conficerent paullo intentiore, nunquam, ut Ser. Galba, lateribus, aut clamore contenderent. Quod si jam hoc facere non poteris, aut noles : vereris, ne tua domus, talis et viri, et civis, si a litigiosis hominibus non colatur, a ceteris deseratur? Equidem tantum absum ab ista sententia, ut non modo non arbitrer subsidium senectutis, in eorum,

sant encore ; mais si les Grecs eussent pensé que le droit civil était nécessaire à l'orateur, ils auraient bien imaginé de le lui faire apprendre, au lieu de lui adjoindre un praticien.

LX. Selon vous, la connaissance du droit préserve nos dernières années d'un fâcheux abandon : c'est ce qu'on peut dire des richesses. Mais d'abord il ne s'agit pas ici de ce qui nous est utile, mais bien de ce qui est nécessaire à l'orateur. Ensuite, pour rappeler encore l'exemple que j'ai déja cité plusieurs fois, Roscius a coutume de dire qu'à mesure qu'il avance en âge, il aura soin de ralentir le jeu de la flûte [31], et d'adoucir sa déclamation. Si malgré la contrainte du rhythme et de la mesure, il a imaginé cet expédient pour reposer sa vieillesse, combien ne nous est-il pas plus facile d'adoucir aussi notre déclamation, et même de nous en faire une nouvelle ! Vous n'ignorez pas, Crassus, combien il y a de manières différentes de prononcer un discours : je ne sais même si ce n'est pas vous qui le premier nous avez appris ce secret. Depuis quelque temps votre déclamation est plus tranquille et plus douce, et ce ton grave et calme que vous prenez aujourd'hui ne vous attire pas moins d'éloges que la force et la véhémence de votre ancien débit. On a vu plusieurs orateurs, comme Scipion et Lélius, employer toujours un ton modéré et soutenu, sans avoir recours aux éclats de voix, et sans forcer leurs poumons, comme Servius Galba. Mais si vous ne pouvez ou ne voulez pas prendre ce parti, craignez-vous que la maison d'un homme illustre, d'un citoyen recommandable comme vous, ne devienne déserte, parce que les plaideurs ne l'assiégeront plus ? Pour moi, je suis bien loin de penser ainsi, et au lieu de fonder la consolation de ma vieil-

qui consultum veniant, multitudine esse ponendum, sed tanquam portum aliquem, exspectem istam, quam tu times, solitudinem. Subsidium enim bellissimum existimo esse senectuti, otium.

Reliqua vero etiamsi adjuvant, historiam dico, et prudentiam juris publici, et antiquitatis iter, et exemplorum copiam, si quando opus erit, a viro optimo, et istis rebus instructissimo, familiari meo, Longino mutuabor. Neque repugnabo, quo minus (id quod modo hortatus es) omnia legant, omnia audiant, in omni recto studio atque humanitate versentur : sed mehercule non ita multum spatii mihi [1] habere videntur, si modo ea facere et persequi volent, quæ a te, Crasse, præcepta sunt; qui mihi prope etiam nimis duras leges imponere visus es huic ætati, sed tamen ad id, quod cupiunt, adipiscendum prope necessarias. Nam et subitæ ad propositas causas exercitationes, et accuratæ, et meditatæ commentationes, ac stylus ille tuus, quem tu vere dixisti perfectorem dicendi esse ac magistrum, multi sudoris est, et illa orationis suæ cum scriptis alienis comparatio, et de alieno scripto subita, vel laudandi, vel vituperandi, vel comprobandi, vel refellendi causa, disputatio, non mediocris contentionis est, vel ad memoriam, vel ad imitandum.

LXI. Illud vero fuit horribile, quod mehercule vereor, ne majorem vim ad deterrendum habuerit, quam ad cohortandum. Voluisti enim in suo genere

[1] *Sic ed. Waldarfer, quod certe præstat. Habent* videntur *codd. nostri* 7703, 7704. *Vulg.* spatii videtur.

lesse, sur cette foule de clients qui viennent nous consulter, cette solitude qui vous effraie me semble comme un port tranquille où j'aspire; car je trouve que pour les derniers moments de la vie, il n'est pas d'asile plus doux que le repos.

Quant à l'histoire, à la politique, à la connaissance de l'antiquité, aux exemples dont l'orateur doit faire usage, tout cela est utile sans doute; mais si j'en ai besoin, qui m'empêche de recourir aux lumières de mon ami Longinus, dont la complaisance égale l'érudition? Que les jeunes gens lisent et apprennent beaucoup; qu'ils étudient tous les arts, se forment à toutes les belles connaissances, j'y consens; mais il me semble qu'ils auront alors bien peu de temps pour faire tout ce que vous exigez d'eux. Vous leur imposez des lois trop rigoureuses peut-être pour cet âge, mais nécessaires cependant pour atteindre le but qu'ils se proposent. En effet, parler sans préparation sur toutes sortes de sujets, chercher dans le silence de la méditation des pensées justes et profondes, écrire sans cesse, comme vous l'avez recommandé, en disant * que la plume était le meilleur de tous les maîtres, tout cela exige un travail opiniâtre; et pour comparer ses discours avec les écrits des autres, pour savoir tout à coup signaler les beautés ou les défauts d'une harangue, soutenir ou réfuter une opinion, il faut une imagination à la fois souple et forte, une mémoire sûre et bien exercée.

LXI. Mais, ce qui me paraît effrayant, et plus propre à décourager qu'à exciter l'émulation, vous voulez que chaque orateur soit dans son genre un Roscius; vous ajoutez que l'auditeur est moins disposé à approuver ce

* Chap. 33.

unumquemque nostrum quasi quemdam esse Roscium; dixistique, non tam ea, quæ recta essent, probari, quam quæ prava sunt fastidiis adhærescere: quod ego non tam fastidiose in nobis, quam in histrionibus, spectari puto. Itaque nos raucos sæpe attentissime audiri video; tenet enim res ipsa atque causa: at Æsopum, si paullum irrauserit, explodi. A quibus enim nihil præter voluptatem aurium quæritur, in iis offenditur, simul atque imminuitur aliquid de voluptate. In eloquentia autem multa sunt, quæ teneant, quæ si omnia summa non sunt (et pleraque tamen magna sunt), necesse est, ea ipsa quæ sunt, mirabilia videri.

Ergo, ut ad primum [1] illud revertar, sit orator nobis is, qui, ut Crassus descripsit, accommodate ad persuadendum possit dicere. Is autem concludatur in ea, quæ sunt in usu civitatum vulgari ac forensi, remotisque ceteris studiis, quamvis ea [2] sint ampla atque præclara, in hoc uno opere, ut ita dicam, noctes et dies urgeatur; imiteturque illum, cui sine dubio summa vis dicendi conceditur, Atheniensem Demosthenem, in quo tantum studium fuisse, tantusque labor dicitur, ut primum impedimenta naturæ, diligentia industriaque [3] superaret; quumque ita balbus esset, ut ejus ipsius artis, cui studeret, primam litteram non posset dicere, perfecit meditando, ut nemo planius eo locutus putaretur; deinde quum spiritus ejus esset angustior, tantum continenda anima in dicendo est assecutus,

[1] Illuc. — [2] Sunt. — [3] Superarit.

qu'il y a de bon, qu'il n'est rebuté des défauts. Cependant on ne nous juge pas, je crois, avec la même sévérité que les comédiens. Qu'un orateur ait la voix enrouée, on l'écoutera encore avec attention, parce que le sujet qu'il traite suffit pour exciter l'intérêt. Mais que le même accident arrive à Ésopus; aussitôt le mécontentement public éclatera. Lorsque ce que nous entendons ne nous procure pas d'autre plaisir que de charmer notre oreille, tout ce qui peut diminuer ce plaisir nous choque et nous irrite. Mais il y a dans l'eloquence plusieurs choses qui attachent; et si tout n'est point parfait, du moins ce qui est digne d'éloge ne laisse pas d'être apprécié.

Pour en revenir à ce que nous avons dit en commençant cet entretien, donnons, suivant la définition de Crassus, le nom d'orateur à celui qui sait parler de manière à persuader; mais n'étendons pas ses études au-delà du cercle du barreau et des intérêts de ses concitoyens. Qu'il renonce à toutes les autres connaissances, quelque nobles, quelque belles qu'elles puissent être; qu'il se borne à son art, et s'y consacre jour et nuit; qu'il imite le zèle infatigable de l'athénien Démosthène, à qui sans doute personne ne contestera la puissance de la parole. On sait que ce grand homme, à force de travail, parvint à triompher des obstacles de la nature. Né bègue, au point de ne pouvoir prononcer la première lettre de son art*, il s'appliqua tellement à corriger ce défaut, que personne ne parlait plus distinctement que lui. Il avait la respiration courte : à force d'exercice, il apprit à la ménager au point de pouvoir l'élever et l'abaisser deux fois dans la même période, comme ses

* Ῥητορική.

ut una continuatione verborum (id quod ejus scripta declarant) binæ ei contentiones vocis et remissiones continerentur; qui etiam (ut memoriæ proditum est), conjectis in os calculis, summa voce versus multos uno spiritu pronuntiare consuescebat; neque is consistens in loco, sed inambulans, atque adscensu ingrediens arduo. Hisce ego cohortationibus, Crasse, ad studium et ad laborem incitandos juvenes vehementer assentior: cetera, quæ collegisti ex variis et diversis studiis et artibus, tametsi ipse es omnia consecutus, tamen ab oratoris proprio officio atque munere sejuncta esse arbitror.

LXII. Hæc quum Antonius dixisset, sane dubitare visus est Sulpicius, et Cotta, utrius oratio propius ad veritatem videretur accedere. Tum Crassus: Operarium nobis quemdam, Antoni, oratorem facis, atque haud scio, an aliter sentias, et utare tua illa mirifica ad refellendum consuetudine, qua tibi nemo unquam præstitit; cujus quidem ipsius facultatis exercitatio oratorum propria est, sed jam in philosophorum consuetudine versatur, maximeque eorum, qui de omni re proposita in utramque partem solent copiosissime dicere. Verum ego non solum arbitrabar, his præsertim audientibus, a me informari oportere, qualis esse posset is, qui habitaret in subselliis, neque quidquam amplius afferret, quam quod causarum necessitas postularet; sed majus quiddam videbam, quum censebam, oratorem, præsertim in nostra republica, nullius ornamenti expertem esse oportere. Tu autem, quoniam

écrits nous l'apprennent. On dit encore qu'il mettait des cailloux dans sa bouche, et prononçait d'une haleine et à haute voix une longue tirade de vers, non pas en se tenant à la même place, mais en marchant, et gravissant avec effort dans des lieux escarpés. Voilà, Crassus, de quelle manière je pense qu'il faut exhorter les jeunes gens au travail : quant à ces connaissances si variées et si étendues que d'immenses études vous ont fait acquérir, je ne les crois pas nécessaires à l'orateur, et je ne saurais les renfermer dans le domaine de l'éloquence.

LXII. Lorsque Antoine eut cessé de parler, Sulpicius et Cotta ne savaient à laquelle des deux opinions ils devaient donner la préférence. Crassus reprit : Vous faites de l'orateur une espèce de mercenaire, et je ne sais trop, Antoine, si ce que vous venez de dire est votre véritable opinion, ou si vous n'avez pas voulu faire usage du talent que vous avez pour la réfutation, et que personne ne posséda jamais mieux que vous. Cet art est proprement celui de l'orateur; il est aussi employé maintenant par les philosophes, surtout par ceux qui discourent fort au long sur toutes sortes de sujets, et soutiennent également le pour et le contre. Pour moi, j'ai cru qu'en parlant devant de tels auditeurs, je ne devais pas me contenter de tracer le portrait d'un avocat destiné à passer sa vie sur les bancs des tribunaux, et bornant son talent à ce qu'exigent les causes les plus ordinaires. Je me suis fait de l'orateur une idée plus grande, persuadé que, dans notre république surtout, il devait réunir en lui tout ce qui pouvait donner de l'éclat à son éloquence. Comme vous le renfermez

exiguis quibusdam finibus totum oratoris munus circumdedisti, hoc facilius nobis expones ea, quæ abs te de officiis præceptisque oratoris quæsita sunt : sed opinor, secundum hunc diem. Satis enim multa a nobis hodie dicta sunt. Nunc et Scævola, quoniam in Tusculanum ire constituit, paullum requiescet, dum se calor frangat; et nos ipsi, quoniam id temporis est, valitudini demus operam.

Placuit sic omnibus. Tum Scævola : Sane, inquit, vellem non constituissem, in Tusculanum hodie venturum esse, Lælio; libenter audirem Antonium. Et, quum exsurgeret, simul arridens, Neque enim, inquit, tam mihi molestus fuit, quod jus nostrum civile pervellit, quam jucundus, quod se id nescire confessus est.

---

dans un cercle fort étroit, il vous sera plus facile de nous développer ce que vous exigez de lui, et les règles que vous lui prescrivez. Mais nous ferons bien, je pense, de renvoyer à demain la suite de cet entretien : il s'est assez prolongé aujourd'hui. Scévola doit aller à sa campagne; il faut le laisser reposer, en attendant que la chaleur se passe. Voici l'heure d'aller prendre nous-mêmes un repos dont nous avons besoin.

Tout le monde approuva cet avis. Je regrette, dit Scévola, d'avoir promis à Lélius d'être aujourd'hui à ma maison de Tusculum; j'entendrais Antoine avec un grand plaisir [32]. Puis il se leva, et ajouta en souriant : Je ne lui en veux pas tant d'avoir maltraité notre droit civil, que je ne lui sais gré d'être convenu qu'il ne le savait pas.

NOTES

SUR

LE PREMIER LIVRE.

1. — VII. On peut voir, sur ces querelles entre le consul Philippe et le sénat, ce que dit le continuateur de Rollin, dans l'exposé des causes de la guerre Sociale, Livre XXXI. Outre plusieurs autres lois proposées par le tribun Drusus, il voulait rendre au sénat le département des tribunaux, dont jouissait depuis trente-un ans l'ordre des chevaliers, en vertu de la loi Sempronia, et faire revivre la loi portée par Servilius Cépion, l'an 647, qui ordonnait que le droit de juger serait partagé entre les chevaliers et le sénat. *Voyez* aussi le *Brutus*, chap. 47, 50, etc., et les notes du traducteur.

2. — *Ibid.* Les jeux publics faisaient une partie du culte chez les Romains. On les distinguait par le lieu où ils étaient célébrés, ou par la qualité ou le nom du dieu à qui on les avait dédiés. Ainsi il y avait les jeux *circenses* et *scenici*, les jeux apollinaires, céréaux, floraux, etc. Les principaux étaient ceux qu'on appelait *ludi Romani*, ou *magni* (Tite-Live, I, 35). Ils furent institués par Tarquin l'ancien, l'an de Rome 150. Ils se célébraient du 4 au 12 septembre; tous les travaux et les affaires publiques étaient interrompues pendant leur célébration.

3. — *Ibid.* Nous ne parlerons pas des interlocuteurs qui figurent dans ce dialogue et les suivants. Comme il est souvent question d'eux ailleurs, et surtout dans le *Brutus*, nous renvoyons le lecteur aux notes qui accompagnent ces différents ouvrages, et qu'il serait inutile de répéter ici. Crassus et Antoine sont jugés par Cicéron, *Brut.*, c. 43 et suivants; Cotta et Sulpicius, chap. 88, etc Il en est de même des orateurs et des personnages plus ou moins célèbres, cités par Cicéron dans le cours de ce Traité. Nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui ne seraient pas nommés ailleurs.

4. — VIII. Sur la dignité du talent de l'orateur, sur les avantages et l'utilité de l'éloquence, on peut lire, outre le beau morceau de Quintilien, Livre II, chap. 16, les chap. 5, 6 et 7 du brillant dialogue *sur les Orateurs*, attribué à Tacite.

5. — IX. *Voyez* dans le même dialogue *de Oratoribus*, chap. 40, un morceau à peu près semblable, où l'un des interlocuteurs reproche à l'éloquence d'être née de la licence et du désordre : « Alumna licentiæ, quam stulti libertatem vocabant, comes seditionum, effrenati populi incitamentum, sine obsequio, sine servitute, contumax, temeraria, arrogans, quæ in bene constitutis civitatibus non oritur, etc. »

6. — *Ibid.* On peut voir, sur le nombre et la division des tribus, Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Varron, Pline l'ancien, et les dissertations de Boindin sur les tribus romaines, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

7. — XI. La plupart des éditions ont ici *Carneades.* Voyez sur cette erreur les notes de Pearce, et celles qui accompagnent l'édition in-4° de l'abbé d'Olivet, tome I, pages 139 et suivantes; seulement nous croyons qu'Ernesti et Wetzel (Encyclopädie der lateinischen classiker, *de Oratore*, Brunswick, 1795) ont eu tort de rétablir aussi *Charmadam* dans cette phrase, *ipsum illum Carneadem diligentius audierat.* Pearce et d'Olivet ne s'y étaient pas trompés.

8. — XII. Fénélon (*Dialogue sur l'éloquence*) se fait une idée plus haute encore de l'éloquence que les anciens. Il ne la considère que comme *l'art de persuader la vérité.* Il ne s'occupe que de la pensée, et proscrit tous les vains ornements; il ne veut que des *beautés simples, faciles et naturelles*; il est surtout ennemi *de cette éloquence qui ne va qu'à plaire.* « D'ordinaire, dit-il, un déclamateur fleuri ne veut que des phrases brillantes et des tours ingénieux; ce qui lui manque le plus, est le fond des choses; il sait parler avec grâce, sans savoir ce qu'il faut dire; il énerve les plus grandes vérités par un tour vain et trop orné. Au contraire, le véritable orateur n'orne son discours que de vérités lumineuses, que de sentiments nobles, que d'expressions fortes et proportionnées à ce qu'il tâche d'inspirer; il pense, il sent, et la parole suit. Il ne faut pas, dit-il encore, faire à l'éloquence le tort de penser qu'elle n'est qu'un art frivole, dont un déclamateur se sert pour imposer à la faible imagination de la multitude, et pour trafiquer de la parole : c'est un art très sérieux, qui est destiné à instruire, à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à soutenir les lois, à diriger les délibérations publiques, à rendre les hommes bons et heureux. Plus un déclamateur ferait d'efforts pour m'éblouir par les prestiges de son discours, plus je me révolterais contre sa vanité; son empressement pour faire admirer son esprit me paraîtrait le rendre indigne de toute admiration. L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. Rien

n'est plus méprisable qu'un parleur de métier, qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes. » Montaigne exprime avec la piquante naïveté de son vieux langage des idées conformes à celles de Fénélon : « C'est aux paroles à servir et à suyvre, et que le Gascon y arrive, si le François n'y peult aller. Je veulx que les choses surmontent, et qu'elles remplissent de façon l'imagination de celuy qui escoute, qu'il n'aye aulcune souvenance des mots. Le parler que j'aime, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un parler succulent et nerveux, court et serré; non tant délicat et peigné, comme vehement et brusque.... l'éloquence faict injure aux choses, qui nous detourne à soi. »

9. — XIII. On croit que ce Marcellus est le père de celui pour qui Cicéron composa quelques années après la fameuse harangue où il remercie César d'avoir permis à ce sénateur de revenir de l'exil.

10. — XVI. « Cicéron, dit Racine le fils, ne parle ainsi, que pour relever un auteur qu'il avait traduit. » Cet éloge a cependant été répété depuis par Quintilien (X, 1), qui y met, il est vrai, quelques restrictions. Les poëmes d'Aratus étaient en grande faveur à Rome. Ovide (*Amor.*, I, 15,) leur promet une durée égale à celle des grands objets qu'ils célèbrent :

Cum sole et luna semper Aratus erit.

Virgile et Manilius en ont emprunté d'heureux détails; ils ont été traduits successivement par Cicéron, Germanicus, Aviénus, peut-être aussi par Stace. Aratus naquit vers la cent vingt-cinquième olympiade; il était de Soles en Cilicie; contemporain de Théocrite qui le cite honorablement dans sa sixième idylle, il mérita la protection de Ptolémée Philadelphe, et vécut dans la constante amitié d'Antigone Gonatas, fils de Démétrius Poliorcètes. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets; mais il n'est connu aujourd'hui que par son poëme des *Phénomènes*, titre sous lequel on a coutume de réunir deux productions tout-à-fait distinctes. Il se recommande par la pureté et l'élégance de son style, plus que par le mérite de l'invention et de la disposition; car il s'est contenté de mettre en vers les connaissances astronomiques de son temps, probablement comme il les avait trouvées dans les écrits d'Eudoxe, et de quelques autres. Aussi son ouvrage est-il moins précieux pour les littérateurs que pour les savants, auxquels il offre des renseignements utiles sur l'état de l'astronomie à cette époque. On peut consulter la notice de Bühle sur Aratus, dans son édition de ce poète, et l'article de M. Delambre, dans la *Biographie universelle.*

11. — XVI. Nicandre, grammairien, poète et médecin, vivait vers la cent soixantième olympiade, l'an 140 avant J. C., du temps d'Attale, surnommé Galatonicès, roi de Pergame. Il était de Claros, petite ville d'Ionie, dans le voisinage de Colophon, et son père se nommait Damnée. Il nous reste de lui deux poëmes intitulés l'un Θηριακὰ, l'autre Ἀλεξιφάρμακα. Il en avait composé plusieurs autres, parmi lesquels on distinguait des *Géorgiques*, dont parle Athénée en plusieurs endroits, et auxquelles se rapporte ce passage de Cicéron. Il avait écrit aussi l'histoire de l'Étolie, où il avait habité long-temps, ce qui a fait croire à quelques critiques qu'il était Étolien; l'histoire de Colophon, celle de la Béotie et quelques autres. Athénée, Macrobe, Étienne de Byzance, le scholiaste des *Thériaques* et Suidas, parlent de ces divers ouvrages. Une phrase de Quintilien (*quid? Nicandrum frustra secuti Macer atque Virgilius?* X, 1) nous apprend que Virgile n'avait pas dédaigné de l'imiter, et ne l'avait pas fait sans fruit.

12. — XX. Sur ces deux rhéteurs, ainsi que sur les rhéteurs et sophistes grecs qui les suivirent, sur l'abus et les subtilités de la rhétorique, sur les règles du langage et les progrès de l'éloquence chez les Grecs, etc. on lira avec beaucoup d'intérêt et de fruit le chapitre cinquante-huitième du *Voyage d'Anacharsis*. On peut voir aussi sur Corax et Tisias, les notes du *Traité de l'Invention*, tome III, page 342.

13. — XXI. « Ne pourrait-on pas croire que Cicéron prophétise ici par la bouche d'Antoine, et prophétise sur lui-même? Ce qui est certain, c'est que tous les traits qu'il a rassemblés jusqu'ici paraissent lui convenir, et ne convenir qu'à lui seul. Il était non seulement le plus éloquent, mais le plus savant des Romains, et il a fait dire à Antoine, il n'y a qu'un moment, que rien n'est plus propre à nourrir et à fortifier le talent de l'orateur, que la multitude des connaissances. Quoique alors celles que l'on pouvait acquérir fussent plus bornées qu'aujourd'hui, cependant il n'a pas voulu dire, et lui-même en convient, que l'orateur devait tout savoir; mais il a soutenu qu'il était de l'essence du talent oratoire, de pouvoir orner tous les sujets, autant qu'ils en sont susceptibles, et c'est précisément ce qu'il avait fait; car il avait écrit, et toujours avec agrément et abondance, sur toutes les matières générales de philosophie, de politique et de littérature. Il n'était nullement étranger à l'histoire, puisqu'il avait fait celle de son consulat; ni à la poésie, puisqu'il avait composé un poëme à l'honneur de Marius. Ainsi, grâce à l'amour du travail, qui était en lui au même degré que le talent, il était précisément l'homme qu'il demande, celui qui ne

se contente pas d'être exercé aux luttes du barreau, et aux délibérations publiques, mais qui peut écrire éloquemment sur tous les objets qu'il voudra traiter. » La Harpe, *Cours de Littérature*, tome II.

14. — XXII. *Cretio*, selon le jurisconsulte Ulpien, (tit. 22, *qui hered. instit. possint*) signifie l'espace de temps accordé à un héritier pour se déterminer à accepter ou à refuser un héritage dont on le mettait provisoirement en possession en ces termes : *Titius heres esto, cernitoque in diebus centum proximis, quibus scieris poterisque ; nisi ita creveris, exheres esto.* Voyez aussi Cujas, *Observat.*, VII, 18 ; IX, 29, l'*Index* d'Ernesti.

15. — *Ibid.* Staséas était de Naples. Cicéron en parle avec plus de détail, *de Finibus*, V, 3, 25.

16. — XXV. Horace a dit à ce sujet, *Art poétique*, vers 407 :

Natura fieret laudabile carmen, an arte,
Quæsitum est. Ego nec studium sine divite vena,
Nec rude quid prosit video ingenium. Alterius sic
Altera poscit opem res, et conjurat amice.

Quintilien traite la même question dans ses *Institutions*, Livre II, chap. 19. Nous remarquerons ici qu'il n'est pas un seul point important, dans les dialogues *de l'Orateur*, qui ne se trouve reproduit et développé dans Quintilien. Son ouvrage, sous un certain rapport, peut être considéré comme un commentaire et une éloquente paraphrase de celui de Cicéron. Les rapprochements qui se présentent à chaque instant entre les deux auteurs seraient toujours curieux et instructifs ; mais par la raison qu'ils sont continuels, il nous semble superflu de les indiquer. Il suffit de prévenir une fois pour toutes le lecteur, qui pourra les faire lui-même.

La Harpe a donné du même ouvrage, dans le tome II de son *Cours de littérature*, une analyse qu'on pourra consulter.

Marmontel montre aussi pour ce Traité la plus grande admiration ; il l'appelle son oracle ; il le cite à chaque instant, et *regrette de ne pas pouvoir le répandre tout entier dans ses articles sur l'éloquence.* Il en tire toutes ses théories sur l'art de la parole ; il en reproduit tellement toutes les idées, qu'il semble le savoir par cœur. *Voyez* dans ses *Éléments de Littérature*, tous les articles qui ont rapport à l'art oratoire.

17. — *Ibid.* C. Célius Caldus, et Q. Varius Hybrida, sont jugés par Cicéron dans le *Brutus*, l'un au chap. 45, et l'autre aux chap. 62, 89.

18. — XXXIII. Rien de plus juste ni de plus ingénieux que cette comparaison ; rien de plus harmonieux ni de plus élégant que ce style,

Cicéron, dans une lettre à Atticus (XIII, 21), fait une remarque intéressante sur le mot *inhibuerunt* : « Inhibere illud tuum, quod valde mihi arriserat, vehementer displicet. Est enim verbum totum nauticum. Quanquam id quidem sciebam : sed arbitrabar sustineri remos, quum inhibere essent remiges jussi. Id non esse ejusmodi, didici heri, quum ad villam nostram navis appelleretur. Non enim sustinent, sed alio modo remigant. Id ab ἐποχῇ remotissimum est.... Inhibitio autem remigum motum habet, et vehementiorem quidem, remigationis navem convertentis ad puppim. » Pearce, d'après ce texte, voulait lire ici, *quum remiges sustinuerunt*. Mais ce texte même prouve que Cicéron, à l'époque où il écrivit les dialogues *de l'Orateur*, n'avait pas encore fait cette observation; ils sont de l'an 698, et la lettre à Atticus est de l'an 708. Le savant Anglais supposait peut-être que Cicéron changea depuis quelque chose à cet endroit; nous avons déjà vu d'autres exemples de ces corrections faites par l'auteur lui-même.

19. — XXXIV. Sur C. Carbon, qui avait été tribun du peuple en 622, et consul en 633, voyez *Brutus*, chap. 27, et la note 54 du traducteur.

20. — *Ibid.* Cicéron parle plus au long de la mémoire artificielle à la fin du second Livre; mais les détails les plus singuliers qu'il nous ait transmis sur cette méthode, se trouvent dans neuf chapitres du troisième Livre de la *Rhétorique à Herennius*, chap. 16 et suivants, tome II, page 160. Il paraît que les Grecs, inventeurs de cet art, ne conservèrent point les nombreux ouvrages où leurs ancêtres en avaient développé les règles (*ad Herenn.*, III, 23); car Angelo Mai a publié dernièrement une assez mauvaise traduction grecque de ces neuf chapitres entiers, d'après un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne. C'est là sans doute l'origine d'un prétendu traité de Cicéron, *de Memoria artificiali*, dont quelques savants ont parlé.

21. — XXXVI. Les Romains punissaient un tuteur qui avait mal administré les biens de son pupille; mais si le défenseur du pupille demandait une réparation et une amende plus forte que ne le voulait la loi, on le déboutait de sa demande, et le tuteur était déchargé de l'accusation.

22. — XXXVII. Suivant les lois romaines, un créancier qui demandait au mois de juillet ce qui n'était dû qu'au mois d'août, était condamné à une amende considérable, aux frais de la procédure, et il ne pouvait plus se servir des priviléges accordés aux créanciers; cette loi se trouve encore dans les Pandectes, Lib. XLIV, *de Exceptionibus*.

23. — XL. Ce traité de Mancinus, et les événements qui en furent la suite, se rapportent à l'an de Rome 615 et 616. On trouvera les détails de cette affaire dans le tome VIII de l'histoire de Rollin.

24. — XLVI. Les ambassadeurs romains et les Féciaux portaient une baguette dorée, entrelacée de deux serpents; elle rendait leur personne sacrée, et elle inspirait la vénération et la crainte.

25. — XLIX. Les anciens n'attachaient pas la même signification que nous au mot *grammairien*. Ils ne désignaient pas seulement sous ce nom celui qui s'occupe des principes élémentaires des langues; le titre de grammairien avait chez eux un sens beaucoup plus étendu. C'était l'homme qui s'adonne à l'étude de la littérature et des sciences, soit pour les enseigner, soit pour orner son esprit. C'était ce que nous entendons par *homme de lettres, critique, érudit, philologue, etc.*

26. — LII. La loi Sempronia, portée par Caïus Gracchus, en 630, avait enlevé les jugements aux sénateurs pour les donner aux chevaliers. Servilius Cépion (dont il sera parlé dans le second Livre) fit passer, pendant son consulat, en 647, une loi qui ordonnait que le droit de juger serait partagé entre l'ordre équestre et celui des patriciens. Les plus célèbres orateurs montèrent à la tribune, et le passage qu'on vient de citer est tiré du discours que prononça Crassus en faveur du sénat. Cette loi n'eut pas d'exécution, ou ne fut pas longtemps en vigueur, puisque, l'an 662, la même proposition fut faite par le tribun Drusus. Voyez *Brutus*, c. 34, note 71.

27. — LIII. *Voyez* sur l'affaire de Rutilius, *Brut.*, chap. 30, note 61.

28. — LVII. Cicéron expose ici ce qu'il fit lui-même en plaidant pour Cécina. *Voyez* le chap. 18 et suiv., tome VIII, page 466. Il y rappelle ce plaidoyer de Crassus, prononcé, dit-il, *paullo ante, quam nos in forum venimus.*

29. — *Ibid.* Il était question d'un père qui, ayant reçu une fausse nouvelle de la mort de son fils, qui était à l'armée, institua héritier un de ses collatéraux. *Voyez* plus haut, chap. 38.

30. — LVIII. Il paraît qu'il y a eu au moins deux écrivains Carthaginois du nom de Magon : l'un grand voyageur, qui, selon Athénée, fit trois fois le tour du globe. Il appartenait à l'illustre famille Barcée, et commanda les troupes carthaginoises. L'autre auteur du même nom, dit Poinsinet de Sivry, traducteur de Pline, écrivit sur les maladies des chevaux. Ce second Magon, ou peut-être un troisième, a écrit vingt-huit Livres sur l'agriculture. Varron, Pline et Columelle le citent souvent et s'appuient de son autorité. Son ouvrage fut, dit-on, préservé des flammes, et envoyé à Rome par

Scipion Émilien, après la prise de Carthage. Le sénat le fit traduire de la langue punique en latin, par Décimus Silanus. Il paraît que les Romains en faisaient grand cas, et qu'il était souvent consulté, quoique Caton eût déjà écrit sur les mêmes matières. Il fut aussi traduit en grec par Dionysius Cassius, surnommé d'Utique, et non pas par Caton d'Utique. Servius dit que Virgile, dans ses *Géorgiques*, a souvent puisé dans l'ouvrage de Magon.

31. — LX. De quelle manière la flûte accompagnait-elle la voix des acteurs sur les théâtres anciens, et jusqu'à quel point le chant et la musique se joignaient-ils à la déclamation théâtrale; c'est une question qui n'a jamais été bien éclaircie, et qu'il est peut-être impossible de résoudre, comme toutes celles qui ont rapport à la musique des anciens. Le passage de l'*Art poétique* d'Horace, *Tibia non ut nunc*, etc. (v. 202), n'explique pas la difficulté. On peut voir ce que dit à ce sujet Marmontel (*Éléments de littérature*, article, DÉCLAMATION THÉATRALE). Il cite l'opinion de l'abbé Dubos et celle de l'abbé Vatry. On consultera avec plus de fruit le chapitre soixante-dixième du *Voyage d'Anarcharsis*, et les notes qui y sont jointes.

32. — LXI. Cicéron, dans ses Lettres à Atticus (IV, 16), nous apprend pour quels motifs il n'a pas fait assister Scévola à l'entretien suivant.

DE ORATORE

LIBER SECUNDUS.

I. Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoria tenes, opinio fuit, L. Crassum non plus attigisse doctrinæ, quam quantum prima illa puerili institutione potuisset; M. autem Antonium omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse : erantque multi, qui, quanquam [1] non ita [2] sese rem habere arbitrarentur, tamen, quo facilius nos incensos studio dicendi a doctrina deterrerent, libenter id, quod dixi, de illis oratoribus prædicarent, ut, si homines non eruditi summam essent prudentiam atque incredibilem eloquentiam consecuti, inanis omnis noster esse labor, et stultum in nobis erudiendis, patris nostri, optimi ac prudentissimi viri, studium videretur. Quos tum, ut pueri, refutare domesticis testibus, patre, et C. Aculeone, propinquo nostro, et L. Cicerone, patruo, solebamus, quod de Crasso pater, et Aculeo (quocum erat nostra matertera), quem Crassus dilexit ex omnibus plurimum, et patruus, qui cum Antonio in Ciliciam profectus una decesserat, multa nobis de ejus studio doctrinaque sæpe narravit : quumque nos cum consobrinis nostris, Aculeonis filiis, et ea disceremus,

[1] *Aberat* non; *addidit Ernest. ex edd. pr. et ms. Erlang. Habet quoque noster* 7703, *sed ante* arbitrarentur. — [2] *Sic ed. pr. Multi codd.* se.

DE L'ORATEUR,

LIVRE SECOND.

I. Dans notre jeunesse, mon cher Quintus, c'était, si vous vous en souvenez, une opinion généralement répandue que L. Crassus n'avait d'autre instruction que celle que peut donner l'éducation du premier âge, et que M. Antoine n'en avait aucune. Beaucoup de personnes même, qui ne partageaient pas cette idée, se plaisaient à nous tenir le même langage, espérant par là modérer l'ardeur de notre zèle pour l'étude : on voulait nous faire entendre que si ces deux grands orateurs étaient parvenus, presque sans avoir rien appris, au plus haut degré de sagesse et d'éloquence, nous nous donnions une peine inutile, et que notre père, cet homme si sage et si bon, prenait, pour nous faire instruire, des soins bien superflus. Comme des enfants que nous étions, nous combattions cette opinion par des témoignages domestiques; nous citions notre père, C. Aculéon *, notre allié, et L. Cicéron, notre oncle. En effet, Aculéon, qui avait épousé notre tante maternelle, et pour qui Crassus eut toujours une affection particulière, et L. Cicéron, qui mourut en Cilicie, où il était allé avec Antoine, nous parlaient souvent, ainsi que notre père, des études et des connaissances de Crassus; et comme on nous enseignait, aux fils d'Aculéon, nos cousins, et à nous, des choses qui étaient du goût de Crassus, et qu'il était lié

* *Voy.* plus bas, chap. 65; *Brutus*, chap. 76, et la note 145 du traducteur, tome V, p. 298.

quæ Crasso placerent, et ab his doctoribus, quibus ille uteretur, erudiremur, etiam illud sæpe intelleximus ([1] quum essemus ejusmodi, quod vel pueri sentire poteramus), illum et græce sic loqui, nullam ut nosse aliam linguam videretur, et doctoribus nostris ea ponere in percunctando, eaque ipsum omni in sermone tractare, ut nihil esse ei novum, nihil inauditum videretur. De Antonio vero, quanquam sæpe ex humanissimo homine, patruo nostro, acceperamus, quemadmodum ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedisset: tamen ipse adolescentulus, quantum illius ineuntis ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpe quæsivi. Non erit profecto tibi, quod scribo, hoc novum (nam jam tum ex me audiebas), mihi illum ex multis, variisque sermonibus, nullius rei, quæ quidem esset in his artibus, de quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum, ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse, quam illa despicere, et nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre; Antonius autem probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omnino didicisse nunquam putaretur; atque ita se uterque graviorem fore, si alter contemnere, alter ne nosse quidem Græcos videretur.

Quorum consilium quale fuerit, nihil sane ad hoc tempus. Illud autem est hujus institutæ scriptionis

[1] *Al. emendant*, quum essemus ejus domi; *al. rectius, ut Ernest.*, quum esset ejusmodi.

avec nos maîtres, nous avons pu reconnaître (car notre grande jeunesse ne nous empêchait pas de l'apprécier) qu'il parlait le grec comme s'il n'eût pas connu d'autre langue; nous avons pu voir aussi, par les questions qu'il leur proposait, ou qu'il discutait lui-même dans ses entretiens, qu'aucun sujet ne lui était étranger. Pour ce qui est d'Antoine, nous avons souvent entendu dire à notre oncle, homme fort éclairé, qu'il aimait beaucoup à entendre les savants les plus distingués d'Athènes et de Rhodes; et moi-même, dans mes premières années, autant que la timidité de mon âge me le permettait, j'ai souvent eu recours à ses lumières. Vous ne serez pas surpris, mon frère, de ce que j'avance aujourd'hui; car dès ce temps-là je vous disais, après l'avoir entendu parler sur diverses matières, qu'il me semblait profondément instruit dans tous les arts dont je pouvais porter quelque jugement. Mais l'un et l'autre s'étaient fait un système. Crassus cherchait à faire dire de lui, non pas qu'il était dénué d'instruction, mais qu'il la dédaignait; en même temps il voulait élever en tout les Romains au-dessus des Grecs. Antoine pensait que ses discours produiraient plus d'impression sur le peuple, s'il faisait croire que l'art était entièrement étranger à son éloquence. Ils espéraient tous deux avoir plus d'autorité, en faisant profession, l'un de mépriser les Grecs, l'autre de ne pas même les connaître.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner leur intention; mais ce qui nous importe en ce moment, ce qui fait le but de cet ouvrage, c'est de montrer que jamais personne n'excella dans l'éloquence, sans en avoir étudié

ac temporis, neminem eloquentia, non modo sine dicendi doctrina, sed ne sine omni quidem sapientia, florere unquam et præstare potuisse.

II. Etenim ceteræ fere artes se ipsæ per se tuentur singulæ; bene dicere autem, quod est scienter, et perite, et ornate dicere, non habet definitam aliquam regionem, cujus terminis septa teneatur. Omnia, quæcumque in hominum disceptationem cadere possunt, bene sunt ei dicenda, qui hoc se posse profitetur, aut eloquentiæ nomen relinquendum est. Quare equidem et in nostra civitate, et in ipsa Græcia, quæ semper hæc summa duxit, multos et ingeniis, et magna laude dicendi sine summa rerum omnium scientia fuisse fateor; talem vero exsistere eloquentiam, qualis fuerit in Crasso et Antonio, non cognitis rebus omnibus, quæ [1] ad tantam prudentiam pertinerent, tantamque dicendi copiam, quanta in illis [2] fuit, non potuisse confirmo. Quo etiam feci libentius, ut eum sermonem, quem illi quondam inter se de his rebus habuissent, mandarem litteris : vel ut illa opinio, quæ semper fuisset, tolleretur, alterum non doctissimum, alterum plane indoctum fuisse; vel ut ea, quæ existimarem a summis oratoribus de eloquentia divinitus esse dicta, custodirem litteris, si ullo modo assequi complectique potuissem; vel mehercule etiam, ut laudem eorum, jam prope senescentem, quantum ego possem, ab oblivione hominum atque a silentio vindicarem. Nam si ex scriptis cognosci ipsi suis

[1] In. — [2] *Ernest.* fuerit.

les règles, et même sans avoir orné son esprit de connaissances presque universelles.

II. Les autres arts se suffisent, pour ainsi dire, et se soutiennent par eux-mêmes; l'art de bien dire, qui comprend à la fois et la science, et l'habileté, et l'élégance, n'a pas de bornes fixes dans lesquelles on puisse le circonscrire. Celui qui ambitionne le titre d'orateur doit pouvoir discourir avec succès sur tout ce qui peut faire la matière d'une discussion, ou renoncer à la gloire de l'éloquence. J'avoue qu'à Rome et dans la Grèce, où ce talent fut toujours en honneur, plusieurs orateurs se sont fait un grand nom, sans avoir des lumières si étendues; mais je répète qu'à moins de posséder toutes les connaissances nécessaires à la perfection d'un art si riche et si difficile, on n'a jamais pu devenir aussi éloquent que l'étaient Crassus et Antoine *. En me déterminant à écrire l'entretien qu'ils eurent autrefois sur cette matière, j'ai voulu détruire l'opinion qui s'était répandue que le premier avait peu de connaissances, et que le second était tout-à-fait ignorant; transmettre à la postérité les choses admirables qu'ils dirent sur l'éloquence, si toutefois je suis capable de les bien rendre; enfin, defendre, autant qu'il était en moi, d'un injurieux oubli le souvenir de leur gloire, qui semble s'effacer de la mémoire des hommes. Si l'on pouvait les connaître d'après leurs propres ouvrages, je me serais

* Partout dans cet ouvrage Cicéron parle de ces deux orateurs avec admiration; mais dans le *Brutus*, chap. 86, il nous apprend quelle restriction il faut mettre aux éloges qu'il leur donne; il fait ainsi parler Atticus : « J'approuve tout ce que vous avez dit à leur louange, sans croire toutefois que le discours en faveur de la loi Servilia ait été votre modèle.... C'est une pure ironie : je ne vous dirai pas pourquoi je pense ainsi; vous croiriez peut-être que je veux vous flatter. »

potuissent, minus hoc fortasse mihi esse putassem laborandum : sed quum alter non multum (quod quidem exstaret), et id ipsum adolescens, alter nihil admodum scripti reliquisset; deberi hoc a me tantis hominum ingeniis putavi, ut, quum etiam nunc vivam illorum memoriam teneremus, hanc immortalem redderem, si possem. Quod hoc etiam spe aggredior majore ad probandum, quia non de Ser. Galbæ, aut C. Carbonis eloquentia scribo aliquid, in quo liceat mihi fingere, si quid velim, nullius memoria jam refellente : sed edo hæc iis cognoscenda, qui eos ipsos, de quibus loquor, sæpe audierunt; ut duos summos viros, iis, qui neutrum illorum viderint, eorum, quibus ambo illi oratores cogniti sint, vivorum et præsentium, memoria teste, commendemus.

III. Nec vero te, carissime frater atque optime, rhetoricis nunc quibusdam libris, quos tu agrestes putas, insequor ut erudiam : quid enim tua potest oratione aut subtilius, aut ornatius esse? [1] Sed quoniam, sive judicio, ut [2] soles dicere, sive, ut ille pater eloquentiæ de se Isocrates scripsit ipse, pudore a dicendo et timiditate ingenua quadam refugisti, sive, ut ipse jocari soles, unum putasti satis esse non modo in una familia rhetorem, sed pæne in tota civitate : non tamen arbitror tibi hos libros in eo fore genere, quod merito, propter eorum, qui de dicendi ratione disputarunt, jejunitatem bona-

[1 2] *Ernest., sine libris, ut fatetur,* quanquam. *Male. Mox idem, pro* ut soles, *iterum ex ingenio,* ut soleo. *Iterum male, Utrumque Schütz admisit.*

peut-être dispensé d'entreprendre ce travail; mais il ne nous reste de l'un que quelques écrits de sa jeunesse, et nous n'avons absolument rien de l'autre. J'ai cru devoir à ces deux grands hommes de conserver le dépôt de leur gloire tandis qu'elle subsiste encore, et de la rendre, si je puis, immortelle. J'espère obtenir toute confiance; car je ne parle pas de l'éloquence d'un Serv. Galba ou d'un Caïus Carbon, dont je pourrais dire tout ce que je voudrais sans craindre que les souvenirs de leurs contemporains démentissent mes discours : un grand nombre de ceux qui liront cet écrit ont souvent entendu ces deux grands orateurs; et leur témoignage sera pour moi comme une autorité vivante et animée, qui m'aidera à convaincre ceux qui n'ont pu les connaître.

III. Ne croyez pas, mon cher Quintus, que je vienne vous poursuivre avec un de ces traités de rhétorique qui vous semblent barbares, et dont vous n'avez pas besoin. Rien, en effet, n'est plus délicat ni plus élégant que votre diction. Mais soit par raison, comme votre modestie aime à le dire, soit par cette timidité naturelle que le père de l'éloquence, Isocrate, éprouvait lui-même de son propre aveu, soit, enfin, comme vous le dites quelquefois en badinant, que ce soit assez d'un orateur dans une famille, et même dans une cité, vous avez toujours évité de parler en public. Je ne crains cependant pas que vous rangiez l'écrit que je vous adresse dans la classe de ces ouvrages de rhétorique, justement décriés pour leur sécheresse et leur insipidité. Il me semble que, dans cet entretien de Crassus et d'Antoine, rien n'a été omis de tout ce qu'on peut acquérir par un profond

rum artium, possit illudi. Nihil enim mihi quidem videtur in Crassi et Antonii sermone esse præteritum, quod quisquam summis ingeniis, acerrimis studiis, optima doctrina, maximo usu cognosci ac percipi potuisse arbitraretur : quod tu facillime poteris judicare, qui prudentiam rationemque dicendi per te ipsum, usum autem per nos percipere voluisti. Sed, quo citius hoc, quod suscepimus, non mediocre munus conficere possimus, omissa nostra adhortatione, ad eorum, quos proposuimus, sermonem disputationemque veniamus.

Postero igitur die, quam illa erant acta, hora fere secunda, quum etiam tum in lecto Crassus esset, et apud eum Sulpicius sederet, Antonius autem inambularet cum Cotta in porticu, repente eo Q. Catulus senex cum C. Julio fratre venit. Quod ubi audivit, commotus Crassus surrexit, omnesque admirati, majorem aliquam esse causam eorum adventus suspicati sunt. Qui quum inter se, ut ipsorum usus ferebat, amicissime consalutassent : — Quid vos tandem? Crassus, num quidnam, inquit, novi? — Nihil sane, inquit Catulus ; etenim vides esse ludos : sed (vel tu nos ineptos licet, inquit, vel molestos putes) quum ad me in Tusculanum [inquit] heri vesperi venisset Cæsar de Tusculano suo, dixit mihi, a se Scævolam hinc euntem esse conventum, ex quo mira quædam se audisse dicebat; te, quem ego, toties omni ratione tentans, ad disputandum elicere non potuissem, permulta de eloquentia cum Antonio disseruisse, et tanquam in schola, prope ad Græ-

génie, un travail opiniâtre, une solide instruction et un long usage. Vous en jugerez facilement, mon frère, vous qui avez voulu apprendre par vous-même la théorie et les principes de l'éloquence, et qui vous en rapportez à mon expérience pour ce qui regarde la pratique. Je ne prolongerai pas davantage cet avant-propos; et afin d'achever plus tôt la tâche difficile que je me suis imposée, je vais laisser parler mes interlocuteurs.

Le lendemain de leur première conversation, vers la seconde heure du jour, lorsque Crassus était encore au lit, Sulpicius assis à son chevet, et qu'Antoine se promenait avec Cotta sous le portique, on vit arriver le vieux Q. Catulus et C. Julius, son frère [1]. Dès que Crassus en fut instruit, il se leva. Tout le monde était surpris; on s'attendait à des nouvelles importantes. Après quelques compliments affectueux, ordinaires entre amis: Qui peut, dit Crassus, vous amener si matin? Y a-t-il quelque chose de nouveau? — Rien, répondit Catulus. Vous savez qu'on célèbre les jeux publics : appelez-nous importuns, ou comme il vous plaira; mais César, étant venu me voir hier soir à ma maison de Tusculum *, me dit qu'il avait rencontré Scévola qui sortait d'ici, et qui lui avait raconté des merveilles d'un entretien où, à l'exemple des Grecs, vous aviez discuté avec Antoine sur l'éloquence. Je regrettais d'autant plus de n'y avoir point assisté, que je vous ai souvent sollicité en vain de traiter devant moi ce sujet. Mon frère, ayant appris de

* On voit par cet ouvrage que Crassus, Scévola, Pison, Catulus, César, avaient des maisons de campagne à Tusculum.

corum consuetudinem, disputasse. [1] Ita me frater exoravit, ne ipsum quidem a studio audiendi nimis abhorrentem, sed mehercule [2] verentem, ne molesti vobis interveniremus, ut huc secum venirem. Scævolam enim ita dicere aiebat, bonam partem sermonis in hunc diem esse dilatam. Hoc si tu cupidius factum existimas, Cæsari attribues; si familiarius, utrique nostrum : nos quidem, nisi forte molesti intervenimus, venisse delectat.

IV. — Tum Crassus, Equidem, quæcumque causa vos huc attulisset, lætarer, quum apud me viderem homines mihi carissimos et amicissimos; sed tamen, vere dicam, quævis mallem fuisset, quam ista, quam dicis. Ego enim (ut, quemadmodum sentio, loquar) nunquam mihi minus, quam hesterno die, placui (magis adeo id facilitate, quam alia ulla culpa mea contigit); qui dum obsequor adolescentibus, me senem esse sum oblitus, fecique id, quod ne adolescens quidem feceram, ut iis de rebus, quæ doctrina aliqua continerentur, disputarem. Sed hoc tamen cecidit mihi peropportune, quod, transactis jam meis partibus, ad Antonium audiendum venistis. — Tum Cæsar, Equidem, inquit, Crasse, ita sum cupidus te in illa longiore ac perpetua disputatione audiendi, ut, si id mihi minus contingat, vel hoc sim quotidiano tuo sermone contentus. Itaque experiar equidem illud, ut ne Sulpicius, fami-

[1] *Olim*, Ita me frater exoravit me ipsum, non quidem. *Ernest.*, Itaque frater exoravit me, ipsum quidem.... non nimis abhorrentem. *Sequimur nos mss.* — [2] Verentem tamen.

Scévola que la suite de cet entretien a été remise à aujourd'hui, m'a conjuré de venir avec lui : je désirais beaucoup de vous entendre, mais je craignais de vous importuner. Si vous trouvez dans notre démarche trop de curiosité, prenez-vous-en à César ; si vous n'y voyez qu'une preuve d'amitié, tenez-nous-en compte à tous deux. Quant à nous, pour peu que notre présence ne vous déplaise pas, nous serons charmés d'être venus.

IV. — Quel que soit, dit Crassus, le motif qui vous amène, c'est toujours un bonheur pour moi de recevoir des amis que je chéris; mais, à dire vrai, j'aimerais mieux qu'en venant ici vous eussiez eu toute autre raison. Jamais, je vous l'avouerai, je ne fus plus mécontent de moi qu'hier : je me suis laissé aller à un excès de faiblesse; voilà le grand tort que j'ai à me reprocher *. En cédant aux vœux de ces jeunes gens, j'ai oublié que j'étais vieux, et j'ai fait ce qui ne m'était jamais arrivé, même dans ma jeunesse; je me suis mis à discourir sur les principes et la théorie d'un art; mais, heureusement pour moi, mon rôle est fini, et c'est Antoine que vous allez entendre. — Sans doute, dit César, j'ai une extrême envie de vous entendre dans une discussion un peu longue; mais si je ne puis avoir ce bonheur, je me contenterai encore du charme de votre conversation habituelle. Je veux essayer, d'abord, si j'aurai moins de pouvoir sur votre esprit que Cotta et mon ami Sulpicius; et

* Cicéron ne manque jamais de nous faire voir dans Crassus le modèle de la gravité romaine, qu'il oppose à la légèreté de la nation grecque, plus brillante, mais moins sage. De là cette digression sur *ineptus*, que les Grecs, malgré l'opinion de Cicéron, me paraîtraient rendre assez bien par ἄτοπος, ἄχρηστος, ἀπρεπής.

liaris meus, aut Cotta, plus quam ego apud te valere [1] videatur, et te exorabo profecto, ut mihi quoque, et Catulo tuæ suavitatis aliquid impertias. Sin tibi id minus libebit; non te urgebo, neque comittam, ut, dum vereare, tu ne sis ineptus, me esse judices. — Tum ille, Ego mehercule, inquit, Cæsar, ex omnibus latinis verbis hujus verbi vim vel maximam semper putavi : quem enim nos « ineptum » vocamus, is mihi videtur ab hoc nomen habere ductum, quod non sit aptus; idque in sermonis nostri consuetudine perlate patet. Nam qui aut, tempus quid postulet, non videt, aut plura loquitur, aut se ostentat, aut eorum, quibuscum est, vel dignitatis, vel commodi rationem non habet, aut denique in aliquo genere aut inconcinnus, aut multus est, is ineptus [2] dicitur. Hoc vitio cumulata est eruditissima illa Græcorum natio : itaque quod vim hujus mali Græci non vident, ne nomen quidem ei vitio imposuerunt; ut enim quæras omnia, quomodo Græci ineptum appellent, non reperies. Omnium autem ineptiarum, quæ sunt innumerabiles, haud scio, an [3] nulla sit major, [4] quam illorum, qui solent, quocumque in loco, quoscumque inter homines visum est, de rebus aut difficillimis, aut non necessariis, argutissime disputare. Hoc nos ab istis adolescentibus facere inviti et recusantes heri coacti sumus.

V. — Tum Catulus, Ne Græci quidem, inquit, Crasse, qui in civitatibus suis clari et magni fuerunt,

[1] Videantur. — [2] Esse dicitur. — [3] Ulla. — [4] Quam, ut illi solent.

peut-être mes instances obtiendront-elles la même complaisance de votre part pour Catulus et moi; mais si notre proposition vous déplaît, je n'insisterai pas davantage, de peur d'encourir aussi ce reproche d'*ineptie* que vous redoutez si fort. — J'ai toujours regardé ce mot d'*ineptus,* reprit Crassus, comme un des plus énergiques de notre langue : on l'emploie pour caractériser toute espèce d'inconvenance, et le sens en est extrêmement étendu. Il s'applique à l'homme qui ne sait pas choisir l'*à-propos,* qui parle plus qu'il ne faut, qui affiche la haute opinion qu'il a de lui-même, qui n'a aucun égard aux intérêts et à la dignité des personnes avec lesquelles il se trouve; enfin, qui ne connaît aucune bienséance, ne garde aucune mesure. Ce défaut est très commun chez les Grecs, nation d'ailleurs si éclairée. Aussi, comme ils ne sentent pas tout ce qu'il a de désagréable, ils n'ont pas même de mot pour l'exprimer : vous aurez beau chercher, vous ne trouverez pas chez eux d'expression qui réponde à celle d'*ineptus.* Or, de toutes les inepties, et le nombre en est infini, la plus grande, je crois, est d'aller, sans aucune nécessité, disputer et subtiliser comme ils font, en tous lieux et devant toutes sortes de personnes, sur les matières les plus difficiles. C'est à quoi pourtant ces jeunes gens nous ont forcés hier, malgré notre répugnance et nos refus.

V. — Mais les Grecs, répondit Catulus, qui ont acquis dans leur patrie l'illustration et la gloire dont vous jouissez dans la vôtre, Crassus, et où nous désirons tous

sicuti tu es, nosque omnes in nostra republica volumus esse, horum Græcorum, qui se inculcant auribus nostris, similes fuerunt; nec tamen in otio sermones hujusmodi, disputationesque fugiebant. Ac si tibi videntur, qui temporis, qui loci, qui hominum rationem non habent, inepti, sicut debent videri; num tandem aut locus hic non idoneus videtur, in quo porticus hæc ipsa, ubi ambulamus, et palæstra, et tot locis sessiones, gymnasiorum et græcarum disputationum memoriam quodammodo commovent? aut importunum tempus in tanto otio, quod et raro datur, et nunc peroptato nobis datum est? aut homines ab hoc genere disputationis alieni, qui omnes hi sumus, ut sine his studiis vitam nullam esse ducamus? — Omnia ista, inquit Crassus, ego alio modo interpretor, qui primum palæstram, et sedes, et porticus, etiam ipsos, Catule, Græcos, exercitationis et delectationis causa, non disputationis, invenisse arbitror. Nam et sæculis multis ante gymnasia inventa sunt, quam in his philosophi garrire cœperunt, et hoc ipso tempore, quum omnia gymnasia philosophi teneant, tamen eorum auditores discum audire, quam philosophum, malunt; qui simul ut increpuit, in media oratione de maximis rebus et gravissimis disputantem philosophum omnes unctionis causa relinquunt : ita levissimam delectationem gravissimæ, ut ipsi ferunt, utilitati anteponunt. Otium autem quod dicis esse, assentior; verum otii fructus est, non contentio animi, sed relaxatio.

parvenir, ne ressemblaient pas à ces Grecs dont le babil fatigue continuellement nos oreilles. Cependant, lorsqu'ils étaient de loisir, ils ne se refusaient pas à ces sortes d'entretiens. Vous avez raison d'appeler *ineptes* * ceux qui n'ont égard ni aux temps, ni aux lieux, ni aux personnes; mais le lieu où nous sommes vous semble-t-il mal choisi? ce portique où nous nous promenons, cette salle d'exercices, ces siéges nombreux qui nous entourent, ne rappellent-ils pas les gymnases des Grecs, et leurs conversations littéraires? Direz-vous que le moment n'est pas favorable, au milieu de ce loisir si doux et si rare dont nous jouissons aujourd'hui? ou craignez-vous enfin qu'un semblable entretien ne convienne pas à des auditeurs comme nous, pour qui ces études font le plus grand charme de la vie? — Pour moi, reprit Crassus, je me fais une autre idée de tous ces objets: ces palestres, ces siéges, ces portiques, les Grecs les ont établis pour s'y promener et s'y divervir, et non pour y discuter. Il y avait des gymnases bien long-temps avant que les philosophes y fissent entendre leurs déclamations; et aujourd'hui même, que tous les gymnases sont envahis par eux, leurs auditeurs préfèrent le bruit d'un disque à la plus belle leçon de philosophie. En vain le philosophe les entretiendra-t-il des sujets les plus sublimes : au moindre signal ils l'abandonneront au milieu de son discours pour courir après le premier lutteur. Ainsi, de leur propre aveu, ils préfèrent le plus frivole plaisir à l'instruction la plus précieuse. Nous avons du loisir, j'en conviens; mais l'avantage du loisir, c'est de reposer son esprit, et non de le fatiguer.

* *Voy.* la note précédente.

VI. Sæpe ex socero meo audivi, quum is diceret, socerum suum Lælium semper fere cum Scipione solitum rusticari, eosque incredibiliter repuerascere esse solitos, quum rus ex urbe, tanquam e vinculis, evolavissent. Non audeo dicere de talibus viris, sed tamen ita solet narrare Scævola, conchas eos et umbilicos ad Caietam et ad Laurentum legere consuesse, et ad omnem animi remissionem, ludumque descendere. Sic enim se res habet : ut, quemadmodum volucres videmus, procreationis atque utilitatis suæ causa, fingere et construere nidos, easdem autem, quum aliquid effecerint, levandi laboris sui causa, passim ac libere solutas opere volitare; sic nostri animi forensibus negotiis, atque urbano opere defessi, [1] gestiant, ac volitare cupiant, vacui cura [2] ac labore. Itaque illud, quod ego in causa Curiana Scævolæ dixi, non dixi secus, ac sentiebam. « Nam si, inquam, Scævola, nullum « erit testamentum recte factum, nisi quod tu scrip« seris, omnes ad te cives cum tabulis veniemus, « omnium testamenta tu scribes unus : quid igitur? « inquam : quando ages negotium publicum? quando « amicorum? quando tuum? quando denique nihil « ages? » Tum illud addidi : « Mihi enim liber esse « non videtur, qui non aliquando nihil agit. » In qua permaneo, Catule, sententia, meque, quum huc veni, hoc ipsum nihil agere, et plane cessare, delectat. Nam, quod addidisti tertium, vos eos

[1] *Sic codd. nostri* 7704, 7753. *Vulg.* gestiunt, cupiunt. — [2] *Sic fere omnes mss. Vulg.* atque.

VI. J'ai souvent entendu dire à mon beau-père que Lélius, dont il était gendre, accompagnait Scipion à la campagne, et que là ils redevenaient tous deux enfants, lorsqu'ils pouvaient s'échapper de Rome, comme des captifs qui rompraient leurs fers. J'ose à peine le dire de si grands personnages ; mais Scévola m'a raconté plus d'une fois qu'ils ramassaient des coquillages et des cailloux sur les rivages de Caiète et de Laurente, et qu'ils s'amusaient aux jeux les plus puérils. Il en est de nous comme des oiseaux : nous les voyons travailler à se construire des nids, et se donner des soins pour eux et leur famille ; puis, lorsque leur ouvrage est terminé, ils voltigent çà et là, et s'égaient en liberté pour se délasser de leurs fatigues. Ainsi, épuisés par les travaux du forum et les occupations de la ville, nous aimons à égarer librement nos pensées, sans aucun soin qui nous occupe. Je ne faisais donc qu'exprimer mes vrais sentiments, lorsqu'en défendant la cause de Curius, je disais à Scévola : « Si aucun testament ne peut « être bien fait qu'autant que vous l'aurez dicté, nous « irons tous vous prier de dicter les nôtres ; vous seul, « vous rédigerez tous les testaments ; et alors quel temps « vous restera-t-il pour vous occuper des affaires de la « république, pour vaquer à celles de vos amis et aux « vôtres, enfin, pour ne rien faire ? » Et j'ajoutai : « Ce n'est point être libre, que de n'avoir pas quelque« fois la faculté de ne rien faire. » Je persiste, Catulus, dans cette opinion, et dès que je suis à la campagne, mon bonheur est de n'avoir rien à faire, et de m'abandonner à une entière inaction. Ce que vous avez ajouté en troisième lieu, que, sans ces études, la vie n'aurait plus de charme pour vous, est moins propre à me faire entrer dans la discussion qu'à m'en éloigner. Lucilius,

esse, qui vitam insuavem sine his studiis putaretis, id me non modo non hortatur ad disputandum, sed etiam deterret. Nam ut C. Lucilius, homo doctus et perurbanus, dicere solebat, ea, quæ scriberet, neque ab indoctissimis [1] se, neque ab doctissimis legi velle; quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse, quam [2] ipse; quo etiam scripsit, « Persium non curo legere (hic enim fuit, ut noramus, omnium fere nostrorum hominum doctissimus); Lælium Decimum volo (quem cognovimus virum bonum, et non illitteratum, sed nihil ad Persium) : sic ego, si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multo minus apud vos; malo enim non intelligi orationem meam, quam reprehendi.

VII. — Tum Cæsar, Equidem, inquit, Catule, jam mihi videor navasse operam, quod huc venerim; nam hæc ipsa recusatio disputationis disputatio quædam fuit mihi quidem perjucunda. Sed cur impedimus Antonium, cujus audio esse partes, ut de tota eloquentia disserat, quemque jamdudum Cotta et Sulpicius exspectant? — Ego vero, inquit Crassus, neque Antonium verbum facere patiar, et ipse obmutescam, nisi prius a vobis impetraro.... — Quidnam? inquit Catulus. — Ut hic sitis hodie. — Tum, quum ille dubitaret, quod ad fratrem promiserat, Ego, inquit Julius, pro utroque respondeo : sic faciemus; atque ista quidem conditione, vel ut verbum nullum faceres, me teneres. Hic

[1] *Abest* se. — [2] Ipse de se.

si connu par ses talents et par les grâces de son esprit, disait souvent qu'il désirait que ses ouvrages ne fussent lus ni par des hommes trop éclairés, ni par des ignorants, parce que ceux-ci n'y verraient rien, et que les autres y verraient peut-être plus que lui. C'est ce qui lui fait dire : *Je ne me soucie pas d'avoir Persius pour lecteur ; j'aime mieux Décimus* [2]. Le premier passait pour le plus docte et le plus éclairé des Romains ; nous avons connu dans l'autre un homme de bien, et qui ne manquait pas de connaissances ; mais il n'approchait pas de Persius. Je pense de même. Si j'avais à discourir sur cet art qui fait l'objet de nos études, je ne voudrais pas que ce fût en présence d'ignorants, mais encore moins devant vous ; car j'aime mieux n'être pas entendu que d'être critiqué.

VII. — Je me félicite déjà beaucoup, dit César, d'être venu ici ; car, tout en refusant de discourir, vous avez discouru d'une manière infiniment agréable. Mais puisque le tour d'Antoine est venu, pourquoi l'empêchons-nous de nous développer ses idées sur l'éloquence ? Cotta et Sulpicius attendent avec impatience qu'il prenne la parole. — Je ne souffrirai point, s'écria Crassus, qu'Antoine dise un mot, et moi-même je n'ouvrirai pas la bouche, si auparavant je n'obtiens de vous.... — Quoi donc ? dit Catulus. — Que vous passiez la journée avec nous. — Comme Catulus hésitait, parce qu'il avait promis à son frère : Je réponds pour tous deux, dit César ; nous obéirons, et la crainte seule de ne vous entendre rien dire, nous forcerait de rester. — Catulus ajouta en souriant : Il n'y a plus moyen de balancer, puisque je n'ai pas dit chez moi qu'on m'attende, et que César, chez qui je devais aller, s'est engagé si facilement, sans

Catulus arrisit; et simul : — Præcisa, inquit, mihi quidem dubitatio est, quoniam neque domi imperaram, et hic, apud quem eram futurus, sine mea sententia tam facile promisit. Tum omnes oculos in Antonium conjecerunt; et ille :

— Audite vero, audite, inquit; hominem enim audietis de schola, atque a magistro, et græcis litteris eruditum; et eo quidem loquar confidentius, quod Catulus auditor accessit : cui non solum nos Latini sermonis, sed etiam Græci ipsi solent suæ linguæ subtilitatem elegantiamque concedere. Sed tamen, quoniam hoc totum, quidquid est, sive artificium, sive studium dicendi, nisi accessit os, nullum potest esse; docebo vos, discipuli, [1] quod ipse non didici, quid de omni genere dicendi sentiam. Hic posteaquam arriserunt, Res mihi videtur esse, inquit, facultate præclara, arte mediocris. Ars enim earum rerum est, quæ sciuntur; oratoris autem omnis actio opinionibus, non scientia, continetur. Nam et apud eos dicimus, qui nesciunt, et ea dicimus, quæ nescimus ipsi : itaque et illi alias aliud iisdem de rebus et sentiunt, et judicant, et nos contrarias sæpe causas dicimus, non modo ut Crassus contra me dicat aliquando, aut ego contra Crassum, quum alterutri necesse sit falsum dicere; sed etiam ut uterque nostrum eadem de re alias aliud defendat, quum plus uno verum esse non possit. Ut igitur in ejusmodi re, quæ mendacio nixa sit, quæ ad scientiam non sæpe perveniat, quæ opi-

[1] Id quod.

me demander mon avis. Alors, comme tous les yeux se portaient sur Antoine, il commença ainsi :

— Écoutez donc, écoutez avec attention ; vous allez entendre un homme qui a fréquenté les maîtres et les écoles, et qui est versé dans les principes des Grecs ; je parlerai avec d'autant plus de confiance, que j'ai Catulus parmi mes auditeurs, Catulus, qui de l'aveu des Grecs comme de celui des Romains, parle les deux langues avec la même élégance et la même pureté. Mais puisque le talent de la parole, qu'il soit l'ouvrage de l'art, ou un don de la nature, ne saurait exister sans un peu d'impudence, je vous déclare, mes chers disciples, que je vais vous enseigner ce que je n'ai jamais appris, en vous exposant mon système sur l'éloquence. — Ce debut fit sourire l'auditoire; Antoine poursuivit : Il me semble que dans l'éloquence le génie est tout, et l'art bien peu de chose. L'art, en effet, porte sur des choses que l'on connaît avec certitude, au lieu que l'orateur s'adresse à des opinions, et non à des connaissances positives. Nos auditeurs n'entendent rien aux matières dont nous les entretenons, et nous-mêmes n'en avons qu'une connaissance imparfaite. Aussi ils portent souvent des jugements opposés sur les mêmes faits ; et nous-mêmes il nous arrive de soutenir alternativement des causes toutes contraires. Ainsi, non seulement Crassus parlera contre moi, ou moi contre Crassus, quoique l'un de nous deux doive nécessairement avoir tort; mais quelquefois même l'un de nous deux, après avoir soutenu un parti dans une cause, soutiendra le parti contraire dans une cause pareille ; et cependant

niones hominum, et sæpe errores aucupetur, ita dicam, si causam putatis esse, cur audiatis.

VIII. — Nos vero, et valde quidem, Catulus inquit, putamus, atque eo magis, quod nulla mihi ostentatione videris esse usurus. Exorsus es enim non gloriose, magis, ut tu putas, a veritate, quam a nescio qua dignitate.

— Ut igitur de ipso genere sum confessus, inquit Antonius, artem esse non maximam : sic illud affirmo, præcepta posse quædam dari peracuta ad pertractandos animos hominum, et ad excipiendas eorum voluntates. Hujus rei scientiam, si quis volet, magnam quamdam artem esse, dicere, non repugnabo. Etenim quum plerique temere ac nulla ratione causas in foro dicant, nonnulli autem propter exercitationem, aut propter consuetudinem aliquam, callidius id faciant; non est dubium, quin, si quis animadverterit, quid sit, quare alii melius, quam alii dicant, id possit notare. Ergo id qui toto in genere fecerit, is si non plane artem, at quasi artem quamdam invenerit. Atque utinam, ut mihi illa videre videor in foro atque in causis, ita nunc, quemadmodum ea reperirentur, possem vobis exponere!

Sed de me videro : nunc hoc propono, quod mihi persuasi, quamvis ars non sit, tamen nihil esse [1] perfecto oratore præclarius. Nam, ut usum dicendi

[1] *Ernest.* profecto. *Male.*

la vérité est toujours une. J'ai donc à vous entretenir d'une chose qui est appuyée sur le mensonge, qui conduit rarement à la vérité, qui s'adresse aux passions, et souvent même aux erreurs des hommes [3]; je le ferai néanmoins, si vous croyez que mon sentiment vaille la peine d'être écouté.

VIII. — Nous le croyons, dit Catulus, et nous désirons d'autant plus de l'entendre, que vous ne cherchez pas à nous séduire. Votre début sans prétention nous charme surtout par cette franchise que vous aimez, et qui ne cherche pas à se faire valoir.

— J'ai établi, reprit Antoine, que l'art était pour peu de chose dans l'éloquence; mais je conviens aussi qu'on peut donner quelques préceptes utiles sur la manière de s'insinuer dans l'esprit des hommes, et de se rendre maître de leurs volontés. Si l'on veut donner le nom d'art à cette science, j'y consens. Puisque parmi ceux qui plaident des causes au barreau, le plus grand nombre ne suit ni principes, ni méthode, tandis que d'autres mieux guidés par le travail ou l'habitude savent mettre plus d'habileté dans leurs discours : il est évident qu'en cherchant pourquoi les uns réussissent mieux que les autres, on en trouvera la cause; et si l'on étend ces observations à toutes les parties de l'éloquence, on finira par avoir un art, ou quelque chose qui y ressemble beaucoup. Que ne puis-je vous apprendre à découvrir cette cause aussi clairement que je crois l'apercevoir moi-même dans les discours prononcés à la tribune et au barreau !

Si cette tâche est au-dessus de mes forces, je puis toujours dire ce dont je suis bien convaincu, que quoique l'éloquence ne soit pas un art, il n'est rien de comparable à un orateur parfait ; car sans parler ici de

omittam, qui in omni pacata et libera civitate dominatur, tanta oblectatio est in ipsa facultate dicendi, ut nihil hominum aut auribus, aut mentibus jucundius percipi possit. Qui enim cantus moderatæ orationis pronuntiatione dulcior inveniri potest? quod carmen artificiosa verborum conclusione aptius? qui actor in imitanda, quam orator in suscipienda veritate jucundior? Quid autem subtilius, quam acutæ crebræque sententiæ? quid admirabilius, quam res splendore illustrata verborum? quid plenius, quam omni rerum genere cumulata oratio? Neque enim ulla non propria oratoris est res, quæ quidem ornate dici graviterque debeat.

IX. Hujus est in dando consilio de maximis rebus cum dignitate explicata sententia; ejusdem et languentis populi incitatio, et effrenati moderatio; eadem facultate et fraus hominum ad perniciem, et integritas ad salutem vocatur. Quis cohortari ad virtutem ardentius, quis a vitiis acrius revocare, quis vituperare improbos asperius, quis laudare bonos ornatius, quis cupiditatem vehementius frangere accusando potest? quis mœrorem levare mitius consolando? Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis, qua voce alia, nisi oratoris, immortalitati commendatur? Nam si qua est ars alia, quæ verborum, aut faciendorum, aut deligendorum scientiam profiteatur; [1] aut si quisquam dicitur, nisi orator, formare orationem, eamque variare et distinguere

[1] *Abest* aut.

l'influence que le talent de la parole a toujours exercée dans les états libres et bien réglés; ce talent par lui-même a tant de charmes, qu'il n'est rien dont l'oreille ou l'âme des hommes puisse être plus agréablement flattée. Quelle musique plus douce qu'un discours harmonieux et débité avec grâce ! quelle poésie plus mélodieuse qu'une période habilement cadencée [4] ! L'acteur le plus parfait charme-t-il autant par l'imitation de la vérité, que l'orateur par la vérité elle-même ? Quoi de plus intéressant que des pensées vives et pressées, de plus admirable que des idées embellies de toute la pompe de l'expression, de plus achevé qu'une harangue où brillent tous les genres de beautés? Il n'est aucune matière, susceptible d'être traitée avec grandeur ou avec élégance, qui ne soit du domaine de l'orateur.

IX. C'est à lui d'exprimer noblement son avis dans le sénat sur les intérêts les plus graves; c'est à lui de réveiller le peuple de sa langueur, ou de calmer la fougue de ses emportements ; c'est l'éloquence qui confond le crime, c'est elle qui fait triompher l'innocence. Qui peut exhorter plus vivement au bien, détourner plus fortement du mal, flétrir le vice avec plus d'énergie, louer la vertu avec plus de magnificence, terrasser les passions par des coups plus violents, soulager la douleur par des consolations plus douces ? Enfin, l'histoire elle-même, la contemporaine des siècles, le flambeau de la vérité, l'âme du souvenir, l'oracle de la vie, l'interprète des temps passés, quelle autre voix que celle de l'orateur peut la rendre immortelle? car s'il est quelque autre art qui donne des règles sur l'expression des idées et le choix des mots ; si l'on dit d'un autre que de l'orateur qu'il sait créer le discours, et l'embellir par l'éclat des pensées et les charmes de l'elocution ; si,

quasi quibusdam verborum sententiarumque insignibus; aut si via ulla, nisi ab hac una arte, traditur, aut argumentorum, aut sententiarum, aut denique descriptionis atque ordinis : fateamur aut hoc, quod hæc ars profiteatur, alienum esse, aut cum [1] alia aliqua arte esse commune. Sed si in hac una est ea ratio atque doctrina, non, si qui aliarum artium bene locuti sunt, eo minus id est hujus unius proprium; sed ut orator de iis rebus, quæ ceterarum artium sunt, si modo eas cognorit (ut heri Crassus dicebat), optime potest dicere : sic ceterarum artium homines ornatius illa sua dicunt, si quid ab hac arte didicerunt. Neque enim si de rusticis rebus agricola quispiam, aut etiam id, quod multi, medicus de morbis, aut de pingendo pictor aliquis diserte dixerit, aut scripserit, idcirco illius artis putanda sit eloquentia : [2] in qua quia vis magna est in hominum ingeniis, eo multi etiam sine doctrina aliquid omnium generum atque artium consequuntur. Sed, quid cujusque sit proprium, etsi ex eo judicari potest, quum videris, quid quæque doceant, tamen hoc certius nihil esse potest, quam quod omnes artes aliæ sine eloquentia suum munus præstare possunt, orator sine ea nomen suum obtinere non potest : ut ceteri, si diserti sint, aliquid ab hoc habeant; hic nisi domesticis se instruxerit copiis, aliunde dicendi copiam petere non possit.

X. — Tum Catulus, Etsi, inquit, Antoni, minime

[1] *Sic boni codd., probante Görenz. in Academ.*, II, 10. *Vulg.* aliqua alia. — [2] *Forte*, in quo.

hors l'éloquence, il est un art qui apprenne à trouver les raisonnements et les idées, la disposition et la méthode, avouons, ou que cet art enseigne une science qui lui est étrangère, ou que du moins il la partage avec un autre art. Si à l'éloquence seule appartiennent ces secrets, quand même des hommes qui cultivent d'autres arts se seraient exprimés avec talent, ce n'en serait pas moins à elle qu'il faudrait en rapporter la gloire. L'orateur, nous disait hier Crassus, peut parler très bien des autres arts, pour peu qu'il les ait étudiés : de même ceux qui les professent pourront en parler avec élégance, s'ils se sont formés aux leçons de l'éloquence. Qu'un agriculteur, qu'un médecin, comme on l'a vu souvent, qu'un peintre, aient été éloquents, en parlant ou en écrivant sur l'agriculture, la médecine ou la peinture, il ne s'ensuit pas que l'éloquence appartienne à aucune de ces trois professions ; mais telle est l'étendue de l'esprit humain, que souvent les hommes se forment d'eux-mêmes des notions sur tous les arts, sans les avoir étudiés. En général, on peut juger de ce qui est propre à chaque genre par les règles qui en dérivent ; mais ce qui est encore plus certain, c'est que tous les autres arts peuvent, sans le secours de l'éloquence, atteindre le but qu'ils se proposent, au lieu que sans elle on ne saurait mériter le nom d'orateur. Ainsi les autres, s'ils sont éloquents, le doivent à un art étranger : l'orateur, au contraire, s'il n'a soin de s'assurer les moyens qui lui sont propres, ne peut emprunter ailleurs l'art de la parole.

X. — Je ne devrais pas, Antoine, dit Catulus, arrêter la marche de votre discours : vous me pardonnerez de vous interrompre ; mais *je ne puis m'empêcher de*

impediendus est interpellatione iste cursus orationis tuæ, patiere tamen, mihique ignosces. « Non enim possum, quin exclamem, » ut ait ille in Trinummo: ita mihi vim oratoris [1] quum exprimere subtiliter visus es, tum laudare copiosissime : quod quidem eloquentem vel optime facere oportet, ut eloquentiam laudet; debet enim ad eam laudandam, ipsam illam adhibere, quam laudat. Sed perge porro; tibi enim assentior, vestrum esse hoc totum, diserte dicere, idque si quis in alia arte faciat, eum assumto aliunde uti bono, non proprio, nec suo.

— Et Crassus, Nox te, inquit, nobis, Antoni, expolivit, hominemque reddidit. Nam hesterno sermone, unius cujusdam operis, ut ait Cæcilius, remigem aliquem, aut bajulum, nobis oratorem descripseras, inopem quemdam humanitatis atque inurbanum.

— Tum Antonius, Heri enim, inquit, hoc mihi proposueram, ut, si te refellissem, hos a te discipulos abducerem : nunc, Catulo audiente et Cæsare, videor debere non tam pugnare tecum, quam, quid ipse sentiam, dicere. Sequitur igitur, quoniam nobis est hic, de quo loquimur, in foro atque in oculis civium constituendus, ut videamus, quid ei negotii demus, cuique eum muneri velimus esse præpositum. Nam Crassus heri, quum vos, Catule et Cæsar, non adessetis, posuit breviter in artis distributione idem, quod Græci plerique posuerunt; neque sane quid ipse sentiret, sed quid ab illis dice-

[1] *Al.* tum.

m'écrier, comme dit ce personnage du *Trinummus* [5], tant j'admire le talent et l'adresse que vous mettez à exprimer la puissance de l'orateur. C'est à l'homme éloquent à célébrer l'éloquence, puisque, pour en faire l'éloge, c'est à elle-même qu'il doit avoir recours. Mais continuez ; je conviens avec vous que l'éloquence est votre domaine, et que ceux qui l'emploient dans les autres arts, usent d'une faculté qui leur est étrangère et qu'ils empruntent à l'orateur.

—Il faut avouer, Antoine, dit à son tour Crassus, que la nuit vous a bien radouci [6] : vous voilà devenu d'humeur traitable. Hier vous faisiez de l'orateur une espèce de forçat ou de manœuvre, borné à son métier, comme dit Cécilius, et dépourvu d'instruction et de politesse.

— Hier, reprit Antoine, je m'attachais uniquement à vous réfuter, pour vous enlever vos disciples ; mais aujourd'hui que je parle devant Catulus et César, je dois moins songer à lutter contre vous, qu'à exposer ma véritable opinion. Puisque nous destinons l'orateur à paraître au barreau et en présence de ses concitoyens, voyons d'abord quels sont ses devoirs et ses fonctions. Dans l'entretien d'hier, que Catulus et César n'ont point entendu, Crassus nous a expliqué en peu de mots les règles adoptées par la plupart des rhéteurs grecs, et il nous a plutôt fait connaître leur doctrine que son propre sentiment. Il a reconnu d'abord que les questions sur lesquelles l'éloquence peut s'exercer sont de deux espèces : les unes indéfinies, les autres déterminées. Il m'a paru qu'il entendait par indéfinies, celles qui sont

retur, ostendit : duo prima genera quæstionum esse, in quibus eloquentia versaretur, unum infinitum, alterum certum. Infinitum mihi videbatur id dicere, in quo aliquid generatim quæreretur, hoc modo : « Expetendane esset eloquentia? expetendine hono- « res? » certum autem, in quo quid in personis, et in constituta re et definita quæreretur : cujusmodi sunt, quæ in foro, atque in civium causis disceptationibusque versantur. Ea mihi videntur aut in lite [1] ordinanda, aut in consilio dando esse posita : nam illud tertium, quod et a Crasso tactum est, et, ut audio, ille ipse Aristoteles, qui hæc maxime illustravit, adjunxit, etiamsi opus est, tamen minus est necessarium. — Quidnam? inquit Catulus; an laudationes? id enim video poni genus tertium.

XI. — Ita, inquit Antonius, et in eo quidem genere scio et me, et omnes, qui affuerunt, delectatos esse vehementer, quum abs te est Popilia, mater vestra, laudata; cui primum mulieri hunc honorem in nostra civitate tributum puto : sed non omnia, quæcumque loquimur, mihi videntur ad artem et ad præcepta esse revocanda. Ex his enim fontibus, unde omnia ornate dicendi præcepta sumuntur, licebit etiam laudationem ornare, neque illa elementa desiderare : quæ ut nemo tradat, quis est, qui nesciat, quæ sint in homine laudanda? Positis enim iis rebus, quas Crassus in illius orationis suæ, quam contra collegam censor habuit, principio dixit, « Quæ natura, aut fortuna darentur homini-

[1] *Gulielm. conj.* oranda.

proposées d'une manière générale, comme quand on demande si l'éloquence, si les honneurs sont une chose désirable; par déterminées, celles où l'on spécifie les personnes, et qui roulent sur des faits positifs et précis. Telles sont les causes civiles et les discussions débattues au forum. Cette classe comprend surtout les procès plaidés devant les tribunaux, et les délibérations publiques. Quant au troisième genre de questions indiqué par Crassus, et reconnu, à ce que j'entends dire, par Aristote lui-même, qui a jeté beaucoup de jour sur cette matière, il peut être utile, sans doute; mais je ne le crois pas d'une nécessité aussi indispensable. — De quoi voulez-vous parler? dit Catulus : n'est-ce pas du panégyrique? c'est là le troisième genre qu'on reconnaît ordinairement.

XI. — Oui, poursuivit Antoine, et je me rappelle le plaisir extrême que me causa un tel discours, ainsi qu'à tous ceux qui l'entendirent : ce fut lorsque vous prononçâtes l'éloge de votre mère Popilia, la première femme, je crois, à qui l'on ait décerné dans Rome un pareil honneur [7]. Mais il ne me semble pas nécessaire d'assigner des règles et des préceptes pour tout ce qui peut faire le sujet d'un discours; car les principes qui s'appliquent à tous les genres d'éloquence peuvent aussi convenir au panégyrique, sans qu'on ait besoin d'en imaginer d'autres; et à défaut de préceptes, personne ignore-t-il ce qui est louable? Rappelons-nous ce que dit Crassus au commencement de la harangue qu'il prononça [8] pendant sa censure contre son collègue : *Je puis voir sans peine qu'on me surpasse dans tout ce qui dépend de la nature ou de la fortune; je ne puis souffrir qu'on l'emporte sur moi dans ce que les hommes*

bus, in iis rebus se vinci posse animo æquo pati; quæ ipsi sibi homines parare possent, in iis rebus [1] se vinci pati non posse : » qui laudabit quempiam, intelliget, exponenda sibi esse fortunæ bona. Ea sunt, generis, pecuniæ, propinquorum, amicorum, opum, valitudinis, formæ, virium, ingenii, ceterarumque rerum, quæ sunt aut corporis, aut extraneæ : si habuerit, bene his usum; si non habuerit, sapienter caruisse; si amiserit, moderate tulisse. Deinde, quid sapienter is, quem laudet, quid liberaliter, quid fortiter, quid juste, quid magnifice, quid pie, quid grate, quid humaniter, quid denique cum aliqua virtute aut fecerit, aut tulerit. Hæc, et quæ sint ejus generis, facile videbit, qui volet laudare quempiam; et qui vituperare, contraria.

— Cur igitur dubitas, inquit Catulus, facere hoc tertium genus, quoniam inest in ratione rerum? non enim, si est facilius, eo de numero quoque est excerpendum. — Quia nolo, inquit, omnia, quæ cadunt aliquando in oratorem, quamvis exigua sint, ea sic tractare, quasi nihil possit dici sine præceptis suis. Nam et testimonium sæpe dicendum est, ac nonnumquam etiam accuratius, ut mihi necesse fuit in Sex. Titium, seditiosum civem et turbulentum : explicavi in eo testimonio dicendo omnia consilia consulatus mei, quibus illi tribuno plebis pro republica restitissem, quæque ab eo contra rempublicam facta arbitrarer, exposui; diu retentus sum, multa audivi, multa respondi. Num igitur placet, quum

[1] *Vulg. minus recte*, se pati vinci.

peuvent acquérir par eux-mêmes. Ainsi, lorsqu'on aura quelqu'un à louer, on sentira qu'il faut parler des dons de la fortune, comme la naissance, les richesses, les parents, les amis, la puissance, la santé, la beauté, la force, le génie, et les autres avantages, qui ne sont que corporels, ou qui paraissent indépendants de nous-mêmes. Si celui dont nous faisons l'éloge les a possédés, nous le louerons d'en avoir fait un bon usage; s'il en a été privé, nous dirons qu'il a su s'en passer; s'il les a perdus, qu'il en a souffert la perte avec constance. Nous rapporterons ensuite les actes de générosité, de courage, de justice, de grandeur, de piété, de reconnaissance, d'humanité, enfin tout ce qu'il a fait ou supporté avec vertu. Celui qui veut louer saura bien apercevoir tous les traits semblables, ou en choisir d'opposés, si son but est de blâmer.

— Pourquoi donc, dit Catulus, refusez-vous d'admettre ce troisième genre, puisqu'il est dans la nature des choses? de ce que les règles en sont plus faciles, ce n'est pas une raison pour le supprimer. — Parce que je ne veux pas, répondit Antoine, que l'orateur, pour tous les sujets qu'il pourra rencontrer, et qui seront dignes de son talent, croie avoir besoin de règles, et ne pas pouvoir ouvrir la bouche, sans tout cet attirail de préceptes. Par exemple, on est souvent obligé de rendre témoignage; quelquefois même il faut le faire avec du soin et des développements, comme je l'ai éprouvé lorsque je déposai contre Sex. Titius, citoyen séditieux et forcené. Je rappelai la conduite que j'avais tenue pendant mon consulat, la lutte que j'avais soutenue pour l'intérêt de la république contre ce tribun factieux, tout ce qu'il avait fait lui-même de contraire au bien de l'état. Cette affaire dura long-temps; j'eus

de eloquentia præcipias, aliquid etiam de testimoniis dicendis, quasi in arte tradere? — Nihil sane, inquit Catulus, necesse est.

XII. — Quid si (quod sæpe summis viris accidit) mandata sint exponenda, aut in senatu ab imperatore, aut ad imperatorem, aut ad regem, aut ad populum aliquem a senatu? num quia genere orationis in hujusmodi causis accuratiore est utendum, idcirco pars etiam hæc causarum numeranda videtur, aut propriis præceptis instruenda? — Minime vero, inquit Catulus : non enim deerit homini diserto in ejusmodi rebus facultas, ex ceteris rebus et causis comparata. — Ergo item, inquit, illa, quæ sæpe diserte agenda sunt, et quæ ego paullo ante (quum eloquentiam laudarem) dixi oratoris esse, neque habent suum locum ullum in divisione partium, neque certum præceptorum genus, et agenda sunt non minus diserte, quam quæ in lite dicuntur, objurgatio, cohortatio, consolatio : quorum nihil est, quod non summa dicendi ornamenta desideret; sed ex artificio res istæ præcepta non quærunt. — Plane, inquit Catulus, assentior.

— Age vero, inquit Antonius, qualis oratoris, et quanti hominis in dicendo, putas esse, historiam scribere? — Si, ut Græci scripserunt, summi, inquit Catulus; si ut nostri, nihil opus est oratore : satis est, non esse mendacem. — Atqui, ne nostros contemnas, inquit Antonius, Græci quoque sic initio scriptitarunt, ut noster Cato, ut Pictor, ut

beaucoup à entendre, beaucoup à répondre. Croyez-vous pour cela qu'en traitant de l'éloquence, il faille donner des règles méthodiques sur la manière de déposer en justice? — Non, sans doute.

XII. — Si, comme il arrive souvent aux personnages du premier rang, on est chargé par un général de quelque message auprès du sénat; si le sénat vous envoie transmettre ses ordres à un général, à un roi, à une nation, il faudra, dans une circonstance semblable, employer un langage élégant et soutenu; mais irons-nous pour cela établir un genre et donner des préceptes particuliers? — Nullement. En pareil cas, l'habitude de la parole et la connaissance générale de l'art oratoire seront des ressources suffisantes. — Il en est de même de tous les sujets qui demandent de l'élégance dans la diction, et qui, comme je le disais tout à l'heure, en faisant l'éloge de l'éloquence, appartiennent au domaine de l'orateur : ils n'ont pas de place dans la division des parties, ils ne sont pas soumis à des préceptes déterminés; cependant ils demandent autant de soin que le fond même de la cause. Tels sont les reproches, les exhortations, les consolations : ces différentes matières exigent tous les ornements de l'élocution ; mais elles n'ont pas besoin des préceptes de l'art. — Je suis tout-à-fait de votre avis.

— Ne croyez-vous pas aussi, reprit Antoine, que pour écrire l'histoire il faut être orateur, et posséder un grand talent? — Oui, sans doute, pour l'écrire comme l'ont fait les Grecs; mais pour l'écrire comme nos Romains, il n'est pas besoin d'être éloquent; il suffit de ne pas mentir. — Ne méprisez pas nos compatriotes; les premiers historiens Grecs n'écrivirent pas mieux que Caton, Fabius Pictor et Pison [9]. Nos histoires ne furent

Piso. Erat enim historia nihil aliud, nisi annalium confectio : cujus rei, memoriæque publicæ retinendæ causa, ab initio rerum romanarum usque ad P. Mucium, pontificem maximum, res omnes singulorum annorum mandabat litteris pontifex maximus, efferebatque in album, et proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi; ii, qui etiam nunc annales maximi nominantur. Hanc similitudinem scribendi multi secuti sunt, qui sine ullis ornamentis monumenta solum temporum, hominum, locorum, gestarumque rerum reliquerunt. Itaque qualis apud Græcos Pherecydes, Hellanicus, Acusilas fuit, aliique permulti; talis noster Cato, et Pictor, et Piso, qui neque tenent, quibus rebus ornatur oratio (modo enim huc ista sunt importata), et, dum intelligatur, quid dicant, unam dicendi laudem putant esse brevitatem. Paullulum se erexit, et addidit historiæ majorem sonum vocis vir optimus, Crassi familiaris, Antipater : ceteri non exornatores rerum, sed tantummodo narratores fuerunt.

XIII. — Est, inquit Catulus, ut dicis : sed iste ipse Cœlius neque distinxit historiam varietate [1] locorum ; neque verborum collocatione, et tractu orationis leni et æquabili perpolivit illud opus ; sed ut homo neque doctus, neque maxime aptus ad dicendum, sicut potuit, dolavit : vicit tamen, ut dicis, superiores. — Minime mirum, inquit Antonius, si ista res adhuc nostra lingua illustrata non

[1] *Jacobsius emendavit* colorum.

d'abord que de simples annales. Depuis la fondation de Rome, jusqu'au souverain pontife Publ. Mucius *, les souverains pontifes mettaient par écrit les événements de chaque année, pour en conserver le souvenir; ils en formaient des registres qu'ils exposaient chez eux, afin que le peuple pût les venir consulter. Ces recueils sont ce que nous appelons aujourd'hui les grandes annales. Plusieurs historiens ont suivi cette manière : ils se contentaient de consigner les époques, les noms des personnages et des lieux, la mémoire des faits, sans y joindre aucun ornement. Tels avaient été parmi les Grecs Phérécyde, Hellanicus, Acusilas [10] et beaucoup d'autres; tels furent à Rome, Caton, Pison et Fabius Pictor. Ils ignorent le secret d'embellir le style, et ce secret, en effet, n'est connu que depuis peu de temps parmi nous; uniquement jaloux de se faire comprendre, ils ne connaissent d'autre mérite que celui de la précision. Antipater **, cet estimable ami de Crassus, prit un ton plus élevé, et donna plus de dignité à l'histoire : les autres ne songent pas à orner les faits, ils se contentent de les rapporter.

XIII. — Vous avez raison, dit Catulus; toutefois ce même Antipater n'a pas su donner de l'intérêt à l'histoire par la variété des couleurs, ni par l'arrangement des mots, ni par le charme d'un style doux et coulant; peu versé dans la littérature, peu éloquent, il ne prêta à l'histoire que quelques ornements grossiers : il n'en

* P. Mucius Scévola fut souverain pontife l'an de Rome 580. — ** Sur Célius Antipater, auteur d'une histoire de la guerre Punique, *voy.* le Traité *des Lois*, I, 2; *Brutus*, chap. 26; *l'Orateur*, chap. 69, et la note 166, tome V, p. 544.

est. Nemo enim studet eloquentiæ nostrorum hominum, nisi ut in causis atque in foro eluceat; apud Græcos autem eloquentissimi homines, remoti a causis forensibus, quum ad ceteras res illustres, tum ad scribendam historiam maxime se applicaverunt. Namque et Herodotum illum, qui princeps genus hoc ornavit, in causis nihil omnino versatum esse accepimus : atqui tanta est eloquentia, ut me quidem, quantum ego græce scripta intelligere possum, magnopere delectet. Et post illum Thucydides omnes dicendi artificio, mea sententia, facile vicit: qui ita creber est rerum frequentia, ut verborum prope numerum sententiarum numero consequatur; ita porro verbis aptus, et pressus, ut nescias, utrum res oratione, an verba sententiis illustrentur. Atqui ne hunc quidem, quanquam est in republica versatus, ex numero accepimus eorum, qui causas dictitarunt; et hos libros tum scripsisse dicitur, quum a republica remotus, atque, id quod optimo cuique Athenis accidere solitum est, in exsilium pulsus esset. Hunc consecutus est Syracusius Philistus, qui, quum Dionysii tyranni familiarissimus esset, otium suum consumsit in historia scribenda, maximeque Thucydidem est, sicut mihi videtur, imitatus. Postea vero, [1] quasi ex clarissima rhetoris officina, duo præstantes ingenio, Theopompus et Ephorus, ab Isocrate magistro impulsi, se ad historiam contulerunt; causas omnino nunquam attigerunt.

[1] *Ruhnkenius, Hist. critic. or. gr., p. 17, verba hæc,* quasi — officina, *a sciolo quodam, e Brut. c. 8, et Orat. c. 13, adjecta esse judicavit.*

est pas moins, comme vous le dites, supérieur à ceux qui l'ont précédé. — Ne nous étonnons pas si, dans notre langue, ce genre ne s'est pas encore élevé à un plus haut degré de perfection. A Rome, on n'étudie l'éloquence que pour briller à la tribune et au barreau; chez les Grecs, au contraire, les hommes les plus éloquents, libres de cette ambition, consacrèrent leurs talents à d'autres genres honorables, et s'adonnèrent surtout à écrire l'histoire. Hérodote qui l'embellit le premier, ne fut jamais orateur; cependant son éloquence me frappe, et autant que je puis sentir le mérite d'un ouvrage grec, j'éprouve à le lire un plaisir extrême. Thucydide, qui vint après lui, surpassa tous les autres, à mon avis, par l'art de sa composition. Chez lui la pensée est tellement abondante, qu'il présente presque autant d'idées que de mots; il y a tant de justesse et de précision dans son style, qu'on ne sait si l'expression ajoute à la pensée, ou si c'est de la pensée qu'elle tire son éclat. Mais quoiqu'il ait pris part aux affaires publiques, on ne voit pas qu'il ait jamais plaidé, et il ne composa son ouvrage qu'après sa retraite, et lorsque, subissant le sort commun de tous les grands hommes d'Athènes, il eut été comme tant d'autres condamné à l'exil *. Après lui parut Philistus de Syracuse, qui fut intimement lié avec Denys le tyran. Il consacra tous ses loisirs à écrire l'histoire, et paraît avoir surtout pris Thucydide pour modèle. Ensuite deux hommes d'un talent supérieur, Éphore et Théopompe, sortis de l'école féconde d'Isocrate, s'adonnèrent à ce genre, comme enhardis par les leçons d'un tel maître; mais ils ne plaidèrent ni l'un ni l'autre.

* *Voyez*, sur cette opinion, Dodwel, *Apparat. ad Annal. Thucyd. sect.* 25.

XIV. Denique etiam a philosophia profectus princeps Xenophon, Socraticus ille, post ab Aristotele Callisthenes, comes Alexandri, scripsit historiam: et hic quidem rhetorico pæne more; ille autem superior leniore quodam sono est usus, et qui illum impetum oratoris non habeat; vehemens fortasse minus, sed aliquanto tamen est, ut mihi quidem videtur, dulcior. Minimus natu horum omnium Timæus, quantum autem judicare possum, longe eruditissimus, et rerum copia et sententiarum varietate abundantissimus, et ipsa compositione verborum non impolitus, magnam eloquentiam ad scribendum attulit, sed nullum usum forensem.

Hæc quum ille dixisset: — Quid est, inquit, Catule, Cæsar? ubi sunt, qui Antonium græce negant scire? quot historicos nominavit? quam scienter? quam proprie de unoquoque dixit? — Id mehercule, inquit Catulus, admirans, illud jam mirari desino, quod multo magis ante mirabar, hunc, quum hæc nesciret, in dicendo posse tantum. — Atqui, Catule, inquit Antonius, non ego utilitatem aliquam ad dicendum aucupans, horum libros, et nonnullos alios, sed delectationis causa, quum est otium, legere soleo. Quid ergo est? fatebor; aliquid tamen: ut, quum in sole ambulem, etiamsi aliam ob causam ambulem, fieri natura tamen, ut colorer; sic, quum istos libros ad Misenum (nam Romæ vix licet) studiosius legerim, sentio orationem meam illorum [1] tactu quasi colo-

[1] *Olim* cantu. *Ernest. novam lectionem induxit, a quodam disciplinæ suæ*

XIV. La philosophie produisit encore deux historiens, Xénophon, cet illustre élève de Socrate, et Callisthène, disciple d'Aristote, et compagnon d'Alexandre. La manière de Callisthène est presque oratoire; le ton de Xénophon est plus simple; il n'a pas l'entraînement de l'orateur; mais s'il est moins véhément, il me semble aussi que son style a plus de charme et de douceur. Timée, qui parut après eux tous, eut, autant que j'en puis juger, une érudition beaucoup plus étendue; son fonds est plus riche, ses pensées plus abondantes; son style même ne manque pas d'art; enfin, il eut beaucoup d'éloquence, mais aucun usage du barreau.

Lorsque Antoine eut ainsi parlé : — Eh bien! dit César, que vous en semble, Catulus? Où sont ceux qui prétendent qu'Antoine ne sait pas le grec? que d'historiens il vient de nous citer! avec quelle vérité, avec quelle justesse il a caractérisé chacun d'eux! — J'en suis surpris comme vous, dit Catulus; mais je l'étais bien plus qu'un homme dépourvu de ces connaissances eût pu être aussi éloquent; et, à cet égard, mon étonnement vient de cesser. — Cependant, mon cher Catulus, reprit Antoine, si je lis ces auteurs, et d'autres de la même nation, ce n'est pas pour me perfectionner dans l'art de la parole, mais uniquement pour charmer mes loisirs. Me sont-ils donc inutiles? Non; de même qu'en me promenant au soleil, je vois bientôt mon teint se hâler, quoique je ne sorte pas de chez moi dans cette intention; ainsi quand je lis attentivement ces ouvrages, à Misène (car à Rome je n'en ai pas le temps), je m'aperçois que leur style donne de la couleur au mien. Mais pour que vous n'ayez pas une trop grande idée de mon savoir,

rari. Sed ne latius hoc vobis patere videatur, hæc duntaxat in Græcis intelligo, quæ ipsi, qui scripserunt, voluerunt a vulgo intelligi : in philosophos vestros si quando incidi, deceptus indicibus librorum, quod sunt fere inscripti de rebus notis et illustribus, de virtute, de justitia, de honestate, de voluptate, verbum prorsus nullum intelligo : ita sunt angustis et concisis disputationibus illigati ! Poetas omnino, quasi alia quadam lingua locutos, non conor attingere : cum his me (ut dixi) oblecto, qui res gestas, aut qui orationes scripserunt suas, aut qui ita loquuntur, ut videantur [1] voluisse nobis, qui non sumus eruditissimi, [2] esse familiares. Sed illuc redeo.

XV. Videtisne, quantum munus sit oratoris historia? haud scio, an flumine orationis, et varietate maximum. Neque tamen eam reperio usquam separatim instructam rhetorum præceptis : sita sunt enim ante oculos. Nam quis nescit, primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat? deinde ne quid [3] veri non audeat? ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo? ne qua simultatis? Hæc scilicet fundamenta nota sunt omnibus. Ipsa autem exædificatio posita est in rebus et verbis. Rerum ratio ordinem temporum desiderat, regionum descriptionem ; vult etiam, quoniam in rebus magnis memoriaque dignis consilia primum, deinde acta,

alumno primum excogitatam, deinde in ms. Erlang. repertam. Et sic, de Nat. deor, I, 15, *solis* tactus.

[1] Voluisse esse. — [2] *Abest* esse. — [3] Vere.

je vous dirai que mon intelligence des auteurs grecs se borne à ce qu'ils ont bien voulu mettre à la portée du vulgaire. Lorsque je veux entreprendre de lire vos philosophes, séduit par les titres de leurs livres, qui annoncent ordinairement des sujets connus, tels que la vertu, la justice, l'honnêteté, le plaisir, je n'y comprends absolument rien, tant ils sont hérissés de discussions sèches et subtiles. Quant aux poètes, ils ont pour ainsi dire un langage à part, et je ne cherche pas à m'élever jusqu'à eux. Je m'amuse, comme je vous l'ai dit, avec ceux qui nous ont transmis l'histoire des temps passés, ou qui ont laissé par écrit les discours qu'ils avaient prononcés, enfin avec les auteurs qui, en s'exprimant clairement, semblent avoir voulu s'accommoder à l'intelligence d'hommes aussi peu savants que moi. Mais je reviens à mon sujet.

XV. Ne voyez-vous pas que l'histoire exige tous les talents de l'orateur? Je ne sais si aucun autre ouvrage a besoin d'un style plus rapide et plus varié. Cependant je ne trouve dans aucun rhéteur des préceptes particuliers sur ce genre; c'est qu'en effet les règles en sont évidentes. Qui ne voit que les principales lois de l'histoire sont de ne jamais rien dire de faux, d'avoir le courage de ne rien taire de vrai, d'éviter jusqu'au soupçon de la faveur ou de la haine? Tels sont les premiers fondements de l'édifice, et il n'est personne qui ne les connaisse : les matériaux sont les faits et les mots. L'exposition des faits exige l'ordre des temps*, la description des lieux; et comme dans les événements importants qui méritent d'être transmis à la postérité, on veut connaître la pensée qui les a préparés, puis l'exécution, et enfin le résultat, l'écrivain doit d'abord énoncer son

* La chronologie, la géographie, etc.

postea eventus exspectantur, et de consiliis significari quid scriptor probet, et in rebus gestis declarari, non solum quid actum aut dictum sit, sed etiam quomodo; et quum de eventu dicatur, ut causæ explicentur omnes, vel casus, vel sapientiæ, vel temeritatis; hominumque ipsorum non solum res gestæ, sed etiam, qui fama ac nomine excellant, de cujusque vita, atque natura. Verborum autem ratio, et genus orationis, fusum atque tractum, et cum lenitate quadam æquabili profluens, sine hac judiciali asperitate, et sine sententiarum forensium aculeis persequendum est. Harum tot tantarumque rerum videtisne [1] ulla esse præcepta, quæ in artibus rhetorum reperiantur?

In eodem silentio multa alia oratorum officia jacuerunt, cohortationes, consolationes, præcepta, admonita: quæ tractanda sunt omnia disertissime; sed locum suum in illis artibus, quæ traditæ sunt, habent nullum. Atque in hoc genere illa quoque est infinita silva, quod oratori plerique (ut etiam Crassus ostendit) duo genera ad dicendum dederunt: unum de certa definitaque causa, quales sunt, quæ in litibus, quæ in deliberationibus versantur; addat, si quis volet, etiam [2] laudationes; alterum, quod appellant omnes fere scriptores, explicat nemo, infinitam generis sine tempore, et sine persona, quæstionem. Hoc quid et quantum sit, quum dicunt, intelligere mihi non videntur. Si enim est oratoris,

[1] *Ernest. e pr. edd. reduxit pro vulg.* nulla; *et sic habent fere omnes nostri mss.* — [2] Laudationis.

opinion sur l'entreprise elle-même; ensuite faire connaître non seulement tout ce qui s'est dit et fait, mais encore de quelle manière; et quant au résultat, en indiquer fidèlement les causes, en faisant la part du hasard, de la prudence ou de la témérité. Il ne se contentera pas non plus de rapporter les actions des personnages célèbres; il s'attachera aussi à peindre leurs mœurs et leur caractère. Le ton du discours doit être doux et facile, le style coulant et soutenu, sans cette âpreté qui convient au barreau, sans ces traits énergiques dont l'orateur anime son discours à la tribune. Trouve-t-on dans les livres des rhéteurs aucun précepte sur ces devoirs si étendus et si graves?

Ils ont gardé le même silence sur plusieurs autres parties de l'art oratoire, comme les exhortations, les consolations, les instructions, les avertissements. Tous ces objets demandent beaucoup d'éloquence; mais ils n'occupent aucune place dans les ouvrages des rhéteurs. Ils nous ouvrent une carrière immense, en divisant, comme le disait Crassus *, l'art oratoire en deux genres, l'un qui renferme les questions particulières et déterminées, comme les discussions judiciaires, ou les délibérations publiques, auxquelles on peut ajouter, si l'on veut, les panégyriques; l'autre, reconnu par tous les rhéteurs, sans qu'aucun l'explique, a pour objet les questions où l'on ne détermine, ni le temps, ni les personnes; et les auteurs qui l'admettent ne paraissent pas en connaître la nature et l'étendue. Si toutes les questions indéfinies sont du domaine de l'orateur, il faudrait donc, pour prétendre à ce titre, dis-

* Liv. I, chap. 31, etc.

quæcumque res infinite posita sit, de ea posse dicere; dicendum erit ei, quanta sit solis magnitudo, quæ forma terræ : de mathematicis, de musicis rebus non poterit, quin dicat, hoc onere suscepto, recusare. Denique ei, qui profitetur esse suum, non solum de iis controversiis, quæ temporibus et personis [1] notatæ sunt, hoc est, de omnibus forensibus, sed etiam de generum infinitis quæstionibus dicere, nullum potest esse genus orationis, quod sit exceptum.

XVI. Sed si illam quoque partem quæstionum oratori volumus adjungere vagam, et liberam, et late patentem, ut de rebus bonis aut malis, expetendis aut fugiendis, honestis aut turpibus, utilibus aut inutilibus, de virtute, de justitia, de continentia, de prudentia, de magnitudine animi, de liberalitate, de pietate, de amicitia, de fide, de officio, de ceteris virtutibus, contrariisque vitiis, dicendum oratori putemus; itemque de republica, de imperio, de re militari, de disciplina civitatis, de hominum moribus : assumamus eam quoque partem, sed ita, ut sit circumscripta modicis regionibus. Equidem omnia, quæ pertinent ad usum civium, morem hominum, quæ versantur in consuetudine vitæ, in ratione reipublicæ, in hac societate civili, in sensu hominum communi, in natura, in moribus, comprehendenda esse oratori puto : si minus, ut separatim de his rebus philosophorum more respondeat; at certe, ut in causa prudenter

[1] Notæ.

courir sur la grandeur du soleil et la figure de la terre *; on ne pourra se dispenser de traiter ce qui concerne les mathématiques et la musique; enfin, celui qui se croit obligé d'embrasser, non seulement tous les objets de discussions où les temps et les personnes sont spécifiés, comme les causes judiciaires, mais encore les questions dont la nature est indéterminée, celui-là trouvera qu'il n'est aucun sujet qui ne rentre dans ses attributions.

XVI. Si nous assignons à l'orateur un domaine si vaste, des fonctions si vagues et si étendues; si nous lui imposons l'obligation de parler sur le bien et le mal, sur ce qu'il faut désirer ou fuir, sur ce qui est honnête ou déshonnête, utile ou inutile, sur la vertu, la justice, la continence, la prudence, la grandeur d'âme, la générosité, la piété, l'amitié, la bonne foi, les devoirs, enfin, sur toutes les vertus et tous les vices; si nous voulons qu'il y joigne encore tout ce qui a rapport à la république, au gouvernement, à la guerre, à l'administration, aux usages des peuples, j'y consens, pourvu qu'il se renferme dans de justes bornes. A la vérité, rien de ce qui regarde les actions et la conduite des citoyens, les habitudes de la vie, les intérêts de la république, la société civile, le sentiment commun des hommes, les mœurs, la nature, n'est, selon moi, étranger à l'orateur, non pas qu'il doive développer chacun de ces sujets à la manière des philosophes; mais il faut

* Marmontel fait allusion à ce passage dans ses *Éléments de Littérature*, au mot ÉLOQUENCE : « Les rhéteurs méconnaissaient leur art, lorsqu'ils faisaient pérorer leurs disciples sur la figure de la terre et sur la grandeur du soleil, etc. »

possit intexere : hisce autem ipsis de rebus ut ita loquatur, ut ii, qui jura, qui leges, qui civitates constituerunt, locuti sunt, simpliciter et splendide, sine ulla serie disputationum, et sine jejuna concertatione verborum. Hoc loco, ne qua sit admiratio, si tot tantarumque rerum nulla a me præcepta ponentur, sic statuo : Ut in ceteris artibus, quum tradita [1] sint cujusque artis difficillima, reliqua, quia aut faciliora, aut similia sint, tradi non necesse [2] esse; ut in pictura, qui hominis speciem pingere perdidicerit, posse eum cujusvis vel formæ, vel ætatis, etiamsi non didicerit, pingere; neque esse periculum, qui leonem, aut taurum pingat egregie, ne idem in multis aliis quadrupedibus facere non possit (neque est omnino ars ulla, in qua omnia, quæ illa arte effici possunt, a doctore tradantur; sed qui primarum et certarum rerum genera ipsa didicerunt, reliqua non incommode persequuntur) : similiter arbitror, in hac sive ratione, sive exercitatione dicendi, qui illam vim adeptus sit, ut eorum mentes, qui aut de republica, aut de ipsius rebus, aut de iis, contra quos, aut pro quibus dicat, cum aliqua statuendi potestate audiant, ad suum arbitrium movere possit, hunc de toto illo genere reliquarum orationum non plus quæsiturum esse, quid dicat, quam Polycletum illum, quum Herculem fingebat, quemadmodum pellem, aut hydram fingeret, etiamsi hæc nunquam separatim facere didicisset.

[1] Sunt. — [2] Est.

qu'il sache les faire entrer habilement dans une cause, et qu'il soit en état d'en parler comme ceux qui ont fondé le droit, les lois, les cités, c'est-à-dire, d'une manière simple et claire, sans y mêler la sécheresse de l'analyse, et l'ennui des discussions. Mais pour qu'on ne s'étonne pas si je n'établis aucun précepte pour tant d'objets importants, je dirai qu'il en est ici comme dans les autres arts, où, lorsqu'on a donné des règles sur les parties les plus difficiles, il est inutile d'en donner sur celles qui sont plus aisées, ou qui rentrent dans les premières. Ainsi, dans la peinture, l'élève qui aura bien appris à représenter un homme, pourra lui donner l'âge et la figure qu'on voudra, sans avoir besoin d'autres leçons; et il n'est pas à craindre que celui qui saura bien rendre un lion ou un taureau, ne puisse réussir à peindre tout autre quadrupède. Il n'y a point d'art où les préceptes puissent s'étendre à tous les détails; mais quand une fois on possède les principes généraux, on n'a point de peine à descendre aux applications particulières. Il en est de même dans l'éloquence : lorsque par l'étude ou l'expérience on s'est mis en état de parler avec succès des intérêts de la république, de défendre ses propres intérêts et ceux de ses clients contre les raisonnements de son adversaire, et qu'on peut émouvoir, entraîner ceux de qui dépend la décision de la cause, on n'est pas plus embarrassé pour exprimer tout ce qu'on veut dire, que ne le fut Polyclète, en travaillant à son Hercule, pour rendre l'hydre ou la peau du lion, quoiqu'il n'eût jamais fait une étude particulière de ces détails.

XVII. — Tum Catulus : Præclare mihi videris, Antoni, posuisse ante oculos, quid discere oporteret eum, qui orator esset futurus, quid etiam, si non didicisset, ex eo, quod didicisset, [1] assumere : deduxisti enim totum hominem in duo solum genera causarum; cetera innumerabilia exercitationi, et similitudini reliquisti. Sed videto, ne in istis duobus generibus hydra tibi sit, et pellis; Hercules autem, et alia opera majora, ne in illis rebus, quas prætermittis, relinquantur. Non enim mihi minus operis videtur de universis generibus rerum, quam de singulorum causis, ac multo etiam majus de natura deorum, quam de hominum litibus dicere. — Non est ita, inquit Antonius : dicam enim tibi, Catule, non tam doctus, quam, id quod est majus, expertus. Omnium ceterarum rerum oratio, mihi crede, ludus est homini non hebeti, neque inexercitato, neque communium litterarum et politioris humanitatis experti : in causarum contentionibus magnum est quoddam opus, atque haud sciam, an de humanis operibus longe maximum : in quibus vis oratoris plerumque ab imperitis exitu et victoria judicatur; ubi adest armatus adversarius, qui sit et feriendus, et repellendus; ubi sæpe is, qui rei dominus futurus est, alienus atque iratus, aut etiam amicus adversario et inimicus tibi est; quum aut docendus is est, aut dedocendus, aut reprimendus, aut incitandus, aut omni ratione ad tempus, ad causam, oratione moderandus (in quo sæpe beni-

[1] Assumeret.

XVII. — Il me semble, Antoine, dit alors Catulus, que vous avez parfaitement établi quelles sont les choses dont l'orateur doit s'instruire; quelles sont celles que les connaissances, antérieurement acquises, le dispenseront d'étudier spécialement; vous réduisez sa carrière à deux genres seuls, et pour les autres, qui sont innombrables, vous le renvoyez à l'expérience et à l'analogie. Mais prenez garde que ces deux genres ne soient l'hydre et la peau de lion, et que l'Hercule et la partie la plus difficile du travail ne se trouvent justement dans ce que vous dédaignez d'enseigner. Il n'est pas plus aisé, je crois, de traiter des questions générales que des causes particulières; et il me semble même qu'il est beaucoup plus difficile de discourir sur la nature des dieux que sur les querelles des hommes. — Je suis persuadé du contraire, répondit Antoine, et je ne parle pas seulement d'après mon opinion; mais ce qui est plus décisif, d'après mon expérience. Toutes les autres sortes de discours, croyez-moi, sont un jeu pour l'homme qui a quelque génie *, de l'habitude, de l'instruction, et une certaine connaissance dés lettres; mais venir disputer le prix dans la lutte périlleuse du barreau, c'est le grand ouvrage de l'orateur, et peut-être le plus noble effort de l'esprit humain. Là, l'opinion du vulgaire se règle sur l'événement et dépend du succès; là, se présente un adversaire armé, qu'il faut frapper et repousser; votre sort est dans les mains d'un juge irrité ou prévenu, votre ennemi, ou l'ami de votre partie adverse : il faut l'instruire ou le détromper, l'adoucir ou l'exciter, le gouverner par la parole, en variant ses moyens selon la circonstance et la nature de la cause; le ramener de la bienveillance à la haine, et de la haine à la bienveillance;

* *Voy.* les réflexions de La Harpe sur cet endroit.

volentia ad odium, odium autem ad benivolentiam deducendum est); qui tanquam machinatione aliqua tum ad severitatem, tum ad remissionem animi, tum ad tristitiam, tum ad lætitiam est contorquendus. [1] Omnium sententiarum gravitate, omnium verborum ponderibus est utendum. Accedat oportet actio varia, vehemens, plena animi, plena spiritus, plena doloris, plena veritatis. In his operibus si quis illam artem comprehenderit, ut, tanquam Phidias, Minervæ signum efficere possit; non sane, [2] quemadmodum in clypeo idem ille artifex, minora illa opera facere discat, laborabit.

XVIII. — Tum Catulus : Quo ista majora ac mirabiliora fecisti, eo me major exspectatio tenet, quibusnam rationibus, quibusve præceptis ea tanta vis comparetur : non quo mea quidem jam intersit (neque enim ætas id mea desiderat, et aliud quoddam genus dicendi nos secuti sumus, qui nunquam sententias de manibus judicum vi quadam orationis extorsimus, ac potius placatis eorum animis, tantum, quantum ipsi patiebantur, accepimus), sed tamen ista tua, nullum ad usum meum, tantum cognoscendi studio adductus requiro. Nec mihi opus est græco aliquo doctore, qui mihi pervulgata præcepta decantet, quum ipse nunquam forum, nunquam ullum judicium adspexerit : ut peripateticus ille dicitur Phormio; quum Hannibal Carthagine ex-

[1] *Schütz*, Omni s. gr., omnibus verb. p. *Recte damnat Görenz in libr. de Finibus.* — [2] *Wyttenbach*, *Biblioth. crit.*, *vol.* I, *part.* I, *p.* 19, *hæc ita constituit :* quemadmodum, ut in clypeo idem ille artifex, minora illa opera facere discat, laborabit.

enfin, le mouvoir comme par des ressorts, et le faire passer tour à tour de la joie à lá tristesse, de la sévérité à l'indulgence. Il faut employer ce que les pensées ont de plus fort, et les expressions de plus élevé, et joindre à tout cela une action variée, véhémente, pleine de chaleur, de pathétique et de naturel. L'orateur assez habile pour produire ces grands effets, et qui, comme Phidias, aura pu exécuter une Minerve, ne s'embarrassera pas de savoir comment ce grand artiste s'y était pris pour sculpter de moindres figures sur le bouclier de la déesse.

XVIII. — Plus vous exaltez les merveilles de l'art, dit Catulus, plus je suis curieux de connaître par quels moyens on peut parvenir à cette hauteur. Ce n'est pas que je veuille faire usage de vos préceptes : mon âge ne me permet plus d'y songer ; et d'ailleurs j'ai toujours suivi une méthode différente. Je n'ai jamais, par l'énergie de mon éloquence, arraché aux juges une sentence favorable ; mais sans faire violence à leurs âmes, je me suis contenté de les laisser prononcer dans le calme de leur conscience. Si je vous interroge en ce moment, ce n'est donc pas pour mettre à profit vos leçons, mais uniquement pour satisfaire ma curiosité. Je ne m'adresse pas à quelque ennuyeux docteur grec, qui vienne me répéter des préceptes rebattus, sans avoir jamais vu le barreau, ni assisté à une plaidoirie, semblable au péripatéticien Phormion. Annibal, exilé de Carthage*, s'étant retiré à Éphèse, auprès d'Antiochus, on le pressa

* Cet exil fut volontaire. Annibal, sans attendre sa condamnation, se retira de lui-même à Éphèse, dès qu'il vit tous ses concitoyens indisposés contre lui.

pulsus Ephesum ad Antiochum venisset exsul, proque eo, quod ejus nomen erat magna apud omnes gloria, invitatus esset ab hospitibus suis, ut eum, quem dixi, si vellet, audiret; quumque se non nolle dixisset; locutus esse dicitur homo copiosus aliquot horas de imperatoris officio, et de omni re militari. Tum, quum ceteri, qui illum audierant, vehementer essent delectati, quærebant ab Hannibale, quidnam ipse de illo philosopho judicaret. Pœnus non optime græce, sed tamen libere respondisse fertur, multos se deliros senes sæpe vidisse; sed qui magis, quam Phormio, deliraret, vidisse neminem. Neque mehercule injuria. Quid enim aut arrogantius, aut loquacius fieri potuit, quam Hannibali, qui tot annos de imperio cum populo romano omnium gentium victore certasset, græcum hominem, qui nunquam hostem, nunquam castra vidisset, nunquam denique minimam partem ullius publici muneris attigisset, præcepta de re militari dare? Hoc mihi facere omnes isti, qui de arte dicendi præcipiunt, videntur : quod enim ipsi experti non sunt, id docent ceteros. Sed hoc minus fortasse errant, quod non te, ut Hannibalem, sed pueros, aut adolescentulos docere conantur.

XIX. — Erras, Catule, inquit Antonius : nam egomet in multos jam Phormiones incidi. Quis enim est istorum Græcorum, qui quemquam nostrum quidquam intelligere arbitretur? Ac mihi quidem non ita molesti sunt; facile omnes perpetior et perfero. Nam aut aliquid afferunt, quod mihi non dis-

d'aller entendre ce philosophe, dont on lui vanta beaucoup le talent : il y consentit. L'infatigable orateur disserta pendant plusieurs heures sur les devoirs d'un général, et sur toutes les parties de l'art militaire. Les auditeurs, enchantés, demandèrent au Carthaginois ce qu'il en pensait : Annibal répondit, sinon avec l'urbanité grecque, du moins avec franchise, qu'il avait entendu bien des vieillards déraisonner, mais qu'il n'en avait jamais rencontré d'aussi extravagant que Phormion. Assurément il avait raison ; car, je le demande, n'était-ce pas le comble de l'impudence et du ridicule, à ce misérable Grec, qui de sa vie n'avait vu ni camp, ni ennemi, qui n'avait jamais exercé le moindre emploi public, d'oser donner des leçons sur l'art militaire à un général qui avait disputé si long-temps l'empire du monde au peuple vainqueur de toutes les nations ? Il me semble que c'est là l'histoire de tous ceux qui se mêlent d'enseigner l'éloquence, et d'apprendre aux autres ce qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes par l'expérience. S'ils sont moins ridicules, c'est qu'ils entreprennent seulement d'instruire la jeunesse, et qu'ils ne s'avisent pas de donner des leçons à un Antoine, comme Phormion à un Annibal.

XIX. — Vous êtes dans l'erreur, Catulus : j'ai déjà rencontré plus d'un Phormion. Est-il un seul de ces docteurs grecs, qui s'imagine que nous autres Romains nous entendions quelque chose à l'éloquence ? Cependant j'ai pour eux de l'indulgence ; je les souffre sans me fâcher, et les écoute patiemment. Si ce qu'ils disent est utile, je suis bien aise de les entendre, et dans

pliceat; aut efficiunt, ut me non didicisse minus pœniteat: dimitto autem eos non tam contumeliose, quam philosophum illum Hannibal, et eo fortasse plus habeo etiam negotii; sed tamen est eorum doctrina, quantum ego judicare possum, perridicula.

Dividunt enim totam rem in duas partes, in causæ controversiam, et in quæstionis. Causam appellant, rem positam in disceptatione rerum et controversia; quæstionem autem, rem positam in infinita dubitatione. De causa præcepta dant; de altera parte dicendi mirum silentium est. Denique quinque faciunt quasi membra eloquentiæ, invenire quid dicas, inventa disponere, deinde ornare verbis, post memoriæ mandare, tum ad extremum agere ac pronuntiare: rem sane non reconditam. Quis enim hoc non sua sponte viderit, neminem posse [1] dicere, nisi et quid diceret, et quibus verbis, et quo ordine diceret, haberet, et ea meminisset? Atque hæc ego non reprehendo; sed ante oculos posita esse dico, ut eas item quatuor, quinque, sexve partes, vel etiam septem (quoniam aliter ab aliis digeruntur), in quas est ab his omnis oratio distributa. Jubent enim exordiri ita, ut eum, qui audiat, benivolum nobis faciamus, et docilem, et attentum; deinde rem narrare, ita ut verisimilis narratio sit, ut aperta, ut brevis; post autem dividere causam, aut proponere; nostra confirmare argumentis, ac rationibus; deinde contraria refutare:

[1] Apte dicere.

le cas contraire, je regrette moins mon ignorance. Je ne les traite pas avec autant de dureté qu'Annibal traita le péripatéticien : aussi ai-je plus de peine à m'en débarrasser; mais j'avoue qu'autant que j'en puis juger, leur science me paraît fort ridicule.

Ils divisent les matières traitées par l'orateur en deux genres, auxquels ils donnent les noms de *cause* et *question*. Ils entendent par *cause* une discussion particulière, et qui tombe sur des faits; et par *question*, une discussion générale et indéfinie. Ils établissent des préceptes sur le premier de ces genres, et ne disent pas un mot du second. Ils assignent ensuite cinq parties à l'éloquence : trouver les idées, les mettre en ordre, les revêtir de l'expression, les graver dans la mémoire; enfin, les faire valoir par un débit convenable. Voilà, certes, un grand mystère. Est-il donc quelqu'un qui ne voie par lui-même qu'on ne peut parler avec succès, si l'on ne sait d'avance ce qu'on veut dire, en quels termes et dans quel ordre il faut le dire, et si les idées ne sont gardées fidèlement par la mémoire? Je ne blâme pas ces divisions; mais je prétends qu'elles sautent aux yeux, ainsi que les quatre, cinq, six ou même sept parties qu'ils admettent dans le discours; car les rhéteurs ne sont pas d'accord sur le nombre. Il faut, disent-ils, vous concilier en commençant la bienveillance de l'auditeur, le rendre *docile** et attentif; ensuite exposer les faits dans une narration vraisemblable, claire et précise; diviser la question et la présenter sous son véritable jour; appuyer la cause par des preuves, renverser

* Le mot *docilis*, employé par les rhéteurs latins, signifie proprement, à portée et dans la disposition de s'instruire.

tum autem alii conclusionem orationis, et quasi perorationem collocant; alii jubent, antequam peroretur, ornandi aut augendi causa, digredi; deinde concludere, ac perorare. Ne hæc quidem reprehendo: sunt enim concinne distributa; sed tamen, id quod necesse fuit hominibus expertibus veritatis, non perite. Quæ enim præcepta principiorum et narrationum esse voluerunt, ea in totis orationibus sunt conservanda. Nam ego mihi benivolum judicem facilius facere possum in cursu orationis, quam quum omnia sunt inaudita; docilem autem, non quum polliceor me demonstraturum, sed tum, quum doceo et explano; attentum vero, crebro tota actione excitandis mentibus judicum, non prima denuntiatione efficere possumus. Jam vero narrationem quod jubent verisimilem esse, et apertam, et brevem, recte nos admonent; quod hæc narrationis magis putant esse propria, quam totius orationis, valde mihi videntur errare: omninoque in hoc omnis est error, quod existimant, artificium esse hoc quoddam non dissimile ceterorum, cujusmodi de ipso jure civili hesterno die Crassus componi posse dicebat: ut genera rerum primum exponerentur, in quo vitium est, si genus ullum prætermittatur; deinde singulorum generum partes, in quo et deesse aliquam partem, et superare, mendosum est; tum verborum omnium definitiones, in quibus neque abesse quidquam decet, neque redundare.

Sed hoc si in jure civili, si etiam in parvis aut

les raisonnements de l'adversaire. Quelques rhéteurs placent ensuite la conclusion ou péroraison ; selon d'autres, avant de conclure, il est à propos d'insérer une digression, destinée à donner plus de force et d'ornement à la cause, et de ne passer qu'après à la péroraison. Je ne désapprouve pas non plus cette distribution : elle paraît assez bien ordonnée; mais au fond elle manque d'exactitude, comme on doit s'y attendre de la part de ces hommes sans expérience. Les règles qu'ils approprient à l'exorde et à la narration s'appliquent également à toutes les parties du discours. En effet, dans le cours du plaidoyer, je trouve plus naturellement le moyen de me concilier la bienveillance du juge, que lorsqu'il ne connaît encore rien à la cause ; si je puis espérer de le rendre *docile*, ce n'est pas en lui promettant de l'instruire des faits, mais en les exposant, en les mettant sous ses yeux; et quant à l'attention, les premières phrases seraient insuffisantes pour la captiver : il faut la tenir sans cesse en haleine. Ils disent que la narration doit être vraisemblable, claire et précise, et ils n'ont pas tort; mais ils se trompent quand ils veulent que ces trois qualités conviennent plus à cette partie du discours qu'à toutes les autres. Leur erreur vient de ce qu'ils confondent la rhétorique avec les autres sciences, telles que le droit civil, par exemple. Là, comme Crassus l'observait hier, on divise d'abord par genres, ensuite par espèces, et on ne saurait sans un grand inconvénient rien oublier, ou rien mettre de superflu dans la division ; enfin, on donne des définitions si exactes, qu'on ne peut ajouter ni retrancher un seul mot.

Mais si dans le droit civil, et dans d'autres sciences

mediocribus rebus doctiores assequi possunt; non idem sentio tanta hac in re, tamque immensa, posse fieri. Sin autem qui arbitrantur, deducendi sunt ad eos, qui hæc docent; omnia jam explicata et perpolita assequentur : sunt enim innumerabiles de his rebus libri, neque abditi, neque obscuri. Sed videant, quid velint : ad ludendumne, an ad pugnandum arma sint sumturi. Aliud enim pugna et acies, aliud ludus campusque noster desiderat. Attamen ars ipsa ludicra armorum et gladiatori et militi prodest aliquid ; sed animus acer, et præsens, et acutus idem atque versutus, invictos viros efficit, non difficilius arte conjuncta.

XX. Quare ego tibi oratorem sic jam instituam, si [1] potero, ut quid efficere possit, ante perspiciam. Sit enim mihi tinctus litteris; audierit aliquid, legerit, ista ipsa præcepta acceperit : tentabo quid deceat, quid voce, quid viribus, quid spiritu, quid lingua efficere possit. Si intelligam posse ad summos pervenire, non solum hortabor, ut elaboret, sed etiam, si vir quoque mihi bonus videbitur, obsecrabo : tantum ego in excellente oratore, et eodem viro bono, pono esse ornamenti universæ civitati. Sin videbitur, quum omnia summa fecerit, tamen ad mediocres oratores esse venturus : permittam ipsi, quid velit; molestus magnopere non ero. Sin plane abhorrebit, et erit absurdus : ut se contineat, aut ad aliud studium transferat, admonebo. Nam neque is, qui

[1] Potuero.

d'une moindre importance, les plus habiles peuvent atteindre à cette précision rigoureuse, il n'en est pas de même, suivant moi, de l'art oratoire, dont le champ est si vaste. Ceux qui ne partagent pas cette opinion peuvent s'adresser aux rhéteurs de profession ; ils trouveront tous ces objets expliqués et traités dans leurs détails ; car nous avons sur ces matières une multitude de livres qui ne sont ni obscurs ni difficiles à trouver. Mais qu'ils y prennent bien garde : est-ce pour la parade ou pour le combat qu'ils demandent des armes ? Autre chose est une bataille, ou un simple exercice, l'école, ou le barreau. Cependant l'art de l'escrime sert au soldat, ainsi qu'au gladiateur ; mais ce qui rend l'homme invincible, c'est la vivacité, la présence d'esprit, la pénétration, la souplesse, et l'art s'y joint aisément.

XX. Pour moi, si j'avais à former un orateur, j'examinerais d'abord l'étendue de ses talents. Je veux qu'il ait quelque teinture des lettres, qu'il se soit formé par l'étude et la lecture, qu'il ait même appris toutes les règles dont je viens de parler. Je le mettrai à l'épreuve, pour juger de l'effet de ses traits et de son extérieur, de sa voix, de sa prononciation, de la force de ses poumons. Si je crois qu'il puisse s'élever aux premiers rangs, je l'engagerai à entrer dans la carrière ; je l'en conjurerai même, si de plus il me paraît homme de bien, tant je suis persuadé qu'un orateur éloquent et vertueux peut contribuer à la gloire et au bonheur de la patrie. Si je reconnais qu'avec beaucoup d'efforts il n'atteindra qu'à la médiocrité, je lui laisserai suivre son inclination sans chercher à le contrarier. Enfin, si la nature lui a refusé toutes dispositions pour l'éloquence, je lui conseillerai de renoncer à ses projets, et de s'at-

optime potest, deserendus ullo modo est a cohortatione nostra, neque is, qui aliquid potest, deterrendus : quod alterum, divinitatis mihi cujusdam videtur; alterum, vel non facere, quod non optime possis, vel facere, quod non pessime facias, humanitatis; tertium vero illud, clamare contra quam deceat, et quam [1] possit, hominis est, ut tu, Catule, de quodam declamatore dixisti, stultitiæ suæ quamplurimos testes domestico præconio colligentis. De hoc igitur, qui erit talis, ut cohortandus adjuvandusque sit, ita loquamur, ut ei tradamus ea duntaxat, quæ nos usus docuit, ut nobis ducibus veniat eo, quo sine duce ipsi pervenimus, quoniam meliora docere non possumus.

XXI. Atque, ut a familiari nostro exordiar; hunc ego, Catule, Sulpicium, primum in causa parvula adolescentulum audivi, voce, et forma, et motu corporis, et reliquis rebus aptum ad hoc munus, de quo quærimus; oratione autem celeri et concitata, quod erat ingenii, et verbis effervescentibus, et paullo nimium redundantibus, quod erat ætatis, non sum aspernatus. Volo enim se efferat in adolescente fœcunditas : nam facilius sicut in vitibus revocantur ea, quæ sese nimium profuderunt, quam, si nihil valet materies, nova sarmenta cultura excitantur : ita volo esse in adolescente, unde aliquid amputem. Non enim potest in eo [2] succus esse diuturnus, quod nimis celeriter est maturitatem

[1] *Sic mss. Ernest.* possis. — [2] Esse succus.

tacher à quelque autre profession. Nous devons, en effet, encourager de tous nos moyens les hommes dont nous espérons d'éclatants succès, et ne point décourager ceux qui n'en promettent que de médiocres : les premiers, par leur génie, semblent s'approcher de la divinité ; les seconds peuvent, ou renoncer à ce qu'ils ne font pas absolument bien, ou faire ce qu'ils ne font pas absolument mal, et cette médiocrité est dans notre nature ; mais se livrer à un vain babil, en dépit de sa faiblesse et de son impuissance, c'est faire ce que vous disiez, Catulus, d'un impertinent déclamateur, c'est assembler la multitude à son de trompe, pour avoir le plus de témoins possible de sa sottise. Je vais donc m'adresser à celui qui mérite d'être encouragé ; je vais, puisque je ne puis faire mieux, lui apprendre ce que m'a enseigné l'expérience, afin de le guider, si je puis, jusqu'au but où je suis moi-même arrivé sans guide.

XXI. Et pour commencer par notre ami Sulpicius, que vous voyez ici, la première fois, Catulus, que je l'entendis, il était très jeune encore, et plaidait dans une cause peu importante : sa voix, ses traits, son maintien, tout en lui annonçait un homme né pour l'éloquence ; son discours était impétueux et animé, ce qui venait de son génie ; son style avait trop d'abondance et de luxe, ce qui tenait à son âge : je conçus de lui un heureux augure. J'aime à voir dans la jeunesse cet excès de fécondité * : on peut émonder facilement les ceps qui poussent avec trop de vigueur ; mais il n'est pas de culture qui puisse ranimer une nature froide et stérile. Je veux aussi trouver à retrancher dans les premiers essais d'un jeune homme ; les fruits qui parviennent trop vite à leur maturité ne conservent pas long-temps leur

* *Voy.* Quintilien, II, 4.

assecutum. Vidi statim indolem, neque dimisi tempus, et eum sum cohortatus, ut forum sibi ludum putaret esse ad [1] dicendum; magistrum autem, quem vellet, eligeret; me quidem si audiret, L. Crassum: quod iste arripuit, et ita sese facturum confirmavit, atque etiam addidit, gratiæ scilicet causa, me quoque sibi magistrum futurum. Vix annus intercesserat ab hoc sermone cohortationis meæ, quum iste accusavit C. Norbanum, defendente me: non est credibile, quid interesse mihi sit visum inter eum, qui tum erat, et qui anno ante fuerat. Omnino in illud genus eum Crassi magnificum atque præclarum natura ipsa ducebat; sed ea non satis proficere potuisset, nisi eodem studio atque imitatione [2] intendisset, atque ita dicere consuesset, ut tota mente Crassum, atque omni animo intueretur.

XXII. Ergo hoc sit primum in præceptis meis, ut demonstremus, quem imitetur, atque ita, ut, quæ maxime excellant in eo, quem imitabitur, ea diligentissime persequatur: tum accedat exercitatio, qua illum, quem ante delegerit, imitando effingat, atque ita exprimat, non ut multos imitatores sæpe cognovi, qui aut ea, quæ facilia sunt, aut etiam illa, quæ insignia ac pæne vitiosa, consectantur imitando. Nihil est facilius, quam amictum imitari alicujus, aut statum, aut motum. Si vero etiam vitiose aliquid est, id sumere, et in eo vitiosum esse, non magnum est, ut ille, qui nunc etiam, amissa voce, furit in republica, [3] Furius, nervos in

[1] Discendum. — [2] Incidisset. — [3] Fusius. *Al.* Fufius.

saveur. Je devinai aussitôt ce beau talent ; je l'exhortai à prendre le barreau pour son école, à y choisir le modèle qu'il voudrait, en l'avertissant que, s'il m'en croyait, il préférerait Crassus à tout autre. Il saisit cette idée, m'assura qu'il suivrait mon avis, et il ajouta, par complaisance, sans doute que je serais aussi un de ses maîtres. Un an s'était à peine écoulé depuis cet entretien : il accusa C. Norbanus dont je fus le défenseur *, et vous n'imagineriez pas combien il s'était perfectionné dans ce court espace de temps. Son génie le portait à la manière grande et noble de Crassus ; mais il n'aurait pas fait des progrès si rapides, si, comme il en convenait lui-même, il n'eût mis tous ses soins à l'imiter, uniquement occupé à se former sur ce modèle.

XXII. Voici donc le premier point de ma méthode : j'indique à mon élève le modèle qu'il doit choisir ; je veux qu'il étudie avec soin ses bonnes qualités ; qu'il s'exerce ensuite à les imiter, à les reproduire, mais non à la manière de ces malheureux copistes, comme j'en ai vu beaucoup, qui ne s'attachent qu'à ce qu'il y a de plus facile à saisir, souvent même aux bizarreries et aux défauts. Rien n'est plus aisé que de copier l'habillement, le port et les gestes d'un homme ; et ce n'est pas un grand mérite que de s'approprier ce qu'il a de vicieux et d'imiter ses imperfections. Ce Furius, par exemple, qui même après qu'il a perdu la voix, trouble encore la république par ses fureurs, ne pouvant atteindre à la vigueur de Fimbria ** ne lui ressemble que par les

* *Voy.* plus bas, chap. 47 et 48. — ** On trouve le portrait de Fimbria dans le *Brutus*, chap. 66.

dicendo C. Fimbriæ, quos tamen habuit ille, non assequitur, oris pravitatem et verborum latitudinem imitatur : sed tamen ille nec deligere scivit, cujus potissimum similis esset, et in eo ipso, quem delegerat, imitari etiam vitia voluit. Qui autem ita faciet, ut oportet, primum vigilet necesse est in deligendo; deinde, quem probavit, in eo, quæ maxime excellent, ea diligentissime persequatur.

Quid enim causæ censetis esse, cur ætates extulerint singulæ singula prope genera dicendi? quod non tam facile in nostris oratoribus possumus judicare, quia scripta, ex quibus judicium fieri posset, non multa sane reliquerunt, quam in Græcis; ex quorum scriptis, cujusque ætatis quæ dicendi ratio voluntasque fuerit, intelligi potest. Antiquissimi fere sunt, quorum quidem scripta constent, Pericles, atque Alcibiades, et eadem ætate Thucydides, subtiles, acuti, breves, sententiis magis, quam verbis abundantes. Non potuisset accidere, ut unum esset omnium genus, nisi aliquem sibi proponerent ad imitandum. Consecuti sunt hos Critias, Theramenes, Lysias : multa Lysæ scripta sunt; nonnulla Critiæ; de Theramene audivimus. Omnes etiam tum retinebant illum Pericli succum; sed erant paullo uberiore filo. Ecce tibi exortus est Isocrates, magister istorum omnium, cujus e ludo, tanquam ex equo Trojano, meri principes exierunt; sed eorum partim in pompa, partim in acie illustres esse voluerunt.

XXIII. Itaque et illi, Theopompi, Ephori, Phi-

contorsions de la bouche et la pesanteur de sa prononciation. Il a choisi un mauvais modèle; encore n'en a-t-il pris que les défauts. Je le répète donc : si l'on veut réussir, il faut d'abord être très sévère dans le choix de son modèle; et quand une fois on en a pris un, s'étudier à imiter ce qu'il a de plus parfait.

Pourquoi, en effet, remarquons-nous à chaque époque un genre particulier d'éloquence ? Il est moins aisé de vérifier cette observation chez nos orateurs, qui nous ont laissé trop peu d'écrits, pour qu'on puisse en faire la comparaison; mais les ouvrages des Grecs indiquent le goût et l'esprit dominant de chaque siècle. Les plus anciens dont nous ayons les écrits, Périclès, Alcibiade, et Thucydide leur contemporain, ont de la précision, de la finesse, de la rapidité, et plus d'abondance dans les idées que dans l'expression. Il n'y aurait pas entre eux cette conformité, s'ils n'avaient pas suivi le même modèle. Après eux vinrent Critias, Théramène, Lysias : nous avons beaucoup d'ouvrages de ce dernier; Critias en a laissé quelques uns; Théramène ne nous est connu que par ce qu'en disent les auteurs. Ils avaient tous conservé la vigueur de Périclès, mais avec plus de richesse dans l'élocution. Ensuite vous voyez paraître Isocrate, le maître de tous les orateurs Grecs, et dont l'école, semblable au cheval de Troie, semble n'avoir enfanté que des héros; mais parmi ses disciples, les uns se distinguèrent dans l'éloquence d'apparat, les autres surent combattre.

XXIII. Ceux-là, comme Théopompe, Éphore, Phi-

listi, Naucratæ, multique alii naturis differunt; voluntate autem similes sunt, et inter sese et magistri; et ii, qui se ad causas contulerunt, ut Demosthenes, Hyperides, Lycurgus, Æschines, Dinarchus, aliique complures, etsi inter se pares non fuerunt, tamen sunt omnes in eodem [1] veritatis imitandæ genere versati, quorum quamdiu mansit imitatio, tamdiu genus illud dicendi studiumque vixit; posteaquam, exstinctis his, omnis eorum memoria sensim obscurata est et evanuit, alia quædam dicendi molliora ac remissiora genera viguerunt. Inde Demochares, quem aiunt sororis filium fuisse Demostheni; tum Phalereus ille Demetrius, omnium istorum, mea sententia, politissimus, aliique eorum similes exstiterunt. Quæ si volemus usque ad hoc tempus persequi; intelligemus, ut hodie Alabandansem illum Meneclem, et ejus fratrem Hieroclem, quos ego audivi, tota imitetur Asia, sic semper fuisse aliquem, cujus se similes plerique esse vellent.

Hanc igitur similitudinem qui imitatione assequi volet, tum exercitationibus crebris atque magnis, tum scribendo maxime persequatur: quod si hic noster Sulpicius faceret, multo ejus oratio esset pressior; in qua nunc interdum, ut in herbis rustici solent dicere, in summa ubertate inest luxuries quædam, quæ stylo depascenda est.

— Hic Sulpicius: Me quidem, inquit, recte

[1] *Pearce, ex uno ms.*, virtutis; *Ruhnken. conj.* veritatis tutandæ. *Infeliciter. Schütz* imitandæ *sustulit. Infelicius.*

listus, Naucrate, et beaucoup d'autres, différents par le génie, se ressemblent tous par une manière commune, qui est celle de leur maître; ceux-ci, comme Démosthène, Hypéride, Lycurgue, Eschine, Dinarque, et une foule d'autres, n'ont pas, il est vrai, un égal mérite; mais ils se rapprochent tous par un point commun, le naturel et la vérité; et cette manière s'est conservée tant qu'ils ont eu des imitateurs. Après leur mort, le souvenir de leur talent s'effaça et disparut insensiblement; l'éloquence devint plus molle et plus faible. C'est l'époque où parurent Démocharès, qui fut, dit-on, fils d'une sœur de Démosthène; Démétrius de Phalère, le plus brillant des orateurs de son temps, et beaucoup d'autres qui leur ressemblèrent. Si l'on veut descendre jusqu'à nos jours, on remarquera que Ménéclès d'Alabanda, et son frère Hiéroclès, que j'ai entendus tous deux, servent de modèle à toute l'Asie, et que dans tous les temps il y a toujours eu quelque grand orateur sur lequel les autres se sont formés.

Pour parvenir à cette ressemblance, résultat de l'imitation, il faut un long et laborieux exercice; il faut surtout se former le style en écrivant beaucoup. Si notre ami Sulpicius suivait cette méthode, ses discours en seraient plus nerveux. Maintenant on y remarque, comme dans les terrains trop fertiles, une certaine surabondance que la plume doit réprimer.

Vous me donnez, dit Sulpicius, un excellent conseil, et je le reçois avec plaisir : mais vous-même, An-

mones, idque mihi gratum est : sed ne te quidem, Antoni, multum scriptitasse arbitror.

— Tum ille : Quasi vero, inquit, non ea præcipiam aliis, quæ mihi ipsi [1] desint : sed tamen ne tabulas quidem conficere existimor. Verum et in hoc, ex re familiari mea, et in illo, ex eo, quod dico, quantulum id cumque est, quid faciam, judicari potest. Atque esse tamen multos videmus, qui neminem imitentur, et suapte natura, quod velint, sine cujusquam similitudine consequantur : quod et in vobis animadverti recte potest, Cæsar, et Cotta; quorum alter inusitatum quidem nostris oratoribus leporem quemdam et salem, alter acutissimum et subtilissimum dicendi genus est consecutus. Neque vero vester æqualis Curio, patre, mea sententia, vel eloquentissimo temporibus illis, quemquam mihi magnopere videtur imitari; qui tamen verborum gravitate, et elegantia, et copia, suam quamdam expressit quasi formam, figuramque dicendi : quod ego maxime potui judicare in ea causa, quam ille contra me apud centumviros pro fratribus Cossis dixit; in qua nihil illi defuit, quod non modo copiosus, sed etiam sapiens orator habere deberet.

XXIV. Verum, ut aliquando ad causas deducamus illum, quem [2] instituimus, et eas quidem, in quibus plusculum negotii est, judiciorum atque litium : riserit aliquis fortasse hoc præceptum; est enim non tam acutum, quam necessarium, magis-

[1] Desunt. — [2] Constituimus.

toine, je ne pense pas que vous ayez jamais pris la peine de beaucoup écrire.

— Croyez-vous donc, reprit celui-ci, que je ne puisse recommander aux autres ce que je ne fais pas moi-même? On m'accuse aussi de ne point tenir de registre pour mes affaires domestiques. L'état de ma maison répond à ce reproche, et quant à l'autre, mon style, quelque médiocre qu'il soit, peut faire voir que je m'exerce à l'art d'écrire. On voit à la vérité des hommes qui n'imitent personne, et qui s'ouvrent eux-mêmes une route, sans suivre d'autre guide que leur génie. Je puis, César et Cotta, vous citer tous deux pour exemple : l'un de vous a des grâces piquantes qu'on ne trouve chez aucun de nos orateurs; l'autre s'est formé une manière délicate et ingénieuse. Curion, qui est de votre âge, ne paraît pas non plus s'assujettir à suivre un modèle, quoique son père ait été, à mon avis, le plus éloquent de ses contemporains. Par le choix, l'abondance et la noblesse de ses expressions, il s'est fait un genre d'éloquence qui n'appartient qu'à lui. J'ai pu en juger lorsqu'il plaida contre moi devant les centumvirs la cause des frères Cossus : il déploya toutes les ressources d'un talent brillant, et toutes les qualités d'un orateur profond.

XXIV. Mais amenons enfin notre disciple au milieu de l'arène du barreau; exerçons-le aux causes les plus difficiles. On rira peut-être du conseil que je vais donner; en effet, il n'a guère d'autre mérite que celui de l'utilité, et il prouve plutôt le bon sens que le génie du maître : ce que je recommande d'abord à mon élève, c'est, quelque cause qu'il ait à traiter, de l'étudier long-

que monitoris non fatui, quam eruditi magistri : hoc ei primum præcipiemus, quascumque causas erit acturus, ut eas diligenter, penitusque cognoscat. Hoc in ludo non præcipitur : faciles enim causæ ad pueros deferuntur. « Lex peregrinum vetat in « murum adscendere; adscendit; hostes repulit; « accusatur. » Nihil est negotii hujusmodi causam cognoscere. Recte igitur nihil de causa discenda præcipiunt : hæc est enim in ludo causarum fere formula. At vero in foro, tabulæ, testimonia, pacta, conventa, stipulationes, cognationes, affinitates, decreta, responsa, vita denique eorum, qui in causa versantur, tota cognoscenda est; quarum rerum negligentia plerasque causas, et maxime privatas (sunt enim multo sæpe obscuriores), videmus amitti. Ita nonnulli, dum operam suam multam existimari volunt, ut toto foro volitare, et a causa ad causam ire videantur, causas dicunt incognitas. In quo est illa quidem magna offensio, vel negligentiæ, susceptis rebus; vel perfidiæ, receptis; sed etiam illa major opinione, quod nemo potest de ea re, quam non novit, non turpissime dicere. Ita dum inertiæ vituperationem, quæ major est, contemnunt, assequuntur etiam illam, quam magis ipsi fugiunt, tarditatis.

Equidem soleo dare operam, ut de sua quisque re me ipse doceat, et, ut ne quis alius adsit, quo liberius loquatur, et agere adversarii causam, ut ille

temps pour la bien connaître. On ne donne pas ce précepte dans les écoles, parce qu'on n'y propose aux jeunes gens que des causes faciles. « La loi défend aux étrangers de monter sur les murs de la ville; un étranger y monte, repousse les ennemis; on l'accuse. » Le point de la question est bientôt saisi; et les maîtres n'ont pas tort de ne point faire un précepte de l'étude des causes, puisque celles qu'ils imaginent sont toutes à peu près de ce genre. Mais au barreau, les actes, les témoignages, les conventions, les contrats, les stipulations, les degrés de parenté, les alliances, les arrêts des tribunaux, les réponses des jurisconsultes, enfin les mœurs et la vie tout entière de ceux qui sont intéressés dans l'affaire; que de choses à approfondir! c'est pour avoir négligé ce soin que nous voyons perdre une multitude de causes, surtout les causes privées, qui sont ordinairement les plus obscures. Plusieurs avocats, dans le désir de se faire valoir, et afin de persuader qu'ils sont accablés d'affaires, et qu'ils volent, pour ainsi dire, de tribunaux en tribunaux, plaident leurs causes sans les étudier. Ils méritent par là d'être accusés ou de négligence, pour donner si peu de soin aux affaires dont ils se chargent, ou de mauvaise foi, pour répondre si mal à la confiance de leurs clients. Cette pratique leur est, sous un autre rapport, plus funeste qu'ils ne pensent; car on ne peut que fort mal parler de choses qu'on ne connaît pas. Ainsi, tandis qu'ils s'inquiètent peu du reproche d'indifférence, quelque grave qu'il soit, ils s'en attirent un autre, qu'ils redoutent davantage, celui de manquer de talent.

Pour moi, j'ai soin que mon client m'instruise lui-même de sa cause : je lui parle sans témoins, pour qu'il puisse s'expliquer plus librement; je plaide contre lui,

agat suam, et, quidquid de sua re cogitarit, in medium proferat. Itaque quum ille discessit, tres personas unus sustineo summa animi æquitate, meam, adversarii, judicis. Qui locus est talis, ut plus habeat adjumenti, quam incommodi, hunc judico esse dicendum; ubi plus mali, quam boni reperio, id totum abjudico atque ejicio. Ita assequor, ut alio tempore cogitem, quid dicam, et alio dicam: quæ duo plerique ingenio freti, simul faciunt; sed certe iidem illi melius aliquanto dicerent, si aliud sumendum sibi tempus ad cogitandum, aliud ad dicendum putarent.

Quum rem penitus causamque cognovi, statim occurrit animo, quæ sit causa ambigui. Nihil est enim, quod inter homines ambigatur, sive ex crimine causa constet, ut facinoris, sive ex controversia, ut hereditatis, sive ex deliberatione, ut belli, sive ex persona, ut laudis, sive ex disputatione, ut de ratione vivendi; in quo non, aut quid factum sit, aut fiat, futurumve sit, quæratur, aut quale sit, aut quid vocetur.

XXV. Ac nostræ fere causæ, quæ quidem sunt criminum, plerumque infitiatione defenduntur. Nam et de pecuniis repetundis, quæ maximæ sunt, neganda fere sunt omnia; et de ambitu raro illud datur, ut possis liberalitatem ac benignitatem ab ambitu atque largitione sejungere; de sicariis, de veneficiis, de peculatu, infitiari necesse est. Id est igitur genus primum causarum in judiciis, ex con-

afin qu'il plaide pour lui, et qu'il me communique toutes ses idées. Lorsqu'il s'est retiré, je me charge de trois rôles différents, et, avec la plus rigoureuse impartialité, je me mets successivement à la place du défenseur, de la partie adverse, et du juge. S'il se présente quelque moyen favorable aux intérêts de mon client, je m'y arrête et m'en empare; j'écarte au contraire, et je rejette tous ceux qui seraient plus nuisibles qu'utiles. Ainsi, je ne prends jamais la parole dans une cause qu'après l'avoir méditée. Beaucoup d'orateurs, se reposant sur leur génie, font ces deux choses à la fois; mais ils auraient assurément plus de succès, si, comme moi, avant de parler, ils s'étaient réservé quelques moments pour réfléchir.

Lorsque je suis bien pénétré de l'affaire, je m'applique aussitôt à saisir le point à juger. En effet, dans tout ce qui peut faire la matière d'une contestation parmi les hommes, qu'il s'agisse d'une accusation et d'un délit, d'un procès sur un héritage, d'une délibération sur l'utilité ou les désavantages d'une guerre, qu'il soit question d'un éloge ou d'une discussion sur un point de morale, il faut examiner ce qui s'est fait, se fait, ou se fera; il faut examiner la nature d'une chose, ou en déterminer la dénomination.

XXV. Les causes criminelles se défendent ordinairement en niant les faits. Dans les accusations de concussion, qui sont très graves, il faut nier presque toujours; dans celles de brigue, il est difficile de distinguer des largesses faites par générosité et par bienveillance, celles qui n'ont eu pour but que d'obtenir les suffrages; s'il s'agit d'assassinat, d'empoisonnement, de péculat, il est nécessaire de nier. Ces causes roulent sur l'existence de faits antérieurs, et forment le premier genre. Les

troversia facti. In deliberationibus plerumque ex futuri, raro etiam ex instantis, aut facti. Sæpe autem res non, sit, necne, sed qualis sit, quæritur : ut quum L. Opimii causam defendebat apud populum, audiente me, C. Carbo consul, nihil de C. Gracchi nece negabat, sed id jure, pro salute patriæ, factum esse dicebat; ut eidem Carboni tribuno plebis, alia tum mente rempublicam capessenti, P. Africanus de Ti. Gracco interroganti, responderat, jure cæsum videri. Jure autem omnia defenduntur, quæ sunt ejus generis, ut aut oportuerit, aut licuerit, aut necesse fuerit, aut imprudentia, aut casu facta esse videantur. Jam quid vocetur, quæritur, quum, quo verbo quid appellandum sit, contenditur : ut mihi ipsi cum hoc Sulpicio fuit in Norbani causa summa contentio. Pleraque enim de iis, quæ ab isto objiciebantur, quum confiterer, tamen ab illo majestatem [1] minutam negabam : ex quo verbo, lege Apuleia, tota illa causa pendebat. Atque in hoc genere causarum nonnulli præcipiunt, ut verbum illud, quod causam facit, lucide breviterque definiat. Quod mihi quidem perquam puerile videri solet. Alia est enim, quum inter doctos homines de iis ipsis rebus, quæ versantur in artibus, disputatur, verborum definitio : ut, quum quæritur, quid sit ars, quid sit lex, quid sit civitas. In quibus hoc præcipit ratio atque doctrina, ut vis ejus rei, quam definias, sic exprimatur, ut neque absit quidquam, neque supersit.

[1] Imminutam.

délibérations ont ordinairement rapport à l'avenir; rarement elles s'appliquent à une chose présente ou passée. Souvent il s'agit de connaître, non pas la vérité d'un fait, mais sa nature. Je citerai pour exemple le consul C. Carbon, que j'entendis plaider devant le peuple la cause de L. Opimius. Il ne désavouait pas le meurtre de C. Gracchus, mais il soutenait que sa mort avait été juste et salutaire. Telle fut aussi la réponse de Scipion l'Africain à ce même Carbon, alors tribun du peuple, et qui jouant un rôle bien différent, l'interrogeait sur la mort de Tibérius Gracchus : Scipion déclara qu'elle lui paraissait légitime. On se justifie sur les faits de ce genre, en disant qu'ils étaient permis, utiles ou nécessaires, ou qu'ils sont arrivés par hasard ou par imprudence. On traite la question de *dénomination*, lorsqu'il s'agit de donner à un fait le nom qui lui convient. Ce fut sur ce point qu'il y eut une contestation si vive entre Sulpicius et moi, dans l'affaire de Norbanus. J'avouais la plupart des faits; mais je soutenais qu'il n'y avait point crime de lèse-majesté, et de ce nom seul dépendait toute la cause, d'après la loi Apuléia. Quelques rhéteurs veulent que dans ce genre de causes on commence par une définition claire et précise du mot qui forme la difficulté. Cette règle me semble puérile. Il n'est pas besoin ici de définitions aussi rigoureuses que celles qu'emploient les savants dans leurs discussions, lorsqu'ils recherchent, par exemple, ce que c'est qu'un art, ce que c'est qu'une loi, ce qui constitue une république. La méthode scientifique exige alors qu'on définisse d'une manière exacte et précise, sans rien omettre, et sans rien dire de trop. C'est ce que ni Sulpicius ni moi, nous n'essayâmes de faire dans cette cause. Nous nous bornâmes tous deux à développer, avec toutes les

Quod quidem in illa causa neque Sulpicius fecit, neque ego facere conatus sum. Nam, quantum uterque nostrum potuit, omni copia dicendi dilatavit, quid esset majestatem minuere. Etenim definitio primum reprehenso verbo uno, aut addito, aut demto, sæpe extorquetur e manibus; deinde genere ipso doctrinam redolet exercitationemque pæne puerilem; tum et in sensum et in mentem judicis intrare non potest: ante enim præterlabitur, quam percepta est.

XXVI. Sed in eo genere, in quo, quale sit quid, ambigitur, exsistit etiam ex scripti interpretatione sæpe contentio, in quo nulla potest esse, nisi ex ambiguo, controversia. Nam illud ipsum, quum scriptum a sententia discrepat, genus quoddam habet ambigui: quod tum explicatur, quum ea verba, quæ desunt, suggesta sunt; quibus additis defenditur, sententiam scripti perspicuam fuisse. Et ex contrariis scriptis si quid ambigitur, non novum genus nascitur, sed superioris generis causa duplicatur; idque aut nunquam dijudicari poterit, aut ita dijudicabitur, ut referendis præteritis verbis, id scriptum, quodcumque defendimus, suppleatur. Ita fit, ut unum genus in iis causis, quæ propter scriptum ambiguntur, relinquatur, si est scriptum aliquid ambigue.

Ambiguorum autem quum plura genera sunt, quæ mihi videntur ii melius nosse, qui dialectici appellantur, hi autem nostri ignorare, qui non minus nosse debeant: tum illud est frequentissi-

ressources de notre éloquence, ce qui constitue le crime de lèse-majesté. Nous savions, en effet, qu'il suffit de la plus légère erreur, d'un seul mot retranché ou ajouté dans une définition, pour la faire tourner contre nous; de plus, cette manière sent l'affectation et le pédantisme de l'école; et elle ne pénètre pas dans l'esprit du juge, qui oublie votre définition, avant même de l'avoir saisie.

XXVI. Dans les causes où il s'agit de qualifier un fait, il faut souvent interpréter un écrit, et la contestation alors ne roule que sur l'équivoque qu'il peut présenter. Il y a équivoque, lorsque le sens littéral est en contradiction avec la pensée de celui qui a rédigé l'écrit : on l'éclaircit en suppléant à la lettre, et on établit ensuite que le sens n'est plus douteux. Si l'ambiguité naît de la contradiction de deux écrits, ce n'est pas un nouveau genre de cause, mais une répétition du précédent; car, ou l'on ne pourra pas résoudre la difficulté, ou on ne le fera qu'en suppléant les mots nécessaires pour compléter l'écrit que l'on défend. Ainsi toutes les causes qui roulent sur des écrits peuvent se réduire à un seul genre, les écrits équivoques.

Parmi les différentes sortes d'équivoques, mieux connues des dialecticiens que des orateurs, qui ne devraient cependant pas les ignorer, la plus commune, dans les paroles ou dans les écrits, est celle qui naît de l'omission

mum in omni consuetudine vel sermonis vel scripti, quum idcirco aliquid ambigitur, quod aut verbum, aut verba sint prætermissa. Iterum autem peccant, quum genus hoc causarum, quod in scripti interpretatione versatur, ab illis causis, in quibus, qualis quæque res sit, disceptatur, sejungunt : nusquam enim tam quæritur, quale sit genus ipsum rei, quam in scripto, quod totum a facti controversia separatum est.

Ita tria sunt omnino genera, quæ in disceptationem et controversiam cadere possunt : quid fiat, factum, futurumve sit; aut quale sit, aut quomodo nominetur. Nam et illud quidem, quod quidam Græci adjungunt, rectene factum sit, totum in eo est, quo, quale sit, quærimus.

XXVII. Sed jam ad institutum revertar meum. Quum igitur, accepto causæ genere et cognito, rem tractare cœpi, nihil prius constituo, quam, quid sit illud, quo mihi referenda sit omnis illa oratio, quæ sit propria quæstionis et judicii. Deinde illa duo diligentissime considero, quorum alterum commendationem habet nostram, aut eorum, quos defendimus; alterum est accommodatum ad eorum animos, apud quos dicimus, ad id, quod volumus, commovendos. Ita ratio omnis dicendi tribus ad persuadendum rebus est nixa : ut probemus vera esse ea, quæ defendimus; ut conciliemus nobis eos, qui audiunt; ut animos eorum, ad quemcumque causa postulabit motum, vocemus. Ad probandum autem duplex est oratori subjecta materies : una

d'un ou de plusieurs mots. Les rhéteurs ont également tort de faire deux genres distincts des causes où il s'agit d'interpréter un écrit, et de celles où l'on recherche quelle est la qualité d'un fait; car si jamais on s'occupe de la qualification d'un fait, c'est quand il s'agit d'un écrit, question absolument indépendante du point de fait.

Toutes les causes peuvent donc se réduire à trois genres : la question de fait qui embrasse le présent, le passé ou l'avenir, la nature du fait, et enfin sa dénomination. Les causes où l'on discute si une chose est fondée en droit, et dont quelques rhéteurs grecs font un genre particulier, rentrent dans la seconde division.

XXVII. Mais je reviens à ma méthode. Lorsque j'ai reconnu le genre de ma cause, et qu'il s'agit de la traiter, mon premier soin est de chercher quel est le but où doit tendre tout mon discours, et comment je dois l'approprier à la question. J'étudie ensuite deux choses avec attention : le moyen de prévenir les juges en ma faveur et en faveur de mon client, et celui de faire passer dans leurs âmes les sentiments que je veux leur inspirer. Ainsi les règles de l'art oratoire peuvent se réduire à trois points : prouver la vérité de l'opinion qu'on veut faire prévaloir, se concilier la bienveillance des auditeurs, faire naître en eux les impressions qui conviennent à l'intérêt de la cause. Quant aux preuves, elles sont de deux sortes : les unes ne sont pas imaginées par l'orateur; il les trouve dans le sujet, et son raisonnement les fortifie : tels sont les actes écrits, les dépositions des témoins, les conventions, les contrats,

rerum earum, quæ non excogitantur ab oratore, sed in re positæ, ratione tractantur; ut tabulæ, testimonia, pacta, conventa, quæstiones, leges, senatusconsulta, res judicatæ, decreta, responsa, et reliqua, si quæ sunt, quæ non [1] pariuntur ab oratore, sed ad oratorem a causa, atque [2] a reis deferuntur : altera, quæ tota in disputatione et argumentatione oratoris collocata est. Ita in superiore genere de tractandis argumentis, in hoc autem etiam de inveniendis cogitandum est. Atque isti quidem, qui docent, quum causas in plura genera secuerunt, singulis generibus argumentorum copiam suggerunt. Quod etiamsi ad instituendos adolescentulos magis aptum est, ut, simul ac posita sit causa, habeant, quo se referant, unde statim expedita possint argumenta depromere : tamen et tardi ingenii est, rivulos consectari, fontes rerum non videre, et jam ætatis est ususque nostri, a capite, quod velimus, arcessere, et, unde omnia [3] manent, videre.

Et primum genus illud earum rerum, quæ ad oratorem deferuntur, meditatum nobis in perpetuum, ad omnem usum similium rerum, esse debebit : nam pro tabulis et contra tabulas; pro testibus et contra testes; pro quæstionibus et contra quæstiones; et item de ceteris rebus ejusdem generis, vel separatim dicere solemus de genere universo, vel definite de singulis temporibus, hominibus, causis : quos quidem locos (vobis hoc, Cotta, et

[1] Reperiuntur. — [2] *Ernest.* a re. — [3] Manant.

les interrogatoires, les lois, les sénatus-consultes, les arrêts des tribunaux, les ordonnances, les décisions des jurisconsultes, et autres choses semblables, que l'orateur n'invente pas, et qui lui sont fournies par la cause même, ou par son client. Les autres preuves consistent dans la discussion des moyens, et dans l'argumentation de l'orateur. Ainsi, dans le premier cas, il s'agit de mettre en œuvre des matériaux tout prêts; dans le second, il faut faire plus, il faut les créer. Les rhéteurs qui divisent les causes en un plus grand nombre de genres, assignent à chacun des preuves particulières. Cette méthode peut être utile aux jeunes gens; elle met aussitôt des moyens à leur disposition pour toutes les causes qui pourront leur être présentées; elle leur fournit d'avance comme une provision d'arguments; mais c'est avoir l'esprit borné que de s'attacher aux ruisseaux sans remonter aux sources. A notre âge, et avec notre expérience, nous devons nous élever plus haut, et considérer les principes.

Il faut d'abord que l'orateur approfondisse une fois pour toutes ces preuves qui lui sont fournies par le sujet, afin de s'en servir aisément dans l'occasion; car on a tous les jours à parler pour ou contre des actes écrits, pour ou contre des dépositions de témoins, pour ou contre des interrogatoires, etc., soit d'une manière générale, soit lorsque le temps, les personnes et les causes sont déterminés. Je vous engage, Sulpicius et Cotta, à bien étudier ces sortes de lieux communs, et à vous préparer ainsi un fonds qui vous serve au besoin. Il serait trop long d'expliquer les

Sulpici, dico) multa commentatione, atque meditatione paratos, atque expeditos habere debetis. Longum est enim nunc me explicare, qua ratione aut confirmare, aut infirmare testes, tabulas, quæstiones [1] oporteat. Hæc sunt omnia ingenii vel mediocris, exercitationis autem maximæ: artem quidem, et præcepta duntaxat hactenus requirunt, ut certis dicendi luminibus ornentur. Itemque illa, quæ sunt alterius generis, quæ tota ab oratore pariuntur, excogitationem non habent difficilem, explicationem magis illustrem perpolitamque desiderant. Itaque quum hæc duo nobis quærenda sint in causis, primum quid, deinde quomodo dicamus: alterum, quod totum arte tinctum videtur, tametsi artem requirit, tamen prudentiæ est pæne mediocris, quid dicendum sit, videre; alterum est, in quo oratoris vis illa divina, virtusque cernitur, ea, quæ dicenda sunt, ornate, copiose, varieque dicere.

XXVIII. Quare illam partem superiorem, quoniam semel ita vobis placuit, non recusabo, quo minus perpoliam atque conficiam (quantum consequar, vos judicabitis): quibus ex locis ad eas tres res, quæ ad fidem faciendam solæ valent, ducatur oratio, ut et concilientur animi, et doceantur, et moveantur [[2] hæc sunt enim tria numero]. Ea vero quemadmodum illustrentur, præsto est, qui omnes docere possit, qui hoc primus in nostros mores induxit, qui maxime auxit, qui solus effecit. Namque ego, Catule (dicam enim non reverens assentandi

[1] Oportet. — [2] *Id multis ineptum videtur nescio cujus additamentum.*

moyens d'affaiblir ou de fortifier les preuves tirées d'un témoignage, d'un acte, d'un interrogatoire. Tout cela demande peu de talent, mais beaucoup d'habitude du barreau. Les préceptes de l'art ne sont applicables à cette partie que lorsqu'on veut y introduire les ornements de l'élocution. Les preuves qu'invente l'orateur ne sont pas difficiles à trouver, mais elles ont besoin d'être présentées avec élégance et clarté. Dans toutes les causes, il faut d'abord chercher ce qu'on doit dire, et ensuite comment on le dira. De ces deux parties, la première, qui consiste à trouver les pensées, et qui semble renfermer toutes les difficultés de l'art, n'exige cependant qu'une médiocre habileté : quant à la seconde, où il s'agit d'orner les pensées d'une diction riche et variée, c'est là que triomphent l'énergie et la sublimité de l'éloquence.

XXVIII. Puisque vous l'exigez, je consens à vous parler de la première partie * : je la développerai le mieux qu'il me sera possible ; avec quel succès, vous en jugerez. Je vous indiquerai les sources d'où l'orateur tire les idées propres à remplir les trois objets de l'éloquence, à plaire, à instruire, à toucher. Quant à l'art d'embellir le discours par l'expression, nous voyons devant nous un homme qui peut l'enseigner à tous : c'est lui qui le premier l'a introduit dans l'éloquence romaine, qui l'a perfectionné, qui seul en a donné des modèles. Oui, Catulus, je puis parler ainsi, sans craindre d'être soupçonné de flatterie : je ne pense pas qu'il y ait de nos jours un seul orateur grec ou romain, un peu célèbre, que je n'aie entendu souvent et avec beaucoup d'atten-

* De l'invention.

suspicionem), neminem esse oratorem paullo illustriorem arbitror, neque græcum, neque latinum, quem ætas nostra tulerit, quem non et sæpe, et diligenter audierim. Itaque, si quid est in me (quod jam sperare videor, quoniam quidem vos, his ingeniis homines, tantum operæ mihi ad audiendum datis), ex eo est, quod nihil quisquam unquam me audiente egit orator, quod non in memoria mea penitus insederit. Atque ego is, qui sum, quantuscumque sum ad judicandum, omnibus auditis oratoribus, sine ulla dubitatione sic statuo et judico, neminem omnium tot et tanta, quanta sunt in Crasso, habuisse ornamenta dicendi. Quamobrem si vos quoque hoc idem existimatis, non erit, ut opinor, iniqua partitio, si, quum ego hunc oratorem, quem nunc fingo, ut institui, crearo, aluero, confirmaro; tradam eum Crasso, et vestiendum, et ornandum.

— Tum Crassus: Tu vero, inquit, Antoni, perge, ut instituisti. Neque enim est boni, neque liberalis parentis, quem procrearit, et eduxerit, eum non et vestire, et ornare, præsertim quum te locupletem esse negare non possis. Quod enim ornamentum, quæ vis, qui animus, quæ dignitas illi oratori defuit, qui in causa peroranda non dubitavit excitare reum consularem, et ejus diloricare tunicam, et judicibus cicatrices adversas senis imperatoris ostendere? qui idem, hoc accusante Sulpicio, quum hominem seditiosum furiosumque defenderet, non dubitavit seditiones ipsas ornare, ac demonstrare gra-

tion ; et si j'ai quelque talent (j'oserais le croire, puisque des hommes tels que vous mettent tant de complaisance à m'écouter), je le dois à ce que jamais un orateur n'a parlé devant moi, sans que son discours soit resté gravé dans ma mémoire : eh bien ! tel que je suis, et capable peut-être d'en bien juger, après avoir entendu tous les orateurs, je déclare et j'affirme, sans hésiter, qu'aucun d'eux n'a possédé à un aussi haut degré que Crassus les grâces de l'élocution. Si donc vous pensez comme moi, vous trouverez bon que je fasse un partage égal, et qu'après avoir formé, nourri, élevé l'orateur, tel que je m'en fais l'idée, je le remette aux mains de Crassus, pour qu'il prenne soin de le vêtir et de le parer.

— Continuez, dit Crassus, comme vous avez commencé : est-il donc d'un père tendre et généreux de ne pas vêtir et parer lui-même l'enfant qu'il a mis au monde, et qu'il a élevé, surtout quand il en a, comme vous, les moyens? Quel genre de beauté, de force, de pathétique, de dignité, peut-il manquer à l'orateur qui, à la fin d'un plaidoyer, osa faire lever du banc des accusés un vieillard consulaire [11], déchirer sa robe, et montrer aux juges les cicatrices glorieuses des blessures qu'il avait reçues en commandant les armées? Que manque-t-il à celui qui, défendant un homme turbulent et séditieux [12] contre les accusations de Sulpicius, osa faire l'apologie des séditions, et démontrer de la manière la plus forte, que souvent les révoltes du peuple n'ont pas été injustes;

vissimis verbis, multos sæpe impetus populi non injustos esse; quos præstare nemo possit? multas etiam e republica seditiones sæpe esse factas, ut quum reges essent exacti, ut quum tribunitia potestas esset constituta? illam Norbani seditionem, ex luctu civium, et ex Cæpionis odio, qui exercitum amiserat, neque reprimi potuisse, et jure esse conflatam? Potuit hic locus tam anceps, tam inauditus, tam lubricus, tam novus, sine quadam incredibili vi ac facultate dicendi tractari? Quid ego de Cn. Manlii, quid de Q. Regis commiseratione dicam? quid de aliis innumerabilibus? in quibus [1] non hoc maxime enituit, quod tibi omnes dant, acumen quoddam singulare, sed hæc ipsa, quæ nunc ad me delegare vis, ea semper in te eximia et præstantia fuerunt.

XXIX. — Tum Catulus : Ego vero, inquit, in vobis hoc maxime admirari soleo, quod, quum inter vos in dicendo dissimillimi sitis, ita tamen uterque vestrum dicat, ut ei nihil neque a natura denegatum, neque a doctrina non delatum esse videatur. Quare, Crasse, neque tu tua suavitate nos privabis, ut, si quid ab Antonio aut prætermissum, aut relictum sit, non explices; neque te, Antoni, si quid non dixeris, existimabimus non potuisse potius, quam a Crasso dici maluisse.

— Hic Crassus : Quin tu, inquit, Antoni, omittis ista, quæ proposuisti, quæ nemo horum desiderat : quibus ex locis ea, quæ dicenda sint in causis, reperiantur. Quæ quanquam abs te novo quodam

[1] Hoc non.

qu'il en est dont personne ne peut répondre ; que beaucoup de séditions même ont eu lieu dans l'intérêt de la république, comme celles qui amenèrent l'expulsion des rois, et l'établissement de la puissance tribunitienne ; que cette sédition de Norbanus, produite par la douleur des citoyens, et la haine publique contre Cépion, qui avait perdu l'armée, était juste dans son principe, et qu'il n'avait pas été possible de la réprimer. Pour traiter une matière si délicate, si hardie, si difficile, si neuve, ne fallait-il pas une force et un talent incroyables ? N'avez-vous pas excité aussi la compassion en faveur de Cn. Manlius, et de Q. Rex ? Enfin, dans mille autres circonstances, n'avez-vous pas fait briller, non seulement cette étonnante vivacité d'esprit que tout le monde vous accorde, mais ces talents dont vous voulez me faire honneur, et que vous avez toujours possédés au plus haut degré ?

XXIX. Pour moi, dit Catulus, ce que je ne me lasse pas d'admirer en vous, c'est qu'ayant tous deux un genre d'éloquence si différent, votre talent soit néanmoins si parfait, que vous semblez réunir tous les dons de la nature à toutes les ressources de l'art. Ne nous privez pas, Crassus, du charme de votre élocution, en refusant d'expliquer ce qu'Antoine aura oublié, ou omis dessein ; et vous, Antoine, si vous laissez quelque chose à dire, nous ne supposerons pas que ce soit insuffisance de votre part ; nous croirons que vous avez mieux aimé nous faire entendre Crassus.

Crassus reprit : Dispensez-vous, Antoine, de développer, comme vous vous l'êtes proposé, ces lieux des arguments, dont personne ici n'a besoin. Vous en parleriez, sans doute, d'une manière neuve et intéressante ; mais c'est une chose facile, et les préceptes en sont

modo, præclareque dicuntur, sunt tamen et re faciliora, et præceptis pervagata. Illa, deprome nobis, unde afferas, quæ sæpissime tractas, semperque divinitus. — Depromam equidem, inquit Antonius, et quo facilius id a te exigam, quod peto, nihil tibi a me postulanti recusabo. Meæ totius orationis, et istius ipsius in dicendo facultatis, quam modo Crassus in cœlum verbis extulit, tres sunt rationes, ut ante dixi; una conciliandorum hominum, altera docendorum, tertia concitandorum. Harum trium partium prima lenitatem orationis, secunda acumen, tertia vim desiderat. Nam hoc necesse est, ut is, qui nobis causam adjudicaturus sit, aut inclinatione voluntatis propendeat in nos, aut defensionis argumentis adducatur, aut animi permotione cogatur. Sed quoniam illa pars, in qua rerum ipsarum explicatio ac defensio posita est, videtur omnem hujus generis quasi doctrinam continere, de ea primum loquemur, et pauca dicemus. Pauca enim sunt, quæ usu jam tractata, et animo quasi habere notata videamur.

XXX. Ac tibi sapienter monenti, L. Crasse, libenter assentiemur, ut singularum causarum defensiones, quas solent magistri pueris tradere, relinquamus; aperiamus autem ea capita, unde omnis ad omnem et causam et orationem disputatio ducitur. Neque enim, quoties verbum aliquod est scribendum nobis, toties ejus verbi litteræ sunt cogitatione [1] conquirendæ; nec quoties causa dicenda est, toties

[1] *Al. mss.* perquirendæ.

communs. Découvrez-nous plutôt les sources où vous puisez ces beautés divines qui donnent tant d'éclat à tous vos discours. — J'y consens, dit Antoine, et je ne veux rien vous refuser, afin d'être plus en droit d'exiger à mon tour. Tout le secret de ma composition, et de cette éloquence que tout à l'heure Crassus élevait si haut, consiste, comme je l'ai déjà dit, dans ces trois points : plaire, instruire, émouvoir. De ces trois points, le premier demande un ton doux et insinuant; le second, un esprit pénétrant; le troisième, des mouvements pathétiques. Pour que le juge soit amené à prononcer en notre faveur, il faut, ou que sa propre inclination l'y porte, ou que la force de nos arguments l'y détermine, ou que de profondes émotions l'y contraignent. Mais comme la partie du discours qui contient l'exposé et la défense du fait paraît comprendre tout ce qu'on peut dire à ce sujet, j'en parlerai d'abord en peu de mots; car les observations que mon expérience et ma mémoire me fournissent ne sont pas en grand nombre.

XXX. Je suivrai votre sage conseil, Crassus; je ne m'arrêterai pas à cette série d'applications particulières que les rhéteurs enseignent à leurs élèves; je remonterai aux sources mêmes d'où découlent tous les arguments qui s'adaptent à tous les genres de causes et de discours. Si nous avons à tracer un mot, il n'est pas nécessaire que nous portions successivement notre pensée sur toutes les lettres qui le composent. De même, quand nous plaidons une cause, nous n'avons pas besoin de passer en revue tous les arguments qui peuvent

ad ejus causæ seposita argumenta revolvi nos oportet; sed habere certos locos, qui, ut litteræ ad verbum scribendum, sic illi ad causam explicandam, statim occurrant. Sed hi loci ei demum oratori prodesse possunt, qui est versatus in rebus, vel [1] usu, quem ætas denique affert, vel auditione et cogitatione, quæ studio et diligentia præcurrit ætatem. Nam si tu mihi quamvis eruditum hominem adduxeris, quamvis acrem et acutum in cogitando, quamvis ad pronuntiandum expeditum, si erit idem in consuetudine civitatis, in exemplis, in institutis, in moribus ac voluntatibus civium suorum hospes, non multum ei loci proderunt illi, ex quibus argumenta promuntur. Subacto mihi ingenio opus est, ut agro non semel arato, sed novato et iterato, quo meliores fœtus possit et grandiores edere. Subactio autem est usus, auditio, lectio, litteræ.

Ac primum naturam causæ videat, quæ nunquam latet, factumne sit, quæratur, an, quale sit, an, quod nomen habeat: quo perspecto, statim occurrit naturali quadam prudentia, non his subductionibus, quas isti docent, quid faciat causam, id est, quo sublato controversia stare non possit; deinde, quid veniat in judicium, quod isti sic jubent quærere: Interfecit Opimius Gracchum: quid facit causam? quod reipublicæ causa, quum ex senatusconsulto ad arma vocasset: hoc tolle, causa non erit. At id ipsum negat contra leges licuisse Decius. Veniet igitur in judicium, licueritne ex senatus-

[1] *Cod. reg.* 7703, in rerum usu.

s'y rapporter : il suffit d'avoir en réserve certains lieux communs, qui viennent nous aider à développer la cause, comme les lettres de l'alphabet se présentent à nous, lorsque nous voulons écrire. Mais l'orateur ne peut tirer parti de ces lieux communs, s'il n'a acquis la connaissance des affaires, soit par l'expérience, que l'âge seul peut donner, soit par les leçons et la méditation, qui, à l'aide du travail et de l'étude, suppléent à l'expérience. Supposez l'homme le plus instruit, qui, à un esprit vif et pénétrant, joigne la plus heureuse facilité; s'il est étranger aux usages de la république, à l'histoire, aux institutions, aux mœurs et aux goûts des citoyens, ces lieux communs, où l'on puise les arguments, ne lui seront que d'une faible utilité. Mais donnez-moi un génie formé par la culture ; semblable à un champ où la charrue a passé plusieurs fois, il produira les fruits les plus beaux et les plus abondants. L'usage du barreau, l'habitude des modèles, la lecture, la composition, voilà en quoi consiste la culture du génie.

En premier lieu, l'orateur doit rechercher la nature de la cause : elle est facile à connaître, soit qu'il s'agisse d'examiner si un fait a eu lieu, d'en déterminer la qualité, ou la dénomination. Ensuite le simple bon sens indiquera, sans toutes les subtilités des rhéteurs, quel est le point principal de la cause, celui sans lequel il n'y aurait plus lieu à discussion ; enfin, quel est le point sur lequel les juges ont à prononcer. Voici comment les rhéteurs vous enseignent à le chercher. Opimius a tué Gracchus. Où est le nœud de la cause ? Opimius a appelé le peuple aux armes dans l'intérêt de la république, et en vertu d'un sénatus-consulte. Otez cette circonstance, il n'y a plus de procès. Mais Décius prétend que le meurtre n'était pas autorisé par les lois. Voici

consulto, servandæ reipublicæ causa. Perspicua sunt hæc quidem, et in vulgari prudentia sita; sed illa quærenda : quæ ab accusatore et defensore argumenta, ad id, quod in judicium venit, spectantia, debeant afferri.

XXXI. Atque hic illud videndum est, in quo summus est error istorum magistrorum, ad quos liberos nostros mittimus, non quo hoc quidem ad dicendum magnopere pertineat, sed tamen ut videatis, quam sit genus hoc eorum, qui sibi eruditi videntur, hebes atque impolitum. Constituunt enim in partiendis orationum modis duo genera causarum : unum appellant, in quo, sine personis atque temporibus, de universo genere quæratur; alterum, quod personis certis et temporibus definiatur : ignari, omnes controversias ad universi generis vim et naturam referri. Nam in ea ipsa causa, de qua ante dixi, nihil pertinet ad oratoris locos Opimii persona, nihil Decii. De ipso enim universo genere infinita quæstio est, « Num pœna videatur « esse afficiendus, qui civem ex senatusconsulto « patriæ conservandæ causa interemerit, quum id « per leges non liceret. » Nulla denique est causa, in qua id, quod in judicium venit, ex reorum personis, non generum ipsorum universa disputatione quæratur. Quin etiam in iis ipsis, ubi de facto ambigitur, ceperitne contra leges pecunias P. Decius, argumenta et criminum et defensionis revocentur oportet ad genus, et ad naturam universam : quod sumtuosus, de luxuria; quod alieni appetens, de

donc le point à décider : le sénatus-consulte, l'intérêt de la république, rendent-ils ce meurtre légitime? Cette question est facile et à la portée de tout le monde; mais il nous reste à chercher quels sont les arguments dont l'accusateur et le défenseur doivent faire usage pour débattre le point contesté.

XXXI. C'est ici le lieu de relever l'erreur grossière de ces maîtres de rhétorique chez qui nous envoyons nos enfants : ce n'est pas que leur méprise ait au fond une grande influence sur l'éloquence; mais elle vous fera voir le peu de goût et de jugement de ces hommes qui se croient si habiles. Ils reconnaissent deux genres de causes : l'un renferme les questions générales, et on n'y spécifie ni le temps, ni les personnes; dans l'autre, les temps et les personnes sont déterminés. Mais ils ne voient pas que toutes les causes se réduisent à une question générale. En effet, dans celle dont je viens de parler, les arguments de l'orateur sont indépendants de la personne d'Opimius et de celle de Décius. La proposition est indéfinie et générale : « Doit-on être puni pour avoir tué un citoyen en vertu d'un sénatus-consulte, et en vue de sauver la république, bien que le meurtre soit défendu par les lois ? » On peut dire qu'il n'est aucune cause où le point à juger dépende tellement de la personne de l'accusé, qu'elle ne puisse être envisagée sous un point de vue général. C'est ce qu'on voit même dans les questions de fait, comme dans celle-ci : P. Décius a-t-il reçu de l'argent contre les lois ? Les moyens de l'accusation et de la défense se rapporteront nécessairement à des considérations générales : on traite de la profusion, si l'accusé est prodigue; de la cupidité, s'il est avide du bien d'autrui; des mauvais citoyens, des hommes turbu-

avaritia; quod seditiosus, de turbulentis et malis civibus; quod a multis arguitur, de genere testium: contraque, quæ pro reo dicentur, omnia necessario a tempore atque homine ad communes rerum et generum summas revolventur. Atque hæc forsitan homini, non omnia, quæ sunt in natura rerum, celeriter animo comprehendenti, permulta videantur, quæ veniant in judicium tum, quum de facto quæratur: sed tamen criminum est multitudo, non defensionum aut locorum, infinita.

XXXII. Quæ vero, quum de facto non ambigitur, quæruntur, qualia sint; ea si ex reis numeres, et innumerabilia sunt, et obscura; si ex rebus, valde et modica, et illustria. Nam si Mancini causam in uno Mancino ponimus, quotiescumque is, quem pater patratus dediderit, receptus non erit, toties causa nova nascetur. [1] Sin illa controversia causam facit, videaturne ei, quem pater patratus dediderit, si is non sit receptus, postliminium esse: nihil ad artem dicendi, nec ad argumenta defensionis, Mancini nomen pertinet. Ac, si quid affert præterea hominis aut dignitas, aut indignitas, extra quæstionem est, et ea tamen ipsa oratio ad universi generis disputationem referatur necesse est. Hæc ego non eo consilio disputo, ut homines eruditos redarguam: quanquam reprehendendi sunt, qui in genere definiendo istas causas describunt in personis et in temporibus positas esse. Nam etsi incurrunt tempora, et personæ, tamen intelligendum

[1] *Ita omnes mss. Ernest.* Sin in illa. *Male.*

lents, s'il est factieux ; de la validité des témoignages, si les accusateurs sont nombreux. Dans la défense, il faudra pareillement ramener tous les raisonnements, de la considération des temps et des personnes, à des propositions générales. L'homme qui n'a pas la vue assez étendue pour saisir d'un coup d'œil la nature des choses, pourra croire que, dans l'examen d'un fait, les points litigieux sont nombreux et compliqués. Cependant si le nombre des sujets d'accusation est infini, il n'en est pas de même des moyens de défense et des arguments généraux.

XXXII. Lorsqu'il s'agit de qualifier un fait dont l'existence est admise, si le nombre des genres se calcule sur les différentes sortes d'accusés, ils sont compliqués et infinis ; si on les compte d'après les choses en elles-mêmes, ils sont peu nombreux et faciles. Si nous réduisons la cause de Mancinus à la personne même de Mancinus, il y aura une cause nouvelle toutes les fois que l'ennemi n'aura pas reçu un citoyen livré par le chef des féciaux ; mais si l'affaire est ramenée à cette question : Un citoyen, livré par le chef des féciaux, et qui n'aura pas été reçu, rentre-t-il à son retour dans tous ses droits ? le nom de Mancius ne fait plus rien, ni à la forme du discours, ni au choix des arguments. Les moyens qui peuvent se tirer des bonnes ou des mauvaises qualités de la personne, sont étrangers à la question ; mais cette partie même de la plaidoirie se rapporte encore nécessairement à une proposition générale. En parlant ainsi, mon dessein n'est pas d'attaquer le savoir des maîtres ; mais je ne puis les approuver, lorsque dans leurs définitions ils réduisent ces sortes de causes à la considération des personnes et des temps. Sans doute il faut tenir compte des circonstances et des per-

est, non ex iis, sed ex genere quæstionis pendere causas. Sed hoc nihil ad me. Nullum enim nobis certamen cum istis esse debet. Tantum satis est intelligi, ne hoc quidem eos consecutos, quod in tanto otio, etiam sine hac forensi exercitatione, efficere potuerunt, ut genera rerum discernerent, eaque paullo subtilius explicarent. Verum hoc (ut dixi) nihil ad me. Illud ad me, ac multo etiam magis ad vos, Cotta noster et Sulpici: quomodo nunc se istorum artes habent, pertimescenda est multitudo causarum: [1] est enim infinita, si in personis ponitur; quot homines, tot causæ: sin ad generum universas quæstiones referuntur; ita modicæ et paucæ sunt, ut [2] eas omnes, diligentes, et memores, et sobrii oratores percursas animo, et, [3] prope dicam, decantatas habere debeant: nisi forte existimatis, a M'. Curio causam didicisse L. Crassum, et ea re multa attulisse, quamobrem, postumo non nato, Curium tamen heredem Coponii esse oporteret. Nihil ad copiam argumentorum, neque ad causæ vim ac naturam nomen Coponii, [4] aut Curii, pertinuit. In genere erat universo rei negotiique, non in tempore ac nominibus, omnis [5] quæstio: Quum scriptum ita sit, SI MIHI FILIUS GENITUR, ISQUE PRIUS MORITUR, et cetera, TUM UT MIHI ILLE SIT HERES: si natus filius non sit; videaturne is, qui filio mortuo institutus heres sit, heres esse. Perpetui juris, et universi generis quæstio non

[1] Est enim infinita. Si in personis ponitur: quot homines, tot causæ. — [2] Omnes eas. — [3] Prope decantatas. — [4] Ac. — [5] Quæstio, quum.

sonnes; mais ce n'est pas là ce qui constitue la cause : elle est tout entière dans la question générale. Au surplus, peu m'importe : je ne dois rien avoir à débattre avec les rhéteurs. Il me suffit de faire voir que, malgré tout leur loisir, ils n'ont pas même réussi dans la seule chose où l'expérience du barreau n'était pas nécessaire, je veux dire à distinguer les genres, et à les exposer avec méthode; mais, comme je le disais, peu m'importe. Ce qui m'intéresse davantage, et vous encore plus, Sulpicius et Cotta, c'est que si l'on admet la doctrine de ces rhéteurs, il nous faudra reculer devant la multitude des causes; car le nombre en est infini. Si on les fait consister dans les personnes, il y aura autant de genres que d'individus. Si au contraire on les rapporte à une proposition générale, elles se réduisent à un si petit nombre, qu'un orateur attentif, laborieux et doué d'une bonne mémoire doit les avoir toutes présentes à l'esprit, et les savoir par cœur, à moins que vous ne pensiez que dans l'affaire de M'. Curius, Crassus n'ait employé que des arguments personnels à son client, pour prouver que Curius n'en était pas moins l'héritier de Coponius, quoiqu'il ne fût pas né de fils posthume au testateur. Les noms de Curius et de Coponius n'influaient en rien sur la nature de la cause et la force des preuves. La question était générale, indépendante du temps et des personnes; et comme le testament portait : « *S'il me naît un fils, et qu'il meure avant l'âge,* etc. *un tel sera mon héritier;* » la question était de savoir si l'héritier, institué au cas que le fils mourût, restait encore héritier, quoiqu'il ne fût pas né de fils. Une question qui repose sur un droit invariable et sur une proposition générale, n'a pas besoin, pour être traitée,

hominum nomina, sed rationem dicendi, et argumentorum fontes desiderat.

XXXIII. In quo etiam isti nos jurisconsulti impediunt, a discendoque deterrent. Video enim in Catonis et Bruti libris nominatim fere referri, quid alicui de jure viro aut mulieri responderint : credo, ut putaremus, in hominibus, non in re, consultationis aut dubitationis causam aliquam fuisse; ut, quod homines essent innumerabiles, debilitati a jure cognoscendo, voluntatem discendi simul cum spe perdiscendi abjiceremus. Sed hæc Crassus aliquando nobis expediet, et exponet descripta generatim : est enim, ne forte nescias, heri nobis ille hoc, Catule, pollicitus, se jus civile, quod nunc diffusum et dissipatum est, in certa genera coacturum, et ad artem facile redacturum.

— Et quidem, inquit Catulus, haudquaquam id est difficile Crasso, qui et, quod disci potuit de jure, didicit : et, quod iis, qui eum docuerunt, defuit, ipse afferet; ut, quæ sint in jure, vel apte describere, vel ornate illustrare possit. — Ergo ista, inquit Antonius, tum a Crasso discemus, quum se de turba et a subselliis in otium ut cogitat, soliumque contulerit. — Jam id quidem sæpe, inquit Catulus, ex eo audivi, quum diceret, sibi certum esse, a judiciis causisque discedere; sed, ut ipsi soleo dicere, non licebit : neque enim ipse auxilium suum sæpe a viris bonis frustra implorari patietur, neque id æquo animo feret civitas; quæ si voce L. Crassi carebit, ornamento quodam sese spoliatam putabit.

du nom des personnes, mais du talent de la parole et de la connaissance des preuves.

XXXIII. Mais ici les jurisconsultes viennent à leur tour nous jeter dans l'embarras, et nous dégoûter de l'étude de leur art. Brutus et Caton ne manquent presque jamais de citer nominativement dans leurs livres tous ceux, hommes ou femmes, qui les ont consultés sur quelque point de droit. Ils voulaient, sans doute, nous faire croire que la difficulté consistait dans la personne et non dans la question, pour nous effrayer par cette multitude infinie de cas, et nous faire perdre le désir en même temps que l'espérance d'apprendre le droit. Mais Crassus nous débrouillera un jour ce chaos, en généralisant les préceptes ; car vous saurez, Catulus, qu'il nous a promis hier de réduire en un corps de doctrine, et de renfermer dans des divisions plus précises les règles du droit qui, maintenant, sont éparses et confuses.

— Ce ne sera pas, dit Catulus, une tâche difficile pour Crassus, qui a appris du droit tout ce qu'on peut en apprendre, et qui pourra suppléer à ce qui manquait à ses maîtres : il saura fixer les points de droit avec exactitude, et prêter des ornements à sa matière. — Nous prendrons sur ce sujet des leçons de Crassus, lorsqu'il se sera retiré du tumulte des affaires, comme il en a l'intention, pour se borner dans la retraite aux fonctions de jurisconsulte. — Il est vrai, reprit Catulus, que j'ai souvent entendu dire à Crassus qu'il était décidé à renoncer au barreau ; mais je lui ai toujours répondu qu'il n'en aurait pas la liberté. Il ne pourra voir tant de bons citoyens implorer vainement son secours ; Rome ne le souffrira pas : elle croirait perdre son plus bel ornement, si Crassus se condam-

— Nam hercle, inquit Antonius, si hæc vere a Catulo dicta sunt, tibi mecum [1] in eodem est pistrino, Crasse, vivendum; et istam oscitantem et dormitantem sapientiam Scævolarum et ceterorum beatorum otio concedamus. — Arrisit hic Crassus leniter, et, Pertexe modo, inquit, Antoni, quod exorsus es : me tamen ista oscitans sapientia, simul atque ad eam confugero, in libertatem vindicabit.

XXXIV. — Hujus quidem loci, quem modo sum exorsus, hic est finis, inquit Antonius : quoniam intelligitur, non in hominum innumerabilibus personis, neque in infinita temporum varietate, sed in generum causis atque naturis omnia sita esse, quæ in dubium vocarentur; genera autem esse definita, non solum numero, sed etiam paucitate : ut eam materiem orationis, quæ cujusque esset generis, studiosi qui essent dicendi, omnibus locis descriptam, instructam, ornatamque comprehenderent, rebus dico et sententiis. Eæ vi sua verba [2] parient, quæ semper satis ornata mihi quidem videri solent, si ejusmodi sunt, ut ea res ipsa peperisse videatur. Ac, si verum quæritis, quod mihi quidem videatur (nihil enim aliud affirmare possum, nisi sententiam et opinionem meam) : hoc instrumentum causarum et generum universorum in forum deferre debemus, neque, ut quæque res delata ad nos erit, tum denique scrutari locos, ex quibus argumenta eruamus :

[1] *Al. edd. et multi mss.*, in eodem est pristino instituto vivendum. — [2] *Al. mss.* rapient, *ut de Finib.*, III, 5, ipsæ res verba rapiunt.

nait au silence. — Sur ma parole, répliqua Antoine, si Catulus dit vrai, vous et moi, mon cher Crassus, il nous faudra ramer éternellement sur la même galère, et laisser le repos et le sommeil à la sagesse nonchalante des Scévola, et des autres heureux qui leur ressemblent. — Crassus dit en souriant : Achevez, Antoine, la tâche que vous avez commencée ; pour moi, je saurai bien, quand je le voudrai, trouver dans cette paisible science un asile et la liberté.

XXXIV. — Antoine continua : J'ai achevé ce que je me proposais, puisqu'il est convenu que tous les points de discussion dépendent, non des personnes qui sont innombrables, ni des circonstances qui peuvent se multiplier à l'infini, mais du genre et de la nature des causes, dont le nombre est non seulement limité, mais même peu étendu, et que ceux qui s'adonnent à l'art oratoire peuvent embrasser tout d'un coup leur sujet, de quelque genre qu'il soit, avec toutes ses divisions et tous ses accessoires, du moins sous le rapport des pensées. Les pensées amèneront naturellement les expressions, qui, à mon avis, seront toujours assez ornées, si elles semblent naître du fond même du sujet. A vous dire vrai, je pense (car je ne puis rien affirmer, si ce n'est que telle est mon opinion), je pense que nous devons toujours porter avec nous au barreau cet instrument puissant, qui peut servir à tous les genres de causes, afin de n'être pas réduits, toutes les fois qu'il faudra plaider, à fouiller dans les lieux communs pour en tirer des arguments : avec du zèle et de l'habitude, il suffira d'un peu de réflexion pour trouver toujours les preuves sous sa main, sans négliger pourtant les lieux communs, qui fournissent aussi des moyens ap-

quæ quidem omnibus, qui ea mediocriter modo considerarint, studio adhibito et usu, pertractata esse possunt; sed tamen animus referendus est ad ea capita, et ad illos, quos sæpe jam appellavi, locos, ex quibus omnia ad omnem orationem inventa ducuntur. Atque hoc totum est sive artis, sive animadversionis, sive consuetudinis, nosse regiones, intra quas venere et pervestiges, quod quæras. Ubi eum locum omnem cogitatione sepseris, si modo usum rerum percallueris, nihil te effugiet, atque omne, quod erit in re, occurret atque incidet.

XXXV. Et sic, quum ad inveniendum in dicendo tria sint; acumen, deinde ratio, quam licet (si volumus) appellemus artem, tertium diligentia : non possum equidem non ingenio primas concedere; sed tamen ipsum ingenium diligentia etiam ex tarditate incitat : [1] diligentia, inquam, quæ quum omnibus in rebus, tum in causis defendendis plurimum valet. Hæc præcipue colenda est nobis; hæc semper adhibenda; hæc nihil est quod non assequatur. Causa ut penitus, quod initio dixi, nota sit, diligentia est; ut adversarium attente audiamus, atque ut ejus non solum sententias, sed etiam verba omnia excipiamus, vultus denique perspiciamus omnes, qui sensus animi plerumque indicant, diligentia est (id tamen dissimulanter facere, ne sibi ille aliquid proficere videatur, prudentia est); deinde ut in iis locis, quos proponam paullo post, pervolvatur animus, ut se penitus insinuet in causam, ut sit cura et cogi-

[1] Diligentia, inquam, quum omnibus in rebus.

plicables à toute espèce de plaidoirie. Ce secret, qu'on l'appelle art, observation ou pratique, consiste à bien connaître les limites du pays où l'on veut chasser et aller à la découverte : lorsque par la pensée vous vous en serez rendu maître, alors rien ne vous échappera, et tout ce qui tient au fond du sujet se présentera de soi-même, et viendra frapper vos yeux.

XXXV. L'invention oratoire exige trois choses : le génie, la méthode, que nous appellerons art, si nous voulons, et l'application. Sans doute c'est au génie qu'appartient le premier rang ; mais lui-même il doit beaucoup à l'application, qui le soutient et l'anime. L'influence de l'application est toujours puissante ; mais c'est au barreau qu'elle produit ses plus grands effets. Elle doit être le principal objet de nos efforts ; c'est à elle qu'il faut recourir ; il n'est rien où elle ne puisse atteindre. Si nous parvenons, comme je l'ai dit plus haut, à nous rendre maîtres de notre sujet, c'est à elle que nous le devons ; si nous écoutons attentivement notre adversaire, si nous recueillons toutes ses pensées, et jusqu'à ses moindres paroles ; si à travers l'expression de son visage, nous pénétrons les sentiments cachés de son âme, c'est encore l'ouvrage de l'application ; et ici la prudence doit nous avertir d'agir avec la plus grande réserve, de peur de donner des armes contre nous. Enfin, c'est avec son secours que l'orateur parcourt ces lieux communs dont je parlerai bientôt, descend jusqu'au fond de sa cause, devient susceptible de travail,

tatione intentus, diligentia est; ut his rebus adhibeat, tanquam lumen aliquod, memoriam, ut vocem, ut vires : hæc magna sunt. Inter ingenium quidem et diligentiam perpaullulum loci reliquum est arti. Ars demonstrat tantum, ubi quæras, atque ubi sit illud, quod studeas invenire; reliqua sunt in cura, attentione animi, cogitatione, vigilantia, assiduitate, labore; complectar uno verbo, quo sæpe jam usi sumus, diligentia; qua una virtute omnes virtutes reliquæ continentur. Nam orationis quidem copia videmus ut abundent philosophi, qui, ut opinor (sed tu hæc, Catule, melius), nulla dant præcepta dicendi, nec idcirco minus, quæcumque res proposita est, suscipiunt, de qua copiose et abundanter loquantur.

XXXVI. — Tum Catulus, Est, inquit, ut dicis, Antoni, ut plerique philosophi nulla tradant præcepta dicendi, et habeant paratum tamen, quid de quaque re dicant. Sed Aristoteles, is, quem maxime ego admiror, proposuit quosdam locos, ex quibus omnis argumenti via, non modo ad philosophorum disputationem, sed etiam ad hanc, qua in causis utimur, inveniretur : a quo quidem homine jamdudum, Antoni, non aberrat oratio tua, sive tu similitudine illius divini ingenii in eadem incurris vestigia, sive etiam illa ipsa legisti atque didicisti; quod quidem magis verisimile videtur. Plus enim te operæ Græcis dedisse rebus video, quam putaramus. — Tum ille, Verum, inquit, ex me audies, Catule : semper ego existimavi, jucundiorem et probabilio-

de méditation ; elle lui donne la mémoire pour le guider, elle soutient sa voix et ses forces, ces moyens si puissants. Entre le génie et l'application, il reste peu de place pour l'art. L'art nous montre seulement le lieu où nous devons diriger nos recherches ; il nous mène à l'objet que nous voulons trouver : le reste dépend du soin, de l'attention, de la réflexion, de la vigilance, de l'assiduité, du travail, et pour tout renfermer dans le seul mot dont je me suis servi, de l'application ; cette précieuse qualité renferme toutes les autres. Nous voyons, en effet, que les philosophes eux-mêmes, qui, à ce que je crois (et vous le savez mieux que moi, Catulus), ne font pas un art de l'éloquence, emploient cependant les ornements de la diction, et s'engagent à parler avec fécondité et abondance sur tous les sujets qu'on peut leur proposer.

XXXVI. — Vous avez raison, dit Catulus ; la plupart des philosophes ne donnent aucun précepte sur l'éloquence, et ils sont toujours prêts à discourir sur quelque sujet que ce soit. Mais Aristote, celui que j'admire le plus, a établi certains lieux communs, où l'on peut puiser des arguments, non seulement pour les discussions philosophiques, mais même pour celles qui nous occupent au barreau. Il me semble que depuis longtemps, Antoine, votre manière s'est rapprochée de celle de ce grand homme, soit que la conformité de votre génie avec ce génie divin vous ait poussé dans la même route, ou bien, ce qui est plus probable, que vous ayez lu et étudié ses ouvrages ; car je vois que vous vous êtes plus appliqué à la littérature grecque que nous ne l'avions cru jusqu'ici. — Je vous dirai la vérité, Catulus : j'ai toujours pensé qu'un orateur produirait plus d'effet sur le peuple, et s'en ferait entendre avec plus

rem huic populo oratorem fore, qui primum quam minimam artificii alicujus, deinde nullam græcarum rerum significationem daret. Atque ego idem existimavi, pecudis esse, non hominis, quum tantas res Græci susciperent, profiterentur, agerent, seseque et videndi res obscurissimas, et bene vivendi, et copiose dicendi rationem hominibus daturos pollicerentur, non admovere aurem, et, si palam audire eos non auderes, ne minueres apud tuos cives auctoritatem tuam, subauscultando tamen excipere voces eorum, et procul, quid narrarent, attendere. Itaque feci, Catule, et istorum omnium summatim causas et genera ipsa gustavi.

XXXVII. — Valde hercule, inquit Catulus, timide, tanquam ad aliquem libidinis scopulum, sic tuam mentem ad philosophiam appulisti, quam hæc civitas aspernata nunquam est. Nam et referta quondam Italia Pythagoreorum fuit, tum, quum erat in hac gente magna illa Græcia : ex quo etiam quidam Numam Pompilium, regem nostrum, fuisse Pythagoreum ferunt; qui annis permultis ante fuit, quam ipse Pythagoras : quo etiam major vir habendus est, quum illam sapientiam constituendæ civitatis duobus prope sæculis ante cognovit, quam eam Græci natam esse senserunt. Et certe non tulit ullos hæc civitas aut gloria clariores, aut auctoritate graviores, aut humanitate politiores, P. Africano, C. Lælio, L. Furio, qui secum eruditissimos homines ex Græcia palam semper habuerunt. Atque ego ex istis sæpe audivi, quum dicerent, pergratum

de plaisir, s'il montrait peu de connaissance de l'art en général, et surtout de la langue grecque. Mais en même temps il m'a semblé que de ne pas prêter l'oreille à ces Grecs, lorsqu'ils font de si généreux efforts et se livrent à de si nobles travaux, lorsqu'ils enseignent aux hommes à pénétrer les matières les plus obscures, et leur donnent des règles pour bien vivre et pour bien dire, ce serait tenir de la brute plus que de l'homme; et que si l'on n'ose pas les écouter publiquement, afin de ne pas perdre son crédit auprès de ses concitoyens, il faut du moins suivre leurs leçons à la dérobée, et recueillir de loin leurs paroles. C'est ce que j'ai fait, Catulus, et par ce moyen, j'ai pris une connaissance générale de leur doctrine, et des divers genres qu'ils ont établis.

XXXVII. — C'est-à-dire, Antoine, reprit Catulus, que vous n'avez approché de la philosophie qu'en tremblant, et comme d'un écueil dangereux pour la vertu. Cependant Rome ne l'a jamais méprisée. Lorsque la Grande-Grèce était florissante, l'Italie était pleine de pythagoriciens; et quelques personnes ont cru même que notre ancien roi, Numa Pompilius, avait appartenu à la secte de ce philosophe, quoiqu'il lui soit de beaucoup antérieur. Nous devons l'en admirer davantage, puisqu'il posséda la science du gouvernement près de deux siècles avant que les Grecs en connussent l'existence. Certes, jamais Rome n'a produit de citoyens plus illustres, plus recommandables par l'autorité de leur vertu, et par l'élégance de leurs manières, que Scipion l'Africain, C. Lélius, et L. Furius, qui eurent toujours auprès d'eux, sans en faire mystère, les hommes les plus éclairés d'entre les Grecs. Je leur ai souvent entendu dire que les Athéniens leur avaient fait un très

Athenienses et sibi fecisse, et multis principibus civitatis, quod, quum ad senatum legatos de suis maximis rebus mitterent, tres illius ætatis nobilissimos philosophos misissent, Carneadem, et Critolaum, et Diogenem. Itaque eos, dum Romæ essent, et a se, et ab aliis frequenter auditos: quos tu quum haberes auctores, Antoni, miror, cur philosophiæ, sicut Zethus ille Pacuvianus, prope bellum indixeris. — Minime, inquit Antonius; ac sic decrevi philosophari potius, ut Neoptolemus apud Ennium: « Paucis; nam omnino haud placet. » Sed tamen hæc est mea sententia, quam videbar exposuisse: ego ista studia non improbo, moderata modo sint; opinionem istorum studiorum, et suspicionem artificii apud eos, qui res judicent, oratori adversariam esse arbitror: imminuit enim et oratoris auctoritatem, et orationis fidem.

XXXVIII. Sed, ut eo revocetur, unde huc declinavit oratio, ex tribus istis clarissimis philosophis, quos Romam venisse dixisti, videsne Diogenem fuisse, qui diceret, artem se tradere bene disserendi, et vera ac falsa dijudicandi, quam verbo græco διαλεκτικὴν appellaret? In hac arte, si modo est hæc ars, nullum est præceptum, quo modo verum inveniatur, sed tantum est, quo modo judicetur. Nam et omne, quod eloquimur sic, ut id aut esse dicamus, aut non esse, et si simpliciter dictum sit, suscipiunt dialectici, ut judicent, verumne sit, an falsum: et si conjuncte sit elatum, et adjuncta sint alia, judicent, rectene adjuncta sint; et verane

grand plaisir, ainsi qu'aux principaux personnages de la république, lorsque pour la députation qu'ils chargèrent auprès du sénat des affaires les plus importantes, ils firent choix des trois plus célèbres philosophes de ce temps-là, Carnéade [13], Critolaüs et Diogène. Tant qu'ils restèrent à Rome, les grands hommes dont je viens de parler, et beaucoup d'autres encore, allèrent plus d'une fois les entendre; et je m'étonne, Antoine, qu'avec de pareilles autorités, vous ayez presque, comme le Zéthus de Pacuvius [14], déclaré la guerre à la philosophie. — Point du tout : je ressemble plutôt au Néoptolème d'Ennius, qui veut bien philosopher un peu, mais à qui trop de philosophie déplaît. Au surplus, voici mon opinion, que je croyais avoir suffisamment fait connaître : je ne désapprouve pas cette étude, pourvu qu'elle soit modérée; mais si l'on en fait parade, cette affectation nuit à l'orateur dans l'esprit des juges, elle diminue son autorité, elle rend ses paroles moins persuasives.

XXXVIII. Mais pour en revenir à notre premier objet, ne voyez-vous pas que l'un de ces trois fameux philosophes que vous dites être venus à Rome, Diogène, faisait profession d'enseigner l'art de bien raisonner, et de distinguer le vrai du faux, art qu'en grec il appelait *dialectique?* Cet art, si c'en est un, ne donne pas de préceptes pour trouver la vérité, mais seulement des règles pour bien juger. Toute proposition est affirmative ou négative. Lorsqu'elle est simple, les dialecticiens entreprennent de juger si elle est vraie ou fausse, et quand elle est composée, de reconnaître si les propositions partielles sont justes et conséquentes, et si chaque partie du raisonnement est vraie. Puis, ils finissent par s'envelopper dans leurs propres subtilités ; à

summa sit uniuscujusque rationis; et ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, et multa quærendo, reperiunt non modo ea, quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa, et potius detexta prope, retexantur. Hic nos igitur stoicus iste nihil adjuvat, quoniam, quemadmodum inveniam quid dicam, non docet; atque idem etiam impedit, quod et multa reperit, quæ neget ullo modo posse dissolvi, et genus sermonis affert non liquidum, non fusum ac profluens, sed exile, aridum, concisum ac minutum; quod si quis probabit, ita probabit, ut oratori tamen aptum non esse fateatur. Hæc enim nostra oratio, multitudinis est auribus accommodanda, ad oblectandos animos, ad impellendos, ad ea probanda, quæ non aurificis statera, sed quadam populari trutina examinantur. Quare istam artem totam dimittamus, quæ in excogitandis argumentis multa nimium est, in judicandis nimium loquax. Critolaum istum, quem simul cum Diogene venisse commemoras, puto plus huic studio nostro prodesse potuisse. Erat enim ab isto Aristotele, a cujus inventis tibi ego videor non longe aberrare : atque inter hunc Aristotelem (cujus et illum legi librum, in quo exposuit dicendi artes omnium superiorum, et illos, in quibus ipse sua quædam de eadem arte dixit), et hos germanos hujus artis magistros, hoc mihi visum est interesse, quod ille eadem acie mentis, qua rerum omnium vim naturamque viderat, hæc quoque adspexit, quæ ad dicendi artem, quam [1] ille despiciebat, per-

[1] *Purgold. emendat* ipse.

force de chercher, ils rencontrent des difficultés que non seulement ils ne peuvent résoudre, mais qui renversent tout ce qu'ils avaient établi jusque là. Votre stoïcien ne nous est donc d'aucun secours, puisqu'il ne nous apprend pas ce qu'il faut dire; il nous embarrasse même, en imaginant des difficultés, qui, de son propre aveu, son insolubles. Son style, d'ailleurs, au lieu d'être clair, large et abondant, est sec, aride, maigre et coupé : en le louant, on conviendra du moins qu'il ne convient point à l'orateur. Nous devons, nous, approprier nos discours au gré de la multitude, séduire les esprits, entraîner les volontés; et pour y parvenir, ce n'est pas au trébuchet du joaillier, mais dans la grande balance de l'opinion populaire, qu'il faut peser nos paroles. Laissons donc de côté cet art qui ne nous dit rien sur les moyens d'inventer, et qui ne tarit pas lorsqu'il s'agit de juger. Je crois que nous trouverons un meilleur guide dans Critolaüs*, qui avait accompagné Diogène. Il était de la secte d'Aristote, dont les idées vous semblent assez conformes aux miennes. J'ai lu le livre où ce grand homme traite des écrivains antérieurs à son siècle [15]; j'ai lu également les ouvrages où il expose ses propres idées sur l'éloquence, et j'ai trouvé cette différence entre lui et les rhéteurs de profession : Aristote a porté dans l'art de la parole, dont il faisait peu de cas, ce génie pénétrant qui a découvert tous les secrets de la nature; eux, au contraire, qui se sont bornés à cette seule étude, et qui s'y sont appesantis, n'ont pas montré

* Diogène était de la secte des stoïciens, qui n'enseignaient point la *Topique*, ou l'art de trouver des arguments; et Critolaüs était de la secte des péripatéticiens, qui mettaient un grand prix à cet art. Antoine veut dire que la secte des péripatéticiens est plus favorable à l'éloquence.

tinebant; illi autem, qui hoc solum colendum ducebant, [1] habitarunt in hac una ratione tractanda, non eadem prudentia, qua ille, sed usu, in hoc uno genere, studioque majore. Carneadis vero vis incredibilis illa dicendi, et varietas, perquam esset optanda nobis: qui nullam unquam in illis suis disputationibus rem defendit, quam non probarit; nullam oppugnavit, quam non everterit. Sed hoc majus est quiddam, quam ab iis, qui hæc tradunt et docent, postulandum sit.

XXXIX. Ego autem, si quem nunc plane rudem institui ad dicendum velim, his potius tradam assiduis uno opere eamdem incudem diem noctemque tundentibus, qui omnes tenuissimas particulas, atque omnia minima mansa, ut nutrices infantibus pueris, in os inserant. Sin sit is, qui et doctrina mihi liberaliter institutus, et aliquo jam imbutus usu, et satis acri ingenio esse videatur; illuc eum rapiam, ubi non seclusa aliqua aquula teneatur, sed unde universum flumen erumpat: qui illi sedes, et tanquam domicilia omnium argumentorum commonstret, et ea breviter illustret, verbisque definiat. Quid enim est, in quo hæreat, qui viderit, omne, quod sumatur in oratione aut ad probandum, aut ad refellendum, aut ex sua sumi vi atque natura, aut assumi foris? Ex sua vi, quum, aut res quæ sit tota, quæratur, aut [2] pars ejus, aut vocabulum quod habeat, aut quippiam, rem illam quod attingat; extrinsecus

[1] *Al. e nostris codd.* laboraverunt, *quod glossam sapit.* — [2] *Ante* pars, *Ernest.* quæ *repetendum putat.*

la même sagacité : seulement on voit qu'ils en ont fait une étude plus longue et plus approfondie. Mais ce que tous les orateurs peuvent désirer, c'est l'incroyable énergie, c'est l'inépuisable variété de Carnéade. Dans les discussions, il fait toujours triompher le parti qu'il défend*, et jamais il n'a combattu sans terrasser son adversaire. Voilà des qualités fort au-dessus de ce que nous sommes en droit d'attendre des rhéteurs.

XXXIX. Pour moi, si j'avais à former à l'éloquence un élève absolument neuf, je le mettrais de préférence entre les mains de ces ouvriers laborieux qui battent nuit et jour le fer sur la même enclume, et qui, comme les nourrices, coupent eux-mêmes les morceaux, et les mettent tout préparés dans la bouche des enfants. Mais si mon élève a déjà reçu de bons principes, s'il y joint quelque expérience, s'il annonce un esprit vif et pénétrant, je ne l'arrêterai pas à quelque obscur et faible réservoir ; je le conduirai à la source même du grand fleuve ; je lui montrerai les lieux où l'on puise tous les genres d'arguments, et je lui en donnerai une explication claire et précise. Peut-on être embarrassé sur le choix des moyens, lorsqu'on sait que, soit pour confirmer, soit pour réfuter, ils sont tous tirés, ou de la nature même du sujet, ou des circonstances extérieures? De la nature du sujet, lorsqu'on l'examine dans son ensemble, ou dans ses parties, lorsqu'on en recherche la dénomination, ou les rapports; des circonstances exté-

* On dit même qu'il soutenait le pour et le contre avec un égal succès, et les anciens nous ont parlé de la colère de Caton contre les séductions du philosophe.

autem, quum ea, quæ sunt foris, neque inhærent in rei natura, colliguntur.

Si res tota quæritur, definitione universa vis explicanda est, sic : « Si majestas est amplitudo ac « dignitas civitatis, is eam minuit, qui exercitum « hostibus populi romani tradidit, non qui eum, « qui id fecisset, populi romani potestati tradidit. » [1] Sin pars; partitione, hoc modo : « Aut senatui « parendum de salute reipublicæ fuit, aut aliud « consilium instituendum, aut sua sponte facien- « dum : aliud consilium, superbum; suum, arro- « gans : utendum igitur fuit consilio senatus. » Sin ex vocabulo, ut Carbo : « Si consul est, qui consulit « patriæ, quid aliud fecit Opimius? » Sin ab eo, quod rem [2] attingat, plures sunt argumentorum sedes ac loci : nam et conjuncta quæremus, et genera, et partes generibus subjectas, et similitudines, et dissimilitudines, et contraria, et consequentia, et consentanea, et quasi præcurrentia, et repugnantia, et causas rerum vestigabimus, et ea, quæ ex causis orta sunt; et majora, paria, minora quæremus.

XL. Ex conjunctis sic argumenta ducuntur : « Si « pietati summa tribuenda laus est, debetis moveri, « quum Q. Metellum tam pie lugere videatis. » Ex genere autem : « Si magistratus in populi romani « potestate esse debent, quid Norbanum accusas, « cujus tribunatus voluntati paruit civitatis? » Ex

[1] *Al. mss.* Sed in partitione, hoc modo. — [2] *Al.* attingit.

rieures, lorsque les preuves qu'on rassemble sont prises hors du sujet, et en sont indépendantes.

Si l'on examine le sujet dans son ensemble, on en donne une définition générale; par exemple: « Si la « majesté de l'état consiste dans la grandeur et la di- « gnité, c'est se rendre coupable de lèse-majesté, que « de livrer une armée de la république aux ennemis, et « non pas de remettre entre les mains du peuple romain « un traître convaincu de ce crime. » Si l'on s'arrête aux parties du sujet, on en fait l'énumération; par exemple: « Il fallait, dans une affaire qui intéressait le salut de la « république, ou obéir au sénat, ou former un autre « conseil, ou agir de son propre mouvement: former « un autre conseil, c'eût été présomption; n'écouter que « soi, arrogance: il fallait donc obéir au sénat. » Si l'on explique le sujet par l'étymologie, on dira comme Carbon: « Si celui-là est *consul*, qui *consulte* les intérêts « de la patrie, Opimius a-t-il fait autre chose? » Lorsqu'on examine les rapports du sujet, on tire les arguments de plusieurs sources; car on recherche alors les mots de la même famille, les genres, les espèces, les analogies, les différences, les contraires, les antécédents, les conséquents, les concordances, les discordances, les causes, les effets, les rapports de supériorité, d'égalité, d'infériorité. [16]

XL. On considère, par exemple, les mots de la même famille: «Si la piété mérite les plus grands éloges, peut-on n'être pas touché de la pieuse douleur de Q. Métellus? » Le genre: « Si les magistrats doivent être soumis au peuple romain, pourquoi accusez-vous Norbanus, qui, pendant tout son tribunat, s'est conformé aux volontés de Rome? » L'espèce: « Si tous ceux qui rendent des services à la république doivent nous être chers, qui

parte autem ea, quæ est subjecta generi : « Si omnes, qui reipublicæ consulunt, cari nobis esse « debent, certe in primis imperatores, quorum « consiliis, virtute, periculis, retinemus et nostram « salutem, et imperii dignitatem. » Ex similitudine autem : « Si feræ partus suos diligunt, qua nos in « liberos nostros indulgentia esse debemus? » At ex dissimilitudine : « Si barbarorum est in diem vivere, « nostra consilia sempiternum tempus spectare de« bent. » Atque utroque in genere et similitudinis, et dissimilitudinis, exempla sunt ex aliorum factis, aut dictis, aut eventis, et fictæ narrationes sæpe ponendæ. Jam ex contrario : « [1] Si Gracchus nefarie, « præclare Opimius. » Ex consequentibus : « Si et « ferro interfectus ille, et tu inimicus ejus cum « gladio cruento comprehensus es in illo ipso loco, « et nemo præter te ibi visus est, et causa nemini, « et tu semper audax; quid est, quod de facinore « dubitare possimus? » Ex consentaneis, et præcurrentibus, et repugnantibus, ut olim Crassus adolescens : « Non si Opimium defendisti, Carbo, id« circo te isti bonum civem putabunt; simulasse te, « et aliud quid quæsisse perspicuum est, quod Ti. « Gracchi mortem sæpe in concionibus deplorasti, « quod P. Africani necis socius fuisti, [2] quod eam

[1] *Post exemplum hoc, ms. noster reg.* 7753 *addit alterum :* Si Tiberius Gracchus legem agrariam tulit in perniciem patriæ, vos leges vestras ad salutem ejus ferre debetis. *Quod forte est rhetoris cujusdam opus hoc discipulis prælegentis.* — [2] *Pighius, ad ann.* 634, *hic deesse quædam putat, sic fortasse, ut ait, supplenda :* quod C. Graccho dux et auctor repetendæ per seditiones tribunitiæ potestatis fuisti. *Frustra; nam* eam legem *valet idem quod* tam perniciosam.

a plus de droits à notre amour que les généraux de nos armées, puisque c'est à leurs talents, à leur valeur, à leurs dangers que nous devons notre propre conservation, et la gloire de l'empire? » L'analogie : « Si les bêtes féroces aiment leurs petits, quelle ne doit pas être notre tendresse pour nos enfants? » La différence : « Si c'est le propre des barbares de vivre sans songer au lendemain, notre prévoyance doit embrasser tout l'avenir. » Dans l'analogie, comme dans la différence, les exemples se tirent des actions des autres, de leurs paroles, des événements de leur vie ; souvent même on a recours à des fictions. Les contraires : « Si Gracchus était criminel, Opimius a fait une belle action. » Les conséquents : « Si cet homme a été tué d'un coup de poignard ; si vous, son ennemi, vous avez été trouvé sur le lieu, un poignard sanglant à la main ; si nul autre que vous n'a été vu dans le même endroit ; si personne n'avait intérêt à commettre ce crime ; si vous avez toujours donné des preuves d'audace, peut-on douter que vous ne soyez le coupable? » Les concordances, les antécédents, les discordances, comme lorsque Crassus dit dans sa jeunesse : « Vous avez beau, Carbon, avoir défendu Opimius, on ne vous en croira pas pour cela meilleur citoyen. Vous dissimuliez vos vrais sentiments, et vous étiez guidé par quelque intérêt particulier : nous n'en saurions douter, puisque dans vos harangues vous avez souvent déploré la mort de Tib. Gracchus ; puisque vous avez été complice de celle de Scipion l'Africain ; puisque pendant votre tribunat, vous avez porté la loi la plus séditieuse, et que vous avez toujours été en opposition avec les bons citoyens. » Les causes : « Si vous voulez détruire la cupidité, détruisez le luxe qui en est la cause. » Les effets : « Si le trésor public

« legem in tribunatu tulisti, quod semper a bonis « dissensisti. » Ex causis autem rerum sic : « Avaritiam si tollere vultis, mater ejus est tollenda, « luxuries. » Ex iis autem, quæ sunt orta de causis : « Si ærarii copiis et ad belli adjumenta, et ad ornamenta pacis utimur, vectigalibus serviamus. » Majora autem, et minora, et paria comparabimus sic. Ex majore : « Si bona existimatio divitiis præstat, et pecunia tantopere expetitur, quanto gloria « magis est expetenda ? » Ex minore sic :

. . . . [1] Hic parvæ consuetudinis
Causa hujus mortem tam fert familiariter :
Quid si ipse amasset? quid mihi hic faciet patri ?

Ex pari sic : « Est ejusdem et eripere, [2] et contra « rempublicam largiri pecunias. »

Foris autem assumuntur ea, quæ non sua vi, sed extranea sublevantur, ut hæc : « Hoc verum est; « dixit enim Q. Lutatius. » — « Hoc falsum est; « habita enim quæstio est. » — « Hoc sequi necesse « est; recito enim tabulas. » De quo genere toto paullo ante dixi.

XLI. Hæc, ut brevissime dici potuerunt, ita a me dicta sunt. Ut enim si aurum cui, quod esset multifariam defossum, commonstrare vellem, satis esse deberet, si signa et notas ostenderem locorum, quibus cognitis ille sibi ipse foderet, et id, quod vellet, parvulo labore, nullo errore, inveniret : sic has ego argumentorum novi notas, quæ illa mihi

[1] *Andr. Terent.*, I, 1, 84. *Lego* tam fert fam. *ex Terent. et ex mss. meis. Vulg.* fert. tam. f. — [2] *Sic mss. Vulg.* c. remp., et l. pec.

est le nerf de la guerre et l'ornement de la paix, occupons-nous des revenus de l'état. » Les rapports de supériorité, d'égalité, d'infériorité. Exemple de supériorité : « Si la bonne renommée est préférable aux richesses, et si l'on recherche les richesses avec tant d'empressement, de quelle ardeur ne devons-nous pas être animés pour la gloire ! » Infériorité :

Il est si affligé de la mort de cette femme, qu'il connaissait à peine : que serait-ce s'il l'eût aimée ? que serait-ce s'il me perdait, moi son père ?

Égalité : « Qu'on pille les trésors de l'état, qu'on fasse de coupables largesses, le crime est le même. »

Les arguments tirés des choses extérieures sont empruntés, non au fond de la cause, mais à des objets étrangers. Par exemple : « Cela est vrai, Q. Lutatius l'atteste. » — « Cela est faux ; le résultat de l'enquête l'a prouvé. » — « Cette conséquence est nécessaire ; je le démontre par la lecture des pièces. » J'ai traité plus haut de ce genre de preuves.

XLI. Cette analyse rapide doit suffire. Si je voulais indiquer à quelqu'un de l'or enfoui en plusieurs endroits, il me suffirait de lui décrire les lieux avec les signes et les marques qui pourraient les lui faire reconnaître ; ensuite, il n'aurait qu'à creuser le terrain pour y trouver sans peine et sans se tromper les trésors qu'il recèle. Ainsi dès que je connais les signes distinctifs qui m'indiquent où sont les preuves dont j'ai besoin, l'étude et la réflexion font le reste. Il ne faut pas un grand effort de génie pour assigner à chaque genre de

quærenti demonstrant, ubi sint; reliqua, cura et cogitatione eruuntur. Quod autem argumentorum genus cuique causarum generi maxime conveniat, non est artis exquisitæ præscribere, sed est mediocris ingenii judicare. Neque enim nunc id agimus, ut artem aliquam dicendi explicemus, sed ut doctissimis hominibus usus nostri quasi quædam monita tradamus. His igitur locis in mente et cogitatione defixis, et in omni re ad dicendum posita excitatis, nihil erit, quod oratorem effugere possit, non modo in forensibus disceptationibus, sed omnino in ullo genere dicendi. Si vero assequetur, ut talis videatur, qualem se videri velit, et animos eorum [1] ita afficiat, apud quos aget, ut eos, quocumque velit, vel trahere, vel rapere possit; nihil profecto præterea ad dicendum requiret.

Jam illud videmus nequaquam satis esse, reperire quid dicas, nisi id inventum tractare possis. Tractatio autem varia esse debet, ne aut cognoscat artem, qui audiat, aut defatigetur similitudinis satietate. Proponi oportet, quid afferas, et id quare ita sit, ostendere; et iisdem illis locis interdum concludere, relinquere alias, alioque transire; sæpe non proponere, ac ratione ipsa afferenda, quid proponendum fuerit, declarare; si cui quid simile dicas, prius ut simile confirmes; deinde quod agitur, adjungas; puncta argumentorum plerumque ut occulas, ne quis ea numerare possit, ut re distinguantur, verbis confusa esse videantur.

[1] Ita afficiet.

causes l'espèce de preuves qui lui convient, et l'esprit le plus médiocre saura faire ce discernement. Je ne prétends pas d'ailleurs m'ériger en maître de rhétorique; j'ai voulu seulement développer devant des hommes instruits les observations que mon expérience m'a suggérées. Si donc l'orateur a imprimé ces lieux communs dans sa mémoire, s'il les a bien présents à l'esprit, de manière à pouvoir les mettre en œuvre au premier besoin, il y trouvera un fonds inépuisable, soit pour les discussions du barreau, soit pour toute autre espèce de discours. Mais s'il parvient à ce point de perfection, de paraître ce qu'il veut qu'on le croie; s'il sait remuer puissamment les âmes des auditeurs, les conduire et les entraîner à son gré, il ne lui manque rien de ce qui fait l'orateur.

Nous savons qu'il ne suffit pas de trouver ce qu'on doit dire; il faut encore le traiter convenablement. La variété est ici nécessaire, pour cacher l'art aux auditeurs, et ne pas les rebuter par la monotonie. On énonce la proposition; ensuite on en donne la preuve; quelquefois on en tire les conséquences; d'autres fois on s'en dispense, pour passer à un autre objet; souvent, sans énoncer explicitement la proposition, on la fait sortir du développement même des preuves. Si vous voulez vous appuyer d'une comparaison, commencez par prouver la ressemblance; faites ensuite l'application à la question. En général, cachez le plus possible la division de vos preuves, afin qu'on ne puisse pas les compter: elles semblent d'abord confuses; mais on les distingue bientôt à l'effet qu'elles produisent.

XLII. Hæc ut et properans, et apud doctos, et semidoctus ipse percurro, ut aliquando ad illa majora veniamus. Nihil est enim in dicendo, Catule, majus, quam ut faveat oratori is, qui audiet, utque ipse sic moveatur, ut impetu quodam animi et perturbatione magis, quam judicio, aut consilio, regatur. Plura enim multo homines judicant odio, aut amore, aut cupiditate, aut iracundia, aut dolore, aut lætitia, aut spe, aut timore, aut [1] errore, aut aliqua permotione mentis, quam veritate, aut præscripto, aut juris norma aliqua, aut judicii formula, aut legibus. Quare, nisi quid vobis aliud placet, ad illa pergamus.

— Paullum, inquit Catulus, etiam nunc deesse videtur iis rebus, Antoni, quas exposuisti, quod sit tibi ante explicandum, quam illuc proficiscare, quo te dicis intendere. — Quidnam? inquit. — Qui ordo tibi placeat, inquit Catulus, et quæ dispositio argumentorum, in qua tu mihi semper deus videri soles. — Vide quam sim in isto genere, inquit, Catule, deus : non mehercule mihi, nisi admonito, venisset in mentem : ut possis existimare, me in ea, in quibus nonnunquam aliquid efficere videor, usu solere in dicendo, vel casu potius incurrere. Ac res quidem ista, quam ego, quia non noram, sic, tanquam ignotum hominem, præteribam, tantum potest in dicendo, ut ad vincendum nulla plus possit : sed tamen mihi videris ante tempus a me rationem

[1] *Duo mss. a Pearcio laudati*, terrore. *Minus apte.*

XLII. J'ai traité cette matière en courant, et comme un homme médiocrement instruit, qui parle devant des auditeurs plus éclairés que lui : je passe à un article plus essentiel *. Le point le plus important pour l'orateur, c'est de s'attirer la faveur de ceux qui l'écoutent, c'est de remuer fortement les âmes, en y jetant un trouble profond qui les subjugue, et fait taire la réflexion et la raison ; car les hommes, dans leurs jugements, cèdent bien plus souvent à l'influence de la haine ou de l'amour, du désir ou de la colère, de la douleur ou de la joie, de l'espérance ou de la crainte, de l'erreur ou de la passion, qu'à la vérité, à la raison, aux règles du droit, à l'autorité des arrêts, à la voix des lois. Je vais donc vous entretenir de ce sujet, à moins que vous n'en préfériez quelque autre.

— Il me semble, dit Catulus, qu'il manque quelque chose aux règles que vous venez d'exposer, et qu'il faudrait épuiser cette matière avant de passer à celle dont vous parlez. — Que désirez-vous ? — Que vous nous disiez quel est l'ordre que vous préférez dans la disposition des arguments ; car j'ai toujours trouvé que dans cette partie vous aviez un talent divin. — Voyez, Catulus, comme mon talent est divin : je n'aurais jamais songé à cette question, si vous ne me l'eussiez rappelée. Ainsi vous pouvez croire que si je réussis dans cette partie, je le dois à l'habitude de parler, ou plutôt au hasard. Ce n'est pas que cet arrangement dont je n'ai point d'idée, et que j'oubliais, comme on passe devant un inconnu, ne soit d'une grande importance, et que rien peut-être ne contribue davantage au succès de l'orateur. Mais il me semble que vous anticipez, et que ce n'est pas encore le moment d'en parler. Si j'avais fait con-

* Les Mœurs et les Passions.

ordinis et disponendarum rerum requisisse. Nam si ego omnem vim oratoris in argumentis, et in re ipsa per se comprobanda posuissem, tempus esset jam de ordine argumentorum, et de collocatione aliquid dicere : sed quum tria sint a me proposita, de uno dictum; quum de duobus reliquis dixero, tum erit denique de disponenda tota oratione quærendum.

XLIII. Valet igitur multum ad vincendum, probari mores, instituta, et facta, et vitam eorum, qui agent causas, et eorum, pro quibus; et item improbari adversariorum; animosque eorum, apud quos agitur, conciliari quam maxime ad benivolentiam quum erga oratorem, tum erga illum, pro quo dicet orator. Conciliantur autem animi dignitate hominis, rebus gestis, existimatione vitæ : quæ facilius ornari possunt, si modo sunt, quam fingi, si nulla sunt. Sed hæc adjuvant in oratore, lenitas vocis, vultus, pudoris significatio, verborum comitas : si quid persequare acrius, ut invitus et coactus facere videare. Facilitatis, liberalitatis, mansuetudinis, pietatis, grati animi, non appetentis, non avidi, signa proferri perutile est; eaque omnia, quæ proborum, demissorum, non acrium, non pertinacium, non litigiosorum, non acerborum sunt, valde benivolentiam conciliant, abalienantque ab iis, in quibus hæc non sunt. Itaque eadem sunt in adversarios ex contrario conferenda. Sed genus hoc totum orationis in iis causis excellet, in quibus minus potest inflammari animus judicis acri

sister toute la force de l'éloquence dans les arguments et les preuves, il faudrait maintenant nous occuper de l'ordre dans lequel il faut les ranger ; mais puisque j'ai annoncé que l'invention se composait de trois parties, et que je n'ai encore traité que d'une seule, quand j'aurai parlé des deux autres, nous arriverons à la disposition.

XLIII. Il importe donc beaucoup au succès de la cause, que les juges conçoivent une bonne opinion des mœurs, des principes, des actions, de la conduite de l'orateur ~~et de son client~~; qu'ils aient, sous les mêmes rapports, une opinion défavorable de l'adversaire ; enfin que l'orateur inspire autant que possible, à ceux qui l'écoutent, de la bienveillance pour lui-même, et pour celui dont il défend les intérêts. Or, ce qui inspire la bienveillance, c'est la dignité du caractère, ce sont les belles actions, c'est une vie irréprochable ; et il est plus facile d'embellir ce fond, s'il est vrai, que de l'imaginer s'il n'existe pas. Ces moyens sont fortifiés encore par le ton de l'orateur, son air, sa réserve, la douceur de ses expressions : s'il s'engage dans une discussion trop vive, il faut qu'il paraisse agir à regret et par devoir. Il faut que tout en lui annonce une humeur facile, la générosité, la douceur, la piété, la reconnaissance, jamais la passion ni la cupidité. Tout ce qui prouve une âme droite, un caractère modeste, sans aigreur, sans acharnement, ennemi des querelles et de la chicane, inspire de la bienveillance à l'auditeur, et l'indispose contre ceux qui ne possèdent pas ces qualités. Si l'adversaire a les défauts opposés, on ne manquera pas d'en tirer avantage. Ce genre de développe-

et vehementi quadam incitatione. Non enim semper fortis oratio quæritur, sed sæpe placida, summissa, lenis, quæ maxime commendat reos. Reos autem appello non eos modo, qui arguuntur, sed omnes, quorum de re disceptatur : sic enim olim loquebantur. Horum igitur exprimere mores oratione, justos, integros, religiosos, timidos, perferentes injuriarum, mirum quiddam valet; et hoc vel in principiis, vel in re narranda, vel in peroranda, tantam habet vim, si est suaviter et cum sensu tractatum, ut sæpe plus, quam causa, valeat. Tantum autem efficitur sensu quodam, ac ratione dicendi, ut quasi mores oratoris effingat oratio. Genere enim quodam sententiarum, et genere verborum, adhibita etiam actione leni, facilitatemque significanti, efficitur, ut probi, ut bene morati, ut boni viri esse videantur.

XLIV. Huic autem est illa dispar adjuncta ratio orationis, quæ alio quodam genere mentes judicum permovet, impellitque, ut aut oderint, aut diligant, aut invideant, aut salvum velint, aut metuant, aut [1] sperent, aut cupiant, aut abhorreant, aut lætentur, aut mœreant, aut misereantur, aut punire velint, aut ad eos motus [2] adducantur, si qui finitimi sunt, et propinqui his ac talibus animi perturbationibus. Atque illud optandum est oratori, ut aliquam permotionem animorum sua sponte ipsi afferant ad causam judices, ad id, quod utilitas oratoris feret, accommodatam. Facilius est enim

[1] Spernant. — [2] Abducantur.

ment s'applique surtout avec succès aux causes dans lesquelles on ne saurait enflammer l'esprit des juges par des mouvements impétueux et passionnés. En effet, la véhémence ne convient pas toujours, et souvent un ton calme, doux et modére, sert mieux les intérêts de notre client (*reus*) : j'appelle de ce nom, selon l'ancien usage, non seulement les accusés, mais tous ceux dont on a les droits à défendre. En peignant donc les mœurs de son client comme celles d'un homme juste, intègre, religieux, paisible, souffrant patiemment les injures, on produit un effet merveilleux; et ce moyen, employé avec art et discernement dans l'exorde, la narration ou la péroraison, est souvent plus puissant que la cause même. C'est le secret de la vraie éloquence, que le discours retrace en quelque sorte le caractère de l'orateur. Il est un certain choix de pensées et d'expressions qui, joint à une action douce et naturelle, semble offrir l'image de la probité, des bonnes mœurs et de la vertu.

XLIV. L'éloquence prend encore une autre forme : elle peut, en agissant d'une tout autre manière sur l'esprit des juges, faire naître dans leur âme la haine ou l'amour, l'indignation ou la pitié, la crainte ou l'espérance, l'intérêt ou l'éloignement, la joie ou la tristesse, l'indulgence ou la sévérité, ou toute autre passion analogue à ces sentiments. Il est bien à souhaiter pour l'orateur, que les juges apportent spontanément à sa cause une disposition d'esprit conforme à ses intérêts; car, comme on dit, il est plus facile d'aiguillonner le coursier qui a pris son essor, que de mettre en mouvement celui qui est en repos. Mais si cette disposition n'est pas favorable, ou que je ne la connaisse pas encore, j'imite le médecin habile, qui, avant de prescrire

currentem (ut aiunt) incitare, quam commovere languentem. Sin id, aut non erit, aut erit obscurius, sicut medico diligenti, priusquam conetur ægro adhibere medicinam, non solum morbus ejus, cui mederi volet, sed etiam consuetudo valentis, et natura corporis cognoscenda est : sic equidem quum aggredior ancipitem causam et gravem ad animos judicum pertractandos, omni mente in ea cogitatione curaque versor, ut odorer, quam sagacissime possim, quid sentiant, quid existiment, quid exspectent, quid velint, quo deduci oratione facillime posse videantur. Si se dant, et, ut ante dixi, sua sponte, quo impellimus, inclinant atque propendent; accipio quod datur, et ad id, unde aliquis flatus ostenditur, vela do. Sin est integer, quietusque judex, plus est operis : sunt enim omnia dicendo excitanda, nihil adjuvante natura. Sed tantam vim habet illa, quæ recte [1] a bono poeta dicta est flexanima, atque omnium regina rerum, oratio, ut non modo inclinantem impellere, aut stantem inclinare, sed etiam adversantem et repugnantem, ut imperator bonus ac fortis, capere possit.

XLV. Hæc sunt illa, quæ [2] me ludens Crassus modo flagitabat, [3] quum a me divinitus tractari solere diceret, et in causa M'. Aquillii, C. que Norbani, nonnullisque aliis, quasi præclare acta, laudaret. Quæ mehercule ego, Crasse, quum a te tractantur in causis, horrere soleo : tanta vis animi,

[1] *A Pacuvio in Hermiona, teste Nonio, voce* flexanima. — [2] *Vulg.* a me. — [3] *Unus ms.* quæ. *Minus recte.*

aucun remède à son malade, s'informe avec soin, non seulement de la nature de sa maladie, mais encore de son tempérament, et du régime qu'il suit en bonne santé. Ainsi, quand je suis chargé d'une cause douteuse, et qu'il me paraît difficile de maîtriser l'esprit des juges, j'emploie tous mes efforts, toutes mes pensées, toute ma pénétration à deviner leur opinion, leurs secrets sentiments, ce qu'ils désirent, ce qu'ils attendent de moi, et de quel côté l'orateur peut plus facilement les entraîner. S'ils s'abandonnent d'eux-mêmes, comme je le disais tout à l'heure, si leur inclination et leur penchant secondent l'impulsion que je leur donne, je profite de l'avantage qui m'est offert, et je m'empresse de mettre à la voile, en saisissant le premier vent favorable. Si le juge est calme et sans passion, alors la tâche est plus difficile, et l'orateur ne pouvant plus compter sur le secours de la nature, est réduit à ses propres forces. Mais l'éloquence, qu'un excellent poète appelle avec raison la souveraine des cœurs, et la reine de l'univers, a tant de force, qu'elle entraîne celui qui chancelle, ébranle celui qui se tient ferme, et, semblable à un capitaine habile et vaillant, se rend maîtresse de l'adversaire qui lutte et qui résiste.

XLV. Tels sont les moyens que Crassus me pressait tout à l'heure d'exposer, lorsqu'il disait, en plaisantant sans doute, que je les maniais toujours avec un art divin, et quand il vantait si fort l'usage, admirable selon lui, que j'en ai fait dans la cause de M'. Aquillius, dans celle de C. Norbanus, et dans beaucoup d'autres. Que dirai-je donc de vous, Crassus? quand vous faites agir ces mêmes ressorts dans vos plaidoyers, je ne puis vous entendre sans frémir : l'énergie, la véhémence, la dou-

tantus impetus, tantus dolor, oculis, vultu, gestu, digito denique isto tuo significari solet; tantum est flumen gravissimorum optimorumque verborum, tam integræ sententiæ, tam veræ, tam novæ, tam sine pigmentis, fucoque puerili, ut mihi non solum tu incendere judicem, sed ipse ardere videaris.

Neque fieri potest, ut doleat is, qui audit, ut oderit, ut invideat, ut pertimescat aliquid, ut ad fletum misericordiamque deducatur; nisi omnes ii motus, quos orator adhibere volet judici, in ipso oratore impressi esse atque inusti videbuntur. Quod si fictus aliquis dolor suscipiendus esset, et si in ejusmodi genere orationis nihil esset, nisi falsum, atque imitatione simulatum, major ars aliqua forsitan esset requirenda. Nunc ego, quid tibi, Crasse, quid ceteris accidat, nescio; de me autem causa nulla est, cur apud homines prudentissimos atque amicissimos mentiar : non mehercule unquam apud judices, aut dolorem, aut misericordiam, aut invidiam, aut odium excitare dicendo volui, quin ipse in commovendis judicibus, iis ipsis sensibus, ad quos illos adducere vellem, permoverer. Neque enim facile est perficere, ut irascatur, cui tu velis, judex, si tu ipse id lente ferre videare; neque ut oderit eum, quem tu velis, nisi te ipsum flagrantem odio ante viderit; neque ad misericordiam adducetur, nisi ei tu signa doloris tui verbis, sententiis, voce, vultu, collacrymatione denique ostenderis. Ut enim nulla materies tam facilis ad exardescendum est, quæ,

leur, éclatent si bien dans vos regards, dans vos traits, dans vos gestes, et jusque dans le mouvement de votre doigt; les expressions les plus nobles et les plus heureuses coulent de votre bouche à flots si abondants; vos pensées sont si justes, si vraies, si neuves, si naturelles, si exemptes de toute affectation puérile, que vous me semblez embrasé du même feu dont vous pénétrez vos juges.

Il est impossible que l'auditeur se livre à la douleur, à la haine, à l'indignation, à la crainte, à la pitié, à la compassion, si tous ces sentiments ne sont profondément imprimés dans l'âme de l'orateur qui veut les inspirer. S'il devait feindre la douleur, et si son discours n'exprimait rien que de faux et d'emprunté, il lui faudrait peut-être un art plus grand encore. Je ne sais point, Crassus, ce qui se passe en vous et dans les autres orateurs; pour moi, que nul motif ne porte à déguiser la vérité à des hommes si éclairés, et qui me sont si chers, je le proteste, je n'ai jamais essayé d'inspirer aux juges la douleur, la pitié, l'indignation ou la haine, que je n'aie vivement ressenti les émotions que je voulais faire passer dans leur âme. Eh! comment le juge pourrait-il s'irriter contre votre adversaire, si vous êtes vous-même froid et indifférent; le haïr, s'il ne voit pas la haine dans vos regards; éprouver de la compassion *, si vos paroles, vos pensées, votre voix, vos traits, vos larmes enfin, ne manifestent une profonde douleur? Les matières les plus combustibles ne sauraient s'enflammer, si vous n'en approchez le feu; ainsi, les âmes même les plus disposées à recevoir les impressions de

* Il faut dans la douleur que vous vous abaissiez;
Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.
BOILEAU, *Art poétique.*

nisi admoto igni, ignem concipere possit : sic nulla mens est tam ad comprehendendam vim oratoris parata, quæ possit incendi, nisi inflammatus ipse ad eam, et ardens accesseris.

XLVI. Ac, ne forte hoc magnum ac mirabile esse videatur, hominem toties irasci, toties dolere, toties omni animi motu concitari, præsertim in rebus alienis, magna vis est earum sententiarum, atque eorum locorum, quos agas tractesque dicendo, nihil ut opus sit simulatione et fallaciis. Ipsa enim natura orationis ejus, quæ suscipitur ad aliorum animos permovendos, oratorem ipsum magis etiam, quam quemquam eorum, qui audiunt, permovet. Et ne hoc in causis, in judiciis, in amicorum periculis, in concursu hominum, in civitate, in foro accidere miremur, quum agitur non solum ingenii nostri existimatio (nam id esset levius; quanquam, quum professus sis, te id posse facere, quod pauci, ne id quidem negligendum est), sed alia sunt majora multo, fides, officium, diligentia; quibus rebus adducti, etiam quum alienissimos defendimus, tamen eos alienos, si ipsi viri boni volumus haberi, existimare non possumus : sed ut dixi, ne hoc in nobis mirum esse videatur, qui potest esse tam fictum, quam versus, quam scena, quam fabulæ? tamen in hoc genere sæpe ipse vidi, quum ex persona mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur spondalia illa dicentis,

> [1] Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi?
> Neque paternum adspectum es veritus?

[1] *E Teucro Pacuvii.*

l'orateur, ne s'animeront cependant du feu des passions, qu'autant que l'orateur en sera lui-même embrasé.

XLVI. Et qu'on n'aille pas regarder comme un phénomène surprenant et merveilleux, que le même homme se livre si souvent aux transports de la haine ou de la douleur, et à tout autre mouvement de l'âme, surtout pour des intérêts qui lui sont étrangers. Telle est la force des pensées et des sentiments dont l'orateur fait usage, qu'il n'a pas besoin de feinte et d'artifice. La nature même des moyens qu'il emploie pour remuer les cœurs agit plus fortement encore sur lui-même que sur aucun de ceux qui l'écoutent. Pourrait-on s'étonner d'être ému en parlant devant des juges, au milieu de ses amis en péril, d'une assemblée nombreuse, en présence de ses concitoyens, à l'aspect du forum; lorsqu'il s'agit non seulement de notre gloire (considération peu importante, quoique la gloire ne puisse être négligée de celui qui prétend faire ce que peu de gens savent faire), mais quand d'autres motifs bien plus puissants, notre honneur, notre devoir, notre conscience, y sont intéressés? L'homme qui nous est le plus étranger, du moment que nous nous sommes chargés de sa cause, cesse de paraître tel à nos yeux, si toutefois nous voulons passer pour gens de bien. Mais pour que ces émotions de l'orateur ne nous surprennent pas, y a-t-il rien qui ait moins de réalité qu'un poëme, un drame, une pièce de théâtre? Eh bien! dans ce genre même, j'ai souvent vu les yeux de l'acteur étinceler à travers son masque, lorsqu'il prononçait ces paroles :

As-tu bien osé l'abandonner, et revenir sans lui à

Nunquam illum « adspectum » dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut idem inflexa ad miserabilem sonum voce,

. . . . Quem ætate exacta indigem
Liberum lacerasti, orbasti, exstinxsti; neque fratris necis,
Neque gnati ejus parvi, qui tibi in tutelam est traditus?

flens ac lugens dicere videbatur. Quæ si ille histrio, quotidie quum ageret, tamen recte agere sine dolore non poterat; quid? Pacuvium putatis in scribendo leni animo ac remisso fuisse? Fieri nullo modo potuit. Sæpe enim audivi, poetam bonum neminem (id quod a Democrito et Platone in scriptis relictum esse dicunt) sine inflammatione animorum exsistere posse, et sine quodam afflatu quasi furoris.

XLVII. Quare nolite existimare me ipsum, qui non heroum veteres casus, fictosque luctus vellem imitari, atque adumbrare dicendo, neque actor essem alienæ personæ, sed auctor meæ, quum mihi M'. Aquillius in civitate retinendus esset, quæ in illa causa peroranda fecerim, sine magno dolore fecisse. Quem enim ego consulem fuisse, imperatorem, ornatum a senatu, ovantem in Capitolium ascendisse meminissem; hunc quum afflictum, debilitatum, mœrentem, in summum discrimen adductum viderem, non prius sum conatus misericordiam aliis commovere, quam misericordia sum ipse captus. Sensi [1] equidem, tum magnopere mo-

[1] Quidem.

Salamine? Quoi! tu n'as pas redouté les regards d'un père?

Il ne prononçait jamais ce mot de *regards*, qu'il ne me semblât voir Télamon en courroux, et furieux de la mort de son fils. Et lorsqu'il reprenait d'un ton attendri :

Tu as déchiré, désespéré, assassiné un père privé du soutien de sa vieillesse; tu as été insensible à la mort de ton frère, de son malheureux enfant, confié à tes soins,

les larmes et les sanglots lui étouffaient la voix. Si un acteur qui représentait ce rôle tous les jours, ne pouvait cependant le répéter sans être ému, pensez-vous que Pacuvius ait été calme et de sang-froid en l'écrivant? Non, sans doute. J'ai souvent entendu assurer, et c'est, dit-on, l'opinion de Platon et de Démocrite, qu'il n'y eut jamais de véritable poète sans enthousiasme et sans quelque accès de délire.

XLVII. Pour moi, qui n'avais point à retracer les aventures fabuleuses et les malheurs imaginaires des héros de l'antiquité, moi qui n'empruntais point de masque, mais qui m'imposais un rôle bien réel, pensez-vous que, lorsqu'il s'agissait de sauver M'. Aquillius de l'exil [17], je n'étais pas profondément ému quand, à la péroraison de mon discours, je risquai ce que vous m'avez vu faire? En me rappelant que cet homme que je voyais abattu, plongé dans l'infortune et le désespoir, exposé au plus affreux péril, avait été consul, *imperator*, comblé d'honneurs par le sénat, et conduit en triomphe au Capitole, je ressentis le premier cette pitié dont je voulais pénétrer les autres. Je m'aperçus de l'impression profonde que je produisais sur les juges, lorsque faisant lever de son siége ce vieillard triste et

veri judices, quum excitavi mœstum ac sordidatum senem, et quum ista feci, quæ tu, Crasse, laudas, non arte, de qua quid loquar nescio, sed motu magno animi ac dolore, ut discinderem tunicam, ut cicatrices ostenderem. Quum C. Marius mœrorem orationis meæ præsens ac sedens multum lacrymis suis adjuvaret; quumque ego illum crebro appellans, collegam ei suum commendarem, atque ipsum advocatum ad communem imperatorum fortunam defendendam invocarem : non fuit hæc sine meis lacrymis, non sine dolore magno miseratio, omniumque deorum, et hominum, et civium, et sociorum imploratio; quibus omnibus verbis, quæ a me tum sunt habita, si dolor abfuisset meus, non modo non miserabilis, sed etiam irridenda fuisset oratio mea. Quamobrem hoc vos doceo, Sulpici, bonus ego videlicet atque eruditus magister, ut in dicendo irasci, ut dolere, ut flere possitis.

Quanquam te quidem quid hoc doceam, qui in accusando sodali et quæstore meo, tantum incendium non oratione solum, sed multo etiam magis vi, et dolore, et ardore animi concitaras, ut ego ad id restinguendum vix conarer accedere? Habueras enim tum omnia in causa superiora : vim, fugam, lapidationem, crudelitatem tribunitiam, in Cæpionis gravi meserabilique casu, in judicium vocabas; deinde principem et senatus, et civitatis, M. Æmilium, lapide percussum esse constabat; vi pulsum ex templo L. Cottam, et T. Didium, quum intercedere vellent rogationi, nemo poterat negare.

défait, la vive émotion de mon âme, bien plutôt que je ne sais quel art qui m'est inconnu, m'inspira ce mouvement que vous avez loué, Crassus, et que j'osai déchirer la robe de l'accusé, et montrer ses cicatrices. Quand Marius, qui siégeait parmi les juges, ajoutait encore par ses larmes au pathétique de mon discours, quand je ne cessais de l'interpeller pour lui recommander son collègue, quand j'implorais son appui pour soutenir une cause commune à tous les généraux; ce ne fut pas sans verser moi-même des larmes, sans être profondément affecté, que j'exhalai mes plaintes, que j'invoquai les dieux et les hommes, les citoyens et les alliés; et si toutes mes paroles n'eussent été accompagnées d'une véritable douleur, loin de toucher les juges, mon discours n'eût excité que leurs risées. Ainsi, Sulpicius, c'est d'après mon expérience que je vous recommande à vous autres, jeunes orateurs, de savoir mêler à vos discours la colère, la douleur et les larmes.

Mais faut-il vous donner une semblable leçon, à vous qui, vous portant accusateur de mon ami, de mon questeur [18], avez su, non seulement par vos paroles, mais encore plus par votre véhémence, votre feu, votre pathétique, allumer dans l'auditoire un incendie si violent, que j'osais à peine m'avancer pour l'éteindre? Tout était favorable à votre cause : la violence faite à votre client, sa fuite, les pierres lancées contre lui, la cruauté des tribuns envers lui dans son malheur, tout semblait appeler la vengeance publique. Il était constant que M. Émilius, le prince du sénat, le premier personnage de la république, avait été atteint d'une pierre, et personne ne pouvait nier que L. Cotta et T. Didius n'eussent été entraînés par force hors du temple, en voulant s'opposer à la loi.

XLVIII. Accedebat, ut hæc tu adolescens pro republica queri summa cum dignitate existimarere; ego, homo censorius, vix satis honeste viderer seditiosum civem, et in hominis consularis calamitate crudelem, posse defendere. Erant optimi cives judices, bonorum virorum plenum forum, vix ut mihi tenuis quædam venia daretur excusationis, quod tamen eum defenderem, qui mihi quæstor fuisset. Hic ego quid dicam me artem aliquam adhibuisse? Quid fecerim, narrabo: si placuerit, vos meam defensionem in aliquo artis loco reponetis.

Omnium seditionum genera, vitia, pericula collegi, eamque orationem ex omni reipublicæ nostræ temporum varietate repetivi, conclusique ita, ut dicerem, etsi omnes molestæ semper seditiones fuissent, justas tamen fuisse nonnullas, et prope necessarias. Tum illa, quæ modo Crassus commemorabat, egi; neque reges ex hac civitate exigi, neque tribunos plebis creari, neque plebiscitis toties consularem potestatem minui, neque provocationem, patronam illam civitatis, ac vindicem libertatis, populo romano dari sine nobilium dissensione potuisse; ac, si illæ seditiones saluti huic civitati fuissent, non continuo, si quis motus populi factus esset, id C. Norbano [1] in nefario crimine, atque in fraude capitali esse ponendum. Quod si unquam populo romano concessum esset, ut jure concitatus videretur, id quod docebam sæpe esse concessum,

[1] *Cod. noster* 7703, in periculo. *Vera forte lectio.*

XLVIII. Vous aviez encore un autre avantage : c'était pour un jeune homme un rôle noble et glorieux de venir invoquer la justice au nom de la république, tandis que moi, après avoir été censeur, je pouvais à peine, sans manquer à toutes les bienséances, prendre la défense d'un citoyen séditieux, coupable de cruauté envers un consulaire malheureux. Les citoyens les plus vertueux étaient nos juges ; les gens de bien remplissaient le forum ; il ne me restait qu'un léger motif d'excuse : l'homme que je défendais avait été mon questeur. Dirai-je que j'ai eu recours à l'art ? Je raconterai comment je m'y suis pris, et vous pourrez décider ensuite si l'on peut voir de l'art dans mon plaidoyer.

Je rassemblai toutes les espèces de séditions, les excès, les dangers qu'elles entraînent ; je traçai le tableau de toutes les révolutions de notre république, et je conclus que si toutes les séditions avaient été fâcheuses, quelques unes cependant furent légitimes et presque nécessaires. J'avançai ce que Crassus rappelait tout à l'heure, que jamais les rois n'auraient été chassés de Rome, que jamais les tribuns n'auraient été créés, ni l'autorité consulaire si souvent restreinte par les plébiscites, que l'appel au peuple, cette sauve-garde de la république, ce palladium de la liberté, n'aurait jamais été établi sans les divisions entre le sénat et le peuple ; que si ces séditions avaient sauvé Rome, il ne fallait pas faire un crime à Norbanus, et un crime capital, d'une émeute populaire. J'ajoutai que si quelquefois on avait reconnu au peuple le droit de se soulever, ce que je démontrai par des faits, jamais il n'en avait eu une cause plus légitime. Je donnai ensuite un autre tour à ma défense ; je reprochai vivement à Cépion sa fuite honteuse ; je déplorai le désastre de

nullam illa causam justiorem fuisse. Tum omnem orationem traduxi et converti in increpandam Cæpionis fugam, in deplorandum interitum exercitus: sic et eorum dolorem, qui lugebant suos, oratione refricabam, et animos equitum romanorum, apud quos tum judices causa agebatur, ad Q. Cæpionis odium, a quo erant ipsi propter judicia alienati, renovabam [1] [atque revocabam].

XLIX. Quod ubi sensi me in possessione judicii ac defensionis meæ constitisse, quod et populi benivolentiam mihi conciliaram, cujus jus etiam cum seditionis conjunctione defenderam, et judicum animos totos vel calamitate civitatis, vel luctu ac desiderio propinquorum, vel odio proprio in Cæpionem ad causam nostram converteram: tunc admiscere huic generi orationis vehementi atque atroci genus illud alterum, de quo ante disputavi, lenitatis et mansuetudinis cœpi; me pro meo sodali, qui mihi in liberum loco more majorum esse deberet, et pro mea omni fama prope fortunisque decernere; nihil mihi ad existimationem turpius, nihil ad dolorem acerbius accidere posse, quam si is, qui sæpe alienissimis a me, sed meis tamen civibus, saluti existimarer fuisse, sodali meo auxilium ferre non potuissem. Petebam a judicibus, ut illud ætati meæ, ut honoribus, ut rebus gestis, si justo, si pio dolore me esse affectum viderent, concederent: præsertim si in aliis causis intellexissent, omnia me semper

[1] *Desunt hæc duo verba in codd. Pearcii, Guelferbyt.* 1, *et nostro* 7702. *Uncis, ut dubia, includimus. Numerus tamen aliquid postulat.*

l'armée : par ce moyen, je ranimais la douleur de ceux qui avaient à pleurer la perte de quelques parents, et je réveillais dans le cœur des chevaliers romains, juges de cette cause, la haine dont ils étaient animés contre Cépion, qui avait attenté à leurs priviléges.

XLIX. Quand je m'aperçus que le succès de mes moyens était assuré, que je m'étais concilié la bienveillance du peuple, en défendant ses droits, en légitimant les séditions, et que j'avais disposé favorablement l'esprit des juges, en retraçant les malheurs de l'état, le deuil et les regrets de leurs pertes, et en rallumant leur haine personnelle contre Cépion, alors je fis succéder à la véhémence et au pathétique le ton calme et tranquille dont j'ai parlé plus haut *. Je représentai que je plaidais pour un ami, qui, selon les idées de nos ancêtres, devait m'être aussi cher que mes propres enfants; que ma réputation et ma fortune étaient compromises dans sa cause; que rien ne saurait être plus pénible à mon cœur, plus funeste à ma réputation, que si, après avoir défendu avec succès des accusés, mes concitoyens, il est vrai, mais qui souvent m'étaient entièrement étrangers, je ne pouvais sauver mon ami; je priai les juges de me pardonner la juste et sincère douleur dont ils me voyaient pénétré, en considération de mon âge, de mes dignités, de mes services : ils avaient dû remarquer, ajoutais-je, que dans les autres causes, je les avais toujours implorés pour mes amis en péril, et jamais pour moi-même. Ainsi, dans tout le cours de

* Chap. 43.

pro amicorum periculis, nihil unquam pro me ipso deprecatum. Sic in illa omni defensione atque causa, quod esse in arte positum videbatur, ut de lege Apuleia dicerem, ut, quid esset minuere majestatem, explicarem, perquam breviter perstrinxi atque attigi. His duabus [1] partibus orationis, quarum altera concitationem habet, altera commendationem, quæ minime præceptis artium sunt perpolitæ, omnis est a me illa causa tractata, ut et acerrimus in Cæpionis invidia renovanda, et in meis moribus erga meos necessarios declarandis mansuetissimus viderer. Ita magis affectis animis judicum, quam doctis, tua, Sulpici, est a nobis tum accusatio victa.

L. — Hic Sulpicius, Vere hercule, inquit, Antoni, ista commemoras : nam ego nihil unquam vidi, quod tam e manibus elaberetur, quam mihi tum est elapsa illa causa. Quum enim (quemadmodum dixisti) tibi ego non judicium, sed incendium tradidissem; quod tuum principium, dii immortales, fuit? qui timor? quæ dubitatio? quanta hæsitatio, tractusque verborum? Ut illud initio, quod tibi unum ad ignoscendum homines dabant, tenuisti; te pro homine pernecessario, quæstore tuo, dicere : quam tibi primum munisti ad te audiendum viam? Ecce autem, quum te nihil aliud profecisse arbitrarer, nisi ut homines tibi, civem improbum defendenti, ignoscendum propter necessitudinem arbitrarentur, serpere occulte cœpisti, nihildum aliis

[1] *Cod. noster* 7703, *pro* partibus orationis, *habet* orationibus, *ut infra, cap.* 78, *est* in oratione *pro* in parte orationis.

ma défense, je traitai à peine, et ne fis qu'effleurer tout ce qui était du ressort de l'art, comme la loi Apuléia *, la définition du crime de lèse-majesté ; mais je m'attachai principalement à ces deux parties du discours, dont l'une a pour objet d'émouvoir les juges, l'autre de les disposer en sa faveur, et pour lesquelles les préceptes de l'art sont inutiles : je m'efforçai constamment de réveiller la haine contre Cépion, et de faire éclater mon fidèle attachement à mes amis. Ce fut ainsi, Sulpicius, que je triomphai de votre accusation, plutôt en excitant les passions des juges, qu'en portant la conviction dans leurs esprits.

L. — Vous avez bien raison, dit Sulpicius ; jamais orateur ne vit un succès s'échapper de ses mains, comme celui-là s'échappa des miennes. Je vous avais donné, disiez-vous tout à l'heure, un incendie à éteindre, plutôt qu'une cause à combattre ; mais, grands dieux ! quel fut votre début ! quel embarras ! quelle hésitation ! comme vos paroles se succédaient lentement ! et quand vous eûtes bien établi, dès votre exorde, le seul point qui pût vous faire excuser, en disant que vous plaidiez pour un ami, pour votre ancien questeur, quelle route vous vous ouvrîtes pour captiver l'attention des auditeurs ! Puis, quand je m'imaginais que tout ce que vous aviez gagné, c'était de vous faire pardonner d'avoir pris la défense d'un citoyen pervers, en faveur des liens qui vous unissaient à lui, vous vous insinuâtes peu à peu dans les esprits : on ne soupçonnait encore rien de vos desseins ; moi je commençais à en être effrayé. Enfin, vous en vîntes à prouver que cette sédition de Norba-

* *De majestate*, portée l'an de Rome 651.

suspicantibus, me vero jam pertimescente, ut illam, non Norbani seditionem, [1] sed populi romani iracundiam, neque eam injustam, sed meritam ac debitam fuisse defenderes. Deinde qui locus abs te prætermissus est in Cæpionem? ut tu illa omnia odio, invidia, misericordia miscuisti? Neque hæc solum in defensione, sed etiam in Scauro, ceterisque meis testibus, quorum testimonia non refellendo, sed ad eumdem impetum populi confugiendo, refutasti. Quæ quum abs te modo commemorarentur, equidem nulla præcepta desiderabam : istam enim ipsam demonstrationem defensionum tuarum abs te ipso commemoratam, doctrinam esse non mediocrem puto. — Atqui, si ita placet, inquit Antonius, trademus etiam, quæ nos sequi in dicendo, quæque maxime spectare solemus : docuit enim jam nos longa vita ususque rerum maximarum, ut quibus rebus animi hominum moverentur, teneremus.

LI. Equidem primum considerare soleo, postuletne causa : nam neque parvis in rebus adhibendæ sunt hæ dicendi faces, neque ita animatis hominibus, ut nihil ad eorum mentes oratione flectendas proficere possimus, ne aut irrisione, aut odio digni putemur, si aut tragœdias agamus in nugis, aut convellere adoriamur ea, quæ non possint commoveri. Nam quoniam hæc fere maxime sunt in judicum animis, aut, quicumque illi erunt, apud quos agemus, oratione molienda, amor, odium, iracun-

[1] Sed illam pop.

nus, ou plutôt cette vengeance du peuple romain, loin d'être injuste, était légitime et nécessaire. Alors, comme vous avez saisi tous les moyens de rendre Cépion odieux ! comme vous avez su entremêler adroitement la haine, l'indignation, la pitié, et vous en servir, non seulement pour défendre votre client, mais pour attaquer Scaurus et mes autres témoins, dont vous avez détruit les dépositions, non en les réfutant, mais en vous appuyant encore sur l'effervescence populaire! Lorsque j'entendais ce que vous venez de nous développer, je ne songeais plus aux préceptes : cette exposition de votre méthode est, à mes yeux, la plus instructive de toutes les leçons. — Cependant, si vous le trouvez bon, reprit Antoine, je vous ferai connaître aussi les règles auxquelles je m'attache principalement : une longue expérience et l'habitude des grandes affaires m'ont appris par quels ressorts on parvient à émouvoir les hommes.

LI. J'examine d'abord si la cause comporte ces grands mouvements; car il ne faut pas employer les foudres de l'éloquence dans des sujets peu importants, ou devant des auditeurs tellement prévenus, qu'on ne saurait espérer de les fléchir. Ce serait se rendre ou ridicule ou odieux, que d'épuiser le pathétique sur des bagatelles, ou d'essayer d'emporter de vive force ce que nous ne pouvons pas même ébranler. Les sentiments qu'il nous importe le plus d'exciter dans l'âme des juges ou de nos auditeurs, quels qu'ils soient, sont l'amour, la haine, la colère, l'indignation, la pitié, l'espoir, la joie, la crainte, la tristesse. Nous voyons que le moyen de nous conci-

dia, invidia, misericordia, spes, lætitia, timor, molestia; sentimus amorem conciliari, si id videare, quod sit utile ipsis, apud quos agas, defendere; si aut pro bonis viris, aut certe pro iis, qui illis boni atque utiles sint, laborare. Namque hæc res amorem magis conciliat, illa virtutis defensio caritatem; plusque proficit, si proponitur spes utilitatis futuræ, quam præteriti beneficii commemoratio. Enitendum est, ut ostendas, in ea re, quam defendas, aut dignitatem inesse, aut utilitatem; eumque, cui concilies hunc amorem, significes nihil ad utilitatem suam retulisse, ac nihil omnino fecisse causa sua. Invidetur enim commodis hominum ipsorum; studiis autem eorum ceteris commodandi favetur. Videndumque hoc loco est, ne, quos ob benefacta diligi volemus, eorum laudem atque gloriam, cui maxime invideri solet, nimis efferre videamur. Atque iisdem his ex locis et odium in alios struere discemus, et a nobis ac nostris demovere; eademque hæc genera tractanda sunt in iracundia vel excitanda, vel sedanda. Nam si, quod ipsis, qui audiunt, perniciosum aut inutile sit, id factum augeas, odium creatur: sin, quod aut in bonos viros, aut in eos, in quos quisque minime debuerit, aut in rempublicam; tum excitatur, si non tam acerbum odium, tamen aut invidiæ, aut odii non dissimilis offensio. Item timor incutitur aut ex ipsorum periculis, aut ex communibus: interior est ille proprius; sed hic quoque communis ad eamdem similitudinem est perducendus.

lier l'amour [19], c'est de paraître soutenir une cause avantageuse à ceux devant qui nous parlons, et défendre les gens de bien, ou du moins ceux qui leur sont utiles et dévoués. Dans le premier cas, nous nous concilions la bienveillance; dans le second, nous nous faisons estimer en prenant le parti de la vertu. On produit aussi plus d'effet, en faisant espérer un avantage futur, qu'en rappelant un bienfait passé. Cherchez à faire voir dans votre cause de la grandeur ou de l'utilité; montrez que votre client n'a point eu en vue ses propres avantages et n'a rien fait pour lui-même. L'attachement à notre intérêt personnel choque et déplaît; on aime au contraire à trouver en nous cette disposition bienveillante qui s'empresse d'obliger. Toutefois, il y a ici un écueil à éviter; en exaltant trop les services et la gloire de ceux que nous voulons faire aimer, craignons d'exciter l'envie. On se sert de moyens analogues pour attirer la haine sur son adversaire, pour l'écarter de soi ou de son client; on s'en sert aussi pour enflammer ou apaiser la colère. En effet, on excite la haine des auditeurs, en aggravant un fait qui leur est inutile ou pernicieux; et si l'on n'enflamme pas également leur haine en exagérant ce qui s'est fait de contraire aux gens de bien, aux hommes qui méritaient le plus d'être respectés, enfin à la république, on produit au moins un sentiment qui n'est guère éloigné de l'aversion et du mécontentement. Nous exciterons la crainte dans l'âme de ceux qui nous écoutent par le tableau des dangers auxquels eux ou l'état sont exposés; ceux qui sont personnels touchent plus profondément [20] : aussi faut-il s'efforcer de faire regarder comme personnels les périls qui menacent la république.

LII. Par atque una ratio est spei, lætitiæ, molestiæ; sed haud sciam, an acerrimus longe sit omnium motus invidiæ, nec minus virium opus sit in ea comprimenda, quam in excitanda. Invident autem homines maxime paribus, aut inferioribus, quum se relictos sentiunt, illos autem dolent evolasse; sed etiam superioribus invidetur sæpe vehementer, et eo magis, si intolerantius se jactant, et æquabilitatem [1] juris præstantia dignitatis aut fortunæ suæ transeunt : quæ si inflammanda sunt, maxime dicendum est, non esse virtute parta; deinde etiam vitiis atque peccatis; tum, si erunt honestiora atque graviora, tamen non esse [2] tanta ulla merita, quanta insolentia hominis, quantumque fastidium. Ad sedandum autem, magno illa labore, magnis periculis esse parta, nec ad suum commodum, sed ad aliorum esse collata; seseque, si quam gloriam peperisse videatur, [3] etsi ea non sit iniqua merces periculi, tamen ea non delectari, totamque abjicere atque deponere : omninoque perficiendum est (quoniam plerique sunt invidi, maximeque est hoc commune vitium, et [4] pervagatum; invidetur autem præstanti florentique fortunæ), ut hæc opinio minuatur, et illa excellens opinione fortuna cum laboribus et miseriis permista esse videatur. Jam misericordia movetur, si is, qui audit, adduci potest, ut illa, quæ de altero deplorentur, ad suas

[1] Communis juris. — [2] Tanti. — [3] Tamen etsi. — [4] Perpetuum. *Habent* pervagatum *tres mss. regii. Deinde verba hæc,* invidetur — fortunæ, *frustra Ernest. spuria judicat. Scilicet nexum sententiarum non videt.*

LII. Les mêmes moyens servent à faire naître l'espérance, la joie, la tristesse; mais je ne sais si les impressions de l'envie ne sont pas les plus profondes de toutes [21]; et il ne faut peut-être pas des ressorts moins puissants pour la détruire que pour l'exciter. C'est surtout à nos égaux et à nos inférieurs que nous portons envie, lorsque nous les voyons avec dépit s'élever tout d'un coup, et nous laisser loin d'eux. Mais souvent aussi ceux qui nous sont supérieurs font naître en nous le même sentiment, lorsqu'ils montrent de l'orgueil, et qu'ils se prévalent de leur rang et de leur fortune pour enfreindre les lois et l'équité. Voulez-vous exciter l'envie contre quelqu'un, dites que son élévation n'est pas la récompense de sa vertu; qu'il la doit même à sa perversité et à ses bassesses : ou si des qualités réelles lui donnent des droits à l'estime, dites que son orgueilleuse insolence est encore bien au-dessus de son mérite. S'agit-il au contraire de désarmer l'envie, dites que, si cet homme a obtenu des places et des honneurs, c'est au prix des plus grands travaux, des plus grands dangers; qu'en les lui accordant, on n'a point eu en vue son intérêt particulier, mais le bien général; que s'il jouit de quelque gloire, bien qu'elle soit la juste récompense de son dévouement, elle n'a point de charmes pour lui; qu'il est prêt à y renoncer; qu'il en fait le sacrifice. Les hommes sont généralement enclins à la jalousie : ce vice, qui domine parmi nous, agit sans relâche, et son objet éternel, c'est la prospérité d'autrui, une fortune brillante. Il faut donc s'attacher à diminuer l'idée de ce prétendu bonheur, et à montrer que cette fortune, dont on se fait une image si flatteuse, est toujours accompagnée de peines et d'amertumes. Quant à la pitié, nous serons sûrs de l'inspirer,

res revocet, quas aut tulerit acerbas, aut timeat; aut intuens alium, crebro ad se ipsum revertatur. Ita quum singuli casus humanarum miseriarum graviter accipiuntur, si dicuntur dolenter, tum afflicta et prostrata virtus maxime luctuosa est; et, ut illa altera pars orationis, quæ probitatis commendatione boni viri debet speciem tueri, lenis (ut sæpe jam dixi) atque summissa; sic hæc, quæ suscipitur ab oratore ad commutandos animos atque omni ratione flectendos, intenta ac vehemens esse debet.

LIII. Sed est quædam in his duobus generibus, quorum alterum lene, alterum vehemens esse volumus, difficilis ad distinguendum similitudo. Nam ex illa lenitate, qua conciliamur iis, qui audiunt, ad hanc vim acerrimam, qua eosdem excitamus, influat oportet aliquid, et ex hac vi nonnunquam animi aliquid [1] inflammandum est illi lenitati: neque est ulla temperatior oratio, quam illa, in qua asperitas contentionis oratoris ipsius humanitate conditur; remissio autem lenitatis quadam gravitate et contentione firmatur.

In utroque autem genere dicendi, et illo, in quo vis atque contentio quæritur, et hoc, quod ad vitam et mores accommodatur, et principia tarda sunt, et exitus tamen spissi et producti esse debent. Nam

[1] *Ernest. verbum hoc uncis incluserat. Emendant docti vel* inflandum, *quod Gulielm. et Melanchthon.; vel* influendum, *quæ vetus est lectio; vel* infundendum, *vel* induendum, *vel* instillandum. *Cave aliquid mutes.*

si l'auditeur croit voir dans l'infortune que nous lui retraçons la peinture des maux qu'il a soufferts ou de ceux qu'il redoute, s'il fait un retour sur lui-même en voyant les maux d'autrui. Les malheurs particuliers, rentrant tous dans le cercle des misères humaines, produisent une impression profonde, quand un récit pathétique sait nous y intéresser ; mais le spectacle de la vertu malheureuse et opprimée est surtout un moyen de pathétique. Si donc la partie du discours qui a pour objet de concilier la bienveillance à notre client par l'éloge de son caractère et de sa probité, doit être insinuante et calme, il faut que celle où nous nous proposons de détruire des préventions, de ramener les cœurs, soit véhémente et passionnée.

LIII. Mais il existe entre ces deux genres, la douceur et la véhémence, des rapports intimes, difficiles à saisir. La douceur, qui gagne la bienveillance des juges, doit se faire encore sentir dans l'impétuosité qui remue leur âme; et réciproquement l'impétuosité doit quelquefois animer la douceur. L'éloquence, en général, n'a pas de plus heureuse combinaison que celle où la violence de la discussion est tempérée par l'aménité de l'orateur, et où l'abandon et la grâce sont soutenus par la vigueur et la fermeté.

Dans ces deux genres, je veux dire celui où il s'agit d'émouvoir et de frapper, et celui qui a pour objet d'intéresser par la peinture des mœurs, il faut d'abord ménager ses moyens et réserver pour la fin les développements étendus. On doit avoir soin de ne pas se jeter dès l'abord dans ces sortes de mouvements, parce qu'ils sont réellement étrangers à la cause, et que l'audi-

neque assiliendum statim est ad illud genus orationis; abest enim totum a causa, et homines prius ipsum illud, quod proprium sui judicii est, audire desiderant: nec, quum in eam rationem ingressus sis, celeriter discedendum est. Non enim, sicut argumentum, simul atque positum est, arripitur, alterumque et tertium poscitur, ita misericordiam, aut invidiam, aut iracundiam, simul atque intuleris, possis commovere. Argumentum enim ratio ipsa confirmat, quæ simul atque emissa est, adhærescit; illud autem genus orationis non cognitionem judicis, sed magis perturbationem requirit, quam consequi, nisi multa, et varia, et copiosa oratione, et simili contentione actionis, nemo potest. Quare qui aut breviter, aut summisse dicunt, docere judicem possunt, commovere non possunt; in quo sunt omnia.

Jam illud perspicuum est, omnium rerum in contrarias partes facultatem ex iisdem suppeditari locis. Sed argumento resistendum est, aut iis, quæ comprobandi ejus causa sumuntur, reprehendendis, aut demonstrando, id, quod concludere illi velint, non effici ex propositis, nec esse consequens; aut, si ita non refellas, afferendum est in contrariam partem, quod sit aut gravius, aut æque grave. Illa autem, quæ aut conciliationis causa leniter, aut permotionis vehementer aguntur, contrariis commotionibus inferenda sunt, ut odio benivolentia, misericordia invidia tollatur.

LIV. Suavis autem est, et vehementer sæpe utilis

toire est avant tout pressé de connaître le point de la question. Mais une fois que vous y êtes entré, ne vous pressez point d'en sortir. Un argument est saisi par l'auditeur, aussitôt qu'il est proposé; et l'on peut passer à un second, à un troisième : il n'en est pas ainsi des passions, et l'on ne saurait du premier coup exciter la pitié, l'envie, l'indignation. La preuve confirmative sert d'appui à l'argument, et il suffit de la montrer pour qu'elle en soit comme inséparable; mais ici ce n'est pas l'esprit du juge qu'on attaque, c'est la sensibilité de son cœur; et l'on ne peut le toucher que par une éloquence riche, variée, abondante, soutenue d'un débit animé. L'orateur qui parle avec concision, et dont le ton ne s'élève jamais, peut donc instruire les juges; mais il ne peut émouvoir leur âme, et tout est dans l'émotion.

On voit donc clairement que les mêmes lieux communs offrent d'égales ressources pour et contre : les preuves, on les réfute soit en démontrant qu'elles reposent sur de faux principes, ou que les conséquences en sont mal déduites et ne découlent pas des prémisses, soit en opposant aux preuves de l'adversaire des preuves contraires qui aient plus ou du moins autant de solidité. Quant aux moyens qu'il emploie pour se concilier la bienveillance par la douceur, ou pour émouvoir par la véhémence, on en détruit l'effet par des moyens contraires, en faisant succéder la haine à la bienveillance, la pitié à l'indignation.

LIV. La raillerie et les bons mots font plaisir et sont

jocus, et facetiæ : quæ, etiamsi alia omnia tradi arte possunt, naturæ sunt propria certe, neque ullam artem desiderant. In quibus tu longe aliis, mea sententia, Cæsar, excellis; quo magis mihi etiam testis esse potes, aut nullam esse artem salis, aut, si qua est, eam nos tu potissimum docebis.

— Ego vero, inquit Cæsar, omni de re [1] facetius puto posse ab homine non inurbano, quam de ipsis facetiis, disputari. Itaque quum quosdam græcos inscriptos libros esse vidissem DE RIDICULIS, nonnullam in spem veneram, posse me aliquid ex istis discere : inveni autem ridicula et salsa multa Græcorum ; nam et Siculi in eo genere, et Rhodii, et Byzantii, et præter ceteros, Attici excellunt; sed qui ejus rei rationem quamdam conati sunt artemque tradere, sic insulsi exstiterunt, ut nihil aliud eorum, nisi ipsa insulsitas, rideatur. Quare mihi nullo videtur modo doctrina ista res posse tradi. Etenim quum duo genera sint facetiarum, alterum æquabiliter in omni sermone fusum, alterum peracutum et breve : illa a veteribus superior cavillatio, hæc altera dicacitas nominata est. Leve nomen habet utraque res : quippe leve enim est totum hoc, risum movere. Verumtamen (ut dicis, Antoni) multum in causis persæpe lepore et facetiis profici vidi. Sed quum in illo genere perpetuæ festivitatis ars non desideretur (natura enim fingit homines et creat imitatores et narratores facetos, et vultu adjuvante, et voce, et ipso genere sermonis); tum

[1] *Multi e nostris codd.* facilius.

quelquefois utiles. Quand même on pourrait réduire en théorie toutes les autres qualités de l'orateur, celle-ci échapperait toujours aux règles. C'est un don de la nature; l'art n'y peut rien. Vous y excellez, César; c'est donc à votre témoignage que j'en appelle : ou il n'y a point de règles pour la plaisanterie, ou, s'il y en a, c'est à vous seul à nous en donner le secret.

— Pour moi, répondit César, je pense qu'un homme de goût peut semer la plaisanterie dans toutes sortes de sujets, mais qu'il aurait mauvaise grâce à vouloir en donner des règles. J'ai eu entre les mains plusieurs ouvrages grecs ayant pour titre *de l'art de plaisanter*[22]; j'espérais y apprendre quelque chose : ils m'ont offert des traits ingénieux et piquants, si communs chez les Grecs; car les Siciliens, les Rhodiens, les Byzantins, et surtout les Athéniens excellent dans ce genre; mais tous ceux qui ont voulu donner la théorie de la plaisanterie, sont eux-mêmes si peu plaisants, que, s'ils font rire, c'est de leur sottise. Je crois donc qu'on ne peut établir de règles à ce sujet. Il y a deux sortes de plaisanteries : l'une est une teinte répandue sur tous le discours; l'autre, un trait vif et rapide. Nos pères ont donné à la première le nom de *raillerie*, à la seconde celui de *bons mots*. Ces noms ont peu de gravité; c'est qu'en effet c'est un bien léger mérite que d'exciter le rire. Toutefois vous avez raison, Antoine : j'ai vu que souvent la plaisanterie et les bons mots étaient d'un grand secours. Mais comment enseigner cet enjouement continu qui égaye le cours de la plaidoirie? ce n'est point de l'art, c'est de la nature seule que les hommes tiennent le talent de l'imitation, celui de raconter plaisamment; c'est elle qui leur donne le jeu de la physionomie, l'expression de la voix, l'originalité piquante de

vero in hoc altero dicacitatis, quid habet ars loci, quum ante illud facetum dictum emissum hærere debeat, quam cogitari potuisse videatur? Quid enim hic meus frater ab arte adjuvari potuit, quum a Philippo interrogatus, quid latraret? « furem se videre » respondit. Quid in omni oratione Crassus vel apud centumviros contra Scævolam, vel contra accusatorem Brutum, quum pro Cn. Planco diceret? Nam id, quod tu mihi tribuis, Antoni, Crasso est, omnium sententia, concedendum. Non enim fere quisquam reperietur, præter hunc, in utroque genere leporis excellens, et illo, [1] quod in perpetuitate sermonis, et hoc, [2] quod in celeritate atque dicto est. Nam hæc perpetua contra Scævolam Curiana defensio, tota redundavit hilaritate quadam et joco; dicta illa brevia non habuit. Parcebat enim adversarii dignitati : in quo [3] ipse servabat suam; quod est hominibus facetis et dicacibus difficillimum, habere hominum rationem et temporum, et ea, quæ occurrant, quum salsissime dici possint, tenere. Itaque nonnulli ridiculi homines hoc ipsum non insulse interpretantur. Dicere enim aiunt Ennium, « flammam a sapiente facilius ore in ardente opprimi, quam bona dicta teneat : » hæc scilicet bona, quæ salsa sint; nam ea dicta appellantur proprio jam nomine.

LV. Sed ut in Scævolam continuit ea Crassus, atque illo altero genere, in quo nulli aculei contu-

[1] Qui. — [2] Qui. — [3] Ipso. *Rectissime autem Pearcius edidit* ipse, *quod comparet etiam in ms. reg.* 7702.

la diction : et pour les *bons mots*, comment assigner une place à l'art dans un trait piquant, qui est lancé et qui frappe avant même qu'on y ait songé? Quel art aurait pu dicter la repartie heureuse de mon frère au consul Philippe? Philippe lui ayant demandé pourquoi il aboyait : *C'est que je vois un voleur*, répondit Catulus. N'en peut-on pas dire autant des discours de Crassus, et contre Scévola devant les centumvirs, et en faveur de Cn. Plancus, accusé par Brutus? car le talent dont vous me faites honneur, Antoine, appartient bien plus justement à Crassus, de l'aveu de tout le monde. Il est presque le seul qui excelle dans les deux genres de plaisanteries; la plaisanterie soutenue, et celle qui frappe par traits vifs et détachés. Son plaidoyer contre Scévola, en faveur de Curius, fut enjoué d'un bout à l'autre; mais on n'y trouve pas de mots piquants. Il respectait, en effet, la dignité de son adversaire, et c'était en même temps respecter la sienne propre. Il est cependant bien difficile aux hommes doués de ce genre d'esprit d'avoir égard aux circonstances et aux personnes, et de retenir un trait malin lorsqu'il se présente à leur pensée. Aussi quelques uns d'entre eux s'appliquent d'une manière assez gaie ce passage d'Ennius : *Le sage éteindrait plutôt un charbon allumé dans sa bouche, que de retenir un bon mot*[23], entendant par *bon mot* un mot plaisant; car c'est le sens qu'on lui donne aujourd'hui.

LV. Mais si Crassus voulut bien se contenir en faveur de Scévola, et s'il n'égaya son sujet que de ce genre de plaisanterie qui n'emploie pas les traits mordants du ridicule, il attaqua de l'une et de l'autre manière,

meliarum inerant, causam illam disputationemque lusit : sic in Bruto, quem oderat, et quem dignum contumelia judicabat, utroque genere pugnavit. Quam multa de balneis, quas nuper ille vendiderat, quam multa de amisso patrimonio dixit? atque illa brevia, quum ille diceret, se sine causa sudare : « Minime [1] mirum, inquit; modo enim existi de balneis. » Innumerabilia hujuscemodi fuerunt, sed non minus [2] jucunda illa perpetua. Quum enim Brutus duos lectores excitasset, et alteri de colonia Narbonensi Crassi orationem legendam dedisset, alteri de lege Servilia, et quum contraria inter sese de republica capita contulisset; noster hic facetissime tres patris Bruti de jure civili libellos tribus legendos dedit. Ex libro primo, Forte evenit, ut in Privernati essemus. « Brute, testificatur pater, se tibi Privernatem fundum reliquisse. » Deinde ex libro secundo, In Albano eramus ego, et Marcus filius. « Sapiens videlicet homo cum primis nostræ civitatis, norat hunc gurgitem; metuebat, ne, quum is nihil haberet, nihil esse ei relictum putaretur. » Tum ex libro tertio, in quo finem scribendi fecit (tot enim, ut audivi Scævolam dicere, sunt veri Bruti libri), In Tiburti forte assedimus ego, et Marcus filius. « Ubi sunt ii fundi, Brute, quos tibi pater publicis commentariis consignatos reliquit? Quod nisi puberem te, inquit, jam haberet, quar-

[1] *Duo codd. Pearcii, ms. Erlang. et noster* 7703 *non habent* mirum, *sensu satis apto, quem secutus Ernest. conjicit, non* mirum, *sed* minime *tollendum esse.* — [2] [illegible]. *male* illa jucunda.

Brutus qu'il n'aimait pas, et qu'il livrait sans scrupule à la risée publique. Que de railleries piquantes, à l'occasion de ces bains que Brutus venait de vendre, et du patrimoine qu'il avait dissipé ! et cette repartie, quand Brutus s'avisa de dire qu'il suait sans savoir pourquoi : *C'est*, reprit Crassus, *que vous venez de sortir des bains.* Il le déconcerta par une foule de traits pareils, sans que la plaisanterie soutenue perdît rien de son agrément. Brutus ayant pris deux lecteurs, et fait lire au premier la harangue de Crassus pour la colonie de Narbonne, et au second le discours en faveur de la loi Servilia, essaya d'y montrer des contradictions politiques. Crassus se vengea d'une manière heureuse : il prit de son côté trois lecteurs, et les chargea de lire les trois Livres du père de Brutus sur le droit. On trouve ce passage dans le premier : COMME NOUS NOUS TROUVIONS DANS MA MAISON DE PRIVERNUM. *Vous l'entendez*, dit Crassus, *votre père dépose qu'il vous a laissé un domaine à Privernum.* Dans le second : NOUS ÉTIONS A MA MAISON D'ALBE, MON FILS ET MOI. *Ce sage vieillard*, s'écria-t-il, *connaissait bien ce gouffre ; il craignait d'être accusé un jour de ne lui avoir rien laissé.* On lit dans le troisième, qui est le dernier qu'il écrivit (car j'ai entendu dire à Scévola qu'il n'y a que trois Livres qui soient réellement de Brutus) : DANS MA MAISON DE TIBUR, NOUS NOUS ASSÎMES UN JOUR, MON FILS MARCUS ET MOI.... Crassus continua : *Où sont ces domaines que votre père vous a laissés, comme il l'a consigné lui-même dans des écrits publics ? Si vous aviez été plus jeune, il aurait composé un quatrième Livre pour apprendre au monde qu'il s'était baigné avec vous dans ses bains.* Qui ne sent que Brutus dut être aussi confondu par ces traits

tum librum composuisset, et se etiam in balneis lotum cum filio, scriptum reliquisset. » Quis est igitur, qui non fateatur, hoc lepore, atque his facetiis non minus refutatum esse Brutum, quam illis tragœdiis, quas egit idem, quum casu in eadem causa [1] funere efferretur anus Junia? Pro, dii immortales! quæ fuit illa, quanta vis? quam inexspectata? quam repentina? quum, conjectis oculis, gestu omni imminenti, summa gravitate et celeritate verborum: « Brute, quid sedes? quid illam anum patri nuntiare « vis tuo? quid illis omnibus, quorum imagines « duci vides? quid majoribus tuis? quid L. Bruto, « qui hunc populum dominatu regio liberavit? quid « te [2] facere? cui rei, cui gloriæ, cui virtuti studere? « Patrimonione augendo? at id non est nobilitatis; « sed fac esse : nihil superest; libidines totum dis- « sipaverunt. An juri civili? est paternum; sed « dicet, te, quum ædes venderes, ne in rutis qui- « dem et cæsis solium tibi paternum recepisse. An « rei militari? qui nunquam castra videris. An elo- « quentiæ? quæ nulla est in te; et, quidquid est « vocis ac linguæ, omne in istum turpissimum « calumniæ quæstum contulisti. Tu lucem aspicere « audes? tu hos intueri? tu in foro, tu in urbe, tu « in civium esse conspectu? tu illam mortuam, tu « imagines ipsas non perhorrescis? quibus non « modo imitandis, sed ne collocandis quidem tibi « ullum locum reliquisti. »

[1] Cum funere. — [2] *Cod. noster* 7703, agere.

piquants et par ces plaisanteries, que par les mouvements pathétiques auxquels se livra Crassus en voyant le convoi de Junia passer par hasard, au moment même qu'il plaidait? Dieux immortels! quelle force! quelle énergie! que ses apostrophes furent rapides et imprévues! les regards et les gestes attachés sur Brutus, avec quelle noblesse, avec quelle vivacité, il s'écria : « Eh « bien, Brutus, dis-moi, que veux-tu que cette femme « révérée aille annoncer à ton père, à tous ces grands « hommes, dont les images accompagnent son cercueil, « à L. Brutus, qui affranchit le peuple romain du joug « tyrannique des rois? Que dira-t-elle de toi, de tes « occupations? quel mérite t'accordera-t-elle? quelle « vertu? quelle gloire? Dira-t-elle que tu cherches à « augmenter ton patrimoine? ce soin est peut-être au-« dessous de ta naissance; mais qu'importe? cela même « ne t'est plus possible : il ne te reste rien; tes débau-« ches ont tout dévoré! Dira-t-elle que tu t'occupes « du droit civil? ce serait marcher sur les traces de ton « père; mais loin de là, elle sera forcée d'avouer qu'en « vendant sa maison, tu ne t'es pas même réservé de « son mobilier le siége du jurisconsulte. De la science « militaire? tu n'as jamais vu un camp. De l'éloquence? « tu n'en as pas la moindre idée; et ce que tu avais de « poumons et de babil, tu l'as honteusement prostitué « à l'infâme métier de calomniateur. Et tu oses voir le « jour! tu oses regarder tes juges! tu oses te montrer « dans le forum, dans cette ville, aux yeux de tes con-« citoyens! tu ne frémis pas de honte et d'effroi à la « vue de ce corps inanimé, de ces images sacrées de « tes ancêtres! hélas! loin que tu puisses encore imiter « leurs vertus, il ne te reste pas même un réduit pour « placer leurs portraits! »[24]

LVI. Sed hæc tragica atque divina : faceta autem et urbana innumerabilia ex una [1] contentione meministis. Nec enim concio major unquam fuit, nec apud populum gravior oratio, quam hujus contra collegam in censura nuper, neque lepore et festivitate conditior.

Quare tibi, Antoni, utrumque assentior, et multum facetias in dicendo prodesse sæpe, et eas arte nullo modo posse tradi. [2] Illud quidem admiror, te nobis in eo genere tribuisse tantum, et non hujus rei quoque palmam, ut ceterarum, Crasso detulisse.

— Tum Antonius, Ego vero ita fecissem, inquit, nisi interdum in hoc Crasso paullum inviderem : nam esse quamvis facetum atque salsum, non nimis est per se ipsum invidendum; sed, quum omnium sis venustissimus et urbanissimus, omnium gravissimum et severissimum et esse, et videri, quod isti contigit uni, id mihi vix ferendum videbatur.

Hic quum arrisisset ipse Crassus, Attamen, inquit Antonius, quum artem esse facetiarum, Juli, negares, aperuisti quiddam, quod præcipiendum videretur. Haberi enim dixisti rationem oportere hominum, rei, temporis, ne quid jocus de gravitate decerperet; quod quidem in primis a Crasso observari solet. Sed hoc præceptum prætermittendum est facetiarum, quum his nihil opus sit : nos autem quomodo utamur, quum opus sit, quærimus : ut in adversarium, et maxime, si ejus stultitia poterit

[1] Concione. — [2] Et illud.

LVI. Ce mouvement est pathétique et sublime. Quant aux traits ingénieux et plaisants, vous vous rappelez combien ils abondaient dans une seule harangue, celle que prononça Crassus devant le peuple contre son collègue dans la censure. Jamais assemblée ne fut plus nombreuse, et jamais ne fut prononcé de discours plus fort, et mieux assaisonné de grâce et d'enjouement.

Je suis donc de votre avis, Antoine, sur vos deux propositions : la plaisanterie est souvent utile, et on ne peut la soumettre à des règles; mais ce qui me surprend, c'est que vous ayez tant exalté mes talents en ce genre, au lieu de décerner la palme à Crassus, comme dans les autres parties de l'éloquence.

— C'est ce que j'aurais fait, répondit Antoine, si je n'étais un peu jaloux de Crassus : le talent de la plaisanterie n'est pas sans doute le plus digne d'envie ; mais que, par un privilége qui n'appartient qu'à lui, l'orateur qui a le plus de grâce et d'urbanité, soit en même temps le plus grave et le plus imposant, j'ai de la peine, je l'avoue, à lui pardonner cette double gloire.

Crassus ne put s'empêcher de sourire. Pour vous, César, continua Antoine, tout en établissant qu'il n'y a pas d'art de plaisanter, vous avez avancé une chose qui peut être réduite en précepte. Vous avez dit, en effet, qu'il faut avoir égard aux personnes, aux circonstances et au temps, de peur que le ton plaisant ne fasse perdre de l'autorité au discours ; c'est une bienséance dont Crassus ne s'est jamais écarté. Mais pourquoi insister sur ce précepte? il ne s'applique qu'aux occasions peu favorables à la plaisanterie, et nous parlons de celles où elle peut être utile. Par exemple, s'il s'agit de s'égayer aux dépens d'un adversaire ridicule, ou de représenter un témoin comme un homme inconsidéré, avide,

agitari, in testem stultum, cupidum, levem, si facile homines audituri videbuntur. Omnino probabiliora sunt, quæ lacessiti dicimus, quam quæ priores: nam et ingenii celeritas major est, quæ apparet in respondendo, et humanitatis est responsio. Videmur enim quieturi fuisse, nisi essemus lacessiti, ut in ista ipsa concione nihil fere dictum est ab hoc, quod quidem facetius dictum videretur, quod non provocatus responderit. Erat autem tanta gravitas in Domitio, tanta auctoritas, ut, quod esset ab eo objectum, lepore magis elevandum, quam contentione frangendum videretur.

LVII. — Tum Sulcipius, Quid igitur? inquit, patiemur, Cæsarem, qui quanquam Crasso facetias concedit, tamen multo in eo studio magis ipse elaborat, non explicare [1] nobis totum genus hoc jocandi, quale sit, et unde ducatur; præsertim quum tantam vim et utilitatem salis et urbanitatis esse [2] fateatur? — Quid si, inquit Julius, assentior Antonio dicenti, nullam esse artem salis? Hic quum Sulpicius reticuisset: — Quasi vero, inquit Crassus, horum ipsorum, de quibus Antonius [3] jamdiu loquitur, ars ulla sit: observatio quædam est, ut ipse dixit, earum rerum, quæ in dicendo valent; quæ si eloquentes facere [4] posset, quis esset non eloquens? Quis enim hæc [5] non vel facile, vel certe aliquo modo posset ediscere? Sed ego in his præceptis hanc vim et hanc utilitatem esse arbitror,

[1] Totum nobis. — [2] Fateamur. — [3] Tamdiu. — [4] Possit. — [5] Vel non.

étourdi, on doit croire que les auditeurs seront disposés à nous écouter. Les reparties sont toujours mieux reçues que la première attaque, parce qu'elles annoncent plus de vivacité, et que la défense est de droit naturel : on croit que nous nous serions tenus tranquilles, si l'on ne nous avait provoqués. C'est ainsi que dans cette harangue dont nous venons de parler, l'orateur ne laissa presque échapper aucune raillerie, qui ne fût une réplique aux provocations de son adversaire. D'ailleurs, le caractère de Domitius donnait tant de poids, tant d'autorité à ses paroles, qu'il semblait plus facile d'affaiblir ses objections par des railleries, que de les détruire par la force des arguments.

LVII. — Quoi donc ! dit Sulpicius, parce que César veut céder à Crassus la palme de la plaisanterie, dont il a fait cependant une étude plus particulière, sera-t-il dispensé de nous en expliquer la nature et l'origine, surtout quand il reconnaît les effets et l'utilité d'une raillerie piquante et enjouée? — Mais si je pense avec Antoine, répondit César, qu'il n'y a pas d'art de plaisanter? Sulpicius ne répliquait rien. — On ne saurait non plus, dit Crassus, réduire en théorie les différentes parties de l'éloquence qu'Antoine vient de développer avec tant d'étendue : on n'a, comme il l'a dit, que des observations sur ce qui produit le plus d'effet dans un discours; et si ces observations suffisaient pour rendre éloquent, quel homme ne serait éloquent? qui ne parviendrait à se les rendre familières, sinon sans efforts, du moins après quelque travail? Voici, selon moi, en quoi consiste l'efficacité et l'avantage des préceptes : ils ne donnent pas le secret de trouver par des moyens artificiels ce qu'il faut dire; mais lorsque le génie, l'étude, ou l'exercice nous ont fourni des matériaux à

non ut ad reperiendum, quid dicamus, arte ducamur, sed ut ea, quæ natura, quæ studio, quæ exercitatione consequimur, aut recta esse confidamus, aut prava intelligamus, quum, quo referenda sint, didicerimus. Quare, Cæsar, ego quoque a te hoc peto, ut, si tibi videtur, disputes de hoc toto jocandi genere, quid sentias, ne qua forte dicendi pars, quoniam ita voluistis, in hoc tali cœtu, atque in tam accurato sermone præterita esse videatur. — Ego vero, inquit ille, quoniam collectam a conviva, Crasse, exigis, non committam, ut, si defugerim, tibi causam aliquam dem recusandi : quanquam soleo sæpe mirari eorum impudentiam, qui agunt in scena gestum, spectante Roscio : quis enim sese commovere potest, cujus ille vitia non videat? Sic ego nunc, [1] Crasso audiente, primum loquar de facetiis, et docebo sus (ut aiunt) oratorem eum, quem quum Catulus nuper audisset, « fœnum alios aiebat esse oportere. » — Tum ille, Jocabatur, inquit, Catulus, præsertim quum ita dicat ipse, ut ambrosia alendus esse videatur. Verum te, Cæsar, audiamus, [2] ut ad Antonii reliqua redeamus. — Et Antonius, Perpauca quidem mihi restant, inquit; sed tamen defessus jam labore atque itinere disputationis [3] meæ, requiescam in Cæsaris sermone, quasi in aliquo peropportuno deversorio.

LVIII. — Atqui, inquit Julius, non nimis liberale hospitium meum dices : nam te in viam, simul

[1] *Schütz conj.*, Cr. a. potissimum, *vel* præsertim, loquar. — [2] *Codd. nostri* 7702, 7703, ut Antonii reliqua videamus. — [3] *Habent* meæ *multi codd. nostri, quorum auctoritate addimus. Vulg. abest.*

mettre en œuvre, les préceptes, en nous enseignant à quel but doit tendre chaque partie du discours, nous rendent capables de nous assurer nous-mêmes de la force de ces moyens, ou d'en deviner la faiblesse. Ainsi, César, je joins mes prières à celles de nos amis, et je vous demande en grâce de nous faire part de vos observations sur la plaisanterie : ne laissons point imparfait contre notre vœu le résultat d'une telle réunion, et d'un entretien sur l'éloquence, dont toutes les parties ont été jusqu'à présent si complètes. — Vous voulez, répondit César, que chaque convive paye son écot ; je me garderai bien, Crassus, de m'y refuser, de peur d'autoriser vos refus par les miens. Toutefois je m'étonne souvent de la hardiesse de ceux qui déclament sur le théâtre devant Roscius : peuvent-ils faire un geste sans qu'il aperçoive leurs défauts ? Aussi téméraire qu'eux, je vais parler de la plaisanterie devant Crassus, c'est-à-dire que l'*écolier va donner des leçons à son maître* *, à cet orateur dont l'éloquence fit dire dernièrement à Catulus qu'*il fallait donner du foin à tous les autres.* — C'était, dit Crassus, une plaisanterie de Catulus, dont la bouche éloquente semble être faite pour l'ambrosie. Mais nous vous écoutons, César ; Antoine achèvera ensuite ce qui lui reste à nous dire. — Ce qui me reste, dit celui-ci, est bien peu de chose : cependant, un peu fatigué du chemin que la discussion m'a fait parcourir, je vais me délasser au discours de César, comme un voyageur, après une longue route, répare ses forces dans une bonne hôtellerie.

LVIII. — Vous n'aurez pas trop, reprit César, à vous louer du gîte ; car à peine aurez-vous eu le temps de vous rafraîchir que je vous mettrai dehors. Et pour

* Le texte rappelle le proverbe, *Ne sus Minervam.*

ac perpaullum gustaris, extrudam et ejiciam. Ac, ne diutius vos demorer, de omni isto genere, quid sentiam, perbreviter exponam. De risu quinque sunt, quæ quærantur : unum, quid sit; alterum, unde sit; tertium, sitne oratoris, velle risum movere; quartum, quatenus; quintum, quæ sint genera ridiculi.

Atque illud primum, quid sit ipse risus, quo pacto concitetur, ubi sit, quomodo exsistat, atque ita repente erumpat, ut eum cupientes tenere, nequeamus, et quomodo simul latera, os, venas, vultum, oculos occupet, viderit Democritus : neque enim ad hunc sermonem hoc pertinet; et, si pertineret, nescire me tamen id non puderet, quod ne ipsi quidem illi scirent, qui pollicerentur.

Locus autem, et regio quasi ridiculi (nam id proxime quæritur) turpitudine et deformitate quadam continetur : hæc enim ridentur vel sola, vel maxime, quæ notant et designant turpitudinem aliquam non turpiter.

Est autem, ut ad illud tertium veniam, est plane oratoris movere risum; vel quod ipsa hilaritas benivolentiam conciliat ei, per quem excitata est; vel quod admirantur omnes acumen, uno sæpe in verbo positum, maxime respondentis, nonnunquam etiam lacessentis; vel quod frangit adversarium, quod impedit, quod elevat, quod deterret, quod refutat; vel quod ipsum oratorem politum esse hominem

finir plus tôt, je vais d'abord vous exposer en peu de mots mon opinion sur le sujet qui nous occupe. Il offre cinq questions : Quelle est la nature du rire ? qu'est-ce qui le produit ? convient-il à l'orateur de l'exciter ? jusqu'à quel point peut-il le faire ? enfin, quels sont les différents genres de ridicule ?

Quant à la nature du rire, laissons Démocrite l'analyser, chercher de quelle manière il se forme, à quel sujet, comment il éclate tout d'un coup, sans qu'on puisse le retenir, et comment l'ébranlement qu'il produit se communique aux flancs, à la bouche, aux veines, aux yeux et à tous les traits. Ces questions seraient étrangères à notre entretien ; et quand même elles ne le seraient pas, je ne rougirais point d'avouer mon incompétence à les résoudre, puisque ceux qui en promettraient la solution n'en sauraient pas plus que moi.

Le sujet, et pour ainsi dire le domaine du rire, second objet de nos recherches, est toujours quelque travers, quelque difformité ; car l'unique moyen, ou du moins le moyen le plus puissant de l'exciter, c'est de signaler et de peindre quelque ridicule, sans prêter soi-même au ridicule.

Pour venir au troisième point, nul doute que de provoquer le rire ne soit une des ressources de l'orateur : la gaîté dispose à la bienveillance en faveur de celui qui l'inspire ; un trait spirituel, qui consiste souvent en un seul mot, soit dans la réplique, ou même dans l'attaque, ne manque jamais d'exciter une surprise agréable. C'est d'ailleurs un moyen de déconcerter son adversaire, de l'embarrasser, de l'affaiblir et de l'intimider ; enfin l'orateur, par là, fait preuve d'esprit, de

significat, quod eruditum, quod urbanum, maximeque quod tristitiam ac severitatem mitigat et relaxat, odiosasque res sæpe, quas argumentis dilui non facile est, joco risuque dissolvit.

Quatenus autem sint ridicula tractanda oratori, perquam diligenter videndum est, id quod in quarto loco quærendi posueramus : nam nec insignis improbitas, et scelere juncta, nec rursus miseria insignis agitata ridetur : facinorosos [1] enim majore quadam vi, quam ridiculi, vulnerari volunt; miseros illudi nolunt, nisi si se forte jactant. Parcendum est autem maxime caritati hominum, ne temere in eos dicas, qui diliguntur.

LIX. Hæc igitur adhibenda est primum in jocando moderatio. Itaque ea facillime luduntur, quæ neque odio magno, neque misericordia maxima digna sunt. Quamobrem materies omnis ridiculorum est in istis vitiis, quæ sunt in vita hominum neque carorum, neque calamitosorum, neque eorum, qui ob facinus ad supplicium rapiendi videntur; eaque belle agitata ridentur. Est etiam deformitatis et corporis vitiorum satis bella materies ad jocandum; sed quærimus idem, quod in ceteris rebus maxime quærendum est, quatenus. In quo non modo illud præcipitur, ne quid insulse, sed etiam, si quid perridicule possis : vitandum est oratori utrumque, ne aut scurrilis jocus sit, aut mimicus. Quæ cujusmodi sint, facilius jam intelligemus, quum ad ipsa ridiculorum genera venerimus.

[1] *Aberat* enim. *Addimus e nostris mss.*

goût, d'instruction, et ce qui est plus important, il dissipe la tristesse, fléchit la sévérité, et efface par la gaîté d'une saillie, des impressions fâcheuses qu'il serait souvent difficile de détruire par le raisonnement.

Mais quelle mesure l'orateur doit-il garder dans la plaisanterie : c'est la quatrième question, et elle mérite le plus sérieux examen. On n'est disposé à rire, ni de l'extrême perversité qui va jusqu'au crime, ni de l'extrême misère : les scélérats doivent être poursuivis avec d'autres armes que celles du ridicule ; et on n'aime pas à voir insulter les malheureux, à moins qu'ils ne conservent trop d'arrogance dans leur infortune. Il faut surtout respecter les affections des auditeurs, et ne pas s'exposer à blesser leurs sentiments les plus chers.

LIX. Cette circonspection est le premier devoir de celui qui a recours à l'arme du ridicule. Les sujets qui se prêtent le plus à la plaisanterie, sont ceux qui n'excitent ni une grande horreur, ni une extrême pitié. Que l'orateur ne s'égaye donc que sur les travers et les ridicules des hommes qui n'ont pour eux ni la faveur publique, ni l'intérêt du malheur, sans attaquer les criminels que réclame la vengeance des lois : à cette condition il fera rire. Les difformités et les défauts personnels offrent aussi une matière assez riche à la raillerie ; mais n'oublions pas qu'ici comme en toutes choses, il faut surtout ne point passer les bornes. Il ne s'agit pas seulement de n'être point insipide ; mais lors même que vous avez le plus de moyens de faire rire, évitez encore de tomber dans la bouffonnerie et le bas comique. Vous comprendrez mieux ce que je veux dire quand nous aurons examiné les divers genres de plaisanteries.

Duo enim sunt genera facetiarum, quorum alterum re tractatur, alterum dicto. Re, si quando quid, tanquam aliqua fabella, narratur, ut olim tu, Crasse, in Memmium, « comedisse eum lacertum Largii », quum esset cum eo Tarracinæ de amicula rixatus : salsa, attamen a te ipso ficta tota [1] narratio. Addidisti clausulam, tota Tarracina tum omnibus in parietibus inscriptas fuisse litteras, tria LLL, duo MM; quum quæreres, id quid esset, senem tibi quemdam oppidanum dixisse, « Lacerat lacertum Largii mordax Memmius ». Perspicitis, hoc genus quam sit facetum, quam elegans, quam oratorium, sive habeas vere, quod narrare possis, quod tamen est mendaciunculis adspergendum, sive fingas. Est autem hæc hujus generis virtus, ut ita facta demonstres, ut mores ejus, de quo narres, ut sermo, ut vultus omnes exprimantur, ut iis, qui audiunt, tum geri illa fierique videantur. In re est item ridiculum, quod ex quadam depravata imitatione sumi solet, ut idem Crassus, « per tuam nobilitatem, per vestram familiam. » Quid aliud fuit, in quo concio rideret, nisi illa vultus et vocis imitatio? « Per tuas statuas » vero quum dixit, et extento brachio paullulum etiam de gestu addidit, vehementius risimus. Ex hoc genere est illa Rosciana imitatio senis : « Tibi ego, Antipho, has sero, » inquit. Senium est, quum audio. Atque ita est totum hoc ipso genere ridiculum, ut cautissime tractandum sit. Mimorum est enim ethologorum, si nimia est imitatio,

[1] Oratio.

Il y en a deux principaux : l'un consiste dans les choses, et l'autre dans les mots. Les contes, les anecdotes sont du premier genre. Ainsi [25], Crassus, dans votre plaidoyer contre Memmius, vous dites que s'étant pris de querelle à Terracine avec Largius, au sujet d'une maîtresse, il mordit son rival au bras : cet épisode de votre invention était piquant et ingénieux. Vous ajoutâtes que le lendemain toutes les murailles de Terracine étaient couvertes d'inscriptions, ou l'on voyait trois L L L et deux M M, et qu'ayant demandé ce que cela signifiait, un vieillard vous répondit : *Lacerat lacertum Largii mordax Memmius.* Vous sentez combien ce genre est plaisant, facétieux et oratoire, que le fond en soit vrai ou non ; et dans le premier cas, il ne faut pas se faire scrupule d'enchérir un peu sur la vérité. Le mérite de cette espèce de plaisanterie est de parodier si bien les habitudes, le caractère, le ton et la physionomie de son adversaire, que les auditeurs croyent le voir et l'entendre lui-même. Elle admet aussi l'imitation comique des ridicules. Ainsi lorsque Crassus s'écria, *par ta noblesse, par votre famille,* n'est-ce pas en contrefaisant la voix et le geste de son adversaire, qu'il égaya toute l'assemblée ? et lorsqu'à ces mots, *par vos statues,* il étendit les bras en gesticulant comme lui, nous ne pûmes nous empêcher de rire aux éclats. Quand Roscius dit, dans un rôle de vieillard : *C'est pour vous, Antiphon, que je plante ces arbres* *, c'est la vieillesse personnifiée que je vois. Ce genre de plaisanterie demande beaucoup de précautions. C'est ressembler aux mimes et aux farceurs, que de tomber dans la caricature, et d'aller jusqu'à l'obscénité. L'orateur ne doit

* Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

LA FONTAINE.

sicut obscœnitas. Orator surripiat oportet imitationem, ut is, qui audiat, cogitet plura, quam videat; præstet idem ingenuitatem et ruborem suum, [1] verborum turpitudine et rerum obscœnitate vitanda.

LX. Ergo hæc duo genera sunt ejus ridiculi, quod in re positum est : quæ sunt propria perpetuarum facetiarum, in quibus describuntur hominum mores, et ita effinguntur, ut aut, re narrata aliqua, quales sint, intelligantur ; aut, imitatione brevi injecta, in aliquo insigni ad irridendum vitio reperiantur.

In dicto autem ridiculum est id, quod verbi, aut sententiæ quodam acumine movetur. Sed ut in illo superiore genere vel narrationis, vel imitationis, vitanda est mimorum ethologorum similitudo; sic in hoc, scurrilis oratori dicacitas magnopere fugienda est. Qui igitur distinguemus a Crasso, a Catulo, a ceteris familiarem vestrum, Granium, aut Vargulam, amicum meum? non mehercule in mentem mihi quidem venit : sunt enim dicaces; Granio quidem nemo dicacior. Hoc, opinor, primum, ne, quotiescumque potuerit dictum dici, necesse habeamus dicere. Pusillus testis processit. « Licet, inquit, rogare, Philippus? » Tum quæsitor properans, « Modo breviter. » Hic ille, « Non accusabis; perpusillum rogabo. » Ridicule. Sed sedebat judex L. Aurifex, [2] brevior etiam, quam testis ipse : omnis est risus in judicem conversus; visum est

[1] *Wyttenbach., Biblioth. critic., tom.* II, *part.* 4, *p.* 76, *sic transponit verba, ut legat,* rerum turpitudine et verborum obscœnitate vitanda. — [2] Brevior, quam ipse testis.

présenter qu'une copie éloignée. L'imagination de l'auditeur supplée ce que ses yeux ne voient pas : faisons preuve de décence et de délicatesse, en évitant soigneusement les images et les expressions déshonnêtes.

LX. Le ridicule qui porte sur les choses est donc de deux espèces, et ces deux espèces appartiennent à la plaisanterie soutenue, soit que dans une anecdote on représente au naturel le caractère de certains personnages, soit que par une imitation rapide on livre quelqu'un de ses défauts à la risée publique.

La plaisanterie d'expression est un trait piquant, caché sous un mot ou dans une pensée : mais comme dans le genre d'imitation ou d'historiette dont je viens de parler, l'orateur doit éviter de ressembler aux farceurs et aux mimes ; de même dans celui-ci il doit s'interdire sévèrement les pointes triviales des bouffons. Quelle différence établirons-nous donc entre Crassus, Catulus et autres, et Granius votre intime, ou Vargula mon ami ? en vérité je n'en sais rien. Ils sont aussi grands diseurs de bons mots, et personne ne l'est plus que Granius. Cette différence consiste peut-être, d'abord à ne se pas croire obligé à dire un bon mot toutes les fois que l'occasion s'en présente. On produisit dans une cause un témoin de fort petite taille (pusillus). *Peut-on lui adresser quelques questions?* dit Philippe. *Oui,* répond le rapporteur qui était pressé, *pourvu qu'elles soient courtes. Ne craignez rien,* répondit Philippe, *je les proportionnerai à sa taille* (perpusillum rogabo). Le mot était plaisant ; mais L. Aurifex, un des juges, était encore plus petit que le témoin, et tout le ridicule rejaillit sur lui. Ce n'était plus qu'une bouffonnerie indécente. Rejetez donc sans balancer les saillies les plus

totum scurrile [1] judicium. Ergo hæc, quæ cadere possunt in quos nolis, quamvis sint bella, sunt tamen ipso genere scurrilia. Ut iste, qui se vult dicacem, et mehercule est, Appius, sed nonnunquam in hoc vitium scurrile delabitur. « Cœnabo, inquit, apud te, » huic lusco familiari meo, C. Sextio; « uni enim locum esse video. » Est hoc scurrile, et quod sine causa lacessivit; et tamen id dixit, quod in omnes luscos conveniret. Ea, quia meditata putantur esse, minus ridentur. Illud egregium Sextii, et ex tempore, « Manus lava, inquit, et cœna. »

Temporis igitur ratio, et ipsius dicacitatis moderatio et temperantia, et raritas dictorum, distinguet oratorem a scurra; et, quod nos cum causa dicimus, non ut ridiculi videamur, sed ut proficiamus aliquid, illi totum diem, et sine causa. Quid enim est Vargula assecutus, quum eum candidatus A. Sempronius cum M. suo fratre, complexus esset: « Puer, abige muscas? » Risum quæsivit, qui est, mea sententia, vel tenuissimus ingenii fructus. Tempus igitur dicendi prudentia et gravitate moderabimur: quarum utinam artem aliquam haberemus! sed domina natura est.

LXI. Nunc exponamus genera ipsa summatim, quæ risum maxime moveant. Hæc igitur sit prima partitio, quod facete dicatur, id alias in re [2] haberi,

[1] *Sic fere omnes mss. Tres vero a Pearcio collati*, ridiculum. *Lallem. recepit.* — [2] Habere, alias in verbo facetias; maxime etiam homines delectari.

heureuses, lorsqu'elles blesseraient les personnes à qui vous n'en voulez pas. C'est le défaut d'Appius : il a la prétention d'être plaisant, et il l'est en effet ; mais il tombe souvent dans la bouffonnerie. Il dit un jour à C. Sextius, mon ami (vous savez qu'il est borgne) : *Je souperai ce soir chez vous, car je vois qu'il y a place pour un.* Cette grossièreté bouffonne était d'autant plus déplacée que Sextius ne l'avait pas provoquée, et qu'elle pouvait s'appliquer à tous les borgnes. Ces mots ne font pas rire, parce qu'ils paraissent préparés d'avance. La repartie de Sextius vaut beaucoup mieux : *Lavez vos mains* [26]*, et vous viendrez souper avec moi.*

Saisir l'à-propos, modérer ses saillies, être maître de sa langue et sobre de mots, voilà donc les qualités qui doivent distinguer l'orateur, des bouffons. N'oublions pas que lorsqu'il a recours à la plaisanterie, c'est moins pour faire rire, que dans l'intérêt de sa cause ; au lieu que ceux-ci passent des journées entières à débiter sans objet de mauvaises pointes. Qu'est-ce qu'il revint à Vargula de sa bouffonnerie, lorsque Sempronius, qui sollicitait une magistrature, étant venu avec son frère se jeter à son cou, il dit à un esclave : *Enfant, chasse les mouches**. Vargula ne cherchait qu'à faire rire, et l'on ne saurait, selon moi, faire de son esprit un plus misérable usage. C'est au bon sens, c'est à un tact délicat des convenances, à nous faire juger de l'à-propos : plût à Dieu qu'ici nous eussions des règles certaines ! mais notre seul maître, c'est la nature.

LXI. Exposons maintenant en peu de mots les moyens les plus propres à produire le rire. Toute plaisanterie consiste dans la pensée ou dans l'expression. Celle qui réunit ces deux mérites est sûre d'un plus grand suc-

* On trouve un T. Sempronius Musca dans Tite-Live, XLV, 13.

alias in verbo; facetiis autem maxime homines delectari, si quando risus conjuncte, re verboque, moveatur. Sed hoc mementote, quoscumque locos attingam, unde ridicula ducantur, ex iisdem locis fere etiam graves sententias posse duci. Tantum interest, quod gravitas honestis in rebus severe, jocus in turpiculis et quasi deformibus ponitur : velut in iisdem verbis et laudare frugi servum possumus, et, si est nequam, jocari. Ridiculum est illud Neronianum vetus in furace servo, « Solum esse, cui domi nihil sit nec obsignatum, nec occlusum : » quod idem in bono servo dici solet; sed hoc iisdem etiam verbis. Ex iisdem autem locis omnia nascuntur. Nam quod Sp. Carvilio graviter claudicanti ex vulnere ob rempublicam accepto, et ob eam causam verecundanti in publicum prodire, mater dixit, « Quin prodis, mi Spuri? quotiescumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem : » præclarum et grave est. Quod Calvino Glauciа claudicanti, « Ubi est vetus illud? num claudicas? ad hic [1] clodicat : » ridiculum est. Et utrumque ex eo, quod in claudicatione animadverti potuit, est ductum. « Quid hoc Nævio ignavius? » severe Scipio. At in male olentem, « Video me a te circumveniri, » subridicule Philippus. At utrumque genus continet verbi ad litteram immutati similitudo.

Ex ambiguo dicta, vel argutissima putantur, sed non semper in joco, sæpe etiam in gravitate versan-

[1] *Pearcius*, claudicat. *Sic et Stephanus et Lambinus ex ingenio. Sed fere omnes mss. habent* clodicat, *ducta forte a nomine Clodii similitudine.*

cès. Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que de ces mêmes sources du ridicule que je vais indiquer, se tirent aussi les pensées graves. La seule différence, c'est que la pensée grave s'applique sérieusement à une qualité estimable, la plaisanterie à une chose basse et ridicule. Ainsi les mêmes termes peuvent renfermer l'éloge d'un serviteur fidèle, ou une épigramme contre un esclave fripon. Par exemple, le mot de Néron contre un esclave qui le volait : *C'est le seul dans la maison, pour lequel il n'y ait rien de scellé ni de fermé*, s'appliquerait aussi justement à un esclave fidèle, sans qu'on eût besoin de changer une seule expression. Je le répète, le sérieux et le plaisant ont la même origine. Sp. Carvilius boitait beaucoup des suites d'une blessure qu'il avait reçue en combattant pour Rome; il avait quelque honte de se montrer ainsi en public : *Pourquoi crains-tu de te montrer?* lui dit sa mère; *tu ne saurais faire un pas sans te rappeler tes exploits.* Voilà une pensée sérieuse et noble. Glaucia disait en voyant Calvinus qui boitait aussi : *Où est le vieux proverbe qui dit :* « Est-ce qu'il ne marche pas droit? » *Non, il chancelle*[27]. C'est une plaisanterie : les deux traits cependant portent sur la même infirmité. *Quid hoc Nævio ignavius ?* ce mot de Scipion est sérieux. Cet autre de Philippe à quelqu'un qui avait l'haleine forte : *Video me a te circumveniri* (*hircum veniri*), n'est qu'une raillerie; et pourtant ces deux traits consistent également dans une légère altération des mots.

Les mots à double entente ont aussi beaucoup de sel : ils ne renferment pas toujours une plaisanterie; on les prend souvent au sérieux. Une couronne de fleurs que portait Scipion l'Africain dans un repas se défaisait

tur. Africano illi majori, coronam sibi in convivio ad caput accommodanti, quum ea sæpius rumperetur, P. Licinius Varus, « Noli mirari, inquit, si non convenit; caput enim magnum est : » laudabile, et honestum. At ex eodem genere est, « Calvus satis est, quod dicit parum. » Ne multa : nullum genus est joci, quo non ex eodem severa et gravia sumantur.

Atque hoc etiam animadvertendum, non esse omnia ridicula faceta. Quid enim potest esse tam ridiculum, quam Sannio est? Sed ore, vultu, imitandis moribus, voce, denique [1] ipso corpore ridetur. Salsum hunc possum dicere, atque ita, non ut ejusmodi oratorem esse velim, sed ut mimum.

LXII. Quare primum genus hoc, quod risum vel maxime movet, non est nostrum : morosum, superstitiosum, suspiciosum, gloriosum, stultum; naturæ ridentur ipsæ : quas personas agitare solemus, non sustinere. Alterum genus est imitatione admodum ridiculum, sed nobis tantum licet furtim, si quando, et cursim; [2] aliter enim minime est liberale. Tertium, oris depravatio, non digna nobis. Quartum, obscœnitas, non solum non foro digna, sed vix convivio liberorum. Detractis igitur tot rebus ex hoc oratorio [3] loco, facetiæ reliquæ sunt, quæ aut in re, ut ante divisi, positæ videntur esse, aut in verbo. Nam quod, quibuscumque verbis dixeris, facetum tamen est, re continetur; quod

[1] Corpore ridetur ipso. — [2] Alterum minime. — [3] *Codd. nostri* 7702, 7706, joco.

souvent, et il était obligé d'y mettre la main pour la rajuster. *Ne soyez pas étonné*, lui dit Licinius Varus, *si elle ne va pas bien; votre tête est trop forte;* rien de mieux. Voici une plaisanterie du même genre : *Calvus parle peu, et il en dit toujours assez.* En un mot, il n'est aucun genre de plaisanterie qui ne se prête à un sens grave et sérieux.

Observez que les plaisanteries n'ont pas exclusivement le droit de faire rire. Qu'y a-t-il de plus risible que notre *Sannion?* Mais c'est sa bouche, son visage, ses gestes grotesques, sa voix, toute sa personne enfin qui provoque le rire. On peut dire de lui qu'il est divertissant, mais à la manière d'un bouffon, et non comme il convient à l'orateur.

LXII. Ce premier genre de ridicule, celui qui fait le plus rire, et qui se tire des caractères, comme la bizarrerie, la superstition, la méfiance, la vanité, la sottise, n'est pas du ressort de l'orateur : ici ce sont les vices qui sont tournés en ridicule, et nous n'avons pas besoin de les jouer nous-mêmes; il suffit de les poursuivre de nos traits. Le second genre, celui de la parodie, fait aussi beaucoup rire; mais il est peu noble, et l'orateur ne doit le hasarder qu'en passant, et comme à la dérobée. Les grimaces, qui forment le troisième genre, sont indignes de nous. Enfin, le quatrième, celui des plaisanteries obscènes, doit être banni, non seulement du barreau, mais même du commerce des honnêtes gens. Après avoir retranché tant de sortes de plaisanteries du domaine de l'éloquence, il reste celles qui, suivant notre division, consistent, ou dans la chose même, ou dans l'expression. Les premières sont

mutatis verbis salem amittit, in verbis habet leporem omnem.

Ambigua sunt in primis acuta, atque in verbo posita, non in re; sed non sæpe magnum risum movent; magis ut belle et litterate dicta laudantur: ut in illum Titium, [1] quem, quum studiose pila luderet, et idem signa sacra noctu frangere putaretur, gregalesque, [2] quum in campum non venisset, requirerent, excusavit Vespa Terentius, quod eum « brachium fregisse » diceret; ut illud Africani, quod est apud Lucilium :

Quid? Decius, Nuculam an confixum vis facere? inquit.

Ut tuus amicus, Crasse, Granius, « non esse sextantis. » Et, si quæritis, is, qui appellatur dicax, hoc genere maxime [3] excellet; sed risus movent alia majores. Ambiguum per se ipsum probatur id quidem, ut ante dixi, vel maxime : ingeniosi enim videtur, vim verbi in aliud, atque ceteri accipiant, posse ducere; sed admirationem magis, quam risum movet, nisi si quando incidit in aliud genus ridiculi.

LXIII. Quæ genera percurram equidem. Sed scitis esse notissimum ridiculi genus, quum aliud exspectamus, aliud dicitur. Hic nobismet ipsis noster error risum movet. Quod si admixtum est etiam ambiguum, fit salsius : ut apud [4] Nævium videtur esse misericors ille, qui judicatum duci videns, percunc-

[1] Qui. — [2] Eum — venisse. — [3] Excellit. — [4] *Schneider, Ep. ad Langer. ap. Wetzel. Brutum, pag.* XVIII, *putat h. l.* Novium *esse legendum, Atellanarum scriptorem. Sic post, cap.* 69 *et* 70.

celles dont on peut changer les termes sans détruire la plaisanterie, au lieu que le sel des autres disparaît avec les mots.

Les mots équivoques sont ce qu'il y a de plus piquant, et tout leur mérite consiste dans l'expression; mais il est rare qu'ils fassent beaucoup rire : ils prouvent seulement de la finesse et de l'esprit. Tel est le mot de Térentius Vespa sur Titius qui aimait beaucoup la paume, et qu'on accusait de mutiler pendant la nuit les statues sacrées, dont il emportait les débris. Ses camarades se plaignant de ce qu'il n'arrivait pas au champ de Mars : *Ce n'est pas sa faute*, dit Vespa, *il a un bras cassé* [28]. Tel est encore celui de Scipion l'Africain, dans Lucilius :

Quoi ! veux-tu, Décius, pourfendre Nucula ? [29]

Tel est enfin, Crassus, celui de votre ami Granius : *Non esse sextantis* [30]. C'est là, surtout, le genre des diseurs de bons mots; mais les autres plaisanteries excitent plus le rire. Un mot à double entente plaît, comme je l'ai dit, parce qu'il faut de l'esprit pour donner à un mot un sens différent de l'usage; mais il étonne plus qu'il ne fait rire, à moins qu'il ne rentre dans quelque autre genre de plaisanterie.

LXIII. Je vais parcourir ces divers genres. Vous savez qu'un des plus ordinaires est de faire attendre une chose et d'en dire une autre. Alors nous rions nous-mêmes de notre méprise. S'il s'y joint un mot à double sens, la plaisanterie y gagne beaucoup. Par exemple, dans Névius, un homme voyant passer un débiteur qu'on livrait à son créancier, demande avec un air de compassion, pour quelle somme on l'adjuge. Pour mille sesterces, lui dit-on. S'il se fût contenté de dire : *Vous pouvez l'emmener*, il aurait surpris, parce qu'on s'at-

tatur ita, Quanti addictus? « Mille nummum. » Si addidisset tantummodo, « Ducas licet; » esset illud genus ridiculi præter exspectationem : sed quia addidit, « Nihil addo, ducas licet; » addito ambiguo, altero genere ridiculi, fuit, ut mihi quidem videtur, [1] salsissimum. Hoc tum est venustissimum, quum in altercatione arripitur ab adversario verbum, et ex eo, ut a Catulo in Philippum, in eum ipsum aliquid, qui lacessivit, infligitur. Sed quum plura sint ambigui genera, de quibus est doctrina quædam subtilior; attendere et aucupari verba oportebit : in quo, ut ea, quæ sint frigidiora, vitemus (etenim cavendum est, ne arcessitum dictum putetur), permulta tamen acute dicemus.

Alterum genus est, quod habet parvam verbi immutationem, quod in littera positum, Græci vocant παρονομασίαν, ut Nobiliorem, « mobiliorem » Cato; aut, ut idem, quum cuidam dixisset, « Eamus deambulatum, » et ille, « Quid opus fuit de? » « Imo vero, inquit, quid opus fuit te? » aut ejusdem responsio illa, « Si tu et adversus, et aversus impudicus es. » Etiam interpretatio nominis habet acumen, quum ad ridiculum convertas, quamobrem ita quis vocetur; ut ego nuper, Nummium divisorem, ut Neoptolemum ad Trojam, sic illum in campo Martio nomen invenisse. Atque hæc omnia verbo continentur.

LXIV. Sæpe etiam versus facete interponitur, vel ut est, vel paullulum immutatus, aut aliqua

[1] Salsissimus.

tendait à autre chose; mais il répond : « *Je ne dis rien de plus* [31]. Vous pouvez l'emmener. » Ce mot à double sens rend, selon moi, la réponse beaucoup plus plaisante. C'est encore un moyen très heureux, de s'emparer dans une discussion des expressions de son adversaire; et, comme fit Catulus à l'égard de l'orateur Philippe [32], de le battre avec ses propres armes. Mais comme il y a plusieurs sortes d'équivoques, et que le choix en est fort délicat, il faut ne s'en servir qu'avec une extrême circonspection, et avoir, en quelque sorte, pris toutes ses sûretés. En évitant toutes celles qui seraient froides (car malheur à celui dont les bons mots paraissent cherchés!), avec un peu de goût, on saura encore en trouver un assez grand nombre d'agréables.

L'autre genre est celui qui consiste à faire éprouver à un mot une légère altération, quelquefois d'une seule lettre. Les Grecs l'appellent *paronomase*. Ainsi, Caton appelait M. Fulvius, *mobilior*, au lieu de *Nobilior*[33]. Une autre fois, comme il avait dit, *Eamus deambulatum; Quid opus fuit* DE? lui répondit-on : *Quid opus fuit* TE? répliqua-t-il. C'est lui qui dit encore : Vous êtes également impur, *adversus et aversus*. L'étymologie qu'on donne d'un nom propre pour le tourner en ridicule, a aussi quelque chose de piquant. Ainsi, je dis un jour que *Nummius*, le distributeur d'argent, avait pris son nom au champ de Mars [34], comme jadis Néoptolème avait pris le sien au siége de Troie. Toutes ces équivoques roulent sur le mot.

LXIV. Un vers inséré en entier, ou avec quelque altération, dans le discours, n'est pas sans agrément. Statius fit rire toute l'assemblée en appliquant à Scaurus, qui

pars versus, ut Statius Scauro stomachanti; ex quo sunt nonnulli, qui tuam legem de civitate natam, Crasse, dicant :

St, tacete, quid hoc clamoris? quibus nec mater, nec pater,
Tanta confidentia estis? auferte istam enim superbiam.

Nam in Cœlio sane etiam ad causam utile fuit tuum illud, Antoni, quum ille a se pecuniam profectam diceret testis, et haberet filium delicatiorem, abeunte jam illo,

Sentin' senem esse tactum triginta minis?

In hoc genus conjiciuntur proverbia : ut illud Scipionis, quum Asellus omnes provincias stipendia merentem se peragrasse gloriaretur, « Agas asellum, » et cetera. Quare ea quoque, quoniam mutatis verbis non possunt retinere eamdem venustatem, non in re, sed in verbis posita ducantur.

Est etiam in verbo positum non insulsum genus, ex eo, quum ad verbum, non ad sententiam rem accipere videare : ex quo uno genere totus est TUTOR, mimus vetus, oppido ridiculus. Sed abeo a mimis; tantum genus hujus ridiculi insigni aliqua et nota re notari volo. Est autem ex hoc genere illud, quod tu, Crasse, nuper ei, qui te rogasset, [1] num tibi molestus esset futurus, si ad te bene ante lucem venisset : « Tu vero, inquisti, molestus non eris. » — « Jubebis igitur te, inquit, suscitari? » Et tu, « Certe [2] negaram te molestum futurum. » Ex eodem hoc vetus illud est, quod aiunt Maluginen-

[1] Non. — [2] Negaras.

s'emportait, ce vers d'un poète comique (et ce fut, dit-on, Crassus, l'occasion de votre loi sur le droit de cité) : [35]

Paix donc! quel vacarme! pourquoi tant d'arrogance quand on n'a ni père ni mère ? Soyez plus modestes.... [36]

Et vous, Antoine, dans votre plaidoyer pour ce Romain, que Célius, qui avait un fils fort débauché, accusait d'avoir reçu de l'argent contre la loi, vous dîtes, quand le témoin se retirait :

Ne voyez-vous pas que le bon homme en est pour ses trente mines ?

Dans ce genre, on emploie aussi les proverbes : tel est ce mot de Scipion contre Asellus, qui se vantait d'avoir parcouru, dans ses campagnes, toutes les provinces de la république, *Agas asellum*, etc. [37] Comme le sel de ces sortes de plaisanteries disparaît lorsqu'on en change l'expression, il faut les ranger parmi les jeux de mots.

Une autre manière qui n'est pas sans agrément, c'est de s'attacher à la lettre et non à l'esprit d'un mot. C'est tout le mérite du *Tuteur*, ancien mime fort plaisant. Sans m'arrêter à ce genre, je ferai connaître en passant cette sorte de plaisanterie. Quelqu'un vous dit dernièrement, Crassus, qu'il espérait ne pas être importun en allant vous voir au point du jour. *Vous ne m'importunerez point*, lui répondîtes-vous. — *Vous donnerez donc ordre qu'on vous éveille?* — *Je disais que vous ne m'importuneriez point.* Telle est encore la repartie de M. Scipion * Maluginensis, lorsque le héraut, proclamant le nom d'*Acidinus*, proposé par sa centurie, pour le consulat, vint

* Un savant voudrait qu'on lût ici *Capionem* au lieu de *Scipionem*. Sigonius, *de Nom. Rom.*, chap. 5, défend la leçon des manuscrits.

sem illum M. Scipionem, quum ex centuria sua renuntiaret Acidinum consulem, præcoque dixisset, « Dic de L. Manlio; » — « Virum bonum, inquit, egregiumque civem esse arbitror. » Ridicule etiam illud. [1] L. Porcius Nasica censori Catoni, quum ille, « Ex tui animi sententia tu uxorem habes? » — « Non hercule, inquit, [2] ex mei animi sententia. » Hæc aut frigida sunt, aut tum salsa, quum aliud est exspectatum. Natura enim nos (ut ante dixi) noster delectat error : ex quo, quum quasi decepti sumus exspectatione, ridemus.

LXV. In verbis etiam illa sunt, quæ aut ex immutata oratione ducuntur, aut ex unius verbi translatione, aut ex inversione verborum. Ex immutatione; ut olim Rusca quum legem ferret annalem, dissuasor M. Servilius, « Dic mihi, inquit, M. Pinari, num, si contra te dixero, mihi male dicturus es, ut ceteris fecisti? » — « Ut sementem feceris, ita metes, » inquit. Ex translatione autem, ut, quum Scipio ille major Corinthiis statuam pollicentibus eo loco, ubi aliorum essent imperatorum, « turmales dixit displicere. » Invertuntur autem verba, ut, Crassus apud M. Perpernam judicem pro Aculeone quum diceret, aderat contra Aculeonem Gratidiano L. [3] Ælius Lamia, deformis, ut nostis; qui quum interpellaret odiose : « Audiamus, inquit, pulchellum puerum, » Crassus. Quum esset arrisum, « Non potui mihi, inquit Lamia, formam ipse fin-

[1] *Legendum videtur* L. Nasica Porcio Catoni censori, *vel potius* Censori P. Cat. L. N. *Nasicæ enim non erant e Porciis.* — [2] *Al. ex A. Gell.*, IV, 20, ex tui animi sententia. — [3] Helvius.

à lui dire : Quelle est votre opinion sur L. Manlius? — *Je crois,* répondit Scipion, *que c'est un honnête homme et un excellent citoyen* [38]. La réponse que L. Nasica fit à Caton le censeur, n'est pas moins plaisante. — Avez-vous une femme, lui demandait celui-ci, *ex tui animi sententia?* Il répondit : — *Non hercule ex mei animi sententia* [39]. Ces sortes de reparties sont froides, si elles n'ont pas quelque chose d'inattendu. Nous rions alors de notre méprise, et ce mécompte de notre esprit se change en plaisir.

LXV. L'allégorie, la métaphore et l'antiphrase, consistent aussi dans les mots. Exemple de l'allégorie : Pinarius Rusca * proposait une loi qui fixait l'âge pour entrer dans les magistratures. M. Servilius, qui s'opposait à la loi, lui dit : Me promettez-vous, si je dis mon avis, de ne pas me dire d'injures, comme vous avez fait aux autres? — *Vous recueillerez,* lui répliqua Pinarius, *selon ce que vous aurez semé.* Exemple de la métaphore : les Corinthiens promettaient à Scipion de lui ériger une statue à côté de celles de leurs généraux : *Je n'aime pas les escadrons* [40], répondit-il. Exemple du dernier genre : Crassus plaidait un jour devant M. Perperna, pour Aculéon, contre Gratidianus; celui-ci avait pour défenseur Élius Lamia, qui était fort laid, comme vous savez, et qui interrompait Crassus à chaque phrase : *Écoutons,* s'écria-t-il, *ce jeune et bel orateur.* Tout le monde de rire. *Je n'ai pu,* dit Lamia, *me former les traits du visage; j'ai pu me former*

* Tribun du peuple, l'an de Rome 622.

gere ; ingenium potui. » Tum hic, « Audiamus, inquit, disertum. » Multo etiam arrisum est vehementius.

Sunt etiam illa venusta, ut in gravibus sententiis, sic in facetiis. Dixi enim dudum, materiam aliam esse joci, aliam severitatis; gravium autem, et jocorum unam esse rationem. Ornant igitur in primis orationem verba relata contrarie : quod idem genus sæpe est etiam facetum ; ut, Servius ille Galba quum judices L. Scribonio tribuno plebis ferret familiares suos, et dixisset Libo, « Quando tandem, Galba, de triclinio tuo exibis? » — « Quum tu, inquit, de cubiculo alieno. » A quo genere ne illud quidem plurimum distat, quod Glaucia Metello, « Villam in Tiburte habes, cortem in Palatio. »

LXVI. Ac verborum quidem genera quæ essent faceta, dixisse me puto ; rerum plura sunt, eaque magis (ut dixi ante) ridentur : in quibus est narratio ; res sane difficilis. Exprimenda enim sunt, et ponenda ante oculos ea, quæ videantur [1] esse verisimilia, quod est proprium narrationis, et quæ sint, quod ridiculi proprium est, subturpia : cujus exemplum, ut brevissimum, sit sane illud, quod ante posui, Crassi de Memmio. Et ad hoc genus adscribamus etiam narrationes apologorum. Trahitur etiam aliquid ex historia, ut, quum Sex. Titius se Cassandram esse diceret, « Multos, inquit Antonius, possum tuos Ajaces Oileos nominare. »

Est etiam ex similitudine ; quæ aut collationem

[1] Et verisimilia.

l'esprit. Écoutons donc ce prodige d'éloquence, reprit Crassus, et les ris redoublèrent.

Les mêmes formes de style peuvent contribuer à la grâce du genre sérieux et à celle du genre plaisant; car, nous l'avons déjà dit, le sujet des plaisanteries et des pensées nobles est différent, mais le tour en est souvent le même. Un des plus grands ornements du discours est l'antithèse, et elle rend aussi la plaisanterie plus piquante. Servius Galba, accusé par le tribun L. Scribonius Libon, choisissait tous ses juges parmi ses amis et ses compagnons de table. *Quand sortiras-tu de ta salle à manger?* lui dit Libon. — *Quand tu sortiras toi-même de la chambre à coucher d'autrui*, répliqua-t-il. Ce que dit Glaucia à Métellus est à peu près du même genre : *Tu as une métairie à Tibur, et une basse-cour sur le mont Palatin.*

LXVI. Je crois avoir assez parlé des plaisanteries qui consistent dans les mots : celles qu'on tire des choses mêmes sont en plus grand nombre, et, comme je l'ai dit, elles font rire davantage. Un conte placé à propos est sûr de plaire; mais le pas est glissant : car il faut que rien dans les récits, rien dans les peintures, ne choque la vraisemblance, et qu'en même temps tout y soit assaisonné de cette pointe de ridicule qui caractérise la plaisanterie. Je ne puis en citer un exemple plus court et plus frappant que celui de Crassus plaidant contre Memmius : je vous en ai parlé plus haut. Les apologues sont du même genre. L'histoire fournit aussi des traits plaisants : Sextus Titius se comparait à Cassandre. — *Oui*, lui répondit Antoine, *et je puis nommer vos Ajax.*

On en tire encore des similitudes, qui comprennent les comparaisons et les rapprochements. Voici un exem-

habet, aut tanquam imaginem. Collationem : ut ille Gallus olim testis in Pisonem, quum innumerabilem Magio præfecto pecuniam dixisset datam, idque Scaurus tenuitate Magii redargueret : « Erras, inquit, Scaure; ego enim Magium non conservasse dico, sed, tanquam nudus nuces legeret, [1] in ventre abstulisse. » Ut [2] ille M. Cicero senex, hujus viri optimi, nostri familiaris, pater, « nostros homines similes esse Syrorum venalium : ut quisque optime græce sciret, ita esse nequissimum. »

Valde autem ridentur etiam imagines, quæ fere in deformitatem, aut in aliquod vitium corporis ducuntur cum similitudine turpioris : ut meum illud in [3] Helvium Manciam, « Jam ostendam, cujusmodi sis : » quum ille, « Ostende, quæso; » demonstravi digito pictum Gallum in Mariano scuto Cimbrico, [4] sub Novis, distortum, ejecta lingua, buccis fluentibus : risus est commotus; nihil tam Manciæ simile visum est. Ut quum [5] Tito Pinario, mentum in dicendo intorquenti, « tum ut diceret, si quid vellet, si nucem fregisset. »

Etiam illa, quæ minuendi, aut augendi causa ad incredibilem admirationem efferuntur : velut tu, Crasse, in concione, « ita sibi ipsum magnum videri Memmium, ut in forum descendens caput ad

[1] In ventrem. — [2] Illud. — [3] Helmium. — [4] *Sic fere omnes mss., quanquam Plinius, eamdem rem narrans, habet* sub veteribus, *intell.* tabernis. *Sed* novæ *Ciceroni* veteres *erant Plinio. Olim* sub nodis, *quod male Lallem. servavit.* — [5] Testio Penario.

ple de comparaison : Gallus, déposant contre Pison, accusait Magius d'avoir reçu de très grandes sommes d'argent. Scaurus, pour repousser l'inculpation, objectait la pauvreté de Magius. *Vous ne me comprenez pas,* reprit Gallus; *je ne dis pas que Magius ait gardé cet argent : il a fait comme un homme nu qui cueille des noix, et qui ne peut les emporter que dans son ventre.* Le mot du vieux Marcus Cicéron *, père de l'estimable Cicéron, notre ami, est du même genre : *Nos Romains ressemblent aux esclaves de Syrie; celui qui sait le mieux le grec est le plus méchant.*

Les rapprochements apprêtent toujours beaucoup à rire, parce qu'ils portent le plus souvent sur quelque difformité, sur quelque défaut naturel, que l'on compare à un objet encore plus laid. Je dis un jour à Helvius Mancia. — *Je vais montrer votre portrait à l'assemblée.* — *Montrez-le,* répondit-il, *je vous en prie.* Alors je montrai, du bout du doigt, dans le bouclier cimbre de Marius, près des boutiques neuves, un Gaulois tout contrefait, qui tirait une langue énorme, et avait les joues pendantes. Tout le monde éclata de rire, et on trouva la ressemblance parfaite. Une autre fois je dis à Titus Pinarius, qui tordait le menton en plaidant : *Avant de finir, cassez la noix que vous avez dans la bouche.*

Les hyperboles, soit qu'on exagère, soit qu'on atténue, ne produisent pas non plus un médiocre effet. Ainsi, Crassus, vous disiez de Memmius : *Il se croit si grand, qu'en entrant au forum, il se baisse pour passer sous l'arc de Fabius.* De même Scipion, sous les murs de Numance, s'emportant contre Métellus,

* Aïeul de Cicéron.

fornicem Fabii demitteret. » Ex quo genere etiam illud est, quod Scipio apud Numantiam, quum stomacharetur cum C. Metello, dixisse dicitur, « Si quintum pareret mater ejus, asinum fuisse parituram. »

Arguta etiam significatio est, quum parva re, et sæpe verbo res obscura et latens illustratur : ut, quum C. Fabricio P. Cornelius, homo, ut existimabatur, avarus et furax, sed egregie fortis, et bonus imperator, gratias ageret, quod se homo inimicus consulem fecisset, bello præsertim magno et gravi : « Nihil est, quo mihi gratias agas, inquit, si malui compilari, quam venire : » ut Asello Africanus, objicienti lustrum illud infelix, « Noli, inquit, mirari ; is enim, qui te ex ærariis exemit, lustrum condidit, et taurum immolavit. » [1] Tanta suspicio est, ut religione civitatem obstrinxisse videatur Mummius, quod Asellum ignominia levarit.

LXVII. Urbana etiam dissimulatio est, quum alia dicuntur, ac sentias, non illo genere, de quo ante dixi, quum contraria dicas, ut Lamiæ Crassus, sed quum toto genere orationis severe ludas, quum aliter sentias, ac loquare : ut noster Scævola Septumuleio illi Anagnino, cui pro C. Gracchi capite erat aurum repensum, roganti, ut se in Asiam præfectum duceret, « Quid tibi vis, inquit, insane ? tanta malo-

[1] *Ernest. veretur, ut sint hæc Ciceronis. Schütz emendat,* Tacita suspicio est.

s'écria : *Si votre mère accouche une cinquième fois, ce sera sans doute d'un âne.*

Une plaisanterie non moins fine, c'est de profiter d'une circonstance peu importante en soi, souvent même d'un seul mot, pour expliquer une pensée secrète, une chose ignorée. P. Cornélius, à qui l'on reprochait son avarice et ses déprédations, passait en même temps pour un général brave et habile. Il remerciait un jour C. Fabricius de lui avoir, malgré son inimitié, donné sa voix pour le consulat, dans un temps où Rome soutenait une guerre dangereuse : *Ne me remerciez pas*, lui dit celui-ci, *j'ai mieux aimé être pillé que vendu.* Asellus reprochant à Scipion les malheurs du dernier lustre : *Ne vous en étonnez point*, lui répondit Scipion, *le censeur qui a fait la cérémonie lustrale et immolé le taureau, est précisément le même qui vous a relevé d'une dégradation flétrissante;* donnant à entendre que Memmius, en rétablissant Asellus dans ses droits de citoyen, avait exposé Rome à la colère des dieux.

LXVII. C'est encore un moyen agréable de faire rire que cette ironie par laquelle on dit autre chose que ce que l'on pense. Je ne parle pas de celle dont Crassus fit usage à l'égard de Lamia, et qui consiste à dire précisément le contraire de ce qu'on pense, mais de cette ironie qui est habilement déguisée sous un air sérieux. Je citerai pour exemple la réponse de notre ami Scévola à Septumuléius d'Anagni : ce dernier venait de recevoir la récompense promise à celui qui apporterait la tête de C. Gracchus, et il priait Scévola, nommé proconsul en Asie, de l'emmener comme préfet. *Que*

rum est multitudo civium, ut tibi ego hoc confirmem, si Romæ manseris, te paucis annis ad maximas pecunias esse venturum. » In hoc genere Fannius in annalibus suis Africanum hunc Æmilianum dicit fuisse, et eum græco verbo appellat εἴρωνα: sed, uti ferunt, qui melius [1] hæc norunt, Socratem opinor in hac ironia dissimulantiaque longe lepore et humanitate omnibus præstitisse. Genus est perelegans, et cum gravitate salsum, quumque oratoriis dictionibus, tum urbanis sermonibus accommodatum. Et hercule omnia hæc, quæ a me de facetiis disputantur, non majora forensium actionum, quam omnium sermonum condimenta sunt. Nam quod apud Catonem est, qui multa retulit, ex quibus a me exempli causa multa ponuntur, per mihi scitum videtur, C. Publicium solitum dicere, « P. Mummium cuivis tempori hominem esse. » Sic profecto res se habet, nullum ut sit vitæ tempus, in quo non deceat leporem humanitatemque versari. Sed redeo ad cetera.

Est huic finitimum dissimulationi, quum honesto verbo vitiosa res appellatur : ut quum Africanus censor tribu movebat eum centurionem, qui in Paulli pugna non affuerat, quum ille se custodiæ causa diceret in castris remansisse, quæreretque, cur ab eo notaretur : « Non amo, inquit, nimium diligentes. » Acutum etiam illud est, quum ex alterius oratione aliud excipias, atque ille vult; ut Salinatori Maximus, quum, Tarento amisso, arcem tamen

[1] *Al. mss.* hoc.

demandez-vous? lui dit-il. *C'est mal entendre vos intérêts : il y a tant de mauvais citoyens à Rome, qu'en y restant, vous y ferez, sur ma parole, une brillante fortune en peu d'années.* Fannius rapporte dans ses Annales, que Scipion l'Africain avait beaucoup de goût pour ce genre de plaisanterie, et il lui donne l'épithète grecque d'*ironique*. Ceux qui connaissent l'antiquité mieux que moi, assurent que Socrate excellait dans l'ironie, et qu'il y mettait plus de finesse et de grâce que personne. Ce genre est de bon goût; il admet la gravité sans rien perdre de son sel. Il a aussi bien sa place dans les discours oratoires que dans la conversation familière. En général, tout ce que j'ai dit sur la plaisanterie ne convient pas moins aux entretiens particuliers qu'aux plaidoiries du barreau. L'ouvrage de Caton, d'où j'ai tiré plusieurs de ces exemples, rapporte un mot de C. Publicius qui me paraît très juste: *Mummius est un homme de tous les moments.* En effet, il n'y a aucune circonstance de la vie où l'esprit et l'enjouement soient déplacés. Mais je poursuis.

Il est une espèce de plaisanterie qui se rapproche de l'ironie; elle consiste à donner un nom honnête à des actions blâmables. Scipion, pendant qu'il était censeur, fit descendre dans une tribu inférieure un centurion, qui ne s'était pas trouvé à la bataille livrée par Paul Émile : le centurion lui demanda la cause de cette sévérité, alléguant pour excuse qu'il était demeuré dans le camp pour le garder. *Je n'aime pas,* dit Scipion, *ceux qui font une si bonne garde.* Il y a aussi de la finesse à tirer des expressions de son adversaire un sens qu'il ne leur donne pas. Livius Salinator, n'ayant pu empè-

Livius retinuisset, multaque ex ea prælia præclara fecisset, quum aliquot post annos Maximus id oppidum recepisset, rogaretque eum Salinator, ut meminisset, opera sua se Tarentum recepisse; « Quidni, inquit, meminerim? nunquam enim recepissem, nisi tu perdidisses. »

Sunt etiam illa subabsurda, sed eo ipso nomine sæpe ridicula, non solum mimis perapposita, sed etiam quodammodo nobis :

. . . . Homo fatuus,
Postquam rem habere cœpit, est mortuus.
. . . . — Quid est tibi
Ista mulier? — Uxor. — Similis medius fidius.

Et

Quamdiu ad aquas fuit, nunquam est mortuus.

LXVIII. Genus hoc levius, et, ut dixi, mimicum; sed habet nonnunquam aliquid etiam apud nos loci, ut vel non stultus quasi stulte cum sale dicat aliquid : ut tibi, Antoni, Mancia, quum audisset te censorem a M. Duronio de ambitu postulatum, « Aliquando, inquit, tibi tuum negotium agere licebit. » Valde hæc ridentur, et hercule omnia, quæ a prudentibus, quasi per [1] dissimulationem non intelligendi, subabsurde salseque dicuntur. Ex quo genere est etiam, non videri intelligere quod intelligas, ut Pontidius, « Qualem existimas, qui in adulterio deprehenditur? » — « Tardum. » Ut ego, qui in delectu, Metello, quum excusationem oculorum a me non

[1] *Pearcius corr.* simulationem. *Ernest.* non intelligendi *interpretis cujusdam sedulitati tribuit.*

cher l'ennemi de prendre Tarente, défendit la citadelle, et fit plusieurs sorties vigoureuses. Quelques années après, Fabius Maximus ayant repris Tarente, Salinator lui dit : *Souvenez-vous que vous me devez l'honneur d'avoir repris Tarente. — Comment ne m'en souviendrais-je pas?* répondit Fabius. *Si vous ne l'eussiez pas laissé prendre, je ne l'aurais jamais reprise.*

D'autres plaisanteries un peu naïves, et par là même assez risibles, paraissent appartenir aux mimes; mais l'orateur peut aussi en faire usage; en voici des exemples :

L'imbécille! à peine il a fait sa fortune, qu'il s'avise de mourir.

Quelle est cette femme? — C'est mon épouse. — En effet, elle te ressemble.

Tant qu'il a été aux eaux [41], *il n'est pas mort.*

LXVIII. Ce genre de plaisanterie est léger et appartient, comme je l'ai dit, aux mimes; mais nous en faisons quelquefois usage, comme quand un homme d'esprit dit d'un air simple une chose piquante. Tel est, Antoine, le mot de Mancia, en apprenant que M. Duronius vous accusait de brigue, dans le cours de votre censure. *Enfin*, dit-il, *vous allez pouvoir vous occuper de vos propres affaires.* Ces mots que les hommes d'esprit ont l'air de laisser échapper sans intention et avec naïveté ne manquent jamais d'exciter le rire. J'en dis autant des réponses où l'on ne paraît pas mettre toute la finesse qu'on y met réellement. *Que dites-vous*, demandait-on à Pontidius, *de celui qui se laisse surprendre en adultère? — Qu'il n'est pas expéditif*, répondit-il. Métellus m'avait compris dans une levée de soldats; comme, pour m'en exempter, j'alléguais la

acciperet, et dixisset, « Tu igitur nihil vides? » — « Ego vero, inquam, a porta Esquilina video villam tuam. » Ut illud Nasicæ, qui quum ad poetam Ennium venisset, eique ab ostio quærenti Ennium, ancilla dixisset, domi non esse; Nasica sensit, illam domini jussu dixisse, et illum intus esse. Paucis post diebus quum ad Nasicam venisset Ennius, et eum a janua quæreret, exclamat Nasica, « se domi non esse : » tum Ennius, « Quid? ego non cognosco vocem, inquit, tuam? » Hic Nasica, « Homo es impudens : ego quum te quærerem, ancillæ tuæ credidi, te domi non esse; tu mihi non credis ipsi? »

Est bellum illud quoque, ex quo is, qui dixit, irridetur in eo ipso genere, [1]quo dixit : ut, quum Q. Opimius consularis, qui adolescentulus male audisset, festivo homini Egilio, qui videretur mollior, nec esset, dixisset, « Quid tu, Egilia mea? quando ad me venis cum tua colu et lana? » — « Non pol, inquit, audeo : nam me ad famosas vetuit mater accedere. »

LXIX. Salsa sunt etiam, quæ habent suspicionem ridiculi absconditam, quo in genere est illud Siculi, cui quum familiaris quidam quereretur, quod diceret, uxorem suam suspendisse se de ficu, « Amabo te, inquit, da mihi ex ista arbore, quos seram, surculos. » In eodem genere est, quod Catulus dixit

[1] Quod.

faiblesse de ma vue, et qu'il goûtait fort peu mon excuse : *Vous ne voyez donc pas du tout?* me dit-il. — *Pardonnez-moi*, lui répondis-je ; *de la porte Esquiline je vois votre maison de campagne* [42]. Scipion Nasica était allé voir le poète Ennius, et demandait à la porte s'il était chez lui. La servante répondit que son maître était sorti : Scipion devina bien qu'Ennius le lui avait fait dire, et qu'il y était. Peu de temps après celui-ci vint le voir à son tour, et comme il le demandait aussi à la porte ; *Il est sorti*, cria Scipion lui-même. — *Vous vous moquez*, dit Ennius; *croyez-vous que je ne reconnaisse pas votre voix?* — *Vous êtes bien malhonnête*, réplique Scipion : *j'ai cru votre servante qui me disait que vous étiez sorti; et vous ne voulez pas me croire moi-même.*

Il y a aussi beaucoup d'adresse à faire retomber sur un autre la raillerie qu'il lançait contre nous. Q. Opimius, personnage consulaire, qui dans sa jeunesse avait eu une fort mauvaise réputation, disait à Égilius, homme enjoué, et qui passait pour efféminé, quoiqu'il ne le fût pas : *Ma petite Égilie, quand viendras-tu chez moi, avec ta quenouille et ton fuseau?* — *Je n'oserais*, lui répondit Égilius ; *ma mère m'a défendu d'aller chez les femmes qui ont une mauvaise réputation.*

LXIX. Les reparties qui cachent une intention maligne ont aussi beaucoup de sel. Telle est celle de ce Sicilien, à qui un ami disait en pleurant, que sa femme s'était pendue à un figuier : *De grâce*, lui répondit-il, *donnez-moi des plants de cet arbre.* Un mauvais orateur, qui croyait avoir vivement ému l'auditoire dans sa péroraison, disait à Catulus en s'asseyant après son discours : *Ne pensez-vous pas que j'ai su exciter*

cuidem oratori malo; qui quum in epilogo misericordiam se movisse putaret, postquam assedit, rogavit hunc, videreturne misericordiam movisse : « Ac magnam quidem, inquit; neminem enim puto esse tam durum, cui non oratio tua miseranda visa sit. » Me quidem hercule valde illa movent stomachosa, et quasi submorosa ridicula, [1] quum non a moroso dicuntur : tum enim non sal, sed natura ridetur. In quo, ut mihi videtur, persalsum illud est apud [2] Nævium,

.... Quid ploras pater?
— Mirum ni cantem! condemnatus sum.

Huic generi quasi contrarium est ridiculi genus patientis ac lenti : ut, quum Cato percussus esset ab eo, qui arcam ferebat, quum ille diceret, « Cave : » rogavit, « numquid aliud ferret præter arcam? » Etiam stultitiæ salsa reprehensio, ut ille Siculus, cui prætor Scipio patronum causæ dabat hospitem suum, hominem nobilem, sed admodum stultum : « Quæso, inquit, prætor, adversario meo da istum patronum, deinde mihi neminem dederis. » Movent illa etiam, quæ conjectura explanantur longe aliter, atque sunt, sed acute, atque concinne : ut, quum Scaurus accusaret Rutilium ambitus, quum ipse consul esset factus, ille repulsam tulisset, et in ejus tabulis ostenderet litteras, A. F. P. R., idque diceret esse, ACTUM FIDE P. RUTILII; Rutilius autem, ANTE FACTUM, POST RELATUM; C. Canius, eques romanus,

[1] Non quum. — [2] *Habent hic* Nonium, *vel* Nouium *multi e mss. nostris, unde firmetur Schneideri conjectura, quam cap.* 63 *laudavimus.*

la pitié? — *Assurément,* lui répondit-il, *je ne crois pas qu'il y ait une âme si dure dont votre discours n'ait excité la pitié.* Pour moi, je ne trouve rien de plus plaisant qu'un mot de dépit ou d'humeur, quand toutefois ce n'est pas un homme naturellement chagrin qui le prononce ; car alors ce ne serait plus la repartie, mais le caractère qui me ferait rire ; c'est pour cette raison que ce passage de Névius me semble plein de sel :

Pourquoi pleurez-vous, mon père? — *En effet, j'ai tort de ne pas chanter! je suis condamné.*

Dans un sens inverse, la patience et le sang-froid peuvent aussi faire rire. Un crocheteur, qui portait une armoire, après avoir heurté Caton, cria *gare!* — *Portes-tu encore quelqu'autre chose?* lui dit celui-ci. C'est aussi une bonne plaisanterie de faire adroitement la satire de la sottise. Scipion, préteur de Sicile, était logé chez un homme noble, mais des plus ignorants; il le donnait pour avocat à un plaideur : *Je vous demande en grâce,* lui dit le Sicilien, *de le nommer avocat de mon adversaire, et de me laisser me défendre moi-même.* On fait rire encore en donnant sur un point contesté une explication imaginaire, mais spirituelle et gaie : Émilius Scaurus et Rutilius avaient demandé le consulat en même temps; le premier eut la préférence, et non content de son triomphe, il accusa Rutilius de brigue. Il alléguait pour preuve ces quatre lettres, A. F. P. R., trouvées sur les tablettes de son adversaire, et qu'il expliquait ainsi : ACTUM FIDE P. RUTILII. Rutilius soutenait qu'elles signifiaient : ANTE FACTUM, POST RELATUM. C. Canius, chevalier romain, défenseur de Rutilius, dit qu'aucune de ces explications n'était exacte.

quum Rufo adesset, exclamat, neutrum illis litteris declarari. « Quid ergo? » inquit Scaurus. — « Æmilius fecit, plectitur Rutilius. »

LXX. Ridentur etiam discrepantia. « Quid huic abest, nisi res et virtus? » Bella etiam est familiaris reprehensio, quasi errantis : ut quum objurgavit Albius Granium, quod, quum ejus tabulis quiddam Albucio probatum videretur, et valde absoluto Scævola gauderet ; neque intelligeret, contra suas tabulas esse [1] judicatum. Huic similis est etiam admonitio in consilio dando familiaris, ut, quum patrono malo, quum vocem in dicendo obtudisset, suadebat Granius, ut mulsum frigidum biberet, simul ac domum redisset : « Perdam, inquit, vocem, si id fecero. » — « Melius est, inquit, quam reum. » Bellum etiam est, quum, quid cuique sit consentaneum, dicitur : ut, quum Scaurus nonnullam haberet invidiam ex eo, quod Phrygionis Pompeii, locupletis hominis, bona sine testamento possederat, sederetque advocatus reo Bestiæ, quum funus quoddam duceretur, accusator C. Memmius, « Vide, inquit, Scaure, mortuus rapitur, si potes esse possessor. »

Sed ex his omnibus nihil magis ridetur, quam quod est præter exspectationem ; cujus innumerabilia sunt exempla, vel Appii majoris illius, qui in senatu, quum ageretur de agris publicis, et de lege Thoria, et premeretur Lucilius ab iis, qui a pecore

[1] *Deest post* judicatum, *ut Ernestio videtur, dictum facetum Albii. Forte nihil deest.*

Que signifient donc ces quatre lettres? dit Scaurus. — *Elles veulent dire*, reprit Canius : ÆMILIUS FECIT, PLECTITUR RUTILIUS.

LXX. On rit aussi des contradictions : *Que manque-t-il à cet homme, hors la fortune et la vertu?* Un reproche fait avec un air de bonne foi, et comme pour tirer d'erreur celui à qui il s'adresse, ne produit pas moins d'effet. Tel est celui qu'Albius adressa à Granius, dont Albucius avait fait apporter les registres en témoignage contre Scévola, et qui se réjouissait fort de se voir acquitté, sans réfléchir qu'on avait jugé contre ses registres. Des avis donnés d'une manière amicale, ressemblent à ce genre de plaisanterie. Ainsi un mauvais orateur s'étant enroué, et Granius lui conseillant de boire de l'eau sucrée de miel bien froide : *Mais je perdrai ma voix*, lui dit l'avocat. — *Il vaut mieux*, reprit Granius, *perdre votre voix que votre cause.* Une plaisanterie appropriée au caractère de celui à qui on l'adresse, a encore beaucoup d'agrément. Scaurus, à qui l'on reprochait d'avoir pris possession des biens de Pompéius Phrygion, sans avoir été institué par testament, soutenait Bestia dans un procès : un convoi vint à passer devant le tribunal; l'accusateur Memmius dit : *Voilà un mort qu'on porte en terre; voyez, Scaurus, s'il n'y a pas là un héritage pour vous.*

Mais de toutes les plaisanteries il n'y en a pas qui fassent plus rire que celles qui sont tout-à-fait imprévues; j'en pourrais citer beaucoup d'exemples. On discutait dans le sénat sur les terres publiques, sur la loi Thoria, et l'on accusait Lucilius de faire paître ses troupeaux sur ces terres : *C'est une erreur*, dit Appius, en feignant de le défendre, *ces troupeaux n'appartiennent pas à Lucilius; ils sont libres, et pais-*

ejus depasci agros publicos dicerent, « Non est, inquit, Lucilii pecus illud; erratis (defendere Lucilium videbatur): ego liberum puto esse; qua lubet, pascitur. » Placet etiam mihi illud Scipionis, illius, qui Ti. Gracchum perculit: quum ei M. Flaccus multis probris objectis P. Mucium judicem tulisset, « Ejero, inquit; iniquus est: » quum esset admurmuratum, « Ah, inquit, P. C., non ego mihi illum iniquum ejero, verum omnibus. » Ab hoc vero Crasso nihil facetius: quum læsisset testis Silus Pisonem, quod se in eum audisse dixisset: « Potest fieri, inquit, Sile, ut is, unde te audisse dicis, iratus dixerit: » annuit Silus. « Potest etiam, ut tu non recte intellexeris: » id quoque toto capite annuit, ut se Crasso daret. « Potest etiam fieri, inquit, ut omnino, quod te audisse dicis, nunquam audieris: » hoc ita præter exspectationem accidit, ut testem omnium risus obrueret. Hujus generis est plenus [1] Nævius, et jocus est familiaris, « Sapiens si algebis, tremes; » et alia permulta.

LXXI. Sæpe etiam facete concedas adversario id ipsum, quod tibi ille detrahit: ut C. Lælius, quum ei quidam malo genere natus diceret, indignum esse suis majoribus, « At hercule, inquit, tu tuis dignus. » Sæpe etiam sententiose ridicula dicuntur: ut M. Cincius, quo die legem de donis et muneribus tulit, quum C. Cento prodiisset, et satis

[1] *Rectius forte pr. edd.* Novius, *ut jam monitum in cap.* 63, *et* 69. *Et sic disertissime hic legitur in fere omnibus mss. regiis.*

sent où bon leur semble. J'aime aussi beaucoup ce mot de Scipion Nasica, celui qui donna la mort à Tibérius Gracchus. Flaccus, après l'avoir chargé de beaucoup d'imputations outrageantes, lui proposa Mucius Scévola pour juge : *Je le récuse*, dit Scipion, *ce n'est point un homme impartial.* Là-dessus quelques murmures s'étant fait entendre; *Oui, pères conscrits*, reprit-il, *je le récuse comme un homme qui n'est point impartial, je ne dis pas à mon égard, mais à l'égard de vous tous.* Rien de plus agréable que le trait suivant de Crassus. Silus déposait, sur la foi d'autrui, de faits très désavantageux à Pison : *Ne se pourrait-il pas*, dit Crassus, *que l'auteur de ces propos les eût tenus dans un moment de colère?* Silus fit signe que cela pouvait être. *Ne pourriez-vous pas avoir mal entendu?* continua Crassus. Silus, en s'inclinant encore davantage, avoua que cela se pouvait. *Enfin*, ajouta Crassus, *n'est-il pas possible que vous n'ayez jamais entendu ce que vous prétendez avoir entendu?* Cette dernière question, qu'on n'attendait pas, égaya l'assemblée aux dépens du témoin. Névius est plein de traits du même genre ; en voici un entre mille : *Sage, comme vous l'êtes, si vous avez froid, vous tremblerez.*

LXXI. Souvent aussi, par forme de plaisanterie, on accorde à son adversaire ce que lui-même nous refuse. *Vous démentez votre origine*, disait à Lélius un homme d'une origine plus qu'obscure. — *Et vous, vous ne démentez pas la vôtre*, lui répondit Lélius. On donne quelquefois à la plaisanterie le ton d'une sentence. Le jour que Cincius proposait sa loi qui défend aux avocats de recevoir ni présents ni salaire : *Que proposez-vous là, mon petit Cincius?* lui dit C. Cento d'un ton dédaigneux. — *Le voici, mon cher Caïus ; achetez, si vous*

contumeliose, « Quid fers, Cinciole? » quæsisset: « Ut emas, inquit, Cai, si uti velis. » Sæpe etiam salse, quæ fieri non possunt, optantur: ut M. Lepidus, quum, ceteris in campo exercentibus, in herba ipse recubuisset, « Vellem hoc esset, inquit, laborare. » Salsum est etiam, quærentibus et quasi percunctantibus lente respondere, quod nollent: ut censor Lepidus, quum M. Antistio Pyrgensi equum ademisset, amicique quum vociferarentur, et quærerent, quid ille patri suo responderet, cur ademtum sibi equum diceret, quum optimus colonus, parcissimus, modestissimus, frugalissimus esset: « Me istorum, inquit, nihil credere. »

Colliguntur a Græcis alia nonnulla, exsecrationes, admirationes, minationes. Sed hæc ipsa nimis mihi videor multa in genera descripsisse: nam illa, quæ verbi ratione et vi continentur, certa fere ac definita sunt; quæ plerumque, ut ante dixi, laudari magis, quam rideri solent. Hæc autem, quæ sunt in re, et in ipsa sententia, partibus sunt innumerabilia, generibus pauca. Exspectationibus enim decipiendis, et naturis aliorum irridendis, ipsorum ridicule indicandis, et similitudine turpioris, et dissimulatione, et subabsurda dicendo, et stulta reprehendendo, risus moventur. Itaque imbuendus est is, qui jocose vult dicere, quasi natura quadam apta ad hæc genera, et moribus, ut ad cujusque modi genus ridiculi vultus etiam accommodetur: qui quidem quo severior est, et tristior, ut in te, Crasse, hoc illa, quæ dicuntur, salsiora videri solent.

voulez jouir[43]. C'est souvent une bonne plaisanterie que d'exprimer un souhait qui implique contradiction; par exemple Lépidus, couché sur le gazon, et regardant ceux qui s'exerçaient dans le champ de Mars, disait : *Je voudrais que ceci fût travailler.* On déconcerte un questionneur indiscret en lui répondant d'un ton calme et tranquille le contraire de ce qu'il désire. Le censeur Lépidus avait dégradé du rang de chevalier M. Antistius de Pyrge, et ses amis se plaignaient hautement de cette rigueur; que répondra Antistius, s'écriaient-ils, lorsque son père lui demandera comment on l'a ainsi puni, lui qui passe pour un des plus sages, des plus économes et des plus vertueux habitants du pays? *Il dira*, répondit Lépidus, *que je n'en crois rien.*

Les Grecs ajoutent quelques autres genres, les imprécations, les exclamations, les menaces. Mais je crains d'en avoir déjà cité un trop grand nombre[44]; car ceux dont le mérite est dans l'expression, sont bornés et circonscrits; et, comme je l'ai dit, ils plaisent plutôt qu'ils n'excitent à rire. Au contraire, les plaisanteries qui roulent sur le fond de la pensée, offrent un petit nombre de genres, et une variété infinie d'espèces. Tromper l'attente des auditeurs, railler les défauts d'autrui, relever avec esprit les nôtres même, jeter du ridicule par une comparaison plaisante, déguiser nos pensées par l'ironie, laisser échapper à dessein des naïvetés, reprendre les sottises de nos adversaires; autant de moyens de faire rire. Pour être plaisant avec grâce, il faut donc avoir reçu de la nature une flexibilité de talent qui se prête à tous les genres, une finesse de tact qui saisisse et rende tous les ridicules. Que si, comme vous, Crassus, on joint à ces avantages une physionomie grave et sérieuse, les plaisanteries n'en paraîtront que plus piquantes.

Sed jam tu, Antoni, qui hoc deversorio sermonis [1] mei libenter acquieturum te esse dixisti, tanquam in Pomtinum deverteris, neque amœnum, neque salubrem locum, censeo, ut satis diu te putes requiesse, et iter reliquum conficere pergas.

— Ego vero, atque hilare quidem a te acceptus, inquit, et quum doctior per te, tum etiam audacior factus sum ad jocandum. Non enim vereor, ne quis me in isto genere leviorem jam putet, quoniam quidem tu Fabricios mihi auctores, et Africanos, Maximos, Catones, Lepidos protulisti. Sed habetis ea, quæ voluistis ex me audire, de quibus quidem accuratius dicendum et cogitandum fuit: nam cetera faciliora sunt, atque ex iis, quæ jam dicta sunt, reliqua nascuntur omnia.

LXXII. Ego enim quum ad causam sum aggressus, atque omnia cogitando, quoad facere potui, persecutus; quum et argumenta causæ, et eos locos, quibus animi judicum conciliantur, et illos, quibus permoventur, vidi atque cognovi : tum constituo, quid habeat quæque causa boni, quid mali. Nulla enim fere res potest in dicendi disceptationem aut controversiam vocari, quæ non habeat utrumque : sed, quantum habeat, id refert. Mea autem ratio in dicendo hæc esse solet, ut, boni quod habeat, id amplectar, exornem, exaggerem; ibi commorer, ibi habitem, ibi hæream : a malo autem vitioque causæ ita recedam, non ut id me defugere appa-

[1] Tui.

Mais il est temps, Antoine, que vous quittiez cette hôtellerie où mes propos vous retiennent *, et dans laquelle vous vous étiez flatté de trouver un agréable repos. Prenez garde d'avoir fait comme ces voyageurs, qui se plaisent à respirer l'air insalubre des marais Pontins. Croyez-moi, vous avez fait une assez longue pause ; continuez votre route.

Loin de là, dit Antoine, je me félicite de l'hospitalité que j'ai reçue : grâce à vos leçons, je connais mieux la nature de la plaisanterie, et j'en ferai plus hardiment usage. Je ne craindrai plus le reproche de frivolité, puisque je puis m'autoriser de l'exemple des Fabricius, des Scipion, des Fabius, des Caton, des Lépidus. Mais je vous ai donné sur l'éloquence tous les éclaircissements que vous avez exigés de moi, tous ceux au moins qui demandaient quelque réflexion et quelque soin : ce que je vais ajouter est plus facile, et n'est qu'une suite de mes premières observations.

LXXII. Quand j'ai médité une cause avec toute l'attention dont je suis capable, que j'ai cherché à l'embrasser dans toutes ses parties, que j'ai choisi mes preuves et les lieux communs les plus propres à me concilier la faveur des juges et à les émouvoir, j'examine quel en est le côté avantageux et le côté faible ; car il n'y a presque aucun sujet susceptible de discussion, qui ne présente l'un et l'autre, mais c'est le plus ou le moins qu'il importe ici de bien saisir. Voici donc ma méthode ordinaire : je m'empare du côté avantageux, je l'embellis, je l'exagère ; c'est là que je m'établis, que

* César fait allusion à ces paroles d'Antoine, chap. 57 : « Requiescam in Cæsaris sermone, quasi in aliquo peropportuno deversorio. » On trouvera peut-être que l'auteur prolonge un peu trop cette similitude.

reat, sed ut totum, bono illo ornando et augendo dissimulatum, [1] obruatur. Et, si causa est in argumentis, firmissima quæque maxime tueor, sive plura sunt, sive aliquod unum; sin autem in conciliatione, aut in permotione causa est, ad eam me potissimum partem, quæ maxime commovere animos hominum potest, confero. Summa denique hujus generis hæc est, ut, si in refellendo adversario firmior esse oratio, quam in confirmandis nostris rebus, potest, omnia in illum conferam tela; sin nostra facilius probari, quam illa redargui possunt, abducere animos a contraria defensione, et ad nostram conor traducere. Duo denique illa, quæ facillima videntur, quoniam quæ difficiliora sunt, non possum, mihi pro meo jure sumo: unum, ut molesto aut difficili argumento aut loco nonnunquam omnino nihil respondeam: quod forsitan aliquis jure irriserit; quis enim est, qui id facere non possit? sed tamen ego de mea nunc, non de aliorum facultate disputo, confiteorque me, si quæ premat res vehementius, ita cedere solere, ut non modo non abjecto, sed ne rejecto quidem scuto fugere videar; sed adhibere quamdam in dicendo speciem atque pompam, et pugnæ similem fugam; consistere vero in meo præsidio sic, ut non fugiendi hostis, sed capiendi loci causa cessisse videar. Alterum est illud, quod ego oratori maxime cavendum et providendum puto, quodque me sollicitare summe solet: non tam ut prosim causis, elaborare

[1] *Videtur nobis legendum e mss. nostris*, ante obruatur.

je m'attache, que je me fixe : quant au côté faible, je le décline, sans avoir l'air de l'éviter, mais en le dissimulant, en le faisant disparaître sous les ornements que je prodigue à l'autre. Est-ce une question à résoudre par les preuves, j'insiste sur les plus solides, soit qu'il y en ait plusieurs, soit que le sujet n'en offre qu'une. S'agit-il de gagner la bienveillance des juges et de toucher leur sensibilité, je m'occupe surtout de ce que la cause a de pathétique. Voici, en un mot, tout mon secret : si je trouve plus d'avantage à réfuter les preuves de mon adversaire qu'à établir les miennes, c'est contre lui que je dirige tous mes traits ; si au contraire il m'est plus facile d'alléguer des raisons que de détruire les siennes, je travaille à détourner l'attention des juges de sa défense, et à la fixer sur la mienne. Enfin, je me suis fait deux règles qui paraissent d'une application fort simple ; car celles qui présentent des difficultés seraient au-dessus de mes forces. D'abord, si l'adversaire emploie un argument trop embarrassant, trop difficile à réfuter, je prends quelquefois le parti de n'y point répondre du tout. On se moquera peut-être de cette ressource ; car qu'est-ce qui ne peut en faire autant ? mais j'expose ma méthode et non celle des autres, et j'avoue que si on me presse trop vivement, je fais retraite, sans jeter pour cela mon bouclier, ni même cesser de m'en couvrir ; et en me retirant dans mes retranchements, j'ai moins l'air d'avoir voulu éviter l'ennemi, que prendre une meilleure position. Ma seconde règle est celle-ci, et je crois que l'orateur doit l'observer avec soin ; pour moi, j'y apporte toujours la plus grande attention : c'est de songer moins à assurer le succès de sa cause, qu'à ne rien dire qui puisse le compromettre. L'orateur doit, il est vrai, se proposer l'un et l'autre ;

soleo, quam ut ne quid obsim : non quin enitendum sit in utroque; sed tamen multo est turpius oratori, nocuisse videri causæ, quam non profuisse.

LXXIII. Sed quid hoc loco vos inter vos, Catule? an hæc, ut sunt contemnenda, contemnitis? — Minime, inquit ille; sed Cæsar de isto ipso quiddam velle dicere videbatur. — Me vero lubente, inquit Antonius, dixerit, sive refellendi causa, sive quærendi.

— Tum Julius, Ego mehercule, inquit, Antoni, semper is fui, qui de te, oratore, sic prædicarem, unum te in dicendo mihi videri [1] tectissimum, propriumque hoc esse laudis tuæ, nihil a te unquam esse dictum, quod obesset ei, pro quo diceres. Idque memoria teneo, quum mihi sermo cum hoc ipso Crasso, multis audientibus, esset de te institutus, Crassusque plurimis verbis eloquentiam laudaret tuam, dixisse me, cum ceteris tuis laudibus hanc esse vel maximam, quod non solum, quod opus esset, diceres, sed etiam, quod non opus esset, non diceres : tum illum mihi respondere memini, cetera in te summe esse laudanda; illud vero improbi esse hominis et perfidiosi, dicere quod alienum esset, et noceret ei, pro quo [2] quis diceret : quare non sibi eum disertum, qui id non faceret, videri, sed improbum, qui faceret. Nunc, si tibi videtur, Antoni, demonstres velim, quare tu hoc ita magnum putes, nihil in causa mali facere, ut nihil tibi in oratore majus esse videatur.

[1] Rectissimum. — [2] *Sic nostri codd. Male Ernest. et al.* quisque.

mais il est bien plus humiliant de porter préjudice à son client, que de ne l'avoir pas fait triompher. *

LXXIII. Mais que dites-vous tout bas à votre voisin, Catulus? Vous moquez-vous de mon observation? vous n'auriez peut-être pas tort. — Nous en sommes bien éloignés, répondit Catulus; mais César paraît avoir envie de vous dire quelque chose sur ce point. — Il me fera plaisir, dit Antoine, soit qu'il me réfute, soit qu'il m'interroge.

— En vérité, dit alors César, je vous ai toujours rendu cette justice, que nul orateur ne laisse moins de prise que vous à son adversaire; et un mérite qu'on ne saurait vous contester, c'est de n'avoir jamais rien dit qui pût nuire à votre cause. Je me rappelle qu'un jour je m'entretenais de vous avec Crassus dans un cercle nombreux; il donnait de grands éloges à votre éloquence: je lui dis que, selon moi, votre plus beau titre, c'est que vous dites toujours tout ce qu'il faut, et ne dites jamais que ce qu'il faut. Il reconnut en vous, comme moi, toutes les qualités de l'orateur; mais il ajouta qu'il n'y avait qu'un homme méchant et perfide qui pût dire des choses contraires ou nuisibles aux intérêts de son client : aussi voyait-il moins de mérite à éviter cette faute, que de mauvaise foi à y tomber. Comment donc se fait-il, Antoine, que cette attention à ne point nuire soi-même à sa cause, ait tant d'importance à vos yeux, que vous en fassiez la première qualité de l'orateur?

* On peut voir à ce sujet l'histoire des frères Cépasius racontée par Cicéron dans son plaidoyer pour Cluentius, tome IX, p. 214.

LXXIV. — Dicam equidem, Cæsar, inquit, quid intelligam : sed et tu, et vos omnes hoc, inquit, mementote, non me de perfecti oratoris divinitate quadam loqui, sed de exercitationis et consuetudinis meæ mediocritate. Crassi quidem responsum excellentis cujusdam est ingenii ac singularis : cui quiddam portenti simile esse visum est, posse aliquem inveniri oratorem, qui aliquid mali faceret dicendo, obessetque ei, quem defenderet : facit enim de se conjecturam ; cujus tanta vis ingenii est, ut neminem, nisi consulto, putet, quod contra se ipsum sit, dicere (sed ego non de præstanti quadam et eximia, sed prope de vulgari et communi prudentia disputo) : ut apud Græcos fertur incredibili quadam magnitudine consilii atque ingenii Atheniensis ille fuisse Themistocles ; ad quem quidam doctus homo atque in primis eruditus, accessisse dicitur, eique artem memoriæ, quæ tum primum proferebatur, [1] pollicitus esse, se traditurum ; quum ille quæsisset, quidnam illa ars efficere posset, dixisse illum doctorem, ut omnia meminisset ; et ei Themistoclem respondisse, « gratius sibi illum esse « facturum, si se oblivisci, quæ vellet, quam si « meminisse, docuisset. » Videsne, quæ vis in homine acerrimi ingenii, quam potens et quanta mens fuerit ? qui ita responderit, ut intelligere possemus, nihil ex illius animo, quod semel esset infusum, unquam effluere potuisse ; quum quidem ei fuerit optabilius, oblivisci posse potius, quod meminisse

[1] Pollicitum.

LXXIV. — Je vais expliquer ma pensée; mais je vous prie de vous rappeler, César, ainsi que tous ceux qui m'écoutent, que je ne parle point de la perfection absolue et idéale de l'orateur, mais du faible talent que je dois à l'exercice et à l'habitude. L'observation de Crassus est celle d'une âme grande et élevée : l'orateur capable de nuire à son client, et de parler contre ses intérêts, lui paraît une espèce de monstre impossible à trouver. Il juge des autres par lui-même : la force de son génie lui persuade qu'on ne peut parler contre soi-même, sans le vouloir. Mais ce que je dis ici s'applique aux esprits ordinaires, et non aux génies sublimes. Chez les Grecs, Thémistocle, cet illustre athénien, a laissé une grande réputation de prudence et de génie. Un homme habile et d'un grand savoir* se présente un jour chez lui, et veut lui apprendre le secret encore nouveau de la mémoire artificielle. Quelle est l'utilité de cet art? demande Thémistocle. — De se ressouvenir de tout, répond le maître. — J'aimerais bien mieux, dit-il, apprendre à oublier. Qui ne serait surpris de cette activité, de cette puissance, de cette étendue de génie? Cette réponse décèle l'homme extraordinaire : une fois arrivées à son âme, les impressions ne pouvaient plus s'en effacer, et, grâce à cette heureuse impuissance, il attachait plus de prix au don d'oublier certaines choses, qu'à la faculté de fixer à jamais dans sa mémoire ce qui avait une fois frappé ses yeux ou ses oreilles. Mais, malgré la réponse de Thémistocle, on n'en doit pas moins cultiver sa mémoire; et le sens exquis de Crassus ne doit pas faire dédaigner ma timidité et les précau-

* Quelques uns disent qu'il s'appelait Protogène; mais on attribue généralement à Simonide de Céos l'invention de la mémoire artificielle. *Voy*. plus bas, chap. 86.

nollet, quam quod semel audisset vidissetve, meminisse. Sed neque, propter hoc Themistocli responsum, memoriæ nobis opera danda non est, neque illa mea cautio et timiditas in causis, propter præstantem prudentiam Crassi, negligenda est. Uterque enim istorum non mihi attulit aliquam, sed suam significavit facultatem.

Etenim permulta sunt in causis, in omni parte orationis circumspicienda, ne quid offendas, ne quo irruas. Sæpe aliquis testis aut non lædit, aut minus lædit, nisi lacessatur : orat reus, urgent advocati, ut invehamur, ut maledicamus, denique ut interrogemus. Non moveor, non obtempero, non satisfacio, neque tamen ullam assequor laudem. Homines enim imperiti facilius, quod stulte dixeris, reprehendere, quam, quod sapienter tacueris, laudare possunt. Hic quantum [1] fit mali, si iratum, si non stultum, si non levem testem læseris! Habet enim et voluntatem nocendi in iracundia, et vim in ingenio, et pondus in vita : nec, si hoc Crassus non committit, ideo non multi, et sæpe committunt. Quo quidem mihi videri turpius nihil solet, quam quum ex oratoris dicto aliquo, aut responso, aut rogatu, sermo ille sequitur, « Occidit ille. » — « Adversariumne? » — « Imo vero, aiunt, se, et eum, quem defendit. »

LXXV. Hoc Crassus non putat nisi perfidia accidere posse : ego autem sæpissime video in causis aliquid mali facere homines minime malos. Quid?

[1] Sit. *Habent* fit *omnes mss. nostri.*

tions que je recommande : en effet, l'un et l'autre ont signalé leur habileté, mais ils n'ont rien ajouté à la mienne.

Il y a dans toutes les parties d'un sujet de nombreux écueils qu'il faut éviter avec soin, de peur d'aller s'y briser. Souvent un témoin ne nous attaque pas, ou du moins nous ménage, s'il n'est pas provoqué. Le client me conjure, son conseil me presse d'attaquer, de railler, d'interroger ce témoin : je tiens ferme, et pourtant on ne m'en sait aucun gré ; car les ignorants, capables peut-être de blâmer une inconséquence, ne peuvent apprécier une sage réserve. Si vous irritez un témoin qui ne manque pas d'esprit, et qui jouit de quelque estime, quel mal n'en résultera-t-il pas ? Le ressentiment lui inspirera le désir de nuire ; son esprit lui en fournira les moyens, et son caractère rendra ses coups plus dangereux. Si Crassus ne commet jamais de pareilles fautes, beaucoup d'autres y tombent, et cela tous les jours. Or, qu'y a-t-il de plus humiliant pour un orateur, que d'entendre dire après un mot, une repartie, une question : *Il a porté un coup mortel. — A qui ? à son adversaire ? — Non, à soi-même, à son client.*

LXXV. Ce ne peut être, selon Crassus, que l'ouvrage de la perfidie : pour moi, je vois tous les jours des orateurs, avec les intentions les plus droites, tomber dans cette maladresse. J'ai dit tout à l'heure que mon système

illud, quod supra dixi, solere me cedere, et, ut planius dicam, fugere ea, quæ valde causam meam premerent? quum id non faciunt alii, versanturque in hostium castris, ac sua præsidia dimittunt; mediocriterne causis nocent, quum aut adversariorum adjumenta confirmant, aut ea, quæ sanare nequeunt, exulcerant? Quid? quum personarum, quas defendunt, rationem non habent? si, quæ sunt in his invidiosa, non mitigant extenuando, sed laudando et efferendo invidiosiora faciunt; quantum in eo tandem mali? Quid? si in homines caros, judicibusque jucundos, sine ulla præmunitione orationis acerbius et contumeliosius invehare; nonne abs te judices abalienes? Quid? si, quæ vitia, aut incommoda sunt in aliquo judice uno, aut pluribus, ea tu, in adversariis exprobrando, non intelligas, te in judices invehi; mediocre peccatum est? Quid? si, quum pro altero dicas, litem tuam facias, aut læsus efferare iracundia, causam relinquas; nihilne noceas? In quo ego, non quo libenter male audiam, sed quia ego causam non libenter relinquo, nimium patiens et lentus existimor: ut, quum te ipsum, Sulpici, objurgabam, quod [1] ministratorem peteres, non adversarium. Ex quo etiam illud assequor, ut, si quis mihi maledicat, petulans, aut plane insanus esse videatur. In ipsis autem argumentis si quid posueris aut aperte falsum, aut ei, quod dixeris, dicturusve sis, contrarium, aut genere

[1] *E codd. nostris al.* administratorem; *al., quod magis placet,* me oratorem.

est de faire retraite, et pour parler plus franchement, de reculer devant un ennemi qui me presse trop vivement : eh bien ! ceux qui, au lieu de faire comme moi, abandonnent leurs retranchements pour se jeter dans le camp ennemi, ne portent-ils pas souvent un coup funeste à leur cause? Leur imprévoyance grossit les forces de l'adversaire, ou envenime des plaies qu'ils ne peuvent guérir. Quoi ! si l'on se méprend sur les vrais intérêts de ceux que l'on defend; si, au lieu de calmer l'envie, en atténuant ce qui peut l'exciter, on la rend plus violente par des éloges outrés, ou maladroits, ne fait-on pas soi-même le plus grand tort à sa cause? Si, sans aucune précaution oratoire, on s'emporte avec aigreur contre des hommes aimés des juges, n'est-ce pas s'aliéner leur esprit? Est-ce encore une faute pardonnable, de ne pas sentir qu'en reprochant à son adversaire des défauts ou des imperfections qui se trouvent dans un ou plusieurs des juges, on blesse les juges mêmes? Si, en plaidant pour un autre, vous paraissez plaider pour vous; si, pour venger votre amour-propre blessé, vous n'écoutez que votre colère, et oubliez la cause de votre client, n'êtes-vous pas coupable envers lui? Je n'aime pas plus qu'un autre à entendre dire du mal de moi; mais je n'aime pas non plus à perdre de vue l'intérêt de la cause, et l'on m'accuse d'être trop patient et trop flegmatique. C'est ainsi que je vous reprochais, Sulpicius, d'attaquer, non pas l'accusé, mais son défenseur. L'avantage que je retire de cette modération, c'est qu'on taxe d'emportement et de folie quiconque se livre à des invectives contre moi. Enfin, n'est-ce pas nuire à sa cause, que d'avancer dans ses raisonnements des choses évidemment fausses, en contradiction avec ce qui précède, ou ce qui doit suivre? Voici,

ipso remotum ab usu judiciorum ac foro; nihilne noceas? Quid multa? omnis cura mea solet in hoc versari semper (dicam enim sæpius), si possim, ut boni aliquid efficiam dicendo; sin id minus, ut certe ne quid mali.

LXXVI. Itaque nunc illuc redeo, Catule, in quo tu me paullo ante laudabas, ad ordinem collocationemque rerum ac locorum. Cujus ratio est duplex: altera, quam affert natura causarum; altera, quæ oratorum judicio et prudentia comparatur. Nam ut aliquid ante rem dicamus, deinde, ut rem exponamus, post ut eam probemus nostris præsidiis confirmandis, contrariis refutandis, deinde ut concludamus, atque ita peroremus, hoc dicendi genus natura ipsa præscribit. Ut vero statuamus, ea, quæ probandi, docendi, persuadendi causa dicenda sunt, quemadmodum componamus; id est vel maxime proprium oratoris prudentiæ. Multa enim occurrunt argumenta; multa, quæ in dicendo profutura videantur: sed eorum partim ita levia sunt, ut contemnenda sint; partim, etiam si quid habent adjumenti, sunt nonnunquam ejusmodi, ut insit in iis aliquid vitii, neque tanti sit illud, quod prodesse videatur, ut cum aliquo malo conjungatur. Quæ autem sunt utilia, atque firma, si ea tamen (ut sæpe fit) valde multa sunt: ea, quæ ex iis aut levissima sunt, aut aliis gravioribus consimilia, secerni arbitror oportere, atque ex oratione removeri. Equidem quum colligo argumenta causarum, non tam ea numerare soleo, quam expendere.

j'aime à le répéter, en quoi consistent tous mes soins : je tâche, autant qu'il est possible, de servir mes clients, et si je ne le puis, de ne pas nuire du moins à leurs intérêts.

LXXVI. Je passe maintenant à un article sur lequel, Catulus, vous me donniez tout à l'heure des éloges ; je veux dire l'ordre et l'arrangement des parties du discours*. Il y a sur ce point deux méthodes à observer : l'une est indiquée par la nature des plaidoiries, et l'autre est soumise au goût et à la sagacité de l'orateur. L'exorde, l'exposition des faits, le développement de nos preuves et la réfutation de celles de l'adversaire, le résumé et la péroraison ; telle est la marche de la nature : mais disposer convenablement les moyens de convaincre, d'instruire et de persuader, voilà ce qui dépend surtout de la prudence de l'orateur. Les preuves, les arguments qui paraissent devoir être utiles à la cause, se présentent en foule ; mais les uns sont si peu importants, qu'ils ne méritent pas d'attention ; d'autres seraient de quelque utilité ; mais ils ont des inconvénients, et l'avantage qu'on en peut tirer, n'égale pas le mal qu'ils peuvent produire. Si les arguments véritablement utiles et solides sont en grand nombre, comme il arrive souvent, je pense qu'il faut faire un choix, et négliger ceux qui ont le moins de poids, ou qui ressemblent à d'autres qui en ont davantage. Pour moi, quand je rassemble mes preuves, j'ai pour habitude de les peser au lieu de les compter.

* *Voy.* sur la disposition la *Rhétorique à Herennius*, III, 9 ; Quintilien, *Institut. orat.*, VII, 1, etc.

LXXVII. Et quoniam (quod sæpe jam dixi) tribus rebus omnes ad nostram sententiam perducimus, aut docendo, aut conciliando, aut permovendo, una ex omnibus his rebus res præ nobis est ferenda, ut nihil aliud, nisi docere velle videamur : reliquæ duæ, sicuti sanguis in corporibus, sic illæ in perpetuis orationibus fusæ esse debebunt. Nam et principia, et ceteræ partes orationis, de quibus paullo post pauca dicemus, habere hanc vim magnopere debent, ut ad eorum mentes, apud quos agetur, movendas permanare possint. Sed his partibus orationis, quæ etsi nihil docent argumentando, persuadendo tamen et commovendo proficiunt plurimum, quanquam maxime proprius est locus et in exordiendo, et in perorando; degredi tamen ab eo, quod proposueris atque agas, permovendorum animorum causa, sæpe utile est. Itaque vel narratione exposita, sæpe datur ad commovendos animos degrediendi locus; vel argumentis nostris confirmatis, vel contrariis refutatis, vel utroque loco, vel omnibus, si habet eam causa dignitatem atque copiam, recte id fieri potest : eæque causæ sunt ad agendum, et ad ornandum gravissimæ atque plenissimæ, quæ plurimos exitus dant ad ejusmodi degressionem, ut his locis uti liceat, quibus animorum impetus eorum, qui audiant, aut impellantur, aut reflectantur.

Atque etiam in illo reprehendo eos, qui, quæ minime firma sunt, ea prima collocant. In quo illos quoque errare arbitror, qui, quando (id quod mihi

LXXVII. Pour faire partager notre opinion à l'auditoire, il y a, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, trois moyens différents, instruire, plaire, émouvoir. Mais de ces trois moyens, le premier est le seul qu'on puisse avouer hautement, il faut paraître n'avoir d'autre but que d'instruire; les deux autres sont au discours ce que le sang est au corps; ils doivent se répandre et agir dans tout le cours de la plaidoirie; car une qualité essentielle de l'exorde, et des autres parties du discours, dont nous dirons plus tard quelques mots, est de faire passer par une influence douce et continuelle l'émotion jusque dans l'âme des auditeurs. Mais dans les autres parties de la plaidoirie, qui ne sont pas destinées à instruire par la lumière du raisonnement, mais où les moyens de persuasion et le pathétique peuvent encore trouver place, quoique leur véritable domaine soit l'exorde et la péroraison, il est souvent à propos, pour remuer les passions, de se permettre quelques digressions qui écartent du but principal. On peut, dans ce dessein, placer des digressions après la narration, après la confirmation et la réfutation des preuves *, ou même dans ces trois endroits, lorsque la cause est intéressante et étendue. Les causes les plus susceptibles des ornements et de la pompe de l'éloquence, sont celles qui se prêtent le plus à ces sortes de digressions, et par conséquent à ces lieux communs, au moyen desquels l'orateur excite ou calme à son gré les passions.

Je n'approuve pas la méthode de commencer par les preuves les plus faibles; et si l'on emploie plusieurs ora-

* Voy. l'*Invention*, I, 51.

nunquam placuit) plures adhibent patronos, [1] ut in quoque eorum minimum putant esse, ita eum primum volunt dicere. Res enim hoc postulat, ut eorum exspectationi, qui audiunt, quam celerrime occurratur; cui si initio satisfactum non sit, multo plus sit in reliqua causa laborandum. Male enim se res habet, quæ non statim, ut dici cœpta est, melior fieri videtur. Ergo ut in oratore optimus quisque, sic et in oratione, firmissimum quodque sit primum : dum illud tamen in utroque teneatur, ut ea, quæ excellant, serventur etiam ad perorandum; si quæ erunt mediocria (nam vitiosis nusquam esse oportet locum), in mediam turbam, atque in gregem conjiciantur. Hisce omnibus rebus consideratis, tum denique id, quod primum est dicendum, postremum soleo cogitare, quo utar exordio : nam si quando id primum invenire volui, nullum mihi occurrit, nisi aut exile, aut nugatorium, aut vulgare, atque commune.

LXXVIII. Principia autem dicendi semper quum accurata, et acuta, et instructa sententiis, apta verbis, tum vero causarum propria esse debent. Prima est enim quasi cognitio et commendatio orationis in principio, quæ continuo eum, qui audit, permulcere atque allicere debet. In quo admirari soleo, non equidem istos, qui nullam huic rei operam dederunt, sed hominem in primis disertum atque eruditum, Philippum, qui ita solet ad dicendum surgere, ut, quod primum verbum habiturus sit,

[1] *Codd. nostri* 7702, 7703, uti quemque eorum. *Non male.*

teurs (ce que je n'ai jamais approuvé), je crois qu'on a tort de produire d'abord les moins habiles. Il importe beaucoup de répondre dès l'abord à l'attente des auditeurs. Si on ne les satisfait pas dès le commencement, on a plus de peine à le faire dans la suite; et la cause est en danger, lorsque les juges n'en ont pas une bonne opinion dès le début. Produisez donc d'abord, et les orateurs les plus habiles, et les arguments les plus forts, en ayant soin toutefois de réserver pour la fin du plaidoyer ce que vous aurez de plus décisif. Quant aux moyens médiocres (car ceux qui seraient absolument mauvais ne doivent être reçus nulle part), il faut qu'ils soient jetés dans la foule, et comme perdus dans le nombre. Ce n'est qu'après ces réflexions générales que je m'occupe du choix de mon exorde; car toutes les fois que j'ai voulu commencer par là, il ne s'est rien offert à ma pensée que de misérable, de sec, de vulgaire et de commun.

LXXVIII. L'exorde [45] doit toujours être soigné, piquant, nourri de pensées, revêtu d'expressions justes et élégantes, surtout bien approprié à la cause. Il est, en effet, comme chargé de donner une idée du reste du discours, de le recommander à l'esprit de l'auditeur; il doit par conséquent le charmer et l'attacher dès le premier abord. Aussi vois-je avec étonnement, non pas ces hommes qui ne se sont jamais livrés à l'étude de l'éloquence, mais Philippe, cet orateur habile et éclairé, se lever pour parler sans savoir même quel sera son début. Il n'en vient au combat, vous dit-il, qu'après s'être échauffé le bras; mais il ne fait pas attention que

nesciat; et ait idem, quum brachium concalefecerit, tum se solere pugnare : neque attendit, eos ipsos, unde hoc simile ducat, illas primas hastas ita jactare leniter, ut et venustati vel maxime serviant, et reliquis viribus suis consulant. Neque est dubium, quin exordium dicendi vehemens et pugnax non sæpe esse debeat : sed si in ipso illo gladiatorio vitæ certamine, quo ferro decernitur, tamen ante congressum multa fiunt, quæ non ad vulnus, sed ad speciem valere videantur; quanto hoc magis in oratione exspectandum, in qua non vis potius, sed delectatio postulatur? Nihil est denique in natura rerum omnium, quod se universum profundat, et quod totum repente evolet : sic omnia, quæ fiunt, quæque aguntur acerrime, lenioribus principiis natura ipsa prætexuit.

Hæc autem in dicendo non extrinsecus alicunde quærenda, sed ex ipsis visceribus causæ sumenda sunt. Idcirco tota causa pertentata atque perspecta, locis omnibus inventis atque instructis, considerandum est, quo principio sit utendum : sic et facile reperietur. Sumentur enim ex iis rebus, quæ erunt uberrimæ vel in argumentis, vel in iis partibus, ad quas dixi degredi sæpe oportere. Ita et momenti aliquid afferent, quum erunt pæne ex intima defensione [1] depromta, et apparebit [2] ea non modo non esse [3] communia, nec in alias causas posse transferri, sed penitus ex ea causa, quæ tum agatur, effloruisse.

[1] Depromtæ. — [2] Eas. — [3] Communes.

ceux mêmes dont il emprunte cette comparaison, balancent légèrement leurs traits, pour déployer d'abord toute la grâce de leurs attitudes, et mieux ménager leurs forces. Il est des occasions, sans doute, où l'exorde demande de la véhémence et de la vivacité ; mais si des gladiateurs, dans un combat où le fer va décider de leur vie, préludent à l'attaque, plutôt en déployant la grâce de leurs mouvements, qu'en cherchant à se porter des coups mortels, que ne doit-on pas attendre de cette partie du discours qui a pour but de plaire, plutôt que d'entraîner ? Enfin, il n'est rien dans la nature qui se répande tout entier d'un seul jet, ou qui prenne subitement un rapide essor ; et les choses dont l'action doit être la plus impétueuse, sont préparées par des commencements lents et modérés.

Il ne faut point chercher l'exorde dans des rapports trop éloignés et étrangers à la cause ; mais le tirer des entrailles même du sujet. Que l'on commence donc par sonder la cause, par l'examiner dans toute son étendue, par trouver et disposer toutes les ressources qu'elle fournit : on songera alors au choix d'un exorde, et il viendra s'offrir de lui-même. On le puisera dans les circonstances les plus fécondes que présentent les arguments, ou les digressions dont j'ai plus haut recommandé l'usage. Ainsi tiré du fond de la cause, il aura plus de valeur et d'effet : on sera forcé d'avouer que non seulement il n'est pas banal, et également applicable à toute autre circonstance, mais que le sujet qu'on traite est la source unique dont il découle tout entier.

LXXIX. Omne autem principium aut rei totius, quæ agetur, significationem habere debebit, aut aditum ad causam et munitionem, aut quoddam ornamentum et dignitatem. Sed oportet, ut ædibus ac templis vestibula et aditus, sic causis principia pro portione rerum præponere. Itaque in parvis atque infrequentibus causis ab ipsa re est exordiri sæpe commodius. Sed quum erit utendum principio (quod plerumque erit), aut ex reo, aut ex adversario, aut ex re, aut ex eis, apud quos agitur, sententias duci licebit. Ex reo (reos appello, quorum res est), quæ significent virum bonum, quæ liberalem, quæ calamitosum, quæ misericordia dignum, quæ valeant contra falsam criminationem; ex adversario, iisdem ex locis fere contraria; ex re, si crudelis, si infanda, si præter opinionem, si immerito, si misera, si ingrata, si indigna, si nova, si quæ restitui sanarique non possit; ex iis autem, apud quos agetur, ut benivolos beneque existimantes efficiamus: quod agendo efficitur melius, quam rogando. Est id quidem in totam orationem confundendum, nec minime in extremam; sed tamen multa principia ex eo genere gignuntur. Nam et attentum monent Græci ut principio faciamus judicem, et docilem; quæ sunt utilia : sed non principii magis propria, quam reliquarum partium; faciliora etiam in principiis, quod et attenti tum maxime sunt, quum omnia exspectant, et dociles magis initiis esse possunt. Illustriora enim sunt, quæ in principiis, quam quæ in mediis causis dicuntur, aut arguendo,

LXXIX. Tout exorde doit donner une idée générale de la cause, la préparer, en faciliter l'accès, ou bien encore la relever et l'ennoblir; mais il faut le proportionner au sujet, comme un vestibule et un portique aux palais et aux temples auxquels ils servent d'entrée. Dans les causes ordinaires et de peu d'importance, il est souvent plus à propos d'entrer sur-le-champ en matière. Mais si l'exorde est nécessaire, ce qui arrive le plus souvent, l'orateur pourra tirer ses idées de la personne du client, ou de celle de l'adversaire, ou enfin de l'assemblée devant laquelle il porte la parole. S'il parle de son client (j'appelle ainsi celui dont il défend les intérêts), il met en avant tout ce qui peut le présenter comme un homme de bien, un homme d'honneur, infortuné, digne de compassion; enfin, tous les motifs capables de prévaloir contre une fausse accusation. Parle-t-il de l'adversaire, il développe les mêmes idées en sens contraire. Dans l'exorde tiré du sujet, on examine ce qu'il offre de cruel, d'inouï, d'imprévu, d'injuste, de malheureux, d'ingrat, d'indigne, de nouveau, d'irremédiable. S'il est tiré de la personne des auditeurs, on cherche à se concilier leur bienveillance et leur estime, ce qu'on obtient plutôt par un discours éloquent que par de vaines prières. Il est vrai que ce soin de plaire doit se fondre dans le discours tout entier, et dominer surtout dans la péroraison; mais il fournit souvent les idées de l'exorde. Les rhéteurs grecs recommandent de rendre dans l'exorde l'auditeur attentif et docile: le précepte est utile, mais il ne doit pas s'appliquer à cette partie du discours plus qu'à toutes les autres. Cependant on en tire plus facilement parti dans l'exorde, parce que l'auditeur, dont la curiosité est encore en suspens, apporte une plus grande atten-

aut refellendo. Maxima autem copia principiorum ad judicem aut alliciendum, aut incitandum, ex iis locis trahitur, qui ad motus animorum conficiendos inerunt in causa : quos tamen totos in principio explicari non oportebit, sed tantum impelli primo judicem leviter, ut jam inclinato reliqua incumbat oratio.

Connexum autem ita sit principium consequenti orationi, ut non tanquam citharœdi prooemium affictum aliquod, sed cohærens cum omni corpore membrum esse videatur. Nam nonnulli, quum illud meditati ediderunt, sic ad reliqua transeunt, ut audientiam sibi fieri [1] nolle videantur. Atque ejusmodi illa prolusio debet esse, non ut Samnitum, qui vibrant hastas ante pugnam, quibus in pugnando nihil utuntur; sed ut ipsis sententiis, quibus proluserunt, vel pugnare possint.

LXXX. Narrare vero rem quod breviter jubent; si brevitas appellanda est, quum verbum nullum [2] redundat, brevis est L. Crassi oratio; [3] sin tum est brevitas, quum tantum verborum est, quantum necesse est, aliquando id opus est; sed sæpe obest vel maxime in narrando, non solum quod obscuritatem affert, sed etiam quod eam virtutem, quæ narrationis est maxima, et jucunda, ut ad persuadendum

[1] Velle. — [2] Redundet. — [3] Si.

tion à ce qu'on va dire, et est en ce moment susceptible d'une plus grande docilité. En effet, ce qu'on place au commencement, pour prouver ou pour réfuter, frappe bien plus vivement que tout ce qui se dit dans le milieu du discours. Les exordes où l'on veut captiver et émouvoir les juges se tirent presque tout entiers des endroits de la cause qui sont le plus susceptibles de passions et de mouvements oratoires : néanmoins il faut prendre garde de les prodiguer dans l'exorde ; on doit se contenter de donner au juge une légère impulsion, afin qu'une fois ébranlé, le reste du discours achève de l'entraîner.

L'exorde doit être étroitement lié à la suite du discours ; il faut qu'il ressemble à un membre inséparable du reste du corps, et non aux préludes détachés que fait entendre le musicien. Quelques orateurs, après avoir débité un exorde préparé d'avance, passent aux autres parties, de manière à faire croire qu'ils ne veulent plus être écoutés. L'orateur ne doit pas imiter la coutume des Samnites, qui, avant d'en venir aux mains, lancent des javelots perdus pour le combat : il faut qu'il puisse se présenter à l'attaque avec les mêmes armes qui lui auront servi à la préparer.

LXXX. Quant à la narration, les rhéteurs y recommandent la brièveté. Si l'on appelle ainsi cette précision qui ne dit rien de trop, elle se trouve dans les discours de Crassus ; si au contraire la brièveté consiste à n'employer que le nombre de mots strictement nécessaire, elle est quelquefois utile ; elle nuit aussi quelquefois, surtout dans la narration : non seulement elle y répand de l'obscurité, mais elle fait disparaître le principal avantage de cette partie du discours, qui est de plaire et de persuader par les formes adroites sous lesquelles on la présente.

accommodata sit, tollit. Ut illa, « Nam is postquam excessit ex [1] ephebis, » quam longa est narratio! mores adolescentis ipsius, et servilis percunctatio, mors Chrysidis, vultus et forma, et lamentatio sororis, reliqua, pervarie jucundeque narrantur. Quod si hanc brevitatem quæsisset,

Effertur, imus; ad sepulcrum venimus;
In ignem posita est,

[2] fere decem [3] versiculis totum conficere potuisset: quanquam hoc ipsum, « Effertur imus, » concisum est ita, ut non brevitati servitum sit, sed magis venustati. Quod si nihil fuisset, nisi, « In ignem posita est; » tamen res tota cognosci facile potuisset. Sed et festivitatem habet narratio distincta personis, et interpuncta sermonibus; et est probabilius, quod gestum esse dicas, quum, quemadmodum actum sit, exponas, et multo apertius ad intelligendum est, si sic consistitur aliquando, ac non ista brevitate percurritur. Apertam enim narrationem tam esse oportet, quam cetera: sed hoc magis in hac elaborandum est, quod et difficilius est, non esse obscurum in re narranda, quam aut in principio, aut in argumento, aut in purgando, aut in perorando; et majore periculo hæc pars orationis obscura est, quam [4] cetera; vel quia si quo alio in loco est dictum quid obscurius, tantum id perit, quod ita dictum est; narratio obscura

[1] Ephebis. Quam. *E Terentii Andria*, I, 1, 24. — [2] *Ernest. addit* his. — [3] *Idem edidit* verbis *e pr. edd. Sed fere omnes mss. nostri habent* versiculis, *vel* versibus. — [4] Ceteras.

Voyez la longueur de cette narration : *Lorsque Pamphile fut sorti de l'enfance....* Térence décrit les mœurs du jeune homme, la curiosité de l'esclave, la mort de Chrysis, les traits, la beauté, l'affliction de sa sœur; enfin, mille autre détails sont racontés avec autant d'agrément que de variété. Si le poète avait toujours recherché la même brièveté que dans ces mots,

On l'emporte, nous marchons, on arrive au bûcher, on y place le corps,

dix vers auraient suffi pour toute la narration. Encore la concision de ces détails, *On l'emporte, nous marchons,* a-t-elle moins la brièveté que l'agrément pour objet. Quand il n'aurait rien ajouté à ces mots, *On place le corps sur le bûcher,* la chose était suffisamment expliquée. Mais une narration où l'on met en scène les personnages, où on les fait parler, a par elle-même un plus grand intérêt. Vous donnerez aussi plus de vraisemblance au fait, si vous exposez comment il s'est passé; vous le ferez mieux comprendre, si vous vous arrêtez de temps en temps sur les points importants, au lieu de tout raconter en courant. La narration, en effet, n'exige pas moins de clarté que le reste du discours; mais l'orateur doit y redoubler d'efforts, parce qu'en racontant le fait, il est plus difficile d'éviter l'obscurité que dans l'exorde, l'exposition des preuves, la réfutation, la péroraison, et que l'obscurité a de plus graves conséquences dans la narration que partout ailleurs. Si dans une autre partie vous ne vous faites pas bien comprendre, il n'y a de perdu que le passage qui manque de clarté; mais une narration obscure répand son obscurité sur tout le reste. En outre, ce que vous n'avez pas bien fait comprendre dans un endroit,

totam obcæcat orationem; vel quod alia possis, semel si obscurius dixeris, dicere alio loco planius; narrationis unus est in causa locus. Erit autem perspicua narratio, si verbis usitatis, si ordine temporum conservato, si non interrupte narrabitur.

LXXXI. Sed quando utendum sit, aut non sit narratione, id est consilii. Neque enim si nota res est, [1] nec si non dubium, quid gestum sit, narrari oportet, nec si adversarius narravit; nisi si refellemus. Ac, si quando erit narrandum, [2] nec illa, quæ suspicionem et crimen efficient, contraque nos erunt, acriter persequamur, et quidquid poterit, detrahamus: ne illud, quod Crassus, si quando fiat, perfidia, non stultitia fieri putat, ut causæ noceamus, accidat. Nam ad summam totius causæ pertinet, caute, an contra, demonstrata res sit; quod omnis orationis reliquæ fons est narratio.

Sequitur, ut causa ponatur; in quo videndum est, quid in controversiam veniat. Tum suggerenda sunt firmamenta causæ conjuncte, et infirmandis contrariis, et tuis [3] confirmandis. Namque una in causis ratio quædam est ejus orationis, quæ ad probandam argumentationem valet. Ea autem et confirmationem et reprehensionem quærit; sed quia neque reprehendi quæ contra dicuntur, possunt, nisi tua confirmes, neque hæc confirmari, nisi illa reprehendas, idcirco hæc et natura, et utilitate, et tractatione conjuncta sunt.

[1] Nec dubium. — [2] Ne. — [3] *Addunt* argumentis *tres codd. nostri.*

vous pouvez y revenir et l'expliquer dans un autre : la narration n'a qu'une place dans le discours. Elle sera claire, si l'on n'emploie que des termes reçus, si l'on y observe l'ordre des temps, et qu'on n'interrompe pas le fil des idées.

LXXXI. Quand faudra-t-il, ou non, employer la narration ? c'est au bon sens de l'orateur à en décider. Si le fait est connu, si l'on ne peut révoquer en doute la manière dont il s'est passé, il est inutile de le raconter. Il en sera de même si votre adversaire l'a déjà établi, à moins qu'il ne faille le réfuter. Si la narration est nécessaire, n'allons pas insister imprudemment sur les circonstances qui feraient naître des soupçons, fourniraient des griefs contre nous, et nuiraient à nos intérêts ; atténuons-le autant qu'il sera possible, et ne partageons pas ce tort que Crassus attribue moins à la maladresse qu'à la mauvaise foi, celui de donner des armes contre notre propre cause. Il importe beaucoup au succès définitif de l'affaire que les faits soient présentés habilement ou non, puisque la narration est la source commune de toutes les autres parties du discours.

On expose ensuite le fond même de la cause, et l'on cherche le point à juger. C'est alors qu'on établit de solides arguments pour appuyer et développer ses raisons, et renverser en même temps celles de son adversaire. Il n'y a jamais dans une cause qu'une preuve fondamentale sur laquelle repose toute l'argumentation. Celle-ci embrasse la confirmation et la réfutation ; mais comme il est impossible de réfuter les raisons de l'adversaire sans y opposer les siennes, et d'appuyer ses preuves sans détruire celles de l'adversaire, il s'ensuit que ces deux parties sont essentiellement unies par leur nature, par leur utilité, et par la manière de les présenter.

Omnia autem concludenda plerumque rebus augendis, vel inflammando judice, vel mitigando : omniaque quum superioribus orationis locis, tum maxime extremo, ad mentes judicum quam maxime permovendas, et ad utilitatem nostram vocandas, conferenda sunt.

LXXXII. Neque sane jam causa videtur esse, cur secernamus ea præcepta, quæ de suasionibus tradenda sunt, aut laudationibus : sunt enim pleraque communia. Sed tamen suadere aliquid, aut dissuadere, gravissimæ mihi videtur esse personæ. Nam et sapientis est, consilium explicare suum de maximis rebus; et honesti, et diserti, ut mente providere, auctoritate probare, oratione persuadere possit.

Atque hæc in senatu minore apparatu agenda sunt : sapiens enim est consilium; multisque aliis dicendi relinquendus locus. Vitanda etiam ingenii [1] ostentationis suspicio. Concio capit omnem vim orationis, et gravitatem, varietatemque desiderat. Ergo in suadendo nihil est optabilius, quam dignitas. Nam qui utilitatem putat, non quid maxime velit suasor, sed quid interdum magis sequatur, videt. Nemo est enim, præsertim in tam clara civitate, quin putet expetendam maxime dignitatem : sed vincit utilitas plerumque, quum abest ille timor, ea neglecta, ne dignitatem quidem posse retineri. Controversia autem inter hominum sententias, aut in illo est, utrum sit utilius; aut etiam,

[1] Ostentationisque.

On conclut ordinairement en relevant ses moyens par l'amplification, et en cherchant à enflammer les juges, ou à les apaiser. Alors plus que dans les autres parties du discours, l'orateur a besoin de déployer toutes les ressources de son art, pour exciter les plus fortes émotions, et pour les faire tourner au profit de sa cause.

LXXXII. Il ne me semble pas nécessaire de donner séparément des règles sur les genres démonstratif et délibératif : presque toutes s'appliquent également à tous les genres. Mais si jamais l'orateur doit imposer par la dignité de son caractère, c'est lorsqu'il conseille une chose ou en dissuade. C'est au sage à exposer son opinion sur les intérêts importants ; c'est à l'homme de bien, doué du talent de la parole, à prévoir par son génie, à convaincre par son autorité, à persuader par ses discours.

On doit s'énoncer avec moins d'appareil dans les délibérations du sénat ; car c'est une assemblée de sages, où il faut laisser à chacun la liberté de parler à son tour. On doit surtout éviter de faire parade de son talent. Les discours prononcés devant le peuple exigent toute l'énergie, toute la noblesse et la variété du style. Dans les délibérations publiques, ce que l'orateur doit chercher avant tout, c'est l'honneur de l'état. Ceux qui croient qu'il doit faire passer l'utilité avant l'honneur, songent moins à son véritable devoir, qu'à ce qu'il arrive quelquefois de faire en pareil cas. Il n'est personne, en effet, surtout dans une ville aussi illustre que Rome, qui ne préfère à tout la dignité de la république : cependant l'utilité l'emporte souvent, lorsqu'on craint, en la négligeant, de compromettre aussi l'honneur de l'empire. Tout ce qui peut partager les opinions

quum id convenit, certatur, utrum honestati potius, an utilitati consulendum sit. Quæ quia pugnare sæpe inter se videntur, qui utilitatem defendit, enumerabit commoda pacis, opum, potentiæ, [1] [pecuniæ], vectigalium, [2] præsidii militum [3] utilitates, et ceterarum rerum, quarum fructum utilitate metimur, itemque incommoda contrariorum. Qui ad dignitatem impellit, majorum exempla, quæ erunt vel cum periculo gloriosa, colliget; posteritatis immortalem memoriam augebit; utilitatem ex laude nasci defendet, semperque eam cum dignitate esse conjunctam. Sed quid fieri possit, aut non possit, quidque etiam sit necesse, aut non sit, in utraque re maxime est quærendum. Inciditur enim omnis jam deliberatio, si intelligitur non posse fieri, aut si necessitas affertur; et qui id docuit, non videntibus aliis, is plurimum vidit. Ad consilium autem de republica dandum, caput est, nosse rempublicam; ad dicendum vero probabiliter, nosse mores civitatis: qui quia crebro mutantur, genus quoque orationis est sæpe mutandum. Et quanquam una fere vis est eloquentiæ, tamen quia summa dignitas est populi, gravissima causa reipublicæ, maximi motus multitudinis; genus quoque dicendi grandius quoddam et illustrius esse adhibendum videtur: maximaque pars orationis admovenda est ad animorum motus nonnunquam aut cohortatione, aut comme-

[1] *Abest* pecuniæ *a cod. nostro* 7702. — [2] *Vulg.* præsidii, militum. — [3] *Ernest. uncis includit* utilitates. *Habent omnes mss. nostri, atque addunt* et, *quod vulg. abest.*

des hommes se réduit à ces questions : la chose est-elle utile? ou bien, quand on est d'accord sur ce point, lequel faut-il préférer de l'honneur ou de l'intérêt? Comme ils semblent souvent incompatibles, l'orateur qui se range du côté de l'intérêt, mettra en avant l'utilité qui peut résulter de la paix, des richesses, de la puissance, des impôts, des armées, et enfin tous les autres avantages dont la valeur s'apprécie par l'utilité; il exposera de même les inconvénients qui résulteraient du contraire. S'il soutient le parti de l'honneur, il rassemblera toutes les circonstances où nos ancêtres ont préféré le péril avec la gloire; il présentera dans tout son éclat le souvenir immortel de la postérité; il soutiendra que l'utilité naît souvent de la gloire même, et est toujours inséparable de l'honneur. Mais dans l'un et l'autre cas, il faut surtout examiner ce qui est possible ou impossible, ce qui est nécessaire ou non; car toutes les difficultés de la délibération sont tranchées, s'il est prouvé qu'une chose est impossible, ou bien qu'elle est indispensable. L'orateur qui démontre ce point essentiel que les autres n'aperçoivent pas, est celui qui aura eu sur l'affaire les vues les plus étendues. Pour discuter les intérêts de la république, il est nécessaire, avant tout, de la bien connaître; mais pour parler avec succès, il faut connaître encore les mœurs des citoyens; et comme elles subissent de fréquents changements, on sera souvent obligé de changer le caractère de ses discours. Le pouvoir de l'éloquence est presque toujours le même : cependant la dignité du peuple roi, l'importance des intérêts de l'état, l'impétuosité des mouvements populaires, tout semble exiger ici un genre d'éloquence plus énergique, plus brillant encore. Une grande partie du discours doit être employée à

moratione aliqua, aut in spem, aut in metum, aut ad cupiditatem, aut ad gloriam concitandos, sæpe etiam a temeritate, iracundia, spe, injuria, invidia, crudelitate revocandos.

LXXXIII. Fit autem, ut, quia maxima quasi oratori scena videatur [1] concionis, natura ipsa ad ornatius dicendi genus excitetur. Habet enim multitudo vim quamdam talem, ut quemadmodum tibicen sine tibiis canere, sic orator, [2] sine multitudine audiente, eloquens esse non possit. Et quum sint populares multi variique lapsus, vitanda est acclamatio adversa populi : quæ aut orationis peccato aliquo excitatur, si aspere, si arroganter, si turpiter, si sordide, si quoquo animi vitio dictum esse aliquid videatur; aut hominum offensione vel invidia, quæ aut justa est, aut ex criminatione atque fama; aut res si displicet; aut si est in aliquo motu suæ cupiditatis aut metus multitudo. Hisque quatuor causis totidem medicinæ opponuntur : tum objurgatio, si est auctoritas; tum admonitio, quasi lenior objurgatio; tum promissio, si audierint, probaturos; tum deprecatio; quod est infimum, sed nonnunquam utile. Nullo autem loco plus facetiæ prosunt, et celeritas, et breve aliquod dictum, nec sine dignitate, et cum lepore. Nihil enim tam facile, quam multitudo, a tristitia, et sæpe ab acerbitate, commode, ac breviter, et acute, et [3] hilare dicto deducitur.

[1] Concio. — [2] *Tres mss. reg.* nisi. *Eleganter.* — [3] *Codd. nostri* 7702,

mettre en jeu les passions; il faut, par des exhortations, par des exemples, éveiller dans les âmes l'espoir ou la crainte, l'ambition ou l'amour de la gloire; souvent aussi les détourner de la témérité, de la colère, de la présomption, de l'injustice, de l'envie, de la cruauté.

LXXXIII. L'assemblée du peuple est le plus beau théâtre où puisse briller l'éloquence : aussi l'orateur est-il naturellement excité à y déployer toutes les richesses de son art. Tel est même le pouvoir d'une multitude assemblée, que l'orateur, sans un nombreux auditoire, est comme un musicien privé de son instrument; il a perdu toute son éloquence. Comme mille passions diverses agitent le peuple, il ne faut pas vous exposer à ces cris de désapprobation que vous exciterez, si l'on remarque en vous de l'aigreur, de l'arrogance, de la bassesse, ou quelque autre vice de l'âme; si vous défendez des personnages que la haine publique poursuit, soit pour des motifs légitimes, soit sur des bruits injurieux et mal fondés; si la cause déplaît; enfin si l'auditoire éprouve quelque mouvement d'impatience ou de crainte. L'orateur oppose quatre ressources à ces quatre dangers : les reproches, si l'autorité de son caractère les lui permet; les remontrances, qui sont des reproches adoucis; la promesse de persuader ce qu'il avance, pour peu qu'on veuille l'écouter; et la prière, le moins noble de ces moyens, mais qui est souvent utile. Il n'y a pas de circonstance où la plaisanterie, une repartie vive, un trait rapide, agréable et bien lancé, produisent plus d'effet; et rien ne se laisse plus facilement que la multitude, ramener du mécontentement, et même de la colère, par un mot enjoué et piquant, placé à propos et dit avec finesse.

LXXXIV. Exposui fere, ut potui, vobis in utroque genere causarum quæ sequi solerem, quæ fugere, quæ spectare, quaque omnino in causis ratione versari. Nec illud tertium laudationum genus est difficile, quod ego initio quasi a præceptis nostris secreveram : sed et quia multa sunt orationum genera, et graviora, et majoris copiæ, de quibus nemo fere præciperet, et quod nos laudationibus non ita multum uti soleremus, totum hunc segregabam locum. Ipsi enim Græci, magis legendi, et delectationis, aut hominis alicujus ornandi, quam utilitatis hujus forensis causa, laudationes scriptitaverunt; quorum sunt libri, quibus Themistocles, Aristides, Agesilaus, Epaminondas, Philippus, Alexander aliique laudantur : nostræ laudationes, quibus in foro utimur, aut testimonii brevitatem habent nudam atque inornatam, aut scribuntur ad funebrem concionem, quæ ad [1] orationis laudem minime accommodata est. Sed tamen, quoniam est utendum aliquando, nonnunquam etiam scribendum, velut P. Tuberoni Africanum avunculum laudanti scripsit C. Lælius, vel ut nosmet ipsi, ornandi causa, Græcorum more, si quos velimus, laudare possimus; sit a nobis quoque tractatus is locus.

Perspicuum est igitur, alia esse in homine optanda, alia laudanda. Genus, forma, vires, opes,

7703, ad hilaritatem. *Unde legendum suspicor,* commode, ac breviter, et acute dicto ad hilaritatem deducitur.

[1] *Cod.* 7703, oratoris, *quod Ernest. voluerat.*

LXXXIV. Pour les deux premiers genres de causes, je vous ai fait connaître, autant que je l'ai pu, les qualités que je recherche, les défauts que j'évite, les écueils dont je m'écarte, enfin tout l'art et le secret de ma méthode. Le troisième genre, le panégyrique, que je n'ai pas fait entrer dans les règles que j'ai tracées d'abord, présente peu de difficultés. Comme il y a plusieurs sortes de discours d'une plus grande importance et d'un emploi plus général, sur lesquels personne n'a donné de préceptes, et comme nous faisons peu d'usage du panégyrique, j'ai cru devoir séparer ce genre des autres. Les Grecs eux-mêmes ne l'emploient pas à la tribune; ils ne l'ont traité que comme un objet de lecture et d'agrément, ou pour célébrer d'illustres personnages. Tels sont les panégyriques de Thémistocle, d'Aristide, d'Agésilas, d'Épaminondas, de Philippe, d'Alexandre et de plusieurs autres. Les éloges que nous prononçons dans le forum, dépouillés de tout ornement, ont la simplicité du témoignage, ou bien ils doivent accompagner une cérémonie funèbre qui s'accommode peu de la pompe de l'éloquence. Cependant, comme il faut quelquefois faire usage de ce genre de discours, et quelquefois même en composer pour les autres, tels que l'éloge de Scipion l'Africain, prononcé par son neveu Tubéron, et qui avait été écrit par C. Lélius; et comme nous pouvons désirer nous-mêmes de faire à l'exemple des Grecs l'éloge de quelques grands hommes, je crois devoir m'arrêter aussi sur cette partie de l'éloquence.

Il est évident que parmi les avantages dont jouissent les hommes, il y en a qui ne sont que désirables, et d'autres qui sont dignes d'éloges. La naissance, la beauté, la force, la puissance, la richesse, et les autres biens

divitiæ, ceteraque quæ fortuna det, aut extrinsecus, aut corpori, non habent in se veram laudem; quæ deberi virtuti uni putatur: sed tamen, quod ipsa virtus in earum rerum usu ac moderatione maxime cernitur, tractanda etiam in laudationibus hæc sunt naturæ et fortunæ bona; in quibus est summa laus, non extulisse se in potestate, non fuisse insolentem in pecunia, non se prætulisse aliis propter abundantiam fortunæ; ut opes et copiæ non superbiæ videantur ac libidini, sed bonitati ac moderationi facultatem et materiam dedisse. Virtus autem, quæ est per se ipsa laudabilis, et sine qua nihil laudari potest, tamen habet plures partes; quarum alia est [1] ad laudationem aptior. Sunt enim aliæ virtutes, quæ videntur in moribus hominum, et quadam comitate ac beneficentia positæ; aliæ, quæ in ingenii aliqua facultate, aut animi magnitudine ac robore. Nam clementia, justitia, benignitas, fides, fortitudo in periculis communibus, jucunda est auditu in laudationibus: omnes enim hæ virtutes non tam ipsis, qui eas in se habent, quam generi hominum, fructuosæ putantur. Sapientia et magnitudo animi, qua omnes res [2] humanæ tenues et pro nihilo putantur, et in excogitando vis quædam ingenii, et ipsa eloquentia, admirationis habet non minus, jucunditatis minus: ipsos enim magis videtur, quos laudamus, quam illos, apud quos laudamus, ornare ac tueri. Sed tamen in laudando jungenda sunt etiam hæc genera

[1] *Addendum forte* alia. — [2] Humanæ geruntur, tenues.

que dispense la fortune, les qualités extérieures et physiques, ne méritent pas cette vraie gloire qui n'est due qu'à la vertu. * Mais comme la vertu se montre surtout dans l'usage modéré qu'on fait de ces mêmes biens, il faut parler dans les panégyriques des dons de la nature et de ceux de la fortune; et sous ce rapport, le plus grand éloge est de n'avoir montré ni hauteur dans le pouvoir, ni fierté dans l'opulence; de ne s'être point prévalu de ses richesses; de n'avoir point fait servir les faveurs de la fortune à ses passions ni à son orgueil, mais de n'en avoir usé que pour mieux faire éclater sa bonté et sa modération. La vertu qui est louable par elle-même, et sans laquelle rien n'est digne d'éloges, se partage en plusieurs espèces, dont les unes sont plus favorables que les autres au panégyrique. Il en est qui consistent dans un heureux caractère, dans la douceur, la bienfaisance; d'autres, dans la puissance du génie, la grandeur et la force de l'âme. On aime à entendre louer la clémence, la justice, la bonté, la bonne foi, et le courage dans les dangers publics : toutes ces vertus sont plus utiles à la société qu'à ceux qui les possèdent. La sagesse, l'élévation de l'âme qui regarde en pitié toutes les choses de ce monde, la force du génie, l'éloquence elle-même, excitent également l'admiration, mais causent moins de plaisir; car toutes ces qualités honorent plus le héros qu'elles n'intéressent personnellement l'auditeur. Il ne faut cependant point négliger d'en parler; car les hommes, tout en préfé-

* « Les noms, le crédit, les dignités, exigent le mérite, et ne le donnent pas. En un mot, pour louer ou blâmer justement quelqu'un, il faut le prendre en lui-même, et le dépouiller de tout ce qui n'est pas lui. » Marmontel, *Genre démonstratif*.

virtutum: [1] ferunt enim aures hominum, quum illa, quæ jucunda, et grata, tum etiam illa, quæ mirabilia sunt in virtute, laudari.

LXXXV. Et quoniam singularum virtutum sunt certa quædam officia ac munera, et sua cuique virtuti laus propria debetur, erit explicandum in laude justitiæ, quid cum fide, quid cum æquabilitate, quid cum ejusmodi aliquo officio is, qui laudabitur, fecerit. Itemque in ceteris res gestæ ad cujusque virtutis genus, et vim, et nomen accommodabuntur. Gratissima autem laus eorum factorum habetur, quæ suscepta videntur a viris fortibus sine emolumento ac præmio: quæ vero etiam cum labore et periculo ipsorum, hæc habent uberrimam copiam ad laudandum; quod et dici ornatissime possunt, et audiri facillime. Ea enim denique virtus esse videtur præstantis viri, quæ est fructuosa aliis, ipsi autem laboriosa, aut periculosa, aut certe gratuita. Magna etiam illa laus, et admirabilis videri solet, tulisse casus sapienter adversos, non fractum esse fortuna, retinuisse in rebus asperis dignitatem. Neque tamen illa non ornant, habiti honores, decreta virtutis præmia, res gestæ, judiciis hominum comprobatæ; in quibus etiam felicitatem ipsam deorum immortalium judicio tribui, laudationis est. Sumendæ autem res erunt aut magnitudine præstabiles, aut novitate primæ, aut genere ipso singulares: neque enim parvæ, neque usitatæ, neque vulgares, admiratione, aut omnino laude

[1] *Male aliquot edd.* feriunt.

rant l'éloge des vertus qui les charment, ne s'offensent pas d'entendre louer celles qui les étonnent.

LXXXV. Comme chaque vertu a ses devoirs et ses obligations qui lui sont propres, et que chacune mérite un éloge particulier, si vous voulez louer la justice de votre héros, rappelez toutes les preuves qu'il a données de sa bonne foi, de son impartiale équité, enfin tout ce que lui aura inspiré un sentiment semblable. De même, si vous célébrez en lui d'autres vertus, vous rapporterez toutes ses actions à la nature, au pouvoir, à la dénomination de chacune de ses vertus. On entend louer surtout avec plaisir les actions qui ne semblaient promettre aucun avantage, aucune récompense à leurs généreux auteurs. Celles qui ont été accompagnées de fatigues et de dangers présentent le sujet d'éloges le plus fécond, parce qu'il comporte toute la pompe de l'éloquence, et que c'est celui qu'on aime le mieux à entendre. En un mot, la vertu vraiment héroïque est celle qui se dévoue pour les autres, sans redouter les fatigues et les périls, et sans être guidée par l'intérêt. On n'admire pas moins la vertu qui supporte l'adversité avec résignation, qui ne se laisse pas abattre par les coups du sort, et conserve sa dignité au milieu des revers. Les honneurs décernés avec éclat, les prix accordés au mérite, les belles actions décorées des suffrages des hommes, donnent aussi beaucoup de lustre aux éloges : on peut encore y faire entrer le bonheur, juste récompense accordée par la bonté des dieux. Partout doivent briller des choses grandes, extraordinaires, merveilleuses; rien de ce qui est petit, commun, vulgaire, ne mérite l'admiration ou l'éloge. Enfin le parallèle de celui qu'on veut louer avec quelque homme

dignæ videri solent. Est etiam cum ceteris præstantibus viris comparatio in laudatione præclara. De quo genere libitum est mihi paullo plura, quam ostenderam, dicere, non tam propter usum forensem, qui est a me in omni hoc sermone tractatus, quam ut hoc videretis, si laudationes essent in oratoris officio, quod nemo negat, oratori virtutum omnium cognitionem, sine qua laudatio effici non possit, esse necessariam.

Jam vituperandi præcepta contrariis ex vitiis sumenda esse, perspicuum est: simul est illud ante oculos, nec bonum virum proprie et copiose laudari, sine virtutum, nec improbum notari ac vituperari, sine vitiorum cognitione, satis insignite atque aspere posse. Atque his locis et laudandi et vituperandi sæpe nobis est utendum in omni genere causarum.

Habetis, de inveniendis rebus, disponendisque quid sentiam. Adjungam etiam de memoria, ut labore Crassum levem, neque ei quidquam aliud, de quo disserat, relinquam, nisi ea, quibus [1] hæc exornentur.

LXXXVI. — Perge vero, inquit Crassus: libenter enim te cognitum jam artificem, aliquandoque evolutum illis integumentis dissimulationis tuæ, nudatumque perspicio; et quod mihi nihil, aut quod non multum relinquis, percommode facis, estque mihi gratum. — Jam istuc quantum tibi ego reliquerim, inquit Antonius, erit in tua potestate. Si

[1] *Quatuor codd. nostri add.* rebus.

illustre, produira le plus brillant effet. Je me suis étendu sur ce sujet plus longuement que je ne l'avais annoncé. Ce n'est pas qu'il soit du domaine de l'éloquence du barreau qui a fait la matière de tout cet entretien ; mais j'ai voulu vous prouver que si l'éloge est du ressort de l'orateur, ce que personne ne conteste, l'orateur est en conséquence obligé de connaître toutes les vertus, qui sont le fondement de l'éloge.

S'agit-il de blâmer, la méthode est la même : on s'attache à tous les vices contraires; et comme on ne peut louer dignement les hommes de bien, sans connaître les vertus, il n'est pas possible non plus de blâmer avec énergie le méchant, et de le dévouer à la haine publique, sans être instruit de ce qui a rapport aux vices. Ces lieux communs, d'où l'on tire l'éloge ou la censure, sont également applicables à tous les genres de causes.

Voilà quelles sont mes idées sur l'invention et la disposition du discours. J'ajouterai quelques mots sur la mémoire, afin d'alléger la tâche de Crassus, et de ne lui laisser à traiter que ce qui regarde l'élocution et les ornements du style.

LXXXVI. — Continuez, dit Crassus; j'ai du plaisir à vous voir déployer tous les talents d'un maître habile, et déchirer ce voile dont votre dissimulation aime à se couvrir. Si vous ne me laissez rien, ou du moins peu de chose à dire, vous faites bien, et je vous en sais gré. — Il dépendra de vous, reprit Antoine, d'étendre, ou de resserrer la portion que je vous laisse. Elle embrasse tout, si vous voulez agir en conscience; mais si

enim vere agere volueris, omnia tibi relinquo; sin dissimulare, tu quemadmodum his satisfacias, videris.

Sed, ut ad rem redeam, non sum tanto ego, inquit, ingenio, quanto Themistocles fuit, ut oblivionis artem, quam memoriæ, malim; gratiamque habeo Simonidi illi [1] Ceo, quem primum ferunt artem memoriæ protulisse. Dicunt enim, quum cœnaret [2] Cranone in Thessalia Simonides apud Scopam, fortunatum hominem et nobilem, cecinissetque id carmen, quod in eum scripsisset, in quod multa ornandi causa, poetarum more, in Castorem scripta et Pollucem fuissent, nimis illum sordide Simonidi dixisse, se dimidium ejus ei, quod pactus esset, pro illo carmine, daturum; reliquum a suis Tyndaridis, quos æque laudasset, peteret, si ei videretur. Paullo post esse ferunt nuntiatum Simonidi, ut prodiret; juvenes stare ad januam duos quosdam, qui eum magnopere evocarent; surrexisse [3] illum, prodisse, vidisse neminem; hoc interim spatio conclave illud, ubi epularetur Scopas, concidisse; ea ruina ipsum oppressum cum suis interiisse; quos quum humare vellent sui, neque possent obtritos internoscere ullo modo, Simonides dicitur ex eo, quod meminisset, quo eorum loco quisque cubuisset, demonstrator uniuscujusque sepeliendi fuisse. Hac tum re admonitus invenisse fertur, ordinem esse maxime, qui memoriæ lumen afferret. Itaque iis, qui hanc partem ingenii exer-

[1] *Al.* Chio; *al.* Ceio. — [2] *Al. male,* Crannone. — [3] Illum ipsum.

vous éludez, vous aurez affaire à ces jeunes gens si curieux de vous entendre.

Pour en revenir à notre objet, je n'ai pas le vaste génie de Thémistocle *; je n'en suis pas comme lui au point de préférer l'art d'oublier à celui de se souvenir, et je rends grâce à Simonide de Céos, qui fut, dit-on, l'inventeur de la mémoire artificielle. On raconte que Simonide, soupant un jour à Cranon, en Thessalie, chez Scopas, homme riche et noble, récita une ode composée en l'honneur de son hôte, et dans laquelle, pour relever son sujet, il avait, à la manière des poètes, inséré un brillant éloge de Castor et de Pollux. Scopas, n'écoutant que sa basse avarice, dit à Simonide qu'il ne lui donnerait que la moitié du prix convenu, ajoutant qu'il pouvait aller demander le reste aux deux fils de Tyndare, qui avaient eu une égale part à l'éloge. Quelques instants après, on vint prier Simonide de sortir : deux jeunes gens l'attendaient à la porte, et demandaient avec instance à lui parler. Il se leva, sortit, et ne trouva personne; mais en ce moment la salle où Scopas était à table, s'écroula, et l'écrasa sous les ruines avec tous les convives. Leurs parents voulurent les ensevelir; mais ils ne pouvaient reconnaître leurs cadavres au milieu des décombres, tant ils étaient défigurés. Simonide, en se rappelant la place que chacun avait occupée, parvint à distinguer chaque victime. Ce fut, dit-on, cette circonstance qui lui fit juger que l'ordre est ce qui peut le plus sûrement guider la mémoire. Pour exercer cette faculté, il faut donc, selon Simonide, imaginer dans sa tête des emplacements distincts, et y attacher l'image des objets dont on veut garder le

* *Voy.* plus haut, chap. 74.

cerent, locos esse capiendos, et ea, quæ memoria tenere vellent, effingenda animo, atque in his locis collocanda : sic fore, ut ordinem rerum locorum ordo conservaret; res autem ipsas rerum effigies notaret, atque ut locis pro cera, simulacris pro litteris uteremur.

LXXXVII. Qui sit autem oratori memoriæ fructus, quanta utilitas, quanta vis, quid me attinet dicere? tenere quæ didiceris in accipienda causa, quæ ipse cogitaris? omnes fixas esse in animo sententias? omnem descriptum verborum apparatum? ita audire vel eum, unde [1] discas, vel eum, cui respondendum sit, ut illi non infundere in aures tuas orationem, sed in animo videantur inscribere? Itaque soli, qui memoria vigent, sciunt, quid, et quatenus, et quomodo dicturi sint, quid responderint, quid supersit; iidemque multa ex aliis causis aliquando a se acta, multa ab aliis audita meminerunt. Quare confiteor equidem, hujus boni naturam esse principem, sicut earum rerum, de quibus ante locutus sum, omnium : sed hæc ars tota dicendi, sive artis imago quædam est et similitudo, habet hanc vim, non ut totum aliquid, cujus in ingeniis nostris pars nulla sit, pariat et procreet, verum ut ea, quæ sunt orta jam in nobis et procreata, educet atque confirmet. Verumtamen neque tam acri memoria fere quisquam est, ut, non dispositis notatisque rebus, ordinem verborum aut sententiarum complectatur; neque vero tam he-

[1] *Multi mss.* dicas.

souvenir. L'ordre des emplacements conserve l'ordre des idées ; les images rappellent les idées elles-mêmes : les emplacements sont la tablette de cire, et les images, les lettres qu'on y trace.

LXXXVII. Qu'ai-je besoin de rappeler les avantages que la mémoire procure à l'orateur, son utilité et son pouvoir [46] ? N'est-ce point avec son secours que vous retenez tous les points de la cause, et tous les moyens qu'elle vous fournit ? N'est-ce pas elle qui grave toutes les pensées dans notre esprit, qui reproduit dans un ordre régulier tous les termes qui les expriment ? C'est par elle que les discours qui nous donnent d'utiles renseignements, et ceux que nous devons réfuter, ne frappent pas seulement notre oreille, mais laissent dans notre esprit des traces profondes. Aussi n'y a-t-il que ceux qui sont doués d'une bonne mémoire qui soient maîtres de leurs idées et de leurs expressions, qui se rappellent, et ce qu'ils ont réfuté, et ce qui leur reste à réfuter encore ; ils se souviennent des arguments qu'ils ont présentés eux-mêmes dans d'autres causes, et de ceux qu'ils ont entendu développer. J'avoue que la nature peut seule donner cette qualité, comme toutes celles dont j'ai parlé précédemment ; mais que la rhétorique soit un art, ou seulement l'image et la ressemblance d'un art, quoiqu'elle ne puisse créer et faire naître en nous une faculté que la nature n'y a pas mise, elle peut du moins la seconder et la perfectionner, quand nous en possédons le principe. S'il n'est point de mémoire assez heureuse pour embrasser une longue suite d'expressions et de pensées qui n'ont point été rangées et disposées dans un certain ordre, il n'en est

beti, ut nihil hac consuetudine et exercitatione adjuvetur.

Vidit enim hoc prudenter sive Simonides, sive alius quis invenit, ea maxime animis [1] effingi nostris, quæ essent a sensu tradita atque impressa; acerrimum autem ex omnibus nostris sensibus esse sensum videndi: quare facillime animo teneri posse ea, quæ perciperentur auribus aut cogitatione, si etiam oculorum commendatione animis traderentur; ut res cæcas, et ab adspectus judicio remotas, conformatio quædam, et imago, et figura ita notaret, ut ea, quæ cogitando complecti non possemus, intuendo quasi teneremus. His autem formis atque corporibus, sicut omnibus, quæ sub adspectum veniunt, [2] admonetur memoria nostra atque excitatur; sed locis opus est: etenim corpus intelligi sine loco non potest. Quare ne in re nota et pervulgata multus et insolens sim, locis est utendum multis, illustribus, explicatis, modicis intervallis; imaginibus autem agentibus, acribus, insignitis, quæ occurrere, celeriterque percutere animum possint. Quam facultatem et exercitatio dabit; ex qua consuetudo gignitur; et similium verborum conversa et immutata casibus, aut traducta ex parte ad genus notatio, et unius verbi imagine, totius sententiæ informatio, pictoris cujusdam summi ratione et modo, formarum varietate locos distinguentis.

LXXXVIII. Sed verborum memoria, quæ minus

[1] *Al. e nostris codd.* affingi; *al., ut damus,* effingi. *Ascens. Steph. Pearc.* affigi. — [2] *Aberat in multis edd.* admonetur — excitatur. *Male. Habent mss.*

pas non plus d'assez ingrate pour ne tirer aucun avantage de cette habitude et de cet exercice.

L'inventeur de cet art, Simonide, ou quelque autre, vit bien que les impressions qui nous sont communiquées par le sens, sont celles qui se gravent le plus profondément dans notre esprit, et que la vue est le plus pénétrant de tous les sens. Il en conclut qu'il nous serait facile de conserver le souvenir des idées que l'ouïe nous transmet, ou que l'imagination conçoit, si le secours de la vue venait rendre l'impression plus vive : alors des objets invisibles sembleraient prendre un corps, une forme, une figure, et ce que la pensée ne pourrait embrasser, la vue nous le ferait saisir. Mais ces images qui avertissent la mémoire ont besoin d'emplacements particuliers, comme tous les objets qui tombent sous nos regards; car on ne peut se former l'idée d'un corps, sans y joindre celle de l'espace qu'il occupe. Pour ne pas m'étendre outre mesure sur une matière simple et connue de tout le monde, je me bornerai à dire qu'on doit se servir d'emplacements nombreux, sensibles, vastes, séparés par des intervalles peu considérables, employer des images animées, éclatantes, bien caractérisées, qui fassent une impression vive et prompte. C'est ce que vous apprendrez par l'exercice, qui amènera bientôt l'habitude. Attachez au mot que vous voulez retenir, l'image d'une chose dont le nom soit à peu près semblable, et n'en diffère que par la terminaison; rappelez-vous le genre par l'espèce, une idée tout entière par l'image d'un seul mot, comme un peintre habile fait ressortir les objets par la variété des formes.

LXXXVIII. La mémoire des mots, moins nécessaire à l'orateur, exige une plus grande variété d'images; car il y a une foule de mots, qui, semblables aux articula-

est nobis necessaria, majore imaginum varietate distinguitur : multa enim sunt verba, quæ, quasi articuli, connectunt membra orationis, quæ formari similitudine nulla possunt; eorum fingendæ nobis sunt imagines, quibus semper utamur. Rerum memoria propria est oratoris : eam singulis personis bene positis notare possumus, ut sententias imaginibus, ordinem locis comprehendamus. Neque verum est, quod ab inertibus dicitur, opprimi memoriam imaginum pondere, et obscurari etiam id, quod per se natura tenere potuisset. Vidi enim ego summos homines, et divina prope memoria, Athenis [1] Charmadam, in Asia, quem vivere hodie aiunt, Scepsium Metrodorum, quorum uterque, tanquam litteris in cera, sic se aiebat imaginibus in iis locis, quos haberet, quæ meminisse vellet, perscribere. Quare hac exercitatione non eruenda memoria est, si est nulla naturalis; sed certe, si latet, evocanda est.

Habetis sermonem bene longum hominis, utinam non impudentis : illud quidem certe non nimis verecundi; qui quidem, [2] quum te, Catule, tum etiam L. Crasso audiente, de dicendi ratione tam multa dixerim. Nam istorum ætas minus me fortasse movere debuit. Sed mihi ignoscetis profecto, si modo, quæ causa me ad hanc insolitam mihi loquacitatem impulerit, acceperitis.

LXXXIX. — Nos vero, inquit Catulus (etenim

[1] Charmidam, *vel, ut solemne,* Carneadem. — [2] *Sic mss. Ernest. dedit* tum.

tions, lient entre eux les membres du discours, et qu'on ne peut figurer par aucune forme sensible : il faut cependant leur en donner une, pour s'en servir dans l'occasion. L'orateur a surtout besoin de la mémoire des choses : on l'acquiert en distinguant clairement chaque objet, et l'on retient ainsi les pensées par leurs images, leur ordre par l'emplacement qu'elles occupent. Il n'est pas vrai, comme le prétendent des esprits paresseux, que cette abondance d'images étouffe la mémoire, ni qu'elle répande de l'obscurité sur des choses dont nous aurions naturellement gardé le souvenir. J'ai vu des hommes d'un grand mérite, et d'une mémoire prodigieuse, Charmadas à Athènes, en Asie Métrodore de Scepsis, qu'on dit encore vivant; et tous deux m'ont assuré qu'ils gravaient par des images, dans des emplacements distincts, les objets dont ils voulaient conserver le souvenir, comme on trace des caractères sur des tablettes. Sans doute cet exercice ne produira pas en nous la mémoire, si la nature nous l'a refusée; mais si nous en avons le germe, il le dégagera de l'enveloppe qui le couvrait. [47]

Voilà un bien long discours, et si vous ne m'accusez pas de présomption et de témérité, vous me trouverez du moins bien peu modeste, d'avoir osé parler d'éloquence si long-temps devant vous, Catulus, et en présence même de Crassus. Je ne parle pas de Sulpicius et de Cotta, dont l'âge devait m'intimider moins. Cependant vous me pardonnerez, j'en suis sûr, quand vous saurez quel motif m'a engagé dans ce babil qui ne m'est pas ordinaire.

LXXXIX. — Quant à nous, dit Catulus (je parle pour mon frère et pour moi), non seulement nous vous pardonnons, mais nous vous en aimons davantage, et

pro me hoc, et pro meo fratre respondeo), non modo tibi ignoscimus, sed te diligimus, magnamque tibi habemus gratiam; et quum humanitatem et facilitatem agnoscimus tuam, tum admiramur istam scientiam et copiam. Equidem etiam hoc me assecutum puto, quod magno sum levatus errore, et illa admiratione liberatus, quod multis cum aliis semper admirari solebam, unde esset illa tanta tua in causis divinitas: nec enim te ista attigisse arbitrabar, quæ diligentissime cognosse, et undique collegisse, usuque doctum partim correxisse video, partim comprobasse. Neque eo minus eloquentiam tuam, et multo magis virtutem et diligentiam admiror; et simul gaudeo, judicium animi mei comprobari, quod semper statui, neminem sapientiæ laudem et eloquentiæ sine summo studio, et labore, et doctrina, consequi posse. Sed tamen quidnam est id, quod dixisti, fore, ut tibi ignosceremus, si cognossemus, quæ te causa in sermonem impulisset? Quæ est enim alia causa, nisi quod nobis, et horum adolescentium studio, qui te attentissime audierunt, morem gerere voluisti?

— Tum ille, Adimere, inquit, omnem recusationem Crasso volui, quem ego paullo [1] sciebam, vel pudentius, vel invitius (nolo enim dicere de tam suavi homine fastidiosius), ad hoc genus sermonis accedere. Quid enim poterit dicere? consularem se esse hominem et censorium? Eadem nostra causa est. An ætatem afferet? Quadriennio minor est. An

[1] *Al. mss. add.* ante.

nous vous remercions de tout notre cœur. En reconnaissant votre complaisance et votre bonté, nous admirons l'étendue de vos lumières. Vous m'avez même rendu le service de me guérir d'une grande erreur, que je partageais avec beaucoup d'autres. Je ne concevais pas comment vous pouviez déployer au barreau un talent si extraordinaire, dans la persuasion où j'étais que vous n'aviez jamais étudié les règles; et je vois que vous les possédez à fond. Instruit par l'expérience, vous avez recueilli tous les préceptes, en confirmant ce qui était bon, et en corrigeant tout ce qui ne l'était pas. Sans admirer moins votre éloquence, je rends plus de justice à vos connaissances et à votre zèle; et en même temps, je me trouve avec plaisir affermi dans l'opinion où j'ai toujours été, qu'on ne peut devenir éloquent qu'à force d'étude, de travail et d'application. Mais quelle était votre pensée, quand vous nous disiez tout-à-l'heure que nous vous pardonnerions, si nous connaissions les motifs qui vous avaient déterminé? Quel autre motif aviez-vous, que de satisfaire à notre empressement, et au désir de ces jeunes gens, qui vous ont écouté avec tant d'attention?

— J'ai voulu, répliqua Antoine, ôter à Crassus tout moyen de manquer à sa promesse. Je savais que la modestie, une certaine répugnance, je n'ajouterai pas le défaut de complaisance, en parlant d'un homme aussi aimable, l'écartaient de ce genre d'entretien. Mais que pourrait-il prétexter maintenant? qu'il a été consul et censeur? J'aurais pu en dire autant. Alléguera-t-il son âge? Il est plus jeune que moi de quatre ans. Son ignorance? Ce que je n'ai appris que fort tard, comme

se nescire? Quæ ego sero, quæ cursim arripui, quæ subsicivis operis (ut aiunt), iste a puero, summo studio, summis doctoribus. Nihil dicam de ingenio, cui par nemo fuit: etenim me dicentem qui audierit, nemo unquam tam sui despiciens fuit, quin speraret aut melius, aut eodem modo se posse dicere; Crasso dicente, nemo tam arrogans, qui similiter se unquam dicturum esse confideret. Quamobrem, ne frustra hi tales viri venerint, te aliquando, Crasse, audiamus.

XC. — Tum ille, Ut ita ista esse concedam, inquit, Antoni, quæ sunt longe secus, quid mihi tu tandem hodie, aut cuiquam homini, quod dici possit, reliquisti? Dicam enim vere, amicissimi homines, quod sentio: sæpe ego doctos homines, quid dico sæpe? imo nonnunquam; sæpe enim, qui potui, qui puer in forum venerim, neque inde unquam diutius, quam quæstor abfuerim? sed tamen audivi, ut heri dicebam, et Athenis quum essem, doctissimos viros, et in Asia istum ipsum Scepsium Metrodorum, quum de his ipsis rebus disputaret: neque vero mihi quisquam copiosius unquam visus est, neque subtilius in hoc genere dicendi, quam iste hodie, esse versatus. Quod si esset aliter, et aliquid intelligerem ab Antonio prætermissum; non essem tam inurbanus, ac pæne inhumanus, uti eo gravarer, quod vos cupere sentirem.

— Tum Sulpicius, An ergo, inquit, oblitus es, Crasse, Antonium ita partitum esse tecum, ut ipse instrumentum oratoris exponeret, tibi ejus distinc-

à la dérobée, et dans mes moments perdus, il s'y est appliqué dès son enfance, il l'a étudié avec soin et sous les maîtres les plus habiles. Je ne parle pas de son génie, qui est incomparable. Lorsque je prononce un discours, il n'est personne qui ait assez mauvaise opinion de soi, pour ne pas croire qu'il ferait mieux ou au moins aussi bien; mais dès que Crassus prend la parole, l'homme le plus présomptueux n'imagine pas pouvoir l'égaler. Ainsi, Crassus, il est temps que vous entriez en matière, si vous ne voulez pas que des amis d'un tel mérite se soient inutilement réunis.

— XC. Quand je demeurerais d'accord, dit Crassus, que tous ces éloges sont mérités, et ils sont loin de l'être, que me reste-t-il, ou que resterait-il à tout autre, à dire après vous? Je vais, mes chers amis, vous dire tout ce que je pense. J'ai entendu souvent, ou du moins plusieurs fois, d'habiles rhéteurs; car comment aurais-je pu en entendre bien souvent, moi qui, jeté dans le forum dès ma première jeunesse, ne m'en suis éloigné que durant le temps de ma questure? cependant j'ai entendu, comme je vous le disais hier, pendant mon séjour à Athènes, de très savants hommes, et en Asie, Métrodore de Scepsis, disputer sur la rhétorique; mais personne ne m'a paru traiter ce sujet avec plus d'abondance et de sagacité que vient de le faire Antoine. S'il en était autrement, si je croyais qu'il eût oublié quelque chose, je ne serais pas assez incivil, assez peu complaisant, pour ne pas me rendre de bonne grâce à vos désirs.

— Avez-vous donc oublié, Crassus, dit alors Sulpicius, qu'Antoine, en partageant avec vous, s'est chargé du mécanisme de l'éloquence, et vous a laissé ce qui con-

tionem atque ornatum relinqueret? — Hic ille, Primum, quis Antonio permisit, inquit, ut et partes faceret, et, utram vellet, prior ipse sumeret? deinde, si ego recte intellexi, quum valde libenter audirem, mihi conjuncte est visus de utraque re dicere. — Ille vero, inquit Cotta, ornamenta orationis non attigit, neque eam laudem, ex qua eloquentia nomen ipsum invenit. — Verba igitur, inquit Crassus, mihi reliquit Antonius, rem ipse sumsit. — Tum Cæsar, Si, quod difficilius est, id tibi reliquit; est nobis, inquit, causa, cur te audire cupiamus : sin, quod facilius; tibi causa non est, cur recuses. — Et Catulus, Quid, quod dixisti, inquit, Crasse, si hic hodie apud te maneremus, te morem nobis esse gesturum, nihilne ad fidem tuam putas pertinere? — Tum Cotta ridens, Possem tibi, inquit, Crasse, concedere : sed vide, ne quid Catulus attulerit religionis. Opus hoc censorium est : id autem committere, vide quam sit homini turpe censorio.

— Agite vero, ille inquit, ut vultis : sed nunc quidem, quoniam id temporis est, surgendum censeo, et requiescendum : post meridiem, si ita vobis est commodum, loquemur aliquid; nisi forte in crastinum differre mavultis.

Omnes se vel statim, vel, si ipse post meridiem mallet, quamprimum tamen audire velle dixerunt.

---

cerne l'art d'embellir et d'orner le discours ? — D'abord, répondit Crassus, de quel droit Antoine a-t-il fait ce partage, et choisi pour lui ce qui lui convenait le plus ? En second lieu, si le plaisir que j'éprouvais à l'entendre, ne m'a pas causé de distraction, il me semble qu'il a traité en même temps les deux sujets. — Il n'a point parlé, dit Cotta, des ornements, et de cette intéressante partie dont l'éloquence tire son nom. — C'est-à-dire qu'il s'est réservé la substance du sujet, et ne m'a laissé que les mots. — Si la tâche qu'il vous a laissée, répondit César, est la plus difficile, c'est pour nous un motif de plus pour désirer de vous entendre ; si c'est la plus facile, vous n'avez pas de prétexte pour nous refuser. — Vous avez dit, Crassus, ajouta Catulus, que si nous restions aujourd'hui chez vous, vous consentiriez à nous satisfaire. Croyez-vous donc que votre parole, que votre honneur, ne soient pas engagés ? — Cotta, en riant : Oui, Crassus, dit-il, je pourrais admettre vos excuses ; mais prenez garde que Catulus ne fasse de ceci un cas de conscience. C'est une affaire qui est du ressort des censeurs, et voyez combien il serait honteux, pour un homme qui a été censeur, de donner un pareil exemple.

— Eh bien ! répondit Crassus, faites de moi ce que vous voudrez ; mais à l'heure qu'il est, il vaut mieux nous retirer : nous avons besoin de repos. Nous reprendrons l'entretien après midi, à moins que vous n'aimiez mieux différer jusqu'à demain.

Tout le monde s'écria qu'on désirait l'entendre à l'instant même, ou l'après-midi, s'il le préférait, mais du moins le plus tôt possible.

NOTES

SUR

LE SECOND LIVRE.

---

1. — III. Q. *Catulus et C. Julius, son frère.* Ils étaient fils de la même mère, Popillia (chap. 11). On peut voir sur ces deux orateurs le *Brutus*, chap. 35, et chap. 48.

2. — VI. Voyez *de Finibus*, I, 3, et sur Persius, *Brut.*, chap. 26.

3. — VII. Ce que dit ici Antoine s'applique surtout à l'usage qu'on était obligé de faire de l'éloquence dans les anciennes républiques, au milieu de la corruption des mœurs, et du déchaînement de toutes les passions. « Aussi, dit Marmontel, Cicéron a beau dire que l'éloquence, la sagesse, la probité doivent aller ensemble ; il n'est pas moins vrai que les livres *de l'Orateur* sont comme un arsenal où la bonne et la mauvaise foi, la vérité et le mensonge, la justice et la fraude trouvent également des armes. On y voit (ajoute-t-il, en parlant des orateurs romains), que le juste et l'injuste, le vrai, le faux, le crime, l'innocence, tout leur était indifférent; qu'une bonne cause était pour eux, celle qui prêtait à leur éloquence des moyens de troubler l'entendement des juges, de leur faire oublier les lois, et de les remuer au point que la passion, dominant leur raison et leur volonté même, dictât seule leur jugement. Antoine, dans le même dialogue (II, 47, 48), avoue à Sulpicius, qu'il a gagné contre lui la plus mauvaise cause; et il dit comment il s'y est pris, comment il a fait succéder la douceur à la véhémence; comment il a triomphé de l'accusation, plus par l'émotion des âmes, que par la conviction des esprits. C'est une étude intéressante pour l'orateur, et plus sérieuse encore pour les juges, que de voir dans ces livres de rhétorique, de combien de manières on peut s'y prendre pour les séduire, les étourdir, les égarer dans leurs jugements, et soulever en eux toutes les passions contre l'équité naturelle. » *Éléments de Littérature.*

4. — VIII. On peut s'étonner d'abord de voir Cicéron préférer à l'harmonie des vers le nombre d'une période bien cadencée; mais il

est vraisemblable qu'il ne parle ici que de la poésie romaine, telle qu'elle était de son temps. Les Grecs, doués d'une extrême délicatesse d'organes, d'une sensibilité exquise pour la mélodie, ne concevaient pas la poésie indépendamment de l'harmonie et du chant. Il n'en fut pas de même chez les Romains. Ce qui nous reste d'Ennius et de leurs anciens tragiques, peut nous faire juger que leur première poésie se recommandait beaucoup plus par l'énergie et l'élévation, par la force des pensées, la justesse de l'expression, et même la grandeur des images poétiques, que par le nombre et l'harmonie. Les discours de Cicéron sont les premiers modèles de la langue latine où ces qualités se manifestent. Catulle et Lucrèce, ses contemporains, paraissent les premiers qui, chez les Romains, aient eu le sentiment de l'harmonie poétique. Virgile la porta au plus haut degré de perfection; mais Virgile n'écrivit qu'après Cicéron, et c'est peut-être au grand orateur qu'on doit le grand poète.

5. — X. Dans la pièce de Plaute, que rappelle ici Catulus, un valet, enchanté de ce que vient de dire un des personnages appelé Lysitilès, s'écrie :

Non enim possum, quin exclamem : Euge! euge! Lysiteles, πάλιν.
Facile palmam habes, hic victus : vicit tua comœdia.

(Act. III, sc. 2.)

6. — *Ibid.* « Lorsqu'on se rappelle la prédilection qu'avait Cicéron pour la secte des académiciens, qui avait pour principe de discuter beaucoup et d'affirmer peu, et de reconnaître bien plus de choses probables que de choses démontrées; on n'est pas surpris de voir Antoine revenir presque entièrement à l'avis de Crassus, et avouer, en badinant, qu'il n'a voulu qu'essayer, dans sa réfutation, s'il lui enlèverait ses deux jeunes disciples, Sulpicius et Cotta; mais qu'actuellement, devant les nouveaux auditeurs qui leur sont arrivés, il ne songe qu'à dire sincèrement ce qu'il pense. » La Harpe, *Cours de Littérature*, tome II.

7. — XI. Selon Plutarque, dans la Vie de Camille, long-temps avant Popillia, on avait prononcé les éloges funèbres de quelques dames romaines, qui avaient donné leurs bijoux, pour accomplir un vœu fait en l'honneur d'Apollon. On peut concilier ces deux auteurs en disant que l'usage de louer sur la tribune toutes les femmes de qualité, même celles qui n'avaient jamais rien fait d'éclatant hors de leur ménage, commença à Popillia. *Desmeuniers.* — Dans la suite, Auguste prononça dans le temple de César, l'éloge de sa

sœur Octavie, et Néron, sur la tribune, celui de Poppée, dont il fut successivement l'amant, l'époux et l'assassin. Voyez l'*Essai sur les éloges*, chap. 10 et 11.

8. — XI. C'était Domitius Ahénobarbus, quadrisaïeul (*atavus*) de l'empereur Néron. Il fut censeur l'an de Rome 662. *Voyez* Pline, XVII, 1; Valère Maxime, IX, 1.

9. — XII. L'histoire a eu son enfance comme tous les autres genres de littérature. Partout elle a commencé par de simples annales; partout sa marche a dû suivre le développement de l'esprit humain, les progrès de la civilisation et des lumières. On me permettra de citer, sur les diverses révolutions que subit la manière d'écrire l'histoire, quelques réflexions judicieuses de M. Patin, professeur distingué de l'école Normale : « Quand les hommes imaginèrent de suppléer par des monuments à l'incertitude des traditions, l'histoire prit naissance; mais les devoirs de l'historien se bornaient d'abord à bien peu de chose. De simples annales, destinées à conserver la mémoire du fait, du temps, du lieu, des personnages, c'était là toute leur tâche. Tels furent chez les Grecs, au rapport de Cicéron, Phérécyde, Hellanicus, Acusilas, et beaucoup d'autres; tels furent, chez les Romains, Caton, Fabius Pictor et Pison; tels furent, dans les temps modernes, tous les faiseurs de chroniques. Ils étaient bien loin de vouloir plaire en instruisant, et peut-être bien loin de vouloir instruire; ils ne se proposaient que d'aider la mémoire, et de guider la tradition, plutôt que de la remplacer. Mais après la longue enfance des sociétés, arriva, par une marche toute naturelle, l'âge de la civilisation et de la politesse. On crut voir dans l'histoire un moyen certain de plaire, en présentant à la fois une instruction solide. Des orateurs, que des raisons particulières éloignaient de la tribune et du barreau, racontèrent les actions dignes de mémoire : ils le firent en orateurs. L'histoire ne fut plus, comme dans ses premiers commencements, une suite de dates et de noms propres, une simple nomenclature; elle devint une scène vivante, où chacun parut avec son caractère, ses vices et ses vertus; les événements ne furent plus seulement indiqués, ils furent racontés, développés, exposés aux yeux du lecteur; on les suivit avec intérêt dans des récits vifs, animés, dramatiques; on devint, selon l'expression du poète,

> Contemporain de tous les âges,
> Et citoyen de tous les lieux.

On eut des Hérodote, des Thucydide, des Xénophon, des Salluste, des Tite-Live et des Tacite. Mais déjà avait paru parmi eux un

historien qui devait faire révolution dans la manière d'écrire l'histoire. Polybe, en racontant les guerres Puniques, ne s'attacha pas seulement à retracer les faits avec exactitude, il voulut en développer les causes. Guidé par cette idée philosophique, que la plupart des événements de ce monde ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat presque inévitable de la force des choses; qu'ils arrivent le plus souvent, parce qu'ils doivent arriver; il chercha à faire voir que la chute de Carthage et l'agrandissement de Rome étaient des conséquences nécessaires de la constitution des deux républiques; il le prouva par le tableau comparé de leur gouvernement, de leur puissance, de leurs ressources. Cette manière d'envisager l'histoire ne fut pas perdue pour les modernes. Les anciens n'avaient guère fait que l'histoire des hommes; ils entreprirent de faire aussi l'histoire des choses. L'histoire d'un peuple ne fut donc plus seulement celle de ses maîtres, de ses ministres, de ses généraux, de ses grands hommes; elle devint encore celle de ses institutions, de ses mœurs, de ses idées. Bientôt le domaine de l'histoire s'agrandit encore. Elle ne se borna plus aux annales d'une seule nation; elle embrassa, d'un coup d'œil hardi, toutes les nations connues; elle les rapprocha, les compara dans des tableaux généraux, et à travers la multitude des événements, la multiplicité des intérêts, elle suivit la marche lente de l'esprit humain, les progrès successifs des lumières et de la civilisation, quelquefois même le développement d'une idée particulière. Dès lors elle présenta une instruction plus vaste et plus solide; elle devint plus austère, plus grande: mais peut-être aussi devint-elle moins attachante; peut-être, en s'occupant des grandes masses, perdit-elle quelque chose de cet intérêt qui s'attache aux individus. »

10. — XII. De ces trois historiens grecs, Acusilas et Phérécyde sont les plus anciens. Acusilas d'Argos paraît avoir composé le premier un corps d'histoire régulier. Peu de temps après, Phérécyde de Léros, qu'il ne faut pas confondre avec le philosophe, recueillit les traditions relatives à l'histoire d'Athènes, et par occasion, à celle des peuples voisins. Son ouvrage, au rapport de Denys d'Halicarnasse (*Antiq. Rom.*, Liv. I), contenait des détails intéressants, tels que la fondation de plusieurs villes, et les émigrations des premiers habitants de la Grèce. Hellanicus de Lesbos est à peu près contemporain d'Hérodote. Il avait écrit sur l'histoire des différentes nations de la Grèce. Thucydide, I, 97, lui reproche de manquer d'ordre et d'étendue dans son histoire d'Athènes. Il mourut dans la vingt-unième année de la guerre du Péloponnèse, c'est-à-dire vers l'an 410 avant J. C. On peut consulter sur ces

trois historiens, et sur ceux qui sont nommés ensuite, le *Voyage d'Anacharsis*, chap. 65, et le Traité de Vossius sur les historiens grecs.

11. — XXVIII. M'. Aquillius, général d'un mérite et d'une bravoure signalés. Il avait terminé (l'an de Rome 651) la guerre des esclaves en Sicile. Mais, dit Rollin, comme il ne se piquait pas de probité aussi-bien que de courage, il fut, trois ans après, accusé de concussion, et n'échappa à l'exil que par l'éloquence entraînante d'Antoine. Il avait été collègue de Marius dans son cinquième consulat. Antoine (chap. 47) parle avec détail de sa défense d'Aquillius. *Voyez* sur cette même affaire, Cicéron, *Verrines*, V, 1, et la note de M. Gueroult.

12. — Ibid. *Voyez* plus bas la note 18.

13. — XXXVII. Carnéade était de la secte académique; Diogène, de la secte stoïque, et Critolaüs, péripatéticien. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque précise de leur voyage à Rome. On le place vers les dernières années de la seconde guerre Punique. *Voyez*, sur les motifs de leur ambassade, Rollin, *Histoire ancienne*, tomes IX et XI.

14. — *Ibid.* Sur le *Zéthus* de Pacuvius, *voyez* la *Rhétorique à Herennius*, II, 27, tome II, page 106.

15. — XXXVIII. Cet ouvrage d'Aristote est perdu. Les commentateurs croient qu'il est ici question des douze Livres auxquels il donna le nom d'*Atacton*.

16. — XXXIX. Cicéron parle plus au long de tous ces lieux communs dans la *Rhétorique à Herennius*, l'Invention, les Topiques, les Partitions oratoires; il ne fait ici qu'en diminuer le nombre. S'il répète des détails aussi secs, il a soin de n'en dire qu'un mot. Cependant ces analyses paraissent plus conformes au goût de Cicéron qu'à celui d'Antoine.

17. — XLVII. *Voyez* sur M'. Aquillius la note 11.

18. — *Ibid.* Il faut se rappeler les faits sur lesquels est fondé le célèbre procès dont Antoine va rendre compte. Servilius Cépion, consul l'an de Rome 647, attira aux Romains, par son orgueil et son incapacité, une des plus honteuses et des plus sanglantes défaites dont leur histoire fasse mention. Il fut vaincu en 648, sur les bords du Rhône, par les Cimbres, et perdit quatre-vingt mille hommes. Le peuple indigné le dépouilla à son retour de sa charge de proconsul. Dix ans après cette première condamnation, traduit de nouveau devant le peuple par le tribun Norbanus, il trouva des défenseurs parmi les patriciens, dont il s'était concilié la faveur

par sa loi sur les tribunaux. (*Voyez* la note du Livre I, chap. 7.) Scaurus, prince du sénat, et tout l'ordre des sénateurs, s'intéressèrent pour lui. L. Crassus, celui qui joue le principal rôle dans ces dialogues, se chargea de le défendre; deux tribuns, Didius et Cotta, mirent opposition à la loi de leur collègue. Norbanus, voyant que la force pourrait seule triompher de cette résistance, excita une émeute populaire. A son tour il fut appelé en jugement par Sulpicius; mais l'éloquence d'Antoine le sauva de la peine qu'il avait méritée. Il est vraisemblable que la haine que le peuple portait à Cépion contribua puissamment à faire absoudre son accusateur, quoique sa condamnation parût inévitable. Ce Cépion, fameux en outre par le pillage du trésor de Toulouse, s'était rendu méprisable à plus d'un titre. Tous les historiens l'ont représenté sous les couleurs les plus odieuses. C'est sans doute, dit Rollin, par attachement aux principes aristocratiques du sénat, que Cicéron parle plusieurs fois avec éloge d'un homme qui avait mérité si justement la sévérité de l'histoire. (Voyez *Brutus*, note 76.)

19. — LI. *Voyez* la *Rhétorique* d'Aristote, II, 1.

20. — Ibid. *Voyez* le même ouvrage, II, 8.

21. — LII. Les effets de l'envie et les moyens de l'exciter sont admirablement développés dans le chap. 10 du second Livre de la *Rhétorique* d'Aristote. Toute la première partie de ce Livre, qui traite des *Mœurs* et des *Passions*, est un chef-d'œuvre de profondeur et de vérité. Nul philosophe n'a peut-être porté plus loin la science de l'observation.

22. — LIV. Diogène Laërce nous apprend que Théophraste, par exemple, avait écrit un ouvrage sur le moyen d'exciter le rire (περὶ γελοίου).

23. — Ibid. *Bona dicta.* Ce mot offre la même équivoque en latin qu'en français. Ennius entendait par *bona dicta*, des propos vertueux, des paroles utiles.

24. — LV. *Voyez* la traduction et les réflexions de La Harpe, *Cours de Littérature*, tome II.

25. — LIX. Il faut convenir que la plupart des plaisanteries citées par Cicéron nous paraissent bien froides, bien communes, bien peu agréables. La gravité du caractère romain se prêtait peu à ce genre d'esprit, qui demande avant tout de la finesse et de la gaîté. D'ailleurs, la différence des mœurs, des habitudes et des institutions, doit aussi, sur cette matière, faire beaucoup varier le goût suivant les temps ou les pays. Nous ne prétendons pas justifier toutes les plaisanteries qui sont présentées ici comme modèles; mais on doit

au moins faire observer qu'il en est beaucoup qui, renfermant une allusion à des mœurs ou à des usages qui nous sont étrangers, avaient plus de sel pour les Romains que pour nous. Plusieurs aussi tiennent au mot, et roulent sur une équivoque de langage : il n'est pas possible de les faire passer d'une langue dans une autre ; nous serons même souvent obligés de ne pas essayer de les traduire.

26. — LX. Appius avait la réputation de souiller ses mains par des rapines.

27. — LXI. Il est difficile de faire entendre ce prétendu bon mot. Il roule sur le double sens de *claudicat* qui signifie boiter, chanceler, être faible, incertain, sans constance, sans fermeté. *Num claudicat?* était une forme proverbiale par laquelle on affirmait de quelqu'un qu'il n'avait pas de faiblesse. La réponse, *at hic claudicat*, ou *clodicat*, est une allusion faite à ce proverbe pour le démentir.

28. — LXII. L'équivoque est plus complète dans l'original. *Brachium fregisse* signifie également qu'il s'est cassé un bras, ou qu'il a cassé le bras d'une statue.

29. — *Ibid.* Les commentateurs se sont efforcés inutilement d'expliquer ce passage. L'équivoque tombe sur le double sens du mot *confixum*, et peut-être de *Nucula*. Pour comprendre ce vers de Lucilius, il faudrait avoir le passage d'où il est tiré. Voici la note du jésuite Proust sur cette équivoque, *edit. ad usum Delphini :* « Si etiamnum exstarent Lucilii satiræ, huic sententiæ, quam non nisi divinando possumus assequi, lucem afferrent. Hunc qualemcumque sensum, explosis aliorum turpiculis interpretationibus, elicimus : Quid ? O Deci, inquit alius quispiam, an Nuculam hominem vis configere? Configi autem aliquis et mucrone et sermone asperiori dicitur, in quo ambiguum posuit Africanus. »

30. — *Ibid.* Le même jésuite fait ici cette note : « Sextans est sexta pars assis. Res aliqua magni pretii esse dicebatur : Granius dixit, illam non esse sextantis. Ambiguum est : si enim, ut vox unica, pronuntietur, significat vilissimum et minimum pretium ; si separate legatur *sex tantis*, sensus erit, id de quo agitur, non esse comparandum et æquiparandum sex aliis tantis, seu pluris valere, quam alia sex, tantæ seu æqualis magnitudinis et pretii, adeoque esse rem valde pretiosam. »

31. — LXIII. *Nihil addo*, je ne dis rien de plus, ou je n'enchéris pas. C'est en cela, je crois, que consiste l'équivoque, expliquée fort bien par Ernesti, *Non plus liceor ; habe tibi mancipium.*

32. — *Ibid.* Allusion au mot de Catulus, rapporté plus haut, chap. 54.

33. — *Ibid.* M. Fulvius Nobilior, qui triompha des Étoliens, l'an de

Rome 567. Il fut accusé de concussion. On lui reprochait en outre d'avoir mené avec lui, à l'armée, le poète Ennius, ce qui était une chose nouvelle. Caton, qui parla contre lui, lui donna, à cette occasion, le surnom de *mobilior*, pour désigner la légèreté de son caractère.

34. — LXIII. A Rome, depuis que la corruption s'était introduite dans les élections, les candidats achetaient publiquement les suffrages. Quand ils descendaient au champ de Mars, ils avaient avec eux des personnes chargées de distribuer en leur nom de l'argent aux tribus, pour obtenir leurs voix. Ces distributeurs s'appelaient *divisores*, et leurs fonctions étaient peu estimées. Ce trafic, quoique expressément défendu par les lois, se faisait ouvertement. Il se fit une fois pour empêcher l'élection de César, et même avec l'approbation de Caton (Suéton., *Julius*, 19). Des individus nommés *interpretes*, marchandaient les votes du peuple, et ceux entre les mains de qui on déposait le prix convenu, étaient nommés *sequestres*. C'est à cet abus que Juvénal fait allusion dans ce vers :

Ex quo suffragia nulli Vendimus. (*Sat.* 10.)

César disait que Nummius avait pris son nom de *nummi*, des écus qu'il distribuait au champ de Mars.

35. — LXIV. L'an de Rome 658, les consuls L. Licinius Crassus et Q. Mucius Scévola portèrent une loi, *de Civitate*, pour empêcher l'usurpation frauduleuse du titre de citoyen (Cic., *de Off.*, III, 11; *pro Balbo*, 21, 24; *pro C. Cornelio*). Cette loi s'appela de leur nom *Lex Licinia-Mucia*. Elle devint une des causes principales des guerres Italiques ou Marsiques. (Ascon., *in Cic. pro Cornel.*)

36. — *Ibid.* L'application n'était ni décente ni juste. Scaurus n'était point bâtard; il était patricien, et de l'illustre maison des Émiles; mais d'une branche tombée dans une si grande pauvreté, que son père était réduit, pour se soutenir, à faire le commerce du charbon. Son fils devint consul, censeur, et prince du sénat.

37. — Ibid. *Agas asellum.* Ce proverbe signifiait sans doute : Vous avez beau chasser un âne, il ne courra jamais. Quelques commentateurs supposent qu'il était ainsi conçu : *Agas asellum, cursum non docebitur*; d'autres, *Agas asellum, si bovem agere non queas.* Scipion, en ne prononçant que les deux premiers mots d'un proverbe très connu, laissait achever à chacun le sens dans sa pensée. On voit qu'il joue sur l'équivoque du nom propre *Asellus.*

38. — *Ibid.* La plaisanterie de Scipion Malugiuensis consiste à répondre

sur L. Manlius, quand on l'interroge sur L. Manlius *Acidinus*. C'était au crieur à s'expliquer mieux.

39. — LXIV. Il paraît que ces mots, *ex tui animi sententia*, étaient la formule ordinaire du censeur, quand il demandait aux citoyens s'ils étaient mariés. Nasica répond qu'il l'est, mais non *ex animi sui sententia*. Si, d'après Aulu-Gelle, IV, 20, on lit dans la réponse, *non hercule ex tui animi sententia*, le sens est bien différent, et il y a quelque chose de plus piquant dans la pensée. Nasica fut dégradé par le censeur, *relatus in ærarios*, pour s'être permis cette plaisanterie.

40. — LXV. Ce jeu de mots, par lequel Scipion faisait entendre aux Corinthiens qu'il était peu jaloux d'un honneur trop prodigué, a moins de sens en français que dans la langue latine, où le mot *turma* se prend métaphoriquement pour désigner une réunion de statues équestres. Ainsi, dans Velléius, I, 11 : « Hanc turmam statuarum equestrium.... ex Macedonia detulit. » Et dans Cicéron même, *ad Attic.*, VI, 1 : « In turma inauratarum equestrium. »

41. — LXVII. Nous donnons à ces mots, *ad aquas*, le sens qu'ils ont très souvent dans les bons auteurs, comme dans cette phrase des Lettres familières, XVI, 24 : *Puto utrumque ad aquas*. Il s'agit ordinairement des eaux de Baies.

42. — LXVIII. Il reprochait par là à Métellus le luxe et le faste de ses maisons de campagne, dont les immenses bâtiments se voyaient des portes de Rome.

43. — LXXI. La loi *Cincia*, portée en 549, et ainsi appelée du nom de son auteur *M. Cincius Alimentus*, tribun du peuple, s'appelait aussi *Lex muneralis*, parce qu'elle avait été faite *de donis et muneribus*. Elle défendait de recevoir de l'argent et des présents pour plaider une cause. La plaisanterie de Cincius consiste en ce qu'il répondait à ce mot à double sens, *Quid fers*, d'une manière sentencieuse et conforme aux formules dans lesquelles les lois étaient conçues. Ce genre de plaisanterie se retrouve dans une satire d'Horace, II, 1, où il suppose qu'il s'entretient avec le jurisconsulte Trébatius, qui lui reproche de faire des satires, et qui, sans y penser, retombe toujours dans le style des sentences et des formules qui lui est familier.

> . . . . *Ter uncti*
> Transnanto *Tiberim, somno quibus est opus alto,*
> *Irriguumque mero sub noctem corpus* habento.

44. — *Ibid.* César vient de donner des exemples de vingt-deux espèces de plaisanteries, ou de mots qui font rire. Il pouvait les généraliser

davantage, en diminuer le nombre, et surtout approfondir un peu plus la matière qu'il traitait. Les tournures de ces citations sont presque toujours les mêmes dans l'original, et il y règne une grande monotonie. *Desmeuniers.*

45. — LXXVIII. Sur l'exorde, la narration, les preuves, la péroraison, et sur l'invention et la disposition en général, on peut consulter les articles analogues dans les *Éléments de Littérature* de Marmontel.

46. — LXXXVII. Ce que dit Cicéron des avantages de la mémoire, ne doit pas nous faire penser que les orateurs anciens apprissent par cœur des discours composés d'avance, et les récitassent dans les mêmes termes où ils les avaient écrits, selon la méthode suivie généralement parmi nous par les prédicateurs, et quelquefois par les avocats. Si dans le premier dialogue (chap. 33) il paraît faire entendre le contraire, lorsqu'il conseille aux orateurs d'écrire leurs discours, il faut remarquer qu'il recommande ce travail, moins comme une pratique habituelle et constante, que comme un exercice utile pour se former à la correction, à l'élégance et à l'harmonie. On sait que le plus souvent les anciens n'écrivaient leurs discours qu'après les avoir prononcés, et qu'ils se contentaient de rédiger auparavant des notes pour guider leur marche, et un canevas plus ou moins étendu. Si quelquefois ils les écrivaient tout entiers, ils ne s'astreignaient pas à suivre servilement cette rédaction. Les grands effets connus de l'éloquence ancienne, et les préceptes mêmes développés par Antoine sur l'invention oratoire, viennent à l'appui de cette opinion. Nous citerons à ce sujet l'autorité de Fénelon, qui, dans son second dialogue sur l'éloquence, commente ce passage de Cicéron sur la mémoire.

« — Croyez-vous que Démosthène et Cicéron ne savaient pas par cœur ces harangues si achevées que nous avons d'eux? — Nous voyons bien qu'ils les écrivaient; mais nous avons plusieurs raisons de croire qu'ils ne les apprenaient point par cœur mot à mot. Les discours mêmes de Démosthène, tels qu'ils sont sur le papier, marquent bien plus la sublimité et la véhémence d'un grand génie, accoutumé à parler fortement des affaires publiques, que l'exactitude et la politesse d'un homme qui compose. Pour Cicéron, on voit, en divers endroits de ses harangues, des choses nécessairement imprévues. Mais rapportons-nous à lui-même sur cette matière. Il veut que l'orateur ait beaucoup de mémoire; il parle même de la mémoire artificielle comme d'une invention utile; mais tout ce qu'il en dit ne marque point que l'on doive apprendre mot à mot par cœur; au contraire, il paraît se borner à vouloir

qu'on range exactement dans sa tête toutes les parties de son discours, et que l'on prémédite les figures et les principales expressions qu'on doit employer, se réservant d'y ajouter sur-le-champ ce que le besoin et la vue des objets pourrait inspirer : c'est pour cela même qu'il demande tant de diligence et de présence d'esprit dans l'orateur. » Dans le même dialogue, l'éloquent archevêque de Cambrai compare deux orateurs dont l'un *apprend par cœur*, *et dont l'autre parle sans réciter mot à mot ce qu'il dit.* Ce passage peut nous donner une assez juste idée de la méthode de composition des anciens ; et quoiqu'il soit un peu long et qu'il s'applique particulièrement à l'éloquence de la chaire, nous ne pouvons résister au plaisir de le transcrire. On nous permettra sans doute de citer le seul ouvrage, peut-être, qui dans notre langue puisse être opposé à celui de Cicéron.

« Je mets d'un côté un homme qui compose exactement tout son discours, et qui l'apprend par cœur jusqu'à la moindre syllabe : de l'autre, je suppose un homme savant qui se remplit de son sujet, qui a beaucoup de facilité à parler ; un homme qui médite fortement tous les principes du sujet qu'il doit traiter, et dans toute leur étendue ; qui s'en fait un ordre dans l'esprit, qui prépare les plus fortes expressions par lesquelles il veut rendre son sujet sensible, qui range toutes ses preuves, qui prépare un certain nombre de figures touchantes. Cet homme sait sans doute tout ce qu'il doit dire, et la place où il doit mettre chaque chose : il ne lui reste, pour l'exécution, qu'à trouver les expressions communes qui doivent faire le corps du discours. Croyez-vous qu'un tel homme ait de la peine à les trouver? — Il ne les trouvera pas si justes et si ornées qu'il les aurait trouvées à loisir dans son cabinet. — Je le crois ; mais, selon vous-même, il ne perdra qu'un peu d'ornement ; et vous savez ce que nous devons penser de cette perte, selon les principes que nous avons déjà posés. D'un autre côté, que ne gagnera-t-il pas pour la liberté et pour la force de l'action, qui est le principal? supposant qu'il se soit beaucoup exercé à écrire, comme Cicéron le demande, qu'il ait lu tous les bons modèles, qu'il ait beaucoup de facilité naturelle et acquise, qu'il ait un fonds abondant de principes et d'érudition, qu'il ait bien médité tout son sujet, qu'il l'ait bien rangé dans sa tête. Nous devons conclure qu'il parlera avec force, avec ordre, avec abondance. Ses périodes n'amuseront pas tant l'oreille : tant mieux, il en sera meilleur orateur. Ses transitions ne seront pas si fines : n'importe ; outre qu'il peut les avoir préparées sans les apprendre par cœur, de plus, ces négligences lui seront communes avec les plus éloquents

orateurs de l'antiquité, qui ont cru qu'il fallait par là imiter la nature, et ne montrer pas une trop grande préparation. Que lui manquera-t-il donc? Il fera quelque petite répétition; mais elle ne sera pas inutile : non seulement l'auditeur de bon goût prendra plaisir à y reconnaître la nature, qui reprend souvent ce qui la frappe davantage dans un sujet; mais cette répétition imprimera plus fortement les vérités : c'est la véritable manière d'instruire. Tout au plus trouvera-t-on dans son discours quelque construction peu exacte, quelque terme impropre, ou censuré par l'Académie, quelque chose d'irrégulier, ou, si vous voulez, de faible et de mal placé, qui lui aura échappé dans la chaleur de l'action. Il faudrait avoir l'esprit bien petit pour croire que ces fautes-là fussent grandes : on en trouvera de cette nature dans les plus excellents originaux; les plus habiles d'entre les anciens les ont méprisées. Si nous avions d'aussi grandes vues qu'eux, nous ne serions guère occupés de ces minuties. Il n'y a que les gens qui ne sont pas propres à discerner les grandes choses, qui s'amusent à celles-là, etc. »

47. — LXXXVIII. *Voyez* sur la mémoire artificielle la fin du troisième Livre de la *Rhétorique à Herennius*, et les notes du premier Livre *de l'Orateur*, chap. 34, etc.

DE ORATORE

LIBER TERTIUS.

I. Instituenti mihi, Quinte frater, eum sermonem referre, et mandare huic tertio libro, quem post Antonii disputationem Crassus habuisset, acerba sane recordatio veterem animi curam molestiamque renovavit. Nam illud immortalitate dignum ingenium, illa humanitas, illa virtus L. Crassi, morte exstincta subita est, vix diebus decem post eum diem, qui hoc et superiore libro continetur. Ut enim Romam rediit extremo scenicorum ludorum die, vehementer commotus ea oratione, quæ ferebatur habita esse in concione a Philippo; quem dixisse constabat, videndum sibi aliud esse consilium, illo senatu se rempublicam [1] gerere non posse : mane idibus septembris, et ille, et senatus frequens vocatu Drusi in curiam venit. Ibi quum Drusus multa de Philippo questus esset, retulit ad senatum de illo ipso, quod consul in eum ordinem tam graviter in concione esset invectus. Hic, ut sæpe inter homines sapientissimos constare vidi, quanquam hoc Crasso, quum aliquid accuratius dixisset, semper fere contigisset, ut nunquam dixisse melius putaretur, tamen omnium consensu sic esse tum judicatum [2] au-

[1] *Ed. pr.* regere, *mutatione solemni.* — [2] *Vulg. abest* audivimus. *Hic licet per. mss. nostros, vel delere* ut, *ante* sæpe inter homines, *vel addere* audivimus, *quod habet cod.* 7703. *Hoc prætulimus.*

DE L'ORATEUR,

LIVRE TROISIÈME.

I. Comme je me disposais, mon cher Quintus, à rapporter dans ce troisième Livre le discours que prononça Crassus, lorsque Antoine eut fini le sien, un pénible souvenir est venu réveiller dans mon cœur des regrets douloureux et un chagrin que le temps n'a point effacé. Ce beau génie qui méritait l'immortalité, cette douceur de mœurs, cette vertu si pure, tout fut éteint par une mort soudaine, dix jours après les entretiens que vous venez de lire. Crassus, de retour à Rome, le dernier jour des jeux scéniques [1], apprit avec indignation que le consul Philippe [2] avait dit dans une harangue au peuple, qu'il avait besoin d'un conseil plus sage, et qu'avec un pareil sénat, il ne pouvait conduire les affaires publiques. Le matin des ides de septembre, il se rendit au sénat, et l'assemblée fut très nombreuse. Drusus, qui l'avait convoqué, après s'être plaint vivement du consul, demanda qu'on délibérât sur l'outrage que le premier magistrat de la république avait fait à cet ordre respectable, en le calomniant auprès du peuple. Toutes les fois que Crassus prononçait un discours préparé avec quelque soin, les hommes les plus éclairés s'accordaient à dire qu'il semblait n'avoir jamais mieux parlé; mais ce jour-là on convint que si jusqu'alors il avait surpassé les autres, cette fois il s'était élevé au-dessus de lui-même. Il déplora le malheur et l'abandon du sénat; il éclata contre l'audace du consul, qui, au lieu

divimus, ceteros a Crasso semper omnes, illo autem die etiam ipsum a sese superatum. Deploravit enim casum atque orbitatem senatus; cujus ordinis a consule, qui quasi parens bonus, aut tutor fidelis esse deberet, tanquam ab aliquo nefario prædone diriperetur patrimonium dignitatis : neque vero esse mirandum, si, quum suis consiliis rempublicam profligasset, consilium senatus a republica repudiaret. Hic quum homini et vehementi, et diserto, et in primis forti ad resistendum, Philippo, quasi quasdam verborum faces admovisset, non tulit ille, et graviter exarsit, pignoribusque ablatis Crassum instituit coercere. Quo quidem ipso in loco multa a Crasso divinitus dicta efferebantur, quum sibi illum consulem esse negaret, cui senator ipse non esset : « An tu, quum omnem auctoritatem universi ordi-« nis pro pignore putaris, eamque in conspectu « populi rom. concideris; [1] me his pignoribus exis-« timas posse terreri? Non tibi illa sunt [2] concidenda, « si Crassum vis coercere : hæc tibi est excidenda « lingua; qua vel evulsa, spiritu ipso libidinem tuam « libertas mea refutabit. »

II. Permulta tum vehementissima contentione animi, ingenii, virium, ab eo dicta esse constabat; sententiamque eam, quam senatus frequens secutus est ornatissimis et gravissimis verbis, « Ut populo romano satisfieret, nunquam senatus neque consilium reipublicæ, neque fidem defuisse, » ab eo dictam; et eumdem (id quod in auctoritatibus

[1] Meis. — [2] Cædenda.

de remplir à l'égard de cet ordre le devoir d'un bon père, ou d'un fidèle tuteur, venait, comme un infâme brigand, le dépouiller de sa dignité héréditaire : il ne fallait pas s'étonner si celui qui avait bouleversé la république par ses funestes conseils, voulait maintenant lui enlever le secours et les lumières du sénat. Philippe était violent, accoutumé à manier l'arme de la parole, et à faire tête à ceux qui l'attaquaient : les reproches de Crassus enflammèrent sa fureur, et pour contenir un pareil adversaire, il alla, dans le transport de sa colère, jusqu'à faire prendre un gage sur ses biens [3]. Ce fut alors que Crassus déploya, dit-on, un talent plus qu'humain : il déclara qu'il ne voyait plus un consul dans celui qui refusait de voir en lui un sénateur. « Quand tu as regardé l'autorité du sénat tout entier « comme un bien de confiscation, que tu l'as dégradée, « foulée aux pieds devant le peuple, penses-tu m'effrayer « par de semblables menaces ? Si tu veux m'imposer « silence, ce ne sont pas mes biens, c'est la langue qu'il « faut m'arracher; et quand il ne me restera plus que « le souffle, mon âme libre saura encore trouver des « sons pour combattre et réprimer la tyrannie. »

II. Il parla long-temps avec cette chaleur et cette véhémence ; toutes ses facultés étaient exaltées; enfin, son avis, qu'il développa dans les termes les plus forts et les plus pompeux, entraîna toute l'assemblée. Il fut décrété que « toutes les fois qu'il s'était agi des intérêts du peuple romain, ni la sagesse, ni la fidélité du sénat, n'avaient jamais manqué à la république. » Crassus assista même à la rédaction de ce décret, ce qu'attestent encore les registres. Mais ce fut pour cet homme

[1] præscriptis exstat) scribendo adfuisse. Illa tanquam cycnea fuit divini hominis vox et oratio, quam quasi exspectantes, post ejus interitum veniebamus in curiam, ut vestigium illud ipsum, in quo ille postremum institisset, contueremur. Namque tum latus ei dicenti condoluisse, sudoremque multum consecutum esse audiebamus: ex quo quum cohorruisset, cum febri domum rediit, dieque septimo lateris dolore consumtus est. O fallacem hominum spem, fragilemque fortunam, et inanes nostras contentiones! quæ in medio spatio sæpe franguntur et corruunt, et ante, in ipso cursu, obruuntur, quam portum conspicere potuerunt. Nam, quamdiu Crassi fuit ambitionis labore vita districta, tamdiu privatis magis officiis et ingenii laude floruit, quam fructu amplitudinis, aut reipublicæ dignitate. Qui autem ei annus primus ab honorum perfunctione aditum, omnium concessu, ad summam auctoritatem dabat, is ejus omnem spem atque omnia vitæ consilia morte pervertit. Fuit hoc luctuosum suis, acerbum patriæ, grave bonis omnibus; sed ii tamen rempublicam casus secuti sunt, ut mihi non erepta L. Crasso a diis immortalibus vita, sed donata mors esse videatur. Non vidit flagrantem bello Italiam, non ardentem invidia senatum, non sceleris nefarii principes civitatis reos, non luctum filiæ, non exsilium generi, non acerbissimam C. Marii fugam, non illam post reditum ejus cædem omnium crudelissimam, non denique in omni genere deformatam

[1] Perscriptis.

divin le chant du cygne ; ce furent les derniers accents de sa voix; et nous, comme si nous eussions dû l'entendre toujours, nous venions au sénat, après sa mort, contempler encore la place où il avait parlé pour la dernière fois. Il fut saisi dans l'assemblée même d'une douleur de côté, suivie d'une sueur abondante, et d'un frisson violent ; il rentra chez lui avec la fièvre, et au bout de sept jours il n'était plus. O trompeuses espérences de l'homme [4] ! ô fragilité de la condition humaine ! ô vanité de nos projets et de nos pensées, si souvent confondus au milieu de notre carrière, et que la tempête renverse au moment où nous découvrons le port ! Tant que la vie de Crassus fut occupée à la poursuite pénible des honneurs, il eut bien cette gloire que donnent le dévoûment aux intérêts des particuliers, et l'éclat du talent, mais non pas encore le crédit et le rang attachés aux grands emplois ; et l'année qui suivit son consulat, lorsque les suffrages unanimes de ses concitoyens lui décernaient déjà la première place dans la considération publique, la mort vint renverser tous ses projets et toutes ses espérances ! Ce fut sans doute une perte cruelle pour sa famille, douloureuse à la patrie, sensible à tous les gens de bien ; mais tel a été après lui le sort de la république, qu'on peut dire que les dieux ne lui ont pas ôté la vie, mais lui ont accordé la mort. Il n'a point vu l'Italie déchirée par la guerre, le sénat en butte aux fureurs de la haine [5], les premiers citoyens de Rome accusés d'un complot sacrilége ; il n'a point vu le deuil de sa fille [6], l'exil de son gendre, la fuite désastreuse de Marius, le carnage et les horreurs qui suivirent son retour ; enfin, il n'a pas vu flétrir et dégrader cette république si glorieuse autre-

eam civitatem, in qua ipse florentissima multum omnibus gloria præstitisset.

III. Sed quoniam attigi cogitatione vim varietatemque fortunæ, non vagabitur oratio mea longius, atque eis fere ipsis definietur viris, qui hoc sermone, quem referre cœpimus, continentur. Quis enim non jure beatam L. Crassi mortem illam, quæ est a multis sæpe defleta, dixerit, quum horum ipsorum sit, qui tum cum illo postremum fere collocuti sunt, eventum recordatus? Tenemus enim memoria, Q. Catulum, virum omni laude præstantem, quum sibi non incolumem fortunam, sed exsilium et fugam deprecaretur, esse coactum, ut vita se ipse privaret. Jam M. Antonii in his ipsis rostris, in quibus ille rempublicam constantissime consul defenderat, quæque censor imperatoriis manubiis ornarat, positum caput illud fuit, a quo erant multorum civium capita servata. Neque vero longe ab eo C. Julii caput, hospitis Etrusci scelere proditum, cum L. Julii fratris capite jacuit: ut ille, qui hæc non vidit, et vixisse cum republica pariter, et cum illa simul exstinctus esse videatur. Neque enim propinquum suum, maximi animi virum, P. Crassum, suapte interfectum manu, neque collegæ sui, pontificis maximi, sanguine simulacrum Vestæ respersum esse vidit; cui mœrori (qua mente ille in patriam fuit) etiam C. Carbonis, inimicissimi hominis, eodem illo die mors nefaria fuisset. Non vidit eorum ipsorum, qui tum adolescentes Crasso se dicarant, horribiles miserosque casus. Ex quibus C. Cotta,

fois, lorsque lui-même était monté au comble de la gloire.

III. Mais puisque mes réflexions m'ont conduit à parler du pouvoir et de l'inconstance de la fortune, je n'ai pas besoin d'aller chercher au loin d'autres exemples : il me suffit de rappeler la destinée des interlocuteurs de ce dialogue [7]. Quoique la mort de L. Crassus ait fait couler tant de larmes, qui ne la trouve heureuse, en se rappelant le sort de ceux qui eurent alors avec lui leur dernier entretien ? Nous n'oublierons jamais que Q. Catulus, revêtu de tous les titres de gloire, et qui implorait pour unique faveur, non la conservation de ses biens, mais l'exil et la liberté de fuir, fut réduit à se donner lui-même la mort. Et M. Antoine, quelle a été sa fin ? la tête sanglante de cet homme, à qui tant de citoyens devaient leur salut, fut attachée à cette même tribune, où, pendant son consulat, il avait défendu la république avec tant de fermeté, et qu'il avait ornée, pendant sa censure, des dépouilles de l'ennemi. Bientôt, sur cette même tribune, fut exposée aux outrages la tête de C. César, lâchement trahi par un Toscan son hôte, et celle de son frère Lucius. Ah ! celui qui n'a pas été témoin de ces horreurs, ne semble-t-il pas avoir vécu et être mort avec la république ? Crassus n'a pas vu son proche parent Publius, cet homme d'un si grand courage, forcé de se tuer de sa propre main, ni le grand-pontife Scévola, son collègue, rougir de son sang la statue de Vesta : ce cœur généreux, si tendrement attaché à sa patrie, aurait donné des larmes à la mort même de C. Carbon, son plus grand ennemi, massacré aussi dans cette affreuse journée. Il n'a pas vu la destinée déplorable de ces deux jeunes gens qui s'étaient attachés à lui : Cotta qu'il avait laissé, en

quem ille florentem reliquerat, paucis diebus post mortem Crassi depulsus per invidiam tribunatu, non multis ab eo tempore mensibus ejectus est e civitate. Sulpicius autem, qui in eadem invidiæ flamma fuisset, quibuscum privatus conjunctissime vixerat, hos in tribunatu spoliare instituit omni dignitate; cui quidem ad summam gloriam eloquentiæ[1] florescenti, ferro erepta vita est, et pœna temeritatis non sine magno reipublicæ malo constituta. Ego vero te, Crasse, quum vitæ flore, tum mortis opportunitate, divino consilio et ortum et exstinctum esse arbitror: nam tibi aut, pro virtute animi constantiaque tua, civilis ferri subeunda fuit crudelitas, aut, si qua te fortuna ab atrocitate mortis vindicasset, eadem esse te funerum patriæ spectatorem coegisset; neque solum tibi improborum dominatus, sed etiam, propter admistam civium cædem, bonorum victoria mœrori fuisset.

IV. Mihi quidem, Quinte frater, et eorum casus, de quibus ante dixi, et ea, quæ nosmet ipsi, ob amorem in rempublicam incredibilem et singularem pertulimus ac sensimus, cogitanti, sententia sæpe tua vera ac sapiens videri solet, qui propter tot, tantos, tamque præcipites casus clarissimorum hominum atque optimorum virorum, me semper ab omni contentione ac dimicatione revocasti. Sed quoniam hæc jam neque[2] in integro nobis esse possunt, et summi labores nostri, magna compensati gloria, mitigantur; pergamus ad ea solatia, quæ

[1] *Ernest. conj.* efflorescenti. *Malc.* — [2] *Al. codd.* integra.

mourant, dans une position si heureuse, peu de jours après, déchu de ses prétentions au tribunat par la cabale de ses ennemis, fut bientôt obligé de se bannir de Rome; d'abord victime de la même faction, Sulpicius, devenu tribun, entreprit d'humilier ceux même dont il avait été dans la condition privée l'ami le plus fidèle; et cet homme, qui croissait pour la gloire de l'éloquence romaine, périt d'une mort sanglante, juste châtiment de sa politique insensée, mais qui n'en causa pas moins à la république une perte irréparable. Pour moi, Crassus, quand je considère l'éclat de ta vie, et l'époque de ta mort, il me semble que la providence des dieux a veillé sur l'une et sur l'autre : ta fermeté et ta vertu t'auraient fait tomber sous le glaive des guerres civiles, ou si la fortune avait dérobé tes jours à la fureur des assassins, c'eût été pour te rendre témoin des funérailles de ta patrie; et tu aurais eu, non seulement à gémir sur la tyrannie des méchants, mais encore à pleurer sur la victoire du meilleur parti, souillée par le carnage des citoyens. [8]

IV. Je ne puis songer [9], mon cher Quintus, à la destinée de ces grands hommes, et aux maux que j'ai soufferts moi-même pour avoir aimé trop tendrement ma patrie, sans reconnaître la vérité et la sagesse de vos conseils, lorsque vous me rappeliez les malheurs et la chute terrible de tant d'hommes illustres, de tant de vertueux citoyens, pour m'engager à ne pas m'exposer aux orages des dissensions publiques. Mais puisqu'il n'est plus temps de revenir sur mes pas, et que la gloire, en couronnant mes travaux, en a fait disparaître l'amertume, livrons-nous à ces douces consolations qui font oublier les douleurs passées, qui charment les douleurs présentes. Transmettons à la posté-

non modo sedatis molestiis, jucunda, sed etiam hærentibus, salutaria nobis esse possunt; sermonemque L. Crassi reliquum ac pæne postremum memoriæ prodamus; atque ei, etsi nequaquam parem illius ingenio, at pro nostro tamen studio, meritam gratiam debitamque referamus.

Neque enim quisquam nostrum, quum libros Platonis mirabiliter scriptos legit, in quibus omnibus fere Socrates exprimitur, non, quanquam illa scripta sunt divinitus, tamen majus quiddam de illo, de quo scripta sunt, suspicatur. Quod item nos postulamus non a te quidem, qui nobis [1] omnia summa tribuis, sed a ceteris, qui hæc in manus sument, ut majus quiddam de L. Crasso, quam quantum a nobis exprimetur, suspicentur. Nos enim, qui ipsi sermoni non interfuissemus, et quibus C. Cotta tantummodo locos ac sententias hujus disputationis tradidisset (quo in genere orationis utrumque oratorem cognoveramus), id ipsum sumus in eorum sermone adumbrare conati. Quod si quis erit, qui ductus opinione vulgi, aut Antonium jejuniorem, aut Crassum [2] pleniorem fuisse putet, quam quomodo a nobis uterque inductus est; is erit ex iis, qui aut illos non [3] audierint, aut judicare non [4] possint. Nam fuit uterque (ut exposui antea) quum studio atque ingenio et doctrina præstans omnibus, tum in suo genere perfectus, ut neque in Antonio deesset hic ornatus orationis, neque in Crasso redundaret.

[1] Summa omnia. — [2] Fuisse pleniorem. — [3] Audierit. — [4] Possit.

rité cet entretien de Crassus, et comme les dernières paroles qu'il prononça; et si cet hommage n'est pas proportionné à la grandeur de son génie, il attestera du moins l'ardeur de notre zèle et de notre juste reconnaissance.

Lorsqu'on lit ces admirables ouvrages de Platon, où Socrate semble respirer et se dévoiler tout entier, malgré l'éloquence sublime du disciple, l'imagination se forme du maître une idée plus imposante encore. Telle est la disposition que je demande, non pas à vous, mon frère, dont l'indulgence se plaît à exagérer mes talents, mais à tous ceux qui liront ces dialogues : je les prie, pour apprécier Crassus, d'aller au-delà de l'image imparfaite que je pourrai leur offrir. Je n'assistai point à l'entretien que je vais rapporter; mais Cotta * m'en a redit la substance et le fond; et comme je connaissais parfaitement le genre de talent des deux interlocuteurs, je me suis attaché à le reproduire en les faisant parler. Si quelques critiques, trompés par l'opinion commune, me reprochent de donner à Crassus moins d'abondance, à Antoine moins de sécheresse, qu'ils n'en avaient, c'est qu'ils ne les ont pas entendus, ou qu'ils ne sont pas en état de les juger. Chacun d'eux, comme je l'ai dit, doué d'une grande application, d'un heureux génie, et d'une vaste instruction, était parfait dans son genre: le style d'Antoine ne manquait pas d'ornements, et celui de Crassus n'en était pas surchargé.

* Cicéron a déjà dit, I, 7, qu'il devait ce récit à Cotta; mais il avait lui-même entendu plusieurs fois Antoine et Crassus, comme on l'a vu au commencement du second Livre.

V. Ut igitur ante meridiem discesserunt, paullumque requierunt, in primis hoc a se Cotta animadversum esse dicebat, omne illud tempus meridianum Crassum in acerrima atque attentissima cogitatione posuisse, seseque, qui vultum ejus, quum ei dicendum esset, obtutumque oculorum in cogitando probe nosset, atque in maximis causis sæpe vidisset, tum dedita opera, quiescentibus aliis, in eam exhedram [1] venisse, in qua Crassus lectulo posito recubuisset, quumque eum in cogitatione defixum esse sensisset, statim recessisse, atque in eo silentio duas horas fere esse consumtas. Deinde quum omnes, inclinato jam in [2] pomeridianum tempus die, venissent ad Crassum, Quid est, Crasse, inquit Julius, imusne sessum? etsi admonitum venimus te, non flagitatum. — Tum Crassus, An me tam impudentem esse existimatis, ut vobis hoc præsertim munus putem diutius posse debere? — Quinam igitur, inquit ille, locus? an in media silva placet? Est enim is maxime et opacus, et frigidus. — Sane, inquit Crassus: etenim est in eo loco sedes huic nostro non inopportuna sermoni. Quum placuisset idem ceteris, in silvam venitur, et ibi magna cum audiendi exspectatione considitur.

— Tum Crassus, Quum auctoritas atque amicitia vestra, tum Antonii facilitas eripuit, inquit, mihi in optima mea causa libertatem recusandi: quanquam in partienda disputatione nostra, quum sibi de iis, quæ dici ab oratore oporteret, sumeret, mihi

[1] Venisset. — [2] Postmeridianum. *Sed vid. Orat. c.* 47.

V. On s'était séparé avant midi pour prendre un peu de repos. Cotta m'a raconté que Crassus passa tout ce temps absorbé dans une profonde méditation, avec cet air pensif, ce regard fixe, qui lui étaient ordinaires lorsqu'il se préparait à plaider une grande cause. Cotta, qui connaissait son habitude, entra, pendant que les autres dormaient, dans la chambre où reposait Crassus; il le trouva couché sur un lit, dans l'attitude de la réflexion. Il se retira, et près de deux heures s'écoulèrent dans ce recueillement. Vers le soir, tout le monde se rassembla auprès de Crassus, et César lui dit : N'est-il pas temps d'aller nous asseoir ? nous ne venons pas toutefois vous presser de tenir votre parole, mais seulement vous la rappeler. — Me croyez-vous, dit Crassus, d'assez mauvaise foi, pour différer plus long-temps de tenir ma promesse ? — Quel lieu, reprit César, choisirons-nous ? que pensez-vous du milieu de ce bois ? nous y jouirons de l'ombre et du frais. — Soit, répondit Crassus, le lieu me paraît convenable à notre entretien. Tout le monde approuvant cet avis, on se rend au milieu du bois, où chacun prend place, impatient d'entendre Crassus.

— L'empire, dit-il, que vous avez sur moi, votre amitié, surtout la complaisance d'Antoine, ne me laissent aucun moyen de vous refuser; et cependant j'en aurais peut-être de justes raisons. Dans le partage qu'il a fait de cette discussion, en se réservant tout ce qui concerne les pensées, et en me laissant à traiter les ornements dont elles sont susceptibles, il a séparé deux

autem relinqueret, ut explicarem, quemadmodum illa ornari oporteret; ea divisit, quæ sejuncta esse non possunt. Nam quum omnis ex re atque verbis constet oratio; neque verba sedem habere possunt, si rem subtraxeris, neque res lumen, si verba semoveris. Ac mihi quidem veteres illi, majus quiddam animo complexi, multo plus etiam vidisse videntur, quam quantum nostrorum ingeniorum acies intueri potest; qui omnia hæc, quæ supra et subter, unum esse, et una vi atque una consensione naturæ constricta esse dixerunt. Nullum est enim genus rerum, quod aut avulsum a ceteris per se ipsum constare, aut, quo cetera si careant, vim suam atque æternitatem conservare possint.

VI. Sed [1] si hæc major esse ratio videtur, quam ut hominum possit sensu aut cogitatione comprehendi, est etiam illa Platonis vera, et tibi, Catule, certe non inaudita vox, omnem doctrinam harum ingenuarum et humanarum artium uno quodam societatis vinculo contineri: ubi enim perspecta vis est rationis ejus, qua causæ rerum atque exitus cognoscuntur, mirus quidam omnium quasi consensus doctrinarum concentusque reperitur. Sed si hoc quoque videtur esse altius, quam ut id nos, humi strati, suspicere possimus, illud certe tamen, quod amplexi sumus, quod profitemur, quod suscepimus, nosse et tenere debemus.

Una est enim, quod et ego hesterna die dixi, et aliquot locis antemeridiano sermone significavit

[1] *Abest* si. *Dant fere omnes mss. nostri.*

choses inséparables. Le discours, en effet, se composant de mots et de pensées, il n'y a plus de place pour les mots, si l'on retranche les pensées, et celles-ci ne peuvent être mises en lumière, sans le secours des mots. Les anciens avaient, ce me semble, des vues plus élevées, et des idées plus étendues que les nôtres, lorsqu'ils représentaient cet univers qui nous entoure, comme un tout immense, dont les parties sont enchaînées sous une même loi par des liens indissolubles; et en même temps que chacune d'elles a besoin des autres pour subsister, chacune aussi est nécessaire à la conservation et à la durée de tout l'ensemble.

VI. Mais si ce vaste système est au-dessus des pensées et des conceptions de l'esprit humain, Platon du moins a eu raison de dire, et Catulus ne l'ignore pas, qu'un lien commun unit tous les arts et toutes les sciences: ces rapports secrets, cette merveilleuse alliance, frappent tous ceux qui se sont appliqués à approfondir l'enchaînement des causes et des effets [10]. Si cette idée échappe encore par sa sublimité à nos regards trop attachés à la terre, nous devons au moins connaître toute l'étendue de l'art auquel nous nous sommes livrés, et qui fait l'occupation de notre vie.

Je vous le disais hier, et Antoine l'a répété ce matin plus d'une fois, l'éloquence est une, quelque sujet qu'elle embrasse, dans quelque sphère d'idées qu'on la

Antonius, eloquentia, quascumque in oras disputationis regionesve delata est. Nam sive de cœli natura loquitur, sive de terræ, sive de divina vi, sive de humana, sive ex inferiore loco, sive ex æquo, sive ex superiore, sive ut impellat homines, sive ut doceat, sive ut deterreat, sive ut concitet, sive ut reflectat, sive ut incendat, sive ut leniat, sive ad paucos, sive ad multos, sive inter alienos, sive cum suis, sive secum, rivis est diducta oratio, non fontibus; et, quocumque ingreditur, eodem est instructu ornatuque comitata. Sed quoniam oppressi jam sumus opinionibus, non modo vulgi, verum etiam hominum leviter eruditorum, qui, quæ complecti tota nequeunt, hæc facilius divulsa et quasi discerpta contrectant; et qui, tanquam ab animo corpus, sic a sententiis verba sejungunt, quorum sine interitu fieri neutrum potest : non suscipiam oratione mea plus, quam mihi imponitur; tantum significabo brevi, neque verborum ornatum inveniri posse non partitis expressisque sententiis, neque esse ullam sententiam illustrem sine luce verborum. Sed priusquam illa conor attingere, quibus orationem ornari, atque illuminari putem, proponam breviter, quid sentiam de universo genere dicendi.

VII. Natura nulla est, ut mihi videtur, quæ non habeat in suo genere res complures dissimiles inter se, quæ tamen consimili laude dignentur. Nam et auribus multa percipimus, quæ, etsi nos vocibus delectant, tamen ita sunt varia sæpe, ut id, quod

transporte. Soit qu'elle s'occupe du ciel ou de la terre, des choses divines ou humaines; soit qu'elle s'adresse à des supérieurs, à des égaux ou à des inférieurs; soit qu'elle se propose d'instruire les hommes, soit qu'elle les excite ou qu'elle les arrête, qu'elle les pousse ou qu'elle les ramène, qu'elle enflamme ou qu'elle calme leurs passions; soit qu'elle parle à une grande assemblée, ou à un petit nombre d'auditeurs, qu'elle se fasse entendre parmi des étrangers, qu'elle se borne à un cercle intime, ou qu'elle s'entretienne avec elle-même, elle suit des routes diverses, mais elle sort toujours de lamême source, et partout où elle se montre, elle paraît avec les mêmes ornements et le même cortége. Mais puisque nous nous laissons dominer par les opinions du vulgaire, puisque des demi-savants, pour mettre à leur portée ce qu'ils ne pouvaient embrasser en entier, le déchirent et l'arrachent en lambeaux, et qu'en détachant les pensées de l'élocution, ils séparent l'âme du corps, sans considérer que la mort est le résultat de cette séparation, je n'irai pas au-delà de la tâche qui m'est imposée : je dirai seulement en passant qu'en vain chercherait-on les ornements de l'élocution, si l'on n'a d'abord trouvé et disposé les idées, et que les idées ne sauraient produire d'effet, si l'expression ne les fait ressortir. Mais avant d'en venir aux ornements dont le discours me paraît susceptible, je vous exposerai en peu de mots mon sentiment sur l'éloquence en général.

VII. Il me semble qu'il n'y a rien dans la nature qui ne présente dans une même classe des objets très variés, et qui nous plaisent également. Une multitude de sons frappent nos oreilles d'une manière agréable : cependant ils sont souvent très différents entre eux, et le

proximum audias, jucundissimum esse videatur; et oculis colliguntur pæne innumerabiles voluptates, quæ nos ita capiunt, ut unum sensum dissimili genere delectent; et reliquos sensus voluptates [1] oblectant dispares, ut sit difficile judicium excellentis maxime suavitatis. At hoc idem, quod est in naturis rerum, transferri potest etiam ad artes. Una fingendi est ars, in qua præstantes fuerunt Myro, Polycletus, Lysippus, qui omnes inter se dissimiles fuerunt; sed ita tamen, ut neminem sui velis esse dissimilem. Una est ars ratioque picturæ, dissimillimique tamen inter se Zeuxis, Aglaophon, Apelles; neque eorum quisquam est, cui quidquam in arte sua deesse videatur. Et, si hoc in his quasi mutis artibus est mirandum, et tamen verum, quanto admirabilius in oratione atque in lingua? quæ quum in iisdem sententiis verbisque versetur, summas habet dissimilitudines; non sic, ut alii vituperandi sint, sed ut ii, quos constet esse laudandos, in dispari tamen genere laudentur. Atque id primum in poetis cerni licet, quibus est proxima cognatio cum oratoribus, quam sint inter sese Ennius, Pacuvius, [2] Attiusque dissimiles; quam apud Græcos Æschylus, Sophocles, Euripides, quanquam omnibus par pæne laus in dissimili scribendi genere tribuatur. Adspicite nunc eos homines atque intuemini, quorum de facultate quærimus, quid intersit inter oratorum studia atque naturas. Suavitatem Isocrates, subtilitatem Lysias, acumen Hyperides, sonitum

[1] Oblectent. — [2] *Al.* Accius, *ut passim.*

dernier est celui qui nous fait le plus de plaisir. Il en est de même des spectacles dont la nature enchante nos yeux : ils ne se ressemblent point, et ils procurent à un seul sens une multitude de jouissances différentes. On en peut dire autant des autres sens, qui sont affectés d'impressions agréables, mais diverses, sans qu'il soit facile de juger quelle est celle qui l'emporte sur les autres. Ce que je viens de dire des objets de la nature s'applique aux beaux-arts. Il n'y a qu'un art de la sculpture : Myron, Polyclète, Lysippe, y ont excellé ; mais ils ne se ressemblent pas l'un à l'autre, et l'on ne voudrait pas qu'aucun d'eux fût différent de lui-même. Il n'y a qu'un art de peindre : Zeuxis, Aglaophon, Apelle, sont tous les trois fort différents entre eux, et cependant tous les trois ils semblent avoir atteint la perfection. Si l'observation de cette singulière diversité se vérifie dans ceux des beaux-arts qui sont, pour ainsi dire, muets, combien n'est-elle pas plus juste encore, appliquée aux arts de la parole ! Les auteurs, en employant les mêmes pensées et les mêmes expressions, présentent pourtant des diversités infinies. Ce n'est pas que les qualités de l'un fassent tort à la gloire des autres : tous sont dignes des mêmes éloges, mais à des titres différents. C'est ce qu'on peut remarquer d'abord parmi les poètes, qui ont tant d'affinité avec les orateurs. Quelle différence entre Ennius, Pacuvius et Attius, et, chez les Grecs, entre Eschyle, Sophocle et Euripide ! tous cependant ne sont-ils pas à peu près également admirés, malgré la différence de leur manière ? Si nous considérons maintenant les orateurs, qui font le sujet de cet entretien, nous trouverons la même différence dans leurs caractères et leurs talents. Isocrate se distingue par la douceur, Lysias par la justesse,

Æschines, vim Demosthenes habuit : quis eorum non egregius? tamen quis cujusquam nisi sui similis? Gravitatem Africanus, lenitatem Lælius, asperitatem Galba, profluens quiddam habuit Carbo et canorum : quis horum non princeps temporibus illis fuit? et suo tamen quisque in genere princeps.

VIII. Sed quid ego vetera conquiram, quum mihi liceat uti præsentibus exemplis atque vivis? Quid jucundius auribus nostris unquam accidit hujus oratione Catuli? quæ est pura sic, ut latine loqui pæne solus videatur; sic autem gravis, ut in singulari dignitate omnis tamen adsit humanitas ac lepos. Quid multa? istum audiens equidem sic judicare soleo, quidquid aut addideris, aut mutaveris, aut detraxeris, vitiosius et deterius futurum. Quid noster hic Cæsar? nonne novam quamdam rationem attulit orationis, et dicendi genus induxit prope singulare? Quis unquam res, præter hunc, tragicas pæne comice, [1] tristes remisse, severas hilare, forenses scenica prope venustate tractavit, atque ita, ut neque jocus magnitudine rerum excluderetur, nec gravitas facetiis minueretur? Ecce præsentes duo prope æquales Sulpicius et Cotta : quid tam inter se dissimile? quid tam in suo genere præstans? Limatus alter et subtilis, rem explicans propriis aptisque verbis : hæret in causa semper, et, quid judici probandum sit, quum acutissime vidit, omissis ceteris argumentis, in eo mentem orationemque defigit.

[1] *Pearcius conj.* tristes hilare, severas remisse.

Hypéride par la pénétration, Eschine par l'éclat, Démosthène par l'énergie. Lequel d'entre eux n'est pas admirable? lequel ressemble à d'autres qu'à lui-même? Scipion l'Africain eut en partage la noblesse, Lélius la douceur, Galba la véhémence, Carbon l'abondance et l'harmonie. Chacun de ces orateurs fut le premier de son temps : chacun mérita la palme dans un genre différent.

VIII. Mais pourquoi recourir à des exemples anciens, lorsque nous en avons de vivants sous les yeux? Quoi de plus agréable à l'oreille que le style de Catulus? son élocution est si pure, qu'on dirait que lui seul sait parler la langue des Romains; la noblesse et la dignité n'excluent pas en lui l'urbanité et la grâce; enfin, toutes les fois que je l'entends, je me dis qu'on ne pourrait ajouter, retrancher ou changer rien à son discours, sans en détruire la perfection. Et César, n'a-t-il pas introduit dans l'éloquence un genre nouveau, et qui lui est propre? Quel orateur sut jamais, comme lui, prêter à des sujets tragiques le piquant de la comédie, aux sujets tristes de la gaîté, de l'enjouement aux plus sérieux, et transporter au barreau le charme et l'intérêt du théâtre, sans que l'élévation des pensées lui défende jamais la plaisanterie, sans que la plaisanterie ôte de la noblesse aux pensées? Quant à Sulpicius et à Cotta, qui sont à peu près du même âge, peut-on se ressembler moins, mais peut-on exceller davantage dans des genres différents? Cotta s'attache au poli et à la perfection du style, à la justesse et à la propriété des expressions; il ne s'écarte jamais de la question; et lorsque par la sagacité de ses vues il a distingué ce qu'il est essentiel de prouver aux juges, il laisse de côté tout le reste, et porte sur ce seul point tout ses efforts.

Sulpicius autem fortissimo quodam animi impetu, plenissima et maxima voce, summa contentione corporis, et dignitate motus, verborum quoque ea gravitate et copia est, ut unus ad dicendum instructissimus a natura esse videatur.

IX. Ad nosmet ipsos jam revertor; quoniam sic fuimus semper comparati, ut hominum sermonibus quasi in aliquod contentionis judicium vocaremur: quid tam dissimile, quam ego in dicendo et Antonius? quum ille is sit orator, ut nihil eo possit esse præstantius; ego autem, quanquam memet mei pœnitet, cum hoc maxime tamen in comparatione conjungar. Videtisne, genus hoc quod sit Antonii? forte, vehemens, commotum in agendo, præmunitum et ex omni parte causæ septum, acre, acutum, enucleatum, in unaquaque re commorans, honeste cedens, acriter insequens, terrens, supplicans, summa orationis varietate, nulla nostrarum aurium satietate. Nos autem, quicumque in dicendo sumus, quoniam esse aliquo in numero vobis videmur, certe tamen ab hujus multum genere distamus; quod quale sit, non est meum dicere, propterea quod minime sibi quisque notus est, et difficillime de se quisque sentit: sed tamen dissimilitudo intelligi potest, et ex motus mei mediocritate, et ex eo, quod, quibus vestigiis primum institi, in iis fere soleo perorare, et quod aliquanto me major in verbis [1] et in sententiis eligendis, quam eum, labor et

[1] *Ernest. habet* quam in sententiis eligendis, *ac delet* quam eum; *Schütz vero etiam,* quam in sententiis.

toute son attention. Sulpicius a de la chaleur, de la véhémence, une voix pleine et forte, une action noble et animée, un style majestueux et riche, et l'on dirait que la nature s'est plu à réunir sur lui toutes les qualités qui font l'homme éloquent.

IX. J'en reviens à nous, puisque le public s'amuse à nous mettre en parallèle, Antoine et moi, et qu'il semble nous citer à son tribunal, pour prononcer entre nous. Y eut-il jamais entre deux orateurs une différence plus marquée? Cependant, quoiqu'il soit impossible de surpasser Antoine, et que j'aie une très faible idée de mon mérite, on s'obstine à faire cette comparaison. Ne voyez-vous pas quel est le genre d'Antoine? Il a de la force, de la véhémence, de la chaleur et du mouvement; toujours en garde contre son adversaire, il ne laisse aucune prise à l'attaque; vif, subtil, clair, il s'arrête habilement sur toutes les idées importantes; il sait faire une retraite honorable *, poursuivre avec vigueur, inspirer la terreur et la pitié; enfin il varie si bien son ton, qu'on ne se lasse jamais de l'entendre. Quant à mon genre, quel qu'il soit (puisque vous voulez bien me donner un rang parmi les orateurs), il est très différent de celui d'Antoine : ce n'est pas à moi à vous dire quel il est, parce qu'on ne se connaît pas soi-même, et qu'il est difficile de se bien juger; mais on peut reconnaître entre nous plusieurs points de différence. Mes gestes sont simples et modérés; dans toute l'étendue de mon discours, je ne m'écarte jamais de la ligne que je me suis tracée. Je mets plus de soin et d'étude que lui dans le choix des expressions et des pensées, de peur qu'un style trop négligé ne réponde pas à l'attente empressée de l'auditeur. Puisqu'il existe,

* *Voy.* plus haut, II, 72.

cura torquet, verentem, ne, si paullo obsoletior fuerit oratio, non digna exspectatione et silentio fuisse videatur. Quod si in nobis, qui adsumus, tantæ dissimilitudines, tam certæ res cujusque propriæ, et in ea varietate fere melius a deteriore, facultate magis quam genere, distinguitur, atque omne laudatur, quod in suo genere perfectum est: quid censetis, si omnes, qui ubique sunt, aut fuerunt oratores, amplecti voluerimus? nonne fore, ut, quot oratores, totidem pæne reperiantur genera dicendi?

Ex qua mea disputatione forsitan occurrat illud, si pæne innumerabiles sint quasi formæ figuræque dicendi, specie dispares, genere laudabiles; non posse ea, quæ inter se discrepant, iisdem præceptis, atque in una [1] institutione formari. Quod non est ita; diligentissimeque hoc est eis, qui instituunt aliquos atque erudiunt, videndum, quo sua quemque natura maxime ferre videatur. Etenim videmus, ex eodem quasi ludo summorum in suo cujusque genere artificum et magistrorum exisse discipulos, dissimiles inter se, attamen laudandos; quum ad cujusque naturam institutio doctoris accommodaretur. Cujus est vel maxime insigne illud exemplum (ut ceteras artes omittamus), quod dicebat Isocrates, doctor singularis, se calcaribus in Ephoro, contra autem in Theopompo frenis uti solere: alterum enim, exsultantem verborum audacia, reprimebat; alterum, cunctantem et quasi verecundantem, incitabat. Neque eos similes effecit inter se; sed tantum alteri

[1] *Al. mss.* disputatione.

même entre nous seulement qui sommes ici présents, des différences si marquées, et que chacun de nous a des qualités qui lui sont particulières, puisque, dans cette diversité, c'est le degré et non le genre de talent qui détermine la supériorité, et que la perfection, dans quelque genre que ce soit, obtient toujours les suffrages, que serait-ce si nous voulions passer en revue tout ce qu'il y a eu d'hommes éloquents dans tous les pays et dans tous les siècles? Ne trouverions-nous pas presque autant de genres d'éloquence que d'orateurs?

Peut-être conclura-t-on de ce que je viens dire, que s'il existe une multitude infinie de formes d'éloquence, toutes différentes les unes des autres, et toutes estimables en elles-mêmes, tant de manières diverses ne peuvent être assujetties aux mêmes règles, ni soumises à une seule théorie. Mais on serait dans l'erreur, et ceux qui se chargent de former des jeunes gens à l'éloquence doivent surtout examiner avec soin vers quel genre la nature porte plus spécialement chacun d'eux. Nous voyons, en effet, sortir des écoles de maîtres fameux et distingués chacun dans un genre particulier, des élèves qui, formés aux mêmes leçons, sans se ressembler aucunement entre eux, ont cependant beaucoup de mérite, lorsque le maître a su accommoder ses leçons à la nature des talents. Pour nous borner à un seul art, Isocrate nous fournit ici un exemple remarquable. J'emploie, disait cet illustre maître, l'aiguillon avec Éphore, et le frein avec Théopompe. Dans celui-ci, en effet, il réprimait l'audacieuse surabondance des expressions; et dans l'autre, il aiguillonnait une réserve trop timide. Il ne rendit pas leur talent semblable; mais en donnant à l'un ce qui lui manquait, en élaguant ce que l'autre

affinxit, de altero limavit, ut id conformaret in utroque, quod utriusque natura pateretur.

X. Hæc eo mihi [1] prædicenda fuerunt, ut, si non omnia, quæ proponerentur a me, ad omnium vestrum studium, et ad genus id, quod quisque vestrum in dicendo probaret, adhærescerent, id a me genus exprimi sentiretis, quod maxime mihi ipsi probaretur.

Ergo hæc et agenda sunt ab oratore, quæ explicavit Antonius, et dicenda quodam modo. Quinam igitur dicendi est modus melior (nam de actione post videro), quam ut latine, ut plane, ut ornate, ut ad id, quodcumque agetur, apte congruenterque dicamus? Atque eorum quidem, quæ duo prima dixi, rationem non arbitror exspectari a me, puri dilucidique sermonis : neque enim conamur docere eum dicere, qui loqui nesciat; nec sperare, qui latine non possit, hunc ornate esse dicturum; neque vero, qui non dicat, quod intelligamus, hunc posse, quod admiremur, dicere. Linquamus igitur hæc, quæ [2] cognitionem habent facilem, usum necessarium : nam alterum traditur litteris, doctrinaque puerili; alterum adhibetur ob eam causam, ut intelligatur, quid quisque dicat : quod videmus ita esse necessarium, ut tamen eo minus nihil esse possit. Sed omnis loquendi elegantia, quanquam expolitur scientia litterarum, tamen augetur legendis oratoribus et poetis. Sunt enim illi veteres, qui ornare nondum poterant ea, quæ dicebant, omnes prope

[1] *Tres nostri mss.* prædicunda. — [2] Cogitationem.

avait de trop, il parvint à perfectionner dans chacun d'eux les moyens que la nature lui avait donnés.

X. J'ai dû commencer par ces réflexions, pour vous avertir que si les règles que je vais tracer ne se rapportent pas toutes exactement au genre que chacun de vous a choisi de préférence, elles conviennent du moins à celui que j'ai cru devoir adopter.

L'orateur, après avoir suivi pour l'invention la méthode prescrite par Antoine, doit s'occuper de l'action et de l'élocution. Dans cette dernière partie (car je parlerai de l'action plus tard), les règles principales ne sont-elles pas la pureté, la clarté, l'élégance, l'accord du style avec le sujet? Sans doute vous n'attendez pas de moi des préceptes sur les deux qualités que j'ai nommées les premières, la pureté et la clarté. Je n'entreprendrais pas de faire un orateur d'un homme qui ne saurait pas même s'exprimer; je ne pourrais espérer que celui qui ne connaît pas les principes de la langue, sût jamais la manier avec élégance, ni qu'il pût se faire admirer, lorsqu'il ne sait pas même se faire entendre. Laissons donc là ces éléments qu'il est aisé d'apprendre et indispensable de savoir : la pureté du style, objet des études de l'enfance, s'enseigne dans les écoles; quant à la clarté, qui a pour but de rendre le discours intelligible, rien n'est plus nécessaire sans doute; mais rien aussi ne mérite moins de nous arrêter. Je dirai seulement que si l'étude de la grammaire contribue à la correction du langage, on la perfectionne par la lecture des orateurs et des poètes. Nos anciens auteurs, qui ne pouvaient pas encore orner leur élocution, s'exprimaient du moins presque tous avec une pureté parfaite;

præclare locuti : quorum sermone assuefacti qui erunt, ne cupientes quidem poterunt loqui, nisi latine. Neque tamen erit utendum verbis iis, quibus jam consuetudo nostra non utitur, nisi quando ornandi causa, parce, quod ostendam; sed usitatis ita poterit uti, lectissimis ut utatur, is, qui in veteribus erit scriptis studiose et multum volutatus.

XI. Atque, ut latine loquamur, non solum videndum est, ut et verba efferamus ea, quæ nemo jure reprehendat; et ea sic et casibus, et temporibus, et genere, et numero [1] conservemus, ut ne quid perturbatum, ac discrepans, aut præposterum sit : sed etiam lingua, et spiritus, et vocis sonus est ipse moderandus. Nolo exprimi litteras putidius, nolo obscurari negligentius; nolo verba exiliter [2] exanimata exire, nolo inflata, et quasi anhelata gravius : nam de voce nondum ea dico, quæ sunt actionis; sed hoc, quod mihi cum sermone quasi conjunctum videtur. Sunt enim certa vitia, quæ nemo est quin effugere cupiat; mollis vox, [3] ut muliebris, aut quasi extra modum absona atque absurda. Est autem vitium, quod nonnulli de industria consectantur. Rustica vox et agrestis quosdam delectat, quo magis antiquitatem, si ita sonet, eorum sermo retinere videatur : ut tuus, Catule, sodalis, L. Cotta, gaudere mihi videtur gravitate linguæ, sonoque vocis agresti, et illud, quod loqui-

[1] *Schütz mutat in* conseramus. *Malo ego lectionem cod. nostri* 7753, construemus. — [2] *Ern. conj.* animata. — [3] *Al. mss.* ac; *alii*, aut.

et si l'on se nourrit de leur style, il sera impossible de parler d'une manière incorrecte. Il faudra cependant se garder des expressions déjà vieillies, à moins qu'on n'en puisse tirer quelque beauté; encore ne doit-on s'en servir qu'avec beaucoup de réserve, comme je le dirai bientôt. Parmi les termes que l'usage n'a pas bannis, on pourra en trouver d'heureux, et les employer avec succès, si l'on a fait une étude approfondie de ces anciens écrivains.

XI. Pour parler purement, il ne suffit pas de se servir d'expressions irréprochables, d'observer les cas, les temps, le genre et le nombre, en sorte qu'il n'y ait ni confusion, ni incohérence, ni rapports mal établis: il faut encore régler sa langue, sa respiration et le son de sa voix. Je ne veux pas qu'on prononce les mots d'une manière affectée, ni qu'on les laisse tomber négligemment; qu'ils s'échappent avec un ton grêle et mourant, ni qu'on les précipite en sons renflés et haletants. Je ne parle pas encore de la voix, comme faisant partie de l'action: je me borne en ce moment à ce qui regarde le discours même le plus familier. Il y a sur ce point des défauts si sensibles que tout le monde s'attache à les éviter; par exemple, un son de voix mou, comme celui d'une femme, ou bien faux et discordant. Mais il en est un autre dans lequel certains orateurs donnent à dessein: ils prennent un ton rustique et grossier, persuadés qu'ils imitent ainsi la gravité des anciens. Tel est L. Cotta *, votre confrère, Catulus: il affecte un son de voix rude, une prononciation pesante; il croit que ce ton lourd et agreste donne à ses discours un caractère antique. Au contraire, votre pro-

* Tribun du peuple en 658, différent de l'interlocuteur de ces dialogues. Voy. *Brutus*, chap. 36, 74, etc.

tur, priscum visum iri putat, si plane fuerit rusticanum. Me autem tuus sonus et [1] suavitas ista delectat; omitto verborum, quanquam est caput; verum id affert ratio, docent litteræ, confirmat consuetudo et legendi et loquendi; sed hanc dico suavitatem, quæ exit ex ore : quæ quidem, ut apud Græcos, Atticorum, sic, in latino sermone, hujus est urbis maxime propria. Athenis jam diu doctrina ipsorum Atheniensium interiit; domicilium tantum in illa urbe remanet studiorum, quibus vacant cives, peregrini fruuntur, capti quodammodo nomine urbis et auctoritate : tamen eruditissimos homines Asiaticos quivis Atheniensis indoctus, non verbis, sed sono vocis, nec tam bene, quam suaviter loquendo, facile superabit. Nostri minus student litteris, quam Latini : tamen ex istis, quos nostis, urbanis, in quibus minimum est litterarum, nemo est, quin litteratissimum togatorum omnium, Q. Valerium Soranum, lenitate vocis atque ipso oris pressu et sono facile vincat.

XII. Quare quum sit quædam certa vox romani generis urbisque propria, in qua nihil offendi, nihil displicere, nihil animadverti possit, nihil sonare aut olere peregrinum; hanc sequamur : neque solum rusticam asperitatem, sed etiam peregrinam insolentiam fugere discamus. Equidem quum audio socrum meam Læliam (facilius enim mulieres incorruptam antiquitatem conservant, quod multorum sermonis expertes, ea tenent semper, quæ prima

[1] *Fere omnes nostri codd.*, subtilitas.

nonciation et votre douceur m'enchantent : je ne parle pas de celle du style, quelque importante qu'elle soit; c'est une qualité que donne le goût, que dirige l'étude, que perfectionnent l'exercice et la lecture des modèles; je parle de la douceur de l'accent, qui ne se trouve qu'à Athènes chez les Grecs, qu'à Rome pour la langue latine. Depuis long-temps Athènes a vu disparaître l'éloquence des Athéniens; mais elle n'a pas cessé d'être le séjour des bonnes études; les étrangers, séduits par la célébrité et le nom imposant de cette ville, viennent y chercher des connaissances que ses habitants négligent. Cependant l'Athénien le moins instruit l'emportera toujours sur le plus habile des orateurs asiatiques, non par l'élégance et la beauté du style, mais par la douceur et le charme de la prononciation. Il en est de même parmi nous. On étudie moins à Rome que chez les Latins; cependant le moins éclairé d'entre nous, par la douceur de la voix et par le mouvement même des lèvres et les sons qu'elles forment, sera bien supérieur à Q. Valérius de Sora, l'homme le plus savant de l'Italie.

XII. Puisque les habitants de Rome ont un accent particulier qui les distingue, que cet accent n'a rien qui puisse choquer, surprendre ni déplaire, rien enfin qui sente l'étranger, cherchons à l'adopter, et fuyons avec un égal soin la dureté de l'accent de la campagne, et la prononciation étrangère de la province. Les femmes conservent mieux que nous la pureté de l'ancien accent; comme elles entendent moins parler, il leur est plus facile de garder leurs premières habitudes de langage. Aussi lorsque Lélia, ma belle-mère, prend la parole, je crois entendre Névius ou Plaute; sa pronon-

didicerunt); sed eam sic audio, ut Plautum mihi, aut Nævium videar audire; sono ipso vocis ita recto et simplici est, ut nihil ostentationis aut imitationis [1] afferre videatur : ex quo sic locutum esse ejus patrem judico, sic majores; non aspere, ut ille, quem dixi, non vaste, non rustice, non hiulce, sed presse, et æquabiliter, et leniter. Quare Cotta noster, cujus tu illa lata, Sulpici, nonnunquam imitaris, ut [2] iota litteram tollas, et E plenissimum dicas, non mihi oratores antiquos, sed messores [3] videtur imitari. Hic quum arrisisset ipse Sulpicius, Sic agam vobiscum, inquit Crassus, ut, quoniam me loqui voluistis, aliquid de vestris vitiis audiatis. — Utinam quidem! inquit ille : id enim ipsum volumus, idque si feceris, multa (ut arbitror) hic hodie vitia ponemus. — At enim non sine meo periculo, Crassus inquit, possum, Sulpici, te reprehendere, quoniam Antonius mihi te simillimum dixit sibi videri. — Tum ille, Tum quod monuit idem, ut ea, quæ in quoque maxima essent, imitaremur : ex quo vereor, ne nihil sim tui, nisi supplosionem pedis, imitatus, et pauca quædam verba, et aliquem, si forte, motum. — Ergo ista, inquit Crassus, quæ habes a me, non reprehendo, ne me ipsum irrideam : sunt autem mea multo et plura, et majora, quam dicis; quæ autem sunt aut tua plane, aut imitatione ex aliquo expressa, de iis te, si qui me forte locus admonuerit, commonebo.

[1] *Cod. unus* 7753, offerre. — [2] *Al. e nostris mss.*, totam; *alii*, iotam. — [3] *Ed. Waldarf.* videris. *Minus recte.*

ciation est simple, naturelle, sans affectation; l'imitation ne s'y fait pas sentir : je juge que son père et ses aïeux devaient s'exprimer ainsi ; ce ton n'est ni dur, ni grossier, ni agreste, comme celui que je blâmais tout à l'heure, mais ferme, soutenu et agréable *. Ainsi, Sulpicius, lorsque notre ami L. Cotta, dont vous empruntez quelquefois ce défaut, fait disparaître les I et appuie si fort sur les E, il n'imite pas l'accent des orateurs anciens, mais celui des paysans. — Sulpicius s'étant mis à rire, Vous m'avez contraint de parler, dit Crassus, et je me venge en relevant vos défauts. — C'est ce que je désire, dit Sulpicius, et si vous me donnez cette marque d'intérêt, il en est plus d'un dont j'espère me corriger aujourd'hui même. — Je ne saurais le faire qu'à mes dépens, reprit Crassus ; car Antoine assure que vous me ressemblez beaucoup. — Il nous a conseillé, dit Sulpicius, d'imiter dans chaque orateur ce qu'il a de plus parfait; et je crains de n'avoir pris de vous que quelques expressions, quelques gestes, et les coups de pied dont vous frappez la terre. — Je me garderai donc bien, poursuivit Crassus, de reprendre ce que vous tenez de moi; ce serait me tourner moi-même en ridicule. Mes défauts sont plus graves et en plus grand nombre que vous ne dites; mais si vous en avez que vous ne teniez que de vous-même, ou qu'un mauvais modèle vous ait fait contracter, je m'engage à vous en avertir, dès que j'en trouverai l'occasion.

* Cicéron parle ainsi d'après ses propres souvenirs. Il dit dans le Brutus, chap. 68 : « J'ai plus d'une fois assisté aux entretiens de Lélia, fille de C. Lélius. On voyait briller en elle toute l'élégance de son père. J'en dis autant des deux Mucia ses filles, dont j'ai connu la manière de parler, et des deux Licinia ses petites-filles (filles de Crassus), que j'ai entendues l'une et l'autre. »

XIII. Prætereamus igitur præcepta latine loquendi, quæ puerilis doctrina tradit, et subtilior cognitio ac ratio litterarum alit, aut consuetudo sermonis quotidiani ac domestici, libri confirmant, et lectio veterum oratorum, et poetarum. Neque vero in illo altero diutius commoremur, ut disputemus, quibus rebus assequi possimus, ut ea, quæ dicamus, intelligantur. Latine scilicet dicendo, verbis usitatis, ac proprie demonstrantibus ea, quæ significari ac declarari volemus, sine ambiguo verbo aut sermone, non nimis longa continuatione verborum, non valde productis iis, quæ similitudinis causa ex aliis rebus transferuntur, non discerptis sententiis, non præposteris temporibus, non confusis personis, non perturbato ordine. Quid multa? tam facilis est tota res, ut mihi permirum sæpe videatur, quum difficilius intelligatur, quid patronus velit dicere, quam si ipse ille, qui patronum adhibet, de re sua diceret. Isti enim, qui ad nos causas deferunt, ita nos plerumque ipsi docent, ut non desideres planius dici. Easdem res autem simul ac [1] Furius, aut vester æqualis Pomponius, agere cœpit, non æque, quid dicant, nisi admodum attendi, intelligo : ita confusa est oratio, ita perturbata, nihil ut sit primum, nihil ut secundum, tantaque insolentia ac turba verborum, ut oratio, quæ lumen adhibere rebus debet, ea obscuritatem et tenebras afferat, atque ut quodammodo ipsi sibi in dicendo

[1] *Vulg.* Fusius, *ut supra,* II, 22. *Utrobique Pearcius emendat* Fufius, *probante Heusingero.*

XIII. Passons donc sous silence la pureté du langage que donnent les premières études de l'enfance, que fortifie une connaissance profonde et raisonnée de la grammaire, et même l'exercice journalier de la conversation, que perfectionne enfin la lecture des poètes et des orateurs anciens. Ne nous arrêtons pas davantage sur les moyens d'acquérir cette clarté de style sans laquelle nous ne nous ferions pas comprendre. Ils consistent à n'employer que des termes usités, justes, qui expriment bien ce qu'on veut énoncer, à éviter les mots ou les phrases amphibologiques, les périodes à perte de vue, les métaphores trop prolongées, les idées jetées sans liaison, la confusion de temps ou de personnes, et le défaut d'ordre et de symétrie. Est-il besoin d'en dire davantage? tout cela me semble la chose la plus facile, et je m'étonne souvent de voir des avocats s'exprimer d'une manière moins intelligible que ne le ferait le client, s'il plaidait lui-même. Voyez ceux qui viennent nous charger de leur cause : ils exposent presque toujours les faits avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Que Furius*, ou votre ami Pomponius, viennent ensuite nous débiter les mêmes faits : j'ai besoin de toute mon attention pour comprendre ce qu'ils veulent dire; leur discours n'est que confusion et désordre; rien n'y est à sa place; les expressions sont tellement extraordinaires, tellement entassées, que le style destiné à porter la lumière sur les faits, y répand l'obscurité et les ténèbres; il semble qu'ils se plaisent à s'étourdir eux-mêmes en parlant. Mais il est temps de mettre fin à des réflexions qui, j'en suis sûr, paraissent bien fastidieuses, surtout à ceux d'entre vous qui ont plus

* *Voy.* plus haut, Liv. II. chap. 22.

obstrepere videantur. Verum, si placet, quoniam hæc satis spero, vobis quidem certe majoribus, molesta et putida videri, ad reliqua aliquanto odiosiora pergamus.

XIV. — Atqui vides, inquit Antonius, [1] quum alias res agamus, quam te inviti [2] audiamus, qui adduci possumus (de me enim conjicio), relictis ut rebus omnibus te sectemur, te audiamus : ita de horridis rebus nitida, de jejunis plena, de pervulgatis nova quædam est oratio tua!

— Faciles enim, inquit, Antoni, partes eæ fuerunt duæ, quas modo [3] percucurri, vel potius pæne præterii, latine loquendi, planeque dicendi : reliquæ sunt magnæ, implicatæ, variæ, graves, quibus omnis admiratio ingenii, omnis laus eloquentiæ continetur. Nemo enim unquam est oratorem, quod latine loqueretur, admiratus. Si est aliter, irrident; neque eum oratorem tantummodo, sed hominem non putant. Nemo extulit eum verbis, qui ita dixisset, ut, qui adessent, intelligerent quid diceret, sed contemsit eum, qui minus id facere potuisset. In quo igitur homines exhorrescunt? quem stupefacti dicentem intuentur? in quo exclamant? quem deum, ut ita dicam, inter homines putant? Qui distincte, qui explicate, qui abundanter, qui illuminate et rebus et verbis dicunt, et in ipsa oratione quasi quemdam numerum versumque conficiunt;

[1] *Schütz rescripsit* quam. *Frustra.* — [2] *Deest* audiamus *in mss. Locus dubius.* — [3] *Codd. quatuor e nostris,* percurri.

d'âge et d'expérience. Nous allons passer à d'autres qui le seront peut-être davantage encore.

XIV. — Vous voyez, en effet, dit Antoine, combien nous vous écoutons à contre-cœur, nous qui sommes aujourd'hui de loisir, et qui même (j'en juge par moi) quitterions volontiers nos occupations, pour aller vous entendre, pour nous faire vos disciples : tant vous répandez de charme sur les matières les plus ingrates, de fécondité sur les plus stériles, de nouveauté sur les plus communes!

— La pureté et la clarté dont je viens de parler, reprit Crassus, ou plutôt sur lesquelles je n'ai fait que passer légèrement, ne présentent rien que de facile ; mais les autres parties sont étendues, compliquées, variées, importantes ; ce sont elles qui font admirer le génie, qui constituent la force de l'éloquence. On n'admire point un orateur, parce qu'il s'exprime correctement : s'il manquait à ce devoir indispensable, on se moquerait de lui, on ne le regarderait pas comme un orateur, pas même comme un homme. On n'a jamais non plus donné d'éloges à un orateur, parce qu'il savait se faire entendre : le mépris serait le partage de celui qui n'aurait pas même ce faible mérite. Quel est donc l'homme qui frappe de surprise et de terreur ceux qui l'écoutent, qui leur arrache des cris d'admiration, qui présente à leurs esprits étonnés l'image d'un dieu parmi les mortels? C'est celui dont les pensées et les expressions se suivent avec ordre et netteté, celui dont le style élégant, riche, abondant, rappelle à l'oreille la cadence et l'harmonie des poètes : voilà ce que j'entends par une élocution ornée. Un tel homme, s'il sait d'ailleurs

id est, quod dico, ornate. Qui idem ita moderantur, ut rerum, ut personarum dignitates ferunt, ii sunt in eo genere [1] laudandi laudis, quod ego aptum et congruens [2] nomino. Qui ita dicerent, eos negavit adhuc se vidisse Antonius, et iis hoc nomen dixit eloquentiæ solis esse tribuendum. Quare omnes istos, me auctore, deridete atque contemnite, qui se horum, qui nunc ita appellantur, rhetorum præceptis omnem oratorum vim complexos esse arbitrantur, neque adhuc, quam personam teneant, aut quid profiteantur, intelligere potuerunt. Verum enim oratori, quæ sunt in hominum vita, quandoquidem in ea versatur orator, atque ea est ei subjecta materies, omnia quæsita, audita, lecta, disputata, tractata, agitata esse debent. Est enim eloquentia una quædam de summis virtutibus (quanquam sunt omnes virtutes æquales et pares, sed tamen est species alia magis alia formosa et illustris : sicut hæc vis, quæ scientiam complexa rerum, sensa mentis et consilia sic verbis explicat, ut eos, qui [3] audiant, quocumque incubuerit, possit impellere; quæ quo major est vis, hoc est magis probitate jungenda, summaque prudentia); quarum virtutum expertibus si dicendi copiam tradiderimus, non eos quidem oratores effecerimus, sed furentibus quædam arma dederimus.

XV. Hanc, inquam, cogitandi pronuntiandique rationem, vimque dicendi, veteres Græci sapien-

[1] *Ernest. aut* laudandi, *aut* laudis, *spurium atque ejiciendum putat. Schütz delet* laudis. — [2] *Sic ms. noster* 7706. *Al.* nominem. — [3] Audiunt.

mesurer son langage d'après le rang des personnes et la dignité du sujet, aura de plus ce genre de talent que j'appelle mérite des convenances. Antoine prétend qu'il n'a pas encore rencontré de pareils orateurs, qui seuls mériteraient, suivant lui, le nom d'éloquents. Moquez-vous donc, croyez-moi, de ces gens qui, sans avoir encore compris ce que c'est qu'un orateur, et ce qu'impose un titre si beau, s'imaginent que l'éloquence est renfermée tout entière dans les préceptes de ces maîtres qu'on appelle aujourd'hui rhéteurs [11]. Le véritable orateur doit connaître tous les objets qui ont rapport à la vie de l'homme; puisqu'il n'en est aucun qui lui soit étranger, et qui ne rentre dans son domaine, il faut qu'il les ait tous étudiés, médités, discutés, approfondis. A ce titre, mettons l'éloquence au rang des premières vertus : quoiqu'elles soient toutes égales, il en est cependant qui ont plus d'éclat et de charme que les autres; telle est l'éloquence, qui, embrassant à la fois toutes les connaissances, exprime, interprète toutes les pensées, toutes les affections de l'âme, entraîne l'auditeur, et le fait mouvoir à son gré. Plus son pouvoir est grand, plus il faut qu'elle soit unie à la probité, à la prudence : instruire dans l'art de la parole des hommes dépourvus de sagesse et de vertu, ce n'est pas former des orateurs, c'est donner des armes à des furieux.

XV. Les anciens Grecs donnaient le nom de sagesse à cet art de penser et de s'exprimer qui constitue l'éloquence. Elle fut le partage des Lycurgue, des Pittacus, des Solon, et parmi nous, des Coruncanius, des

tiam nominabant. Hinc illi Lycurgi, hinc Pittaci, hinc Solones, atque ab hac similitudine Coruncanii nostri, Fabricii, Catones, Scipiones fuerunt, non tam fortasse docti, sed impetu mentis simili et voluntate. Eadem autem alii prudentia, sed consilio ad vitæ studia dispari, quietem atque otium secuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, a regendis civitatibus totos se ad cognitionem rerum transtulerunt : quæ vita propter tranquillitatem, et propter ipsius scientiæ suavitatem, qua nihil est hominibus jucundius, plures, quam utile fuit rebus publicis, delectavit. Itaque, ut ei studio se excellentissimis ingeniis homines dediderunt, ex ea summa facultate vacui ac liberi temporis, multo plura, quam erat necesse, doctissimi homines, otio nimio et ingeniis uberrimis affluentes, curanda sibi esse, ac quærenda et investiganda duxerunt. Nam vetus quidem illa doctrina eadem videtur et recte faciendi, et bene dicendi magistra; neque disjuncti doctores, sed iidem erant vivendi præceptores atque dicendi : ut ille apud Homerum Phœnix, qui se a Peleo patre Achilli juveni comitem esse datum dicit ad bellum, ut illum efficeret « [1] oratorem verborum, actoremque rerum. » Sed ut homines, labore assiduo et quotidiano assueti, quum tempestatis causa opere prohibentur, ad pilam se, aut ad talos, aut ad tesseras conferunt, aut etiam novum sibi ipsi aliquem excogitant in otio ludum : sic illi a negotiis

[1] Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Iliad., IX, 443.

Fabius, des Caton, des Scipion, moins éclairés peut-être que les premiers, mais à qui la nature avait donné la même force de génie et les mêmes vœux. D'autres hommes célèbres, doués des mêmes qualités, mais dominés par d'autres goûts, et préférant la douceur d'un tranquille repos, renoncèrent au gouvernement des états, pour se livrer tout entiers à la recherche de la vérité; tels furent Pythagore, Démocrite, Anaxagore. L'attrait de cette vie paisible, et le plaisir de savoir, ce doux charme de l'existence, ont, trop souvent pour le bonheur des peuples, entraîné les sages dans la retraite. Aussi, lorsque des génies supérieurs eurent consacré à la philosophie les longs loisirs d'une vie indépendante, exempts de tout autre soin, poussés par l'activité de leur imagination, ils multiplièrent leurs recherches, et dans leur ardeur curieuse, embrassèrent beaucoup plus d'objets qu'il n'était nécessaire. Dans les premiers temps, on ne séparait pas la science de bien dire de la science de bien faire, et le même maître enseignait l'une et l'autre. C'est ainsi que Phénix dit dans Homère, que Pélée, père d'Achille, l'avait placé auprès de ce jeune héros, pour l'accompagner à la guerre, et le former à la fois à l'éloquence et aux belles actions. Mais comme les hommes accoutumés à un travail assidu et journalier, lorsque l'intempérie des saisons les force à l'interrompre, s'amusent à jouer à la paume, aux dés, aux osselets, ou imaginent quelque autre distraction pour occuper leur loisir; de même les philosophes, débarrassés des travaux pénibles de l'administration, soit que les circonstances les en écartassent, ou que leur inclination leur fît préférer la retraite, s'adonnèrent, les uns à la poésie, les autres à la géométrie ou à la musique; d'autres se firent comme un

publicis, tanquam ab opere, aut temporibus exclusi, aut voluntate sua feriati, totos se alii ad poetas, alii ad geometras, alii ad musicos contulerunt, alii etiam, ut dialectici, novum sibi ipsi studium ludumque pepererunt, atque in iis artibus, quæ repertæ sunt, ut puerorum mentes ad humanitatem fingerentur atque virtutem, omne tempus atque ætates suas consumserunt.

XVI. Sed quod erant quidam, iique multi, qui aut in republica propter ancipitem, quæ non potest esse sejuncta, faciendi dicendique sapientiam, florerent, ut Themistocles, ut Pericles, ut Theramenes, aut, qui minus ipsi in republica versarentur, sed hujus tamen ejusdem sapientiæ doctores essent, ut Gorgias, Thrasymachus, Isocrates: inventi sunt, qui, quum ipsi doctrina et ingeniis abundarent, a re autem civili et a negotiis, animi quodam judicio, abhorrerent, hanc dicendi exercitationem exagitarent atque contemnerent; quorum princeps Socrates fuit, is, qui omnium eruditorum testimonio, totiusque judicio Græciæ, quum prudentia, et acumine, et venustate, et subtilitate, tum vero eloquentia, varietate, copia, quam se cumque in partem dedisset, omnium fuit facile princeps. Is [1] iis, qui hæc, quæ nos nunc quærimus, tractarent, agerent, docerent, quum nomine appellarentur uno, quod omnis rerum optimarum cognitio, atque in iis exercitatio, philosophia nominaretur, hoc commune nomen eripuit, sapienterque sentiendi, et

[1] *Abest* iis.

nouveau jeu de l'étude de la dialectique, et ils consumèrent toute leur vie dans la culture de ces arts, inventés seulement pour orner l'esprit des jeunes gens et les former à la vertu.

XVI. On vit pourtant des hommes, et même en assez grand nombre, se faire un nom dans l'administration de l'état, en réunissant le talent d'agir et le talent de parler, qui doivent être inséparables ; tels furent Thémistocle, Périclès, Théramène. D'autres, comme Thrasymaque, Gorgias, Isocrate, sans se livrer aux soins du gouvernement, enseignèrent cette double science. D'autres enfin, pleins de talent et de savoir, mais qu'une aversion prononcée écartait des affaires, se déclarèrent contre l'éloquence, et en firent l'objet de leur dérision et de leur mépris. Cette nouvelle secte eut Socrate pour chef, Socrate, qui par ses lumières et sa pénétration, par la grâce et la finesse de son esprit, par la variété et la fécondité de son éloquence, quelque sujet qu'embrassât son génie, fut proclamé sans égal au jugement de tous les hommes éclairés et de la Grèce entière. Ce fut lui qui, dans un temps où l'étude et la pratique de toutes les connaissances utiles n'avaient qu'un seul nom, où les hommes qui s'occupaient d'une discussion telle que la nôtre, qui parlaient, qui enseignaient en public, étaient tous désignés sous le nom de philosophes, leur enleva ce titre qu'ils avaient possédé jusque-là, et par son ingénieuse dialectique, parvint à séparer deux choses essentiellement unies, la sagesse de la pensée,

ornate dicendi scientiam, re cohærentes, disputationibus suis separavit : cujus ingenium variosque sermones immortalitati scriptis suis Plato tradidit, quum ipse litteram Socrates nullam reliquisset. Hinc discidium illud exstitit quasi linguæ atque cordis, absurdum sane et inutile et reprehendendum, ut alii nos sapere, alii dicere docerent. Nam, quum essent plures orti fere a Socrate, quod ex illius variis, et diversis, et in omnem partem diffusis disputationibus alius aliud apprehenderat; prosemi-natæ sunt quasi familiæ dissentientes inter se, et multum disjunctæ et dispares, quum tamen omnes se philosophi Socraticos et dici vellent, et esse arbitrarentur.

XVII. Ac primo ab ipso Platone Aristoteles et Xenocrates; quorum alter peripateticorum, alter Academiæ nomen obtinuit; deinde ab Antisthene, qui patientiam et duritiam in Socratico sermone maxime adamarat, cynici primum, deinde stoici; tum ab Aristippo, quem illæ magis voluptariæ disputationes delectarant, Cyrenaica philosophia manavit, quam ille et ejus posteri simpliciter [1] defenderunt; ii, qui nunc voluptate omnia metiuntur, dum verecundius id agunt, nec dignitati satisfaciunt, quam non aspernantur, nec voluptatem tuentur, quam amplexari volunt. Fuerunt etiam alia genera philosophorum, [2] qui se omnes fere Socraticos esse dicerent; Eretricorum, Herilliorum, Megaricorum,

[1] Defenderant. — [2] Qui se omnes fere dicerent. *Al.* dicebant. *Et sic plures mss.*

et l'élégance du langage. Socrate n'a laissé aucun écrit; mais Platon, dans ses immortels ouvrages, a consacré à jamais le génie et les idées de son maître. C'est alors qu'éclata cette espèce de divorce entre la langue et le cœur, cette distinction fausse, dangereuse, condamnable, qui défend au même maître d'enseigner à bien penser et à bien dire [12]. Comme Socrate avait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, enfanté d'innombrables disciples, et que parmi les diverses doctrines renfermées dans son vaste enseignement, chacun d'eux s'était attaché à un objet différent, on vit naître comme autant de familles distinctes, divisées d'opinions, et opposées les unes aux autres, quoique chacune se prétendît héritière du nom et des principes de son fondateur.

XVII. Platon forma Aristote et Xénocrate : l'un fut le chef des péripatéticiens, l'autre donna à son école le nom d'académie; Antisthène, qui, dans les doctrines de son maître, avait aimé surtout les leçons de patience et de fermeté, donna naissance à la secte des cyniques, et ensuite à celle des stoïciens; Aristippe, séduit par ses discours sur la volupté, enseigna la philosophie cyrénaïque, que lui et ses successeurs défendirent avec franchise, tandis que les philosophes de nos jours qui rapportent tout à la volupté, en affectant plus de pudeur, ne font pas encore assez pour la dignité de la nature humaine, qu'ils prétendent respecter, et soutiennent mal la cause de la volupté, dont ils se proclament les défenseurs. Il y eut encore d'autres écoles qui presque toutes se disaient sorties de Socrate : tels furent les Érétriens, les Hérilliens, les Mégariens, les Pyrrhoniens; mais il y a long-temps que les attaques et les raisonnements des premiers les ont fait disparaître.

Pyrrhoneorum; sed ea horum vi et disputationibus sunt jamdiu fracta et exstincta. Ex illis autem, quæ remanent, ea philosophia, quæ suscepit patrocinium voluptatis, etsi cui vera videatur, procul abest tamen ab eo viro quem quærimus, et quem auctorem publici consilii, et gerendæ civitatis ducem, et sententiæ atque eloquentiæ principem, in senatu, in populo, in causis publicis esse volumus. Nec ulla tamen ei philosophiæ fiet injuria a nobis. Non enim repelletur inde, quo aggredi cupiet; sed in hortulis quiescet suis, ubi vult, ubi etiam recubans molliter et delicate, nos avocat a rostris, a judiciis, a curia, fortasse sapienter, hac præsertim republica. Verum ego non quæro nunc, quæ sit philosophia verissima, sed quæ oratori conjuncta maxime. Quare istos sine ulla contumelia dimittamus; sunt enim et boni viri, et quoniam sibi ita videntur, beati : tantumque eos admoneamus, ut illud, etiam si est verissimum, tacitum tamen, tanquam mysterium, teneant, quod negant versari in republica esse sapientis. Nam, si hoc nobis, atque optimo cuique persuaserint, non poterunt ipsi esse, id quod maxime cupiunt, otiosi.

XVIII. Stoicos autem, quos minime improbo, dimitto tamen, nec eos iratos vereor, quoniam omnino irasci nesciunt; atque hanc iis habeo gratiam, quod soli ex omnibus eloquentiam, virtutem ac sapientiam esse dixerunt. Sed utrumque est in his, quod ab hoc, quem [1] instruimus, oratore valde ab-

[1] *Cod. reg.* 7703, instituimus.

Parmi les sectes qui subsistent encore, celle qui s'est faite l'apologiste de la volupté, en supposant que ses principes soient vrais, est bien loin de convenir à l'orateur que nous cherchons, et qui doit présider aux conseils publics, diriger les affaires, dominer par son ascendant et son éloquence, au sénat, au barreau, et dans les assemblées du peuple. Je ne prétends pas pourtant faire injure à cette philosophie, et je ne veux pas l'empêcher d'atteindre au but où elle aspire; mais qu'elle repose à son gré à l'ombre de ses jardins délicieux, et là, couchée mollement, qu'elle déclame à son aise contre le barreau, la tribune et le sénat; peut-être n'a-t-elle pas tort, surtout dans l'état où se trouve maintenant la république. Mais je ne cherche pas en ce moment quel est le système le plus vrai; je cherche le plus oratoire. Écartons donc les disciples d'Épicure, mais doucement et sans les insulter : ce sont de bonnes gens, après tout, et ils sont heureux, puisqu'ils croient l'être. Engageons-les seulement à tenir bien cachée, comme les sacrés mystères, cette prétendue vérité qu'ils se plaisent à proclamer, que le sage ne doit pas s'occuper des affaires publiques; car s'ils parvenaient à nous convaincre, ainsi que tous les gens de bien, ils ne jouiraient pas long-temps de cette tranquillité qui a pour eux tant de charmes.

XVIII. Je mets aussi de côté les stoïciens, quoique je ne désapprouve pas leurs maximes, et je ne crains pas qu'ils se fâchent, car ils ignorent ce que c'est que la colère. Je leur sais gré d'être les seuls qui ne séparent pas l'éloquence de la sagesse et de la vertu. Mais il est deux choses en eux qui ne sauraient convenir à notre orateur : ils donnent à tous ceux qui ne pratiquent pas la sagesse les noms d'esclaves, de brigands, d'ennemis

horreat : vel, quod omnes, qui sapientes non sint, servos, latrones, hostes, insanos esse dicunt; neque tamen quemquam esse sapientem. Valde autem est absurdum, ei concionem, aut senatum, aut ullum cœtum hominum committere, cui nemo illorum, qui adsint, sanus, nemo civis, nemo liber esse videatur. Accedit quod orationis etiam genus habent fortasse subtile, et certe acutum; sed, ut in oratore, exile, inusitatum, abhorrens ab auribus vulgi, obscurum, inane, jejunum, [1] attamen ejusmodi, quo uti ad vulgus nullo modo possit. Alia enim et bona et mala videntur stoicis, et ceteris civibus, vel potius gentibus; alia vis honoris, ignominiæ, præmii, supplicii : vere, an secus, nihil ad hoc tempus; sed ea si sequamur, nullam unquam rem dicendo expedire possimus.

Reliqui sunt peripatetici et academici : quanquam academicorum nomen est unum, sententiæ duæ. Nam Speusippus Platonis sororis filius, et Xenocrates, qui Platonem audierat, et qui Xenocratem, Polemo, et Crantor, nihil ab Aristotele, qui una audierat Platonem, magnopere dissensit : copia fortasse, et varietate dicendi pares non fuerunt. Arcesilas primum, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, sermonibusque Socraticis hoc maxime arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus, aut animo, percipi possit; quem ferunt eximio quodam usum lepore dicendi, aspernatum esse omne animi sen-

[1] *Lallem. e Lambini conjectura*, ac tandem; *Bipontini, Ernest. duce*, ac totum. *Schütz vulgat. defendit. Recte.*

publics, d'insensés; et ils ajoutent que personne n'est véritablement sage. Or, ce serait une étrange inconséquence, de confier le soin de haranguer le peuple, le sénat, ou toute autre assemblée, à un homme qui serait persuadé qu'aucun de ses auditeurs n'est ni sensé, ni libre, ni citoyen. De plus, leur élocution, souvent juste et précise, toujours ingénieuse, paraîtrait insuffisante et extraordinaire dans la bouche de l'orateur; peu faite pour les oreilles du vulgaire, elle serait obscure, maigre, sans énergie; en un mot, elle n'aurait rien de ce qui produit de l'effet sur le peuple. Ils jugent des biens et des maux autrement que les autres citoyens, ou, pour mieux dire, autrement que tous les peuples du monde; ils regardent d'un autre œil la gloire, l'ignominie, les récompenses, les supplices. Ont-ils tort ou raison, c'est ce que je n'examine pas; mais, en suivant de telles maximes, on ne peut se flatter d'aucun succès dans l'éloquence.

Restent les péripatéticiens et les académiciens. Ces derniers forment deux sectes sous le même nom : l'une reconnaît pour chefs Speusippe, fils d'une sœur de Platon; Xénocrate, disciple de ce grand homme; Polémon et Crantor, disciples de Xénocrate. Leurs principes ne diffèrent pas beaucoup de ceux d'Aristote, qui lui-même avait eu Platon pour maître; mais ils ont moins d'abondance et de variété que lui. Arcésilas, disciple de Polémon, puisa dans les livres de Platon et dans les discours de Socrate, cette opinion, que l'esprit ni les sens ne nous donnent aucune perception certaine; on dit qu'il avait une élocution pleine de charme, qu'il rejetait tout jugement de l'esprit et des sens, et que le premier il employa cette méthode, qui pourtant avait été aussi celle de Socrate, de s'attacher moins à démon-

susque judicium, primumque instituisse (quanquam id fuit Socraticum maxime), non, quid ipse sentiret, ostendere; sed contra id, quod quisque se sentire dixisset, disputare. Hinc hæc recentior Academia emanavit, in qua exstitit divina quadam celeritate ingenii dicendique copia Carneades : cujus ego etsi multos auditores cognovi Athenis, tamen auctores certissimos laudare possum, et socerum meum Scævolam, qui eum Romæ audivit adolescens, et Q. Metellum, L. F., familiarem meum, clarissimum virum, qui illum a se adolescente Athenis, jam affectum senectute, multos dies auditum esse dicebat.

XIX. Hæc autem, ut ex Apennino fluminum, sic ex communi sapientium jugo sunt doctrinarum facta divortia, ut philosophi, tanquam in superum mare Ionium defluerent, Græcum quoddam et portuosum; oratores autem in inferum hoc Tuscum et barbarum, scopulosum atque infestum, laberentur, in quo etiam ipse Ulysses errasset. Quare, si hac eloquentia atque hoc oratore contenti sumus, qui sciat, aut negare oportere, quod arguare, aut, si id non [1] possit, tum ostendere, quod is fecerit, qui insimuletur, aut recte factum, aut alterius culpa aut injuria, aux ex lege, aut non contra legem, aut imprudentia, aut necessario, aut non eo nomine usurpandum, quo arguatur, aut non ita agi, ut debuerit, ac licuerit; et, si satis esse putatis, ea, quæ isti scriptores artis docent, discere, quæ multo tamen ornatius, quam ab illis dicuntur, et uberius explicavit

[1] Possis.

trer son opinion, qu'à réfuter celle des autres. Il fonda la nouvelle académie, dans laquelle Carnéade se distingua par une vivacité de génie et une richesse d'expression admirables. J'ai connu à Athènes plusieurs personnes qui l'avaient entendu ; mais je me bornerai à vous citer deux témoins dignes de foi : Scévola, mon beau-père, lorsqu'il était jeune, suivit ses leçons à Rome ; et mon ami, l'illustre Q. Métellus, fils de Lucius, m'a dit l'avoir aussi, dans sa jeunesse, entendu plusieurs jours à Athènes : il était alors très âgé.

XIX. Comme les fleuves se partagent en tombant des sommets de l'Apennin, ainsi l'on vit deux sources, nées aux communes hauteurs de la sagesse, s'échapper par des routes différentes : les philosophes descendirent mollement au sein de la mer Ionienne, de cette mer heureuse et sûre, qui baigne le beau rivage de la Grèce ; les orateurs, au contraire, furent jetés sur les flots de la mer de Toscane, à travers les écueils et les périls où s'était égarée la prudence même d'Ulysse. Croire qu'il suffit à l'orateur de savoir nier ce qu'on objecte, or, si cela est impossible, défendre la conduite de l'accusé, rejeter sa faute sur les torts d'un autre, montrer que son action est conforme aux lois, ou que du moins elle n'y est pas contraire, qu'elle est le résultat de l'erreur ou de la nécessité, et qu'elle ne mérite pas la dénomination qu'on lui donne, enfin que l'accusation n'est pas intentée selon les règles et les formes prescrites ; borner ses obligations à connaître les préceptes des rhéteurs qu'Antoine a développés avec plus d'élégance et de fécondité que ces prétendus

Antonius; sed, si his contenti estis, atque iis etiam, quæ dici voluistis a me; ex ingenti quodam oratorem immensoque campo in exiguum sane gyrum compellitis. Sin veterem illum Periclem, aut hunc etiam, qui familiarior nobis propter scriptorum multitudinem est, Demosthenem, sequi vultis, et, si illam præclaram et eximiam speciem oratoris perfecti et pulchritudinem adamastis; aut vobis hæc Carneadia, aut illa Aristotelia vis comprehendenda est. Namque (ut ante dixi) veteres illi usque ad [1] Socratem, omnem omnium rerum, quæ ad mores hominum, quæ ad vitam, quæ ad virtutem, quæ ad rempublicam pertinebant, cognitionem et scientiam cum dicendi ratione jungebant; postea dissociati (ut exposui) a Socrate diserti a doctis, et deinceps a Socraticis item omnibus, philosophi eloquentiam despexerunt, oratores sapientiam; neque quidquam ex alterius parte tetigerunt, nisi quod illi ab his, aut ab illis hi mutuarentur, ex quo promiscue haurirent, si manere in pristina communione voluissent. Sed, ut pontifices veteres, propter sacrificiorum multitudinem tres viros epulones esse voluerunt, quum essent ipsi a Numa, ut etiam illud ludorum epulare sacrificium facerent, instituti: sic Socratici a se causarum actores et a communi philosophiæ nomine separaverunt, quum veteres dicendi et intelligendi mirificam societatem esse voluissent.

XX. Quæ quum ita sint, paullulum equidem de me deprecabor, et petam a vobis, ut ea, quæ dicam, non de memet ipso, sed de oratore dicere putetis.

[1] Isocratem.

maîtres de l'art; c'est renfermer l'éloquence dans un cercle bien étroit, c'est réduire une carrière immense à un bien petit espace. Mais si vous voulez suivre les traces de Périclès [13] ou de ce Démosthène que le nombre de ses écrits nous a rendu plus familier, si votre cœur s'enflamme à la vue de ce brillant modèle, de cette image sublime de l'orateur parfait, il faut embrasser dans toute son étendue la doctrine de Carnéade ou celle d'Aristote. Avant Socrate, les anciens, comme je l'ai dit, unissaient à l'éloquence toutes les connaissances qui ont rapport aux mœurs, à la vie des hommes, à la vertu, à l'administration publique. Bientôt Socrate, et après lui tous ceux de son école, ayant, comme je l'ai fait voir, séparé la sagesse de l'art du langage, les philosophes dédaignèrent l'éloquence, et les orateurs la philosophie; et il n'y eut plus de communication entre eux, si ce n'est lorsqu'ils eurent besoin d'emprunter les uns des autres ce qu'ils auraient puisé dans une source commune, s'ils avaient voulu maintenir leur association primitive. Mais de même que les anciens pontifes, accablés par la multitude des sacrifices, chargèrent trois prêtres de la direction des banquets sacrés, quoique Numa les eût établis eux-mêmes pour cet emploi; ainsi, quoique les anciens eussent réuni par une alliance admirable l'éloquence et la sagesse, les disciples de Socrate ont éloigné d'eux les orateurs, et les ont dépouillés du nom de philosophes qui leur appartenait aussi-bien qu'à eux-mêmes.

XX. Maintenant je vous demanderai quelque indulgence, et je vous prierai de ne pas croire que je veuille parler de moi, mais de l'orateur. Quoique mon père ait mis le plus grand soin à former ma jeunesse, je n'ai

Ego enim sum is, qui, quum summo studio patris in pueritia doctus essem, et in forum ingenii tantum, quantum ipse sentio, non tantum quantum ipse forsitan vobis videar, detulissem, non possim dicere, me hæc, quæ nunc complector, perinde, ut dicam discenda esse, didicisse: quippe qui omnium maturrime ad publicas causas accesserim, annosque natus unum et viginti, nobilissimum hominem et eloquentissimum in judicium vocarim; cui disciplina fuerit forum, magister usus, et leges, et instituta populi romani, mosque majorum. [1] Paullum sitiens istarum artium, de quibus loquor, gustavi, quæstor in Asia quum essem, æqualem fere meum ex Academia rhetorem nactus, Metrodorum illum, de cujus memoria commemoravit Antonius; et inde decedens, Athenis: ubi ego diutius essem moratus, nisi Atheniensibus, quod mysteria non referrent, ad quæ biduo serius veneram, succensuissem. Quare hoc, quod complector tantam scientiam vimque doctrinæ, non modo non pro me, sed contra me est potius (non enim, quid ego, sed quid orator possit, disputo), atque hos omnes, qui artes rhetoricas exponunt, perridiculos. Scribunt enim de litium genere, et de principiis, et de narrationibus. Illa vis autem eloquentiæ tanta est, ut omnium rerum, virtutum, officiorum, omnisque naturæ, quæ mores hominum, quæ animos, quæ vitam continet, originem, vim, mutationesque teneat; eadem mores, leges, jura describat, rempublicam regat, [2] omniaque, ad quamcumque

[1] *Multi e nostris codd.*, paullulum. — [2] *Sic mss. regii. Vett. edd.* omnia, quæ.

porté au barreau que le peu de talents que je me reconnais moi-même, et non pas ceux que vous me supposez. Je ne me flatte pas d'avoir étudié, comme je vous recommanderai de le faire, les principes dont nous allons nous entretenir. J'ai commencé plus jeune que qui que ce soit à plaider des causes publiques : j'avais à peine vingt-un ans, que j'accusai un homme fameux par son éloquence et par l'éclat de son nom. Je n'ai eu d'autre école que le barreau, d'autres guides que l'expérience, les lois, nos coutumes et nos institutions. Empressé de connaître la théorie de l'éloquence, j'ai à peine eu le temps de l'effleurer : ce fut pendant ma questure en Asie, où je trouvai le rhéteur académicien, Métrodore, qui était à peu près de mon âge, et dont Antoine vous a parlé. J'étudiai ensuite à Athènes, à mon retour d'Asie, et j'y aurais fait un plus long séjour, si je ne m'étais pas brouillé avec les habitants de cette ville, parce qu'ils ne voulurent pas recommencer pour moi la célébration de leurs mystères, achevés deux jours avant mon arrivée. Ainsi, en exigeant cette étendue de lumières, cette multitude de connaissances, je suis bien loin de plaider ma cause; car je ne parle pas de ce que je sais, mais de ce que doit savoir l'orateur ; je me fais au contraire mon procès, comme à tous ces petits rhéteurs, si ridicules avec leur étalage de préceptes sur les différents genres de causes, sur les exordes, sur les narrations. Le domaine de l'éloquence est bien autrement étendu : elle embrasse dans son cercle immense, les vertus, les devoirs, tout ce qui se rattache aux mœurs, à l'âme, à la vie des hommes; elle saisit et développe tous ces différents rapports dans leur origine, leur nature, leurs modifications; elle détermine les droits, la morale, les lois ; elle préside au gouver-

rem pertineant, ornate, copioseque dicat. In quo genere nos quidem versamur tantum, quantum possumus, quantum ingenio, quantum mediocri doctrina, quantum usu valemus : neque tamen istis, qui in una philosophia quasi tabernaculum vitæ suæ collocarunt, multum sane in disputatione concedimus.

XXI. Quid enim meus familiaris C. Velleius afferre potest, quamobrem voluptas sit summum bonum, quod ego non copiosius possim vel tutari, si velim, vel refellere ex illis locis, quos exposuit Antonius, hac dicendi exercitatione, in qua Velleius est rudis, unusquisque nostrum versatus? Quid est, quod aut Sex. Pompeius, aut duo Balbi, aut meus amicus, qui cum Panætio vixit, M. Vigellius, de virtute hominum stoici possint dicere, qua in disputatione ego his debeam, aut vestrum quisquam concedere? Non est enim philosophia similis artium reliquarum. Nam quid faciet in geometria, qui non didicerit? quid in musicis? Aut taceat oportebit, aut ne sanus quidem judicetur. Hæc vero, quæ sunt in philosophia, ingeniis eruuntur, ad id, quod in quoque verisimile est, eliciendum acutis atque acribus, eaque exercitata oratione poliuntur. [1] Hic noster vulgaris orator, si minus erit doctus, attamen in dicendo exercitatus, hac ipsa exercitatione communi, istos quidem [2] [nostros] verberabit, neque se ab iis contemni ac despici sinet. Sin aliquis exsti-

[1] Hic, hic. — [2] *Codd. regii* 7703, 7706, vestros.

nement des états, et quels que soient les objets auxquels elle s'applique, elle y répand le charme d'une diction riche et brillante. Pour moi, je n'ai pénétré dans cette science que jusqu'où m'a permis d'aller la médiocrité de mes talents et de mes lumières, jointe à l'expérience que j'ai pu acquérir. Cependant je ne craindrais pas de paraître trop inférieur dans la discussion à ceux qui ont fait de la philosophie comme l'habitation de leur vie tout entière.

XXI. Quel argument pourrait employer mon ami C. Velléius, pour prouver que la volupté est le souverain bien, que je ne pusse, si je le voulais, soutenir avec plus d'abondance, ou réfuter à l'aide de ces lieux communs indiqués par Antoine, et de cette habitude de parler que n'a pas Velléius, et que chacun de nous possède ? Et s'il s'agit de parler de la vertu, tout stoïciens qu'ils sont, Sext. Pompée, les deux Balbus, ou mon ami Vigellius, qui a vécu avec Panétius, montreront-ils une supériorité telle, que vous ou moi nous nous trouvions réduits à l'impuissance de les égaler? Il n'en est pas de la philosophie comme des autres sciences. Que dire sur la géométrie ou la musique, si on ne les a pas apprises ? Il faut se taire, ou s'exposer à passer pour un insensé. Mais les principes de la morale sont en nous : il suffit des lumières de la raison et d'un esprit pénétrant, pour découvrir tout ce qu'il y a de vraisemblable, et on l'exprimera avec élégance, pour peu qu'on soit exercé à l'art de la parole. Sur ces matières mêmes, un orateur ordinaire et médiocrement instruit, mais habitué à parler en public, confondra tous nos philosophes, et leur prouvera qu'il ne mérite pas leurs injurieux dédains. Mais s'il se rencontre un homme qui puisse, suivant la méthode d'Aristote, soutenir le pour

terit aliquando, qui Aristotelio more de omnibus rebus in utramque sententiam possit dicere, et in omni causa duas contrarias orationes, præceptis illius cognitis, explicare, aut hoc Arcesilæ modo, et Carneadis, contra omne, quod propositum sit, disserat; quique ad eam rationem adjungat hunc rhetoricum usum, moremque exercitationemque dicendi, is sit verus, is perfectus, is solus orator. Nam neque sine forensibus nervis satis vehemens et gravis, nec sine varietate doctrinæ satis politus et sapiens esse orator potest. Quare Coracem istum vestrum patiamur nos quidem pullos suos excludere in nido, qui evolent, clamatores odiosi ac molesti; Pamphilumque nescio quem sinamus in infulis tantam rem, tanquam pueriles delicias aliquas, depingere : nosque ipsi hac tam exigua disputatione hesterni et hodierni diei totum oratoris munus explicemus, dummodo illa res tanta sit, ut omnibus philosophorum libris, quos nemo oratorum istorum unquam attigit, comprehensa esse videatur.

XXII. — Tum Catulus, Haudquaquam hercle, inquit, Crasse, mirandum est, esse in te tantam dicendi vel vim, vel suavitatem, vel copiam; quem quidem antea natura rebar ita dicere, ut mihi non solum orator summus, sed etiam sapientissimus homo viderere : nunc intelligo, illa te semper etiam potiora duxisse, quæ ad sapientiam spectarent, atque ex his hanc dicendi copiam fluxisse. Sed tamen, quum omnes gradus ætatis recordor tuæ, quumque vitam tuam ac studia considero : neque,

et le contre sur toutes sortes de sujets, et à l'aide de ses préceptes, prononcer dans la même cause deux plaidoyers contradictoires ; s'il peut, à la manière d'Arcésilas et de Carnéade, combattre toute espèce de propositions, et qu'à ces avantages il joigne la connaissance de l'art oratoire, l'habitude et l'exercice de la parole, voilà le véritable, le parfait, le seul orateur; car sans la nerveuse éloquence du barreau, l'orateur n'aurait ni assez d'énergie, ni assez de véhémence, et sans les connaissances philosophiques, il manquerait quelquefois de justesse et de goût. Laissons donc votre Corax couver ses petits corbeaux dans son nid, jusqu'à ce qu'ils prennent leur volée pour nous fatiguer par leurs cris importuns [14]; laissons je ne sais quel Pamphilus mener ses disciples à la lisière, et faire de l'éloquence un jouet d'enfants [15]. Pour nous, sans sortir des bornes étroites de la discussion qui nous a occupés hier et aujourd'hui, continuons de développer tous les devoirs de l'orateur, en faisant voir toutefois que nous y comprenons les connaissances contenues dans tous les livres des philosophes, et dont aucun de ces rhéteurs n'a jamais dit un mot.

XXII. — En vérité, dit Catulus, je ne m'étonne plus de remarquer à la fois dans vos discours tant de force, de douceur et d'abondance. J'attribuais aux seules inspirations de la nature ce talent qui vous faisait paraître à mes yeux, non seulement le plus grand des orateurs, mais le plus sage des hommes. Je reconnais maintenant que vous avez toujours donné la préférence à la philosophie, et que c'est à elle que vous devez cette richesse d'élocution. Cependant quand je me rappelle toutes les époques de votre vie, et les occupations qui les ont remplies, je ne conçois pas comment vous avez eu le

quo tempore ista didiceris, video, nec magnopere te istis studiis, hominibus, libris, intelligo [1] deditum. Neque tamen possum statuere, utrum magis mirer, te illa, quæ mihi persuades maxima esse adjumenta, potuisse in tuis tantis occupationibus perdiscere; an, si non potueris, posse isto modo dicere.

— Hic Crassus, Hoc tibi, inquit, Catule, primum persuadeas velim, me non multo secus facere, quum de oratore disputem, ac facerem, si esset mihi de histrione dicendum. Negarem enim, posse eum satisfacere in gestu, nisi palæstram, nisi saltare didicisset : neque, ea quum dicerem, me esse histrionem necesse esset, sed fortasse non stultum alieni artificii existimatorem. Similiter nunc de oratore, vestro impulsu, loquor, summo scilicet. Semper enim, quacumque de arte aut facultate quæritur, de absoluta et perfecta quæri solet. Quare si jam me vultis esse oratorem, si etiam sat bonum, si bonum denique, non repugnabo : quid enim nunc sim ineptus ? ita me existimari scio. Quod si ita est, summus tamen certe non sum. Neque enim apud homines res est ulla difficilior, neque major, neque quæ plura adjumenta doctrinæ desideret. Attamen, quoniam de oratore nobis disputandum est, de summo oratore dicam necesse est. Vis enim, et natura rei, nisi perfecta ante oculos ponitur, qualis, et quanta sit, intelligi non potest. Me autem, Catule, fateor, neque hodie in istis libris, et cum

[1] Deditum, neque tamen.

temps d'apprendre tant de choses; je n'imagine même pas que vous vous soyez beaucoup adonné à l'étude des livres ni aux leçons des maîtres : aussi je ne saurais dire ce qui m'étonne le plus, ou qu'au milieu de tant d'occupations, vous ayez pu acquérir les connaissances dont vous m'avez démontré l'importance et l'utilité, ou que vous puissiez être si éloquent sans les avoir apprises.

— Je vous prie d'abord d'être persuadé, répondit Crassus, que je parle de l'orateur, à peu près comme je pourrais le faire du comédien ; car pour soutenir qu'un acteur ne peut exceller dans la déclamation, s'il ne s'est exercé à la gymnastique et à la danse, je n'ai pas besoin d'être acteur moi-même ; il me suffit de savoir juger avec quelque discernement d'un art qui m'est étranger. C'est ainsi que, pour vous satisfaire, je vous donne mon opinion sur l'orateur : je veux dire, sur l'orateur accompli; car on doit toujours considérer un art ou un talent dans sa perfection, lorsqu'on veut en donner une idée. Si donc vous jugez que je sois un orateur, un orateur passable, et même un bon orateur, j'y consens : aussi-bien il y aurait de l'affectation à ne pas reconnaître que j'ai cette réputation ; mais je suis bien éloigné d'être un orateur parfait. Eh ! qu'y a-t-il sur la terre de plus difficile, de plus élevé ? quel art demande l'appui d'un plus grand nombre de connaissances? Cependant, puisque vous voulez que je traite de l'orateur, ce doit être de l'orateur accompli; car comment se faire une idée de la nature et de l'étendue d'un art, si on ne l'envisage dans toute sa perfection? Pour moi, je l'avoue, Catulus, je n'ai actuellement aucun commerce avec ces philosophes, ni avec leurs écrits; et, comme vous l'avez fort bien observé, il n'y a

istis hominibus vivere; nec vero, id quod tu recte commeministi, ullum unquam habuisse sepositum tempus ad discendum, ac tantum tribuisse doctrinæ temporis, quantum mihi puerilis ætas, forenses feriæ concesserint.

XXIII. [1] Ac, si quæris, Catule, de doctrina ista, quid ego sentiam, non tantum ingenioso homini, et ei, qui forum, qui curiam, qui causas, qui rempublicam spectet, opus esse arbitror temporis, quantum sibi ii sumserunt, quos discentes vita defecit. Omnes enim artes aliter ab iis tractantur, qui eas ad usum transferunt; aliter ab iis, qui ipsarum artium tractatu delectati, nihil in vita sunt aliud acturi. Magister hic Samnitium [2] summa jam senectute est, et quotidie commentatur; nihil enim curat aliud. At Q. Velocius puer addidicerat. Sed quod erat aptus ad illud, totumque cognorat, fuit, ut est apud Lucilium,

. . . . Quamvis bonus ipse
Samnis in ludo, ac rudibus [3] cuivis satis asper;

sed plus operæ foro tribuebat, amicis, rei familiari. Valerius quotidie cantabat: erat enim scenicus; quid faceret aliud? At Numerius Furius, noster familiaris, quum est commodum, cantat: est enim paterfamilias, est eques romanus; puer didicit, quod discendum fuit. Eadem ratio est harum artium maximarum. Dies et noctes virum summa virtute et prudentia videbamus, philosopho quum operam

[1] *Sic mss. Al.* at. — [2] *Ernest. addit* et. — [3] Civis. *Quod et aliis placuit, et Lips., Lect. ant.*, V, 2.

eu dans ma vie aucune époque exclusivement réservée à l'étude ; je n'ai pu y consacrer que les loisirs de ma première jeunesse, et les vacances du barreau.

XXIII. Mais si vous me demandez, Catulus, mon sentiment sur la nécessité de toutes ces connaissances, voici quelle sera ma réponse. L'amateur des arts, et l'homme d'état qui veut briller à la tribune, au sénat, au barreau, n'ont pas besoin de vieillir pour les acquérir, comme ces philosophes que la mort a surpris au milieu de leurs études. Autre chose est, en effet, d'apprendre un art pour la pratique usuelle; autre chose d'en faire une étude de prédilection, une occupation exclusive. Ce maître des gladiateurs samnites [16] a blanchi sous les armes, et sans cesse il médite sur son art ; il n'a point d'autre occupation. Q. Vélocius s'était livré à la même étude dans sa jeunesse; mais doué d'une rare aptitude, il en eut bientôt saisi tous les secrets, et comme dit Lucilius :

. . . . Champion plein de gloire,
Il savait à son glaive enchaîner la victoire;

mais il donnait plus de temps encore au forum, à ses amis, à ses affaires particulières. Valérius passait sa vie à chanter : qu'aurait-il pu faire ? il était acteur. Mais notre ami Numérius Furius ne chante que dans l'occasion : c'est un père de famille, un chevalier romain ; il a dans sa jeunesse appris la musique, mais comme il convenait à son rang. Il en est de même des arts plus importants. Nous avons vu Q. Tubéron, un de nos Romains les plus distingués par ses lumières et sa vertu, passer les jours et les nuits à entendre les leçons d'un philosophe [17]; mais son oncle, Scipion l'Africain, avait

daret, Q. Tuberonem. At ejus avunculum vix intelligeres id agere, quum ageret tamen, Africanum. Ista discuntur facile, si et tantum sumas, quantum opus sit, et habeas, qui docere fideliter possit, et scias etiam ipse discere. Sed si tota vita nihil velis aliud agere, ipsa tractatio et quæstio quotidie ex se [1] gignit aliquid, quod cum desidiosa delectatione vestiges. Ita fit, ut agitatione rerum sit infinita cognitio. Facilis usus doctrinam confirmet, mediocris opera tribuatur, memoria studiumque permaneat. Libet autem semper discere; ut si velim ego talis optime ludere, aut pilæ studio tenear, etiam fortasse, si assequi non possim; at alii, quia præclare faciunt, vehementius, quam causa postulat, delectantur, ut Titius pila, Brulla talis. Quare nihil est, quod quisquam magnitudinem artium ex eo, quod senes discunt, pertimescat. Namque aut senes ad eas accesserunt; aut usque ad senectutem in studiis detinentur; aut sunt tardissimi. Res quidem se mea sententia sic habet, ut, nisi quod quisque cito potuerit, nunquam omnino possit perdiscere.

XXIV. — Jam, jam, inquit Catulus, intelligo, Crasse, quid dicas, et hercule assentior. Satis video tibi homini ad perdiscendum acerrimo, ad ea cognoscenda, quæ dicis, fuisse temporis. — Pergisne, inquit Crassus, me, quæ dicam, de me, non de re putare dicere? Sed jam, si placet, ad instituta redeamus. — Mihi vero, Catulus inquit, placet. —

[1] *Ernest. ex conjectura*, gignat.

aussi commerce avec la philosophie, et ce commerce était presque inaperçu. Ces études sont rapides, quand on se borne aux notions nécessaires, et qu'aux leçons d'un bon maître on joint l'art d'en profiter; mais veut-on en faire l'occupation exclusive de sa vie, la spéculation et la curiosité font naître chaque jour de nouvelles questions, et on se laisse entraîner au facile plaisir de les résoudre. C'est ainsi que l'activité de l'esprit étend à l'infini le domaine des arts. Que la pratique vienne à l'appui de la théorie; joignons-y un peu d'étude, et occupons sans relâche notre esprit et notre mémoire. Mais la soif d'apprendre est insatiable; par exemple, je puis désirer de savoir bien jouer aux osselets ou à la paume, même sans avoir l'adresse d'y réussir; d'autres, parce qu'ils y excellent, se livreront à ces puérilités avec une ardeur déraisonnable : ainsi, Titius se passionne pour la paume; Brulla, pour les osselets. N'allons donc pas nous faire une idée trop effrayante de la difficulté des arts, en voyant des vieillards étudier encore : ou ils ont commencé tard à s'y livrer, ou leur goût pour l'étude les y a retenus jusqu'à la vieillesse, ou ils y ont apporté une intelligence faible et bornée. A mon avis, ce qu'on n'apprend pas promptement, on ne l'apprend jamais bien.

XXIV. — J'entends votre pensée, dit Catulus, et je suis de votre avis : je vois qu'avec un esprit d'une pénétration aussi rapide, vous avez eu assez de temps pour acquérir les connaissances dont vous parlez. — Ne cesserez-vous donc point, reprit Crassus, de m'appliquer à moi-même ce que je dis de l'orateur en général? Mais, si vous le trouvez bon, je reviens à mon sujet. — Volontiers, répondit Catulus. — Quel peut avoir été mon but, continua Crassus, en reprenant les

—Tum Crassus, Quorsum igitur hæc spectat, inquit, tam longa, et tam alte repetita oratio? Hæ duæ partes, quæ mihi supersunt, illustrandæ orationis, ac totius eloquentiæ cumulandæ, quarum altera dici postulat ornate, altera apte, hanc habent vim, ut sit quam maxime jucunda, quam maxime in sensus eorum, qui audiunt, influat, et quam plurimis sit rebus instructa. Instrumentum autem hoc forense, litigiosum, acre, tractum ex vulgi opinionibus, exiguum sane atque mendicum est; illud rursus ipsum, quod tradunt isti, qui profitentur se dicendi magistros, non multum est majus, quam illud vulgare ac forense. Apparatu nobis opus est, et rebus exquisitis undique et collectis, arcessitis, comportatis, ut tibi, Cæsar, faciendum est ad annum; ut ego in ædilitate laboravi, quod quotidianis et vernaculis rebus satisfacere me posse huic populo non putabam. Verborum eligendorum, et collocandorum, et concludendorum facilis est vel ratio, vel sine ratione, ipsa exercitatio. Rerum est silva magna, quam quum Græci jam non tenerent, ob eamque causam juventus nostra dedisceret pæne discendo, etiam Latini, si diis placet, hoc biennio magistri dicendi exstiterunt : quos ego censor edicto meo sustuleram; non quo (ut nescio quos dicere aiebant) acui ingenia adolescentium nollem, sed contra ingenia obtundi nolui, corroborari impudentiam. Nam apud Græcos, qui [1] ejusmodi essent, videbam tamen esse, præter hanc exercitationem linguæ, doctrinam aliquam et

[1] Cujusmodi.

choses de si haut ? Le voici : Les deux qualités de l'orateur dont il me reste à vous parler, sont celles qui donnent de l'éclat au discours et assurent le triomphe de la parole. La première concerne les ornements; la seconde, les convenances. Elles offrent les moyens les plus sûrs de plaire à l'auditeur, de pénétrer jusqu'au fond de son âme, et de donner du poids et de la substance au discours. Cette science, ou plutôt cette routine de la plaidoirie, véritable instrument de chicane, est bien pauvre et bien impuissante; et la doctrine de ces prétendus maîtres de l'art oratoire ne vaut guère mieux que cette ombre d'éloquence. Nous avons besoin d'un autre appareil; il faut, dans nos actives recherches, aller partout recueillir et amasser des richesses, pour les transporter dans notre domaine. C'est ce qu'il vous faudra faire cette année, César; c'est ce que j'ai fait moi-même dans mon édilité : ne croyant pas pouvoir satisfaire le peuple avec des objets de curiosité journaliers et indigènes, je mis à contribution les diverses parties du monde. Quant au choix des mots, à la structure et à la conclusion des périodes, la méthode est facile, et, à défaut de méthode, l'exercice suffit. Le point essentiel, c'est un grand fonds d'idées : ce fonds manquait déjà aux rhéteurs grecs de nos jours; aussi notre jeunesse désapprenait, pour ainsi dire, à leur école au lieu d'apprendre. Mais ce n'était pas assez; voilà que depuis deux ans nous avons des rhéteurs latins. J'avais fait fermer leurs écoles pendant ma censure [18], non pas, comme la malveillance s'est plu à le répandre, pour empêcher nos jeunes gens de cultiver leur esprit, mais pour prévenir les effets d'une instruction vicieuse, qui eût émoussé leur génie en accroissant leur présomption. En effet, je remarquais chez les

humanitatem dignam scientia; hos vero novos magistros nihil intelligebam posse docere, nisi ut auderent: quod etiam cum bonis rebus conjunctum, per se ipsum est magnopere fugiendum. Hoc quum unum traderetur, et quum impudentiæ ludus esset; putavi esse censoris, ne longius id serperet, providere. Quanquam non hæc ita statuo atque decerno, ut desperem, latine ea, de quibus disputavimus, tradi ac perpoliri: patitur enim et lingua nostra, et natura rerum, veterem illam excellentemque prudentiam Græcorum ad nostrum usum moremque transferri; sed hominibus opus est eruditis, qui adhuc, in hoc quidem genere, nostri nulli fuerunt; sin quando exstiterint, etiam Græcis erunt anteponendi.

XXV. Ornatur igitur oratio genere primum, et quasi colore quodam et [1] succo suo: nam ut gravis, ut suavis, ut [2] erudita sit, ut liberalis, ut admirabilis, ut polita, ut sensus, ut dolores habeat quantum opus sit, non est singulorum articulorum; in toto spectantur hæc corpore. Ut porro conspersa sit quasi verborum sententiarumque floribus; id non debet esse fusum æquabiliter per omnem orationem, sed ita distinctum, ut sint, quasi in ornatu, disposita quædam insignia et lumina. Genus igitur dicendi est eligendum, quod maxime teneat eos, qui audiant, et quod non solum delectet, sed etiam sine satietate delectet: non enim a me jam exspectari puto, ut moneam, ut caveatis, ne exilis, ne inculta

[1] *Cod. reg.* 7753, fuco. — [2] *Cod. reg.* 7703, condita.

Grecs, avec tous leurs défauts, outre la facilité de la parole, quelque instruction, et une urbanité qui a bien son prix. Mais que pouvait-on gagner aux leçons de ces nouveaux docteurs, que de la présomption, défaut insupportable, même lorsqu'il se trouve joint à des qualités réelles? Témoin de cet abus, j'ai pensé que pour arrêter les progrès du mal, je devais, en ma qualité de censeur, supprimer ces écoles d'impudence. Ce n'est pas que je prétende décider sans appel, que notre langue se refuse à traiter et à développer heureusement les matières qui nous occupent; l'excellente méthode des anciens philosophes grecs peut être transportée dans notre idiome, et appropriée aux mœurs et au caractère des Romains; mais il faut pour cela des hommes de goût, et jusqu'à ce jour nous n'en avons point eu dans ce genre; s'il s'en présente, il faudra les préférer aux Grecs eux-mêmes.

XXV. Le premier ornement du discours est dans la nature, et, pour ainsi dire, dans la couleur générale du style; s'il réunit la douceur à la majesté, s'il plaît par un certain charme d'urbanité et de grâce, s'il joint au sublime qui force l'admiration, le pathétique qui remue les âmes; ces grands effets ne seront point le résultat des détails, mais de tout l'ensemble. Quant aux ornements qui résultent des figures de mots et de pensées, il ne faut pas les répandre et comme les fondre dans tout le discours, mais les semer par intervalles; ainsi, dans la parure, l'art sait employer avec goût les fleurs et les diamants. Choisissons donc un genre d'éloquence qui captive l'auditeur, et qui non seulement lui plaise, mais lui plaise sans le fatiguer. Je m'arrête un instant ici; car vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je vous recommande d'éviter la

sit vestra oratio, ne vulgaris, ne obsoleta; aliud quiddam majus, et ingenia me hortantur vestra, et ætates.

Difficile enim dictu est, quænam causa sit, cur ea, quæ maxime sensus nostros impellunt voluptate, et specie prima acerrime commovent, ab iis celerrime fastidio quodam et satietate abalienemur. Quanto colorum pulchritudine et varietate floridiora sunt in picturis novis pleraque, quam in veteribus? quæ tamen, etiamsi primo adspectu nos ceperunt, diutius non delectant; quum iidem nos in antiquis tabulis illo ipso horrido obsoletoque teneamur. Quanto molliores sunt et delicatiores in cantu flexiones et falsæ voculæ, quam certæ et severæ? quibus tamen non modo austeri, sed, si sæpius fiunt, multitudo ipsa reclamat. Licet hoc videre in reliquis sensibus; unguentis minus diu nos delectari, summa et acerrima suavitate conditis, quam his moderatis; et magis laudari, quod [1] ceram, quam quod crocum olere videatur; in ipso tactu esse modum et mollitudinis et [2] lævitatis. Quin etiam gustatus, qui est sensus ex omnibus maxime voluptarius, quique dulcitudine præter ceteros sensus commovetur, quam cito id, quod valde dulce est, aspernatur ac respuit? Quis potione uti, aut cibo dulci diutius potest? quum utroque in genere ea, quæ leviter sensum voluptate moveant, facillime [3] fugiant satietatem. Sic omnibus in rebus, voluptatibus maximis fastidium fini-

[1] *Sic fere omnes mss. Lallem. et al.* terram. — [2] *Duo e nostr. mss.*, lenitatis. — [3] *Sic omnes nostri mss. Ernest. e conjectura*, effugiant.

sécheresse, la négligence, les expressions communes et surannées : je dois à des hommes de votre âge et de votre talent des observations plus importantes.

Il est difficile d'expliquer pourquoi les objets qui nous frappent le plus agréablement au premier abord, et qui font naître en nous les sensations les plus vives et les plus flatteuses, sont aussi ceux qui amènent le plus promptement le dégoût et la satiété. Combien, dans les peintures nouvelles, le coloris a-t-il une fleur plus brillante et plus variée que dans les anciennes? Cependant, après quelques moments de séduction, le charme a disparu, et notre œil revient se fixer avec complaisance sur ces vieux tableaux dont il aime les teintes rembrunies et l'antiquité sévère. Les modulations cadencées, les sons adoucis, les demi-tons, ont une mélodie plus gracieuse que les intonations graves et pleines; mais si on les multiplie, non seulement les juges sévères, mais la multitude elle-même les condamne. La même remarque peut s'appliquer aux autres sens : l'odorat, bientôt fatigué des essences les plus délicieuses, savoure plus long-temps des parfums moins exquis; et l'on y préfère l'odeur de la cire * à celle du safran. Le toucher même se fatiguerait de glisser toujours sur des surfaces polies et délicates. Enfin le goût, le plus voluptueux de tous nos sens, le plus facile à séduire par l'attrait de la douceur, n'est-il pas prompt à la rejeter avec dédain quand elle est excessive? Pourrait-on supporter long-temps un aliment ou un breuvage trop doux? Un mets simple, au contraire, une liqueur naturelle, en procurant un léger plaisir, n'amènent jamais le dégoût.

* Pline, XIII, 3; XVII, 5, rappelle évidemment ce passage, et l'on a eu tort de compter sa citation parmi les fragments des ouvrages perdus de Cicéron. Il paraît qu'il avait lu *terram* dans ses manuscrits.

timum est : quo hoc minus in oratione miremur; in qua vel ex poetis, vel oratoribus possumus judicare, concinnam, distinctam, ornatam, festivam, sine intermissione, sine reprehensione, sine varietate, quamvis claris sit coloribus picta, vel poesis, vel oratio, non posse in delectatione esse diuturna.

XXVI. Atque eo citius in oratoris aut in poetæ cincinnis ac fuco offenditur, quod sensus, in nimia voluptate, natura, non mente satiantur; in scriptis et in dictis non aurium solum, sed animi judicio etiam magis, infucata vitia noscuntur. Quare, « bene, » et « præclare, » quamvis nobis sæpe dicatur; « belle, » et « festive, » nimium sæpe nolo : quanquam illa ipsa exclamatio, « Non potest melius, » sit velim crebra : sed habeat tamen illa in dicendo admiratio ac summa laus umbram aliquam et recessum, quo magis id, quod erit illuminatum, exstare atque eminere videatur. Nunquam agit hunc versum Roscius eo gestu, quo potest,

> Nam sapiens virtuti honorem, præmium, haud prædam petit :

sed abjicit prorsus, ut in proximos

> Ecquid video? ferro septus possidet sedes sacras,

incidat, aspiciat, admiretur, stupescat. Quid ille alter :

> Quid petam præsidi?

quam leniter? quam remisse? quam non actuose? instat enim

> O pater! o patria! o Priami domus!

In quo tanta commoveri actio non posset, si esset

Si donc la satiété est toujours voisine du plaisir le plus vif, ne nous étonnons point que, soit en prose, soit en vers, un ouvrage partout brillant et orné, où tout frappe, où tout est fleuri, d'une perfection monotone, sans mélange et sans variété, quel qu'en soit l'éclat et le coloris, déplaise à la longue à force de plaire.

XXVI. Ici même l'excès et la recherche nous choquent plus promptement encore : dans les impressions physiques, le dégoût des sens provient de la nature, et non de la raison; au lieu que dans la jouissance de l'esprit, l'âme juge aussi bien que l'oreille, et réprouve les défauts qui tiennent à l'affectation. Qu'on s'écrie en nous entendant : *Bien, très bien;* mais je ne voudrais pas qu'on répétât sans cesse, *charmant, délicieux!* J'aime, je l'avoue, à entendre souvent cette autre exclamation : *on ne peut mieux!* Cependant il faut laisser quelque relâche à l'admiration, et mettre adroitement des ombres au tableau pour que les objets éclairés aient plus de relief et d'énergie. Roscius ne déploie pas toute sa force en prononçant ce vers [19] :

Le prix de la vertu n'est point l'or, mais l'honneur;

il le laissse tomber en quelque sorte ; mais à celui-ci :

Quoi ! le fer à la main il envahit nos temples !

il éclate, il tressaille; il joue l'étonnement et l'horreur. En vient-il à cet autre :

Où chercher un refuge ?

quelle douceur ! quel abandon ! quelle tranquillité ! il amène ainsi par le contraste :

O mon père ! ô Priam ! ô murs de ma patrie !

Il ne trouverait point dans ce vers le sublime du pathé-

consumta superiore motu et exhausta. Neque id actores prius viderunt, quam ipsi poetæ, quam denique illi etiam, qui fecerunt modos, a quibus utrisque summittitur aliquid, deinde augetur, extenuatur, inflatur, variatur, distinguitur. Ita sit nobis igitur ornatus et suavis orator (nec tamen potest aliter esse), ut suavitatem habeat austeram et solidam, non dulcem atque decoctam. Nam ipsa ad ornandum præcepta, quæ dantur, ejusmodi sunt, ut ea [1] quamvis vitiosissimus orator explicare possit. Quare, ut ante dixi, primum silva rerum ac sententiarum comparanda est, qua de parte dixit Antonius: hæc formanda filo ipso et genere orationis, illuminanda verbis, varianda sententiis.

XXVII. Summa autem laus eloquentiæ est, amplificare rem ornando, quod valet non solum ad augendum aliquid et tollendum altius dicendo, sed etiam ad extenuandum atque abjiciendum. Id desideratur omnibus iis in locis, quos ad fidem [2] orationis faciendam adhiberi dixit Antonius, vel quum explanamus aliquid, vel quum conciliamus animos, vel quum concitamus. Sed in hoc, quod postremum dixi, amplificatio potest plurimum, eaque una laus oratoris est [3] propria maxime. Etiam major est illa exercitatio, quam extremo sermone instruxit Antonius (primo rejiciebat) laudandi et vituperandi. Nihil est enim ad exaggerandam et amplificandam

[1] *Omnes mss. reg., quos novimus, habent* quivis. *In vulgat. tamen videtur esse quiddam elegantius.* — [2] *Ms.* 7703, oratione. *Non respuam.* — [3] Et propria.

tique, s'il avait usé et épuisé ses forces, en déclamant ceux qui précèdent. Et c'est ce que les poètes et les musiciens ont senti avant les acteurs : les uns et les autres préludent d'un ton modeste ; puis tour à tour l'élèvent, le rabaissent, lui donnent l'éclat, la variété, la modulation. Que l'orateur ait donc la grâce et la douceur, puisqu'il ne peut renoncer à plaire ; mais que cette douceur soit mâle et sévère, et ne dégénère pas en mollesse et en fadeur. Quant aux règles mêmes de l'élocution, elles sont telles, que le plus mauvais orateur peut les mettre en pratique. Nous, je le répète, commençons par amasser un riche fonds de connaissances et d'idées ; c'est là le système développé par Antoine. L'art ensuite les façonne et les adapte à la nature du sujet ; il les enrichit par l'éclat de l'expression, et la variété des figures.

XXVII. Le triomphe de l'éloquence est d'employer à propos les richesses de l'amplification oratoire ; ce qui consiste à agrandir et à relever les objets, comme à les rabaisser au-dessous de leur valeur. L'amplification trouve sa place dans toutes les parties du discours dont le but, suivant le système d'Antoine, est de convaincre l'auditeur ; elle convient pour exposer les faits, pour se concilier les cœurs, ou soulever les passions. Mais c'est dans ce dernier cas qu'elle a le plus de pouvoir ; c'est là surtout le mérite propre à l'orateur. On tire en ce genre beaucoup de fruit de l'habitude de composer dans le genre démonstratif, genre qu'Antoine rejetait d'abord, et dont il a fini par donner les règles. Rien, en effet, ne sert plus à donner au style de la grandeur et de l'élévation, que de posséder au plus haut degré l'art de dispenser l'éloge et le blâme. Viennent ensuite les lieux communs, auxquels les anciens ont

orationem accommodatius, quam utrumque horum cumulatissime facere posse. Consequentur etiam illi loci, qui quanquam proprii causarum, et inhærentes in earum nervis esse debent, tamen quia de universa re tractari solent, communes a veteribus nominati sunt : quorum partim habent vitiorum et peccatorum acrem quamdam cum amplificatione incusationem, aut querelam, contra quam dici nihil solet, nec potest, ut in depeculatorem, in proditorem, in parricidam; quibus uti, confirmatis criminibus, oportet; aliter enim jejuni sunt, atque inanes : alii autem habent deprecationem, aut miserationem ; alii vero ancipites disputationes, in quibus de universo genere in utramque partem disseri copiose licet. Quæ exercitatio nunc propria duarum philosophiarum, de quibus ante dixi, putatur : apud antiquos erat eorum, a quibus omnis de rebus forensibus dicendi ratio et copia petebatur. De virtute enim, de officio, de æquo et bono, de dignitate, utilitate, honore, ignominia, præmio, pœna, similibusque de rebus, in utramque partem dicendi animos, et vim, et artem habere debemus. Sed, quoniam de nostra possessione depulsi, in parvo, et eo litigioso, prædiolo relicti sumus, et aliorum patroni, nostra tenere tuerique non potuimus : ab iis, quod indignissimum est, qui in nostrum patrimonium irruperunt, quod opus est nobis, mutuemur.

XXVIII. Dicunt igitur nunc quidem illi, qui ex particula parva urbis ac loci nomen habent, et peri-

donné ce nom, parce qu'ils servent au développement ordinaire des questions générales ; mais ils n'en doivent pas moins sortir du fond de la cause, et être inhérents à son essence. Quelquefois ce sont des plaintes ou de violentes invectives développées à grands traits, contre des vices ou des crimes qu'il n'est ni convenable ni possible de justifier, tels que le péculat, la trahison, le parricide. On ne doit les employer qu'après avoir bien établi les faits ; autrement ce ne seraient que de vaines et futiles déclamations. D'autres ont pour objet d'implorer la bienveillance, d'émouvoir la pitié ; d'autres enfin, de soutenir le pour et le contre dans des propositions générales, dont la solution douteuse laisse beaucoup à dire de part et d'autre. Ce dernier genre d'exercice paraît maintenant appartenir surtout aux deux sectes de philosophie dont je vous ai parlé : chez les anciens, il était du ressort de ceux qui faisaient profession d'enseigner l'éloquence judiciaire. En effet, dans toutes les questions qui concernent la vertu, le devoir, le juste et le bien, la dignité, l'utilité, l'honneur, l'ignominie, les récompenses, les châtiments, et autres choses semblables, l'orateur doit avoir des forces et des armes toujours prêtes pour l'attaque et pour la défense. Mais puisque nous avons été dépossédés de notre légitime héritage, et relégués dans le petit domaine qu'on nous conteste encore; puisque, défenseurs du bien d'autrui, nous n'avons pu conserver le nôtre; c'est pour nous une triste nécessité d'emprunter ce qui nous manque aux indignes usurpateurs qui ont envahi notre patrimoine.

XXVIII. Tel est donc le système des péripatéticiens et des académiciens, ainsi nommés d'un petit quartier

patetici philosophi, aut academici nominantur, olim autem, propter eximiam rerum maximarum scientiam, a Græcis politici philosophi appellati, universarum rerum publicarum nomine vocabantur, omnem civilem orationem in horum alterutro genere versari, aut [1] definitæ controversiæ certis temporibus ac reis, hoc modo : « Placeatne a Carthagi« niensibus captivos nostros, redditis suis, recupe« rari ? » aut infinite de universo genere quærentis : « Quid omnino de captivo statuendum ac sentien« dum sit ? » Atque horum superius illud genus, causam aut controversiam appellant, eamque tribus, lite, aut deliberatione, aut laudatione definiunt ; hæc autem altera quæstio infinita et quasi proposita, consultatio nominatur : atque hactenus loquuntur. Etiam hac [2] in instituendo divisione utuntur, sed ita, non ut jure, aut judicio, ut denique recuperare amissam possessionem, sed ut ex jure civili, surculo defringendo, usurpare videantur. Nam illud alterum genus, quod est temporibus, locis, reis definitum, obtinent, atque id ipsum lacinia. Nunc enim apud Philonem, quem in Academia maxime vigere audio, etiam harum jam causarum cognitio exercitatioque celebratur. Alterum vero tantummodo in prima arte tradenda nominant, et oratoris esse dicunt ; sed neque vim, neque naturam ejus, nec partes, nec genera proponunt, ut præteriri omnino fuerit satius, quam attentatum deseri : nunc enim inopia reticere intelliguntur ; tum judicio viderentur.

[1] Definita controversia. — [2] *Abest* in.

de la ville d'Athènes, mais, dans des temps moins voisins du nôtre, appelés d'abord philosophes *politiques*, à cause de l'étendue de leurs connaissances sur tout ce qui intéresse les états. Suivant leur méthode, tout discours *politique* roule, ou sur un fait particulier déterminé par les circonstances et les personnes, comme : « Devons-nous rendre à Carthage ses prisonniers, pour racheter les nôtres ? » ou sur une question générale de principe ; par exemple : « Que doit-on statuer à l'égard des prisonniers de guerre ? » Ces philosophes donnent le nom de *causes* ou *controverses* aux questions de la première classe ; ils en forment trois genres, le judiciaire, le délibératif et le démonstratif. Les propositions générales de la seconde classe sont désignées par eux sous le nom de *consultations*. Telle est la division qu'ils emploient encore aujourd'hui dans leurs leçons ; mais cet enseignement n'est point pour eux un droit, une propriété, une ancienne possession qu'ils aient recouvrée après l'avoir perdue ; on voit que c'est, comme disent les jurisconsultes, une branche qu'ils ont rompue pour légitimer une usurpation [20]. Ces questions de la première espèce, avec détermination de temps, de lieux et de personnes, malgré leurs prétentions, ne peuvent être réellement leur propriété, quoique Philon, aujourd'hui le plus renommé des académiciens, exerce ses élèves dans la connaissance et la pratique de ces sortes de discussions. Quant à celles de la seconde espèce, ils se contentent d'en faire mention dans la première partie de leur division, et de les compter parmi les attributions de l'orateur, mais sans en faire connaître l'essence, la nature, les parties, ni même les genres : ils auraient mieux fait de n'en pas parler, que de les nommer pour n'en rien dire ; leur silence eût alors paru judicieux ; maintenant il ne paraît venir que de l'ignorance.

XXIX. Omnis igitur res eamdem habet naturam ambigendi, de qua quæri et disceptari potest, sive in infinitis consultationibus disceptatur, sive in iis causis, quæ in civitate, et in forensi disceptatione versantur; neque est ulla, quæ non aut ad cognoscendi, aut ad agendi vim rationemque referatur. Nam aut ipsa cognitio rei scientiaque perquiritur, ut, « Virtus suamne propter dignitatem, an propter « fructus aliquos expetatur? » aut agendi consilium exquiritur, ut, « Sitne sapienti capessenda respu-« blica? » Cognitionis autem tres modi, conjectura, definitio, et, ut ita dicam, consecutio. Nam, quid in re sit, conjectura quæritur, ut illud, « Sitne in « humano genere sapientia? » Quam autem vim quæque res habeat, definitio explicat; ut, si quæratur, « quid sit sapientia? » Consecutio autem tractatur, quum, quid quamque rem sequatur, inquiritur; ut illud, « Sitne aliquando mentiri « boni viri? »

Redeunt rursus ad conjecturam, eamque in quatuor genera dispertiunt. Nam aut quid sit, quæritur, hoc modo : « Naturane sit jus inter homines, « an opinionibus? » aut, quæ sit origo cujusque rei; ut, « quod sit initium legum, aut rerum publica-« rum? » aut [1] causa, et ratio; ut, si quæratur, « cur doctissimi homines de maximis rebus dissen-« tiant? » aut de immutatione; ut, si disputetur, « num interire virtus in homine, aut num in vitium « possit converti? »

[1] *Multi e nostris codd. habent* causæ tractatio, *quod me volente quis accipiat.*

XXIX. Tout sujet qui donne lieu à la discussion, conserve toujours sa nature douteuse, soit qu'on le considère comme une proposition générale, soit qu'on l'envisage comme une question particulière propre à la tribune ou au barreau; et il n'en est aucun qui n'ait rapport à la théorie ou à la pratique. A la théorie, comme lorsqu'on demande « si l'on doit rechercher la vertu pour elle-même, ou pour les avantages qu'elle procure : » à la pratique, comme dans cette question : « Le sage doit-il prendre part à l'administration des affaires publiques? » Il y a trois manières de traiter les questions de théorie, la conjecture, la définition, et ce que j'appellerai la conséquence. Veut-on vérifier l'existence d'un fait, on procède par la question conjecturale : « La sagesse existe-t-elle parmi les hommes? » Veut-on rechercher la nature d'une chose, comme : « Qu'est-ce que la sagesse? » on répond par une définition. Enfin on raisonne par conséquence, lorsqu'on examine quel doit être l'effet de telle ou telle chose : « L'honnête homme peut-il quelquefois mentir? »

Nos philosophes reviennent ensuite à la question conjecturale, qu'ils subdivisent en quatre espèces; car on peut considérer une chose en elle-même : « Les lois de la société sont-elles fondées sur la nature ou sur l'opinion? » ou rechercher son origine : « Qui a donné naissance aux lois et aux gouvernements? » ou la cause qui la produit : « Pourquoi les hommes éclairés ne sont-ils pas d'accord sur les points les plus importants? » ou enfin, les changements qu'elle peut subir : « La vertu peut-elle s'éteindre dans le cœur de l'homme, ou se tourner en vice? »

Definitionis autem sunt disceptationes, aut, quum quæritur, quid in communi mente quasi impressum sit; ut, si disseratur, « idne sit jus, quod maximæ « parti sit utile; » aut, quum, quid cujusque sit proprium, exquiritur; ut, « ornate dicere, pro- « priumne sit oratoris, an id etiam aliquis præterea « possit? » aut, quum res distribuitur in partes; ut, si quæratur, « quot sint genera rerum expeten- « darum, aut, sintne tria, corporis, animi, exter- « narumque rerum; » aut, quum, quæ forma, et quasi naturalis nota cujusque sit, describitur; ut, si quæratur « avari species, seditiosi, [1] gloriosi. »

Consecutionis autem duo [2] prima quæstionum genera ponuntur: nam aut simplex est disceptatio, ut, si disseratur, « expetendane sit gloria; » aut ex comparatione, « laus an divitiæ magis expetendæ « sint. » Simplicium autem sunt tres modi: de expetendis fugiendisve rebus; ut, « expetendine ho- « nores sint? num fugienda paupertas? » de æquo aut iniquo; ut, « æquumne sit ulcisci injurias etiam « propinquorum? » de honesto aut turpi; ut hoc, « sitne honestum, gloriæ causa mortem obire? » Comparationis autem duo sunt modi, unus, quum, idemne sit, an aliquid intersit, quæritur; ut, « me- « tuere et vereri, ut rex et tyrannus, ut assentator « et amicus; » alter, quum, quid præstet aliud alii, quæritur; ut illud, « optimine cujusque sapientes, « an populari laude ducantur? » Atque eæ quidem

[1] *Cod. regius* 7703, gulosi. *Quibusdam forte verum videatur.* — [2] *Idem ms.* contermina.

On procède par la définition dans les questions de ce genre : « Quelles sont les idées innées dans tous les hommes » ? ou : « Ce qui est utile au plus grand nombre est-il juste ? » De même lorsqu'on recherche les qualités spéciales d'une chose : « L'élégance du discours est-elle une propriété exclusive de l'orateur, et quelque autre ne peut-il y prétendre ? » ou lorsqu'on divise un sujet en ses diverses parties : « Combien y a-t-il de choses désirables ? et ne sont-elles pas de trois espèces, les biens du corps, ceux de l'âme, et ceux de la fortune ? » enfin, lorsqu'on décrit la manière d'être, et qu'on trace le portrait de chacun ; par exemple, « de l'avare, du séditieux, du glorieux. »

Quant aux rapports de conséquence, deux sortes de questions se présentent. Ou la discussion est simple, comme dans cette question : « La gloire est-elle désirable ? » ou elle a lieu par comparaison : « Que doit-on désirer le plus, de la gloire ou des richesses ? » La discussion simple se subdivise en trois espèces ; on peut examiner les biens à désirer ou les maux à éviter : « Faut-il rechercher les honneurs ? faut-il fuir la pauvreté ? » le juste ou l'injuste « : Est-il juste de venger les injures de ses proches ? » l'honnête ou le honteux : « Est-il bien d'affronter la mort par amour pour la gloire ? » Il y a deux sortes de comparaisons : dans l'une, on recherche en quoi deux choses se ressemblent ou diffèrent, comme une crainte servile et une crainte respectueuse, un roi et un tyran, un flatteur et un ennemi ; dans la seconde, on examine laquelle des deux est préférable à l'autre. Par exemple : « Le sage doit-il régler sa conduite sur les opinions des hommes éclairés, ou sur les applaudissements du vulgaire ? » Telles sont à peu près

disceptationes, quæ ad cognitionem referuntur, sic fere a doctissimis hominibus describuntur.

XXX. Quæ vero referuntur ad agendum, aut in officii disceptatione versantur, quo in genere, quid rectum faciendumque sit, quæritur; cui loco omnis virtutum et vitiorum est silva subjecta; aut in animorum aliqua permotione aut gignenda, aut sedanda tollendave tractantur. Huic generi subjectæ sunt cohortationes, objurgationes, consolationes, miserationes, omnisque ad omnem animi motum et impulsio, et, si ita res feret, mitigatio.

Explicatis igitur his generibus, ac modis disceptationum omnium, nihil sane ad rem pertinet, si qua in re [1] discrepavit ab Antonii divisione nostra partitio: eadem enim sunt membra [2] in utriusque disputationibus, sed paullo secus a me, atque ab illo, partita ac [3] distributa. Nunc ad reliqua progrediar, meque ad meum munus pensumque revocabo. Nam ex illis locis, quos exposuit Antonius, omnia sunt ad quæque genera quæstionum argumenta sumenda: sed aliis generibus alii loci magis erunt apti; de quo non tam quia longum est, quam quia perspicuum, dici nihil est necesse.

Ornatissimæ sunt igitur orationes eæ, quæ latissime vagantur, et a privata ac singulari controversia se ad universi generis vim explicandam conferunt et convertunt, ut ii, qui audiant, natura, et genere, et universa re cognita, de singulis reis, et

[1] *Duo codd. reg.*, discrepuit. — [2] In utrisque. — [3] *Cod.* 7703, tributa.

les divisions établies par les savants dans les questions de théorie.

XXX. Celles qui se rapportent à la pratique ont pour objet de fixer des règles de conduite, fondées sur la droite morale, et elles embrassent ainsi tout l'ensemble des vertus et des vices, ou bien elles traitent des passions de l'âme, soit pour les exciter, soit pour les calmer, ou les éteindre. Ce genre renferme les exhortations, les consolations, les plaintes qui surprennent la pitié; enfin, tout ce qui peut éveiller quelque émotion dans l'âme, ou lui rendre le calme et la paix.

Voilà l'exposition détaillée des genres et des modes de discussions; et vous trouvez peut-être quelque différence entre mes divisions et celles d'Antoine; mais cette différence importe peu : notre système est formé des mêmes éléments distribués dans un autre ordre. Il est temps de voir la suite, et d'achever la tâche que vous m'avez imposée. Ces lieux communs, dont Antoine a développé la théorie, sont une mine féconde d'arguments pour toutes sortes de sujets; il en est cependant qui conviennent mieux à un genre qu'à un autre; c'est ce qu'il est inutile d'expliquer, non parce que cette question nous mènerait trop loin, mais parce que la solution en est évidente.

Les discours les plus susceptibles des ornements de l'éloquence sont donc ceux où l'orateur, embrassant un champ plus vaste, et ramenant les questions particulières et personnelles au développement d'une proposition générale, donne à l'auditeur une connaissance approfondie de la nature, du genre et de l'étendue du sujet, et le met ainsi en état de prononcer sur les circonstances particulières à l'accusé, à l'accusation, ou

criminibus, et litibus statuere possint. Hanc ad consuetudinem exercitationis vos, adolescentes, est cohortatus Antonius, atque a minutis angustisque concertationibus ad omnem vim varietatemque vos disserendi traducendos putavit. Quare non est paucorum libellorum hoc munus, ut ii, qui scripserunt de dicendi ratione, arbitrati sunt, neque Tusculani, atque hujus ambulationis antemeridianæ, aut nostræ pomeridianæ sessionis. Non enim solum acuenda nobis, neque procudenda lingua est, sed onerandum complendumque pectus maximarum rerum et plurimarum suavitate, copia, varietate.

XXXI. Nostra est enim (si modo nos oratores sumus, si in civium disceptationibus, si in periculis, si in deliberationibus publicis adhibendi auctores et principes sumus), nostra est, inquam, omnis ista prudentiæ doctrinæque possessio, in quam homines, quasi caducam atque vacuam, abundantes otio, nobis occupatis, involaverunt, atque etiam aut irridentes oratorem, ut ille in Gorgia Socrates, cavillantur, aut aliquid de oratoris arte paucis præcipiunt libellis, eosque rhetoricos inscribunt, quasi non illa sint propria rhetorum, quæ ab iisdem de justitia, de officio, de civitatibus instituendis et regendis, de omni vivendi, denique etiam de naturæ ratione dicuntur. Quæ quoniam jam aliunde non possumus, sumenda sunt nobis ab iis ipsis, a quibus expilati sumus; dummodo illa ad hanc civilem scientiam, quo pertinent, et quam intuentur, transferamus, neque (ut ante dixi) omnem teramus

à la cause. Jeunes gens qui m'écoutez, c'est cet exercice qu'Antoine vous a recommandé, en vous exhortant à franchir l'étroite enceinte des questions particulières pour vous lancer, libres d'entraves, dans l'immense carrière des propositions générales. Mais pour cela il ne suffit pas de la lecture d'un petit nombre de traités, comme se l'imaginent les rhéteurs; il ne suffit pas d'une conversation à Tusculum, ou d'une promenade du matin, ou d'un entretien tel que celui qui nous a réunis cet après-midi. Non, ce n'est pas assez d'aiguiser et de façonner sa langue; il faut encore, il faut remplir et orner son cœur d'un fonds inépuisable de connaissances agréables, riches et variées.

XXXI. En effet, reconnaissons nos droits : si nous sommes orateurs et défenseurs des intérêts des citoyens; si, dans les délibérations et les dangers publics, nos lumières sont consultées, et nos avis font loi; c'est à nous qu'appartiennent le développement et la connaissance de ces grandes questions, que des spéculateurs oisifs, profitant de la multitude de nos occupations, ont envahies comme un domaine abandonné et sans maître. Ils ont même tourné l'orateur en ridicule, comme Socrate dans le *Gorgias*; et ils ont écrit sur notre art quelques traités, qu'ils ont intitulés *de l'Art oratoire*, comme si tout ce qu'ils enseignent sur la justice, le devoir, sur la fondation, ou le gouvernement des états, sur la morale, et même sur les principes de la nature, n'appartenait pas également à l'orateur. Mais puisque c'est là qu'est notre bien, hâtons-nous d'aller le reprendre chez ceux même qui nous en ont dépossédés; reprenons-le pour en appliquer l'usage à la vie civile à laquelle ces trésors appartiennent; et n'allons pas, je le répète, user toute notre

in his discendis rebus ætatem; sed quum fontes viderimus, quos nisi qui celeriter cognorit, nunquam cognoscet omnino, tum, quotiescumque opus erit, ex iis tantum, quantum res petet, [1] hauriamus. Nam neque tam est acris acies in naturis hominum et ingeniis, ut res tantas quisquam, nisi monstratas, possit videre; neque tanta tamen in rebus obscuritas, ut eas non penitus acri vir ingenio cernat, si modo adspexerit. In hoc igitur tanto [2] tam immensoque campo, quum liceat oratori vagari libere, atque, ubicumque constiterit, consistere in suo, facile suppeditat omnis apparatus ornatusque dicendi. Rerum enim copia verborum copiam gignit; et, si est honestas in rebus ipsis, de quibus dicitur, exsistit ex rei natura quidam splendor in verbis. Sit modo is, qui dicet aut scribet, institutus liberaliter educatione doctrinaque puerili, et flagret studio, et a natura adjuvetur, et in universorum generum infinitis disceptationibus exercitatus; ornatissimos scriptores oratoresque ad cognoscendum imitandumque [3] delegerit: næ ille haud sane, quemadmodum verba struat et illuminet, a magistris istis requiret: ita facile in rerum abundantia ad orationis ornamenta sine duce, natura ipsa, si modo est exercitata, labetur.

XXXII. — Hic Catulus, Dii immortales! inquit, quantam rerum varietatem, quantam vim, quantam copiam, Crasse, complexus es, quantisque ex angustiis oratorem educere ausus es, et in majorum

[1] Hauriemus. — [2] Tamque immenso. — [3] *Al. male*, cognorit.

vie à feuilleter leurs livres; mais après avoir découvert ces sources, que nous ne connaîtrons jamais parfaitement, si nous ne les connaissons du premier coup d'œil, puisons-y quand nous en aurons besoin. Si l'effort de notre intelligence ne peut aller jusqu'à faire de telles découvertes sans qu'on lui montre la voie, ce n'est point non plus une chose assez mystérieuse pour qu'un esprit pénétrant ne puisse l'approfondir, pour peu qu'on lui en ouvre l'accès. L'orateur peut donc courir en liberté dans cette immense carrière; et comme partout où il s'arrêtera, il sera sur son propre terrain, il ne sera pas embarrassé d'y trouver toutes les richesses oratoires, et tout l'appareil du discours. L'abondance du style naît de celle des idées; et si le sujet est grand et noble, son éclat rejaillira sur l'expression. Si l'écrivain ou l'orateur a reçu dans son enfance une éducation bien dirigée; s'il joint à la passion de l'étude les ressources d'un heureux naturel; s'il s'est exercé dans le vaste domaine des questions générales, et qu'il ait formé son esprit par la lecture et l'imitation des grands modèles, il n'aura pas besoin d'aller apprendre chez les rhéteurs la construction des périodes, ou l'emploi des figures. Au milieu de la richesse de ses idées, il trouvera sous sa main, sans effort, et sans autre guide qu'une nature exercée, tous les trésors de l'éloquence.

XXXII. — Dieux immortels! s'écria Catulus, quelle immense et brillante carrière vous venez, Crassus, d'ouvrir à l'orateur, et de quelle étroite prison vous osez l'affranchir, pour le replacer sur le trône de ses ancêtres! Nous savons, en effet, que les anciens maî-

suorum regno collocare! Namque illos veteres doctores auctoresque dicendi nullum genus disputationis a se alienum putasse accepimus, semperque esse in omni orationis ratione versatos. Ex quibus Eleus Hippias, quum Olympiam venisset, maxima illa quinquennali celebritate ludorum, gloriatus est, cuncta pæne audiente Græcia, nihil esse ulla in arte rerum omnium, quod ipse nesciret: nec solum has artes, quibus liberales doctrinæ atque ingenuæ continerentur, geometriam, musicam, litterarum cognitionem et poetarum, atque illa, quæ de naturis rerum, quæ de hominum moribus, quæ de rebuspublicis dicerentur; sed annulum, quem haberet, pallium, quo amictus, soccos, quibus indutus esset, se sua manu confecisse. Scilicet nimis hic quidem est progressus, sed ex eo ipso est conjectura facilis, quantum sibi illi ipsi oratores de præclarissimis artibus appetierint, qui ne sordidiores quidem repudiarint.

Quid de Prodico Ceio? quid de Thrasymacho Chalcedonio, de Protagora Abderita loquar? quorum unusquisque plurimum temporibus illis etiam de natura rerum et disseruit et scripsit. Ipse ille Leontinus Gorgias, quo patrono (ut Plato voluit) philosopho succubuit orator, qui aut non est victus unquam a Socrate, neque sermo ille Platonis verus est; aut, si est victus, eloquentior videlicet fuit, et disertior Socrates, et, ut tu appellas, copiosior et melior orator: sed hic in illo ipso Platonis libro, de omni re, quæcumque in disceptatio-

tres de l'éloquence regardaient comme leur patrimoine tout ce qui pouvait être discuté, et faisaient profession de traiter toutes sortes de sujets. L'un d'eux, Hippias d'Élis, assistant à la solennité de ces jeux qui se célèbrent tous les cinq ans à Olympie, se glorifia, en présence de presque toute la Grèce, de n'ignorer aucun des arts libéraux ou mécaniques : non seulement il possédait, disait-il, les connaissances les plus nobles et les plus élevées, la géométrie, la musique, la littérature, la poésie, les sciences naturelles, la morale, la politique ; mais il avait fait de sa propre main sa chaussure, l'habit dont il était vêtu, l'anneau qu'il portait au doigt. Sans doute, il avait étendu trop loin la sphère de ses connaissances ; mais on peut juger par là combien ces anciens orateurs étaient passionnés pour les arts qui ornent et élèvent l'esprit, puisqu'ils ne dédaignaient pas même les connaissances vulgaires de l'artisan.

Que dirai-je de Prodicus de Céos, de Thrasymaque de Chalcédoine, de Protagoras d'Abdère, qui, dans ces siècles reculés, ont tant disserté, tant écrit, même sur les sciences physiques ? Voyez encore ce Gorgias le Léontin, que Platon, dans un de ses dialogues, se fait un plaisir d'opposer à un philosophe, pour donner la victoire à ce dernier. Mais non, il ne fut pas vaincu par Socrate, et le dialogue de Platon n'est qu'une fiction, ou, s'il fut vaincu, il faudrait dire que Socrate avait une éloquence encore plus facile, et, comme vous le dites, était plus fécond et plus habile orateur. Cependant ce Gorgias, dans ce même dialogue, offre de dé-

nem quæstionemque vocaretur, se copiosissime dicturum esse profitetur; isque princeps ex omnibus ausus est in conventu poscere, qua de re quisque vellet audire : cui tantus honos habitus est a Græcia, soli ut ex omnibus Delphis non inaurata statua, sed aurea statueretur.

Atque ii, quos nominavi, multique præterea summi dicendi [1] auctores, uno tempore fuerunt : ex quibus intelligi potest, ita se rem habere, ut tu, Crasse, dicis; oratorisque nomen apud antiquos in Græcia, majore quadam vel copia vel gloria, floruisse. Quo quidem magis dubito, tibine plus laudis, an Græcis vituperationis esse tribuendum statuam : quum tu, in alia lingua ac moribus natus, occupatissima in civitate, vel privatorum negotiis pæne omnibus, vel orbis terræ procuratione, ac summi imperii gubernatione districtus, tantam vim rerum cognitionemque comprehenderis, eamque omnem cum ejus, qui consilio et oratione in civitate valeat, scientia atque exercitatione sociaris; illi nati in litteris, ardentesque his studiis, otio vero diffluentes, non modo nihil acquisierint, sed ne relictum quidem, et traditum, et suum conservaverint.

XXXIII. — Tum Crassus, Non in hac, inquit, una, Catule, re, sed in aliis etiam compluribus, distributione partium ac separatione magnitudines sunt artium diminutæ. An tu existimas, quum esset Hippocrates ille Cous, fuisse tum alios medicos, qui morbis, alios, qui vulneribus, alios, qui oculis

[1] Doctores.

velopper dans tous leurs détails tous les sujets qu'on voudra soumettre à l'examen; et c'est lui qui le premier osa, dans une assemblée, faire une telle proposition. Aussi la Grèce rendit tant d'honneur à son mérite, que, seul de tous, il eut à Delphes une statue d'or massif, et non dorée, comme c'était l'usage.

Ceux que je viens de nommer, et beaucoup d'autres illustres maîtres d'éloquence, furent contemporains : d'où l'on peut conclure, Crassus, que vous avez raison, et que dans l'ancienne Grèce la profession de l'orateur embrassait une plus grande étendue de connaissances, et était entourée de plus de gloire. Aussi je ne sais si vous ne méritez pas plus d'éloges que les Grecs de nos jours ne méritent de blâme : né dans un pays différent de la Grèce par le langage et les mœurs, au milieu du tumulte de Rome, et du tourbillon des affaires, partagé entre les soins que demandent, et une innombrable clientelle, et les intérêts de l'univers entier, et les devoirs qu'impose le rang suprême, vous avez pu cependant embrasser tant de riches connaissances, et les allier aux talents de l'homme d'état et de l'orateur; tandis que ces Grecs, élevés au sein des lettres, passionnés pour ces études, et jouissant d'un profond loisir, non seulement n'ont pas augmenté leur patrimoine, mais n'ont pas même su conserver intacte la succession de leurs aïeux.

XXXIII. — L'éloquence, reprit Crassus, n'est pas le seul art qui ait perdu de son étendue par la division et la séparation de ses parties; il en est de même de beaucoup d'autres [21]. Pensez-vous que du temps d'Hippocrate de Cos, il y eût des médecins pour les maladies intérieures, d'autres pour les plaies du corps, d'autres pour les ophthalmies? Quand Euclide et Archimède ensei-

mederentur? Num geometriam Euclide aut Archimede, num musicam Damone aut Aristoxeno, num ipsas litteras Aristophane aut Callimacho tractante, tam discerptas fuisse, ut nemo genus universum complecteretur, atque ut alius aliam sibi partem, in qua elaboraret, seponeret? Equidem sæpe hoc audivi de patre et de socero meo, nostros quoque homines, qui excellere sapientiæ gloria vellent, omnia, quæ quidem tum hæc civitas nosset, solitos esse complecti. Meminerant illi Sex. Ælium, M'. vero Manilium nos etiam vidimus transverso ambulantem foro; quod erat insigne, eum, qui id faceret, facere civibus omnibus consilii sui copiam: ad quos olim et ita ambulantes, et in solio sedentes domi, sic adibatur, non solum ut de jure civili ad eos, verum etiam de filia collocanda, de fundo emendo, de agro colendo, de omni denique aut officio, aut negotio referretur. Hæc fuit P. Crassi illius veteris, hæc Ti. Coruncanii, hæc [1] proavi generi mei, Scipionis, prudentissimi hominis, sapientia, qui omnes pontifices maximi fuerunt, ut ad eos de omnibus divinis atque humanis rebus referretur: iidemque et in senatu, et apud populum, et in causis amicorum, et domi, et militiæ consilium suum fidemque præstabant. Quid enim M. Catoni, præter hanc politissimam doctrinam transmarinam atque adventitiam, defuit? num, quia jus civile didicerat, causas non dicebat? aut quia poterat dicere, juris scientiam negligebat? At utroque in genere et laboravit,

[1] Proavi, generi mei.

gnaient la géométrie, Damon et Aristoxène la musique, Aristophane et Callimaque la littérature; ces arts étaient-ils tellement divisés, qu'un seul homme n'en pût embrasser tout l'ensemble, et fût obligé de choisir une partie pour s'y livrer exclusivement? Pour moi, j'ai souvent entendu dire à mon père et à mon beau-père, que ceux de nos Romains qui aspiraient au titre glorieux de sages, réunissaient dans leurs études toutes les connaissances alors répandues dans Rome. Ils citaient pour exemple Sext. Élius; et nous-mêmes, nous avons vu M'. Manilius se promener de long en large dans le forum, pour indiquer qu'il était prêt à ouvrir ses avis à tous ceux qui se présenteraient: c'était l'usage, autrefois, d'aller trouver ceux qui se promenaient de cette manière, ou qui restaient assis chez eux, pour les consulter, non seulement sur un point de droit, mais sur le mariage d'une fille, sur l'acquisition d'un domaine, sur la culture d'une terre, enfin sur toute espèce d'affaire ou de devoir. Tels furent encore P. Crassus le vieux, Tib. Coruncanius, et le sage Scipion, le bisaïeul de mon gendre, qui tous ont été souverains pontifes, et dont la sagesse éclairée avait mérité qu'on la consultât sur toutes les choses divines et humaines: lumières de la patrie au sénat et à la tribune, soutiens de leurs amis au barreau, en paix comme en guerre, ils étaient là pour donner à tous le secours fidèle de leurs conseils. Caton n'avait pas, il est vrai, cette fleur de politesse et de savoir, production d'outremer, née sur un sol étranger; mais d'ailleurs que lui manquait-il? la science du droit civil excluait-elle en lui l'éloquence du barreau? ou son éloquence lui faisait-elle négliger la connaissance des lois? Il cultiva l'une et l'autre avec une égale ardeur et un égal succès:

et præstitit : num propter hanc ex privatorum negotiis collectam gratiam tardior in republica capessenda fuit? nemo apud populum fortior, nemo melior senator; idem facile optimus imperator; denique nihil in hac civitate temporibus illis sciri discive potuit, quod ille non quum investigarit et scierit, tum etiam conscripserit. Nunc contra plerique ad honores adipiscendos et ad rempublicam gerendam nudi veniunt atque inermes, nulla cognitione rerum, nulla scientia ornati. Sin aliquis excellit unus e multis, effert se, si unum aliquid affert, ut bellicam virtutem, aut usum aliquem militarem, quæ sane nunc quidem [1] obsoleverunt; aut juris scientiam, ne ejus quidem universi : nam pontificium, quod est conjunctum, nemo discit; aut eloquentiam, quam in clamore et in verborum cursu positam putant; omnium vero bonarum artium, denique virtutum ipsarum societatem cognationemque non norunt.

XXXIV. Sed, ut ad Græcos referam orationem (quibus carere in hoc quidem sermonis genere non possumus : nam ut virtutis a nostris, sic doctrinæ sunt ab illis exempla repetenda); septem fuisse dicuntur uno tempore, qui sapientes et haberentur, et vocarentur. Hi omnes, præter Milesium Thalen, civitatibus suis præfuerunt. Quis doctior iisdem illis temporibus, aut cujus eloquentia litteris instructior

[1] *Habent* obsoluerunt *fere omnes codd. regii.*

la popularité qu'il acquit en défendant les intérêts des particuliers lui donna-t-elle moins d'empressement à prendre part aux affaires publiques ? Personne n'eut auprès du peuple un crédit plus sûr ; personne ne fut meilleur sénateur, ni plus habile général ; enfin, tout ce qu'à cette époque on pouvait apprendre et savoir, il l'apprit, il le sut, et le transmit à la postérité dans ses ouvrages. Aujourd'hui la plupart de ceux qui aspirent aux honneurs et aux emplois publics, se présentent nus, pour ainsi dire, et sans armes ; connaissances, talents, moyens, ils ont tout négligé. Veut-on sortir de la foule, il suffit, pour s'élever, de se distinguer en un seul genre : dans l'un, c'est la bravoure du soldat, ou la science du capitaine ; et l'on ne peut nier que l'une et l'autre ne soient déja bien déchues ; dans l'autre, c'est la connaissance du droit ; encore n'est-il pas nécessaire de la posséder dans toute son étendue, car personne n'étudie le droit pontifical, qui en est inséparable ; un troisième choisit l'éloquence, qu'on fait consister dans l'art de crier et de jeter des phrases avec volubilité. On n'a plus aucune idée de cette alliance, de cette parenté qui unit entre eux les beaux-arts et même les vertus. [22]

XXXIV. Mais je reviens aux Grecs, dont nous ne pouvons nous passer dans cet entretien ; car c'est parmi eux qu'il faut chercher les modèles des connaissances, comme ceux des vertus chez nos Romains. La Grèce reconnut et compta dans le même temps sept sages, qui tous gouvernèrent leur patrie, si l'on en excepte Thalès de Milet. Peut-on citer à cette époque un homme plus versé dans les lettres, un orateur plus consommé que Pisistrate ? Ce fut lui, dit-on, qui rassembla le premier les poëmes d'Homère, épars et sans suite, et les

fuisse traditur, quam Pisistrati? qui primus Homeri libros, confusos antea, sic disposuisse dicitur, ut nunc habemus. Non fuit ille quidem civibus suis utilis; sed ita eloquentia floruit, ut litteris doctrinaque præstaret. Quid Pericles? de cujus dicendi [1] copia sic accepimus, ut, quum contra voluntatem Atheniensium loqueretur pro salute patriæ severius, tamen id ipsum, quod ille contra populares homines diceret, populare omnibus et jucundum videretur: cujus in labris veteres Comici, etiam quum illi male dicerent (quod tum Athenis fieri licebat), leporem habitasse dixerunt, tantamque in eo vim fuisse, ut in eorum mentibus, qui audissent, quasi aculeos quosdam relinqueret. At hunc non clamator aliquis ad clepsydram latrare docuerat, sed, ut accepimus, Clazomenius ille Anaxagoras, vir summus in maximarum rerum scientia. Itaque hic doctrina, consilio, eloquentia excellens, quadraginta annos præfuit Athenis et urbanis, eodem tempore, et bellicis rebus. Quid Critias? quid Alcibiades? civitatibus suis quidem non boni, sed certe docti atque eloquentes, nonne Socraticis erant disputationibus eruditi? Quis Dionem Syracusium doctrinis omnibus expolivit? non Plato? atque eum idem ille non linguæ solum, verum etiam animi ac virtutis magister, ad liberandam patriam impulit, instruxit, armavit. Aliisne igitur artibus hunc Dionem instituit Plato, aliis Isocrates clarissimum virum Timotheum, Cononis, præstantissimi imperatoris, filium,

[1] *Habet* ratione *cod.* 7703, *et post,* dum contra.

disposa dans l'ordre où nous les voyons aujourd'hui : citoyen, il n'a pas bien mérité de la patrie; orateur, il eut la supériorité du génie et des lumières. Et Périclès, ne connaît-on pas les merveilles de son éloquence? lorsqu'en s'opposant aux volontés des Athéniens, sa voix, animée par l'interêt de la patrie, prenait le ton sévère de la réprimande, elle savait rendre agréables et populaires les traits qu'elle lançait contre des hommes environnés de la faveur du peuple. L'ancienne comédie, tout en profitant de la licence du théâtre pour l'immoler à sa malignité, avouait que les grâces habitaient sur ses lèvres, et que l'énergie de ses discours laissait l'aiguillon enfoncé dans l'âme des auditeurs. [23] Aussi n'avait-il pas eu pour maître un de ces déclamateurs qui enseignent à criailler à l'heure, mais Anaxagore de Clazomène, mais un sage qui excellait dans les plus sublimes connaissances; et par son savoir, par sa sagesse et son éloquence, il gouverna pendant quarante ans les Athéniens dans la guerre et dans la paix. Que dirai-je de Critias, d'Alcibiade? ils ne furent pas, il est vrai, les modèles du citoyen *; mais ils réunissaient l'instruction à l'éloquence; et où avaient-ils puisé l'une et l'autre, si ce n'est dans les entretiens de Socrate? Quel maître instruisit Dion de Syracuse dans tous les genres de connaissances? n'est-ce pas Platon, n'est-ce pas un philosophe qui forma sa bouche à l'éloquence, et son âme à la vertu; qui l'inspira, le dirigea, l'arma pour délivrer sa patrie? L'instruction que Dion reçut de lui était-elle différente de celle qui fut donnée par Isocrate à Timothée, fils du célèbre général Conon, bon capitaine lui-même, et citoyen très éclairé; par Lysis,

* Socrate fut même accusé d'avoir formé de tels disciples. *Voy.* son *Apologie* par Platon, et les *Mémoires* de Xénophon sur son maître.

summum ipsum imperatorem, hominemque doctissimum? aut aliis Pythagoreus ille Lysis Thebanum Epaminondam, haud scio an summum virum unum omnis Græciæ? aut Xenophon Agesilaum, aut Philolaum Archytas Tarentinus? aut ipse Pythagoras totam illam veterem Italiæ Græciam, quæ quondam magna vocitata est? Equidem non arbitror.

XXXV. Sic enim video, unam quamdam omnium rerum, quæ essent homine erudito dignæ, atque eo, qui in republica vellet excellere, fuisse doctrinam: quam qui accepissent, si iidem ingenio ad pronuntiandum valuissent, et se ad dicendum quoque, non repugnante natura, dedissent, eloquentia præstitisse. Itaque ipse Aristoteles, quum florere Isocratem nobilitate discipulorum videret, quod ipse suas disputationes a causis forensibus et civilibus ad inanem sermonis elegantiam transtulisset, mutavit repente totam formam prope disciplinæ suæ, versumque quemdam [1] Philoctetæ paullo secus dixit. Ille enim « turpe sibi ait esse [2] tacere, quum barbaros »; hic autem, « quum Isocratem pateretur dicere ». Itaque ornavit et illustravit doctrinam illam omnem, rerumque cognitionem cum orationis exercitatione conjunxit. Neque vero hoc fugit sapientissimum regem, Philippum, qui hunc Alexandro filio doctorem accierit, a quo eodem ille et agendi acciperet præcepta et loquendi.

Nunc, [3] si qui volet, eum philosophum, qui copiam nobis rerum orationisque tradat, per me

[1] De Philocteta. — [2] Tacere cum barbaris. — [3] Sive qui.

le disciple de Pythagore, à Épaminondas, le plus grand homme peut-être de toute la Grèce; par Xénophon à Agésilas; par Archytas de Tarente à Philolaüs; enfin, par Pythagore lui-même à toute cette partie de l'Italie qui fut autrefois appelée la Grande-Grèce? Certes, je ne le pense pas.

XXXV. Je vois, en effet, qu'il n'y avait qu'un seul et même genre d'instruction, et pour l'amateur des sciences, et pour celui qui voulait briller dans les affaires publiques. Ceux qui, à cette instruction, joignaient le talent nécessaire pour la faire valoir, l'habitude de parler, et des dispositions naturelles, ceux-là excellaient dans l'éloquence. Aristote lui-même, témoin du succès d'Isocrate, qui s'était entouré des disciples les plus distingués, en réduisant l'éloquence de la tribune et du barreau à une vaine élégance d'expression, changea tout à coup presque entièrement la méthode d'enseignement qu'il avait suivie jusque là, et il s'appliqua un vers de Philoctète en y faisant un léger changement. Philoctète dit qu'*il a honte de se taire et de laisser parler les barbares*; Aristote dit, *et de laisser parler Isocrate* *. Il répandit alors un nouveau jour sur toute cette doctrine, et il joignit les études oratoires aux connaissances positives. Son mérite n'échappa point aux yeux éclairés du sage Philippe; et Aristote, qu'il donna pour précepteur à son fils Alexandre, instruisit en même temps ce jeune prince dans l'art de bien dire et de bien faire.

Qu'on donne maintenant, si l'on veut, le nom d'ora-

* Αἰσχρὸν σιωπᾷν, βαρβάρυς δ' ἐᾷν λέγειν.

Aristote disait, Ἰσοκράτην δ' ἐᾷν λέγειν.

appellet oratorem licet; sive hunc oratorem, quem ego dico sapientiam junctam habere eloquentiæ, philosophum appellare malit, non impediam: dummodo hoc constet, neque infantiam ejus, qui rem norit, sed eam explicare dicendo non queat; neque inscientiam illius, cui res non suppetat, verba non desint, esse laudandam: quorum si alterum sit optandum, malim equidem indisertam prudentiam, quam stultitiam loquacem. Sin quærimus, quid unum excellat ex omnibus, docto oratori palma danda est: quem si patiuntur eumdem esse philosophum, sublata controversia est. Sin eos disjungent, hoc erunt inferiores, quod in oratore perfecto inest illorum omnis scientia, in philosophorum autem cognitione non continuo inest eloquentia; quæ quamvis contemnatur ab eis, necesse est tamen aliquem cumulum illorum artibus afferre videatur.

Hæc quum Crassus dixisset, parumper et ipse conticuit, et ceteris silentium fuit.

XXXVI. Tum Cotta, Equidem, inquit, Crasse, non possum queri, quod mihi videare aliud quiddam, et non id, quod susceperis, disputasse; plus enim aliquando attulisti, quam tibi esset [1] tributum a nobis ac denuntiatum: sed certe et hæ partes fuerunt tuæ, de illustranda oratione ut diceres, et eras ipse jam ingressus, atque in quatuor partes omnem orationis laudem descripseras; quumque de duabus primis nobis quidem satis, sed, ut ipse dicebas, celeriter exigueque dixisses, duas tibi reliquas fece-

[1] *Optimi Paris. mss.* attributum.

teur au philosophe qui sait exprimer éloquemment de belles pensées, j'y consens; ou bien qu'on appelle philosophe l'orateur qui réunit à l'éloquence une sagesse éclairée; j'y consens encore, pourvu que vous reconnaissiez avec moi que la science impuissante à rendre ses idées, n'est pas plus à louer que la facilité de parler, dépourvue de toutes connaissances. Si j'avais à choisir, j'aimerais mieux, je l'avoue, les lumières sans l'élocution, que l'élocution jointe à l'ignorance. Mais quel est celui qui l'emporte sur tous les autres? C'est, sans contredit, l'orateur qui est en même temps homme instruit: qu'on lui permette encore d'être philosophe, et la question est résolue. Veut-on séparer le philosophe et l'orateur, celui-ci aura l'avantage, parce que l'éloquence dans sa perfection suppose nécessairement les connaissances du philosophe, tandis que la philosophie n'a point pour compagne indispensable l'éloquence, son plus parfait complément toutefois, quoiqu'elle affecte de la mépriser.

Ici, Crassus se tut un instant, et tout le monde garda le silence.

XXXVI. Cotta l'interrompit le premier : En vérité, Crassus, je n'ai pas à me plaindre de cette digression qui vous a fait perdre de vue la question première; car vous avez donné plus que vous n'aviez promis, et outrepassé votre tâche; mais rappelez-vous votre obligation d'indiquer les moyens d'embellir le discours. Vous aviez commencé, et fixé à quatre les qualités du style. Ne parlons plus des deux premières, que vous avez, dites-vous, légèrement effleurées, mais, à notre avis, suffisamment approfondies : il vous reste à traiter des deux autres, l'ornement du discours, et les bienséances oratoires. Vous alliez vous en occuper, lorsque l'élan de

ras, quemadmodum primum ornate, deinde etiam apte diceremus. Quo quum ingressus esses, repente te quasi quidam æstus ingenii tui procul a terra abripuit, atque in altum a conspectu pæne omnium [1] abstraxit. Omnem enim rerum scientiam complexus, non tu quidem eam nobis tradidisti: neque enim fuit tam exigui temporis; sed, apud hos quid profeceris, nescio, me quidem in Academiam totum compulisti. In qua velim sit illud, quod sæpe posuisti, ut non necesse sit consumere ætatem, atque ut possit is illa omnia cernere, qui tantummodo adspexerit: sed etiamsi est aliquanto spissius, aut si ego sum tardior, profecto nunquam conquiescam, neque defatigabor ante, quam illorum ancipites vias rationesque et pro omnibus, et contra omnia disputandi, percepero.

— Tum Cæsar, Unum, inquit, me ex tuo sermone maxime, Crasse, commovit, quod eum negasti, qui non cito quid didicisset, unquam omnino posse perdiscere: ut mihi non sit difficile periclitari, et aut statim percipere ista, quæ tu verbis ad cœlum extulisti; aut, si non potuerim, tempus non perdere, quum tamen his nostris possim esse contentus.

— Hic Sulpicius, Ego vero, inquit, Crasse, neque Aristotelem istum, neque Carneadem, nec philosophorum quemquam desidero: vel me licet existimes desperare, [2] ista posse perdiscere, vel, id quod facio, contemnere. Mihi rerum forensium et com-

[1] Abstraxit, omnemque rerum. — [2] Posse ista.

votre imagination, comme un reflux impétueux, vous a lancé dans la haute mer, et vous a dérobé à nos faibles regards dans un horizon sans bornes. Vous avez parcouru tout le cercle des connaissances humaines, et vous n'avez pu, sans doute dans un entretien si court, en développer à fond la théorie; mais pour moi du moins, sans connaître encore l'effet de votre discours sur vos auditeurs, je vous dirai qu'il a tourné toutes mes idées vers les leçons de l'académie; je veux les suivre, en souhaitant, comme vous l'avez dit souvent, qu'il ne soit pas nécessaire d'y consumer toute sa vie, et qu'il suffise d'un coup d'œil rapide pour en pénétrer tous les secrets. Mais quand même ils auraient encore plus d'obscurité, quand je me sentirais mal secondé par mon intelligence, je ne me découragerai pas, et je suis décidé à ne prendre ni repos, ni relâche, avant de m'être formé par cette méthode à soutenir le pour et le contre dans toutes les questions.

— Une chose, dit César à Crassus, m'a principalement frappé dans votre discours. Vous assurez que l'homme qui n'apprend pas promptement, n'apprendra jamais. Il doit donc m'en coûter peu de faire l'essai; car, ou je posséderai bientôt ces connaissances dont vous faites un si magnifique éloge, ou, si je ne puis y réussir, je ne m'obstinerai pas à perdre mon temps, puisque nos simples connaissances peuvent réellement nous suffire.

— Quant à moi, dit Sulpicius, je n'ai besoin, ni d'Aristote, ni de Carnéade, ni d'aucun autre philosophe : attribuez, si vous voulez, cette indifférence au peu d'espoir que j'ai de profiter de leurs leçons, ou, ce qui est plus vrai, au peu de cas que j'en fais. La science ordinaire du barreau et la pratique des affaires me

munium vulgaris hæc cognitio, satis magna est ad eam, quam specto, eloquentiam : ex qua ipsa tamen permulta nescio; quæ tum denique, quum causa aliqua, quæ a me dicenda est, desiderat, quæro. Quamobrem, nisi forte es jam defessus, et si tibi non graves sumus, refer ad illa te, quæ ad ipsius orationis laudem splendoremque pertinent : quæ ego ex te audire volui, non ut desperarem me eloquentiam consequi posse, sed ut aliquid addiscerem.

XXXVII. — Tum Crassus, Pervulgatas res requiris, inquit, et tibi non incognitas, Sulpici. Quis enim de isto genere non docuit, non instituit, non etiam scriptum reliquit? Sed geram morem, et ea duntaxat, quæ mihi nota sunt, breviter exponam tibi; censebo tamen ad eos, qui auctores et inventores sunt harum sane minutarum rerum, revertendum.

Omnis igitur oratio conficitur ex verbis : quorum primum nobis ratio simpliciter videnda est, deinde conjuncte. Nam est quidam ornatus orationis, qui ex singulis verbis est; alius, qui ex continuatis conjunctisque constat. Ergo utemur verbis aut iis, quæ propria sunt, et certa quasi vocabula rerum, pæne una nata cum rebus ipsis; aut iis, quæ transferuntur, et quasi alieno in loco collocantur; aut iis, quæ novamus, et facimus ipsi. In propriis est igitur verbis illa laus oratoris, ut abjecta atque obsoleta fugiat, lectis atque illustribus utatur, in quibus plenum quiddam et sonans inesse videatur. Sed in hoc

suffisent pour arriver au degré de l'éloquence que j'ambitionne, et encore me reste-t-il beaucoup de choses à savoir; mais je les étudie dans l'occasion, lorsque j'en ai besoin pour les causes qui me sont confiées [24]. Ainsi donc, Crassus, si vous n'êtes point fatigué, ou si nous ne sommes point trop importuns, revenez à votre sujet, et développez-nous les moyens de donner au style de l'éclat et de la beauté. Quand j'ai désiré vous entendre, c'était pour acquérir quelque instruction nouvelle, et non pour désespérer d'être jamais éloquent.

XXXVII. — Vous me demandez, reprit Crassus, des choses que tout le monde sait, et que vous ne pouvez ignorer vous-même. Quel rhéteur ne les a pas développées dans ses leçons ou dans ses ouvrages? J'obéirai pourtant, et je vous exposerai en peu de mots mes idées à ce sujet, tout en vous conseillant de recourir aux auteurs et aux inventeurs des règles, quelque minutieuses qu'elles puissent être.

Tout discours est composé de mots que nous devons considérer d'abord en eux-mêmes, puis dans leur rapport avec la phrase. Il y a, en effet, une sorte d'ornement qui consiste dans les mots pris isolément, et une autre qui résulte de leur ensemble et de leur liaison. Nous emploierons donc, ou les mots propres adaptés au sujet qu'ils expriment, et, en quelque sorte, nés avec lui, ou des mots dont nous altérons l'acception primitive pour la transporter à un objet étranger, ou enfin des mots que nous créons et inventons nous-mêmes. A l'égard des mots propres, le mérite de l'orateur est d'éviter les expressions triviales et hors d'usage, pour n'employer que des termes nobles et choisis,

verborum genere propriorum delectus est quidam habendus, atque is aurium quodam judicio ponderandus : in quo consuetudo etiam bene loquendi valet plurimum. Etiam hoc, quod vulgo de oratoribus ab imperitis dici solet, « Bonis is verbis, » aut, « aliquis non bonis utitur, » non arte aliqua perpenditur, sed quodam quasi naturali sensu judicatur : in quo non magna laus est, vitare vitium (quanquam id est magnum), verum hoc quasi solum quoddam atque fundamentum est, verborum usus et copia bonorum. Sed quid ipse ædificet orator, et in quo adjungat artem, id esse a nobis quærendum atque explicandum videtur.

XXXVIII. Tria sunt igitur in verbo simplici, quæ orator afferat ad illustrandam atque exornandam orationem : aut inusitatum verbum, aut novatum, aut translatum. Inusitata sunt, prisca fere ac vetusta, et ab usu quotidiani sermonis jamdiu intermissa, quæ sunt poetarum licentiæ liberiora, quam [1] nostræ : sed tamen raro habet etiam in oratione poeticum aliquod verbum dignitatem ; neque enim illud fugerim dicere, ut Cœlius, « Qua tempestate Pœnus in Italiam venit ; » nec « prolem, » aut « sobolem, » aut « effari, » aut « nuncupari ; » aut, ut tu soles, Catule, « non [2] rebar, » aut « opinabar ; » et alia multa, quibus loco positis, grandior, atque antiquior oratio sæpe videri solet. Novantur autem verba, quæ ab eo, qui dicit, ipso gignuntur ac fiunt, vel conjungendis verbis, ut hæc :

[1] Nostra. — [2] *Cod.* 7703, verebar, *minus probabiliter.*

dont l'harmonie soit pleine et sonore. Il faut encore faire un choix parmi ceux-ci; l'oreille sert de guide à cet égard; l'habitude de parler purement est aussi d'un grand secours. Ce jugement que les ignorants portent tous les jours d'un orateur, en disant : *Il s'exprime*, ou *ne s'exprime pas en bons termes*, n'est point fondé sur les règles de l'art, mais sur un sentiment naturel. Il y a peu de mérite à éviter l'impropriété des termes, quelque grand que soit ce défaut; cependant l'usage non interrompu des expressions justes, fait, en quelque sorte, la base et le fondement de tout l'édifice. Mais quel est cet édifice bâti par l'orateur, quels sont les embellissements que son art y ajoute ? c'est là ce qui doit surtout nous occuper.

XXXVIII. Les mots simples ou isolés que l'orateur emploie pour orner le discours, sont donc de trois espèces : ceux qui sortent du langage ordinaire, ceux qu'il crée lui-même, ceux qui sont figurés. Les premiers sont les mots anciens, tombés en désuétude, et bannis depuis long-temps de l'usage journalier; on les permet, plutôt à la licence de la poésie, qu'à la sévérité de l'éloquence. Cependant une expression poétique relève quelquefois la dignité du discours, et je ne me ferais pas scrupule de dire avec Célius* : *Qua tempestate Pœnus in Italiam venit;* d'employer les mots de *proles*, *soboles*, *effari*, *nuncupari;* ou de dire comme vous, Crassus : *Non rebar, non opinabar.* Les expressions semblables, hasardées à propos, impriment au style un caractère de grandeur et d'antiquité. Les mots nouveaux sont de deux sortes. Ou l'orateur les forme par la réunion de plusieurs mots :

* Ce passage de l'historien Célius Antipater était imité, en effet, de quelques vers de tragédie, qu'on trouvera plus bas, chap. 88. *Voy.* aussi l'*Orateur*, chap. 49.

Tum pavor sapientiam [1] omnem mihi [2] exanimato expectorat.
Num non vis hujus me versutiloquas malitias?

videtis enim et « versutiloquas, » et « expectorat, » ex conjunctione facta esse verba, non nata; vel sæpe sine conjunctione verba novantur, ut, « [3] ille senius, » ut, « dii genitales, » ut « baccarum ubertate [4] incurvescere. »

Tertius ille modus transferendi verbi late patet, quem necessitas genuit, inopia coacta et angustiis; post autem delectatio jucunditasque celebravit. Nam ut vestis frigoris depellendi causa reperta primo, post adhiberi cœpta est ad ornatum etiam corporis et dignitatem : sic verbi translatio instituta est inopiæ causa, frequentata delectationis. Nam « gemmare vites, luxuriem esse in herbis, lætas [5] esse segetes, » etiam rustici dicunt. Quod enim declarari vix verbo proprio potest, id translato quum est dictum, illustrat id, quod intelligi volumus, ejus rei, quam alieno verbo posuimus, similitudo. Ergo hæ translationes quasi [6] mutuationes sunt, quum, quod non habeas, aliunde sumas. Illæ paullo audaciores, quæ non inopiam indicant, sed orationi splendoris aliquid arcessunt : quarum ego, quid vobis aut inveniendi rationem, aut genera ponam?

XXXIX. Similitudinis est ad verbum unum contracta brevitas, quod verbum in alieno loco, tanquam in suo, positum, si agnoscitur, delectat;

[1] Mihi omnem. — [2] *Al., ut in Tuscul.*, IV, 8, ex animo. — [3] *Hæc sunt corruptissima in libr. scr. et edd. Quomodo corrigam, nescio. Ernest.* — [4] *Al.* incurviscere. — [5] *Addimus* esse *e ms.* 7753; *et sic Orat. c.* 24. — [6] *Vulg.* mutationes.

Tum pavor sapientiam mihi omnem exanimato expectorat.
Num non vis hujus me versutiloquas malitias ?

Vous voyez que *versutiloquas* et *expectorat* sont des mots composés de deux autres, et non créés par le poète. Ou bien l'orateur les invente lui-même, comme : *Ille senius, dii genitales, baccarum ubertate incurvescere.*

Quant aux expressions figurées, l'usage en est très étendu. D'abord, le besoin, la disette des langues, leur donnèrent naissance ; bientôt le plaisir et l'agrément les consacrèrent. Il en fut comme des vêtements, que l'homme imagina d'abord pour se défendre contre la rigueur des saisons, et qu'ensuite l'opulence fit servir à sa parure ; ainsi la nécessité produisit les figures, et le goût en répandit l'usage. Aujourd'hui on entend dire, même dans les champs : l'*œil* de la vigne, le *luxe* des herbes, de *riantes* moissons*. Quand nous ne trouvons point de mot propre qui soit la fidèle expression de notre idée, nous employons un tour métaphorique, et la comparaison avec l'objet dont la métaphore est tirée fait mieux ressortir la pensée. Les figures sont donc des emprunts par lesquels nous allons chercher ailleurs ce qui nous manque. Il y en a de hardies, qui loin d'annoncer l'indigence, répandent de l'éclat sur le style. Ai-je besoin d'en expliquer ici les divers genres, et les moyens de les trouver ?

XXXIX. La métaphore est une comparaison abrégée, et renfermée dans un mot mis à la place d'un autre : si la ressemblance est exacte, elle fait plaisir; si elle ne l'est pas, l'esprit la repoussera; mais il faut

* Voyez, au chap. 24 de l'*Orateur*, une observation presque semblable, et la note 82, tome V, p. 530.

si simile nihil habet, repudiatur. Sed ea transferri oportet, quæ aut clariorem faciunt rem, ut illa omnia :

. . . . [1] Inhorrescit mare,
Tenebræ conduplicantur, noctisque et nimbum occæcat nigror;
Flamma inter nubes coruscat, cœlum tonitru contremit,
Grando mista imbri largifluo subita præcipitans cadit;
Undique omnes venti erumpunt, sævi exsistunt turbines;
Fervit æstu pelagus :

omnia fere, quo essent clariora, translatis per similitudinem verbis dicta sunt : aut quo significetur magis res tota, sive facti alicujus, sive consilii, ut ille, qui occultantem consulto, ne id, quod ageretur, intelligi posset, duobus translatis verbis similitudine ipsa indicat,

Quandoquidem [2] iste circumvestit dictis, sepit sedulo.

Nonnunquam etiam brevitas translatione conficitur, ut illud, « Si telum manu fugit. » Imprudentia teli emissi brevius propriis verbis exponi non potuit, quam est uno significata translato.

XL. Atque hoc in genere persæpe mihi admirandum videtur, quid sit, quod omnes translatis et alienis magis [3] delectentur verbis, quam propriis et suis. Nam si res suum nomen et proprium vocabulum non habet, ut pes in navi, ut nexum, quod per libram agitur, ut in uxore divortium; necessitas cogit, quod non habeas, aliunde sumere : sed in suorum verborum maxima copia, tamen homines

[1] *Versus Pacuvii. V. de Divinat.*, I, 14. — [2] *Schütz, e cod. Guelferb.* 1, is se. — [3] Delectantur.

que toute expression métaphorique fasse mieux ressortir la pensée, comme dans cet exemple :

Une effroyable nuit sur les eaux répandue
Déroba tout à coup ces objets à ma vue ;
La mort seule y parut.... Le vaste sein des mers
Nous entr'ouvrit cent fois la route des enfers....
D'un déluge de feux l'onde comme allumée
Semblait rouler sur nous une mer enflammée, etc. *

Le poète a employé presque partout des expressions figurées, qui rendent plus sensibles les objets qu'il décrit. La métaphore exprime aussi avec plus de force un fait ou une intention. C'est ainsi que, par deux expressions figurées, un ancien poète nous peint heureusement un homme qui mettait de l'obscurité dans ses discours, pour ne point laisser pénétrer ses desseins.

Ses discours sont le voile où se cache sa vie.

Souvent même la métaphore est un moyen d'atteindre à la concision, comme, *si le trait fuit de sa main*. Plusieurs mots propres ne pourraient pas rendre d'une manière plus vive qu'une seule expression figurée, l'inattention de celui qui laisse échapper un trait sans le vouloir.

XL. Et à ce sujet, je me suis souvent demandé avec étonnement, pourquoi les expressions figurées plaisent toujours plus que les mots propres. Si l'objet n'a pas de dénomination qui lui soit spécialement assignée comme le *pied* dans un navire, le *lien* d'un contrat de mariage, le *divorce* avec une femme, l'emprunt devient indispensable ; il faut chercher ailleurs ce qui nous manque ; mais lorsque la langue même fournit une foule de termes propres, on préfère de beaucoup les expressions figurées, pourvu qu'elles soient choisies avec goût. En voici, je

* Crébillon, *Idoménée*.

aliena multo magis, si sunt ratione translata, delectant. Id accidere credo, vel quod ingenii specimen est quoddam, transilire ante pedes posita, et alia longe repetita sumere; vel quod is, qui audit, alio ducitur cogitatione, neque tamen aberrat, quæ maxima est delectatio; vel quod singulis verbis res ac totum simile conficitur; vel quod omnis translatio, quæ quidem [1] sumta ratione est, ad sensus ipsos admovetur, maxime oculorum, qui est sensus acerrimus. Nam et odor urbanitatis, et mollitudo humanitatis, et murmur maris, et dulcedo orationis, sunt ducta a ceteris sensibus; illa vero oculorum multo acriora, quæ ponunt pæne in conspectu animi, quæ cernere et videre non possumus. Nihil est enim in rerum natura, cujus nos non in aliis rebus possimus uti vocabulo et nomine : unde enim simile duci potest (potest autem ex omnibus), indidem verbum unum, quod similitudinem continet, translatum, lumen affert orationi.

Quo in genere primum fugienda est dissimilitudo : « Cœli ingentes fornices. » Quamvis sphæram in scenam (ut dicitur) attulerit Ennius; tamen in sphæra fornicis similitudo non potest inesse.

. . . . Vive, Ulysses, dum licet;
Oculis postremum lumen [2] radiatum rape.

Non dixit, « cape; » non, « pete : » haberet enim moram sperantis diutius esse sese victurum; sed « rape : » hoc verbum est ad id aptatum, quod ante dixerat, « dum licet. »

[1] Summa ratione. — [2] *Muretus, Var. lect.* II, 9, *conj.* radiantis. *Frustra.*

crois, la raison. D'abord, nous croyons voir une marque de génie dans cette audace qui dédaigne ce qui est sous ses pas, pour aller conquérir des trésors éloignés : on promène ainsi l'imagination de l'auditeur sans l'égarer, et cet entraînement est pour lui plein de charme. En outre, nous aimons à trouver réunis dans un seul mot l'objet et son image. Enfin, toute métaphore, pourvu du moins qu'elle soit juste, s'adresse à nos sens, et principalement à celui de la vue, le plus actif de tous. Ces expressions, *la fleur* de l'urbanité, *le poli* des manières, *le murmure* des eaux, *la douceur* du style, s'adressent à nos autres sens; mais les métaphores qui parlent aux yeux ont une magie bien plus puissante, parce qu'elles rendent comme sensible à l'intelligence ce que la vue ne peut apercevoir. Il n'y a rien dans la nature dont le nom ne puisse servir à revêtir une idée différente : en effet, tout objet dont on peut tirer une comparaison (et tous, sans exception, en offrent les moyens) fournit une expression figurée, qui, à l'aide de cette comparaison, présente la pensée sous un aspect plus lumineux.

Il faut éviter dans les métaphores toute comparaison inexacte, comme celle-ci d'Ennius : « L'arche immense des cieux ». Le poète eut beau, dit-on, apporter une sphère sur le théâtre ; une sphère ne ressemble pas à une arche. La métaphore suivante est bien plus juste :

> Vis, hâte-toi, saisis ce rayon de lumière;
> C'est le dernier !

Le poète ne dit pas : *Reçois*, *prends ;* ces mots sembleraient annoncer l'espoir de vivre plus long-temps ; il dit : *Saisis*, ce qui s'accorde mieux avec cette expression : *Hâte-toi*.

XLI. Deinde videndum est, ne longe simile sit ductum. « Syrtim patrimonii, » scopulum libentius dixerim; « Charybdim bonorum, » voraginem potius : facilius enim ad ea, quæ visa, quam ad illa, quæ audita sunt, mentis oculi feruntur. Et quoniam hæc vel summa laus est [1] verbi transferendi, ut sensum feriat id, quod translatum sit; fugienda est omnis turpitudo earum rerum, ad quas eorum animos, qui audiunt, trahet similitudo. Nolo morte dici Africani « castratam » esse rempublicam; nolo « stercus curiæ » dici Glauciam : quamvis sit simile, tamen est in utroque deformis cogitatio similitudinis. Nolo esse aut majus, quam res postulet, « Tempestas comissationis; » aut minus, « Comissatio tempestatis. » Nolo esse verbum angustius id, quod translatum sit, quam [2] fuisset illud proprium ac suum :

Quidnam est, obsecro? quid te adiri abnutas?

Melius esset, « vetas, prohibes, absterres : » quoniam ille dixerat,

. . . . Illico istic,
Ne contagio mea bonis, umbrave obsit.

Atque etiam, si vereare, ne paullo durior translatio esse videatur, mollienda est, præposito sæpe verbo : ut si olim, M. Catone mortuo, « pupillum » senatum quis relictum diceret, paullo durius; sin, « ut ita dicam, pupillum, » aliquanto [3] mitius. Etenim verecunda debet esse translatio, ut deducta in alienum locum, non irruisse, atque ut precario, non vi, venisse videatur.

[1] *Sic Parisienses mss. tres. Ernest. maluit* verbis transferendis; *Lallem.* in verb. transf. — [2] *Abest* fuisset. — [3] Mitius est.

XLI. Gardons-nous aussi de tirer les métaphores de trop loin. Je dirais plus volontiers : *Scopulus patrimonii*, que *Syrtis patrimonii ; bonorum vorago*, que *bonorum Charybdis*. L'intelligence saisit plus aisément les objets qui ont frappé notre vue, que ceux dont nous avons seulement ouï parler. Comme le principal mérite des métaphores est de frapper les sens, bannissons avec le même soin toute comparaison qui fixerait sur des images ignobles l'imagination de l'auditeur. Je ne veux pas qu'on dise que la république a été *châtrée* par la mort de Scipion l'Africain, ni que Glaucia est l'*excrément* du sénat : la comparaison peut être juste, mais l'idée qu'elle présente est dégoûtante. Je ne veux pas non plus que l'expression soit au-dessus de l'idée, *Tempestas comissationis ;* ou au-dessous, *Comissatio tempestatis*. C'est aussi un défaut d'employer un mot figuré, plus faible que l'expression simple :

Quidnam est, obsecro ? quid te adiri abnutas ?

Il eût mieux valu dire : *Vetas, prohibas, absterres*, puisque Thyeste venait de dire :

. . . . *Illico istic,*
Ne contagio mea bonis, umbrave obsit.

Craignez-vous que la métaphore ne paraisse forcée, un correctif peut suffire pour la faire passer. Par exemple, si quelqu'un se fût avisé de dire autrefois que la mort de Caton laissait le sénat *orphelin*, l'expression eût peut-être paru dure et hasardée : on l'adoucirait en ajoutant, *pour ainsi dire*. La métaphore doit montrer, par une réserve timide, que la place empruntée qu'elle occupe n'est pas une usurpation, une conquête arrachée par la violence, mais un don volontaire, une concession libre et sans contrainte.

Modus autem nullus est florentior in singulis verbis, nec qui plus luminis afferat [1] orationi. Nam illud, quod ex hoc genere profluit, non est in uno verbo translato, sed ex pluribus continuatis connectitur, ut aliud dicatur, aliud intelligendum sit :

. . . . Neque me patiar iterum
Ad unum scopulum et telum classem Achivum offendere.

Atque illud,

Erras, erras : nam exsultantem te, et præfidentem tibi
Repriment validæ legum habenæ, atque imperii insistent jugo.

Sumta re simili, verba ejus rei propria deinceps in rem aliam, ut dixi, transferuntur.

XLII. Est hoc magnum ornamentum orationis; in quo obscuritas fugienda est. Etenim ex hoc genere fiunt ea, quæ dicuntur ænigmata. Non est autem in verbo modus hic, sed in oratione, id est, in continuatione verborum. Ne illa quidem traductio atque immutatio in verbo quamdam fabricationem habet, [2] sed in oratione :

Africa terribili tremit horrida terra tumultu.

Pro « Afris » est sumta « Africa : » neque factum verbum est, ut, « Mare saxifragis undis ; » neque translatum, ut, « Mollitur mare; » sed ornandi causa proprium proprio commutatum.

Desine, Roma, tuos hostes :

et,

Testes sunt campi magni.

[1] *Post* orationi, *lacunam esse putat Ernest., et olim fuisse*, quam ἀλληγορία. *Falso.* — [2] *Schütz hic*, sed in oratione, *temere e superioribus repetitum putat.*

Parmi les figures qui tiennent à un seul mot, aucune ne donne plus d'éclat au style; car pour l'allégorie, qui naît de la métaphore, elle ne consiste pas dans un mot figuré, mais dans une suite de mots de ce genre, qui semblent présenter une idée, et en font comprendre une autre. Ainsi :

Je ne veux point deux fois contre le même écueil
De la flotte des Grecs faire échouer l'orgueil.

Ou bien encore :

En vain ton cœur frémit et se laisse emporter;
Le frein puissant des lois suffit pour te dompter.

On emprunte alors, comme je l'ai dit, le nom propre d'une chose, pour l'appliquer à une autre chose qui lui ressemble.

XLII. L'allégorie donne beaucoup d'éclat au discours; mais il faut craindre qu'elle n'y répande de l'obscurité; car elle dégénérerait en énigme. Cette figure ne consiste pas dans un seul mot, mais dans une phrase, dans l'ensemble des mots. La figure, nommée transposition ou métonymie, ne résulte pas non plus du changement d'un mot; elle tient au fond même du style :

L'Afrique s'épouvante au signal des batailles.*

L'*Afrique* est prise ici pour les *Africains*. Ce n'est pas un mot inventé, comme *saxifragis undis;* ce n'est pas non plus une métaphore, comme *la mer s'apaise;* c'est un mot propre mis à la place d'un autre mot propre, pour produire plus d'effet. De même :

Cesse, orgueilleuse Rome, etc....

Et

Témoin ces vastes champs, etc....

* Voy. l'*Orateur*, chap. 27.

Gravis est modus in ornatu orationis et sæpe sumendus : ex quo genere hæc sunt, « Martem belli esse communem, » Cererem pro frugibus; Liberum appellare pro vino; Neptunum pro mari; curiam pro senatu; campum pro comitiis; togam pro pace; arma ac tela pro bello. Quo item in genere et virtutes, et vitia pro ipsis, in quibus illa sunt, appellantur : Luxuries quam in domum irrupit, et, Quo avaritia penetravit; aut Fides valuit, Justitia confecit. Videtis profecto genus hoc totum, quum inflexo commutatoque verbo res eadem enuntiatur ornatius : cui sunt finitima illa minus ornata, sed tamen non ignoranda, quum intelligi volumus aliquid, aut ex parte totum, ut, pro ædificiis quum parietes, aut tecta dicimus; aut ex toto partem, ut, quum unam turmam equitatum populi romani dicimus; aut ex uno plures,

At Romanus homo, tamen etsi res bene gesta est,
Corde suo trepidat;

aut quum ex pluribus intelligitur unum,

Nos sumu' Romani, qui fuvimus ante Rudini;

aut quocumque modo, non ut dictum est, in eo genere intelligitur, sed ut sensum est.

Abutimur sæpe etiam verbo non tam eleganter, quam in transferendo; sed, etiamsi licentius, tamen interdum non impudenter : ut quum « grandem orationem » pro [1] magna, « minutum animum » pro

[1] *Tres nostri mss.*, longa.

Ce genre de figure a de l'éclat, et on peut l'employer souvent. Ainsi, *le Mars de la guerre est commun; Cérès* pour la moisson; *Bacchus* pour le vin; *Neptune* pour la mer; *la curie* pour le sénat; *le champ de Mars* pour les comices; *la toge* pour la paix; *les armes* ou *le glaive* pour la guerre. C'est encore la même figure, lorsqu'on désigne par leurs vertus ou leurs vices les hommes vertueux ou méchants; ainsi l'on dit que le *luxe* envahit une maison, que l'*avarice* y pénètre, que la *bonne foi* a triomphé, que la *justice* l'emporte. Vous voyez par là en quoi consiste cette figure, qui par le changement d'un mot donne plus d'agrément à la pensée. Il y a d'autres tournures qui approchent de celles-ci, et qui méritent d'être connues, quoiqu'elles aient moins d'élégance. Par exemple, nous employons la partie pour le tout, quand nous disons *les murailles, le toit,* pour désigner l'édifice entier, ou le tout pour la partie, quand, en parlant d'un seul escadron, nous disons *la cavalerie romaine.* On met aussi le singulier au lieu du pluriel, comme dans ces vers :

> Le Romain cependant, même après la victoire,
> Tremble au fond de son cœur.....

Ou le pluriel au lieu du singulier :

> Nous étions étrangers, et nous sommes Romains.

Dans tous ces exemples, les mots ont une autre acception que leur acception propre.

Souvent aussi nous détournons le sens des mots d'une manière moins agréable que dans la métaphore; mais cette licence n'a cependant rien qui nous puisse blesser. Ainsi nous disons un *grand* discours pour un long discours; un *mince* esprit pour un petit esprit.

parvo dicimus. Verum illa videtisne esse non verbi, sed orationis, quæ ex pluribus, ut exposui, translationibus connexa sunt? hæc autem, quæ aut immutata esse dixi, aut aliter intelligenda, ac dicerentur, sunt translata quodam modo.

Ita fit, ut omnis singulorum verborum virtus atque laus tribus exsistat ex rebus : si aut vetustum verbum sit; quod tamen consuetudo ferre possit : aut factum vel conjunctione, vel novitate; in quo item est auribus consuetudinique parcendum : aut translatum; quod maxime tanquam stellis quibusdam notat et illuminat orationem.

XLIII. Sequitur continuatio verborum, quæ duas res maxime, collocationem primum, deinde modum quemdam formamque desiderat. Collocationis est componere et struere verba sic, ut neve asper eorum concursus, neve hiulcus sit, sed quodam modo coagmentatus et lævis. In quo lepide [1] in soceri mei persona lusit is, qui elegantissime id facere potuit, Lucilius,

> Quam lepide lexeis compostæ! ut tesserulæ omnes
> [2] Arte pavimento, atque emblemate vermiculato.

Quæ quum dixisset in Albucium illudens, ne a me quidem abstinuit,

> Crassum habeo generum, ne rhetoricotero' tu sis.

Quid ergo? iste Crassus, quoniam ejus abuteris nomine, quid efficit? Idem illud scilicet, ut ille voluit,

[1] *Abest* in. — [2] *Lallem. et al. post Lambinum,* Endo, *hic ut in Orat., cap.* 44. *Recte, ut videtur.*

Mais ne voyez-vous pas que toutes ces manières de s'exprimer, soit qu'elles consistent en un seul mot, ou en plusieurs mots figurés, soit qu'on substitue un mot propre à un autre mot propre, soit que l'ensemble de la phrase présente à l'esprit un sens différent de celui qu'elle aurait dans l'usage ordinaire, ne sont réellement que des métaphores ?

Toute la force et la beauté des expressions résulte donc d'une de ces trois circonstances : ou elles ont un peu vieilli sans être encore rejetées par l'usage ; ou elles ont été rajeunies par une alliance heureuse, et quelquefois même créées, de manière à ne blesser ni l'oreille ni les règles établies ; ou enfin, empruntées d'un objet étranger, elles brillent et étincellent dans le discours.

XLIII. Vient ensuite la structure du style, qui comprend l'arrangement des mots, et la forme particulière qu'il convient de donner à la phrase. Il faut, dans l'arrangement des mots, prendre garde que leur concours n'ait rien de rude et de heurté, rien qui ne soit coulant et facile. Lucilius, qui avait ce mérite, ne laisse pas de s'en moquer. Il introduit dans ses satires mon beau-père Scévola, qui dit à Albucius :

> O les mots bien rangés ! ô la rare industrie !
> C'est une mosaïque, une marqueterie ! *

Il ne m'épargne pas davantage, lorsqu'il fait dire au même Scévola :

> J'ai pour gendre Crassus, plus grand rhéteur que toi.

Hé bien ! qu'a donc fait ce Crassus, dont le nom n'a pu échapper à votre censure ? Il a fait ce que voulait faire Albucius, et, j'espère, avec plus de succès ; mais Lucilius n'a pas voulu manquer cette occasion de lancer un

* Voy. l'*Orateur*, chap. 44.

et ego vellem, melius aliquanto, quam Albucius: verum in me quidem lusit ille, ut solet. Sed est tamen hæc collocatio conservanda verborum, de qua loquor, quæ junctam orationem efficit, quæ cohærentem, quæ [1] lenem, quæ æquabiliter fluentem. Id assequemini, si verba extrema cum consequentibus primis ita jungetis, ut ne aspere concurrant, neve vastius diducantur.

XLIV. Hanc diligentiam subsequitur modus etiam et forma verborum, quod jam vereor, ne huic Catulo videatur esse puerile. Versus enim veteres illi in hac soluta oratione propemodum, hoc est, numeros quosdam, nobis esse adhibendos putaverunt. Interspirationis enim, non defatigationis nostræ, neque librariorum notis, sed verborum et sententiarum modo interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt: idque princeps Isocrates instituisse fertur; ut inconditam antiquorum dicendi consuetudinem, delectationis atque aurium causa (quemadmodum scribit discipulus ejus Naucrates) numeris adstringeret. Namque hæc duo musici, qui erant quondam iidem poetæ, machinati ad voluptatem sunt, versum atque cantum, ut et verborum numero, et vocum modo, delectatione vincerent aurium satietatem. Hæc igitur duo, vocis dico moderationem, et verborum conclusionem, quoad orationis severitas pati possit, a poetica ad eloquentiam traducenda duxerunt. In quo illud est vel maximum, quod versus in oratione si efficitur conjunctione ver-

[1] Levem.

trait malin. Quoi qu'il en soit, ne négligeons pas de donner à notre style cet arrangement dont je parle, et qui le rendra plus uni, plus égal, plus poli, plus coulant. Nous y parviendrons en ne liant entre eux que des mots qui puissent se joindre naturellement, et qu'il ne faille pas rapprocher avec violence.

XLIV. Nous avons à nous occuper ensuite de la forme et de l'harmonie de la phrase. Un soin pareil semblera peut-être puéril à Catulus. Cependant nos ancêtres ont pensé qu'il devait régner, même dans la prose, une sorte de rhythme et de nombre; ils voulaient qu'il y eût dans le discours certains repos, pour que l'orateur pût ménager sa respiration, et prévenir la fatigue, et que ces repos fussent marqués, moins par les signes matériels des copistes, que par la disposition même des expressions et des pensées. Isocrate fut, dit-on, le premier qui assujettit la prose irrégulière des anciens à une espèce de rhythme, pour flatter agréablement l'oreille : c'est ce que nous apprend Naucrate, son disciple. Les musiciens, qui, dans l'origine, étaient en même temps poètes, inventèrent, pour le plaisir de l'oreille, et le vers et le chant. Le rhythme de l'un et la mélodie de l'autre étonnèrent et charmèrent tout à la fois par leur nouveauté. On pensa dans la suite que l'éloquence, tout en respectant la gravité de son ministère, pouvait emprunter à la poésie les inflexions mesurées de la voix et le rhythme des mots. On doit seulement éviter avec soin de réunir les mots de manière à faire des vers dans la prose; car c'est un défaut choquant; mais il n'en faut pas moins que la prose ait le

borum, vitium est; et tamen eam conjunctionem, siculi versum, numerose cadere et quadrare, et perfici volumus: neque est ex multis res [1] una, quæ magis oratorem ab imperito dicendi, ignaroque distinguat, quam quod ille rudis incondite fundit, quantum potest, et id, quod dicit, spiritu, non arte, determinat, orator autem sic illigat sententiam verbis, ut eam numero quodam complectatur, et adstricto et soluto. Nam quum vinxit [2] modis et forma, relaxat et liberat immutatione ordinis, ut verba neque alligata sint quasi certa aliqua lege versus, neque ita soluta, ut vagentur.

XLV. Quonam igitur modo tantum munus insistemus, ut arbitremur nos hanc vim numerose dicendi consequi posse? Non est res tam difficilis, quam necessaria. Nihil est enim tam tenerum, neque tam flexibile, neque quod tam facile sequatur, quocumque ducas, quam oratio. Ex hac versus, ex eadem dispares numeri conficiuntur; ex hac hæc etiam soluta variis modis, multorumque generum oratio. Non enim sunt alia sermonis, alia contentionis verba; neque ex alio genere ad usum quotidianum, alio ad scenam pompamque sumuntur: sed ea nos quum jacentia sustulimus e medio, sicut mollissimam ceram ad nostrum arbitrium formamus et fingimus. Itaque tum graves sumus, tum subtiles, tum medium quiddam tenemus: sic institutam nostram sententiam sequitur orationis genus, idque ad omnem rationem, et aurium voluptatem,

[1] *Tres e nostr. mss.* ulla. — [2] Modis, forma, et relaxat.

nombre, la cadence, la marche régulière et arrêtée des vers. Ce qui, peut-être, distingue le plus l'orateur habile du parleur ignorant, c'est que celui-ci débite sans art et sans règle tout ce qu'il dit, et ne sait s'arrêter que quand l'haleine lui manque; au lieu que l'orateur est tellement maître des formes qu'il donne à sa pensée, qu'il peut à volonté, ou la soumettre au nombre, ou l'en affranchir; après s'être astreint au rhythme et à la mesure, il peut, s'il lui plaît, échapper à cette servitude pour suivre un ordre nouveau, de sorte que son style n'offre, ni la gêne de la versification, ni les écarts irréguliers de la prose.

XLV. Mais par quels moyens parvenir à cette importante qualité, à cette précieuse harmonie du style? La chose n'est pas aussi difficile qu'elle est nécessaire. Il n'est rien, en effet, de plus souple, de plus flexible que le langage, rien qui se prête plus facilement à tout ce qu'on en exige. Il fournit des mesures égales ou inégales pour la poésie, et dans la prose même on en tire une multitude de combinaisons diverses. Les mots dont on se sert tous les jours dans la conversation ne diffèrent pas de ceux qu'on emploie dans les discussions du barreau, ou aux pompeuses représentations du théâtre; mais une fois enlevés à l'usage commun, ils deviennent entre nos mains comme une cire molle que nous façonnons à notre gré. C'est ainsi que notre style est tour à tour sublime, simple, tempéré; qu'il suit tous les mouvements de la pensée, qu'il se plie à tous les usages, qu'il varie sans cesse pour charmer l'oreille et entraîner l'esprit. Ici, comme dans les opérations les plus admirables de la nature, on peut observer que ce qui est le plus utile, est aussi ce qui offre le plus de

et animorum motum mutatur et vertitur. Sed ut in plerisque rebus incredibiliter hoc natura est ipsa fabricata, sic in oratione; ut ea, quæ maximam utilitatem in se continerent, eadem haberent plurimum vel dignitatis, vel sæpe etiam venustatis. Incolumitatis ac salutis omnium causa videmus hunc statum esse hujus totius mundi atque naturæ, rotundum ut cœlum, terraque ut media sit, eaque sua vi nutuque teneatur; sol ut circumferatur, ut accedat ad brumale signum, et inde sensim ascendat in diversam partem; ut luna accessu et recessu suo solis lumen accipiat; ut eadem spatia quinque stellæ dispari motu, cursuque conficiant. Hæc tantam habent vim, ut paullum immutata cohærere non possint; tantam pulchritudinem, ut nulla species ne excogitari quidem possit ornatior. Referte nunc animum ad hominum, vel etiam ceterarum animantium formam et figuram: nullam partem corporis sine aliqua necessitate affictam, totamque formam quasi perfectam reperietis arte, non casu.

XLVI. Quid in arboribus, in quibus non truncus, non rami, non folia sunt denique, nisi ad suam retinendam conservandamque naturam? nusquam tamen est ulla pars, nisi venusta. Linquamus naturam, artesque videamus. Quid tam in navigio necessarium, quam latera, quam [1] cavernæ, quam prora, quam puppis, quam antemnæ, quam vela, [2] quam mali? quæ tamen hanc habent in specie venustatem,

[1] Carinæ. — [2] *Quatuor mss. e biblioth. Paris., ost* quam mali, *addunt* quam reliqua?

grandeur et souvent même de beauté. C'est pour la conservation et dans l'intérêt de tous les êtres, que la nature a donné à l'univers la disposition que nous y admirons; que le ciel présente une forme ronde, que la terre est au centre, soutenue et balancée par son propre poids; que le soleil tourne autour, et s'approche ou s'éloigne peu à peu de chacun des tropiques; que la lune, dans son cours et dans son décours, reçoit la lumière de cet astre; qu'enfin les cinq autres planètes achèvent une révolution semblable avec un mouvement plus ou moins rapide. Cet ensemble est si bien ordonné, que la moindre altération détruirait l'harmonie générale; il est si beau, que l'imagination ne peut rien se figurer de plus magnifique. Reportez maintenant votre attention sur la forme et sur la figure des hommes et des animaux : vous verrez qu'il n'y a aucune partie qui ne soit nécessaire; et le tout est si parfait, qu'on y reconnaît le chef-d'œuvre d'une intelligence supérieure, et non l'ouvrage aveugle du hasard.

XLVI. Parlerai-je des arbres? le tronc, les rameaux et les feuilles ne semblent destinés qu'à leur conservation; et en même temps tout y est beau. Laissons les ouvrages de la nature, et passons à ceux de l'art : ne faut-il pas à un vaisseau une proue, une poupe, des flancs, un fond, des antennes, des voiles, des mâts? Mais il y a tant de grâce dans toute la construction, qu'on semble s'y être proposé autant le plaisir du spectateur que la sûreté du bâtiment. Les colonnes sont faites pour soutenir les temples et les portiques : cependant elles ne sont pas moins élégantes qu'utiles. Ce faîte majestueux

ut non solum salutis, sed etiam voluptatis causa, inventa esse videantur. Columnæ et templa et porticus sustinent : tamen habent non plus utilitatis, quam dignitatis. Capitolii fastigium illud, et ceterarum ædium, non venustas, sed necessitas ipsa fabricata est. Nam quum esset habita ratio, quemadmodum ex utraque tecti parte aqua delaberetur; utilitatem fastigii templi dignitas consecuta est : ut, etiamsi in cœlo [1] Capitolium statueretur, ubi imber esse non potest, nullam sine fastigio dignitatem habiturum [2] fuisse videatur.

Hoc in omnibus item partibus orationis evenit, ut utilitatem ac prope necessitatem suavitas quædam et lepos consequatur. Clausulas enim atque interpuncta verborum animæ interclusio atque angustiæ spiritus attulerunt. Id inventum ita [3] est suave, ut, si cui sit infinitus spiritus datus, tamen eum perpetuare verba nolimus : id enim auribus nostris gratum est inventum, quod hominum lateribus non tolerabile solum, sed etiam facile esse posset.

XLVII. Longissima est igitur complexio verborum, quæ volvi uno spiritu potest. Sed hic naturæ modus est, artis alius. Nam quum sint numeri plures, iambum et trochæum frequentem segregat ab oratore Aristoteles, Catule, vester, qui natura tamen incurrunt ipsi in orationem sermonemque nostrum; sed sunt insignes percussiones eorum numerorum,

[1] *Habent* Capitolium *omnes nostri codd. Primus delevit Gruter.* — [2] *Sic omnes fere codd. Ernest. e ms. Erlang.* esse. — [3] *Abest* est.

qui surmonte le Capitole et les autres édifices sacrés [25], ce n'est pas le goût du beau, c'est la nécessité elle-même qui en a donné l'idée. Il fallait trouver un moyen de faire écouler les eaux; l'art en a découvert un qui ajoute encore à la beauté du monument, en sorte que si l'on plaçait le Capitole dans les cieux, où il ne peut pleuvoir, ce temple, dépouillé de son magnifique couronnement, paraîtrait avoir perdu toute sa majesté.

Il en est de même de tout ce qui constitue le style : la grâce et la beauté y sont inséparables de ce qui est utile ou nécessaire. C'est la nécessité de reprendre haleine qui a établi les repos et les intervalles que nous plaçons entre les mots et les divers membres de la phrase ; il en résulte toutefois un si grand charme, que nous ne pourrions souffrir un orateur à qui la force de ses poumons permettrait de parler tout d'une haleine et sans s'arrêter; car ces repos, nécessaires pour ménager la poitrine de l'orateur, contribuent en même temps au plaisir de l'oreille.

XLVII. La plus longue phrase est donc celle qui peut se prononcer d'une haleine*; mais ici la nature a ses règles, et l'art a les siennes. Parmi les différentes mesures, votre Aristote, Catulus, défend à l'orateur d'employer trop souvent l'ïambe et le trochée [26]. Cependant ils se présentent d'eux-mêmes en parlant; mais ces pieds sont trop courts, et leurs battements réitérés ont un effet trop marqué. Il recommande de préférence les mètres héroïques, tels que le dactyle, l'anapeste et

* Voy. l'*Orateur*, chap. 66.

et minuti pedes. Quare primum ad heroum nos dactyli, et anapæsti, et spondei pedem invitat : in quo impune progredi licet duo duntaxat pedes, aut paullo plus, ne plane in versum, aut similitudinem versuum incidamus. Aliæ sunt geminæ, quibus hi tres heroi pedes in principia continuandorum verborum satis decore [1] cadunt. Probatur autem ab eodem illo maxime pæon; qui est duplex. Nam aut a longa oritur, quam tres breves consequuntur, ut hæc verba, « desinite, incipite, comprimite; » aut a brevibus deinceps tribus, extrema producta atque longa, sicut illa sunt, « domuerant, sonipedes. » Atque illi philosopho ordiri placet a superiore pæone, posteriore finire. Est autem pæon hic posterior non syllabarum numero, sed aurium mensura, quod est acrius judicium et certius, par fere cretico, qui est ex longa, et brevi, et longa; ut

Quid petam præsidi, aut exsequar? quove nunc?

A quo numero exorsus est [2] Fannius, « Si, quirites, minas illius. » Hunc ille clausulis aptiorem putat, quas vult longa plerumque syllaba terminari.

XLVIII. Neque vero hæc tam acrem curam diligentiamque desiderant, quam est illa poetarum : quos necessitas cogit, et ipsi numeri ac modi, sic verba versu includere, ut nihil sit, ne spiritu quidem minimo, brevius, aut longius, quam necesse est. Liberior est oratio, et plane, ut dicitur, sic et est vere soluta, non ut fugiat tamen, aut erret, sed

[1] *Schütz conj.* cedunt. *Apte.* — [2] *Multi codd.* Ennius, *errore, ut videtur, librarii.*

le spondée, et il avertit qu'on ne doit guère employer de suite plus de deux de ces pieds, de peur que la prose ne tombe dans le rhythme du vers, ou qu'elle n'en ait la ressemblance. Deux temps, formés de ces mètres, et placés à l'entrée de la période, ont surtout de l'agrément. Mais le pied qu'Aristote approuve le plus, c'est le péon. Il y en a de deux espèces : l'une, où une longue est suivie de trois brèves, comme *desinite, incipite, comprimite*, et l'autre, où trois brèves sont suivies d'une longue, comme *domuerant, sonipedes*. Ce philosophe désire qu'on commence la phrase par le premier péon, et qu'on la finisse par le second. Ce dernier, si l'on s'en rapporte moins au nombre de syllabes, qu'au jugement de l'oreille, le meilleur de tous les juges, est à peu près égal au crétique, qui se compose d'une brève entre deux longues ; par exemple :

Quid petam præsidi, aut exsequar? quove nunc?

C'est ainsi que Fannius commence un de ses discours : *Si quirites, minas illius....* Aristote croit ce pied plus propre que tout autre à terminer la période ; car il veut qu'on finisse ordinairement par une syllabe longue.

XLVIII. Mais nous ne sommes pas astreints à un rhythme aussi rigoureux et aussi exact que le sont les poètes. Obligés de renfermer leur pensée dans un espace déterminé, ils ne peuvent se permettre une mesure plus longue ou plus courte que les règles ne l'exigent. La prose est plus libre : elle est, comme l'indique le nom que nous lui donnons (*oratio soluta*), dégagée de toute entrave, non qu'elle puisse marcher tout-à-fait au hasard ; mais elle n'a de lois que celles qu'elle s'impose elle-même. Je crois, en effet, avec Théophraste

ut sine vinculis sibi ipsa moderetur. Namque ego illud assentior Theophrasto, qui putat orationem, quæ quidem sit polita atque facta quodammodo, non adstricte, sed remissius numerosam esse oportere. Etenim, sicut ille suspicatur, [1] ex illis modis, quibus hic usitatus versus efficitur, post anapæstus, procerior quidam numerus, effloruit; inde ille licentior et divitior fluxit dithyrambus; cujus membra et pedes, ut ait idem, sunt in omni locupleti oratione diffusa. Et, si numerosum est id in omnibus sonis atque vocibus, quod habet quasdam impressiones, et quod metiri possumus intervallis æqualibus; recte genus hoc numerorum, dummodo ne continuum sit, in orationis laude ponetur. Nam si rudis et impolita putanda est illa sine intervallis loquacitas perennis et profluens, quid est aliud causæ, cur repudietur, nisi quod hominum aures vocem natura modulantur [2] ipsæ? quod fieri, nisi inest numerus in voce, non potest. Numerus autem in continuatione nullus est : distinctio, et æqualium, et sæpe variorum intervallorum percussio, numerum conficit; quem in cadentibus guttis, quod intervallis distinguuntur, notare possumus; in amni præcipitante non possumus. Quodsi continuatio verborum hæc soluta multo est aptior atque jucundior, si est articulis membrisque distincta, quam si continuata ac producta; membra illa modificata esse debebunt: quæ si in extremo breviora sunt, infringitur ille quasi verborum ambitus; sic enim has orationis

[1] Et ex. — [2] Ipsa.

que l'harmonie de la prose, quelque finie, quelque travaillée qu'elle soit, doit avoir de la liberté et de l'abandon. Ce fut, comme le pense cet écrivain, des mesures qui composent le vers héroïque, que se forma l'anapeste, qui a plus d'étendue; et ce pied trouva place dans le dithyrambe, ce genre si libre et si riche, dont les débris se retrouvent, comme le dit encore Théophraste, dans toute composition oratoire, abondante et harmonieuse. Si, dans la musique et dans la poésie, l'harmonie résulte de certains effets que produisent sur l'oreille des repos placés à intervalles égaux, cette harmonie peut être introduite avec succès dans le discours, pourvu qu'elle ne soit pas trop continue. Si une longue suite de paroles qui se succèdent sans pauses et sans intervalles, nous fatigue et nous rebute, quelle en peut être la cause, si ce n'est que l'oreille, avertie par un instinct naturel, règle et détermine l'émission de la voix, ce qui ne pourrait être, si la voix elle-même ne devait être soumise au nombre? Or, il n'y a point de nombre sans repos déterminés : le nombre consiste dans la succession de temps marqués par des intervalles égaux ou inégaux. On peut le comparer à l'eau qui tombe goutte à goutte, et non pas au fleuve qui coule sans interruption *. Si donc le style a plus de grâce et d'agrément, lorsqu'il est coupé par des repos bien placés, que si l'on entassait des phrases continues et prolongées sans fin, il faudra déterminer avec soin les intervalles de ces repos. Si la chute est trop brève, la *période*, comme disent les Grecs, est brisée et manque de rondeur. Ainsi chaque membre doit être égal à celui qui le précède : le dernier ne doit pas être plus

* Voy. l'*Orateur*, chap. 68.

conversiones Græci nominant. Quare aut paria esse debent posteriora superioribus, extrema primis, aut, quod etiam est melius et jucundius, longiora.

XLIX. Atque hæc quidem ab iis philosophis, quos tu maxime diligis, Catule, dicta sunt : quod eo sæpius testificor, ut auctoribus laudandis ineptiarum crimen effugiam. —Quarum tandem? inquit Catulus; aut quid disputatione ista afferri potest elegantius, aut omnino dici subtilius? — At enim vereor, inquit Crassus, ne hæc aut difficiliora istis ad persequendum esse videantur, aut, quia non traduntur in vulgari ista disciplina, nos ea majora ac difficiliora videri velle videamur. — Tum Catulus, Erras, inquit, Crasse, si aut me, aut horum quemquam putas a te hæc opera quotidiana et [1] pervagata exspectare : ista, quæ dicis, dici volumus; neque tam dici, quam isto dici modo. Neque tibi hoc pro me solum, sed pro his omnibus sine ulla dubitatione respondeo. — Ego vero, inquit Antonius, inveni tandem, quem negaram in eo, quem scripsi, libello, me invenisse eloquentem; sed eo te ne laudandi quidem causa interpellavi, ne quid de hoc tam exiguo sermonis tui tempore verbo uno meo diminueretur.

— Hanc igitur, Crassus inquit, ad legem quum exercitatione, tum stylo, qui et alia, et hoc maxime ornat ac limat, formanda [2] nobis oratio est. Neque tamen hoc tanti laboris est, quanti videtur; nec sunt hæc rhythmicorum ac musicorum acerrima

[1] Pervaga. — [2] *Sic omnes fere mss. reg. Vulg.* vobis.

court que le premier ; il peut même être plus long, ce qui vaut mieux encore.

XLIX. Tels sont les préceptes de ces philosophes grecs que vous aimez, Catulus ; je les cite souvent pour me couvrir de leur autorité, et éviter le reproche de vous entretenir de bagatelles. — Des bagatelles ! dit Catulus ; peut-on parler avec plus d'élégance que vous venez de le faire, et dire des choses plus ingénieuses ? — Mais je crains, reprit Crassus, que ces jeunes gens ne trouvent toutes ces règles obscures, et comme je ne les ai pas exprimées à la manière des rhéteurs, j'ai peur qu'ils ne m'accusent d'en exagérer l'importance et la difficulté. — Vous vous trompez, dit Catulus, si vous croyez que personne ici attende de vous des observations communes et rebattues : ce que vous dites est ce que nous souhaitions d'entendre, et surtout exprimé avec le charme que vous y avez mis. Voilà ce que je puis vous assurer, non seulement en mon nom, mais au nom de tous ceux qui vous écoutent. — Pour moi, dit Antoine, je rétracte ce que j'ai dit dans mon ouvrage, et j'ai enfin trouvé l'homme éloquent que je croyais ne jamais rencontrer ; mais je me suis bien gardé de vous interrompre, même pour vous donner les éloges que vous méritez, de peur de vous dérober un seul des instants trop courts que vous destinez à cet entretien.

— Nous parviendrons, poursuivit Crassus, à donner à notre style cette marche nombreuse et périodique que je recommande, par l'exercice de la parole, et par l'habitude d'écrire, si utile pour acquérir toutes les autres parties de l'art, mais surtout celle-ci. La difficulté même n'est pas aussi grande qu'on l'imagine : nous ne sommes pas soumis aux règles sévères des musiciens et

norma dirigenda; et efficiendum est illud modo [1] nobis, ne fluat oratio, ne vagetur, ne insistat interius, ne excurrat longius; ut membris distinguatur, ut conversiones habeat absolutas. Neque semper utendum est perpetuitate, et quasi conversione verborum; sed sæpe carpenda membris minutioribus oratio est, quæ tamen ipsa membra sunt numeris vincienda. Neque vos pæon, aut herous ille conturbet: ipsi occurrent orationi; ipsi, inquam, se offerent, et respondebunt non vocati. Consuetudo modo illa sit scribendi atque dicendi, ut sententiæ verbis finiantur, eorumque verborum junctio nascatur a proceris numeris ac liberis, maxime heroo et pæone [2] priore aut cretico, sed varie distincteque considat. Notatur enim maxime similitudo in conquiescendo: et, si primi et postremi illi pedes sunt hac ratione servati, medii possunt latere, modo ne circuitus ipse verborum sit aut brevior, quam aures exspectent, aut longior, quam vires atque anima patiatur.

L. Clausulas autem diligentius etiam servandas esse arbitror, quam superiora, quod in his maxime perfectio atque absolutio judicatur. Nam versus æque prima, et media, et extrema pars attenditur; qui debilitatur, in quacumque sit parte titubatum: in oratione autem prima pauci cernunt, postrema plerique. Quæ, quoniam apparent et intelliguntur,

[1] *Sic iidem mss. Vulg.* vobis. — [2] *Nihil variant mss. Ernest. tamen e conjectura Pearcii*, posteriore. *Male.*

des poètes; il suffit que notre style ne coure pas au hasard, qu'il ne s'arrête pas dans sa marche, qu'il ne s'étende pas hors de propos; que les intervalles soient bien ménagés, les périodes complètes. Il ne faut pas cependant qu'elles soient jetées toutes dans le même moule : coupez-les de temps en temps par des phrases de peu d'étendue, mais qui soient aussi assujetties à une sorte de mesure. Que le péon et le mètre héroïque ne vous effraient pas : ils se présenteront d'eux-mêmes, sans que vous preniez la peine de les chercher, si en écrivant ou en parlant, vous contractez l'habitude de donner un tour harmonieux à vos périodes, et si après les avoir commencées par des mesures libres et majestueuses, telles que l'héroïque, le péon de la première espèce, et le crétique, vous avez soin de varier les effets et l'harmonie de vos finales; car c'est surtout aux endroits des repos que l'uniformité blesse l'oreille. Lorsqu'on aura disposé d'après ces règles les mesures qui commencent et terminent la phrase, celles du milieu échapperont à l'attention, pourvu que la période ne trompe pas l'oreille par une chute trop prompte, ou qu'elle ne se prolonge pas au point de gêner la respiration.

L. La fin des périodes exige beaucoup plus de soin que les autres parties dont elles se composent; car c'est par là surtout qu'on juge de leur perfection. Dans un vers, où tout est également remarqué, le commencement, le milieu et la fin, un defaut choque d'abord, quelque part qu'il se trouve; mais dans la prose, le dernier membre de la période frappe surtout les auditeurs, et il en est peu qui fassent attention aux premiers. Il faut donc varier habilement la chute de vos phrases, afin de ne rebuter ni l'esprit ni l'oreille. Pourvu que les

varianda sunt, ne aut animorum judiciis repudientur, aut aurium satietate. Duo enim aut tres sunt fere extremi servandi et notandi pedes, si modo non breviora et præcisa erunt superiora; quos aut choreos, aut heroos, aut alternos esse oportebit, aut in pæone illo posteriore, quem Aristoteles probat, aut ei pari cretico. Horum vicissitudines efficient, ut neque ii satientur, qui audient, fastidio similitudinis, nec nos id, quod faciemus, opera dedita facere videamur. Quod si Antipater ille Sidonius, quem tu probe, Catule, meministi, solitus est versus hexametros aliosque variis modis atque numeris fundere ex tempore, tantumque hominis ingeniosi ac memoris valuit exercitatio, ut, quum se mente ac voluntate conjecisset in versum, verba sequerentur; quanto id facilius in oratione, exercitatione et consuetudine adhibita, consequemur?

Illud autem ne quis admiretur, quonam modo hæc vulgus imperitorum in audiendo notet; quum in omni genere, tum in hoc ipso magna quædam est vis incredibilisque naturæ. Omnes enim tacito quodam sensu, sine ulla arte, aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta ac prava, dijudicant: idque quum faciunt in picturis, et in signis, et in aliis operibus, ad quorum intelligentiam a natura minus habent instrumenti; tum multo ostendunt magis in verborum, numerorum, vocumque judicio; quod ea sunt in communibus infixa sensibus, neque earum rerum quemquam funditus natura voluit esse expertem. Itaque non solum verbis arte

premiers membres ne soient pas jetés d'une manière trop sèche, il suffira de s'attacher à marquer les deux ou trois dernières mesures qui devront être, ou le chorée, ou l'héroïque, ou tous les deux l'un après l'autre, ou le péon de la dernière espèce, qu'Aristote recommande, ou le crétique, dont l'espèce est la même. Cette variété épargne à l'auditeur l'ennui de la monotonie, et en même temps notre style n'a point cet air d'affectation qui déplaît. Si Antipater de Sidon [27], que vous devez vous rappeler, Catulus, était parvenu à composer sur-le-champ des hexamètres, ou des vers de toute autre mesure; si cet homme si distingué par son esprit et sa mémoire, s'était tellement formé à l'improvisation, que lorsqu'il s'y abandonnait, les mots se présentaient d'eux-mêmes, l'habitude et l'exercice ne pourront-ils pas donner à l'orateur une semblable facilité?

Ne nous étonnons point que le vulgaire aperçoive les beautés ou les défauts de ce genre : l'instinct, admirable en tout, l'est principalement en ceci. Tous les hommes, par un sentiment secret, et sans avoir aucune connaissance des règles, discernent ce qu'il y a de bon ou de défectueux dans les arts, et s'ils jugent sainement du mérite d'un tableau, d'une statue, et des autres ouvrages de cette espèce, qui sont bien moins à leur portée, ils sont meilleurs juges encore en ce qui regarde les mots, le nombre, les tons de la voix. La sensibilité leur donne de toutes ces choses une sorte de connaissance, dont la nature a voulu que personne ne fût entièrement dépourvu. Ainsi nous sommes tous sensibles, non seulement à l'arrangement artificiel des

positis moventur omnes, verum etiam numeris ac vocibus. Quotus enim quisque est, qui teneat artem numerorum ac modorum? At in his si paullum modo offensum est, ut aut contractione brevius fieret, aut productione longius, theatra tota reclamant. Quid? hoc non idem fit in vocibus, ut a multitudine et populo, non modo catervæ atque conventus, sed etiam ipsi sibi singuli discrepantes ejiciantur?

LI. Mirabile est, quum plurimum in faciendo intersit inter doctum et rudem, quam non multum differat in judicando. Ars enim quum a natura profecta sit, nisi naturam moveat ac delectet, nihil sane egisse videatur. Nihil est autem tam cognatum mentibus nostris, quam numeri atque voces; quibus et excitamur, et incendimur, et lenimur, et languescimus, et ad hilaritatem, et ad tristitiam sæpe deducimur: quorum illa summa vis carminibus est aptior et cantibus, non neglecta, ut mihi videtur, a Numa, rege doctissimo, majoribusque nostris, ut epularum solemnium fides ac tibiæ, Saliorumque versus indicant; maxime autem a Græcia vetere celebrata. Quibus utinam similibusque de rebus disputari, quam de puerilibus his verborum translationibus maluissetis!

Verum, ut in versu vulgus, si est peccatum, videt: sic, si quid in nostra oratione claudicat, sentit; sed poetæ non ignoscit, nobis concedit. Tacite tamen omnes non esse illud, quod diximus, aptum perfectumque cernunt. Itaque illi veteres, sicut hodie etiam nonnullos videmus, quum circuitum et quasi

mots, mais encore au rhythme et à l'harmonie des sons. Il est, sans doute, peu de personnes qui connaissent les secrets de la poésie et de la musique. Cependant, qu'un acteur manque aux règles en faisant une syllabe, ou trop longue, ou trop brève, toute l'assemblée se récrie. N'en est-il pas de même dans la musique, où non seulement tout l'ensemble d'un concert, mais les musiciens même en particulier, déplaisent à la multitude, s'ils ne s'accordent pas ?

LI. C'est une chose étonnante qu'il y ait tant de différence entre les productions de l'homme instruit et celles de l'ignorant, et qu'il y en ait si peu dans leur manière de juger. L'art, qui a son principe dans la nature, manque son but, s'il ne parvient à émouvoir la nature même et à lui plaire. Or, rien n'a plus de rapport avec nos facultés intellectuelles, que le nombre et l'harmonie, qui nous animent, nous échauffent, nous calment, nous inspirent de la langueur, de la joie, ou de la tristesse. Leur pouvoir est surtout sensible dans les vers et dans le chant. Cette ressource n'a pas été négligée par nos ancêtres, et par Numa, le plus éclairé de nos rois, comme l'indiquent les vers des Saliens, les flûtes et les harpes des banquets solennels ; mais la Grèce ancienne en connaissait surtout l'influence ; et je voudrais que vous eussiez pris cette intéressante matière pour sujet de cet entretien, plutôt que tous ces détails puérils sur les figures de mots.

Le peuple, qui aperçoit une faute de quantité dans un vers, n'est pas moins sensible à un défaut d'harmonie dans la prose ; mais il a pour nous une indulgence qu'il refuse au poète. Cependant il n'y a personne qui ne sente en secret ce que nos discours ont d'imparfait et de négligé. Les anciens orateurs même, in-

orbem verborum conficere non possent (nam id quidem nuper vel posse, vel audere cœpimus), terna, aut bina, aut nonnulli singula etiam verba dicebant; qui in illa infantia naturali, illud, quod aures hominum flagitabant, [1] tenebant tamen, ut et illa essent paria, quæ dicerent, et æqualibus interspirationibus uterentur.

LII. Exposui fere, ut potui, quæ maxime ad ornatum orationis pertinere arbitrabar. Dixi enim de singulorum laude verborum, dixi de conjunctione eorum, dixi de numero atque forma. Sed si habitum orationis etiam, et quasi colorem aliquem requiritis, est et plena quædam, sed tamen teres; et tenuis, non sine nervis ac viribus; et ea, quæ particeps utriusque generis quadam mediocritate laudatur. His tribus figuris insidere quidam venustatis, non fuco illitus, sed sanguine diffusus debet color. Tum denique nobis hic orator ita conformandus est et verbis et sententiis, ut, quemadmodum qui utuntur armis aut palæstra, non solum sibi vitandi aut feriendi rationem esse habendam putant, sed etiam, ut cum venustate moveantur: sic verbis quidem ad aptam compositionem et [2] decentiam, sententiis vero ad gravitatem orationis utatur [ut ii, qui in armorum tractatione versantur].

Formantur autem et verba, et sententiæ pæne innumerabiles, quod satis scio notum esse vobis: sed inter conformationem verborum et sententia-

[1] *Ernest.*, tendebant. — [2] Condecentiam.

habiles dans l'art récemment découvert et pratiqué parmi nous de suspendre et d'arrondir, en quelque sorte, la période, essayaient du moins, comme quelques uns le font encore aujourd'hui, d'opposer les mots trois à trois, deux à deux, ou même un à un. Dans cette enfance de l'art, ils connaissaient déjà les besoins de l'oreille, et s'efforçaient de lui plaire, en faisant correspondre entre eux des membres de phrase égaux, et en se ménageant ainsi des pauses régulières.

LII. Je vous ai expliqué, aussi bien que je l'ai pu, ce qui m'a paru appartenir aux ornements du discours : je vous ai parlé de la beauté des mots, considérés en eux-mêmes, ou dans leurs rapports et leur liaison; je vous ai parlé du nombre et de la structure de la période. Si vous m'interrogez maintenant sur le caractère général, sur la couleur du style, je répondrai qu'il est ou large et abondant, mais en même temps régulièrement arrondi, ou simple, sans être dépourvu de nerf et de vigueur, ou enfin tempéré, et tenant des deux autres genres. Chacun de ces genres a une sorte de beauté qui lui est naturelle, et ne doit rien à l'enluminure. Enfin, il en est de notre orateur comme des gladiateurs ou des maîtres d'escrime, qui ne pensent pas seulement à porter des coups, et à parer ceux qu'on leur porte, mais encore à se mouvoir avec grâce : il sait réunir dans son style, à la force et à la majesté des pensées, la justesse et la grâce des expressions.

Les figures de mots et les figures de pensées sont presque innombrables, et c'est ce que vous savez comme moi. Vous savez aussi qu'il y a entre elles cette différence, que les premières disparaissent, si l'on change

rum hoc interest, quod verborum tollitur, si verba mutaris; sententiarum permanet, quibuscumque verbis uti velis. Quod quidem vos etsi facitis, tamen admonendos puto, ne quid esse aliud oratoris putetis, quod quidem sit egregium atque mirabile, nisi in singulis verbis illa tria tenere, ut translatis utamur frequenter, interdumque factis, raro autem etiam pervetustis; in perpetua autem oratione, quum et conjunctionis lenitatem, et numerorum, quam dixi, rationem tenuerimus, tum est quasi luminibus distinguenda et frequentanda omnis oratio sententiarum atque verborum.

LIII. Nam et commoratio una in re permultum movet, et illustris explanatio, rerumque, quasi gerantur, sub adspectum pæne subjectio, quæ et in exponenda re plurimum valet, et ad illustrandum id, quod exponitur, et ad amplificandum, ut iis, qui audient, illud, quod augebimus, quantum efficere oratio poterit, tantum esse videatur; et huic contraria sæpe [1] præcisio est, et plus ad intelligendum, quam dixeris, significatio, et distincte concisa brevitas, et extenuatio, et huic adjuncta illusio, a præceptis Cæsaris non abhorrens; et ab re [2] longa digressio; in qua quum fuerit delectatio, tum reditus ad rem aptus et concinnus esse debebit; propositioque, quid sis dicturus, et ab eo, quod est dictum, sejunctio, et reditus ad propositum, et iteratio, et rationis apta conclusio; tum augendi minuendive

[1] *Ernest. prætulit alteram lectionem,* percursio. — [2] Non longa. *Habent* non *mss. multi.*

les expressions, et que les secondes subsistent toujours, quelques mots qu'on emploie. Vous n'ignorez pas enfin, quoique l'ordre de cet entretien me force à vous le rappeler, que les plus beaux ornements du style consistent dans les mots pris à part, ou dans les mots réunis, et que si, en considérant à part les éléments du langage, il faut employer souvent des termes métaphoriques, quelquefois des expressions nouvelles, plus rarement des mots qui aient vieilli, on doit aussi, dans l'ensemble du style, après s'être occupé de la douceur et de l'harmonie des phrases, travailler à les embellir, en y répandant çà et là les ornements des figures, soit de mots, soit de pensées.

LIII. La *commoration* [28], par laquelle on insiste sur quelques détails; l'*hypotypose*, qui les décrit, les développe, et les met, pour ainsi dire, sous les yeux de l'auditeur, sont d'un grand secours pour exposer les faits : elles les présentent avec plus de clarté; elles les agrandissent; elles en donnent la plus haute idée possible à ceux qui nous écoutent. A ces développements sont opposées la *précision* (sorte de réticence), la *signification* qui dit moins qu'elle ne donne à entendre, la *concision* (ou laconisme); la *raillerie*, l'*atténuation*, qui en est voisine, et qui rentre dans les matières dont César nous a entretenus. Vient ensuite la *digression*, qui, après avoir distrait quelque temps l'esprit du sujet, demande qu'on l'y ramène adroitement; la *proposition*, qui annonce ce qu'on va dire; la *séjonction*, qui abandonne un point pour passer à un autre; le *retour* au sujet, et la *répétition*; la *conclusion*, qui résume le raisonnement; l'*hyperbole*, qui exagère ou diminue la vérité, selon qu'on veut agrandir ou rapetisser les objets; l'*interrogation*, et la *question* qui s'en rapproche;

causa, veritatis superlatio atque trajectio; et rogatio, atque huic finitima quasi percunctatio, expositioque sententiæ suæ; tum illa, quæ maxime quasi irrepit in hominum mentes, alia dicentis, ac significantis, dissimulatio (quæ est perjucunda, quum in oratione non contentione, sed sermone tractatur); deinde dubitatio, tum distributio, tum correctio, vel ante, vel postquam dixeris, vel quum aliquid a te [1] ipse rejicias; præmunitio est etiam ad id, quod aggrediare, et [2] trajectio in alium; communicatio, quæ est quasi cum iis ipsis, apud quos dicas, deliberatio; morum ac vitæ imitatio vel in personis, vel sine illis, magnum quoddam ornamentum orationis, et aptum ad animos conciliandos vel maxime, sæpe autem etiam ad commovendos; personarum ficta inductio, vel gravissimum lumen augendi; descriptio, erroris inductio, ad hilaritatem impulsio; ante occupatio; tum duo illa, quæ maxime movent, similitudo et exemplum; digestio; interpellatio, contentio, reticentia, commendatio, vox quædam libera, atque etiam [3] effrenatior, augendi causa; iracundia, objurgatio, promissio, deprecatio, obsecratio, declinatio brevis a proposito, non ut superior illa degressio, purgatio, conciliatio, læsio, optatio, atque exsecratio. His fere luminibus illustrant orationem sententiæ.

LIV. Orationis autem ipsius, tanquam armorum,

[1] Ipso. — [2] Rejectio. — [3] *Alii*, effrenatio.

l'*exposition* de son sentiment; l'*ironie*, qui pénètre si sûrement dans les esprits, qui exprime une chose pour en faire entendre une autre, et qui produit un effet si agréable lorsqu'on y joint, non la véhémence, mais un ton de familiarité; la *dubitation*, la *distribution*, la *correction*, soit pour modifier ce qu'on a dit, ou ce qu'on va dire, soit pour repousser un reproche; la *prémunition*, soit que nous préparions les esprits à recevoir nos arguments, soit que nous rejetions sur un adversaire l'imputation dirigée contre nous; la *communication*, qui est une espèce de délibération avec ceux à qui on s'adresse; l'*éthopée*, ou imitation des mœurs, soit que l'on mette en scène les personnages, soit qu'on ne les fasse point paraître; cette figure est un des plus riches ornements du discours; elle est surtout propre à disposer favorablement les esprits, souvent même à les émouvoir; la *prosopopée*, qui répand le plus d'éclat sur l'amplification oratoire; la *description*, l'*induction*, qui prouve l'erreur des autres; la *facétie* (χαριεντισμός), l'*antéoccupation*; ensuite ces deux figures, dont l'effet est si grand, la *similitude* et l'*exemple*; la *division*, l'*apostrophe*, l'*antithèse*, la *rétitence*, la *recommandation*; la liberté du langage (παῤῥησία), qui quelquefois s'emporte au-delà des bornes, et sert à l'amplification; la *colère*, l'*invective*, la *promesse*, la *déprécation*, l'*obsécration*; une légère *déviation* du sujet, différente de la *digression* dont j'ai déjà parlé; la *justification*, la *conciliation*, la *dépréciation**, l'*optation*, l'*imprécation*. Telles sont les figures de pensées dont on peut orner le discours.

LIV. Quant aux figures de mots, on peut les compa-

* Cette figure est omise, *Orat.*, chap. 40.

est vel ad usum [1] comminatio et quasi petitio, vel ad venustatem [2] ipsa tractatio. Nam et geminatio verborum habet interdum vim, leporem alias, et paullum immutatum verbum atque deflexum, et ejusdem verbi crebra tum a primo repetitio, tum in extremum conversio, et in eadem verba impetus et concursio, et adjunctio, et progressio, et ejusdem verbi crebrius positi quædam distinctio, et revocatio verbi, et illa, quæ similiter desinunt, aut quæ cadunt similiter, aut quæ paribus paria referuntur, aut quæ sunt inter se similia. Est etiam gradatio quædam, et conversio, et verborum concinna transgressio, et contrarium, et dissolutum, et declinatio, et reprehensio, et exclamatio, et imminutio, et quod in multis casibus ponitur, [3] et quod de singulis rebus propositis ductum, refertur ad singula, et ad propositum subjecta ratio, et item in distributis supposita ratio, et permissio, et rursum alia dubitatio, et improvisum quiddam, et dinumeratio, et alia correctio, et dissipatio, et quod continuatum, et interruptum, et imago, et sibi ipsi responsio, et immutatio, et disjunctio, et ordo, et relatio, et digressio, et circumscriptio. Hæc enim sunt fere, atque horum similia (vel plura etiam esse possunt), quæ sententiis orationem, verborumque conformationibus illuminent.

LV. — Quæ quidem te, Crasse, video, inquit

[1] *Schütz conj.* communitio. — [2] *Ernest. conj.* apta. — [3] *Schütz verba hæc*, et quod de singulis — circumscriptio, *ut falso addita uncis includit; sunt enim fere omnes, quæ sequuntur, figuræ sententiarum. Habet tamen Quintilian.*, IX, 1.

rer à l'escrime, qui sert non seulement pour se mettre en garde et pour attaquer, mais encore pour manier son arme avec grâce. Ainsi, la *répétition* donne, tantôt de la force, tantôt de l'agrément au style; il en est de même des *altérations* qu'on fait subir aux mots, de leur *redoublement*, soit au commencement, soit à la fin de la phrase, de la *complexion*, de l'*adjonction*, de la *progression* *, de l'intention particulière attachée à un mot qu'on ramène souvent, de ces chutes et de ces terminaisons semblables, de ces membres qui se correspondent, ou se répètent symétriquement. Il y a encore la *gradation*, la *conversion*, l'*hyperbate* employée avec goût, les *contraires*, la *dissolution*, la *déclinaison*, la *répréhension*, l'*exclamation*, l'*imminution* (ou syncope), l'usage d'un mot à différents cas **; l'*énumération de parties*, qui reprend tout en détail; la *preuve confirmative*, jointe à la proposition générale, ou à chacune de ses parties; la *permission*, une autre *dubitation*, la *surprise*, la *dinumération* (μερισμός), une autre *correction*, la *distinction*, la *continuation*, l'*interruption*, l'*image* (ou comparaison), la *subjection*, la *paronomase*, la *disjonction*, l'*ordre*, la *relation*, la *digression*, la *circonscription*. Telles sont à peu près les figures de pensées et de mots qui contribuent à l'ornement du discours, et l'on en pourrait citer bien davantage.

LV. — Vous croyez, sans doute, dit Cotta, que ces figures nous sont connues; car vous les avez accumulées sans en donner, ni définition, ni exemples. — Je

* Espèce de *gradation*. — ** Figure à peu près semblable à celle qu'il vient de nommer *déclinaison*.

Cotta, quod nota esse nobis putes, sine definitionibus, et sine exemplis effudisse. — Ego vero, inquit Crassus, ne illa quidem, quæ supra dixi, nova vobis esse arbitrabar, sed voluntati vestrum omnium parui. His autem de rebus sol me ille admonuit, ut brevior essem, qui ipse jam præcipitans, me quoque hæc præcipitem pæne evolvere coegit. Sed tamen hujus generis demonstratio est, et doctrina ipsa, vulgaris; usus autem gravissimus, et in hoc toto dicendi studio difficillimus.

Quamobrem, quoniam de ornatu omni orationis [1] sunt omnes, si non patefacti, at certe commonstrati loci: nunc, quid aptum sit, hoc est, quid maxime deceat in oratione, videamus. Quanquam id quidem perspicuum est, non omni causæ, nec auditori, neque personæ, neque tempori congruere orationis unum genus. Nam et causæ capitis alium quemdam verborum sonum requirunt, alium rerum privatarum atque parvarum; et aliud dicendi genus deliberationes, aliud laudationes, aliud judicia, aliud sermones, aliud consolatio, aliud objurgatio, aliud disputatio, aliud historia desiderat. Refert etiam, qui audiant, senatus, an populus, an judices, frequentes, an pauci, an singuli; et quales ipsi quoque oratores, qua sint ætate, honore, auctoritate [debet videri]; tempus pacis an belli, festinationis an otii. Itaque hoc loco nihil sane est, quod præcipi posse videatur, nisi ut figuram orationis plenioris, et tenuioris, et item illius mediocris, ad id, quod agi-

[1] Si non sunt omnes patefacti.

ne pense pas, répondit Crassus, que rien de ce que je viens de dire fût nouveau pour vous, et je n'ai fait que céder à votre désir commun ; mais le jour qui se précipite vers son déclin, me force d'être court, et de précipiter aussi la fin de cette discussion. Au surplus, la théorie et les règles relatives à ce sujet sont à la portée de tout le monde ; quant à l'application, rien n'est plus important, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus difficile dans l'art de la parole.

Après avoir ouvert, ou du moins indiqué les sources de tous les ornements du discours, je dois dire un mot des convenances, ou bienséances oratoires. Mais n'est-il pas évident que toute espèce de discours ne convient pas à toute espèce de sujet, et qu'il faut avoir égard aux temps, aux lieux, aux personnes[29] ? Une affaire qui intéresse la vie d'un homme ne veut pas être traitée comme une cause civile de peu d'importance ; et les délibérations publiques, les panégyriques, les plaidoyers, les entretiens, les consolations, les invectives, les discussions, l'histoire, n'admettent pas le même ton. Il n'est pas moins nécessaire d'examiner si l'on parle devant le sénat, devant le peuple, ou devant des juges ; si l'on s'adresse à un auditoire nombreux, à peu de personnes, ou à un seul homme ; si l'on est en paix ou en guerre ; si l'affaire est pressante, ou si elle peut souffrir des délais ; enfin, l'orateur doit avoir égard à son âge, à son rang et à la considération dont il jouit. On ne peut, je crois, donner sur ce point d'autre règle que de choisir dans les trois genres de style, celui qui convient le mieux au sujet, et d'employer les ornements du discours, tantôt avec réserve, tantôt avec plus d'éclat.

mus, accommodatam deligamus: ornamentis iisdem uti fere licebit, alias contentius, alias summissius; omnique in re posse, quod deceat, facere, artis et naturæ est; scire, quid quandoque deceat, prudentiæ.

LVI. Sed hæc ipsa omnia perinde sunt, ut aguntur. Actio, inquam, in dicendo una dominatur: sine hac summus orator esse in numero nullo potest; mediocris, hac instructus, summos sæpe superare. Huic primas dedisse Demosthenes dicitur, quum rogaretur, quid in dicendo esset primum; huic secundas, huic tertias. Quo mihi melius etiam illud ab Æschine dictum videri solet: qui, quum propter ignominiam judicii [1] cessisset Athenis, et se Rhodum contulisset, rogatus a Rhodiis, legisse fertur orationem illam egregiam, quam in Ctesiphontem contra Demosthenem dixerat; qua perlecta, petitum est ab eo postridie, ut legeret illam etiam, quæ erat contra a Demosthene pro Ctesiphonte edita; quam quum suavissima et maxima voce legisset, admirantibus omnibus, Quanto, inquit, magis admiraremini, si audissetis ipsum? Ex quo satis significavit, quantum esset in actione, qui orationem eamdem aliam esse putaret, actore mutato. Quid fuit in Graccho, quem tu, Catule, melius meministi, quod me puero tantopere ferretur? « Quo me miser conferam? quo vertam? in Capitoliumne? at fratris « sanguine redundat. An domum? matremne ut « miseram lamentantemque videam et abjectam? »

[1] *Tres codd. reg.* excessisset.

En toute chose, pouvoir faire tout ce qui convient, c'est le triomphe de l'art, joint à la nature; le savoir, c'est l'effet du discernement et du goût.

LVI. Mais tous ces avantages, c'est l'action qui les fait valoir. L'action domine dans l'art de la parole [30]: sans elle, le meilleur orateur n'obtiendra aucun succès; avec elle, un orateur médiocre l'emporte souvent sur les plus habiles. On demandait à Démosthène quelle était la première qualité de l'orateur; il répondit : *L'action*. Quelle était la seconde, puis la troisième? et il répondit toujours : *L'action*. C'est ce qui fait mieux sentir la justesse de ce mot d'Eschine. Après la condamnation déshonorante qui le fit sortir d'Athènes, il s'était retiré à Rhodes. Les Rhodiens le prièrent de leur lire la belle harangue qu'il avait prononcée contre Ctésiphon, et dans laquelle il attaquait Démosthène; il y consentit. Le lendemain, on le pria de lire aussi la réponse de Démosthène en faveur de Ctésiphon. Il la lut avec un ton de voix plein de force et de grâce; et comme tout le monde se récriait d'admiration : Que serait-ce, dit Eschine, si vous l'eussiez entendu lui-même [31]? Il montrait assez par là quelle puissance il attribuait à l'action, lui qui croyait que le même discours pouvait sembler tout autre dans une autre bouche. D'où venait cette célébrité que Gracchus avait dans mon enfance, et dont vous vous souvenez mieux que moi, Catulus? Lorsqu'il s'écriait : *Misérable! où irai-je? quel asile me reste-t-il? Le Capitole? il est inondé du sang de mon frère. Ma maison? j'y verrais une malheureuse mère fondre en larmes et mourir de douleur;* son regard, sa voix, son geste furent, dit-on,

Quæ sic ab illo acta esse constabat, oculis, voce, gestu, inimici ut lacrymas tenere non possent. Hæc eo dico pluribus, quod genus hoc totum oratores, qui sunt veritatis ipsius actores, reliquerunt; imitatores autem veritatis, histriones, occupaverunt.

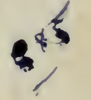
LVII. Ac sine dubio in omni re vincit imitationem veritas : sed ea si satis in actione efficeret ipsa per sese, arte profecto non egeremus. Verum quia animi permotio, quæ maxime aut declaranda, aut imitanda est actione, perturbata sæpe ita est, ut obscuretur, ac pæne obruatur, discutienda sunt ea, quæ obscurant, et ea, quæ sunt eminentia et promta, sumenda. Omnis enim motus animi suum quemdam a natura habet vultum, et sonum, et gestum; totumque corpus hominis, et ejus omnis vultus, omnesque voces, ut nervi in fidibus, ita sonant, ut a motu animi quoque sunt pulsæ. Nam voces, ut chordæ sunt intentæ, quæ ad quemque tactum respondeant; acuta, gravis, cita, tarda, magna, parva; quas tamen inter omnes est suo quæque in genere mediocris. Atque etiam illa sunt ab his delapsa plura genera, [1] lene, asperum; contractum, diffusum; continenti spiritu, intermisso; fractum, scissum; [2] flexo sono attenuatum, inflatum. Nullum est enim horum similium generum, quod non arte ac moderatione tractetur. Hi sunt actori, ut pictori, expositi ad variandum colores.

LVIII. Aliud enim vocis genus iracundia sibi sumat : acutum, incitatum, crebro incidens,

[1] Leve. — [2] Flexo sono, attenuatum.

si touchants, que ses ennemis eux-mêmes en versèrent des pleurs. J'insiste sur ce point, parce que les orateurs, qui sont les acteurs de la vérité même, semblent avoir abandonné tout ce mérite aux comédiens, qui n'en sont que les imitateurs.

LVII. Sans doute la vérité l'emporte en toute chose sur l'imitation ; et si la nature suffisait pour nous former à l'action, l'art deviendrait inutile. Mais comme les mouvements de l'âme, que l'action surtout doit exprimer et produire au dehors, sont souvent confus et obscurs, il faut savoir les dégager des ténèbres qui les environnent, et faire ressortir leurs puissants effets. La nature a donné à chaque passion sa physionomie particulière, son accent et son geste. Notre corps tout entier, notre regard, notre voix résonnent comme les cordes d'une lyre, au gré de la passion qui nous ébranle; et comme les tons de l'instrument varient sous la main qui le touche, ainsi l'organe de la voix produit des sons aigus et graves, vifs et lents, hauts et bas, et toutes les nuances intermédiaires. De là naissent les différents tons, doux ou rudes, rapides ou prolongés, entrecoupés ou continus, mous ou heurtés, affaiblis ou pleins : toutes ces inflexions de la voix ont besoin d'être employées avec art et ménagement. Elles sont pour l'orateur comme les couleurs qui servent au peintre à varier ses tableaux.



LVIII. La colère a son accent, qui est prompt, vif et coupé : comme

Impius hortatur me frater, ut meos malis miser
Manderem natos : . . . .

et ea, quæ tu dudum, Antoni, protulisti,

Segregare abs te ausus :

et

Ecquis hoc animadvertit ? Vincite :

et Atreus fere totus. Aliud miseratio ac mœror : [1] flexibile, plenum, interruptum, flebili voce,

Quo nunc me vertam ? quod iter incipiam ingredi ?
Domum paternamne ? anne ad Peliæ filias ?

et illa,

O pater ! o patria ! o Priami domus !

et quæ sequuntur,

Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vi vitam evitari.

Aliud metus : demissum, et hæsitans, et abjectum,

Multi' modis sum circumventus, morbo, exsilio, atque inopia ;
Tum pavor sapientiam mihi omnem exanimato expectorat :
Alter terribilem minitatur vitæ cruciatum et necem ;
Quæ nemo est tam firmo ingenio, et tanta confidentia,
Quin refugiat timido [2] sanguen, atque exalbescat metu.

Aliud vis : contentum, vehemens, imminens quadam incitatione gravitatis,

Iterum Thyestes Atreum attractum advenit,
Iterum jam aggreditur me, et quietum exsuscitat.
Major mihi moles, majus miscendum 'st malum,
Qui illius acerbum cor contundam et comprimam.

[1] *Schütz ex ingenio, coll. Quintilian.*, XI, 3, 64, flexum, lene, interruptum, flebile. *Audacius.* — [2] Sanguem.

Ce frère sacrilége, outrageant la nature,
Veut que le corps d'un fils me serve de pâture !

Voyez encore ce passage, rapporté déjà par Antoine :

Avez-vous bien osé vous séparer de lui ?

et cet autre :

Ne l'entendez-vous pas ? Qu'on l'enchaîne.....

et presque toute la tragédie d'*Atrée*. La douleur et la pitié ont un autre ton ; il est plein, touchant, entrecoupé, mêlé de gémissements :

Malheureuse ! ou chercher encore une patrie ?
Irai-je supplier les filles de Pélie,
Ou d'un père en fureur embrasser les genoux ?

ou bien encore :

O Troie ! ô ma patrie ! ô palais de mon père !

et ce qui suit :

J'ai vu dans Ilion en flammes
Priam par le fer égorgé !

La crainte s'exprime d'un ton bas, tremblant, soumis :

Pauvre, exilé, souffrant, tout m'accable à la fois ;
La peur trouble mes sens, et ma raison s'égare.
Quelle mort, quels tourments, hélas ! on me prépare !
Est-il quelque mortel qui, sans pâlir d'effroi,
Pût contempler les maux prêts a fondre sur moi ?

Le ton de la violence est énergique, impétueux, précipité, menaçant :

Eh quoi ! Thyeste encore ose approcher d'Atrée !
Il ose réveiller mon courroux endormi !
Je saurai te dompter, implacable ennemi.
Osons plus que jamais : inventons des tortures
Qui déchirent son cœur et vengent mes injures.

Aliud voluptas : effusum, lene, tenerum, hilaratum ac remissum,

Sed mihi quum [1] detulit coronam ob collocandas nuptias,
Tibi ferebat, quum simulabat sese alteri dare;
Tum ad te ludibunda docte et delicate detulit.

Aliud molestia : sine commiseratione grave quiddam, et uno pressu, ac sono obductum,

Qua tempestate Paris Helenam innuptis junxit nuptiis,
Ego tum gravida, expletis jam fere ad pariendum mensibus;
Per idem tempus Polydorum Hecuba partu postremo parit.

LIX. Omnes autem hos motus subsequi debet gestus, non hic verba exprimens, scenicus, sed universam rem et sententiam, non demonstratione, sed significatione declarans, laterum inflexione hac forti ac virili, non ab scena et histrionibus, sed ab armis, aut etiam a palæstra. Manus autem minus arguta, digitis subsequens verba, non exprimens; brachium procerius projectum, quasi quoddam telum orationis; supplosio pedis in contentionibus aut incipiendis, aut finiendis. Sed in ore sunt omnia. In eo autem ipso dominatus est omnis oculorum : quo melius nostri illi senes, qui personatum, ne Roscium quidem, magnopere laudabant. Animi est enim omnis actio, et imago animi vultus est, indices oculi : nam hæc est una pars corporis, quæ, quot animi motus sunt, tot significationes et commutationes possit efficere; neque vero est quisquam, [2] qui,

[1] Tetulit. — [2] *Gulielm. conj.* qui eadem connivens efficiat. *Schütz nimium probat.*

L'accent de la volupté est doux, tendre, et plein d'abandon; il respire la joie et le calme :

Pour l'hymen qui s'apprête apportant la couronne,
Elle me la présente, et pourtant vous la donne;
Et lorsqu'elle paraît choisir un autre époux,
C'est un détour adroit pour se donner à vous.

La douleur qui ne cherche point à inspirer la pitié, s'énonce d'un ton grave et uniforme :

Dans le temps que Pâris, par de coupables nœuds,
Attirait sur nos murs la colère des dieux,
J'étais, il m'en souvient, au moment d'être mère;
Polydore en ce temps vit aussi la lumière.

LIX. Tous ces mouvements de la voix doivent être accompagnés d'un geste analogue : non qu'il faille exprimer chaque mot à la manière des comédiens; l'orateur n'a pas besoin de tout rendre par la pantomime; il lui suffira de marquer l'effet général de la pensée. Il doit conserver les attitudes mâles et nobles d'un gladiateur ou d'un athlète, et ne pas rechercher la mobilité des histrions. Que la main n'en veuille pas trop dire; que les doigts suivent les paroles, sans chercher à en exprimer le sens; que le bras s'étende en avant, comme pour lancer le trait de l'éloquence; que le pied frappe quelquefois la terre, au commencement et à la fin des discussions animées. Mais tout dépend de la physionomie, dont le pouvoir réside surtout dans les yeux. Nos pères en jugeaient mieux que nous; car ils applaudissaient peu Roscius lui-même, lorsqu'il jouait avec un masque [32]. En effet, c'est l'âme qui donne de la force et de la vérité à l'action; l'âme dont le visage est le miroir, et dont les yeux sont les interprètes : c'est la seule partie du corps qui puisse exprimer nos

eadem contuens, efficiat. Theophrastus quidem, Tauriscum quemdam, dixit, actorem aversum solitum esse dicere, qui in agendo [1] contuens aliquid pronuntiaret. Quare oculorum est magna moderatio. Nam oris non est nimium mutanda species, ne aut ad ineptias, aut ad pravitatem aliquam deferamur. Oculi sunt, quorum tum intentione, tum remissione, tum conjectu, tum hilaritate, motus animorum significemus apte cum genere ipso orationis. Est enim actio quasi sermo corporis : quo magis menti congruens esse debet. Oculos autem natura nobis, ut equo et leoni [2] jubas, caudam, aures, ad motus animorum declarandos dedit. Quare in hac nostra actione secundum vocem vultus valet : is autem oculis gubernatur. Atque in iis omnibus, quæ sunt actionis, inest quædam vis a natura data : quare etiam hac imperiti, hac vulgus, hac denique barbari maxime commoventur. Verba enim neminem movent, nisi eum, qui ejusdem linguæ societate conjunctus est; sententiæque sæpe acutæ non acutorum hominum sensus prætervolant : actio, quæ præ se motum animi fert, omnes movet; iisdem enim omnium animi motibus concitantur, et eos iisdem notis et in aliis agnoscunt, et in se ipsi indicant.

LX. Ad actionis autem usum atque laudem, maximam sine dubio partem vox obtinet : quæ primum

[1] *Idem iterum*, connivens. — [2] *Sic cod.* 7703, *Vulg. inepte*, setas.

passions avec toutes leurs nuances et leurs vicissitudes; et l'on n'y réussira jamais, si l'on a constamment les yeux fixés sur le même objet. Théophraste rapporte le mot d'un certain Tauriscus sur un acteur qui, pendant tout son role, semblait avoir les yeux fixés toujours sur le même objet; il disait qu'il tournait le dos au public. Il faut donc régler avec beaucoup de soin le mouvement des yeux. Quant au visage même, on ne peut en altérer les traits sans le rendre ridicule ou difforme. C'est en mettant dans ses regards de la force ou de la douceur, de la vivacité ou de l'enjouement, que l'on peut exprimer à la fois et la passion dont on est animé, et le caractère de son discours. L'action étant en quelque sorte le langage du corps, elle doit traduire exactement la pensée. Or, la nature nous a donné les yeux pour exprimer ce que nous sentons, comme elle a destiné à la même fin les oreilles du cheval, la queue et la crinière du lion. Ainsi dans l'action, après la voix, la physionomie est ce qu'il y a de plus puissant, et ce sont les yeux qui la gouvernent. La nature a donné à tout ce qui tient à l'action une force qui frappe les ignorants, le vulgaire, et même les barbares. Pour que les mots fassent impression, il faut que l'auditeur connaisse la langue de celui qui parle; et souvent toute la finesse des pensées vient échouer contre des esprits qui manquent de finesse. Mais l'action, qui peint les mouvements de l'âme, parle un langage intelligible à tous les hommes; car nous éprouvons tous les mêmes passions; et nous les reconnaissons dans les autres aux mêmes signes qui nous servent à les exprimer [33].

LX. Cependant, parmi tout ce qui concourt à l'action oratoire, ce qu'il y a de plus important, c'est la voix. Une belle voix est à désirer; mais si cet avantage

est optanda nobis; deinde, quæcumque erit, ea tuenda. De quo illud jam nihil ad hoc præcipiendi genus, quemadmodum voci serviatur; equidem magnopere censeo serviendum : sed illud videtur ab hujus nostri sermonis officio non abhorrere, quod, ut dixi paullo ante, plurimis in rebus quod maxime est utile, id nescio quo pacto etiam decet maxime. Nam ad vocem obtinendam nihil est utilius, quam crebra mutatio; nihil perniciosius, quam effusa sine intermissione contentio. Quid? ad aures nostras, et actionis suavitatem, quid est vicissitudine, et varietate, et commutatione aptius? Itaque idem Gracchus (quod potes audire, Catule, ex [1] Licinio, cliente tuo, litterato homine, quem servum sibi ille habuit ad manum) cum eburneola solitus est habere fistula, qui staret occulte post ipsum, quum concionaretur, peritum hominem, qui inflaret celeriter eum sonum, quo illum aut remissum excitaret, aut a contentione revocaret.

— Audivi, mehercule, inquit Catulus, et sæpe sum admiratus hominis quum diligentiam, tum etiam doctrinam et scientiam. — Ego vero, inquit Crassus, ac doleo quidem, illos viros in eam fraudem in republica esse delapsos : quanquam ea tela texitur, et ea incitatur in civitate ratio vivendi, ac posteritati ostenditur, ut eorum civium, quos nostri patres non tulerunt, jam similes habere cupiamus. — Mitte, obsecro, inquit, Crasse, Julius, sermonem istum, et te ad Gracchi fistulam refer; cujus ego nondum plane rationem intelligo.

[1] *Ernest. e vett. edd.* Erycino. *Aul. Gell.*, I, 11, *habet* Licinio.

nous manque, ne négligeons pas de former l'organe que nous a donné la nature. Je ne prétends pas dire ici comment on peut y parvenir, mais je pense qu'il est fort utile de s'en occuper. Mon sujet me ramène naturellement à une réflexion que j'ai déjà faite : c'est qu'ici, comme dans beaucoup d'autres choses, ce qui est utile est en même temps agréable. Rien ne soutient mieux, en effet, la voix de l'orateur, que d'en varier les inflexions ; rien ne l'épuise plus vite, qu'une déclamation tendue et monotone. Qu'y a-t-il de plus propre à flatter l'oreille, et à rendre le débit agréable, que la succession variée des tons? Licinius, homme instruit, et votre client, Catulus, a pu vous dire que C. Gracchus, dont il était le secrétaire, faisait cacher derrière lui, lorsqu'il parlait en public, un musicien habile qui lui donnait le ton sur une flûte d'ivoire [34], et l'empêchait ainsi de trop baisser la voix ou de s'abandonner à des éclats trop violents.

— Je l'ai ouï dire, répondit Catulus, et j'ai souvent admiré l'ingénieuse précaution de cet homme célèbre, ainsi que ses talents et son savoir. — J'ai la même admiration pour lui, dit Crassus, et je regrette vivement que des hommes tels que les Gracques se soient rendus si coupables envers la république. Mais dans un temps où l'on voit s'ourdir des trames si criminelles, où les désordres qui pénètrent dans l'état préparent à la postérité de si pernicieux exemples, nous sommes réduits à désirer des citoyens semblables à ceux que nos ancêtres ne purent souffrir. — Écartez, je vous prie, dit César, ces tristes réflexions, et revenez à la flûte de Gracchus, dont je ne conçois pas encore bien l'utilité.

LXI. — In omni voce, inquit Crassus, est [1] quoddam medium, sed suum cuique voci : hinc gradatim ascendere vocem utile et suave est. Nam a principio clamare, agreste quiddam est; et idem illud ad [2] firmandam est vocem salutare. Deinde est [3] quoddam contentionis extremum (quod tamen interius est, quam acutissimus clamor), quo te fistula progredi non sinet, et tamen ab ipsa contentione revocabit. Est item contra [4] quoddam in remissione gravissimum, quoque tanquam sonorum gradibus descenditur. Hæc varietas, et hic per omnes sonos vocis cursus, et se tuebitur, et actioni afferet suavitatem. Sed fistulatorem domi relinquetis, sensum hujus consuetudinis vobiscum ad forum deferetis.

Edidi, quæ potui, non ut volui, sed ut me temporis angustiæ coegerunt. Scitum est enim, causam conferre in tempus, quum afferre plura, si cupias, non queas.

— Tu vero, inquit Catulus, collegisti omnia, quantum ego possum judicare, ita divinitus, ut non a Græcis didicisse, sed eos ipsos hæc docere posse videare. Me quidem istius sermonis participem factum esse gaudeo; ac vellem, ut meus gener, sodalis tuus, Hortensius, affuisset : quem quidem ego confido omnibus istis laudibus, quas tu oratione complexus es, excellentem fore.

— Et Crassus, Fore dicis? inquit : ego vero esse

[1] Quiddam. — [2] Firmandum. — [3] Quiddam. — [4] Quiddam.

LXI. — Toutes les voix, reprit Crassus, ont un médium qui est différent pour chacune d'elles : c'est de ce point qu'il faut partir, pour monter graduellement jusqu'aux tons les plus élevés. Cette méthode est tout à la fois utile et agréable ; elle est propre à fortifier la voix, et d'ailleurs il y a une sorte de rusticité à crier dès le commencement. Ensuite, dans les tons élevés de la voix, il est un dernier point, voisin des sons aigus, auquel la flûte ne vous laissera jamais arriver ; et même, si vous en approchez, elle vous forcera de descendre. La voix, en s'abaissant, trouve aussi des sons graves, auxquels il ne faut arriver que par degrés. Cette variété et ce passage successif de la voix par tous les tons, la conservent, la soutiennent, et donnent de la grâce au débit. Quant au joueur de flûte, vous le laisserez chez vous ; mais vous ferez bien d'apporter au forum l'esprit de sa méthode.

J'ai rempli ma tâche, non comme je l'aurais voulu, mais comme je l'ai pu, dans le temps qui m'était accordé ; car c'est encore un art que de rejeter la faute sur le temps, lorsqu'on ne pourrait en dire plus, même quand on le voudrait.

— Il me semble, dit Catulus, que vous n'avez rien oublié ; et, autant que j'en puis juger, vous avez exposé vos préceptes avec tant de talent, qu'au lieu de paraître avoir pris des leçons des Grecs, vous semblez capable de leur en donner. Pour moi, je m'estime heureux d'avoir assisté à cet entretien, et je regrette beaucoup que mon gendre Hortensius, qui est votre ami, n'ait point partagé ce bonheur. Un jour, je l'espère, il réunira au plus haut degré toutes les qualités que vous venez de parcourir.

— Dites, reprit Crassus, qu'il les possède déjà. C'est

jam judico, et tum judicavi, quum, me consule, in senatu causam defendit Africæ, nuperque etiam magis, quum pro Bithyniæ rege dixit. Quamobrem recte vides, Catule : nihil enim isti adolescenti neque a natura, neque a doctrina deesse sentio. Quo magis est tibi, Cotta, et tibi, Sulpici, vigilandum ac laborandum : non enim ille mediocris orator vestræ quasi succrescit ætati; sed et ingenio peracri, et studio flagranti, et doctrina eximia, et memoria singulari : cui quanquam faveo, tamen illum ætati suæ præstare cupio; vobis vero illum tanto minorem præcurrere vix honestum est.

Sed jam surgamus, inquit, nosque curemus, et aliquando ab hac contentione disputationis animos nostros curamque laxemus.

---

l'opinion qu'il me donnna de lui, lorsque pendant mon consulat, il défendit la cause de l'Afrique, et surtout lorsqu'il plaida dernièrement en faveur du roi de Bithynie. Non, Catulus, il ne manque rien à ce jeune homme de ce que peuvent donner l'art et la nature. C'est une raison de plus pour vous, Sulpicius et Cotta, de travailler avec ardeur : un rival redoutable s'élance après vous dans la carrière ; il unit à un génie brillant un savoir profond, une heureuse mémoire, une application infatigable. Quoique je m'intéresse à ses succès, je désire que sa gloire se borne à surpasser ceux de son âge : plus âgés que lui, comme vous l'êtes, il serait peu honorable pour vous de lui céder la victoire.

Mais levons-nous, et terminons cet entretien ; il est temps de nous mettre à table, et d'aller nous délasser enfin d'une si longue et si grave discussion.

NOTES

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

1. — I. VOYEZ, sur les jeux scéniques, les *Lettres familières*, VII, 1.

2. — *Ibid.* Sur la querelle entre Crassus et le consul Philippe, *voyez* les notes des Livres précédents et celles du *Brutus*.

3. — *Ibid.* Le pouvoir du consul ou du magistrat qui présidait le sénat n'a pas toujours été le même aux différentes époques de la république romaine. Il paraît qu'il pouvait faire saisir un sénateur qui violait la discipline établie dans les délibérations. Caton, pour empêcher l'adoption d'un décret, employa à discourir un jour entier; César, alors consul, ordonna de le conduire en prison; mais le sénat s'étant levé pour y suivre l'orateur, César révoqua son ordre. (Aulu-Gelle, IV, 10.) On pouvait aussi lui imposer une amende, et en attendant qu'il l'eût payée, on prenait un gage ou une hypothèque sur ses biens, ce qui s'appelait *pignora auferre*. Voyez le chap. 5 de la première *Philippique*, et Aulu-Gelle, XIV, 7.

4. — II. « O vanité! ô néant! ô mortels ignorants de leurs destinées! » Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette Anne d'Angleterre*.

5. — *Ibid.* Toutes les traductions se sont trompées sur le sens de ce passage, comme sur celui de beaucoup d'autres. *Ardentem invidia senatum* ne veut pas dire que le sénat était déchiré par les discordes, ni *sceleris nefarii reos*, que les premiers citoyens aspiraient à la tyrannie. Le tribun Drusus, pour s'appuyer de l'influence des alliés, s'était engagé à leur faire obtenir le droit de cité romaine, en leur donnant le sénat pour garant de sa promesse. Lorsqu'il eut succombé dans ses entreprises ambitieuses, les alliés, voyant leur espoir trompé, se soulevèrent de tous côtés, et telles furent la cause et l'origine de la guerre Sociale. Tout ce qu'avait fait Drusus fut annulé, et un tribun nommé Varius, à l'instigation des chevaliers, profita du mécontentement général pour faire passer une loi, en vertu de laquelle on devait informer contre ceux dont les mauvaises pratiques avaient forcé les peuples de l'Italie à prendre les armes.

Cette accusation regardait les premiers sénateurs qui avaient eu tant de liaisons avec Drusus, et par lui avec les alliés. C'est à ces faits que font allusion les expressions que nous avons citées plus haut.

6. — II. La fille de Crassus était célèbre par ses lumières et les grâces de son esprit. Cicéron en parle dans le *Brutus*, chap. 58. Elle avait épousé un Scipion Nasica, petit-fils de P. Cornélius Scipion, fils de Scipion *Corculum*, et surnommé Sérapion.

7. — III Tous les interlocuteurs du dialogue, excepté Cotta, périrent de mort violente dans les guerres civiles qui suivirent la guerre Sociale. Il serait trop long de raconter le détail de ces événements, et le sort des autres personnages célèbres, nommés ici par Cicéron. Nous renvoyons le lecteur aux historiens qui ont parlé des guerres civiles; on pourra consulter aussi les notes du *Brutus*, et celles des *Lettres*.

8. — *Ibid.* Ce morceau si pathétique et si éloquent, inspiré à Cicéron par le souvenir de la mort de Crassus et des suites épouvantables des guerres civiles, a été imité par Tacite dans les deux derniers chapitres de la Vie d'Agricola. L'imitation est même tellement marquée qu'on s'étonne de voir un génie aussi original s'approprier les idées d'un autre, surtout dans un moment où il semblait ne devoir chercher d'autres inspirations que celles de son cœur. Nous n'accuserons pas l'historien de larcin; il est plus convenable de penser qu'en empruntant les tours, les mouvements, et même les expressions d'un passage très connu, il a voulu rendre hommage au plus grand orateur de sa nation, et consacrer son admiration pour un des plus beaux génies qui aient honoré l'humanité.

9 — IV. Cicéron fait ici un retour douloureux sur lui-même. La destinée déplorable des hommes fameux qu'il vient de citer lui rappelle son exil et ses malheurs. Il semble qu'il prévoie déjà les orages politiques qui vont bientôt éclater, et qu'un sinistre pressentiment lui montre dans l'avenir le triste sort réservé à son éloquence et à sa vertu. Il se rappelle les conseils que lui donnait la tendresse inquiète de son frère; mais il ne regrette pas de s'être exposé dans cette carrière périlleuse, et il se console, par la pensée de la gloire, de ses infortunes passées et peut-être de ses infortunes à venir « Les premiers chapitres de ce troisième dialogue forment, dit La Harpe, un épisode du plus haut intérêt; et quand l'auteur nous montre cette tête sanglante de l'orateur Antoine, attachée à la tribune, ne se rappelle-t-on pas aussitôt celle de Cicéron lui-même placée quelques années après à cette même tribune par cet autre Antoine,

qui, bien différent de son illustre aïeul, se signala par le crime et la tyrannie, comme l'orateur s'était signalé par ses talents et ses vertus? »

10. — VI. « C'est surtout dans le troisième Livre, dit La Harpe, qu'on aperçoit sous quel point de vue aussi vaste que hardi et lumineux, Cicéron avait embrassé tout l'art oratoire. Il ne peut se résoudre à séparer l'orateur du philosophe et de l'homme d'état. Il se plaint du préjugé des esprits étroits et pusillanimes, qui, rapetissant tout à leur mesure, ont séparé ce qui de sa nature est inséparable. Il reproche aux rhéteurs d'avoir renoncé par négligence et par paresse à ce qui leur appartenait en propre, en se tenant au talent de bien dire, comme s'il était possible de bien dire sans bien penser, et souffrant que les philosophes s'attribuassent exclusivement tout ce qui est du ressort de la morale, usurpation évidente sur l'éloquence. Il va jusqu'à réclamer, en faveur de ses prétentions, cette chaîne immense qui lie ensemble toutes les connaissances de l'esprit humain; il les voit comme nécessairement combinées et dépendantes les unes des autres; et cette idée, aussi grande que vraie, qui a été de nos jours la base de l'*Encyclopédie*, et qui est mieux exposée dans la préface qu'elle n'est exécutée dans le livre, Cicéron, de tous les anciens, paraît être le seul qui l'ait connue. »

11. — XIV. C'est dû temps de Crassus que des Grecs établis à Rome commencèrent à donner des leçons sur l'art oratoire; ils prirent le nom de *rhetores*, et ils introduisirent ce mot grec dans la langue latine.

12. — XVI. Il est malheureux que l'homme éloquent ne soit pas toujours sage; mais cela est devenu si commun qu'on ne s'en étonne plus. Caton définissait l'orateur, ou l'homme éloquent, *vir bonus, dicendi peritus*, un honnête homme qui a le talent de la parole; il importe donc de ne séparer jamais l'étude de la morale de celle de l'art oratoire. *Desmeuniers.*

13. — XIX. Nous croyons que Cicéron dit ici *veterem illum Periclem*, pour marquer son antiquité, et non pour distinguer le célèbre Périclès, fils de Xanthippe, et disciple d'Anaxagore, de Périclès d'Éphèse, homme inconnu, dont il fait mention dans la première *Verrine*, chap. 33.

14. — XXI. On voit que Crassus joue sur le mot *corax*, nom d'un rhéteur syracusain, qui, en grec, signifie *corbeau*. Cette plaisanterie est une de celles qui ne peuvent pas se traduire.

15. — *Ibid.* Ce Pamphilus est cité par Aristote, *Rhét.*, II, 23, et par Quintilien, III, 6. Au rapport de Suidas, il avait imaginé des

figures pour représenter les éléments des différents arts. Il avait pu appliquer cette méthode à la rhétorique, et en représenter les règles sur de petites bandes d'étoffe, *in infulis*, pour en faire des jouets d'enfants. N'avons-nous pas aussi des *jeux* historiques, géographiques, etc.? Cette conjecture est tout aussi vraisemblable que celles de Turnèbe et d'Ernesti.

16. — XXIII. Les Samnites étaient une sorte de gladiateurs ainsi nommés à cause de leur armure, et que les Romains employaient d'ordinaire à la fin de leurs festins pour amuser leurs convives; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live (IX, 40), qui nous apprend en cet endroit l'origine du nom de ces gladiateurs. Comme ils n'avaient pour arme offensive que des fleurets, ils se disputaient long-temps la victoire, et Horace (*Epist.* II, 2, 98) appelle cet exercice *lentum duellum*. Il compare les fausses louanges que les poètes se donnent mutuellement aux coups sans effet que se portaient les gladiateurs Samnites. *Voyez* Juste-Lipse, *Saturnal.*, II, 11.

17. — *Ibid.* Panétius. *Voyez* la dissertation de Van Lynden sur Panétius, p. 51.

18. — XXIV. Crassus ferma les écoles des rhéteurs latins; mais elles se rouvrirent après sa censure. Aulu-Gelle, XV, 11, dit que le décret des censeurs Domitius Ahénobarbus et Licinius Crassus était conçu en ces termes : « Nous avons appris que des hommes, « prenant le nom de rhéteurs latins, ont ouvert de nouvelles écoles, « où la jeunesse se porte en foule et passe les jours dans l'oisiveté. « Nos ancêtres voulaient que leurs enfants fussent élevés d'une « autre manière. Cette institution nous déplaît, et ne nous paraît « pas utile. Nous avons cru devoir témoigner aux rhéteurs latins et « à leurs disciples, que nous la désapprouvons. » Il y a beaucoup de modération dans les termes du décret, *nobis non placere*. C'était la formule. On trouve aussi ce monument dans Suétone, au commencement de son ouvrage *de claris Rhetoribus*.

19. — XXVI. Ces vers paraissent tirés de l'*Hécube* d'Ennius.

20. — XXVIII. Par le mot *surculo*, l'orateur romain fait allusion à une ancienne coutume qui consistait, en cas de contestation sur la propriété d'un terrain, à briser une motte de terre, ou à rompre une branche sur ce terrain, afin de constater ses droits à la propriété.

21. — XXXIII. Ce dont se plaint ici Crassus est une suite inévitable de la nature des choses. Dans l'enfance des sociétés, les connaissances humaines sont nécessairement bornées; les sciences ne se composent que d'un petit nombre d'observations; on ne sent pas encore le

besoin de les diviser, et l'intelligence d'un seul homme peut suffire à en saisir tout l'ensemble. Mais bientôt l'expérience et le besoin conduisent à de nouveaux faits; les observations se multiplient, et le cercle des idées s'étend. Les rapports des choses, mieux connus, et déterminés avec plus d'exactitude, doivent amener de nouvelles classifications, et l'on sépare ce que jusque-là une analyse moins éclairée avait réuni. Ainsi les sciences se divisent et se compliquent, à mesure qu'elles se perfectionnent. Il n'est plus possible désormais à la faiblesse humaine de les embrasser toutes, lorsqu'une seule quelquefois peut occuper l'activité d'une vie entière de travaux et d'études.

22. — XXXIII. On peut voir le développement de ces pensées dans le célèbre discours du chancelier d'Aguesseau, *sur l'Union de l'éloquence et de la philosophie.*

23. — XXXIV. Allusion à des vers d'Eupolis, très souvent cités par les anciens.

24. — XXXVI. Fénélon, en recommandant d'unir les études philosophiques aux études oratoires, paraît blâmer la méthode à laquelle s'arrête Sulpicius. Il désapprouve *ces gens qui vivent au jour la journée, sans nulle provision:* « Malgré tous leurs efforts, ajoute-t-il, leurs discours paraissent toujours maigres et affamés. Il n'est pas temps de se préparer trois mois avant de faire un discours public : ces préparations particulières, quelque pénibles qu'elles soient, sont nécessairement très imparfaites, et un habile homme en remarque bientôt le faible; il faut avoir passé plusieurs années à se faire un fonds abondant. Après cette préparation générale, les préparations particulières coûtent peu : au lieu que quand on ne s'applique qu'à des actions détachées, on est réduit à payer de phrases et d'antithèses; on ne traite que des lieux communs, on ne dit rien que de vague, on coud des lambeaux qui ne sont pas faits les uns pour les autres; on ne montre point les vrais principes des choses; on se borne à des raisons superficielles, et souvent fausses; on n'est pas capable de montrer l'étendue des vérités, parce que toutes les vérités générales ont un enchaînement nécessaire, et qu'il les faut connaître presque toutes pour en traiter solidement une en particulier.... Je voudrais qu'un orateur se préparât long-temps en général pour acquérir un fonds de connaissances, et pour se rendre capable de faire de bons ouvrages. Je voudrais que cette préparation générale le mît en état de se préparer moins pour chaque discours particulier. Je voudrais qu'il fût naturellement très sensé, et qu'il ramenât tout au bon sens; qu'il fît de solides études; qu'il s'exerçât à raisonner avec justesse et exactitude, se défiant de toute subti-

lité. Je voudrais qu'il se défiât de son imagination, pour ne se laisser jamais dominer par elle, et qu'il fondât chaque discours sur un principe indubitable dont il tirerait les conséquences naturelles.

Scribendi recte sapere est et principium et fons.
Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ,
Verbaque provisam rem non invita sequentur.
Qui didicit, patriæ quid debeat, et quid amicis, etc. »

25. — XLVI. *Voyez* la note 43 de M. Gueroult, sur la seconde *Philippique*, tome XIV, page 183. Les antiquaires ne sont point tout-à-fait d'accord sur le vrai sens du mot *fastigium*. Perrault, dans ses notes sur Vitruve, l'explique par un fronton surmonté d'acrotères.

26. — XLVII. On consultera surtout l'*Orator*, chap. 52 — 71, si l'on veut avoir une idée plus approfondie de l'harmonie oratoire dans la langue latine. Du temps de Crassus, les Romains ne connaissaient pas encore assez bien cette partie de l'art du style, et Cicéron ne veut pas ici faire honneur à Crassus d'une science dont il donna lui-même le premier les préceptes et les modèles.

27. — L. Sur Antipater de Sidon, qui avait le talent d'*improviser*, voyez Pline, VII, 51; Valère Maxime, I, 8; Cicéron, *de Fato*, chap. 2, et l'Introduction au plaidoyer pour Archias, tome XI, pages 13 et suivantes.

28. — LIII. Il ne faut pas oublier, avant de parcourir cette énumération un peu confuse, quelle est l'opinion constante de Cicéron sur les *figures*. Il entend par là tous les mouvements et les tours qu'on peut donner à la phrase, toutes les *attitudes* du style, σχήματα, comme il s'exprime lui-même, *Orat.*, c. 25. Telle est aussi la doctrine de la *Rhétorique à Herennius*, dans tout le quatrième Livre, où l'on voit au rang des figures de pensées *l'amplification*, *l'exemple*, *etc.*; nouveau point de conformité entre cet ouvrage et ceux que l'on ne conteste point à Cicéron. C'est à quoi n'a point songé Quintilien, IX, 2, lorsqu'il lui reproche d'avoir compris dans sa classification plusieurs formes du discours, qui, suivant lui, ne sont point des *figures*. Mais Quintilien, IX, 1, comme plusieurs rhéteurs modernes, entendait par *figures* des façons de parler, *éloignées de la forme commune et ordinaire*, fausse définition si bien réfutée par Dumarsais. Il était difficile qu'il fût de l'avis de Cicéron. Nous n'avons fait que développer ici une note de l'éditeur, tome V, page 419.

29. — LV. *Voyez* la traduction et les réflexions de Marmontel, *Élements de Littérature*, au mot Convenance.

30. — LVI. *Voyez* pour ce chapitre et les suivants, l'analyse de Marmontel, au mot Déclamation Oratoire.

31. — *Ibid.* Le mot d'Eschine, tel qu'il est cité par Pline le jeune, II, 3, a plus d'énergie. Τί δὲ, εἰ αὐτοῦ τοῦ θηρίου τ' αὐτὰ ῥήματα βοῶντος ἀκηκόοιτε; La Harpe, en rappelant ce fait, ajoute la réflexion suivante : « Je ne conçois pas, je l'avoue, comment il eut le courage de lire à ses disciples la harangue de Démosthène. On peut sans crime être moins éloquent qu'un autre; mais comment avouer sans rougir qu'on a été si évidemment convaincu d'être un calomniateur et un mauvais citoyen? »

32. — LIX. Ce passage de Cicéron ne doit pas nous faire penser que Roscius jouât ordinairement sans masque; nous savons au contraire que cet usage était nécessité chez les anciens par l'immense étendue de leurs théâtres. On ne voit pas ailleurs que Roscius ni tout autre acteur jouât sans masque. Pour expliquer cette contradiction, M. Schlegel (*Cours de Poésie dramatique*) pense que ce célèbre tragédien cédait quelquefois au désir de ses concitoyens, en se dispensant de suivre une coutume généralement pratiquée. Sur l'usage des masques, on pourra consulter, Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis;* l'abbé Dubos; un Mémoire de Boindin, *Académie des Inscriptions*, tome IV, page 132; un Mémoire de M. Mongez, *troisième classe de l'Institut*, tome I, page 256; le Traité italien de Ficorini, traduit en latin; Winkelmann, tome I, page 411. *L'Onomasticon* du grammairien Julius Pollux fournit aussi quelques renseignements sur cette question.

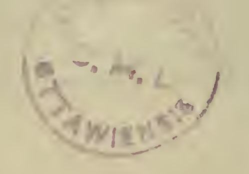
33. — *Ibid.* « Tout l'art des bons orateurs ne consiste qu'à observer ce que la nature fait, quand elle n'est pas retenue. Ne faites point comme ces mauvais orateurs qui veulent toujours déclamer, et ne jamais parler à leurs auditeurs; il faut au contraire que chacun de vos auditeurs s'imagine que vous parlez à lui en particulier. Voilà à quoi servent les tons naturels, familiers et insinuants. Il faut, à la vérité, qu'ils soient toujours graves et modestes; il faut même qu'ils deviennent puissants et pathétiques dans les endroits où le discours s'élève et s'échauffe. N'espérez pas exprimer les passions par le seul effort de la voix; beaucoup de gens, en criant et en s'agitant, ne font qu'étourdir. Pour réussir à peindre les passions, il faut étudier les mouvements qu'elles inspirent. Par exemple, remarquez ce que font les yeux, ce que font les mains, ce que fait le corps, et quelle est sa posture; ce que fait la voix d'un homme, quand il est pénétré de douleur, ou surpris à la vue d'un objet étonnant. Voilà la nature qui se montré à vous; vous n'avez qu'à la

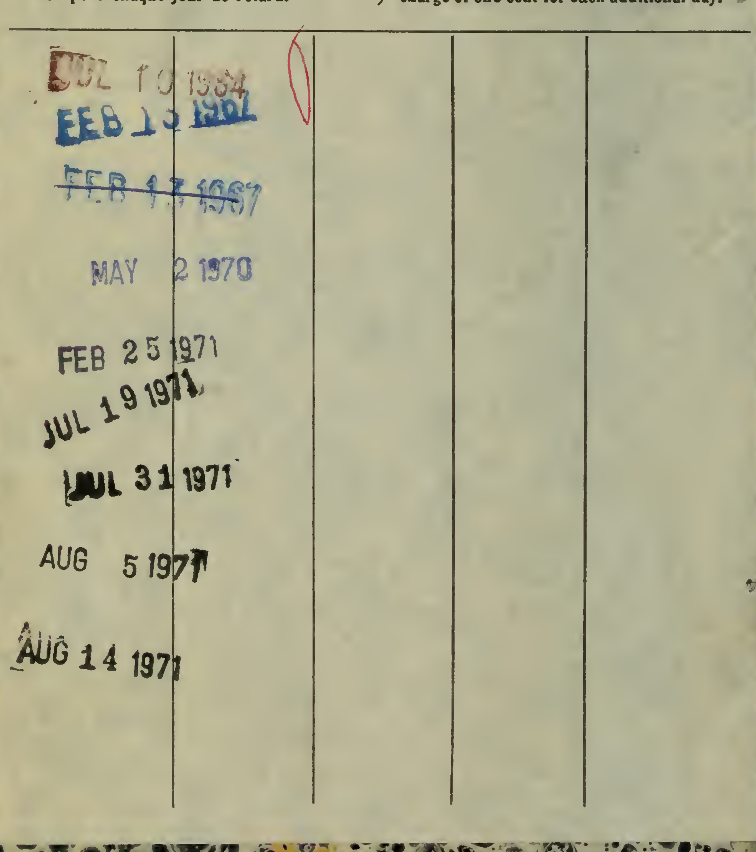
suivre. Si vous employez l'art, cachez-le si bien par l'imitation, qu'on le prenne pour la nature même. Mais, à dire le vrai, il en est des orateurs comme des poëtes qui font des élégies ou des vers passionnés. Il faut sentir la passion pour la bien peindre; l'art, quelque grand qu'il soit, ne parle point comme la passion véritable. Ainsi vous serez toujours un orateur très imparfait, si vous n'êtes pénétré des sentiments que vous voulez peindre et inspirer aux autres; et ce n'est pas par spiritualité que je dis ceci, je ne parle qu'en orateur. » Fénélon, *Dialogues sur l'Éloquence.*

4. — LX. Aulu-Gelle, I, 11, transcrit ce passage célèbre sur la flûte qui donnait le ton à C. Gracchus.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DU TOME QUATRIÈME.




FEB 13 1967
FEB 17 1967
MAY 2 1970
FEB 25 1971
JUL 19 1971
JUL 31 1971
AUG 5 1971
AUG 14 1971


5
a39003 002865417b
CE PA 6278
.A2L4 1821 V004
COO CICERO. OEUVRES COMP
ACC# 1186328